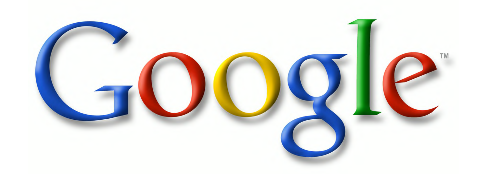
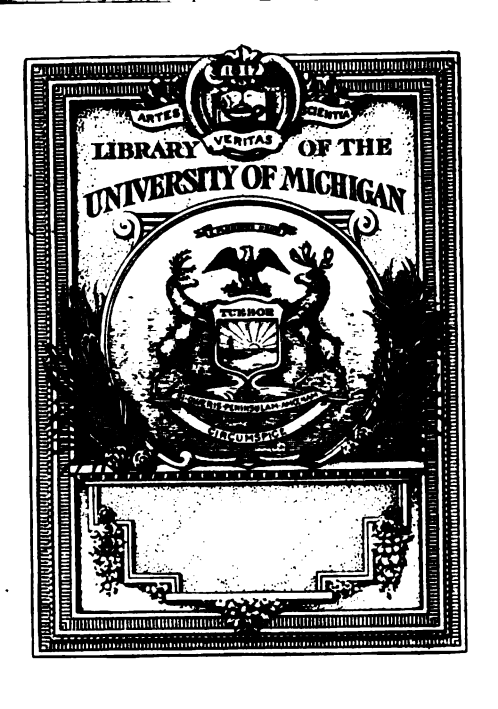




ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

NOVEMBRE. 1746.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER rue S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais

M. DCC. XLVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE générale du Mercure est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT rue du Champ-Fleuri dans la Maison de M. Lourdet Correcteur des Comptes au prémier étage sur le derriere entre un Perruquier & un Serrurier à côté de l'Hôtel d'Enguien. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée ; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au Mercure de France rue du Champ-Fleuri, pour rendre à M. de la Bruere.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI.

PIECES FUGITIVES en Vers & en Prose.

ORIGO pupurei liquoris qui in Collegio Ludovici Magni Convictoribus bibendus propinatur, & qui vulgo dicitur Abundantia.



Ollia pampineis redimitus tempora fertis,
Ore rubens, tumidusque genas, gemmasque micantes
Naribus ostentans patulis, ardentia volvens
Lumina, fronte minax, montano ventre rotundus.

Purpureoque gerens ridentia pocula vino,
Devius incerto Bacchus pede, frondea pindi
Culmina lustrabat, fæstivoque aera cantu
Ebrius implebat; resonant clamoribus antra,
Mœsta repercussis respondet cantibus echo.
Audiit insolito misceri murmure pindum
Phœbus, & arrectis hæsit stupefacta sororum
Auribus, intremuitque cohors, exterrita fugit.
Sed mox attonitas accedere clamor ad aures
Desiit, & vanum musæ sensere timorem,
Turmatim redeunt phoebo præeunte, lyeum
Gramine sopitum aspiciunt: quæque arripit arma
Arma repercussim dorsum tunsura jacentis.
Bacchum circumeunt, geminato verbere, somno
Excutitur, frustra succurrit Flaccus amico,
Bacchus hic est, inquit, præsenti numine vates
Afflat, & hoc gaudet facundia doctæ magistro;
Foecundi calices quem non fecere disertum!
rrita v erba volant, repetito tunditur ictu
Bacchus, & ex alto pronâ cervice volutus
Truditur in præceps, Aganippidos unda ruentem
Excipit, ille cadit, frangitque cadendo lagenam:
Purpureum fundit concussa lagena liquorem,
Transit & in roseos mutabilis unda colores.
Hæc dabitur potanda, inquit Timbræus, alumnis,
Phœbus, alumnorum decepta caterva colore,
Casta'ios latices loeto sub pectore ducet.
Hæc est, ô pueri, pleno quæ copia cornu
Funditur, Ambrosium deinceps ne emnite necta

IMITATION DE LA PIECE LATINE

Sur cette montagne cherie
Qu'habite le plus beau des Dieux,
Le vieux Bacchus plein d'ambroisie,
L'air hardi, le feu dans les yeux,
Riant, dansant comme un satyre,
Dans le fort d'un vineux délire,
De lierre, de festons, de pampre couronné,
La trogne enluminée & le nés boutonné,
Armé d'une large bouteille
Où brilloit le jus de la treille,
Marchoit d'un pas précipité;
Promenant sa rotondité
Il mêloit le chant à la danse;
Les hoquets marquoient la cadence;
Jamais sur le sacré vallon
On n'entendit tel carillon.
Phebus est étonné, les Muses hors d'haleine
Se cachent en tremblant sous les eaux d'Hypocrêne;
(Un rien au beau sexe fait peur,
Un rien lui redonne du coeur:)
Bientôt reconnoissant que leur crainte est panique,
Elles courent au lieu d'où partoit la Musique;
Appollon les conduit; le galant escadron

Trouva Bacchus dormant sur un lit de gazon.
Quel ravissant plaisir! la solâtre jeunesse
S'apprête à le tirer de sa profonde yvresse;
L'une saisit un jet d'osier,
L'autre une branche de laurier;
Puis toutes entourans sa bacchique excellence,
A grands coups redoublés l'étrillent d'importance.
Horace envain prend son parti;
C'est Bacchus, il est mon ami,
Dit-il, sa divine Ambroisie
Produit la plus belle harmonie;
Maître de la prose & des vers
Il préside aux plus doux concerts;
Tout Poëte lui doit les accords de sa Lyre;
Qui n'est pas éloquent quand Bacchus nous inspire?
Ainsi parla Flaccus; on n'en fit aucun cas:
Bacchus bien étrillé, roulant du haut en bas,
Tomba dans l'Aganippe, & cassa sa bouteille:
Le vin teignit les eaux d'une couleur vermeille;
Voilà, dit alors Apollon,
Le nectar qu'on boira sur le mont Hélicon.
Jeunes éleves de Thalie
En bûvant de cette liqueur
Pensez que c'est de l'ambroisie;
Elle en a du moins la couleur.

SUITE & conclusion de la traduction du Conte Arabe.

ISmenor se croyoit au comble du bonheur & par là il étoit plus près de l'abime où il devoit tomber, car les méchans ont un periode de bonne fortune, qui à mesure qu'elle arrive à son comble, doit leur annoncer aussi de plus près la misére & le chatiment du à leurs forfaits, mais il ne songeoit point à tout cela, il s'en retournoit chés lui dans son char volant, très content du succès de ses méchancetés quand il entendit au-dessous de lui un grand éclat de rire, il regarde & voit la Fée chagrine qui lui dit avec un air joyeux qu'elle n'avoit pas ordinairement, bonjour mon compere Ismenor, je vous souhaite d'être aussi content que je suis contente ; je suis assûrément fort aise de votre satisfaction, répondit le Magicien, mais dites m'en je vous prie le sujet, c'est peu de chose mon compere, répliqua la Fée, en riant toujours, mais je suis persuadée que vous en rirez d'aussi bon cœur que moi, je viens de la mer ou j'ai trouvé une des Fées qui l'habitent ; elle dormoit sans songer à rien, entourée de tou-

te sa Cour qui s'est mise à fuir dès que je suis arrivée en disant fuyons, fuyons, voila la Fée chagrine. Ainsi je suis restée seule avec Argentine & je l'ai enchantée de façon qu'elle dormira je crois long-tems, car celui qui doit la délivrer, ne sera peut être jamais au monde & s'il y est jamais il se noyera plutôt mille fois que de desenchanter Argentine. En disant cela elle dit adieu à son compere Ismenor, & s'éloigna de lui en riant à gorge déployée. Mais elle se trompoit dans ses projets, car pendant que les suivantes d'Argentine l'avoient laissée seule avec leur maitresse, elles étoient allées trouver la grand-mere d'Argentine qui étoit la Reine des Fées de la mer & à qui elles communiquerent leur frayeur au sujet de l'arrivée de la Fée chagrine. Sur le champ la Reine partit & alla trouver sa petite fille, elle la vit dormante & après avoir fait d'inutiles efforts pour l'éveiller elle comprit qu'elle dormoit d'un sommeil surnaturel, elle voulut la desenchanter, mais ce fut envain, elle s'y seroit cassée la tête pendant cent ans, car elle étoir fort opiniâtre, quand une jeune Fée de sa Cour qui ne pouvoit pas se tenir long tems en place apperçut en allant & venant un écriteau sur la porte du Palais, où étoient ces paroles en lettres de feu, Argentine dormira jusqu'à ce que le

Perroquet bleu la réveille. Sur le champ la Reine des Fées de la mer envoya de tous côtés sur terre pour chercher des perroquets bleus, & l'on fit aussi une colonie de Fées qu'on mit en sentinelle dans les airs, c'est à dire qu'on distribua à chacune une certaine quantité d'air à garder pour arrêter tous les perroquets volans & les amener dans le Palais de la mer; voila donc tout l'Univers rempli de Fées en embuscade pour prendre un perroquet, tout cet arrangement fut fait en moins de deux minutes, car les Fées sont extrêmement diligentes. Pendant ce tems-là Ismenor voloit chés lui, & Grisdelin, devenu perroquet bleu, voloit à tire d'aîles pour s'en éloigner, il vola tant qu'il trouva la mer, comme il avoit de grandes affaires dans la tête, il n'y prit point garde & continua son chemin comme si de rien n'étoit, enfin il avoit déja fait plus de cent lieues en mer lorsqu'il fut tiré de sa rêverie par une voix claire & agréable qu'il entendit au-dessus de lui & qui disoit distinctement ces paroles, ma sœur, je crois que je suis bienheureuse & si je ne me trompe j'ai cequ'il nous faut; venez voir, ensuite il distingua une autre voix qui répondoit, oui.

bas, il vouloit s'échapper car il craignoit de se noyer, non pas qu'il eût peur de mourir, mais une lueur d'espoir qui n'abandonne jamais les hommes lui faisoit imaginer qu'il retrouveroit peut-être Charmante, & cette idée seule l'attachoit à la vie. Les Fées qui le conduisoient, car c'étoit deux sentinelles Aériennes de la Fée de la mer, s'apperçurent qu'il faisoit ses efforts pour leur échapper, & elles lui dirent : Perroquet mon mignon, laissez-vous faire & n'ayez pas peur, nous ne vous voulons point de mal. Alors il se percha de lui-même sur une des mains qui le conduisoient, & se laissa mener fort tranquillement. Les Fées surprises se dirent l'une à l'autre, vrayement voilà un joli animal : il semble qu'il nous ait entendu. Sur cela Grisdelin se mit à battre des aîles, comme pour leur faire comprendre qu'elles ne se trompoient pas, ce qui étonna & divertit beaucoup les Fées. Elles le menerent très-doucement de la moyenne région où elles l'avoient trouvé jusqu'à la mer de peur de l'étouffer, mais dès qu'elles furent à fleur-d'eau, elles se porterent au fond en moins d'un clin d'œil, & sans qu'il fut seulement mouillé. Il fut bien étonné quand il se trouva dans un Palais le plus singulier du monde, & si différent de tous ceux qu'il avoit vus jusqu'alors, qu'il fut obligé de convenir, que rien n'est impossible

à la puissance des Fées. En effet, rien n'étoit plus merveilleux que ce Palais. Après avoir traversé plusieurs salons, où les pierres précieuses étoient prodiguées avec la plus grande magnificence, & disposées avec le goût le plus délicat, le Prince passa par une grande piece quarrée, encore plus singuliere & plus curieuse, c'étoit des peintures faites par art de féérie & douées de la faculté de varier à tout moment. Cette chambre étoit pour ainsi dire le tableau de l'Univers, on y voyoit toutes les terres, toutes les mers & tous les Empires du monde,mais de plus, tous les événemens importans s'y peignoient, les derniers effaçoient les autres, de sorte que cette Peinture étoit toujours l'histoire momentanée de toute la nature, ce qui formoit le spectacle du monde le plus interessant & le plus diversifié. L'histoire de Grisdelin & de sa métamorphose y étoit bien écrite aussi, comme on peut croire, mais on étoit alors si occupé dans l'Empire de la mer, de l'avanture d'Argentine, que personne n'y prit garde. Le Prince auroit bien voulu s'arrêter dans cette chambre, mais on le pressoit d'aller essayer si c'étoit à lui que la jeune Fée devoit être obligée de sa délivrance. Il n'eût donc que le tems de jetter un coup d'œil sur les peintures, mais comme il sçavoit parfaitement la Géographie, il eut bien tôt trouvé

le Royaume de sa chére Charmante. Quel chagrin pour lui, quand il vit tous les sujets de sa maîtresse pétrifiés! Il s'attendoit tristement à la trouver dans le méme état, mais il fut bien plus affligé quand il ne la vit point du tout; il la chercha de tous ses yeux, mais inutilement. Alors il se mit à pleurer, parce qu'il pensa que le Magicien l'avoit tuée, & qu'il ne la reverroit jamais. Ensuite il jetta les yeux sur la Cour d'Ismenor & le vit dans son cabinet qui rioit tout seul, c'étoit du plaisir d'avoir vu réussir ses méchancetés. Il voulut voir aussi la Princesse Riquette, & il la vit qui se cassoit la tête contre les murailles, de rage d'avoir été trompée, & d'avoir perdu son amant, Comme le Prince avoit le cœur fort bon, le désespoir de Riquette le fit encore pleurer, & les Fées qui le conduisoient, l'ayant remarqué, se disoient, qu'à donc notre beau Perroquet pour s'affliger tant ? Il y en eut une qui dit : sans doute qu'il aura vû dans le tableau de l'Univers quelque Perruche de ses amies à qui il sera arrivé accident. Grisdelin l'entendit bien, mais comme il étoit fort occupé, il ne daigna pas y répondre. Le Prince continua donc son chemin, & fit bien. La premiere porte qui se présenta à lui, fut celle du cabinet où étoit la Fée enchantée, & au-dessus de laquelle étoit l'écriteau que Cha-

grine y avoit laiſſé, & qui avoit donné lieu à la queſte des Perroquets. Griſdelin le lut, & ſentit bien d'abord qu'il y étoit déſigné. Enſuite il en lut encore un autre qui étoit au-deſſous du premier, & que les Fées, toutes Fées qu'elles étoient, n'avoient point apperçû, parce qu'il ne pouvoit l'être que de celui qui devoit déſenchanter Argentine. Il contenoit ces mots. Le Perroquet bleu réveillera Argentine, en lui otant avec ſon bec, une petite pierre qu'elle a ſur chaque œil : auſſi-tôt Griſdelin entra avec confiance, & alla droit au lit de la Fée, où il ſe mit en devoir de la réveiller : chacun le regardoit faire, & l'eſpoir étoit peint ſur tous les viſages. Le Prince Perroquet apperçut d'abord les petites pierres, & les enleva legerement, ſans faire mal à la Princeſſe, qui ſe leva auſſi-tôt ſur ſon ſéant, en demandant à manger. Mais tout le monde s'occupoit à baiſer le Perroquet, pour le remercier, & Argentine cria trois fois qu'elle mouroit de faim avant qu'on l'entendit ; elle alloit ſe facher, & elle avoit bien raiſon, car depuis plus de huit jours elle n'avoit pas mangé, & elle n'entendoit rien à tout ce qui paroiſſoit occuper ſi fort toute ſa Cour, car elle ne ſçavoit pas qu'elle eut été enchantée, & elle croyoit n'avoir pas plus dormi qu'à ſon ordinaire. Heureuſement qu'on l'enten-

dit à la fin, & elle fut servie dans l'instant; car outre que les Fées font tout ce qu'elles veulent en un clin d'œil, c'est que dans l'Empire de la mer, comme on n'y a point de feu, on n'y mange que des coquillages. Ainsi le souper de la Fée fut bien-tôt prêt, & elle se mit à manger avec grand appétit. Grisdelin fut fort étonné de voir la table de la Fée couverte d'un million de différens coquillages qu'il ne connoissoit pas. Il voulut voir s'ils étoient aussi bons qu'ils avoient la mine appétissante, & il alla se percher sur l'épaule d'Argentine, qui fut bien étonnée, car elle ne sçavoit rien de tout ce qui étoit arrivé, mais on la mit bien-tôt au fait, en lui contant l'histoire de sa létargie & de sa guérison, aussi-tôt elle baisa mille fois le Perroquet; il reçût & lui rendit ses caresses avec un empressement respectueux qui plût beaucoup à la jeune Fée, aussi le fit-elle souper avec elle; il se mit à table, & mangea de tous les coquillages qu'il trouva fort bons, ce qu'il fit avec tant de propreté & d'agrément, que la Fée ne put s'empêcher de dire, je vous avouerai que voilà un animal charmant; c'est bien dommage qu'il ne puisse pas parler. Grisdelin qui l'entendit, fit signe avec sa patte qu'on lui donnât de quoi écrire. Aussi-tôt on lui apporta un morceau de glace avec un diamant taillé en pointe, car

dans l'Empire de la mer, on ne connoissoit pas l'usage de l'encre ni du papier, & la façon dont on y suppléoit, avoit cela de bon, que jamais l'écriture ne s'effaçoit. Le Prince Perroquet, dès qu'il eut le diamant & le morceau de glace, comprit la façon dont il falloit s'en servir, & comme il faisoit très-aisément des Vers, il traça dans l'instant le quatrain suivant qu'il présenta à la jeune Fée.

Grisdelin ne peut que se taire,
Quand il voudroit parler pour vous,
Mais son malheur lui paroît doux,
Puisqu'il vous étoit nécessaire.

La Fée lut ce quatrain & en fut charmée, alors elle commença à se douter que Grisdelin n'étoit pas un oiseau ordinaire. Elle le caressa beaucoup, & lui dit : gentil oiseau, je ne sçaurois trop vous remercier des obligations que je vous ai, ni des galenteries que vous me dites, mais j'ai encore une grace à vous demander : votre esprit & vos manieres me font soupçonner que vous êtes tout autre que ce que vous paroissez, car je n'ai jamais oui dire que les Perroquets fussent aussi galants & aussi spirituels que vous. Je ne puis donc m'empecher de croire qu'il y a quelque chose de fort singulier dans votre avanture, & je vous prie de me l'apprendre. Alors Grisdelin redemanda le diamant & le

morceau de glace qu'il présenta à la jeune Fée après avoir écrit dessus toute son histoire & ses malheurs, ce qui ne fut pas sans verser quelques larmes. La Fée s'attendrissoit aussi, & pleuroit les disgraces du pauvre Prince. Quand la Reine, sa grand'mere arriva, on l'étoit allé chercher dès que sa petite fille avoit été réveillée, elles s'embrasserent toutes deux avec des marques de la joye la plus sincére, & la Reine des Fées ne manqua pas de faire aussi mille caresses au beau Perroquet. Alors Argentine lui conta toute l'histoire de Grisdelin qui la surprit beaucoup, & elle lui dit en finissant, ma chere maman, il faut que nous rendions service à ce Prince à qui nous avons tant d'obligation. Ainsi, comme vous êtes beaucoup plus sçavante que moi, je vous prie de voir ce que nous pouvons faire de mieux pour lui. Alors la Reine après avoir employé tout son art de f erie, connut le destin du Prince, & lui dit: charmant Perroquet, il faut que vous alliez à la Forêt des Merveilles, où est le Château d'Or, vous y serez bien reçû, & vous m'y trouverez si vous avez besoin de moi. Mais comme il y a bien loin d'ici & de grands risques à courir, voici une écaille de Triton, sur laquelle vous n'avez qu'à vous poser; elle vous y conduira dans un instant. Le Prince se posa dessus avec des marques de la plus sen-

fible reconnoiſſance : chacun lui fit mille careſſes auſquelles il répondit très bien, & il partit, ou plûtôt il arriva à la Forêt des Merveilles, car il ne fût qu'un clin d'œil en chemin. Il apperçut d'abord le Château d'Or, & il y vola. Il fut bien étonné en y entrant de n'y voir point d'hommes, mais ſeulement quelques vieilles femmes, & une prodigieuſe quantité dePerroquets tous d'une rare beauté mais cependant qui n'approchoit pas de celle deGriſdelin.Dès que les vieilles l'aperçurent, elles en furent éblouies, & ſe dirent, ſi nous pouvions l'attrapper, nous ferions un grand plaiſir à notre Maîtreſſe. Faiſons donc tous nos efforts pour le prendre, & nous obtiendrons peut être notre liberté. Griſdelin fut ſurpris de ce diſcours & ſe laiſſa prendre très-aiſément, ce qui étonna les vieilles qui s'étoient attendues à courir au moins un partie du jour avant que de l'attraper. Elles le menerent auſſi vite qu'elles purent à Grenadine, c'étoit le nom de leur Maîtreſſe. Dès qu'elles arriverent elles dirent en riant au Prince Perroquet, allons bel oiſeau bleu, faites la révérence à la Princeſſe., qui doit faire votre bonheur, auſſi-tôt Griſdelin ſe proſterna humblement, & alla becqueter d'un air tendre & ſoumis les pieds de la jeune Grenadine qui le prit entre ſes bras, & lui fit mille careſſes, en diſant aux vieilles qui l'avoient amenée, allez, je vous ſuis bien obli-

gée, vous m'avez donné le plus joli animal du monde & je ne doute pas que je n'obtienne votre liberté. Auſſi-tôt elle alla trouver le Roi ſon époux, pour lui montrer ſon nouveau Perroquet, & lui demander la grace de celles qui le leur avoient apporté. Ce Roi étoit un vieux Magicien fort habile, mais fort laid, qui en voyageant dans le monde, étoit devenu amoureux de la jeune Grenadine. Elle qui étoit fille d'un Roi d'Aſie très-puiſſant, il l'avoit demandée en mariage, mais comme il étoit fort vieux & fort vilain, il déplût beaucoup à la Princeſſe; qui le refuſa, & le Roi ſon pere qui l'aimoit à la folie, refuſa auſſi le plus honnêtement qu'il pût le vieux Magicien, celui-ci fit ſemblant dans le moment de ſe payer de ſes raiſons, mais outré de ce refus dans le fonds du cœur, il réſolut de ſe ſatisfaire à quelque prix que ce fut, pour cela il enleva Grenadine, & l'amena dans la Forêt des Merveilles, où il bâtit ſur le champ un Château d'Or pour s'y loger avec elle, & il le conſtruiſit de façon qu'aucun homme ne pouvoit y entrer: il choiſit la Forêt des Merveilles pour ſon habitation, parce qu'elle étoit pleine de curioſités, qu'il jugea pouvoir amuſer ſa Maîtreſſe, mais cela ne diminuoit guéres l'ennui qu'elle avoit d'être ainſi ſéqueſtrée dans une ſolitude. Elle y avoit quelqu'intétêt. Quelque-

téms avant l'arrivée du Magicien à la Cour de ſon pere, il y étoit venu un jeune Prince qui lui avoit beaucoup plu, & qu'elle étoit même ſur le point d'épouſer quand elle fut enlevée. Cette avanture la chagrinoit beaucoup, cependant elle prit ſon parti, ne jugeant pas à propos d'augmenter ſes malheurs par ſa faute. Elle épouſa le vieux Magicien, & fit comme tant d'autres qui ſe marient contre leur inclination. Elle attendit du tems, & des circonſtances une meilleure fortune. Le vieux ſorcier, pour amuſer ſa jeune femme, lui permit d'avoir des Perroquets qu'elle aimoit beaucoup, il en fit chercher par-tout, & des vieilles pour la ſervir. Dès qu'il apperçût le Perroquet bleu, il en fit compliment à Grenadine, & accorda ſur le champ la liberté aux vieilles qui l'avoient pris, car elles ne ſervoient qu'à condition qu'on accorderoit la liberté de s'en aller à celles qui trouveroient & ameneroient à Grenadine des Perroquets nouveaux, & auſſi beaux que les plus rares de ceux qu'elle avoit, mais il falloit auſſi que huit jours après leur départ, elles envoyaſſent d'autres vieilles à leur place pour ſervir la Princeſſe. Par-là le vieux Magicien trouvoit moyen d'amuſer tous les jours nouvellement ſa Princeſſe, & il avoit la ſatisfaction de changer ſouvent de domeſtiques : ce que les maris

jaloux aiment beaucoup. Voilà donc les deux vieilles parties à leur grand plaisir, & la jeune Grenadine fort contente de son Perroquet bleu, il devint bien-tôt son favori. Elle l'aimoit à la folie, & étoit seulement étonnée de ce que malgré l'esprit qu'il marquoit dans toutes ses façons, elle n'avoit jamais pû lui apprendre à parler, tandis que ses autres Perroquets qui avoient bien moins d'esprit que lui, ne cessoient de babiller, & disoient les plus plaisantes choses du monde. Grenadine ne cessoit de dire à Grisdeline, Perroquet mon mignon, pourquoi ne parlez-vous pas ? Je suis sûre que vous diriez des choses charmantes. A tout cela le Prince ne disoit jamais rien. Ce n'est pas qu'il n'eut bien pû plier sa langue à articuler quelques mots comme les autres, mais son esprit ne se seroit pas accommodé de ce langage borné, & il aimoit mieux ne point parler du tout, que de ne pas parler à sa fantaisie. Un jour que Grenadine étoit seule dans sa chambre, Grisdelin qui étoit resté dans le cabinet, trouva l'écritoire de la Princesse ouverte, & écrivit promptement sur une feuille de papier les Vers suivans :

Belle Princeſſe, pour vous plaire,
J'aurois bien recours au caquet,
Mais je crois qu'il vaut mieux ſe taire,
Que de parler en Perroquet.

Enſuite il mit la feuille de papier dans ſon bec, & quand Grenadine rentra dans ſon cabinet, il la lui préſenta. Elle lut le quatrain, & fut auſſi ravie que ſurpriſe. Elle baiſa mille fois ſon Perroquet, & courut porter ſes Vers à ſon mari, qui parut prendre beaucoup de part à la joye qu'elle reſſentoit d'avoir un animal ſi ſpirituel, mais il n'en faiſoit que ſemblant, & dès que ſa femme fut partie, comme il avoit ſoupçonné que le Perroquet n'étoit rien moins que ce qu'il paroiſſoit, n'ayant jamais oui dire que les Perroquets ſçuſſent écrire & faire des Vers, il fit ſes conjurations, & découvrit par la force de ſon art, que le Perroquet étoit un Prince fort aimable, alors la jalouſie s'empara de ſon cœur, & le troubla au point qu'il dédaigna de voir la ſuite de l'hiſtoire de Griſdelin, & réſolut ſur le champ de le tuer. Mais comme il n'y avoit point de la faute de ſa femme, & qu'il ne vouloit pas lui paroître odieux, il chercha les moyens de s'en défaire, ſans qu'il parut y avoir part. Pour cela il alla ſur le champ trouver ſa femme,

&c. lui dit qu'il venoit d'apprendre que son Perroquet bleu étoit un grand Prince fort aimable & plein d'esprit, qu'il ne doutoit pas que sa compagnie ne lui fut agréable, & qu'il alloit lui rendre sa forme naturelle. Allons dans la Forêt des Merveilles, ajouta-t'il, en parlant à sa femme, & là je le ferai paroître à vos yeux tel qu'il est réellement. Je ne sçaurois dire qui fut le plus aise dans ce moment du Magicien, de la Princesse ou du Perroquet; le premier alloit se voir vengé; Grenadine alloit avoir une compagnie charmante, & Grisdelin alloit redevenir lui-même, car il n'avoit pas perdu une des paroles du Magicien, qui monta aussi-tôt dans son char avec le Princesse sa femme, le Perroquet sur sa main. Ils arriverent bien tôt à un endroit fort agréable de la Forêt, où il y avoit trois arbres assez près l'un de l'autre & à une égale distance, qui formoient avec leurs branches touffues un triangle d'ombrages, toujours frais. Ce fut-là l'endroit que le Magicien choisit pour exécuter le projet de vengeance qu'il avoit médité. D'abord il dit à sa femme, ne vous effrayez point de ce qui arrivera; & ne craignez rien pour votre Perroquet; quoique je paroisse vouloir lui faire du mal, c'est pour son bien, & sans cela le charme de sa métamorphose ne sçauroit être défait. Il faut qu'il se tienne à terre, & il est né-

cessaire qu'un des trois arbres que vous voyez lui écrase la tête, pour qu'il reprenne sa premiere forme. Il ne croyoit pas si bien dire, & vouloit seulement tuer le Perroquet, après quoi il comptoit s'excuser auprès de sa femme en disant qu'il avoit manqué son opération. Alors le Perroquet qui entendit parler de téte écrasée, se souvint de la prédiction d'Ismenor, & comme il y pensoit, il éntendit une voix claire sans voir personne, qui lui disoit tout bas : Grisdelin, faites ce qu'on vous dira, & ne craignez rien. Je veille pour vous; cette assûrance lui fit grand plaisir, car il reconuut la voix d'Argentine, & il ne douta plus de revoir bien tôt Charmante, & de se retrouver lui-même, mais la jeune Princesse fit de grandes difficultés. Elle ne vouloit point du tout laisser écraser la tête à son Perroquet. Eh bien, dit le méchant Magicien, sans paroître ému, vous ne voulez donc pas rendre à ce Prince sa forme aimable. Retournons-nous-en, puisque vous aimez mieux le voir sous sa figure de Perroquet, que sous celle d'un homme bien fait & agréable. Aussi-tôt le Perroquet bleu se mit à battre des aîles, comme pour demander qu'on lui laissât écraser la tête, & il alla se mettre de lui-même au milieu des trois arbres, pour n'être manqué par aucun, alors Grenadine se rendit, & tourna seulement la

tête, pour ne pas voir écraser celle de son Perroquet, car cette idée lui faisoit toujours de la peine. Le vieux sorcier rioit en lui-même de la duperie du Perroquet, & de sa femme, & sans perdre de tems ordonna à haute voix aux trois arbres de tomber sur le Perroquet. Aussi-tôt ils se déracinent, & tombent tous trois avec un bruit effroyable. Mais Argentine veilloit en effet pour le salut du Prince, & d'une main invisible donnoit à la chute des trois arbres des directions bien contraires aux noires intentions du Magicien. L'un alla tomber bien loin de-là, & ne toucha personne; le second tomba directement sur le Magicien, & le tua tout roide, & le dernier qui étoit la Princesse charmante, rasa doucement la tête du Perroquet, & à l'instant tous deux reprirent leur forme naturelle. Argentine parut aussi-tôt & les porta tous deux en un clin d'œil dans son Palais de la mer. Pour Grenadine elle se transporta dans le Palais du Roi son pere, où l'arrivée de la jeune Princesse surprit & enchanta également & le Roi son pere & le Prince son amant. On n'espéroit plus de la revoir. Des fêtes brillantes célébrerent son retour, & elle épousa peu de jours après le Prince dont elle étoit aimée. Argentine vola invisiblement chés Ismenor, elle le trouva endormi, & sans perdre de tems elle lui

jetta

jetta au nés une liqueur empoisonnée qui l'étouffa en un instant. La Reine des Cygnes reprit aussi-tôt sa premiere forme, parce que le charme de sa pétrification étoit attaché à la vie d'Ismenor. Comme Riquette sa fille étoit morte de douleur, elle n'eut aucune part au dénouement de cette avanture. Les habitans de la ville des Cygnes reprirent aussi leur premiere forme, en même-tems que leur Reine, & après que le mariage de Grisdelin & de charmante eut été célébré dans le Palais de la Fée de la mer, ils furent transportés dans la ville des Cygnes, où tout étoit remis dans sa forme ordinaire. Rabot qui avoit repris sa figure naturelle, demanda à entrer dans leur maison. Je ne sçaurois dire toutes les fêtes qui se firent à cette occasion. Grisdelin & Charmante ravissoient tout le monde, & se ravissoient eux-mêmes. Ils firent ainsi pendant des siécles entiers leur propre bonheur & la joye de leurs parens.



LE TRIOMPHE DE L'AMOUR.

TAndis que je goûtois un aimable repos,
A l'amour interdit je tenois ce propos:
Je me ris de tes feux, je méprise tes armes.
Ce Dieu fut irrité.
Après mille efforts vains contre ma liberté
De la jeune Philis il emprunta les charmes,
Par eux le tendre amour triompha de mon cœur,
Je serois bien fâché d'avoir été vainqueur

LE PAPILLON.

L'heureux papillon vole au tour de la chandelle;
L'inprudent de trop près veut caresser sa belle;
Dans ses embrassemens il rencontre la mort:
Cher, ami vous devez m'entendre,
Ne prênez que la fleur d'un engagement tendre
Si vous ne voulez pas avoir le même sort.



QUATRAIN.

A Vos charmes, Philis, je réve nuit & jour.
Fiere raison me dit : que fais tu, téméraire ?
Mais tendre amour me dit : vous ne sçauriez mieux
re.
Taisez-vous ma raison, laissez parler l'amour.

LETTRE aux Auteurs du Mercure à l'occasion de la datte extraordinaire d'une Sentence du Châtelet de Paris de l'an 1342.

IL est assés ordinaire dans les conversations de badiner sur ce proverbe *Solo pro punoto caruit Martinus asello.* On en rapporte differentes origines qu'il est inutile que je répete, puisque votre Journal en fait mention; c'est au Mercure de Novembre 1742 page 2419 & suivantes.

Ce qui m'a remis à la mémoire une des explications qu'on en donne, est une Sentence contradictoire du Châtelet de Paris de l'an 1342 qu'on répand depuis peu imprimée en cette présente année. Le sujet ne fait de rien pour ce que je veux dire; je me

contente de vous marquer qu'elle est donnée pour *maintenir & garder le Comte de Dammartin dans la possession & saisine de la Justice & Seigneurie Haute, Moyenne & Basse de la Grange de stains & ses dépendances, à l'encontre du Procureur du Roi audit Châtelet & des Religieux de l'Abbaye de Châlis de l'Ordre de Citeaux, Diocèse de Senlis.* On la dit dattée *du Samedy après ima. Domini* l'an 1342. C'est à cette datte que j'en veux venir. Qu'est-ce que cet *ima Domini*? Peut-on dire que c'est une faute d'impression? Je ne le crois pas. Cette expression est répetéeen trois endroits du cahier imprimé. Est-ce donc une faute de la copie collationnée? Je n'ose le dire, puisque la collation a été faite par un Secretaire du Roi. C'est donc une faute dans l'original, si on ne peut pas déterminer ce que c'est que le jour qu'on appelloit *ima Domini.* Plûtôt que de décider que c'est une faute dans l'original de cette Sentence, je vous prie, Monsieur, de demander le sentiment du public sur cette mysterieuse & singuliere datte, Peut-être qu'il se trouvera quelqu'un qui versé dans les anciens Calendriers nous apprendra qu'il y avoit un jour appellé *ima Domini*, par opposition à *Ascensio Domini.*

Il sembleroit que ce devroit être le Samedy veille de Pâques si deux raisons ne s'y

opposoient; la premiere en ce que ce jour là il n'y a jamais de plaidoirie au Châtelet de Paris ; la seconde en ce que cet *iñia Domini* doit être un autre jour de la semaine que le Samedy, puisque c'est un Samedy d'après ce jour-là que la Sentence a été donnée. Or vous sçavez que jamais on n'a datté *du Samedy d'après un autre Samedy*.

Lors donc qu'on dattoit anciennement une Sentence ou accord, &c. c'étoit d'un jour ouvrier d'après un tel ou tel Dimanche ou d'après la fête d'un tel mystére ou d'un tel Saint.

Après ce principe qui est fort connu de ceux qui manient les anciennes chartres, si on s'obstine à soutenir qu'il y a dans la Sentence » ce fut fait & prononcée en jugement » l'an & samedi après *iñia Domini* dessusdits » rélativement à la page 13 où on lit, » que le » jour de la définitive du procès fu conti- » nuez jusques au samedi après *iñia Domini* » l'an de grace mil trois cent quarente-deus; si, dis-je, on prétend qu'*iñia Domini* est la bonne leçon de la Sentence, il me paroît qu'il faut répondre à ceux qui seront de ce sentiment que la Sentence est fausse, parce qu'elle a pour datte un jour controuvé, & qui n'a jamais existé.

Ce que j'avance ici, Monsieur, paroîtra peut-être témeraire à ceux qui ont l'expe-

dition ou grosse de cette Senteuce en bonne forme, & je me doute que s'ils me connoissoient ils viendroient me l'apporter pour me convaincre de leur exactitude, & confondre mes soupçons, mais sans leur donner cette peine-là, voici la solution de l'énigme. Il ne s'agit que d'un point *solo pro puncto caruit Martinus asello.*

On ne ponctuoit point autrefois les *i*. Le copiste qui aura voulu rendre cette Sentence plus lisible aura mis les points où il a crû qu'il y avoit des *i*, & justement dans le mot qui précéde *Domini*, il a mis le point où il ne le falloit pas. Il y avoit quatre jambages de cette sorte avant la lettre *a*, IIII, ce qui faisoit *una*; ce copiste s'est imaginé que c'étoit le premier jambage qui étoit un i, tandis que c'est le quatriéme jambage, & que les trois premiers forment une *m*. Il faut donc lire selon moi *le samedi après mĩa Domini.* & par-là la datte de la Sentence commencera à avoir quelque validité. Quiconque est versé dans les abregés des anciens sçait que *mĩa* s'écrivoit pour *misericordia.* La Sentence a donc été donnée *le samedi après misericordia Domini ;* second éclaircissement pour ôter tout soupçon contre sa validité. Enfin il suffit d'être un peu versé dans la liturgie Romaine pour sçavoir que *misericordia Domini* étoit le nom qu'on donnoit an-

au second Dimanche d'après
rce que l'*Introïte* de la Messe
ce jour-là par ces deux mots
[illegible] n'ont changés, de même
encore *Quasimodo* par la même
ar désigner le premier Dimanche
aques.

Mrs. ce que j'avois à dire sur
icule datte *ima Domini*. Si ce que j'ai
commencement de cette Lettre à pû
aux éditeurs ou publicateurs de
ence en question, ce que je marque
a doit les rassûrer entierement.

Je suis, &c.

BOUQUET à *Mlle. G***.*

EN vain l'amour de Flore & de Zéphire
Avoit paré nos champs des plus aimables fleurs ;
Le fier Aquilon va détruire
Ces fruits de leurs tendres ardeurs.
Plus beaux que les trésors dont Flore se couronne,
Vos yeux ne craignent point le caprice des tems ;
Pour eux belle G.... les hyvers ou l'automne
Seront un éternel printems.

ECLAIRCISSEMENT du P. M. Texte, *sur la véritable situation du lieu de* Bretigni, *si renommé par le Traité de Paix qui y fut fait en* 1360 *entre le Roi de France Jean II, & Edouard Roi d'Angleterre III du nom, pour servir de mémoire à l'Histoire.*

LE peu d'étendue que l'on peut donner à une Dissertation dans le Mercure, ne m'ayant pas permis d'éclaircir au long dans celui de Novembre 1744, la situation de *Bretigni*, où se fit en 1360 ce fameux Traité de paix entre les François & les Anglois, J'ai cru que je devois pour l'utilité des Ecrivains, obligés d'en parler souvent, mais qui le font si differemment, leur communiquer ce que j'en ai pû découvrir ; d'autant mieux que le sentiment des Géographes, qui font profession de marquer la situation des lieux, pourroit dans la suite prévaloir sur celui des Historiens qui n'en parlent que par occasion.

Les premiers disent que ce Traité de paix, pour la délivrance du Roi Jean, prisonnier de guerre du Roi Edouard, depuis la bataille de Poitiers du 19 Septembre 1356, se fit à *Bretigni*, Village près de Châtres. Les

autres à *Bretigni* près de Chartres en Beauce.

» *Bretigni*, Village de France, dit M. Cor-
» neille, Géographe, édition de 1708, re-
» nommé par le Traité de paix qu'on y con-
» clut entre la France & l'Angleterre en
» 1360, que les Latins appellent *Bretiniaca*,
» il est dans l'Isle de France, au-dessous de
» Montlheri, une lieue plus bas que Châ-
» tres, à cinq lieues de Paris.

Le traducteur de M. Beaudrand, autre Géographe, renchérit sur ce qu'en dit Corneille, & soutient que n'y ayant point en France d'autre *Bretigni* que celui d'auprès de Châtres, il faut absolument qu'il soit le lieu de ce traité de paix.

Le P. Daniel, Histoire de France, tom. III. p. 702. édit. de 1722, rapporte ce que dit ce traducteur & le combat. « Les
» Députés, dit ce Pere, s'assemblerent à *Bre-*
» *tigni* ou la paix fut conclue le 8 Mai 1360;
» le traducteur de la Géographie du sieur
» Beaudrand remarque qu'il n'y a point de
» *Bretigni* auprès de Chartres; mais que ce
» Village est auprès de Châtres, & qu'ainsi
» c'est auprès de Châtres, & non pas de
» Chartres que ce fameux Traité fut conclu.
» Mais avant que d'avancer un tel paradoxe,
» il auroit dû mieux examiner les choses, &
» il auroit trouvé qu'il y a auprès de Char-
» tres un Hameau nommé *Bretigni*, & c'est-

» là où ce Traité a été fait. Un mémorial de
» la Chambre des Comptes de Paris, marque
» expressement *Bretigni les Chartres*.

Après cette découverte du P. Daniel, on eut dit que sans hésiter son sentiment devoit être suivi, mais M. de la Martiniere nouveau Géographe, édition de 1730, postérieure à celle du P. Daniel, malgré la citation du mémorial, s'est déclaré du sentiment des Géographes ses Confréres. » Bretigni, dit-
» il, Village de France, dans l'Isle de Fran-
» ce, sur la riviere d'Orgé, au-dessous de
» Montlheri, à une lieue plus bas que Châ-
» tres. Il est à remarquer que la pluspart des
» Auteurs se sont trompés au sujet de ce Vil-
» lage. Comme il est à une lieue de Châtres,
» lieu qu'ils ne connoissent pas, ils ont dit
» qu'il étoit mis pour Chartres, quoi qu'aux
» environs de cette Ville, il n'y ait aucun lieu
» nommé *Bretigni*. Celui ci est à cinq lieues
» de Paris, en allant à Estampes.

L'éditeur de l'ouvrage de M. de la Martiniere, imprimé à Dijon en 1739, & débité à Paris, le dit de même mot à mot; comme ce sentiment, évidemment faux, pourroit avec le tems prévaloir, & jetter les Ecrivains dans l'erreur, ou du moins dans une incertitude génante; je vais pour leur utilité éclaircir ces deux faits, sçavoir, s'il y a en France deux *Bretignis*, & dans lequel des deux le Traité a été fait.

Pour ce qui est du premier fait, il est constant qu'il y a un Village nommé *Bretigni* près de Châtres, & il n'est pas moins certain, qu'il y a un Hameau du même nom à une lieue de Chartres en Beauce; j'en parle sçavamment, y ayant passé, & afin d'autoriser ce que j'avance, je m'avisai en 1744, d'en écrire à Chartres, à un Religieux de mes amis, lequel me répondit.

» Mon R. P. il y a sur le chemin *de Sours* un » Hameau qui est appellé *Bretigni*, distant de » Chartres d'une lieue & demie, il est de la » Paroisse de *Sours*, on y voit les débris d'un » vieux Château où la paix de Bretigni a été » faite; c'est M. de Montigni qui en est le Sei- » gneur. Voilà tout ce que j'ai pû découvrir » sur ce sujet. Je suis, &c. à Chartres ce 26 » Août 1744. *F. des Vignes.*

Bretigni, près de Chartres reconnu, il me reste à prouver qu'il est le lieu du Traité de la paix de 1360.

Froissart, chap. 211. tom. I. de sa Chronique, Willani, liv. IX. chap. 98; Auteurs contemporains le disent. Dans le Récueil des Piéces anciennes, imprimées à Rouen en 1700, par les soins de Dom Martenne, Bénédectin, il y a 17 actes qui le confirment. *Fait à Bretigni près Chartres.*

» Il étoit alors, dit André Duchesne, Histoire d'Angleterre, pag. 684, un Village

» prochain de Chartres, nommé *Bretigni*, » ou Edouard III condescendit à un Traité de » paix, & fu dressé le huitiéme jour de Mai; » Antoine de la *Salle* représente une forme » de Lettres-Patentes faites *à Bretigni*, mais » il ne s'en trouve nulle part de plus amples » que celles-ci, dressées au nom du Prince de » Galles, collationnées par un Trésorier de » Chartres, nommé *Rouillé*, qui spécifient » particulierement tout le Pays susdit. La » rançon accordée pour la délivrance du » Roi Jean, & les Seigneurs nommés pour » ôtages, jusqu'à l'entier payement d'icelle.

LETTRES-PATENTES.

» Edouard, aîné fils au noble Roi d'Angleterre, Seigneur d'Irlande, Prince de » Galles, &c. A tous ceux qui ces Présentes » Lettres verront; SALUT. Nous vous faisons sçavoir que tous les débats, discords, » quelconques m'eus & demenés entre notre » très-redouté Seigneur & Pere le Roi d'Angleterre d'une part, & nos Cousins le Roi » & son fils aîné, Régent du Royaume de » France d'autre part, pour bien de paix, est » accordé le octiesme jour de May, l'an de » grace n il trois cens soixante, *à Bretigni de lès Chartres*, en la maniere qui suit, &c.

Pour mieux déterminer ce *Bretigni*, dont il est question, il ne faut que suivre la marche de l'Armée des Anglois, telle que Dupleux l'a décrit.

Sur ces entre-faites, dit-il, *Aubi*, Abbé de Chigni & *Simon de Langres*, Général des Jacobins, (*il fut élû en* 1352. *Le P. Daniel d'après André Duchesne, appelle Aubi André de la Roche; mais tous ceux qui en parlent comme Cardinal, selon les Lettres du Pape Innocent VI. écrivent Androinus de Rocca, Androin de la Roque*, &c.) » Ces deux Légats » d'Innocent VI. étant venus vers Edouard » pour proposer certains articles de paix, du » consentement du Dauphin Régent, entre» rent en conférence avec le Conseil de l'An» glois, au Bourg de Long-Jumeau. Mais ils » le trouverent si roide & si rude, qu'ils se re» tirerent sans rien faire. Edouard n'espérant » point pouvoir forcer Paris, prit le chemin » de la Beauce. L'Abbé de Chigni, & Simon » de Langres, désirans renouer le Traité de » paix, retournerent vers l'Anglois. Il lui sur» vint un accident étrange devant Chartres, » qui le fit relâcher de ses demandes, pour » venir à une paix raisonnable; c'est qu'au» dessus de son Armée, en tems serein, se leva » soudainement un horrible orage. Ce tinta» mare fut accompagné d'une grêle si prodi» gieuse, qu'elle assommoit les chevaux, & » les hommes. Dequoi Edouard fut si étonné » qu'il s'humilia devant Dieu, & jettant la vûe » vers l'Eglise de Notre-Dame de Chartres, » fit vœu d'entendre à un bon accord. L'An-

» glois s'étant ainsi disposé à la paix, les Dé-
» putés s'assemblerent au Bourg de *Bretigni*,
» à une lieue de Chartres, &c.

Le dernier continuateur de la Chronique de Nangis, jusques en 1368, qui écrivoit à Paris en 1360. *Factum audivi Parisius*, » dit-il, en parlant de l'incendie d'une Eglise, » rapporte pour ainsi dire, comme témoin, » la marche des Anglois, suivis des Députés » vers la Beauce. » *Accesserunt Ambatiatores Domini Regentis apud urbem Carnotensem, quibus partibus Rex Angliæ cum suis, Patriam invadebat, pace inter partes jurata, plurimi de nobilibus Angliæ, nudis pedibus, usque ad Ecclesiam B. M. Carnotensis, ex devotione gaudiosa peregré processerunt. Ambatiatores autem Francorum, sive pacis tractatores, statim Parisius redierunt.*

Je pourrois autoriser mon sentiment par des actes de la Tour de Londres que le sieur Rymer a compilés, mais je crois que ce que je viens de dire suffit pour fixer les Ecrivains à l'avenir, à *Bretigni*, près *de Chartres en Beauce.*



EPITRE à M. de la Soriniere.

AImable favori du Dieu de l'Helicon,
Quand tu cueilles des fleurs sur le double vallon,
Ton exemple m'arrache à ma chere paresse,
Ta muse me rappelle aux rives du Permesse;
Déja d'un doux repos je goutois le plaisir,
Mais je vais par mes vers amuser mon loisir.

Ne crois pas cependant que ma verve indiscrete,
Prétende follement entonner la trompette.
Qu'un Voltaire le front paré de cent lauriers,
Fasse dans Fontenoy triompher nos gueriers,
De leurs valeureux faits qu'il retrace l'histoire;
Qu'il consacre leurs noms au temple de mémoire.
Le vainqueur des Anglois en tous lieux redouté,
Le Germain abbatu, le Belge épouvanté,
Fournissent à ses chants une vaste matiere.
Envain pour l'imiter dans sa noble carriere
Cent rivaux ont tracé tant de faits inouis,
L'Homere des Bourbons peut seul chanter Louis.

Les timides accens de ma naissante veine,
Se bornent à chanter l'adorable Climene:
Climene dont long-tems je bravai les attraits,
Lorsque fuyant l'amour je riois de ses traits,

Mais de tes tendres sons la touchante harmonie,
Les vers que galamment tu fais pour Uranie,
De beaux yeux qu'avec art nous peignent tes écrits,
D'une naissante ardeur me font sentir le prix :
Je me rends à l'amour, je ne fuis plus volage,
Je connois le bonheur d'un amant qui s'engage,
Et du je ne sçais quoi le charme séducteur
Vient porter jusqu'à moi ce trait toujours vainqueur,
Qui m'enflamme pour toi, que tes vers ont fait naître,
Qu'on ne peut expliquer, qu'on ne sçauroit connoître ;
Foible encor mon esprit veut envain m'arrêter,
Je t'aime, je t'admire & voudrois t'imiter.

Par M. T. D. V. A. A. P. D. D.

LE TRIOMPHE DE L'AMOUR, par le même.

ME promenant un jour à l'ombre d'un bocage,
Je croyois sans témoins dans ces aimables lieux,
Faire dire aux échos, faits à mon badinage,
Que jamais de l'Amour les traits victorieux,
Ne pourroient de mon cœur vaincre la résistance :
Que les plus beaux objets qui soient dans l'Univers

Entreprenant envain sur mon indifference ,
Jamais le mot d'amour n'entreroit dans mes vers.
Je vis l'amour couché sur un tendre feuillage,
Et m'apperçus bientôt de ma témerité ;
Son arc & son carquois étoient à son côté ,
De ses aîles Zéphire agitoit le plumage.
Un feu nouveau pour moi s'alluma dans mon cœur ;
Je voulus fuir ce Dieu seul auteur de mes peines ,
Je le voulus en vain : ce superbe vainqueur ,
Déja se préparoit à me donner des chaînes.
Témeraire mortel , me dit-il , en couroux ,
Tu voudrois échapper à ma juste colere ,
Je suis maître des Dieux , je fais trembler la terre ,
Et toi seul ici bas croirois braver mes coups ?
Non non . . . & de mes traits connois mieux la puissance ,
De l'amour outragé redoute le pouvoir ,
Ce trait va triompher de ton indifference ,
Pour soumettre les cœurs je n'ai que le vouloir.
Il dit , & dans l'instant une fleche perfide ,
Fend l'air & dans mon cœur vient verser son poison
Ce Dieu riant du coup de sa main homicide ,
M'envoye aux pieds d'Iris chercher ma guérison.



DECLARATION D'AMOUR par le même,

J'Avois toujours pensé, mon aimable Climéne,
De ne pouvoir souffrir ni l'amour, ni sa chaîne.
Je croyois que du coeur les sentimens badins,
Srioient des faveurs & & bravoient les dedains,
Mais je vous ai trop vu pour le penser encore;
Je sens un feu secret qui brule & me dévore,
Je suis rêveur, distrait, & ne sçait pas pourquoi,
Depuis près de deux mois je ne suis plus à moi;
Suis-je éloigné de vous ? je sens que je soupire,
Mais le feu de vos yeux augmente mon martire,
Mon trouble, & mon tourment renaissent chaque jour,
Et ma foible raison ne connoît que l'amour,
Ce Dieu veut se vanger, déja de son haleine
Je ressens le poison couler de veine en veine,
Pour soumettre mon coeur il falloit vos attraits,
Il a pris dans vos yeux le plus sûr de ses traits;
Mortellement blessé, je ne suis plus le même,
Et ce n'est qu'en tremblant que je dis, je vous aime.

VERS SUR UN BAISER par le même.

POur un baiser surpris tu te mets en colere,
Je suis un indiscret, je suis témeraire:
Quoi! parce que je veux te prouver mon ardeur;
Je ne dis rien, Iris, quand tu ravis mon coeur.

REPONSE de M. SAVERIEN *à la Lettre de M. de* GENSSANE *sur la Marine, insérée dans le Mercure de Juillet de cette année.*

IL est flateur pour un Ecrivain, dont le travail a pour objet le bien public, d'apprendre qu'on fait assés d'attention à ce qu'il écrit, jusqu'à lui proposer des doutes & des difficultés. Un avis ou même une critique, bien loin de faire tort à un ouvrage, ne sert souvent qu'à le mieux faire connoître. On ne reprend point sans avoir lû, sans avoir médité, sans avoir approfondi, & un Auteur doit s'estimer heureux s'il a fourni matiere à des réflexions, dont il résulte presque toujours quelque utilité.

C'est avec ces sentimens, *Monsieur*, que je reçois vos observations, sur ma Théorie de la manœuvre des Vaisseaux, qui sont le sujet de votre Lettre : ce que vous y avez principalement en vûë est : 1°. De fournir un moïen plus certain, pour orienter les voiles que celui que je propose. 2°. De rectifier mon Barozaneme. 3° De prouver que *le principe de M. Bouguer* sur la matiere des

Vaisseaux est solide, & que celui que je soutient n'est pas admissible.

Les Marins, qui connoissent véritablement l'effet du vent sur les voiles, sçavent combien il est important de les orienter de façon que la vergue fasse avec la quille l'angle qu'on souhaite. Destitués de tous moïens, ils n'étoient point en état de faire cette opération avec quelque justesse : j'ai voulu leur rendre en quelque sorte service, en les tirant d'embarras, & je leur ai offert deux especes de machines.

La premiere consiste en une ficelle suspenduë à la vergue, qu'il est question d'orienter, & chargée d'un plomb; la seconde en une perche assés longue. Tout cela est bien simple :cependant après avois mis aux pieds des Mâts des cercles gradués dont chaque Mât doit occuper le centre, on n'a qu'à amener la vergue jusqu'à ce que la ficelle réponde au dégré qu'on amarqué, ou qu'elle soit arrêtée par la perche posée sur ce dégré, si c'est de la perche dont on veuille se servir; & elle sera avec la quille l'angle désiré.

Vous objectez à cela, Monsieur, que le balancement du Navire ne permettra pas au plomb de s'arrêter : donc (c'est votre conclusion) ce moyen est défectueux. Il est certain, que si la ficelle étoit livrée à elle-même, elle suivroit le mouvement du Tangage

& du Roulis. Qui est-ce qui en doute ? Aussi n'ai-je jamais prétendu qu'on l'y abandonnât, mais qu'on la tint toujours paralelement au Mât, pendant qu'on fait venir la vergue au point où le plomb doit répondre. Je ne charge la ficelle qu'afin de la tendre, pour éviter cette peine à celui qui la conduit.

L'usage de la perche n'est, selon vous, ni *plus commode*, ni *plus exact* que celui de la ficelle. C'est toujours au balancement du Navire que vous en voulez ; & vous croïez sérieusement, qu'il est impossible de tenir cette perche ou ce long baton, pendant le Roulis perpendiculaire au cercle qui est au pied du Mât. Que trouvez-vous donc-là, Monsieur, de si difficile ? Il n'y a pas plus de difficulté, ce semble, à tenir cette perche sans qu'elle balance, qu'il y en a à se tenir droit sur le pont du Vaisseau sans tomber.

Qu'un Manœuvrier refuse maintenant de bien orienter ses voiles ; qu'il périsse pour ne l'avoir pas fait ; qu'un Corsaire en ait fait sa proie, quoique son Vaisseau fut plus pésant de voiles, on est en droit de le blâmer avant que de le plaindre. En effet, veut-il qu'une vergue fasse avec la quille tel ou tel bange ? sur le champ & sans façon, le premier long baton qui se présente lui sert à orienter ses voiles. Une ficelle ou une corde, une pierre

un cailloux, du fer, ne peuvent lui manquer & il ne lui en faut pas davantage pour faire son opération. Qu'on seroit ennemi de soi-même de ne pas joüir de si grands avantages à si peu de frais!

Dans mon ouvrage j'ai toujours eû en vûe la facilité, la commodité, l'aisance, parce que je sçais que tout ce qui a l'air un peu composé, rebute un Marin (je parle du commun des Marins) prévenu d'ailleurs en faveur d'une routine, souvent protégée par l'amour propre : au lieu que des connoissances, qui n'exigent de sa part aucune contention, bien loin de le dégouter, l'engagent, dans le tems même qu'il y pense le moins, à les rendre utiles.

En donnant congé à ma perche, à ma ficelle, à mon plomb, vous leur substituez un miroir que vous arrêtez, ainsi que la perche au signe du cercle déterminé, & qui réfléchissant l'image de la vergue indique qu'il faut l'arrêter à cet endroit. Selon vous, Monsieur, on orientera ainsi les vergues avec plus de certitude. Cela peut être : les Marins en jugeront ; c'est à l'experience à décider.

Le second article de votre Lettre regarde mon *Barozaneme*, machine que j'ai inventée pour péser le vent, c'est-à-dire, pour réduire l'effort du vent en poids. Vous

voulez le perfectionner en mettant un globe au lieu d'une planchette, qui reçoive dans la machine les impressions du vent. Cette idée paroit bonne, sauf la fantaisie des Marins.

Votre derniere observation est plus étenduë que les autres & je la trouve encore moins fondée. Vous prétendez adopter le principe de M. *Bouguer* sur la mâture des Vaisseaux, & je crois, que vous n'avez pas bien saisi cette question. Comme le mot de *Tangage* signifie *balancement* (dans le sens de la longueur du Navire) & que ce balancement peut provenir de differentes causes, il n'est pas surprenant que vous ayés confondu quelquefois une sorte de Tangage avec un autre. Voyons combien on doit distinguer d'especes de Tangages : j'en trouve trois. 1°. Celui qui provient de l'effort du vent sur les voiles. 2°. Celui qu'une puissance procure au Navire, lors même qu'il est à l'ancre, en le faisant pancher, & en le livrant après à lui même. 3°. Celui où le Vaisseau est en proye aux vagues d'une mer agitée, qui le font balancer, tantôt à *Tribord*, tantôt à *Bâbord*, selon qu'elle font impression sur le Navire.

Lorsque M. *Bouguer* dit, que le centre de gravité est le point d'appui du Mât dans le cas du Tangage, il n'entend parler que du premier ; & il ne s'agit ici que de celui-là.

J'ai avançé dans mon traité de la manœuvre que ce principe étoit faux, que ce centre (ou ce point d'appui) étoit un centre ſpontané de rotation, c'eſt-à-dire, que l'hypomoclion du Mât, dans le tems du Tangage, étoit libre; & qu'il varioit ſelon les differentes circonſtances. J'en ai renvoyé la preuve à l'article de Monſieur *Bernoulli* intitulé: *De centra Spontaneo rotationis.* Tom. IV. de ſes Oeuvres.

Afin de bien diſtinguer le premier Tangage du ſecond, liſez pour ce dernier le no. XL. Pag. 286 du même volume de M. *Bernoulli*, dont le titre eſt tel: *de corporum aqua inſidentium oſcillationibus, & de invenienda longitudine penduli oſcillationibus illis iſochroni.* Je ne parle pas du troiſiéme Tangage parce qu'il eſt évident, que le Vaiſſeau étant en proïe à deux puiſſances, (les Houles) le centre du mouvement ſera au point où les directions de ces deux puiſſances ſe couperont.

Vous refuſez, Monſieur, l'application que je fais de la théorie du centre ſpontané, à l'hypomoclion du Mât dans le cas du Tangage; & cela pour deux raiſons. Dabord vous rejettez le centre de ſuſpenſion, & puis le centre de rotation. Vous pouviés faire une dépenſe moins conſidérable, & vous n'aviés qu'à ne pas admettre le centre de rotation

tation pour point d'appui. Les réflexions que vous faites sur le centre de suspension sont de reste, car il est démontré que le centre de rotation est le même que le centre d'oscillation. Voyez l'art. 20 du grand *Bernoulli*. Tome IV. P. 269.

Vous n'êtes pas le premier qui ayés publié que la théorie de M. *Bernoulli* n'avoit pas lieu dans le cas du Tangage. On a voulu me le prouver. Il falloit pour éluder ma difficulté, ou se recrier sur l'application, ou s'en prendre à M. *Bernoulli*. On n'a eu garde d'attaquer M. *Bernoulli*. On sçavoit à qui on avoit affaire. Il ne restoit qu'à crier bien fort contre l'application ; on l'a fait.

Si la prudence a prescrit cette conduite, la verité ne l'aprouvera jamais, car il est aussi faux de dire que la Théorie du centre Spontané de rotation n'a pas lieu dans le Tangage, que d'avancer que cette Théorie est fausse.

Dans cet article, où ce centre de rotation est établi, il s'agit de déterminer l'hypomoclion d'un levier, à un endroit duquel est appliquée une puissance qui tend à faire tourner un systême de plusieurs corps ; & dans le cas du Tangage de déterminer le point d'appui d'un Mât sur lequel le vent agit pour faire incliner un Vaisseau. Quelle difference trouve-t-on là ? Que ce soit un

ſyſtême qui doive tourner ou un Navire, cela ne revient-il pas au même ? M. *Bernoulli* démontre que le centre de gravité du ſyſtême ne peut pas être le point d'appui du levier ; que ce point eſt fixe tandis que les autres parties du ſiſtême ſont en mouvement : & moi je dis que le centre de gravité du vaiſſeau n'eſt point l'hypomoclion du Mât dans le cas du Tangage. Ce raiſonnement eſt tout ſimple. Ma conſéquence eſt juſte, naturelle & de droit.

M. *Bouguer*, qui a répondu à mon objection * a compris qu'elle étoit très-fondée, ſi le Vaiſſeau tanguoit. Ce ſçavant Académicien ſe retranche ſur l'équilibre qu'il y a entre l'impulſion du vent ſur les voiles, la réſiſtance de l'eau ſur la Proue, la pouſſe verticale de l'eau. Eh mon Dieu ! Queſt-ce que cela prouve ? Poſons pour un moment que cet équilibre éxiſte à certains égards, croit-on de bonne foi éviter par-là les balancemens du Navire ? Je le dis d'avance : (& je l'aurois déja démontré par un écrit public, ſi je ne me fuſſe pas engagé à s'atisfaire quelques curieux, ſur les Vaiſſeaux des Anciens, dont je fais imprimer actuellement une petite hiſtoire) il eſt impoſſible d'une impoſſibilité phiſique de les éviter, & ſi l'on penſe que dans le tems du Tangage du Navire ſon centre de gravité

* *Traité du Navire* P. 315.

est toujours le point d'appui du Mât, je serai en droit de conclure que le centre d'oscillation d'un systême de plusieurs corps est dans leur commun centre de gravité : ce qui est très faux. à moins que la longueur du pendule ne fut infinie.

Cette conséquence a sans doute effrayé M. *Bouguer*. En effet elle est terrible. Cet illustre Géométre l'a compris ; & il a bien vû qu'il falloit soutenir que le Vaisseau ne tanguoit point. Quelle ressource ! Vous, Monsieur, vous faites incliner ; tourner, balancer le Navire & le centre de gravité est toujours le point d'appui. Vous ne vous accordez pas avec le sçavant, dont vous adoptez les principes.

J'ai dit que le point d'appui du Mât est dans le concours des directions du balancement du Navire. Vous croyez que je les place sur la Prouë & sur la Poupe. Ce n'est pas là mon sentiment. Lorsque j'ai parlé de la Prouë, je ne l'ai fait que pour fixer l'esprit du Lecteur, afin de rendre mon explication plus sensible. Il me paroît qu'on voit bien que je fais une supposition, lorsque je dis : *d'ailleurs si le Vaisseau est poussé, &c.* J'aurois pu prendre, si j'avois voulu, tout autre point dans le Navire. Celui-là est le premier qui s'est offert à mon esprit. Le point de concours des directions du balancement est très-

difficile à déterminer. Il faudroit connoître pour cela le point où ſe concentre la force mouvante.

Après cet éclairciſſement vous comprenez ſans doute, Monſieur, que le procès que vous intentez aux ſaillies des Prouës ne me regarde point ici; vous attaqués M. *Bouguer*; puiſque ſelon lui, plus la ſaillie de la Prouë ſera grande, plus le *point vélique* ſera élevé, & plus le Vaiſſeau portera de voiles. Votre critique ne s'adreſſe donc plus à moi: Ce n'eſt donc point à moi à y répondre.

Telles ſont les réflexons que votre Lettre m'a fournie je ſouhaite qu'elles vous ſatisfaſſent, & comme les diſcuſions particulieres ne doivent point être préſentées au public, ſi elles ne l'intereſſe, il eſt auſſi à déſirer que ce détail puiſſe contribuer en quelque choſe à la perfection de la Marine, ainſi que votre deſſein, deſſein noble & louable, eſt d'y concourrir.

Quelques perſonnes ou mal inſtruites, ou mal intentionées ont répandu dans pluſieurs compagnies, que je manquois de venération pour M. *Bouguer*, en combattant ſes principes. On l'a publié en quelque ſorte ou du-moins on l'a fait connoître. En verité il y a bien & de la méchanceté & de l'injuſtice dans ce reproche. Il n'appartient qu'à des

génies grossiers de ne pas estimer avec distinction les grands Hommes; de leur manquer des égards même dans leur méprise, & de leur refuser une sorte de respect; j'ai déja mis au jour celui que le mérite de M. Bouguer m'a inspiré: je me fais gloire de le renouveller ici, comme je serai toujours charmé, par rapport à vous, Monsieur, de trouver l'occasion de rendre publics les sentimens de la plus parfaite estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.



SONETTO.

Del Segnor Gio: Battista Marini.

Apre l'Uomo infelice, allor che nasce
In questa vita di miserie piena,
Pria ch'al sol, gli ochi al pianto, e nato a pena
Và prigionier frà le tenaci fasce.

Fanciullo poi, che non più latte il pasce,
Sotto rigida Sforza i giorni mena;
Indi in età più ferma, è più serena,
Trà fortuna, ed amor more, e rinasce.

Quante poscia sostien tristo e menduo
Fatiche e morti; infin, che curvo e lasso
Appoggia a debil legno il fianco antico!

Chiude al fin le sue Spoglie Angusto Sasso.
Ratto cosi, che sospirando io dico,
Da la culla a la tomba è un breve passo.

Voilà, Messieurs, un Sonnet que l'on voit aisément que Rousseau a imité dans ces beaux vers qui commencent ainsi :

Que l'homme est bien durant sa vie
Un parfait miroir de douleurs ! &c.

Mais il a fini ces Stances par un trait qu'il a trouvé dans son génie un peu trop hardi & non pas dans son original, qui contre son ordinaire n'a rien outré dans ce Sonnet ; c'est pour faire voir cette difference que j'ai tâché d'imiter ce Sonnet. Je sens que je suis aussi loin de sa beauté que de celle des Stances de Rousseau, mais s'il n'y avoit que des Rousseaux ou des Voltaires qui écrivissent, notre amour propre souffriroit trop: le lecteurs seroit réduit à toujours admirer, & les Poëtes aussi foibles que moi creveroient peut-être de chagrin & de jalousie.

IMITATION à Monsieur l'Abbé Antonini.

STANCES IRREGULIERES.

Que l'homme ouvre en naissant une triste carriere !
Dans des langes d'abord comme chargé de fers,
Ses yeux semblent plutôt ouverts
Par les pleurs que par la lumiere.

Dès sa tendre jeunesse un trop fâcheux Pedant
De fouets, de leçons sans cesse l'importune ;
Il se voit le jouet, si tôt qu'il est plus grand,
De l'amour & de la fortune.

Homme fait, d'autre soins ; dettes de tout côté ;
Des procès, une femme augmentent sa tristesse :
Bien-tôt sur un bâton il soutient sa vieillesse ;
Un fils attend sa mort avec avidité.

Sous l'âge & sous les maux à la fin il succombe ;
Il meurt : il est caché sous une étroite tombe.
Helas ! que le chemin est court qui du berçeau
Conduit les mortels au tombeau !

Laiglon à St. Omer.

*A MADAME***.*

DEpuis que je vis sous vos loix
Jugez du tourment qui m'accable :
Vous captivez & mon cœur & ma voix,
Et je vous aime trop pour vous paroître aimable.
Hélas ! faut-il qu'une injuste colere
Soit de mes soins le seul retour !
Iris, pourquoi voulez vous faire
La haine fille de l'amour ?

A LA MESME.

VOus dites qu'il n'est point d'amans
Dont les tendres engagemens
Soient suivis d'ardeurs éternelles.
Je vous conseille, Iris, de murmurer contre eux :
Vraiment, c'est bien à faire aux belles
Qui ne font que des malheureux,
A se plaindre des Infidéles ?

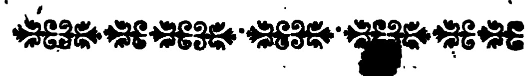
CHANSON imitée d'Horace.

Pour les cœurs délicats
Les plaisirs achetés ont seuls de vrais appas :
Lorsque par un baiser Climène,
Je cherche à soulager ma peine
Deffendez vous assés pour ne pas me l'offrir,
Mais trop peu pour m'oter l'espoir de le ravir.

*EPITRE à Madame.****

Lorsque d'auprès de vous je souffre qu'on m'arrache,
Ne me soupçonnez pas de n'aimer qu'à demi :
Hélas ! C'est que l'amant se cache
Pour ne laisser voir que l'ami.
Victime d'un trop long silence ;
Mais flaté par l'espoir d'un doux & vif retour,
Je ne veux rien devoir à la reconnoissance ;
De tout ce que je puis demander à l'amour.
Il est vrai, je le sçais, quoique tendre & fidéle
Mon cœur n'est pas pour vous un offrande assés belle ;

Mais suspendez votre courroux :
Songez que si ce cœur vous aime
En le remplissant de vous même
Vous le rendez digne de vous.
Puissent vos sentimens être à mes voeux propices,
Ou je renonce à vivre sous vos loix.
D... C'est trop d'avoir à souffrir à la fois
De mon amour & de vos injustices.
Si ma Muse s'obstine à chanter vos attraits
N'en faites point un crime à mon foible genie :
Quelques efforts qu'il prenne, il ne fera jamais
Grand tort à votre modestie.



DISCOURS sur l'Emulation.

L'Homme a de si puissans désirs pour la gloire, que n'étant né que pour elle, il n'agit aussi que pour l'acquérir &, elle ne se montre si belle & si charmante à ses yeux, que pour le porter à toutes sortes d'actions vertueuses.

C'est elle qui le rend ingénieux, vigilant, infatigable, qui lui fait aimer le travail & surmonter le péril ; le bien qu'il voit faire aux autres l'instruit & l'anime en même tems à les imiter.

Les hommes ont une pente naturelle à s'i-

miter les uns les autres, & cette inclination paroît en eux dès le berceau; elle n'aît avant la *raiſon*, & ſouvent elle fait dans la ſocieté *civile* ce que la raiſon ne peut faire.

Les bonnes actions ont toujours beaucoup d'admirateurs, mais il n'y a que ceux qui ont une noble Emulation qui ſoient entrainés à les imiter. Avec elle on fait avec joye ce qu'on apperçoit de vertueux dans les autres; on ſe les propoſe pour faire naître en ſoi l'envie de les égaler, & l'on peut dire que l'eſprit de l'homme eſt capable de toutes choſes, quand il ſe pique d'Emulation.

Mais ceux qui ont l'ame noble ne ſe propoſent pas ſeulement les exemples de leur ſiécle à imiter, ils portent leur vue ſur tout ce qu'il y a de plus parfait dans l'antiquité, car on ne doit pas s'arrêter aux ruiſſeaux, quand on peut puiſer dans la ſource; en tout Pays, en tout tems on a toujours vû quelques uns à qui les autres ont voulu reſſembler, mais ſouvent les copies infidelles ont plus approché de leurs défauts que de leurs perfections. On ne peut être trop délicat dans le choix des originaux, les copies dégenerent toujours, il eſt facile de faire plus mal que ceux qui font mal, mais ſouvent fort difficile de faire mieux que ceux qui font bien, il faut toujours tacher d'imiter les plus parfaits; élévons nous toujours au lieu de ramper, ce

n'est qu'en aspirant aux choses les plus hautes qu'on se rend immortel.

Ne nous contentons pas de nous attirer de vains applaudissemens qui s'élevent & tombent le même jour.

Le cours de la vie est trop limité pour renfermer en nos cœurs le désir de la véritable gloire, elle est trop étendue & porte nos espérances jusques sur l'avenir le plus reculé.

Les génies extrordinaires sont comme des Aigles, ils prennent toujours le dessus, plus on s'éleve devant eux, plus ils veulent s'élever, rien ne les pique plus vivement que l'Emulation, & l'ardeur qu'elle leur inspire pour la vraie gloire & la vertu ne leur donne pas un moment de repos.

C'est peu pour eux d'égaler les autres, ils veulent les surpasser, & ce qui attire quelquefois l'admiration des esprits plus limités ne paroît rien à leurs yeux.

Quoique l'Emulation soit un vice quand elle dégenere en envie, elle peut souvent servir d'un puissant aiguillon pour nous pousser à la vertu. L'honneur est l'héritage le plus précieux qu'un pere puisse laisser à son enfant, & celui-ci n'en est pas bon œconome, s'il ne l'augmente par une légitime Emulation; la frugalité qui par-tout ailleurs passe pour vertu, se change en vice dans

cette occasion, ce n'est pas assés de conserver cét héritage, il faut travailler pour l'accroître; les familles Romaines gardoient comme une chose sacrée ce qui servoit à illustrer la mémoire de leurs ancêtres, leurs Palais étoient ornés des familles de ces grands Hommes, c'étoient les illustres monumens de leurs vertus; le Senat de Rome fit élever la statue de Caton dans le lieu où se rendoit la Justice, afin que le souvenir de sa grande probité fut aux autres Magistrats la regle de leur conduite & le modéle de leur jugemens. A la vérité il y a des hommes admirables, de ces esprits du premier rang, de ces intelligences suprêmes qui ont quelque chose de divin, on ne peut guéres les tirer en exemples, il faut se contenter de les admirer & de les regarder comme l'ornement de leur siécle, & l'exemple des suivans, génies inimitables par leur profonde science chacun dans leur état & encore plus dignes d'admiration par l'innocence & l'intégrité de leurs mœurs.

Quelque Emulation qui nous anime, il faut faire un grand discernement dans l'imitation; & prendre d'un chacun ce qu'il y a de bon sans s'arrêter à aucun particulier, il ne faut pas que l'admiration que nous avons pour les plus parfaits nous ôte l'espérance & le courage de pouvoir faire ce qu'ils

ont fait, au contraire cette Emulation doit nous exciter sans cesse à laisser quelque chose de nous qui puisse servir de modéle à la postérité ; la Nature n'est pas épuisée, on voit encore parmi nous de ces grands hommes qui, semblables aux Abeilles qui expriment le suc des fleurs dont-elles composent leur miel, rassemblent dans leur esprit comme dans une Ruche, ce qu'il y a de plus délicat en toute sorte de professions. C'est l'avantage que les Romains eurent autrefois sur les Grecs, pourquoi ne l'aurions nous pas sur les Grecs & sur les Romains ? cette belle Emulation est digne de nous pour servir d'exemple à toutes les Nations.

Par exemple en fait de la grandeur de courage, c'est peu d'une valeur commune aux François qui combatent sous le plus grand Prince du monde : ils bravent les plus grands périls pour mériter l'estime de leur Souverain & ne peuvent jamais passer pour téméraires devant un Prince si sage & si courageux ; peut-on se proposer quelque modéle de prudence, & de valeur qu'il n'ait surpassé par des actions qui serviront d'exemples héroïques aux siécles futurs ?

De quelle Emulation ne seront ils pas touchés en apprenant la Conquête de toute une grande Province, faite en moins de tems qu'il n'en falloit autrefois pour celle d'une

Ville, & le gain d'une sanglante bataille où il a paru en personne, comme Soldat & comme Capitaine, Protecteur de la foi publique, fidéle dans ses promesses, constant dans ses prudentes résolutions & inébranlable à la vue des plus grands dangers.

Il est certain que dans les plus sublimes professions, comme celles des Armes & de l'Eloquence, on doit changer de méthode selon les tems & les circonstances, sans cela l'esprit & le cœur de l'homme ne peuvent rien produire de grand, à la vérité il y a des régles qu'on ne peut trop religieusement observé, des régles dont la parfaite intelligence & l'application judicieuse donnent à ceux qui les suivent dans leur état, de l'agrément, de la force, de la majesté & de la vigueur. Il y a aussi des exemples qu'on ne doit pas perdre de vue, mais il faut les regarder comme les Peintres en prenant de l'un la justesse du trait, de l'autre la beauté des couleurs, car ne suivre qu'un seul homme, c'est se rendre trop esclave, il faut en quelque maniere rassembler en soi toutes les belles qualités des grands hommes de notre état, honorer leur mémoire, respecter leur mérite, admirer leurs belles actions, & se les rendre en quelque façon propres, c'est là le vrai caractére de la noble & légitime Emulation.

Derhins Doyen des Avocats de Bessiene en Forêt.

DERNIERS adieux à mon chat dévoré par un animal farouche.

ADieu, Raton, c'en est fait, la lumiere
N'éclairera plus tes beaux yeux.
Déja tu vois la fin de ta carriere
Et rien ne peut t'arrêter dans ces lieux.
Quel monstre jaloux de ta gloire
A terminé de si beaux jours ?
Quoi! tes charmes n'ont pû toucher son ame noire ?
Ah ! périsse à jamais l'odieuse mémoire
De ce tigre affamé, périssent ses amours,
Qu'un autre, s'il se peut, encor plus sanguinaire,
L'immole à mon juste couroux.
Mais vains regrets ! espoir imaginaire !
Raton n'est plus ; Grands Dieux y pensez-vous,
Raton a succombé, l'infame jalousie
L'a moissonné dans son printems.
O vous que cette phrénesie
A tyrannisé de tous tems.
Apprenez que ce n'est qu'à des esprits vulgaires
Et petris d'un limon grossier,
Aux cœurs nés bas & mercenaires
Que ce vice est familier,
Mais les ames génereuses
Partout ou la vertu luit

Suivent sans être envieuses
Le charme qui les séduit.
Raton eut, mérité le sceptre & la Couronne
Dans l'Empire des Chats.
Puisse-je voir un jour l'Occiseur en personne,
Rongé, mangé, déchiré par les rats !

Par J. T. D. Médecin.

QUESTION.

On demande lequel est le meilleur d'avoir une connoissance médiocre de toutes choses, ou bien de posseder une Science ou un Art au plus haut dégré & d'ignorer toutes les autres.

A Madame de C.... en lui envoyant des des découpures qu'elles m'avoit demandées.

Recevez, aimable Thémire,
Ce petit nombre de Chinois;
Ils ont quitté leur vaste empire
Pour aller vivre sous vos loix.
Si vous leurs faites bonne mine,
Leur sort ne peut être plus doux.
Que vois-je ? Vous les aimez tous.
Ah! que ne suis-je de la Chine!

Par M, de S. Germain exilé au Mont S. Michel.

ODE TIRE' DU PSEAUME CXVIII.

Confiance en Dieu dans le tems de l'affliction : déſirs ſinceres du juſte de lui être toujours fidéle.

BRiſe, Grand Dieu, dans ta colere
Les ennemis de tes Autels ;
Mais du haut de ton ſanctuaire
Prends pitié des humbles mortels.
Déja la mort épouvantable
Préſente ſa nuit redoutable
A tons mes ſens glacés d'effroy ;
Regarde moi d'un oeil propice :
Sauve mes jours du précipice ;
Et je ſuivrai ta ſainte loi.

Dans l'adverſité qui m'accable
Je vois mes maux s'accumuler ;
Sans ta promeſſe irrévocable
Rien ne pourroit me conſoler.
Grand Dieu, l'impoſture & l'envie
Sur les plus beaux jours de ma vie
Ont ſoufflé leur cruel poiſon ;
Suprême appui de l'innocence,
J'implore aujourd'hui ta puiſſance

Contre leur lâche trahiſon.

Qui peut enviſager ſans crainte
Le ſort terrible du Pécheur ?
Sur ſon front la mort eſt empreinte,
Ses yeux ſont voilés par l'ereur.
C'eſt devant ton trône adorable,
Que ta juſtice rédoutable
Fait tomber le bandeau fatal ;
Tu dis un mot, & la victime
Diſparoît, & du ſein du crime
Deſcend dans le gouffre infernal.

Au milieu de mon eſclavage
Où tout m'inſpiroit de l'horreur,
Mes levres te rendoient hommage,
Même au plus fort de ma douleur.
Dès qu'à la fin de ſa carriere,
L'Aſtre qui repand la lumiere,
Ceſſoit de briller ſur nos bords ;
Vers toi ſon unique reſſource
Mon cœur voloit comme à ſa ſource
Pour te chanter dans ſes tranſports.

Dieu d'Iſraël, ton indulgence,
Quand nous déſirons d'être à toi,
Fournit à tous ſon aſſiſtance
Dans la pratique de ta loi.
Aux premiers rayons de ta grace

Le crime fuit, & dans sa place
Ta main nous forme un nouveau cœur :
C'est toi qui des voutes celestes
As brisé les liens funestes,
Qui s'opposoient à mon bonheur.

Loin des routes de la Justice,
Dans des sentiers pernicieux,
Les méchans par leur artifice
Vouloient m'entrainer avec eux :
Tel qu'un Rocher inébranlable,
Offre sa tête formidable
Aux vains efforts des vents fougueux,
Ainsi mon ame toujours prête
A résister à la tempête.
Repoussa leurs traits dangereux.

Superbes tyrans de la terre,
Vous dont l'orgueil ne connoît pas
Celui qui lance le tonnere,
Craignez la force de son bras :
Ouvrez les yeux, & sous la cendre
Reconnoissez un Pere tendre
Qui préviendra tous vos souhaits ;
Grand Dieu ! vois l'ardeur qui m'enflâme ;
Imprime à jamais dans mon ame
Le souvenir de tes bienfaits.

*LETTRE à de M.***. à M.***.*

REflechiſſant Mr: à mon ordinaire ſur l'économie nationale, je me ſuis rappelé une converſation que nous eûmes dernierement ſur ce ſujet; converſation dans laquelle entre autres écarts, nous vinmes à parler des changemens d'habitation ſi fréquents dans les Villes. Je les ſoutins dommageables au public; en ce qu'ils détournent les particuliers de leurs occupations & de leur commerce; & qu'ils font toujours perdre, briſer ou égarer quelques piéces de meubles. Vous ſoutintes au contraire qu'ils étoient utiles, par la raiſon que les pertes qui s'enſuivent de-là pour les uns ſont profitables aux autres, & que ces meubles briſés par exemple, perdus ou égarés mettent dans la néceſſité d'en avoir d'autres, ce qui entretient la circulation, occupe & fait gagner les Ouvriers & les Marchands.

Mais en ſuivant ce raiſonnement, j'ai ſenti que la plûpart des pertes & des calamités étoient de vrais biens politiques; la guerre qu'on regarde comme un fleau n'eſt plus un mal reur pour l'Etat, puiſqu'elle occupe & fait vivre bien du monde. Elle coute beaucoup au public, tant mieux, elle enrichit

plusieurs particuliers ; un mal épidemique aflige toute une Contrée, tant mieux, cela occupe & fait gagner tous les suppôts de la Médecine &c. Un incendiaire brule nos maisons, tant mieux, c'est une occasion d'employer du monde pour les rétablir. Un homme a un Procès ruineux qui ne finit point par le mal entendu de nos Loix & de notre Jurisprudence, tant mieux, cela occupe & engraisse les Procureurs, les Avocats, &c. Un homme riche a un fils dissipateur & débauché, tant mieux, ce jeune libertin fait le profit de bien des gens par ses dissipations & par ses débauches. Je ferai la même application sur les accidens les plus funestes. Que repondrez-vous à cette retorsion ?

Pour moi je crois plus que jamais que toute perte est nuisible à la Société ; & je pense que l'enrichissement d'une Nation est de même nature que celui d'une famille. Comment devient on riche pour l'ordinaire ? Par le travail & par l'œconomie ; travail qui enfante de nouveaux biens ; économie qui sçait les conserver & les employer à propos. Ce n'est pas assés pour enrichir un peuple de lui procurer de l'occupation. La guerre, les procès, les maladies, les jeux & les festins occupent aussi réellement que les travaux de l'Agriculture, du Commerce & des Fabriques, mais de ces occupations les unes sont

fructueuses, & produisent de nouveaux biens, les autres sont steriles ou même destructives. Pourquoi le négoce est-il une source d'opulence? Est ce par la simple proprieté de commerce d'échange ou de communication? Point du tout, mais, c'est qu'outre les distributions & l'économie qu'il suppose nécessairement, il suppose encore davantage les productions du Labourage & des Manufactures; sans quoi il cesseroit d'être enrichissant: qualité du reste qui ne lui vient point de ce qu'il occupe & fait vivre bien des gens. Combien en effet d'autres opérations qui font vivre leur monde & qui ne sont point enrichissantes pour la Société? C'est en un mot qu'elles occupent les sujets, sans qu'il en résulte aucun fruit réel & physique. Telles sont, comme on l'a dit les opérations de la guerre & de la procédure, & telles sont celles des amusemens & des plaisirs. Opérations qui nous occupent, nous agitent ou nous amusent; mais qui n'augmentent jamais l'opulence Nationale.

Cette différence d'opinions ne m'empêchera pas d'être bien sincerement Monsieur &c.



IMITATION d'une Ode d'Horace.
Donec gratus eram tibi. Lib. II *Od.* XII.

DAPHNIS.

TAnt que je te parus aimable,
Et que je jouis seul de tes embrassemens,
Au sort des Rois les plus puissans
Ce paisible bonheur me sembla préférable.

CHLOE'.

Tant que content de mon ardeur,
Daphnis fut fidéle & sincere
Et que je l'emportai sur la jeune Glycere,
Du nom de sa Chloé je fis tout mon bonheur:
Et d'un nom plus fameux, la trompeuse chimere
Ne séduisit jamais mon coeur.

DAPHNIS.

Il est vrai, la jeune Glycere
A rangé mon coeur sous sa loi;
Elle a tout ce qu'il faut pour plaire,
Et ma vie à l'instant cesseroit d'être à moi,
Si pour sauver la sienne elle étoit nécessaire.

CHLOE'.

D'un mutuel amour les plus tendres liens
Avec Mirtyle m'ont unie,

Et

Et je perdrois deux fois la vie,
Si mes jours immolés garantiſſoient les ſiens.

DAPHNIS.

Dans la chaine qui me fut chere,
Si l'amour de nouveau me tenoit engagé,
Si j'allois oublier Glycere,
Pourrois-je encor en toi retrouver ma Chloé.

CHLOE'

Qnoique tu ſois plus inconſtant que l'onde;
Et que Mirtyle ait pour moi mille appas,
Reviens, & je préfere à tous les biens du monde,
Celui de vivre, & mourir dans tes bras.

Campan. O. D. L. R.

MEMOIRE où l'on examine la date d'une Charte de Carloman par M. Polluche d'Orleans.

DOm Luc Dachery a fait imprimer, dans le VIIe. vol. de ſon Spicilege, page 148 des Lettres du Roi Carloman, données en faveur du Chapitre de l'Egliſe d'Orleans, auquel ce Prince confirme les anciens privileges, ſur la répréſentation que lui avoient fait les Chanoines, qu'ils en avoient

perdu les titres dans l'incendie de la Ville d'Orleans par les Normands. Ces lettres telles qu'on nous les répréſente ſont ſouſcrites du Notaire Norberſt faiſant les fonctions de Vulfard Chancelier & datées de *Melnacum* dans le Comté de Vimeu le III. des ides d'Août la Ve. année du regne de Carloman, indiction premiére. Ce qui revient au 2 Août 883. *Nortbertus ad vicem Vulfardi recognovit, Datum III. idus Augusti anno V. regnante Karlomanno glorioſiſſimo rege, indictione prima, apud Melnacum villam in Vimnau comitatu.* Mais comment faire quadrer cette date avec celle d'une autre Charte du même Prince, dont Duchesne nous a donné la ſouſcription dans ſon Hiſtoire des Chanceliers page 92, & qu'il cite du Tréſor de l'Abbaye de Beaulieu, vû que dans cette derniere qui eſt de l'an 882 le même Notaire Nortbert y déclare qu'alors le Chancelier Vulfard étoit mort? *Nortbertus Notarius poſt obitum magiſtri Vulfardi juſſione regis ſcripſi. Dat. XVIII. Kal. julii anno IV. regnante Karlomanno glorioſiſſimo rege, indictione XV.* Il n'y a pas de milieu, l'une ou l'autre de ces Chartes eſt fautive, ou plûtôt Dom Luc Dachery ou Duchesne ſe ſont trompés. Mais auquel attribuer la faute? Au premier; l'occaſion que j'ai eut de voir & d'examiner dans le Tréſor de l'Egliſe d'Or-

lans, l'original des Lettres données par ce Pere, ne permet pas d'en douter, & c'est une faute que les copistes lui ont fait faire. Au lieu du nom de Vulfard qu'ils ont lû dans la souscription, on y lit celui de Gauzlin, qui après avoir été Chancelier sous Charles le Chauve & Louis le Begue, continua à l'être sous Carloman, comme le P. Labbe l'avoit soupçonné, Tome II. de ses mélanges, pag. 116. Ainsi par ce seul endroit la Charte que nous examinons ne peut être que du commencement du regne de Carloman, ou tout au plus avant le mois de Mai de sa troisiéme année 881, puisqu'on voit par de secondes Lettres de ce Prince données en faveur de l'Eglise d'Orleans, que dans ce mois Vulfard étoit déja Chancelier. *Noirbertus Notarius ad vicem Vulfardi recognovit Datum apud villam petram fictam anno III. regnis Karlomanni glor. regis in mense maio indictione XIIII.* En vain voudroit-on opposer la date de Dom Luc Dachery. *Anno V. regn. Karlem indict. I.* puisque ses notes Chronologiques sont purement conjecturales & qu'elles ne paroissent en aucune maniere sur l'original, ou l'année du * regne & l'indiction sont absolument effacées; en voici une copie figurée. *Datum III. id Aug..... regnante Karlomanno gloriosissimo rege...... apud Melacum villam & Vimnau comitatu.* Mais d'où

a-t-on tiré à remplir ces vuides? ce n'a pû
être du Cartulaire de l'Eglise d'Orleans. Le
Lettres y sont transcrites à la vérité, mais i
y manque comme à beaucoup d'autres & l
date & la souscription que le copiste ne s'es
pas donné la peine d'écrire. Il est vrai qu'u
transcrit de ces Lettres qu'on trouve dans l
même layette où elle sont conservées, por
te l'une & l'autre telles que D. Luc Dache
ry les a réprésentées. Mais cette piece qu
apparemment est celle qu'on a communi
quée à ce Pere est trop moderne & trop dé
fectueuse d'ailleurs, pour pouvoir je ne di
pas balancer, mais donner la moindre a
teinte aux réflexions que je viens de faire.

La date de la Charte de Carloman ain
rétablie. Je continue à en examiner quelqu
autres particularités. La premiere qui s'offr
aux yeux de prime abord, c'est le sceau e
paste qui y est appliqué. On y voit la tête d
Carloman ceinte d'une couronne de lauri
& ces mots écrits en legende : KARLO
MANNUS DI GRACIA REX. O
sçait assés que les sceaux de ce Prince so
très rares, le P. Mabillon qui s'est étudié
faire graver dans sa diplomatique ceux d
nos Rois, n'en donne aucun de Carloma
car on ne peut pas dire que la tête d'un jeu
homme qui paroît sans légende dans un c
chet appliqué à une Charte de la planc

XXIII. ſoit celle de ce Prince. La beauté du deſſein, & l'air de tête de cette figure d'un goût tout autre que celui du IXe. ſiécle, en marque aſſés la difference, ſur-tout ſi on la compare avec le ſceau avec lequel elle n'a aucune reſſemblance. C'eſt bien plûtôt l'empreinte d'une pierre antique qui ſervoit à Carloman d'anneau ou de cachet particulier tel à peu-prés qu'un petit cachet avec une tête de Bacchus ſur une Charte de Pepin, planche XXIII. ou avec la tête de Serapis ſur des Lettres de Charlemagne planche XXIIII.

La ſeconde choſe à conſidérer, c'eſt qu'il eſt marqué expreſſement dans ces Lettres que l'Egliſe Cathedrale d'Orleans avoit eu le même ſort que toutes les autres qui avoient péri dans le feu que les Normands avoient mis à la Ville lorſqu'ils y revinrent en 865. *Verum etiam ipſius matris Ecleſiæ baſilica a ſupradictis regni perſecutoribus concremata.* Quoique Adrevalde Moine de Fleury ait aſſûré le contraire dans ſon livre des Miracles de S. Benoît chapitre 33 ; en diſant que cette Egliſe avoit été garentie du feu par les ſoins de quelques perſonnes zélées : *matre duntaxat Eccleſiæ quæ in honore S. Crucis .. ſacrata erat, ſtudio bonorum hominum remanente.* Si nos Hiſtoriens d'Orleans ont adopté le ſentiment d'Adrevalde, eux qui

auroient connoiſſance des lettres de Carloman, c'eſt qu'ils aimoient le merveilleux.



*VERS à Madame de **.*

J'Adreſſois au Ciel mille vœux
Pour célébrer la fête d'Egerie,
Je lui ſouhaitois de mon mieux
Tous les tréſors de la Férie,
Quand un enfant aîlé s'eſt offert à mes yeux;
Ceſſez, dit-il, des vœux dont l'Olympe s'offenſe:
Sur le pouvoir des Dieux croyez-vous enchérir?
Eh! de quels dons voulez-vous enrichir
Le chef-d'œuvre de leur puiſſance?
Diſant ces mots il m'a donné
Des guirlandes de fleurs nouvelles
Dont lui-même étoit couronné.
Auſſi-tôt déployant ſes aîles
Il s'eſt élevé dans les airs,
Et ſoudain j'ai vû l'univers
S'embraſer de mille étincelles.
A cet éclat j'ai reconnu l'enfant,
Et je l'allois nommer en l'adorant,
Mais auſſi-tôt devinant ma penſée,
Il a ſouri du haut de l'empyrée,

Et m'a crié d'un ſon de voix charmant,
Allez préſenter ma guirlande
Au doux objet que vous oſez aimer,
Mais ſi vous voulez voir accepter votre offrande,
Gardez-vous bien de me nommer.

VERS à Madame de ***

CHargé de fleurs ainſi qu'un bourriquet,
Amour s'en vint le jour de votre fête :
Il avoit mis dans ſa petite tête
Que devant tous paſſeroit ſon bouquet :
Mais bien penaut reſta le frèluquet,
De voir néant au bas de ſa Requête,
Et dit tout haut, en trouſſant ſon paquet,
Par la morbleu, je ne ſuis qu'une bête ;
Ce chien d'Hymen m'a donné le torquet.

ASSEMBLE'E publique de la Societé Royale des Sciences, tenue dans la grande Sale de l'Hôtel-de-Ville de Montpellier, le 2 Décembre 1745.

MOnſieur Serane, Directeur, qui préſidoit à cette Aſſemblée en l'abſence de M. le Comte de Saint-Florentin, Miniſtre & Sécretaire d'Etat, & Préſident de la Société Royale pour cette année, fit l'ou-

verture de la Séance par un Discours dans lequel il loua les Académiciens de leur attention à perfectionner les Sciences, & en particulier l'Astronomie. Il ne manqua pas de parler de l'Observatoire, cet Ouvrage chéri, qui après avoir été long-tems l'objet des désirs de la Société, est aujourd'hui presque achevé. C'est-là que les Astronomes de la Compagnie se proposent de répondre aux invitations qui leur ont été faites par l'Académie Royale des Sciences, de travailler à un grand nombre d'Observations, que la beauté du climat les met en état de faire à Montpellier, plus facilement que par-tout ailleurs.

M. Serane annonça les Eloges qui devoient être lûs dans cette Assemblée. Il fit remarquer qu'après la mort de M. de Plantade, la place de Sécretaire perpétuel étant encore vacante, la Compagnie chargea M. de Carney, un de ses Associés, de faire les Eloges de Messieurs de Clapiès & de Sénès. M. de Ratte ayant été nommé Sécretaire perpétuel en 1743, la Société ne changea rien à cette premiere disposition, mais les occupations de M. de Carney ne lui permirent pas de faire les deux Eloges; il fit seulement l'Eloge de M de Sénès, & M. de Ratte fit celui de M. de Clapiès. Ces Elogés furent lûs dans l'Assemblée. La Compagnie

ne pouvoit tarder plus long-tems a s'acquitter du tribut qu'elle devoit à la Mémoire de deux Academiciens si distingués par leurs rares talens.

Après que M. le Directeur eut cessé de parler, M. de Ratte Secretaire perpétuel lut l'Eloge de M. de Clapiès. M. de Carney lut ensuite l'Eloge de M. de Sénès.

M. de Serane Directeur fit ensuite la lecture d'un Mémoire sur quelques Squinancies d'une nature particuliere, après laquelle M. Bon Conseiller d'Etat, Premier Président Honoraire en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, lut un Mémoire dons nous donnons l'Extrait.



EXTRAIT du Mémoire de M. Bon sur la chaleur directe du Soleil, comparée avec celle qu'on éprouve à l'ombre pendant l'Eté.

LA Physique se perfectionne tous les jours, depuis qu'on s'est fait une Loi d'en bannir les Hypothéses, & de n'admettre que ce qui est fondé sur l'expérience. Les Philosophes ne cherchent plus à deviner la Nature, ils tâchent seulement de la bien voir,

persuadés que l'examen des effets est la seule voy e par laquelle ils parviendront peut être à la détermination des causes.

Avouons cependant que l'Art de faire des expériences, porté jusqu'à un certain dégré, n'est nullement commun ; tout le monde ne sçait pas voir. Les expériences délicates demandent toujours des attentions génantes, & on ne sçauroit croire jusqu'à quel point ces attentions doivent être quelquefois multipliées.

On peut faire plus aisément certaines observations, mais en revanche, celles-ci demandent plus d'assiduité. Telles sont les observations Météorologiques sur le Thermométre, le Barométre, la quantité d'eau de pluye, la direction & la force des vents, la déclinaison de l'aiguille aimantée, &c. Il n'est pas permis de douter du prix & de l'utilité de ces observations ; il n'en faut pas chercher d'autre preuve que l'empressement de toutes les Académies des Sciences de l'Europe à les recueillir. *

M. Bon, si connu par les découvertes importantes qu'il a faites dans la Physique & dans l'Histoire naturelle, n'a pas crû devoir

* *La Société Royale de Londres adressa en 1724 une Lettre circulaire à tous les Sçavans de l'Europe, pour les engager à faire les observations Météorologiques, le plus assidûement qu'il leur seroit possible,*

négliger les obſervations Météorologiques. Il commença à Montpellier en 1702 celles du froid & du chaud avec l'ancien Thermométre de Florence, dont il avoit apperçû toutes les imperfections, & auquel il ſubſtitua en 1705 un Thermométre beaucoup plus exact, celui de M. Amontons, mais depuis l'année 1737 il a toujours fait uſage du Thermométre de M. de Réaumur, Inſtrument de la derniere précision, comme tous ceux qui ont été inventés ou perfectionnés par cet Académicien, » aux découvertes du» quel (dit M. Bon) on ne peut rien ajou» ter que les juſtes éloges que cet illuſtre » Sçavant a mérités ſi ſouvent du public,

Nous ſommes obligés d'avertir avec M. Bon que malgré tout ſon zéle pour faire aſſidûment les obſervations Météorologiques, les fonctions importantes de ſa Charge l'obligerent ſouvent de les interrompre; il étoit juſte que Thémis eut la préférence. Aujourd'hui que cet illuſtre Magiſtrat jouit d'un repos qui lui étoit dû par tant de titres, les Sciences ont repris tous les droits qu'elles avoient déja ſur lui; leur étude fait ſa principale & ſa plus douce occupation, & il ne ſe contente plus de leur conſacrer, comme auparavant, ces momens indéterminés que l'on trouve toujours pour cultiver ce que l'on aime.

Le ſeul titre du Mémoire de M. Bon annonce qu'il n'a preſque point parlé des obſervations journalieres du Thermométre & du Barométre, pareilles à celles qu'on imprime tous les ans dans l'Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences de Paris. Il ſe propoſe de publier dans un autre tems toutes les obſervations de cette eſpéce qu'il a faites à Montpellier, & il s'eſt contenté de communiquer à l'Aſſemblée le réſultat de ſes obſervations ſur la chaleur directe du Soleil, comparée à celle qu'on éprouve à l'ombre pendant l'Eté, c'eſt-à-dire, ſur le dégré de chaleur que marque un Thermométre expoſé directement aux rayons du Soleil dans un beau jour d'Eté, comparé au dégré que marque un pareil Thermométre expoſé à l'ombre, à l'air libre, & tourné vers le Nord.

Ces obſervations ſont extrêmement curieuſes; il paroît même que M. Bon a été le ſeul juſqu'à préſent qui ait penſé à obſerver la chaleur directe du Soleil, ainſi cet illuſtre Académicien aura la gloire d'avoir ouvert une nouvelle carriére dans laquelle les Phyſiciens ne manqueront pas de s'exercer.

De toutes les expériences qu'il a faites depuis pluſieurs années avec le Thermométre de M. de Reaumur, M. Bon a conclu.

1°. Qu'à Montpellier pendant l'Eté la chaleur du Soleil fait monter ordinairement la liqueur du Thermométre de M. de Réaumur à *une hauteur* double de celle qu'un pareil Thermométre marque à l'ombre, en comptant du point de la congélation, c'est-à-dire, que si un Thermométre à l'ombre & à l'air libre marque 15, 20, 30 dégrés au-dessus de la congélation, il en marquera 30, 40, 60, ou à très-peu de chose près, lorsqu'il sera exposé au Soleil depuis midi jusqu'à trois heures.

2°. Que la liqueur du Thermométre exposée au Soleil parvient vers les deux heures après-midi à sa plus grande hauteur dans la journée; qu'alors elle reste fixe au même point une demie-heure pour le moins, & souvent trois quarts-d'heure, qu'ensuite elle descend petit-à-petit.

3°. Que dans les trois quarts-d'heure ou environ qui précédent immédiatement l'instant où la chaleur directe du Soleil parvient à son plus haut dégré, la liqueur parcourt un grand nombre de dégrés du Thermométre; que quand elle descend ensuite c'est ordinairement d'un dégré de quart-d'heure en quart-d'heure, jusqu'à ce qu'elle arrive au dégré marqué à l'ombre.

Les observations que M. Bon avoit faites *il y a quarante* années avec le Thermomé-

tre de M. Amontons s'accordent parfaitement bien avec ces résultats. Il n'y a qu'à réduire les dégrés de M. Amontons à ceux de M. de Réaumur.

Il est très-rare que pendant l'Eté la chaleur du Soleil déterminée par le Thermométre de M. de Réaumur soit plus grande que le double de la chaleur qu'on éprouve à l'ombre, & c'est ce qu'on n'a vû à Montpellier que dans des Etés excessivement chauds. Par exemple, le 30 Juillet 1705, le Thermométre de M. Amontons marquoit à l'ombre 58 pouces 4 lignes & demie, ce qui revient à 31 dégrés de M. de Réaumur, & au Soleil 73 pouces, ou 80 dégrés de M. de Réaumur, terme de l'eau bouillante. * On voit que 80 est plus que le double de 31, mais, comme nous venons de le dire, ces cas sont extrêmement rares, & doivent être regardés tout au plus comme de legeres exceptions à la régle générale.

Ce qui n'est pas ordinaire pendant l'Eté arrive communément dans le Printems & dans l'Automne, car dans ces deux saisons la chaleur directe du Soleil est exprimée

* *Cette observation de M. Bon, qui est assûrément des plus singuliéres, est imprimée dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences de l'année 1705, pag. 53 des Mémoires.*

par un nombre de dégrés triple au moins de celui que le Thermométre marque à l'ombre. Dans l'Hyver la chaleur du Soleil est beaucoup plus grande par rapport à celle qu'on éprouve à l'ombre, & les variations dans la température de l'air sont alors si fréquentes qu'il seroit presque impossible de les réduire à des régles certaines.

La Séance fut terminée par un Mémoire que lut M. de Ratte, Sécretaire perpétuel, dans lequel il essaya de donner l'explication physique de l'accroissement subit de la tige de l'Aloès vulgaire après un certain nombre d'années. Nous donnons aussi l'extrait de ce Mémoire.



EXTRAIT du Mémoire de M. de Ratte sur l'accroissement subit de la tige de l'Aloës vulgaire, après un certain nombre d'années.

LES Botanistes distinguent differentes espéces d'Aloës. Celle dont il est ici question est l'Aloës vulgaire, *Aloë vulgaris vera*. Peu de gens ignorent que la tige de cette plante ne se développe qu'au bout d'un certain nombre d'années ; qu'après ce terme elle croit avec une extrême rapidité, & s'éleve jusqu'à une hauteur considérable. C'est ce qu'on éprouve journellement dans la Catalogne & les Pyrenées, où *l'Aloë vulgaris vera* croît en abondance dans les campagnes sans culture & sans soin, mais dans les Pays où cette plante est beaucoup plus rare & a besoin d'être cultivée, ce fait de l'accroissement de sa tige n'a été connu qu'imparfaitement, & a été mêlé avec beaucoup de faux. Avant 1737 on n'avoit qu'un seul exemple d'un Aloës qui eût crû aux environs de Montpellier, & cet exemple unique n'avoit pas détruit les préjugés du vulgaire. Le nombre de cent années paroissoit plus

myſtérieux que celui de 15 ou 20 ans; on jugea qu'un ſiécle entier étoit néceſſaire pour le développement de la tige de cette plante. On crut auſſi que quand la tige commençoit à pouſſer, ce n'étoit pas ſans effort, & que cet effort produiſoit un bruit pareil à celui d'un coup de tonnerre. On prétendoit que quelques Payſans avoient entendu ce bruit, mais le public eſt revenu de ces fauſſes idées, depuis les expériences qu'on a faites ces dernieres années ſur pluſieurs Aloës qui ont crû autour de Montpéllier en differens tems. Tous ces Aloës n'avoient guéres plus de 20 ans, & ils ont pouſſé dans l'eſpace d'environ un mois & demi des tiges de plus de quatre toiſes de hauteur. Il eſt eſſentiel d'obſerver qu'on n'a entendu aucune eſpéce de bruit.

Il eſt donc conſtant que la tige de l'Aloës commence à paroître dans notre climat au bout de 15, 20 ou 25 années plus ou moins, ſelon la differente nature des terrains, & qu'elle s'éleve juſqu'à ſa plus grande hauteur, qui eſt d'environ quatre ou cinq toiſes, dans l'eſpace de quinze jours, un mois, un mois & demi. Voilà le fait tel qu'il eſt, mais il faut convenir qu'enviſagé de la ſorte, il ne laiſſe pas d'être frappant en lui-même, & digne de toute l'attention d'un Philoſophe & d'un Naturaliſte. En effet pour-

quoi l'Aloës ne pousse-t'il sa tige qu'au bout de 20 ans ? Ce tems est très-considérable, & on n'observe rien de pareil dans les autres plantes. Voyons comment M. de Ratte tâcha d'expliquer cette singularité.

Il fit d'abord observer que la tige de l'Aloës ne paroît qu'après l'entier développement des feuilles, d'où il conclut que les sucs qui auroient été nécessaires pour la formation de la tige avoient été employés à former & à nourrir les feuilles. Il ne reste donc plus qu'à examiner pourquoi les feuilles tirent à elles toute la séve. C'est l'état de la question, envisagée dans son vrai point de vûe.

Il remarqua en second lieu que si les petites fibres qui servent à la formation des feuilles de l'Aloës ne partoient pas immédiatement de la bulbe, de la racine de la plante, si elles n'étoient qu'une extension & une continuation des fibres de la tige, ce seroit en vain qu'on chercheroit à expliquer le Phénoméne dont il s'agit, car alors la production des feuilles seroit attachée à l'accroissement de la tige comme à une condition nécessaire, & sans cet accroissement les feuilles ne se développeroient jamais ; c'est du moins ce qui a paru fort naturel à notre Académicien.

Cela posé, voici les causes ausquelles M.

de Ratte attribue l'effet en question : elles peuvent se réduire à quatre principales.

La premiere est la conformation des fibres de la tige : en effet on ne sçauroit douter que les petites fibres de la tige de l'Aloës ne soient plus dures & plus compactes à proportion que celles qui sont dans l'intérieur des feuilles, d'où il est aisé de conclure que ces dernieres fibres doivent moins résister au mouvement de la séve que les premieres; la séve s'échappera donc par les côtés vers lesquels elle trouve moins de résistance, & au lieu de suivre la direction verticale de la tige, elle coulera dans les tuyaux latéraux, & sera employée à la formation & à l'entretien des feuilles.

La seconde cause est le grand nombre de tuyaux qui sont contenus dans l'intérieur des feuilles, & la troisiéme est la flexibilité de ces mémes tuyaux, qui les rend propres à être facilement distendus, car il s'ensuit évidemment de-là que la distribution de la séve dans l'intérieur des feuilles sera très-considérable.

Voici encore une autre cause qui augmente le volume des feuilles de l'Aloës, & en méme-tems la quantité de suc nécessaire pour leur nutrition. Personne n'ignore qu'un fluide poussé par un canal étroit dans une vessie fait un grand effort pour la dilater,

jusqu'à élever un poids considérable qu'on auroit appliqué sur la vessie ; c'est ce qui est constant par l'expérience. Il n'est pas moins certain que si plusieurs fibres creuses sont disposées de maniere qu'elles soient toutes attachées à un point fixe, à peu pres comme on conçoit les fibres longitudinales des muscles dans le corps humain, un fluide qui aura communication avec elles par une petite ouverture, s'il est poussé avec une certaine force, les dilatera considérablement, sur-tout si elles cédent aisément aux impressions de ce fluide. Appliquons ceci à l'Aloës. Les feuilles de cette plante sont armées d'épines placées de distance en distance sur leurs bords. Si on examine avec soin ces mémes feuilles, on verra presque sensiblement que les épines qui leur sont fortement attachées sont comme les points fixes ausquels vont aboutir les divers canaux par où coule le suc nourricier. La conséquence qui résulte de cette remarque, c'est que la séve doit dilater ces canaux, & augmenter par-là le volume des feuilles, mais pour cet effet il faut qu'elle s'y porte en grande abondance.

On voit à présent les raisons pour lesquelles les feuilles de l'Aloës tirent à elles la plus grande partie de la séve. Ces raisons ne doivent pas être séparées ; elles se fortifient par

leur union & leur dépendance mutuelle, & elles ſuppoſent toutes que l'Aloës ſoit tellement conformé que les fibres de ſes feuilles partent immédiatement de ſa bulbe. M. de Ratte penſe que cette conformation eſt abſolument néceſſaire pour que la production des feuilles de l'Aloës ſoit indépendante de l'accroiſſement de ſa tige.

On doit auſſi avoir égard à la quantité de ſuc employée à la formation de la racine, quantité perdue pour la tige de l'Aloës.

Pour mettre toutes ces raiſons dans un plus grand jour, & faire concevoir en même-tems comment une ſi grande quantité de ſuc s'éleve dans les feuilles, M. de Ratte remarqua que dans la plûpart des végétaux les feuilles tirent beaucoup plus de ſéve à proportion que la tige. C'eſt ce que M. Halés a prouvé par un grand nombre d'expériences, dont on peut voir le détail dans la ſtatique des végétaux.

L'Académicien fit obſerver auſſi que ſi les feuilles de l'Aloës tirent à elles une grande quantité de ſuc, elles en tranſpirent une grande quantité. * Il faut avoir égard à cette tranſpiration. Les ſucs qui s'évaporent ſeront remplacés par de nouveaux ſucs, qui s'éle-

* *Voyez ſur la tranſpiration des Plantes, le premier Chapitre de la Statique des Végétaux.*

vant jusqu'à l'extrémité des feuilles, ne pourront pas être employés à la formation de la tige.

Il est vrai que ces feuilles se séchent enfin, mais à ces feuilles desséchées il en succéde de nouvelles qui se détachent d'une espéce de cône formé par toutes les feuilles roulées les unes autour des autres ; ces nouvelles feuilles tirent à elles les sucs destinés à l'entretien des premieres ; elles sont de même remplacées par d'autres, & ainsi de suite : la tige ne se montre point encore, elle ne commencera à paroître qu'après l'entier développement des feuilles.

Mais ce développement, quand sera-t'il achevé ? Ce ne sera qu'au bout de 15, 20 ou 25 années, car on doit remarquer que les feuilles de l'Aloës étant fort grandes & épaisses, n'ont pû être amenées tout-d'un-coup à leur perfection ; les mois entiers sont nécessaires pour cet ouvrage, comme l'expérience nous le démontre, & parce que les feuilles ne peuvent pas toutes croître à la fois, ce ne sera qu'après bien des mois ramassés, c'est-à-dire après un nombre assés considérable d'années qu'elles seront entierement développées ; alors la séve ne trouvant plus sur son passage de voyes obliques qui la détournent de la direction verticale de la tige, agira dans cette derniere direc-

tion, & se ramassant en grande quantité, forcera la résistance que les fibres de la tige lui opposent par leur dureté.

Il n'est pas surprenant que la tige s'éleve alors dans l'espace d'un mois ou même de quinze jours jusqu'à quatre ou cinq toises de hauteur : tous les sucs qui auroient été employés ailleurs se réunissent pour sa formation, & comme ils sont en grande abondance, la tige qui résulte de tous ces sucs doit être aussi fort grande ; il n'y a rien là que de naturel.

M. de Ratte s'objecta que les autres espéces d'Aloës, de même que *l'Opuntia* ou Figuier d'Inde, ont leurs feuilles conformées intérieurement à peu près de la même maniere que l'*Aloë vulgaris vera*, & que cependant leurs feuilles ne se développent qu'avec la tige, & à mesure que la tige pousse.

Pour sauver cette diversité d'effets M. de Ratte eut recours à une certaine difference de conformations ; il dit que dans les autres espéces d'Aloës & dans le Figuier d'Inde, les fibres des feuilles ne sont qu'une extension & une continuation des fibres de la tige, au lieu que dans l'Aloës vulguaire elles partent immédiatement de la bulbe, comme on l'a déja observé.

Voilà à peu près tout ce qu'il y a de remarquable dans l'accroiſſement de la tige de l'Aloës : l'explication qu'on en a donnée paroîtra peut-être aſſés naturelle, ſi l'on fait reflexion que ce qui fait le ſujet de notre admiration dans cette Plante arrive dans d'autre végétaux, ſans que nous en ſoyons frappés. Ne voyons-nous pas, par exemple, la tige du bled fort baſſe pendant un tems conſidérable ? Ne s'éleve-t'elle pas enſuite avec une extrême rapidité quand les feuilles ont été développées ? A la vérité tout cela ſe fait dans l'eſpace de ſept à huit mois, mais auſſi l'on ne prétend pas prouver que les deux effets ſoient parfaitement conformes ; c'eſt aſſés qu'il y ait entr'eux une analogie bien marquée, & que la difference ne ſoit que du plus au moins.



NOUVELLES

NOUVELLES traduites de l'Italien de Lodovico Domenichi.

MAître Marc de Lodi ayant donné à lire un Sonnet qu'il avoit fait à un Seigneur, ce dernier en lisant le second ou le troisiéme vers, lui dit, Ah! Maître Marc, ce vers a une syllable de manque! Maître Marc repondit aussi-tôt. Ne vous troublez pas, Monseigneur, en lisant le reste vous trouverez quelque vers qui aura une syllable de trop, cela ira l'un pour l'autre.

Un Docteur fameux prêchoit à Milan avec un grand concours d'Auditeurs, & reprenoit vivement toutes les mauvaises mœurs & les mauvaises habitudes des habitans. Il étoit souvent visité par un Marchand de la Ville qui le prioit avec instance de se déchainer sans aucun égard & de mettre en abomination le peché d'usure qui étoit alors très commun. Le Docteur s'étant informé de quel caractére étoit le Marchand qui le visitoit si souvent pour lui faire cette priere, apprit que c'étoit le plus grand usurier de toute la cité. Quoi! lui dit un jour le Docteur, vous me pressez de détourner les autres d'un vice

dont il faut vous corriger vous même! Que ne vous convertiſſés vous le premier ? Oh ! lui repondit le Marchand, je voudrois que perſonne ne fut uſurier, moi exepté, parce que j'aurois alors tous les emprunteurs & que je ferois mieux mes affaires.

Un Grec & un Latin faiſoient voyage enſemble; étant venus ſur le ſoir à raiſonner s'il devoit faire ce jour là clair de Lune, le Grec diſoit que la Lune étoit finie. Le Latin faiſoit ſon compte avec ſes doigs & avec l'épacte, & diſoit que cela n'étoit pas vrai, parce que ſuivant l'ordre de l'épacte, elle devoit paroître le jour ſuivant. Le Grec s'obſtinoit dans ſon opinion, comme un homme qui n'avoit pas de meilleures raiſons à dire. Pendant qu'ils étoient dans cette diſpute, la nuit devint plus obſcure & le Grec levant les yeux vit la Lune & la montra à ſon camarade, qui lui dit tout ſimplement, ſi elle paroit, elle ne devoit pas paroître, & elle a mal fait parce qu'elle n'a pas obſervé l'ordre de l'épacte.

Queſtione come è in Proverbio de Lana Caprina

Dans une guerre qu'eurent les Siennois avec les Florentins, les premiers furent avertis qu'ils y avoit chés eux pluſieurs Eſpions

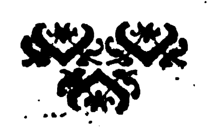
qui raportoient aux Florentins tout ce qu'ils faisoient. Les Siennois ayant assemblé le conseil pour mettre ordre à cette guerre, *Bindon* Tondi se leva de sa place & dit, *Messeigneurs*, il me paroît qu'il n'y a aucune précaution à prendre & que les espions peuvent en faire à leur gré, parce que nous changeons si souvent d'avis qu'ils ne feront pas à moitié chemin que nous aurons conclu toute autre chose que ce qu'ils sçauront de nos desseins.

Thomason étant à la place du Change à Rome & voyant venir un homme que l'on connoissoit pour dissipateur, habillé de velours & tout échauffé, dit à un autre, regardes un tel comme il est tout en nage, l'autre lui répondit, comment ne sueroit il pas ? il porte plus d'un arpent de terre sur ses épaules. Il avoit en effet vendu une vigne pour s'habiller.

Un homme d'Urbain grondoit son fils qui ne s'embarassant guéres de ses discours consideroit certaines fourmis qui entroient dans un trou, & son pere lui disant, à quoi penses tu à l'instant ? N'as tu pas de honte ? Le fils lui répondit, Ah! Mon pere, s'il en étoit entré encore une il y en auroit eu justement cinquante,

Cola & Pecorino jouoient ensemble à Venise. Pecorino s'entendoit à filer la carte & Cola à dérober l'argent, & autant l'un gagnoit en trichant autant faisoit l'autre en dérobant. Le jeu fini chacun d'eux se désespéroit, Pecorino disoit, le Ciel peut-il faire que je n'aye rien gagné, & j'ai donné à mon camarade des deux ; des trois & des quatre comme j'ai voulu ! d'un autre côté Cola disoit, quelle diable de maison est celle-ci ? Je lui ai volé plus de cinquante écus & je ne me trouve pas de gain un maudit quatrain.

Un homme demandant à son ami pourquoi il s'étoit levé si tard ce jour là, & s'il n'avoit pas de honte d'être si paresseux, l'ami lui demanda ce qu'il avoit fait depuis qu'il s'étoit levé de si bonne heure, & le premier lui racontant qu'il avoit fait quelques choses très-frivoles ; ce que je révois pendant ce tems-là (lui dit l'autre) valoit tout autant que ce que vous faisiés.





NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX ARTS, &c.

Nous avons annoncé dans le précedent Mercure un *Dictionaire abregé de Peinture & d'Architecture en deux volumes* in-12, *à Paris Quay des Augustins chez Nion fils, à l'Occasion, & chez Barois à la Ville de Nevers 1746.*

DEpuis plusieurs années on voit paroître un grand nombre de Dictionaires, il s'en trouve sur toutes sortes de Sciences & d'Arts. On en voit d'Historiques de Geographiques; on en trouve de Medecine, de Jurisprudence, &c. On pourroit faire un Dictionaire des noms de tous les Dictionaires qui existent.

Ces livres très utiles, sur tout, pour ceux qui ne sont pas à portée d'avoir de nombreuses Bibliothéques ne demandent que du tems. Un homme studieux n'a qu'à lire avec la plume à la main & écrire tout ce qu'il aura lû de remarquable sur des feuilles volantes en les rangeant par ordre alphabétique, il trouvera un Dictionaire tout fait,

mais ce Dictionaire sera plus ou moins etendu selon qu'il aura plus ou moins fait de remarques.

On dit communément *qu'il n'y a jamais eu de mauvais Dictionaire.* Cela ne doit s'entendre qu'à l'égard du plus ou moins d'étendue qu'ils peuvent avoir. Dans le moins abondant on trouve toujours beaucoup d'instructions, mais cette maxime n'est pas entierement vraie, il s'en peut trouver qui trompent leurs Lecteurs & qui contiennent des histoires ou des positions de lieux ou d'autres positions fautives; alors malheureux celui qui s'en est rapporté à son Dictionaire.

On pouroit conseiller à ceux qui veulent parvenir à un haut dégré de science, de faire eux mêmes un recueil de tout ce qu'ils liroient; outre que cela arrange beaucoup mieux dans la mémoire ce que l'on a appris, on ne court pas de risque de le perdre jamais.

Mais pour mettre au jour un Livre de cette espece il faut être plus qu'un demi sçavant sur les matieres que l'on veut traiter & dont on fait, pour ainsi-dire, *le Catalogue.* Un homme sçachant quelque chose se plaignoit que dans un semblable ouvrage qu'il avoit acheté il trouvoit bien tout ce qu'il sçavoit, & dont consequemment il n'avoit point affaire, mais qu'il ne trou-

toit rien de ce qu'il ignoroit & qu'il alloit y chercher. Cela prouvoit que l'Auteur n'étoit gueres plus sçavant que le lecteur.

Le Livre dont nous parlons paroît fait avec une grande connoissance des deux Arts differens dont il traite, mais ce ne seroit pas assés s'il n'enseignoit que les termes de l'Art, *il contient l'histoire en abregé des grands Peintres & des Architectes célébres, & une description succinte des plus beaux ouvrages de Peinture, d'Architecture & de Sculpture, soit antiques, soit modernes*, en sorte que ce livre est interessant pour tout le monde.

Parmi les histoires singulieres qui sont rapportées dans ce livre il s'en trouve une qui montre combien les premieres idées ont de force; c'est celle de *Henri Gaud*. » Etant » né à Utrecht d'une famille illustre il s'ap- » pliqua de lui-même au dessein avec tant » d'ardeur qu'il n'y avoit point de jeune » Peintre qui le surpassât. Etant allé à Rome » où il fit liaison avec le Peintre *Adam* » *Elyzieme*, il lui acheta tous ses tableaux, » & de retour dans sa patrie il grava d'après » lui 7 morceaux qui sont admirés des con- » noisseurs pour leur singuliere beauté; ses » talens lui attirerent les affections d'une » fille qui le voulant épouser lui donna en » *1624* un philtre, qui au lieu de le ren- » *dre* amoureux lui fit perdre l'esprit, en-

» ſorte qu'il étoit entierement hebété quand
» on lui parloit d'autre choſe que de la Pein-
» ture, de laquelle il raiſona toujours de
» très-bons ſens juſqu'à la mort.

* On pourroit cependant reprocher à l'Auteur quelques obmiſſions. Il a paſſé ſous ſilence le nom du Frere *Luc* Récolet, qui a fait pluſieurs ouvrages de Peinture admirés de tout le monde, & entr'autres un Baptême de Saint Jean dans le Déſert qui eſt encore dans le Convent des Récolets d'Orleans & dont ils ont refuſé une ſomme extrêmement conſidérable.

L'Auteur a auſſi omis l'hiſtoire d'un des plus fameux Peintres, connû ſous le nom du *Maréchal Ferant*. Cet homme étant d'une naiſſance obſcure & exerçant le métier de Maréchal, devint éperduement amoureux de la fille du fameux Rubens. Ayant été refuſé avec dédain par le pere de ſa maîtreſſe, l'amour excita ſon courage, il apprit ſécrettement à deſſiner & fit un voyage de quelques années. A Rome : à ſon retour il entra chés Rubens qui étoit alors abſent de ſon attelier, & peignit une mouche ſur un tableau qui étoit commencé & qui étoit ſur le chevalet, après quoi il ſortit. Rubens voulant continuer ſon travail le lendemain fut trompé par la mouche que le Maréchal avoit peinte ſur ſon tableau, & voulut d'abord

la chasser avec la main, mais ayant vû que cette mouche n'étoit rien moins que naturelle, il l'admira & demanda qui étoit entré chés lui. Le Maréchal se présenta le jour même & obtint le prix qu'il avoit ambitioné.

Nous avions aussi annoncé dans le Mercure du mois d'Août dernier la vie de Properce, Chevalier Romain, & la traduction en prose & en vers de ce qu'il y a de plus interessant dans ses Poësies, avec des Remarques, & l'Histoire des principaux évenemens de son siécle qui ont rapport à ses ouvrages, par M. Gillet de Moyvre, Paris 1746. *in*-12. chés André Cailleau ruë saint Jacques. Cet ouvrage est divisé en huit livres.

Sextus Aurelius Properce de l'Ordre des Chevaliers étoit de Mevanie ; ses Parens le firent élever à Rome & eurent le plaisir de le voir dès sa plus tendre jeunesse se distinguer par son esprit. Il étoit contemporain de Virgile, d'Horace & d'Ovide. M. de M. a tiré tous les faits de son histoire des propres écrits de Properce, dans lesquels on peut dire qu'il s'étoit peint parfaitement ; il y a joint quelques Episodes assés interessans pour n'être pas obmis qu'il a tirés de Virgile & d'Horace.

Les principaux Episodes sont le meurtre de Jules-César & les troubles du Triumvirat, l'expédition d'Auguste en Sicile contre Sextus Pompée, le mariage d'Octavie, sœur d'Auguste, avec Antoine qui la quitte pour Cleopatre, l'Histoire de cette Reine d'Egypte, avec le Portrait de Marc-Antoine ; enfin la Bataille d'Actium & la mort tragique d'Antoine & de Cleopatre.

A l'égard de Properce, qui n'avoit pas laissé de suivre Auguste dans ses guerres, le fond de son Histoire est l'amour qu'il eut toujours pour la fille d'Hostius (qui brilloit dans le même-tems que Saluste) & qu'il nomme *Cinthie* dans tous ses ouvrages. M. de M. la dépeint » avec des yeux noirs & pleins » de feu, les cheveux blonds, la taille haute » & la démarche noble, ayant la voix dou- » ce & ne parlant pas avec moins de grace » que d'esprit.

Properce aima cette charmante personne dès qu'il vint à la connoître, mais soit par insensibilité ou par caprice, il en fut d'abord rebuté. Il se plaignoit dans ses Elégies des rigueurs dont il étoit accablé, cependant dans la suite elle se laissa toucher par ses qualités & par sa constance, mais l'amour qui les unissoit étoit sans cesse troublé par les orages de la jalousie. L'occasion la plus vive où Properce fut agité de cette

passion fut lorsque revenant de Mevanie, lieu de sa naissance, il trouva Cinthie à table avec Statilius Taurus, commandant alors en Illirie les troupes d'Auguste. Cinthie pour augmenter encore le trouble de son amant ne parut point surprise de son arrivée. Statilius Taurus qui devoit partir dans peu de jours pour l'Illirie, invita Cinthie de faire ce voyage; elle feignit d'y consentir, & vanta les présens que Statilius venoit de lui faire. Lorsque ce rival fut sorti, Properce accabla sa maîtresse des plus cruels reproches, & la quitta sans qu'elle put l'appaiser. Arrêté par sa fierté naturelle, il passa quelque-tems sans retourner chez Cinthie, & lui écrivit deux lettres extrêmement vives, mais enfin ne pouvant résister à l'amour, il lui envoya des lettres pleines de tendresse. *Tu verseras sans doute quelques larmes* (lui dit-il dans une de ses lettres) *lorsque je t'aurai quittée : Mais non je perdrai plûtôt le jour que d'avoir de la tendresse pour une autre, tu me regretteras lorsque je ne serai plus. Tu ramasseras mes os blanchis par la flâme, & tu diras voilà donc ce qui me reste de Properce. Hélas ! j'étois assurée de ta constance, Properce, tu ne vivois que pour moi seule.*

Il ajoutoit dans la même Lettre :

Tu me hais ; je mourrai. Mais envain, ma Cinthie,

Tu voudras rappeller ton amant à la vie ;
Tu parleras envain à mes mânes muets,
Ma cendre à tes soupirs ne répondra jamais.

Cinthie étant tombée ma[illegible] qui n'avoit poi[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à Later [illegible]. Après que ces amans [illegible] reunis, Cinthie n'étoit pas moins agitée que Properce par les transports de la jalousie.

M. de M. raconte que » Properce pénétré de dépit de se voir méprisé, étoit allé » un jour près du Capitole souper avec deux » belles femmes, dont l'une se nommoit » Teïa. Tandis qu'il étoient à table, égayés » par le bon vin, la bonne chere & la musique, Cinthie entra, & sans leur donner » le tems de se reconnoître, elle renversa la » table. Ses domestiques avoient ordre d'éteindre les bougies. Properce fut si saisi » qu'il laissa tomber le verre qu'il commençoit à boire, & qu'il prit le parti de se retirer. Teïa & son amie s'enfuirent aussi au » travers des coups dont elles emporterent » les marques. Properce n'en fut pas lui-même exempt. Cinthie demeurée maîtresse du champ de bataille, fit allumer

» des flambeaux pour voir à son aise tout le » désordre qu'elle avoit fait. Contente d'a» voir mis en déroute ses ennemies, elle re» vint chez elle.

» Ligdamus, le fidéle affranchi de Pro» porce, qui dans l'obscurité de la nuit, & » dans le trouble qui avoit accompagné » une action si brusque & si vive, n'avoit » pas suivi son Maître, se sauva comme il » put, & s'en retournant seul au milieu de » la nuit, il fut dépouillé par des voleurs.

» Cependant la paix se fit à la fin, mais » elle ne fut conclue qu'à des conditions » dont les principales furent que Properce » ne se trouveroit plus aux spectacles ni aux » promenades, & qu'il chasseroit Ligdamus » dès ce jour. Ligdamus obtint néanmoins » sa grace.

Cinthie étant appaisée consentit à épouser Properce, mais ce mariage fut differé par divers événemens, jusqu'après la bataille d'Actium. Cet heureux époux vante ses plaisirs, mais la guerre s'étant déclarée contre les Arméniens & les Parthes, Properce quitte malgré lui sa chére Cinthie pour y suivre Auguste. La Paix étant conclue, Cinthie comblée de joye de revoir son mari, porta ses armes au Temple du Dieu Mars, & fit graver au-dessous des Vers que l'Auteur a traduits de cette sorte :

Puiſque mon chaſte époux, du milieu des hazards
Revient me conſacrer le reſte de ſa vie :
Puiſqu'il reſpire encor, recevez, puiſſant Mars,
Le préſent que vous fait ſa fidelle Cinthie.

Ces deux époux continuerent de vivre dans une parfaite union juſqu'à la mort dont on ignore le tems. On ne ſçait pas par conſéquent lequel des deux a ſurvécu.

On trouve dans ce Livre un portrait de tous les caprices, & on peut le dire, de toutes les folies de l'amour.

Les Eaux Minerales de Pougues ; Extrait des Auteurs qui ont traité de ces eaux. Par M. D. L. R***. Médecin ordinaire du Roi, 1746. A Nevers chez *le Fevre*, Imprimeur du Roi, & ſe trouve à Paris chez la veuve *Ganeau* rue ſaint Jacques.

Ce Livre, que l'on peut appeller une ſimple Brochure, traite 1°. de la nature & des propriétés des Eaux de Pougues. 2°. De la maniere dont on en doit faire uſage. 3°. Du régime que l'on doit obſerver lorſqu'on les prend. 4°. Du tranſport que l'on peut faire de ces Eaux. Enfin, il contient quelques régles pour conſerver ſa ſanté.

Traduction des Modéles de Latinité, tirés des meilleurs Ecrivains, ſuivant la deuxiéme

édition. Premier Recueil de Prose in-12. de 300 pages petit Romain, 24 sols broché. A Paris chez les Freres Guerin, *& Louis-François* de la Tour, *rue saint Jacques, vis-à-vis les Mathurins, à saint Thomas d'Aquin.*

C'est, suivant l'Auteur, une simple interprétation du texte du premier Recueil des Extraits de Prose, intitulé *Latini Sermonis Exemplaria è scriptoribus probatissimis, &c.* qui se vend à Paris chez les mêmes Libraires. Sur le rep.oche qu'on lui a fait d'avoir mis trop peu de remarques pour faciliter l'intelligence du texte sans le secours des Maîtres, il a pris le parti de traduire tout d'un bout à l'autre. Des Maîtres particuliers des Universités, plusieurs Collèges célébres du Royaume commencent à faire usage de ces Recueils, qui ont été goûtés dès la premiere édition. Le premier Recueil de celle-ci contient un abregé de l'Histoire Sacrée de Sulpice Sevére, plusieurs traits agréables de ses Opuscules, un tableau en racourci de l'Histoire Romaine d'Eutrope, quelques Vies d'Aurelius Victor, de Cornelius Nepos, & des morceaux de Justin. La gradation paroît bien entendue jusques là pour commencer à traduire. Tout y est agréable, non-seulement pour le fond, mais aussi du côté du langage, puisque c'est toujours le texte pur des bons

Auteurs : mais pour mieux connoître l'utilité de cet Ouvrage, il faut lire la Préface sur les Extraits Latins. La traduction que nous en annonçons aujourd'hui est utile, non-seulement pour aider les jeunes Maîtres, & ceux qui veulent essayer de traduire seuls, mais elle l'est encore pour ceux, qui sans étude voudroient prendre quelque teinture de l'Histoire ancienne telle qu'elle est dans les originaux. L'abregé de Sulpice Severe paroît sur tout bien propre à donner agréablement aux enfans une premiere connoissance de l'Histoire fondamentale de la Religion. L'Auteur promet la traduction de chaque partie de ses Extraits à mesure qu'il les fera paroître.

OBSERVATIONS *sur l'origine & la formation des Pierres figurées, & sur celles qui, tant extérieurement qu'intérieurement ont une figure réguliere & determinée, avec figures.* Par M. Barrere, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale des Sciences de Montpellier, Professeur en Médecine dans l'Université de Perpignan, Médecin de l'Hôpital Militaire de la même Ville, ci-devant Médecin Botaniste du Roi dans l'Isle de Cayenne. A *Paris*, rue de la Vieille-Bouclerie, chez *d'Houry* pere, & Laurent *d'Houry* fils 1746.

HISTOIRE GENERALE *des Voyages*, ou nouvelle collection de toutes les Relations des Voyages par Mer & par Terre qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes Langues des Nations connues, contenant ce qu'il y a de plus remarquable, de plus utile & de mieux avéré dans les Pays où les Voyageurs ont pénétré, avec les mœurs des Habitans, la Religion, les usages, Arts, Sciences, Commerce, Manufactures, &c. Pour former un systême complet d'Histoire & de Géographie moderne, qui représente l'état actuel de toute les Nations. Enrichi de Cartes Géographiques & de figures. A *Paris* chez *Didot* Libraire, Quay des Augustins à la Bible d'Or 1746.

Le nom seul de l'Auteur fait l'éloge de ce Livre. Il est de M. l'Abbé Prevost, connu par plusieurs ouvrages excellens.

Il y a déja eu deux éditions *in*-4°. des Voyages que nous annonçons au Public, dont il ne reste plus beaucoup d'exemplaires. L'édition dont nous parlons est *in*-12; & elle est ornée des mêmes Cartes & des mêmes figures que l'*in* 4°. Les Cartes sont de la même grandeur, & on les a pliées; on a mis les figures en petit, mais elles ne sont pas moins bien exécutées que celles en grand.

Le premier volume *in*-4°. forme quatre tomes *in*-12., dont nous donnerons un Extrait dans l'un des deux Mercures du mois de Décembre prochain.

CALENDRIER PERPÉTUEL ET UNIVERSEL, dédié à M. le Comte de Saint-Florentin, Ministre & Sécrétaire d'Etat. 1747.

M. l'Abbé *Nollet* de l'Académie Royale des Sciences, à qui le Roi a donné un logement aux Galeries du Louvres, vient de mettre au jour un *Essai sur l'Electricité des Corps*. Ce Livre dont nous donnerons l'Extrait incessamment, se vend *à Paris* chez les Freres *Guerin*, rue saint Jacques, vis-à-vis les Mathurins à saint Thomas d'Aquin.

Le sieur *le Rouge* a fait graver un Plan exact de la Bataille de Raucoux ; il a aussi toutes les Cartes du Théatre de la guerre en Flandre. Il demeure rue des Grands Augustins vis-à-vis le Pannier-Fleuri. On trouve chez lui tous ses Ouvrages.



NOUVELLES ESTAMPES.

IL paroît une nouvelle Eſtampe gravée par J. *Moyreau*, Graveur du Roi, ſous le n. 53. d'après P. *Wouvermens*, repréſentant *le Travail du Maréchal*, dédiée à M. Crozat de Tugny, Préſident au Parlement.

ETUDES priſes dans le bas peuple, ou les Cris de Paris, cinquiéme ſuite, *à Paris* chez *Teſſard* Graveur, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Serpente, dont voici les titres.

Caffé, caffé; mes beaux lacets; de la belle fayence; à raccommoder les vieux ſceaux, les vieux ſoufflets; pommes cuites au four; la mort aux rats; cotterets; ramonez la cheminée du haut-en-bas; balais; Marchand de lanternes; cureur de puits; peaux de lapins.

On trouve chez le même Graveur, toutes ſortes d'autres Eſtampes.



Le ſieur *Houdmart* marchand Droguiſte ruë de la Vieille Monnoye à Paris, poſſeſſeur de tous les ſecrets de feu M. *Camard* ſon oncle qui étoit Médecin de feu M. le Régent, & depuis de M. le Duc d'Orléans, à la Maiſon duquel il a eu l'honneur d'être attaché juſqu'à ſon decès, continue de diſtribuer à la ſatisfaction du public une Eau qu'il nomme *l'Eau de Graces*. Quoiqu'il fut bien certain des vertus de cet Eau il ne l'a voulu rendre publique qu'après des experiences réiterées : les heureux ſuccès qu'elle a eû à la Cour, à Paris & dans les Provinces l'ayant convaincu de ſon efficacité, il cr[illegible] faire tort au public s'il ne lui faiſoit con[illegible] excellentes propriétés de cette Eau [illegible] ocurer par là le moyen de s'en [illegible]

[illegible] l'Eau des Graces.

[illegible] achit, décraſſe & adoucit la peau, en [illegible] ides & lui donne toute la fraîcheur de la [illegible] eſſe ; elle gueri: les dartes vives & farineuſes, les boutons, taches & tannes de la peau ; elle fait revivre les couleurs en rétabliſſant parfaitement la carnation : elle ne cauſe aucune démangeaiſon à la peau ; on peut s'en ſervir pluſieurs fois dans le jour ſans craindre qu'elle en enleve l'épiderme, ce qu'on ne peut attendre des autres Eaux & des Pomades de differentes compoſitions qui paroiſſant blanchir la peau pour l'inſtant en bouchent les les pores, la plombent, empêchent la tranſpiration, & par-là cauſent des antiperiſtazes dangereux, à cauſe des blancs de Céruſe, chaux d'Etain & Talc qui entrent dans la compoſition de ces

ler des sérosités sur
c causent des rides à
neuse par le Mer-
emplis, aulieu que
plus de vertu, sui-
s ceux qui s'en sont
ont donné leurs at-



de se servir de cet
uteille : le prix est de

ra de Scylla & Glau-

s, pas je languis, je sou-

mille plaisirs parfaits,
causent tout mon mar-

us les maux qu'ils m'ont

her amant,
chaînes;

nades, lesquelles font couler des sérosités sur dents, les font tomber, & causent des rides à peau qu'elles rendent farineuse par le Mercure dont ces métaux sont remplis, aulieu que au des Graces a beaucoup plus de vertu, suit les experiences de tous ceux qui s'en sont is & dont la plûpart en ont donné leurs attations.

On donne la maniere de se servir de cet en delivrant la bouteille : le prix est de livres.



IRS du nouvel Opera de Scylla & Glaucus.

QUand je ne vous vois pas je languis, je soupire;
goûte auprés de vous mille plaisirs parfaits,
quoique vos beaux yeux causent tout mon martyre,
oublie en les voyant tous les maux qu'ils m'ont faits.

Reviens ingrat, mais cher amant,
Et reprends de si douces chaînes;

Reviens dans un séjour charmant
Où pour nos tendres cœurs l'amour exempt de peines
Devoit par les plaisirs marquer chaque moment.

Reviens, &c.

Les mots des Enigmes & du Logogryphe du Mercure d'Octobre sont *les 24 lettres de l'alphabet*, *chimere*, *minuit*, *complaisance* & *château*. On trouve dans l'Enigme en Logogryphe *nuit*, & dans le Logogryphe *eau*, *vache*, *chat* & *tache*.

ENIGME

MA figure est ronde ou quarrée,
Souvent des plus jolis clinquans
Ma superficie est parée ;
Je suis peu de chose au dedans,
Sur moi sont rangés en bataille
Des escadrons de fine taille,
Armés de bouts pointus, piquans.
Chacun d'eux me perce le ventre

Où jusques à la tête il entre
Pour en sortir dans le besoin,
Meuble commode de toilette,
Le sexe pour qui je suis faite
A me bien garnir met son soin,
Ce que chaque soir je recéle,
Iris me l'ôte le matin.
Voilà, lecteur, tout mon destin;
Devine comment je m'appelle.

AUTRE.

Issu du sang des Dieux
Et né dans le silence,
Je regne en tous tems, en tous lieux,
Et je range sous ma puissance
Tout ce qui se meut sous les Cieux.
Vainqueur sans bruit & sans armes,
Petits & grands, jeunes & vieux,
Sous mes loix goûtent mille charmes:
Par fois je viens à pas comptés:
En peu de tems ceux que j'assiége,
Sont agréablement domptés.
Dans le temple que l'on m'érige
Quand on vient se réfugier,
Maux, chagrin, malheurs, rien n'afflige;
Je suspens tout, ou le fais oublier;

Enfin par un nouveau prodige
Qui va te dévoiler le cas,
Avec des yeux, lecteur, on ne voit pas.



ENIGMA.

Sum res mira: voce vivos plangoque peremptos;
Ignea fulmine dissipo tela Jovis.



LOGOGRYPHE.

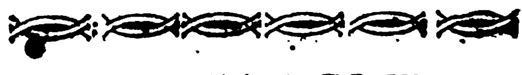
Sur sept pied bien comptés je marche gravement.
A n'en prendre qu'une partie,
Et sans faire aucun changement,
J'offre d'abord un ornement
Connu dans une Sacristie:
Un pied dehors, je sers aux femmes seulement;
Mais encor un retranchement,
Sous moi plus d'un vaisseau se brise.
Deux d'otés au commencement
Me font devenir instrument
Utile à l'oiseleur pour faire bonne prise:

Réduit

Réduit à quatre, alors ſans moi *Beliſe*
N'auroit pas un teint ſi charmant.
En trois enfin je ſuis un élement;
Un vrai remede à l'indigence;
Une ville au bout de la France
Illuſtre par un Parlement.
Mais à combiner autrement,
Certains oiſeaux me portent ſur la tête,
Ou bien je ſuis petite bête,
Et j'incommode grandement.

AUTRE.

J'Ai deux corps differens, ſervans au même uſage;
L'un demeure au logis, l'autre ſouvent voyage;
Je ſuis un meuble de maiſon:
Venons à la combinaiſon.
Quand on eſt ſur ma queuë, on déſire ma tête,
Alors de la toucher on ſe fait une fête;
Mon milieu ſeul préſente un vêtement
Qui ſuit un triſte évenement.
Par mes ſept derniers pieds en certains tems je couvre,
Et par mes cinq derniers je me ferme ou je m'ouvre.
Raſſemblez tous mes pieds, je ſuis charge à la Cour;
J'ai tout dit cher lecteur, c'eſt à préſent ton tour.



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique a continué les représentations de *Scylla & Glaucus* dont nous avons donné l'extrait dans le Mercure précédent. On donnera encore cet Opera les Jeudis.

On y a joint pendant quelques représentations une *Pantomime* nouvelle d'une Jardiniere & d'un Jardinier : la jardiniere étoit Mademoiselle Dallemand & le jardinier M. Pitro, tous deux ont fait admirer une légereté & une force étonnante accompagnées de toutes les graces.

La même Académie de Musique a remis au Théâtre le Mardi 15 du présent mois *Persée, Tragédie*. Le Poëme (qui est entre les mains de tout le monde) est *de M. Quinaut* & la musique *de M. de Lulli*.

Cette piece avoit été exécutée dans sa naissance d'abord à Paris le 17 avril 1682 & ensuite à Versailles au mois de Juin de la même année, & elle avoit été remise au Théâtre le 9 Février 1703, le 20 Novembre 1710, le 8 Novembre 1722, & le 4 Février 1737.

On l'a remise pour cet hyver avec l'ap-

pareil le plus pompeux, M. Peronet dessinateur des Ballets du Roi & de l'Académie Royale de Musique a signalé son génie & son goût dans les ornemens des rôles & des Fêtes, & il y a cinq décorations nouvelles du dessein de M. Boucher, connu par un grand nombre d'ouvrages excellens.

Le sujet du Prologue est l'union de la vertu & de la fortune sous le regne de Louis XIV.

Les rôles de la Tragédie sont parfaitement remplis. C'est *M. le Page* qui exécute celui de *Cephée* Roi d'Ethyopie & pere d'Andromede *Mlle. Romainville* celui de *Cassiope* Reine, épouse de Cephée, *Mademoiselle Chevalier* celui de *Merope*, sœur de Cassiope & *Mlle. Fel* celui *d'Andromede*. Le rôle de *Phinée*, frere de Cephée & à qui Andromede a été promise est exécuté par *M. de Chassé* & celui de *Persée* par *M. Jeliotte*. *M. Poirier* chante le rôle de *Mercure* qui brille dans l'Acte des Gorgones, & plusieurs airs dans les divertissemens.

ACTE PREMIER.

Cet Acte contient l'exposition du sujet. Dans la premiere scéne Cephée explique à la Reine & à Mérope la crainte qu'il a

des fureurs de Meduse que Junon offensée de l'orgueil de la Reine employe à sa vengeance. Je crains dit-il.

Je crains que Junon ne refuse
D'appaiser sa haine pour nous :
Je crains malgré nos vœux que l'affreusse Meduse
Ne revienne servir son funeste courroux.
L'Ethyopie en vain à mes loix est soumise ;
Quelle esperance m'est permise ,
Si le ciel contre nous veut toujours être armé ?
Que me sert toute ma puissance ?
Contre ce monstre affreux mon peuple est sans défence ;
Qui le voit est soudain en rocher transformé,
Et si Junon que votre orgueil offence
N'arrête sa vengence',
Je serai bien-tôt Roi d'un peuple inanimé.

La Reine expose qu'elle a fait préparer des jeux en l'honneur de Junon pour fléchir sa colere.

Ces jeux sont precedés par quelques scénes dans lesquelles Merope explique qu'elle aime Persée, & dans lesquelles Phinée marque à Andromede tous les mouvemens de jalousie dont il est transporté.

Avant que la fête commence Cassiope accompagnée de plusieurs quadrilles de jeunes personnes choisies pour les jeux adresse ces vœux à Junon.

O Junon, puissante Déesse
Qu'on ne peut assés réverer,
J'assemble en votre nom cette aimable jeunesse
Que le flambeau d'Hymen doit bien-tôt éclairer
Chacun va montrer son adresse
Pour célébrer les jeux que j'ai fait préparer ;
Ne gardez pas pour nous une haine implacable :
Si l'orgueil me rendit coupable,
Je reconnois mon crime & veut le réparer,
Voyés d'un regard favorable
Les jeux qu'en votre honneur nous allons célebrer.

Vient ensuite le beau chœur.

Laissez calmer votre colere
O Junon. exaucez nos vœux ;
Si nous pouvions vous plaire
Que nous serions heureux !

La fête est interrompue par les peuples qui fuyent à l'approche de Meduse.

ACTE II.

Cephée déclare à Phinée & à la Reine le dessein qu'il a formé de donner Andromede a Persée fils de Jupiter, pour engager le maître des Dieux à le protéger. *Phinée* fait des reproches à Cephée de sa crédulité sur la naissance divine de Persée, & lui dit.

Et croyez vous aussi la fable qu'il raconte ?
Croyez vous qu'un Dieu souverain,

Qui sur tout l'univers préside,
Se laissa par l'amour changer en or liquide
Pour entrer en secret dans une tour d'airain ?

Cephée lui répond par une déclaration qui frappe tout le monde, & commence l'interêt que l'on prend à Persée.

Votre incrédulité n'aura donc plus d'excuse,
Mon frere ; sa valeur va vous ouvrir les yeux ;
Reconnoissez le fils du plus puissant des Dieux.
Il offre de couper la tête de Meduse.

Ce discours fait dire à la Reine, à sa sœur & à Phinée lui-même avec admiration

La tête de Meduse ! O Cieux !

Après les allarmes de Merope qui voit que Persée qu'elle aime ne peut plus s'unir à elle, vient la belle scéne des adieux d'Andromede & de Persée qui va partir pour combattre Meduse ; on ne peut donner un extrait de cette scéne dont la plûpart des beautés consistent dans la maniere dont elle est rendue.

Ce sécond Acte est terminé par l'arrivée de Mercure qui a engagé, par ordre de Jupiter toute la nature a donner du secours à Persée.

Les Cyclopes donnent à Persée de la part de Vulcain une épée & des talonnieres

ailées, semblables à celles de Mercure; des Nymphes guerrieres lui présentent le bouclier de Pallas & les Divinités infernales lui apportent; le casque de Pluton, qui doit répandre au tour de lui l'obscurité.

ACTE III.

Cette Acte se passe dans l'antre des Gorgones. C'est dans cet épisode que M. de Lulli a employe toutes les beautés de la musique.

Il y a une nouveauté charmante dans la représentation que nous annonçons au public. Dans les précédentes le rôle de Meduse ainsi que ceux de ses deux sœurs étoit rempli par un homme, aulieu qu'aujourd'hui il est exécuté par Mademoiselle Metz. Sa jeunesse & ses agrémens avec l'habillement terrible & la coeffure composée de serpens qui conviennent à Meduse, font un effet admirable. Le contraste qui se trouve entre les paroles qu'elle chante & la réalité, enchante tout le monde. Elle dit.

J'ai perdu la beauté qui me rendit si vaine;
Je n'ai plus ces cheveux si beaux
Dont autrefois le Dieu des Eaux
Sentit lier son cœur d'une si douce chaîne.

Pallas, la barbare Pallas
Fut jalouse de mes appas,
Et me rendit affreuse autant que j'étois belle.
Mais l'excès étonnant de la difformité
Dont me punit sa cruauté
Fera connoître en dépit d'elle
Quel fut l'excès de ma beauté.
Je ne puis trop montrer sa vengeance cruelle
Ma tête est fiere encor d'avoir pour ornement
Des serpens dont le sifflement
Excite une frayeur mortelle.
Je porte l'épouvante & la mort en tous lieux;
Tout se change en rocher à mon aspect horrible
Les traits que Jupiter lance du haut des Cieux,
N'ont rien de si terrible.
Qu'un regard de mes yeux.
Les plus grands Dieux du ciel, de la terre & de l'onde
Du soin de se venger se reposent sur moi:
Si je perds la douceur d'être l'amour du monde
J'ai le plaisir nouveau d'en devenir l'effroi.

On voit que ce rôle est difficile a remplir par d'autres que par une Actrice aussi aimable que Mademoiselle Metz, & que l'on pourroit dire à quelques unes que par malheur pour elles elles disent vrai quand elles se vantent d'être un peu horribles.

Après la belle scéne de Mercure avec les Gorgones ce Dieu les force de ceder au

sommeil par la vertu de son caducée : Persée approche sans porter les yeux sur Meduse & lui coupe la tête ; Chrisaor, Pegaze, & plusieurs autres monstres se forment de son sang. Persée s'envole avec la tête de Meduse & Mercure entraîne ses deux sœurs aux enfers.

ACTE IV.

Les Ethyopiens courent au devant de Persée pour rendre hommage a sa valeur.

Phinée & Merope se plaignent de la rigueur du destin qui les sépare sans espoir, l'un d'Andromede l'autre de Persée. Pendant leurs regrets la mer s'irrite & les flots qui s'elevent couvrent le rivage. On vient annoncer que Junon est implacable, qu'Andromede doit être livrée a un monstre de la mer qui doit la dévorer. C'est là où Phinée exprime la fureur de sa jalousie par ces vers.

Est-ce à moi que la mort l'arrache ?
C'est à Persée à s'affliger.
L'amour meurt dans mon cœur, la rage lui succede :
J'aime mieux voir un monstre affreux
Devorer l'ingrate Andromede
Que la voir dans les bras de mon rival heureux.

Les Tritons attachent Andromede à un rocher, & le monstre paroît, mais Persée vient au milieu des airs, combat le monstre, en est vainqueur & delivre la Princesse. Les sujets de Cephée se rassemblent pour celebrer le triomphe de Persée, les matelots se joignent a eux, ce qui forme une fête extremement gaye.

ACTE V.

Après que Phinée & Merope ont encore deploré leurs malheurs, ce premier explique le dessein qu'il a conçu d'attaquer Persée, il sort dans ce dessein.

Les Prêtres de l'hymen accompagnés de Cephée, de Cassiope, de Persée & d'Andromede viennent pour unir ces deux amans. Pendant la fête Merope vient annoncer à Persée qu'il est temps qu'il songe a se deffendre & qu'il est entouré d'ennemis. En effet Phinée paroît accompagné de guerriers : Persée après avoir combattu quelque tems avec avantage, veut épargner le sang de ceux qui combattent pour lui ; il leur ordonne de fermer les yeux & découvre la tête de Meduse qui est sur son bouclier. Ses ennemis sont soudain transformés en rochers. Cephée avoit annoncé pendant le combat que Merope avoit péri par

l'atteinte d'une flêche que l'on avoit voulu lancer sur Persée.

Venus descend dans la gloire & enleve aux Cieux avec elle Cephée, Cassiope, Persée & Andromede.

L'Opera finit par une chacone dans laquelle M. Dupré se fait admirer plus que jamais, ainsi que Mlle Camargo.

Le Jeudi 20 Octobre les Comédiens François ont donné la premiere répréséntation de *Julie ou l'heureuse épreuve*, Comédie en un acte en prose de M. de Sainte Foy connu par la finesse de ses idees & la délicatesse de son style ; on ne peut mieux le louer qu'en citant ses ouvrages. L'Oracle, les Graces, le Sylphe & les autres Piéces de sa composition, sont l'éloge de son esprit & de sa plume.

Julie répond parfaitement à ce qu'on attendoit de lui. Son sujet est simple & cependant pittoresque, il n'est point chargé d'ornemens étrangers.

Julie jeune personne a été élevée par un Tuteur habile & prudent, il connoît les deux amans de sa pupile, l'un pour un petit maître fat, l'autre pour un garçon sensé. Julie est prévenue en faveur de Damis (c'est le petit maître) indigne de sa tendresse; elle a de la répugnance pour Valére qui mérite son estime & son inclination. Cette injuste préférence ne se trouve que trop souvent

chés le beau sexe, & la fatuité l'emporte quelquefois sur la raison.

Geronte voulant convaincre sa niéce Julie de l'injustice de sa prévention, lui dit. *Je vous donne mes conseils, mais je n'userai jamais d'autorité, ma tendresse se réduit à vous demander une derniere marque de complaisance, & je vous laisse après maitresse absolue de votre destinée, c'est une épreuve de l'amour* de vos amans... *Il me vient une idée, tu sçais la ressemblance singuliere qui est entre ta sœur & toi, c'est par le parti qu'elle a pris de se retirer dans un Convent de Province, que tu te trouvas aujourd'hui héritiere de tous mes biens qui lui étoient substitués comme à l'ainée... Feignons que prête à renoncer au monde, elle a fait ses réflexions, que la vocation s'est évanouie, qu'hier au soir, elle est arrivée inopinément chés moi, que ce matin de désespoir de te voir enlever par son retour tout le bien que tu attendois, tu es partie sans dire adieu à personne, & que tu t'es jettée dans un Convent, en t'habillant simplement en ne mettant point de rouge, tu joueras facilement le rôle de ta sœur.*

Le stratageme proposé par Geronte est enfin agrée par Julie, & éxécuté avec succès, les deux Rivaux lui parlent successivement, croyant parler à sa sœur la Pensionnaire du Convent, l'exacte modestie de son ajustement *& sa voix trainante* les trompent,

ils ne reconnoissent point leur maîtresse & lui devoilent leurs cœurs. Valere est un amant tendre, délicat, généreux, vivement touché de la fausse retraite de Julie. Damis est un fat occupé de lui-même & de la fortune, prêt à épouser l'héritiere nouvelle de Geronte & a briser une chaîne que Julie croyoit éternelle. l'amante prévenue est désabusée par cette *heureuse épreuve* & se donne à l'héroïque Valere, qui mettant le comble à sa générosite, vient terminer la piéce par un dénouement noble, en proposant de rappeller Julie du Convent ou on la supposoit retirée & de l'épouser sans dot, sa mere extrêmement riche, venant de lui en accorder la permission, déterminée par sa douleur & sa constance.

Tous les rôles ont été parfaitement rempli. Mlle. Gautier à mis dans celui de Pensionnaire de Convent toute la naïveté qu'il exigeoit, & a rendu très finement les pensées fines de M. de Sainte Foy qui s'est montré toujours lui-même dans cette petite Comédie.



SPECTACLES

ET CONCERTS DE LA COUR.

LE Samedi 22 Décembre les Comédiens Italiens jouerent à laCour Coraline protectrice de l'innocence.

Le Mardi 25 les Comédiens François, jouerent le nouveau Monde.

Le Mercredi 26, le Lundi 7 Novembre & Mecredi 9 on exécuta en Concert chés la Reine l'Opera de Persée.

Mlles. Mathieu, Lalande, Deschamp, Selle & Godonnesche en ont chanté les rôles, ainsi que Mrs. le Page, Benoit, Poirier, Dubourg, Richer & Tavernier.

Le Jeudi 27 Octobre les Comédiens François répréfenterent la Tragédie de Scevole, & la Comédie du Préjugé vainçu.

Le Samedi 29 les Comédiens Italiens, jouerent Scapin & Arlequin voleurs.

Le Jeudi 3 les Comédiens François, jouerent la Mere Coquette, & pour petite piéce les Comédiens Italiens jouerent les Joutes d'Arlequin & de Scapin.

Le Samedi 5 les Comédiens Italiens jouerent le Prince de Salerne, suivi d'un ballet pantomime.

Le Mardi 8 les Comédiens François jouerent le Complaisant & Crispin Medecin.
Le Jeudi 10 les Comédiens François répréſenterent la Tragédie de Mithridate & Zéneide pour petite Piéce.
Le Samedi 12 les Comédiens Italiens jouerent Arlequin Voleur, Archer & Juge.
Le Lundi 14 on exécuta en Concert chés la Reine le Prologue & le premier acte du balet des Sens.
Le Mardi 15 les Comédiens François jouerent l'Inconnu avec ses agrémens.
Le Mecredi 16 on exécuta en Concert chés la Reine le 2e. & 3e. acte du balet des Sens.
Le Jeudi 17 les Comédiens François répréſenterent la Tragédie de Venceslas & la Comédie du Sicilien.
Le Samedi 19 les Comédiens Italiens jouerent la Comédie du Prince de Salerne avec ses agrémens que S. M. a rédemandée. La Cour a été si contente de cette piéce que le Roi a voulu qu'elle terminât ses Spectacles, les machines & les décorations imaginées par M. Veronese ont été fort approuvées. La pantomime de la gracieuse & gentille Camille ne pouvoit manquer de plaire dans un séjour habité par les Graces.

JOURNAL DE LA COUR, DE PARIS &c.

LE 20 du mois dernier pendant la Messe du Roi, l'Evêque de Bazas prêta serment de fidélité entre les mains de Sa M.

La Reine accompagnée des Dames de sa Cour, alla le 25 faire sa priere à la Chapelle de N. D. de Bon Secours, & S. M. s'étant rendue ensuite à l'Hôpital de la Sainte Famille y entendit le Salut.

Le 26 les Députés des Etats d'Artois eurent audience du Roi, étant présentés par le Prince Charles de Lorraine, Gouverneur de la Province en survivance du Duc d'Elbœuf, & par le Comte d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat. Ils furent conduits à cette audience par M. Desgranges Maître des Cérémonies. La députation étoit composée, pour le Clergé de l'Abbé Liot d'Eglegatte Vicaire Général de l'Evêché de S. Omer, qui porta la parole; du Comte de Louvignies Député de la Noblesse; & de M. de la Senne Député pour le Tiers Etat,

Le 29 pendant la Messe du Roi l'Archevêque de Paris prêta serment de fidélité en-

tre les mains de S. M. & l'Evêque de Chartres le prêta le 28.

La Reine communia le 31 dans la Chapelle de la Cour Ovale par les mains de l'Evêque de Chartres son Premier Aumônier.

Le premier de ce mois jour de la Fête de tous les Saints, le Roi & la Reine accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France entendirent dans la Chapelle du Château la grande Messe, célebrée pontificalement par l'Evêque de Bazas & chantée par la Musique. L'après midi la Reine assista à la prédication du P. Imbert Théatin, & ensuite aux Vêpres auxquelles le même Prélat officia. S. M. assista aussi aux Vêpres des Morts.

PROMOTIONS.

LE Roi vient de nommer Maréchaux de France, le Marquis de Palinccurt le Marquis de la Fare & le Duc de Harcourt.

M. le Marquis de Palinccurt, Claude Guillaume Tessu, Marquis de Palinccurt, près Pontoise, Baron du Bouloir au Mayne & Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur des Ville & Citadelle de Strasbourg est né le 18 Mars 1680, Lieutenant dans le Régiment du Roi, il fut fait Colo-

Madame la Dauphine Infante d'Espagne ; il est né en 1685, étant Lieutenant dans le Régiment du Roi, il eut le Régiment de Gatinois au mois d'Avril 1704, il fut fait Capitaine des Gardes du Corps de Philippe petit fils de France, Duc d'Orleans depuis Regent, au lieu de son pere le Mai 1712 fut nommé Brigadier d'Infanterie le premier Janvier 1716, eut le Régiment de Normandie au mois d'Octobre suivant, fut fait Lieutenant Général au Gouvernement de Languedoc dans le département & l'étendue du Pays de Vivarais, du Velay & du Diocèse d'Uzés par Lettres du 8 Septembre 1718 & aussi Gouverneur des Ville & Château d'Alais & Pays des Sevennes, fut nommé Maréchal de Camp le 10 Août 1720, & Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or le 21 Janvier 1722, fut fait Commandant en chef en Languedoc en 1724, fut reçu Chevalier des Ordres du Roi le 13 Mai 1731, & Lieutenant Général de ses Armées le premier Août 1734, fut nommé Lieutenant Général au Gouvernement de Bretagne en 1740 & Chevalier d'honneur de feue Madame la Dauphine (Marie-Thérese Infante d'Espagne) le Février 1745, il est veuf depuis le 7 Mars 1730, de Dame Françoise Paparel qu'il avoit épousée le 6

Août 1713, & en a Françoise Melanie de la Fare, mariée le 13 Août 1735 avec Claude Louis Bouthillier de Chavigny, Comte de Ponts sur Seine, Colonel du Régiment de Cambresis & depuis Brigadier d'Armée.

M. le Maréchal de la Fare est fils de Charles-Auguste de la Fare, Marquis de la Fare, Comte de Laugere, Baron de Balazuè, Capitaine des Gardes du Corps de M. Philippe Duc d'Orleans, & de M. le Duc d'Orleans son fils Regent du Royaume, mort le 3 Juin 1712 & de Dame Louise-Jeanne de Lux de Ventelet, morte le 28 Décembre 1691 Voyez pour la Généalogie de la Maison de la Fare; l'une des premiéres de la Province de Languedoc, par son ancienneté, par ses alliances & par ses services militaires; & dont les armes sont d'azur à trois flambeaux d'or ou fares allumés de guеules & posés en pal, le second volume de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, fol. 133 en attendant celle qui sera rapportée beaucoup plus ample dans le suplément de ladite Histoire ci-dessus annoncé.

M. le Duc de Harcourt. François de Harcourt, Duc de Harcourt; Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, Capitaine d'une Compagnie de ses Gardes du Corps & Gouverneur Général de la Ville,

Château & Principauté de Sedan. Il est né le 4 Novembre 1689 &c. il fit sa premiere campagne en 1705 dans la premiere Compagnie des Mousquetaires, & eut la même année la permission de lever un Régiment de Cavalerie dont il fut fait Mestre de Camp par commission du 23 Novembre, il eut le Régiment de Lessart en 1710 & ensuite le Régiment Dauphin aussi Cavalerie en 1712, il fut fait au mois de Novembre 1715 Capitaine d'une Compagnie des Gardes du Corps de Sa Majesté sur la démission du Maréchal Duc de Harcourt son pere, & il en prêta serment le 26 Juin 1718, il fut nommé Brigadier le premier Octobre suivant, succeda le même mois au Maréchal son pere en la charge de Lieutenant général au Gouvernement de la Franche Comté, il prit scéance au Parlement en qualité de Pair de France le 19 Janvier 1719. fut fait Maréchal de Camp le 27 Avril 1727, fut reçu Chevalier des Ordres du Roi le 16 Mai 1728, nommé Lieutenant Général de ses Armées le premier Août 1734, & il obtint au mois de Janvier 1739, le Gouvernement Général de la Ville, Château & Principauté de Sedan sur la démission du Maréchal de Coigny. Il est marié depuis le 31 Mai 1717 avec Marie-Magdeleine le Tellier de Barbesieux & il en a 1o. Louis-François de Harcourt

Marquis de Harcourt né le 4 Octobre 1728, 2o. Françoise-Claire de Harcourt née le 12 Mai 1718, Marquise de Hautefort, 3o. Angelique-Adelaide de Harcourt née le 30 Août 1719, Princesse de Croy & 4o. Gabrielle-Lidie de Harcourt née le 21 Décembre 1722 Comtesse de Guerchy.

M. le Maréchal Duc de Harcourt est fils de Henri de Harcourt Duc de Harcourt, Pair & *Maréchal* de France, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine d'une Compagnie de ses Gardes du Corps, Lieutenant Général au Gouvernement de Normandie, & de la Province de Franche-Comté, Gouverneur du vieux Palais de Rouen & de la Ville de Tournay, Ambassadeur Extraordinaire en Espagne & Conseiller au Conseil de Regence, mort le 19 Octobre 1718 & de Dame Marie-Anne Claude Brulart de Genlis qu'il avoit épousée le 31 Janvier 1687 & qui est aujourd'hui vivante. Voyez la Généalogie de cette illustre Maison qui a été donnée au public en 1662, par Gilles-André de la Roque, en quatre volumes in fol. avec les preuve, & l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne vol. 5 fol. 124.

S. M. a donné le Gouvernement du Fort de l'*Ecluse* à M. de Valfons Aide-Major Général de l'Infanterie de l'Armée du Roi en Flandres, lequel a été dépêché par le Maré-

chal Comte de Saxe pour apporter à S. M. le détail de la victoire remportée par ses troupes à Raucoux.

Le Roi a accordé l'agrément du Régiment d'Infanterie dont le Marquis de Crillon fait Maréchal de Camp étoit Colonel, au Marquis de la Tour Dupin de la Charce Capitaine dans le Régiment de Cavalerie d'Anjou.

On apprit le 26. du mois dernier que les Anglois qui avoient fait une descente dans la Presqu'Isle de Quiberon s'étoient rembarqués le 22, & que le lendemain leur escadre avoit mis à la voile.

Le Maréchal Comte de Saxe en conséquence des ordres qu'il a reçus du Roi, a séparé l'Armée qu'il avoit sous ses ordres. Les troupes qui doivent rester dans les Pays-Bas se sont rendues à Louvain d'où elles ont été envoyées en garnison dans differentes places de ces Provinces.

Le 16 les Régimens des Gardes Françoises & Suisses se mirent en marche pour revenir à Paris.

La Maison du Roi & la Gendarmerie partirent le 17 & elles furent suivies le 19 & le 20 par les autres troupes lesquelles après avoir campé quelques jours sous Namur, ont pris la route des differens quartiers qui leur sont destinés.

M. le Chevalier *du Gard* à qui le Roi a accordé

accordé la pension & le titre d'Ecuyer de Sa Majesté, tient actuellement l'Académie qu'avoit feu M. son frere, rue de l'Université Fauxbourg S. Germain.

BENEFICES DONNE'S.

LE Roi a nommé à l'Evêché de Digne, l'Abbé de Jarente, Vicaire Général de l'Evêque de Marseille.

S. M. a donné l'Abbaye de Barbeaux, Ordre de Cisteaux, Diocése de Sens à l'Abbé de Rastignac ci-devant Agent du Clergé.

Celle de Beauport, Ordre de Prémontré, Diocése de S. Brieux, à l'Abbé de Fumal.

Celle de S. Serge d'Angers, Ordre de S. Benoît, à l'Abbé d'Heroüville, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de cette Ville.

Celle de Villeneuve, Ordre de Cisteaux, Diocése de Nantes, à l'Abbé de Laubriere Vicaire Général de ce Diocése.

Celle de S. Martin d'Auxerre, Ordre de Premontré, à l'Abbé de Pombriam.

Le Prieuré du Mont aux Malades, Ordre de S. Augustin, Diocése de Rouen, à l'Abbé d'Andlau Aumônier du Roi.

LETTRE DU ROI,

A Messieurs les Vicaires Généraux.

MESSIEURS, une victoire signalée que mes Troupes ont remportée dans les Pays-Bas vient de terminer glorieusement cette Campagne. Mon Cousin le Maréchal Comte de Saxe uniquement conduit par des vûes sages & utiles à l'Etat, & persuadé que le gain d'une Bataille n'est véritablement éclatant que quand elle est nécessaire, n'avoit eu d'autre objet depuis que j'ai été obligé de quitter mon Armée, que d'achever de me rendre maître de tout ce qui restoit de possessions à la Reine de Hongrie dans les Pays-Bas : le même principe l'a déterminé à assûrer la solidité de ses conquêtes, en forçant l'obstination de mes ennemis qui cherchoient à se maintenir en deçà de la Meuse. Dans cette vue mondit Cousin a passé le Jar le dix de ce mois, les a attaqués le onze, les a forcés dans les differens postes où ils s'étoient retranchés, & après un combat dans lequel mes Troupes ont donné les preuves les plus distinguées de leur courage, a séparé leur Armée, & en a

rejetté une partie au-delà de la Meuse, & l'autre sous les murs de Maestreick. Toutes les circonstances qui caractérisent une grande victoire se trouvent réunies dans celle-ci, le champ de Bataille abandonné par les ennemis, un grand nombre de morts & de prisonniers, & la perte de la plus grande partie de leur Artillerie & de plusieurs Drapeaux & Etendarts : une suite d'avantages si éclatans m'est un gage précieux de la protection que Dieu accorde à la droiture & à la pureté de mes sentimens. Comme les dispositions de mon cœur ne dépendent point des événemens, les succès les plus brillans ne me feront jamais sortir des bornes de l'équité & de la modération qui ont toujours été la regle de ma conduite, mais si les ennemis du repos de l'Europe m'obligent de continuer la guerre, j'ai lieu d'espérer que le Dieu des Armées continuera de bénir la résolution où je suis de faire les plus grands efforts pour soutenir la dignité de ma Couronne, & pour procurer enfin à mes Sujets par une paix glorieuse une tranquillité que je préfere à toutes les conquêtes. C'est dans cette disposition de rendre à Dieu de solemnelles actions de graces & d'implorer en même tems son secours, que je vous fais cette Lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter le *Te Deum*

dans l'Eglise Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris, & autres de votre Diocése, avec les solemnités requises & accoutumées, au jour & à l'heure que le Grand-Maître ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Messieurs, en sa sainte garde. Ecrit à Fontainebleau le 19 Octobre 1746. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Et au dos est écrit : A Messieurs les Grands Vicaires de l'Eglise Métropolitaine de notre bonne Ville de Paris.

MANDEMENT de Messieurs les Vicaires Généraux du Chapitre, & Archidiacres de l'Eglise de Paris, Administrateurs de l'Archevêché le siége vacant; qui ordonne que le Te Deum *sera chanté dans toutes les Eglises du Diocése, en actions de graces de la Victoire remportée à* ROCOUX *par l'Armée du Roi, commandée par M. le Maréchal Comte* DE SAXE.

NOus Vicaires Généraux & Archidiacres, Administrateurs de l'Archevêché de Paris, le Siége vacant : Aux Archiprêtres de sainte Marie-Magdelaine & de saint Severin, & aux Doyens ruraux du Diocèse, SALUT.

Dieu a protegé nos armes dans les Pays-Bas au-delà de nos espérances.

Nous pensions que rien ne manquoit à la gloire d'une Campagne, qui après la prise de cinq Places importantes étoit terminée par le Siége de Namur, & achevoit la conquête de la Flandre.

(a). Cependant le Ciel nous destinoit de nouveaux triomphes, & tandis que nous n'étions occupés qu'à rendre des actions de graces & à former des vœux pour la Paix, il nous préparoit une victoire.

Les Troupes du Roi ont marché à l'ennemi avec la valeur & la confiance qu'inspire un Général, sage dans ses projets, heureux dans ses entreprises, plus attentif à ménager le sang des Soldats qu'à s'acquerir de la gloire. L'armée des Alliés a été forcée dans ses retranchemens, & a laissé sur le champ de bataille toutes les marques de sa défaite.

(b) Epargnons à la Religion le détail des pertes de nos ennemis; elle est trop tendre & trop compatissante pour arrêter ses regards sur des objets aussi funestes, & si

(a) Non desinam eis benefacere. *Jeremiæ* 32. v. 40.

(b). Commota sunt quippe viscera ejus. 3. *Reg* 3. v. 26.

elle applaudit à la gloire des vainqueurs, elle n'en est pas moins touchée du malheur des vaincus.

(*a*) Pénetrés de sentimens si conformes à l'*Evangile de paix* que Jesus-Christ nous a annoncé, redoublons nos vœux pour obtenir du Ciel une Paix solide, & faisons tous nos efforts pour la mériter : nous travaillerons à notre bonheur, & nous entrerons dans les vues de notre victorieux Monarque. Il ne cueilleroit qu'à regret des lauriers qu'une guerre obstinée lui feroit encore moissonner.

(*b*). Son Régne, consacré *à la paix*, a été tranquile dans son cours, jusqu'à ce que la nécessité des événemens ait fait éclater le bruit de ses armes & de ses succès.

C'est ainsi que la Providence, dans le gouvernement du monde, (*c*) *se cache* sous les apparences du repos, pour nous dérober une partie de sa gloire, & se découvre tout à-coup par des révolutions & des prodiges qui la décelent.

Mais ce Roi pacifique se plaît davantage à être l'image de la Providence sur la terre

(*a*) Evangelii pacis. *Ephes.* 6. *v.* 15.

(*b*). Sit pax & veritas in diebus meis. 4. *Reg.* 20. *v.* 9.

(*c*). Posuit tenebras latibulum suum. *Ps.* 17 *v.* 12. Intonuit de cœlo Dominus, & Altissimus dedit vocem suam. *Ibid.* *v.* 14.

par la bonté, que par l'éclat de sa puissance; il voudroit la suivre dans ses bienfaits, partager avec elle l'attention qu'elle donne à tous nos besoins, & ne plus s'occuper que du bonheur de ses Sujets.

(*a*). Bénissons le Tout-puissant d'avoir gravé dans le cœur du Roi des sentimens si dignes d'un Souverain, & demandons-lui avec ardeur qu'ils honorent long-tems le Trône de la France.

(*b*). Ces bénédictions & cette priére d'un peuple fidéle & reconnoissant ne rendront que plus agréables au Seigneur les cantiques de louanges dont nous allons faire retentir ses Temples.

A ces causes, &c.

(*a*) Fieri obsecrationes .... *gratiam actiones* pro Regibus. 1. *Tim.* c. 2. v. 1.

(*b*). Hoc enim bonum est & acceptum coram Salvatore nostro Deo. *Ibid.* v. 3.



MANDEMENT de son Eminence M. le Cardinal de Tencin, Archevêque & Comte de Lyon, qui ordonne que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les Eglises de son Diocèse, en actions de graces de la victoire remportée par l'Armée du Roi dans les Pays-Bas.*

PIERRE DE GUERIN DE TENCIN, &c.

A tous Abbés, Doyens, Chapitres, Prieurs, Curés, Vicaires & autres Ecclésiastiques, Séculiers & Réguliers, & à tous les Fidéles de notre Diocèse: SALUT & Bénédiction en notre Seigneur.

Cette Providence qui décide à son gré de tous les événemens, Mes Très-chers Freres, ne se montre jamais plus clairement que dans le sort des Batailles, (a) toujours si incertains, de l'aveu même des plus grands Capitaines, malgré la valeur des troupes, & la capacité des Généraux. Que notre reconnoissance envers le Seigneur en soit donc plus vive & plus tendre. Cette Campagne finit comme la pré-

(a). Prout ipsi placet, dat dignis victoriam. 2. *Mach. c.* 15 *v.* 21.

cédente avoit commencé. Une victoire acheve de la rendre aussi brillante qu'elle étoit déja solidement glorieuse par le nombre & l'importance des conquêtes, mais sur tout par la sagesse qui les avoit si habilement préparées. Ce regne n'a donc plus rien à envier au précédent du côté de la gloire militaire. (*b*) Puisse-t'il le surpasser par la gloire pacifique!

A CES CAUSES, &c.

Le 26 du mois dernier on chanta le *Te Deum* dans l'Eglise Métropolitaine en actions de graces de la Victoire remportée sur les troupes des Alliés, par l'Armée que commande le Maréchal Comte de Saxe. L'Abbé d'Harcourt Doyen du Chapitre officia à ce *Te Deum* auquel assisterent le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides & le Corps de Ville, qui y avoient été invités de la part du Roi par le Marquis de Dreux, Grand Maître des Cérémonies.

(*a*). Possederunt (*Romani*) omnem locum consilio suo & patientia. 1. *Macb. c.* 8. *v.* 3.

(*b*). Ne dicas, quid putas causa est quod priora tempora meliora fuere quam nunc sunt? stulta enim est hujusce modi interrogatio. *Eccl. c.* 7. *v.* 11.

NOUVELLES ETRANGERES

TURQUIE.

LE Grand Seigneur a disposé du Gouvernement de Negrepont en faveur du Grand Visir, qui a été déposé le 9 Septembre dernier. On attribue la disgrace de ce Premier Ministre au projet qu'il paroissoit avoir de suivre dans les affaires politiques de la Cour Ottomane un systême contraire à celui du feu Keislar Aga. L'élévation du nouveau Grand Visir est fort agréable aux Jannissaires, dans le Corps desquels il a commencé à servir en qualité de simple soldat. A la conclusion de la derniere paix entre l'Empereur Charles VI & sa Hautesse, il fut chargé par la Porte de travailler avec les Ministres Plénipotentiaires de la Cour de Vienne à régler les limites des Etats des deux Puissances, & la maniere dont il s'acquitta de cette commission lui a mérité l'estime & la confiance du Grand Seigneur. Ce Ministre a déja été complimenté sur sa nouvelle dignité par l'Ambassadeur de la République de Venise, & par les Ministres de Russie, d'Angleterre, de Suéde & de Hollande. Le Comte de Castellane, Ambassadeur du Roi de France, n'a pas encore eu audience du Grand Visir, parce que quelques Domestiques de cet Ambassadeur ont été attaqués de la peste. Les mêmes avis ajoutent qu'on avoit appris de Bagdad que depuis longtems Thamas Kouli Kan n'avoit formé aucune entreprise, ce qui donnoit lieu de croire qu'il n'é-

toit pas éloigné de conclure un accommodement avec la Porte, & en effet plusieurs lettres marquent depuis qu'il a été signé le 24 du mois d'Août dernier un Traité entre le Grand Seigneur & Thamas Kouli Kan.

ALLEMAGNE.

M. Serbelloni, Nonce du Pape, eut le 8 Octobre sa premiere audience de la Reine de Hongrie, & le onze il fut admis à celle du Grand Duc de Toscane. Le dix l'Evêque d'Olmutz qui avoit prêté serment la veille entre les mains de la Reine en qualité d'un de ses Conseillers d'Etat actuels, reçut le lendemain des mains de sa Majesté l'investiture de son Evêché.

La fête de sainte Thérese, dont la Reine porte le nom, fut célébrée le 15 Octobre en la maniere accoûtumée, & sa Majesté après avoir reçû les complimens des Seigneurs & Dames de sa Cour, dîna avec le Grand Duc de Toscane chez l'Impératrice Elisabeth.

Le Ministre du Roi de la Grande-Bretagne & celui des Etats Généraux des Provinces-Unies, ont eu plusieurs conférences avec ceux de la Reine. Le Ministre du Roi de Pologne, Electeur de Saxe en a eu une avec le Comte d'Uhlefeld, Grand Chancelier, à qui il communiqua quelques dépêches qu'il avoit reçûes de Warsovie par un courier extraordinaire.

Le Comte Ferdinand de Harrach, pendant l'absence duquel le Comte Frederic son frere exercera les fonctions de Grand Maréchal d'Autriche, partit le 12 Octobre pour la Haye, & le 13 le Comte de Bernes que la Reine a nommé son Ministre Plénipotentiaire auprès du Roi de Prusse, prit la route de Berlin.

Sa Majesté a disposé de la charge de Grand Sénéchal de Moravie en faveur du Comte de Kaunitz, ci-devant Gouverneur par *interim* des Pays-Bas.

Le Comte de Petrach a été fait Colonel Lieutenant de la Compagnie des Archèrs de la Garde de la Reine.

Les deux Régimens de Vettes & de Giulay se sont mis en marche vers l'Italie, où la Reine se propose d'envoyer encore un nouveau Corps de troupes.

POLOGNE.

Le Marquis des Issars, Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté Très-Chrétienne auprès du Roi & de la République, se disposa le 5 du mois dernier à faire son entrée publique. Il voit souvent les plus considérables d'entre les Sénateurs, & il a de fréquentes conférences avec quelques Ministres. Les lettres de Petersbourg marquent que l'Impératrice de Russie a créé Comtes Messieurs Pierre & Alexandre de Schumanow, dont l'un est Lieutenant Feldt-Maréchal, l'autre Chevalier de l'Ordre de saint Alexandre NewsKy & de celui de sainte Anne, Lieutenant des Gardes du Corps & Adjudant Général.

L'ouverture de la Diette générale s'étant faite le 3 du mois d'Octobre on procéda à l'Election du Maréchal de cette Assemblée, & les suffrages se réunirent en faveur du Prince LubomirsKy, Staroste de Casimir, & Premier Député de la Noblesse du Palatinat de Rava.

On célébra le 5 l'anniversaire de l'avénement du Roi à la Couronne, & sa Majesté reçut à cette occasion les complimens des Ministres Etrangers, des Sénateurs, des Grands Officiers de la Cou-

ronne, & de la principale Noblesse. Leurs Majestés dînerent en public avec les Princesses, & les santés furent bues au bruit de plusieurs fanfares & des salves réitérées de l'artillerie. Le Prince Czartorinsky donna le 12 à la Reine une fête, à laquelle les Ministres Etrangers & tous les Seigneurs de la Cour ont été invités.

Il paroît une Déclaration faite de la part du Roi de Prusse à la République, & qui porte que ce Prince n'a négligé aucune occasion de donner des preuves de son affection pour la Nation Polonoise, & que son empressement à cet égard doit avoir pleinement détruit les bruits calomnieux, répandus par les personnes qui ont intérêt de rendre ses intentions suspectes ; que depuis qu'il est sur le Trône, il n'a eu d'autre objet que d'affermir l'union entre les deux Puissances, & qu'il à compté d'y travailler efficacement par le dernier Traité qu'il a conclu avec sa Majesté ; qu'il est donc surprenant qu'il se trouve encore des esprits assez prévenus pour soupçonner la droiture de ses sentimens ; que quoiqu'il pût se dispenser de dissiper des préjugés si mal fondés, il veut bien faire de nouveaux efforts pour y réussir, en renouvellant à la République les assûrances de la disposition, dans laquelle il est & sera toujours de contribuer, en tout ce qui dépendra de lui, à la tranquillité, au bonheur & à la gloire de la Pologne, & qu'il est fort éloigné de se prêter à aucune démarche qui puisse être préjudiciable à ce Royaume. Cette Déclaration a produit parmi la Noblesse un aussi bon effet que le Roi de Prusse pouvoit l'attendre.

Le Roi a nommé l'Abbé de Peplinlesky à l'Evêché de Culm. La dignité de Palatin de Smolensko a été conférée au Comte de Sapieha, & sa

Majesté a disposé de celles de Castellans d'Oswecim & de Woynitz en faveur de Messieurs KretKousKy & SieraKowsKy. La charge de Vice-Chancelier a été donnée à M. Wodrichy, Official de Cracovie, & celle de Général de l'artillerie au Prince Lubomirsky, Porte Enseigne de la Couronne.

On mande de Petersbourg que dix-huit des Régimens Russiens qui s'étoient rendus pendant l'Eté dans la Livonie, avoient ordre d'aller prendre des quartiers d'hyver dans l'Esthonie. Selon les mêmes avis les vaisseaux de guerre qui étoient allés de Cronstadt à Revel, ne sont pas encore de retour dans le premier de ces deux Ports.

Depuis l'ouverture de la Diette il y a eu plusieurs débats très-longs & très-vifs dans la Chambre des Députés des Palatinats, avant qu'elle ait pris la résolution de se joindre au Sénat. Les difficultés survenues au sujet des Elections de plusieurs Députés ayant été terminées le ; Octobre, il s'éleva le jour suivant une autre dispute excitée par les plaintes que fit le Député du District de Rawa, de ce que les principales charges du Royaume étoient possédées par des Etrangers. Cette dispute fut portée d'autant plus loin, que ce Député déclara que si l'on ne remédioit pas à ce grief, il protestoit d'avance contre toutes les délibérations de la Diette. Un grand nombre de Députés appuya les représentations du Député de Rawa, & demanda qu'on fit une Députation au Roi, pour prier sa Majesté de ne disposer à l'avenir d'aucune charge qu'en faveur des Gentilshommes Polonois, mais l'entremise de divers Sénateurs fit cesser ces divisions, & le Député de Rawa consentit de ne plus empêcher la Diette de travailler aux affaires pour lesquelles elle est assemblée. On enga-

gea aussi les Députés du Palatinat de Cracovie à se désister de leur protestation contre la pressséance accordée cette année à ceux du Palatinat de Posnanie, & la jonction de la Chambre des Députés des Palatinats avec le Sénat s'étant faite le 14 Octobre au matin, le Roi se rendit le même jour au Sénat, où les principaux Députés eurent l'honneur de baiser la main à sa Majesté. Le Roi y est retourné le 15, & après la lecture des *Pacta Conventa* sa Majesté a fait remettre à l'Assemblée les propositions sur lesquelles les Etats du Royaume doivent délibérer.

La charge de Grand Chancelier de la Couronne a été donnée au Comte de Malakousky, Vice-Chancelier.

Il paroît un Mémoire imprimé que le Comte de Bruhl a envoyé aux Ministres Etrangers par ordre du Roi, & dans lequel il est dit que des personnes mal-intentionnées ayant répandu le bruit qu'il commençoit à régner quelque mésintelligence entre sa Majesté & l'Impératrice de Russie, le Roi jugeoit à propos de détruire des insinuations aussi fausses que malignes; que les deux Puissances étoient particulierement occupées du soin d'affermir de plus en plus leur union, & que ni l'une ni l'autre n'avoit pensé à faire la moindre démarche qui pût être contraire aux engagemens réciproques qu'elles avoient contractés.

SUEDE.

Le 26 Septembre un Hérault d'armes précédé d'un Tymbalier & de douze Trompettes annonça dans les principales Places de Stockholm, avec les formalités accoûtumées, la Convocation des Etats Généraux du Royaume, & un ordre du

Roi à la Noblesse de procéder incessamment à l'Election d'un Maréchal de la Diette. Cette Election devoit se faire le 3 Novembre : les deux Sénateurs qui paroissent y avoir le plus de part, sont le Comte de Tessin & le Baron d'Ungern Sternberg ; & l'on croyoit que le dernier auroit la pluralité des suffrages. L'Ordre des Paysans élut le 4 Octobre M. Olof Ackausen pour son Orateur. Le Roi a accordé un Brevet de Vice-Amiral à M. de Wagenfeld Chef d'Escadre, & elle a nommé le Baron de Cronstierna Major Général de Cavalerie.

En conséquence de la publication par laquelle le Roi fit sçavoir le 6 du mois d'Octobre à la Diette qu'il donneroit le lendemain audience aux quatre Ordres du Royaume, pour leur communiquer les propositions sur lesquelles ils devoient délibérer, les Sénateurs se rendirent le 7 vers les huit heures du matin au Palais. Ils y furent suivis quelque-tems après par la Noblesse, qui avoit à sa tête le Maréchal de la Diette. Après que le Clergé, les Députés des Villes & l'Ordre des Paysans y furent arrivés, les Etats s'assemblerent dans la Sale préparée pour cet effet, & le Prince Royal prit sa place au côté droit du Trône. Le Roi revêtu de ses habits Royaux vint ensuite, & ayant passé au milieu des Députés des quatre Ordres qui étoient rangés des deux côtés de la Sale, il monta sur son Trône, près duquel étoient ses Ministres & les Grands Officiers de la Couronne. Le Comte de Tessin harangua sa Majesté au nom des Etats. Lorsqu'il eut cessé de parler, M. Bonesauschiold Sécrétaire d'Etat lut les propositions du Roi, & le Maréchal de la Diette s'étant approché du Trône avec les Orateurs des quatre Ordres, assûra sa Majesté qu'ils n'avoient rien plus à coeur que de la convaincre de leur zéle & de leur dévouement,

pour sa personne & pour celle du Prince Royal. Cette cérémonie étant finie le Roi & le Prince Royal dînerent avec les Sénateurs, le Maréchal de la Diette & l'Orateur du Clergé. On servit pour les principaux Députés du Clergé & de l'Ordre de la Noblesse une autre table, dont le Maréchal de la Cour fit les honneurs. Le 8 Octobre on élut les cinquante Députés dont le Committé secret doit être composé, & l'on dressa le 14 la formule du serment qu'ils doivent prêter. L'Ordre de la Noblesse ayant l'honneur d'être Parein du Prince Gustave, a résolu de lui faire un présent considérable, & il a fait inviter les autres Ordres à suivre son exemple.

PRUSSE.

Un courier dépêché au Roi par le Comte de Pôdewils, son Ministre à Vienne, a apporté la réponse de la Reine de Hongrie aux instances faites de la part de sa Majesté pour l'exécution de l'article IX du Traité de Dresde. Il est dit dans cette réponse que la Reine de Hongrie, aussi attentive à affermir le repos & la sûreté de l'Empire, qu'à remplir ses engagemens, n'avoit pas attendu la premiere réquisition que le Roi lui a faite, pour disposer les Etats de l'Empire à garantir à sa Majesté la possession de la Silésie; qu'elle s'est portée à cette démarche avec d'autant plus d'empressement, que l'exécution de l'article IX du Traité de Dresde a un rapport absolument nécessaire & immédiat avec les arrangemens qui résultent de la garantie de la Pragmatique-Sanction, arrangemens que cette Princesse a reclamés dans toutes les occasions, & qui ont été l'objet & la base de tous les efforts qu'elle a faits pour le maintien

de ses droits ; que l'article IX du Traité de Dresde, considéré suivant son expression la plus littérale, établit une garantie réciproque des Etats que les deux Parties Contractantes possédent dans l'Empire ; qu'à l'égard de sa Majesté cette garantie embrasse non-seulement la Silésie, mais tous les Etats qui appartiennent à ce Prince en Allemagne ; qu'ainsi elle doit avoir la même étendue pour ce qui concerne les Pays Héréditaires de la Reine de Hongrie, & que l'Empire, en garantissant généralement tous les Etats du Roi, doit naturellement en user de la même maniere envers cette Princesse, en renouvellant & confirmant dans toute son étendue les engagemens contractés par la garantie que la Diette de Ratisbonne a donnée de la Pragmatique-Sanction le 11 Janvier 1732 ; que la Reine de Hongrie désire extrêmement le maintien de la bonne intelligence entre les deux Cours, & qu'elle ne doute pas que le Roi ne contribue avec elle au nouvel arrangement qu'elle propose, & qui les interesse également l'un & l'autre.

Cette réponse de la Reine de Hongrie à la demande qui lui a été faite par le Roi au sujet de la Silésie, n'ayant point paru satisfaisante, sa Majesté a envoyé ordre au Comte de Podewils, son Ministre à Vienne, de présenter à cette Princesse un nouveau Mémoire. Il y est dit que le Roi s'apperçoit qu'on a à Vienne des idées fort différentes des siennes, touchant la maniere d'obtenir de l'Empire la garantie dont il s'agit ; que d'un côté le Roi a reçu avec plaisir l'assûrance que la Reine de Hongrie lui a fait donner de l'inébranlable résolution où elle est de remplir ses engagemens avec fidélité, mais que de l'autre il ne peut voir sans peine qu'elle veuille faire dépendre la garan-

tie demandée d'un objet qui lui est aussi étranger que le renouvellement de la Pragmatique Sanction, & qu'on fasse aller de pair deux choses qui n'ont aucun rapport l'une avec l'autre; que par l'article VIII du Traité de Dresde la Reine de Hongrie a garanti à sa Majesté tous ses Etats sans exception, & que réciproquement le Roi lui a garanti les Pays qu'elle possède en Allemagne; qu'ainsi il n'est pas tenu de donner une plus grande étendue à ses engagemens; qu'on est convenu par l'article IX du même Traité, que le Roi de la Grande-Bretagne, indépendamment de sa garantie particuliere, s'employeroit à faire garantir ce Traité par les Etats Généraux des Provinces-Unies; que de plus sa Majesté Britannique, conjointement avec la Reine de Hongrie, s'est engagée à faire comprendre ledit Traité dans le futur Traité de paix générale; qu'à la vérité on a ajouté dans le même article, que les possessions de la Reine de Hongrie seroient aussi garanties, & qu'il paroît que le fondemens de la prétention de cette Princesse porte sur ces derniers mots; que cependant on ne peut, sans forcer leur sens littéral, les alléguer en faveur du renouvellement de la Pragmatique-Sanction; que l'Empire n'a point pris de part à la guerre; qu'il est parconséquent dispensé d'en prendre aux négociations entamées pour la terminer; que le Roi ne comprend pas dans quelle vûe la Cour de Vienne rappelle à cette occasion le contenu des articles préliminaires de Fuessen; que si on avoit prétendu que sa Majesté fut engagée à la garantie de la Pragmatique-Sanction, il auroit fallu que cet engagement eut été exprimé dans les termes les plus clairs, & qu'elle s'y fût obligée elle-même aussi formellement qu'elle a fait par rapport aux autres conditions du Traité de

Dresde ; qu'elle croit avoir satisfait pleinement au premier article de ce Traité ; qu'elle est prête d'accomplir pour les autres articles tout ce qu'on a droit d'exiger d'elle, mais qu'elle n'a jamais compté rien promettre qui pût tendre à son propre préjudice ; qu'au reste sa qualité de Membre de l'Empire, & les devoirs que cette qualité lui imposent, lui font une loi de prévenir tout ce qui peut troubler le repos du Corps Germanique ; qu'elle a fait connoitre ses dispositions à cet égard, soit avant la négociation de Dresde, soit pendant que cette négociation se traitoit, soit après qu'elle a été terminée ; que le Roi ne voit donc aucune raison de s'écarter des principes qu'il a adoptés d'un commun accord avec la Reine de Hongrie ; qu'il en voit encore moins d'entraîner l'Empire dans des mésures offensives, dont les conséquences sont très dangereuses ; que le Grand Duc de Toscane lui-même a paru voulu éviter avec soin ces inconvéniens, & que dans tous ses Décrets adressés à la Diette de Ratisbonne, il assûre avoir pour objet de n'offenser aucune Puissance ; que le Roi espére que de même qu'il regardera comme sacrée l'obligation de deffendre les Etats possédés actuellement en Allemagne par la Reine de Hongrie, cette Princesse remplira avec la même attention celles dont l'exécution la regarde, & qu'elle ne les fera point dépendre de conditions qu'on ne peut accepter ; que sa Majesté ne doute pas non plus, qu'en conséquence le Grand Duc de Toscane n'invite incessamment la Diette de Ratisbonne à prendre une résolution conforme aux prétentions de cette Cour & aux engagemens de celle de Vienne, & qu'il n'évite de confondre un affaire avec d'autres dont il ne peut être question.

Le Roi a accordé une terre considérable dans le Duché de Cléves à M. de Hautcharmoy, Major Général & Commandant de Brieg.

DANNEMARCK.

On a fait le 4 du mois d'Octobre à Coppenhague avec une très-grande solemnité les obséques du feu Roi, dont le corps a été transporté le même jour à Rotschild, le convoi étant accompagné par sa Majesté. Le 6 le Roi alla à Hirscholm rendre visite à la Reine Douairiere, qui continue d'être plongée dans une profonde douleur, & qui n'a pû encore se déterminer à revenir à Coppenhague.

M. Coyemans, Ministre Plénipotentiaire de la République des Provinces-Unies, eut le lendemain sa premiere audience publique du Roi, qui admit aussi à son audience M. Hopken, Ministre du Roi de Suéde, & M. Reiche, Résident du Roi de la Grande-Bretagne, comme Electeur de Hanover. Le même jour le Roi donna les marques de l'Ordre de Danneskiold au Baron de Juel & à M. Vander Lhée. Sa Majesté vit le 9 lancer à l'eau un vaisseau de guerre nouvellement construit, & elle partit ensuite pour Jagersbourg.

Le Navire *le Coppenhague*, que la Compagnie des Indes Orientales attendoit de la Chine, est revenu, & l'équipage a assuré que le Navire *la Reine de Dannemarck* arriveroit aussi incessamment. On prétend qu'il y a sur ces deux bâtimens cinq mille six cent piéces d'étoffes de soye des Indes, cent cinquante services de table de porcelaine, onze cent mille livres de thé, & six cent mille de sucre.

GENES.

Il paroît à Génes un écrit dont l'objet est de justifier la conduite de cette République, & les principales raisons employées dans cet écrit, sont que les instances de la République, pour faire changer l'article inséré dans le Traité de Worms au sujet du Marquisat de Final, n'ayant produit aucun effet, la République n'a eu d'autre ressource que d'accepter le secours qui lui a été offert par le Roi de France & par sa Majesté Catholique; que pour se procurer l'assistance de ces deux Puissances, elle a été obligée de joindre un Corps de ses troupes comme auxiliaire à l'armée combinée qui est sous les ordres de l'Infant Don Philippe; que jusqu'à ce moment elle avoit observé une exacte neutralité, soit par le passage qu'elle accorda sur ses terres aux troupes de la Reine de Hongrie & à celles du Roi de Sardaigne, ainsi qu'elle l'avoit accordé aux François & aux Espagnols, soit en consentant au sequestre de l'artillerie & des munitions que les derniers avoient fait transporter dans ce Port, & qui furent mises en dépôt à San Bonifacio dans l'Isle de Corse; que depuis qu'elle s'est déterminée à se mettre sous la protection de la France & de l'Espagne, elle n'a jamais commis aucun acte d'hostilité contre la Reine de Hongrie, & qu'elle n'a agi contre le Roi de Sardaigne, qu'après que des détachemens des troupes de l'une & l'autre Puissance ont enlevé les bleds des habitans de Novi, & ont cessé de traiter en Pays neutre le territoire situé entre Novi & les Défilés des montagnes de la Bochetta. Malgré les représentations que le Gouvernement a faites sur l'impuissance où il étoit de fournir le second pay-

ment des contributions exigées par la Reine de Hongrie, il a fallu qu'il y satisfît.

Le Marquis de Botta, Général des troupes de la Reine de Hongrie, fit ordonner le huit Octobre au Maître des Fours publics de tenir prêtes vingt-quatre mille rations de pain qu'on croit être destinées pour le détachement qui doit aller renforcer l'armée du Roi de Sardaigne. Une Compagnie de Grenadiers se rendit le même jour par ordre de ce Général chez le Directeur de la Poste d'Espagne, pour chercher s'il n'y avoit point d'argent caché dans sa maison. Le même Général a déclaré au Gouvernement que les troupes de la Reine de Hongrie prendroient des quartiers-d'hyver dans cet Etat, & qu'il faudroit leur fournir les subsistan es dont elles auroient besoin. On craint que le bois pour le chauffage étant devenu extrêmement rare, les soldats ne coupent les oliviers, ce qui acheveroit de ruiner le Pays. Outre les contributions exhorbitantes que le Marquis de Botta a demandées à la *République*, les Officiers des troupes qu'il commande en exigent des Communautés de tous les lieux où ils passent. Ces Officiers s'étant plaints de ce que leurs soldats ne pouvoient s'écarter sur la côte sans courir risque de la vie, le Gouvernement a voulu faire désarmer les Paysans, mais ils ont refusé de remettre leurs armes aux Commissaires préposés pour les recevoir. La Banque de Saint Georges, qui a été fermée pendant quelque-tems, doit avoir recommencé le 11 Octobre à payer les billets dont la valeur n'excéde pas la somme de cinq cent livres. On continue de travailler nuit & jour à frapper de nouvelles espéces, & la disette de la matiere oblige de prendre l'argenterie des Eglises.

La Citadelle de Savone n'avoit pas encore ca-

pitulé le 9 Octobre, & l'on avoit trouvé le moyen d'y faire entrer un renfort de troupes & cinq cent sacs de farine.

Le Gouvernement ayant déclaré au Marquis de Botta que la République étoit absolument dans l'impuissance de payer le reste des contributions exigées par la Reine de Hongrie, ce Général en a marqué beaucoup de mécontentement, & il menace cette Ville d'exécution militaire. Dans la crainte qu'il n'en vienne à cette extrêmité, les principales personnes de la Noblesse se sont déterminées à démeubler leurs Palais, & à faire transporter dans diverses Maisons Religieuses leurs effets les plus précieux.

Le 10 Octobre le Marquis de Botta tint un Conseil de guerre, dans lequel il fut résolu de faire marcher trente Bataillons de l'armée de la Reine de Hongrie, pour renforcer les troupes du Roi de Sardaigne. On apprend du Comté de Nice que les Piémontois ayant attaqué la Turbie, avoient été repoussés avec une perte considérable, & que le Comte Gorani a été tué en cette occasion, mais qu'ensuite les François & les Espagnols ont abandonné ce Poste, ainsi que le Château de Manton & la Ville de Vintimille, dans le Château de laquelle ils ont laissé environ trois cent hommes, qui n'avoient pas encore demandé le 15 à capituler.

Sur les représentations faites à la Reine de Hongrie, cette Princesse a consenti que les quittances des sommes qu'elle emprunta il y a quelques années de la République, entrassent en compte dans les contributions exigées, mais elle persiste à refuser de recevoir en payement les fonds que les Génois ont placés en Allemagne.

On a reçu avis que le Roi de Sardaigne a dépossédé de leurs emplois tous les Juges & les Podestats

Postats qui avoient été établis par la République le long de la côte, & qu'il les avoit remplacés par des Piémontois. Il a enlevé toute l'artillerie qui étoit dans la Ville de Savone, dont la Citadelle continue de se deffendre. Les Navires Génois, chargés de bled, d'huile & d'autres denrées que les Anglois ont arrêtés dans ce Port, & qu'ils ont envoyés à Vado, ont été conduits à Livourne par un vaisseau de guerre Anglois qui est revenu ensuite croiser à la hauteur de cette Ville. M. Christiani, Chancelier du Milanez est arrivé à Génes pour exécuter une commission de la Reine de Hongrie, & le choix que cette Princesse a fait de lui, est d'autant plus agréable à la République, qu'il est né dans ce Pays, & qu'il a été admis en 17[illegible] dans le Corps de la Noblesse.

Le payement des billets de la Banque de Saint Georges a été de nouveau suspendu, jusqu'à ce qu'on ait fabriqué assez de nouvelles espéces, pour faire face aux demandes des particuliers.

ESPAGNE.

Don Henri Enriquez, Nonce du Pape, fit le 6 Octobre son entrée publique à Madrid. Ce Ministre, en arrivant au Palais, trouva dans les cours les Compagnies des Gardes Espagnoles & Walonnes sous les armes, & sur l'escalier les Hallebardiers de la Garde. Il fut reçû en dedans de la Sale des Gardes par le Capitaine des Gardes du Corps, qui étoit de service. Après l'audience du Roi, il fut conduit à celle de la Reine par le Marquis de Coria & par le Comte de Villafranca. Le lendemain il eut audience de la Reine Douairiere; de l'Infant Cardinal; de Madame, épouse de l'Infant Don Philippe, & de l'Infante Marie-An-

toinette. Le 2 Octobre les Députés de la Ville de Tolède eurent l'honneur de complimenter le Roi sur son avénement au Trône. La Députation étoit composée du Marquis de Valencina, Grand Enseigne du Royaume de Tolède, de Don Rodrigue de Zepeda y Castro, de Don Joachim de la Madriz & de Don Juan Antoine Valera de Bustos.

Quoique le Roi ait paru souhaiter que son entrée publique ne causât à cette Ville aucune dépense extraordinaire, le Corps de Ville a demandé la permission de donner en cette occasion des marques de son zéle, & il a fait élever plusieurs magnifiques Arcs de Triomphe & autres décorations dans la Place du Palais, dans celle d'Angel, dans la grande rue, dans celles d'Alcala, de sainte Marie, d'Atocha, de saint Jerôme & de las Carretas, à la Porte d'Alcala & à celle de Guadalaxara.

Le 10 Octobre jour fixé pour la cérémonie, leurs Majestés partirent à quatre heures après-midi du Palais du Buen Retiro, & la marche se fit dans l'ordre suivant.

La Compagnie des Hallebadiers de la Garde, un Escadron de chacune des trois Compagnies des Gardes du Corps, chaque Escadron étant précédé d'un Tymbalier & de trois Trompettes, & le Duc d'Atri, Lieutenant Général & Sergent Major des Gardes du Corps, marchant à la tête des trois Escadrons; le Tymbalier & les Trompettes des Ecuries du Roi; quatre carosses remplis par les Majordômes de semaine de sa Majesté; 8 autres carosses qui l'étoient par les Gentilshommes de la Chambre; le Tymbalier, les Trompettes & les Hautbois de la Chambre; quarante chevaux de selle avec des caparaçons richement brodés, conduits

chacun par un palefrenier ; un carosse dans lequel étoient le Duc de Santistevan, Grand Ecuyer ; le Duc de la Mirandole, Majordôme Mayor ; le Marquis de Saint Jean, Sommelier du Corps; le Comte de Bournonville, Capitaine de la Compagnie Flamande des Gardes du Corps, lequel est en quartier, & le Comte de Rivadavia, Premier Ecuyer ; les Cadets des trois Compagnies des Gardes du Corps ; les Valets de pied de la Reine ; ceux du Roi ; les Pages & les Ecuyers de la Reine à cheval ; le carosse de parade, orné de très-belles peintures, & dont l'impériale, ainsi que le dedans, étoit couverte de velours bleu, relevé d'une riche brocherie d'or. Dix Ecuyers du Roi, à cheval précédoient le carosse dans lequel étoient leurs Majestés. Les Pages du Roi marchoient aux portieres, & le carosse étoit environné de plusieurs Officiers & d'un détachement des Gardes du Corps. Il étoit suivi du carosse du corps de la Reine ; d'un second carosse occupé par la Comtesse de Lemos, Cameriere Mayor de cette Princesse ; de trois berlines destinées pour les Dames du Palais ; du carosse des Filles d'Honneur ; de deux autres carosses que remplissoient les Majordômes de semaine & les Visiteurs de la Maison de la Reine, & d'un dernier carosse dans lequel étoient le Marquis de Montalegre, son Majordôme Mayor ; le Marquis de los Balvases, son Grand Ecuyer, & le Comte de Valdeparaiso, son Premier Ecuyer. La marche étoit fermée par deux Bataillons du Régiment des Gardes Espagnoles, dont les autres Bataillons étoient en haye & sous les armes dans les rues par lesquelles le Roi passa. Leurs Majestés étant entrées par la porte d'Alcala, suivirent la rue de ce nom, la grande rue, & celle de Sainte Marie, & elles allerent descen-

dre à l'Eglise de Notre-Dame de l'Almudena, la premiere des Eglises Paroissiales de cette Ville. Le Roi fut reçû à la porte par le Clergé, à la tête duquel étoit l'Archevêque de Larisse, chargé du gouvernement de ce Diocèse. Ce Prélat après avoir présenté de l'Eau-bénite à sa Majesté, la conduisit dans le Choeur où elle assista au *Te Deum* qui fut chanté par sa Musique au bruit de plusieurs salves d'artillerie. Etant ensuite remontée en carrosse avec la Reine, elle continua sa marche par la rue d'Atocha, la Place d'Angel, la rue de las Carretas & celle de Saint Jerôme, & elle sortit par la porte de Guadalaxara, pour retourner au Palais du Buen Retiro. On avoit placé en plusieurs endroits divers Orchestres composés chacun de cinquante Instrumens, & le Roi trouva par-tout sur son passage une foule innombrable de peuple qui s'empressoit par ses acclamations réitérées d'exprimer les voeux qu'il faisoit pour sa Majesté & pour la prospérité de son régne. Les cinquante-deux Communautés des arts & métiers de cette Ville firent le lendemain une mascarade de dix-sept cent masques, dont sept cent soixante étoient à cheval, & très-bien montés. Cette mascarade, accompagnée d'un Char de Triomphe; représentant le Mont-Parnasse, suivit au Palais du Buen Retiro le Corps de Ville, qui ayant à sa tête Don Julien de Hermosilla, Corregidor de cette Ville, alla complimenter le Roi. Elle défila en présence de leurs Majestés, qui du principal balcon de ce Palais la virent passer, la Compagnie des Hallebardiers de la Garde & celles des Gardes Espagnoles & Walonnes étant sous les armes. La nuit du 11 au 12 du mois d'Octobre on tira dans la Place du Palais du Buen Retiro un feu d'artifice, dont la beauté répondit à l'éclat de la circonstan-

ce, pour laquelle il avoit été préparé. Les Arcs de Triomphe, ainsi que les autres Décorations construites par ordre du Corps de Ville, furent illuminés avec autant de goût que de magnificence, & leurs Majestés allerent avec l'Infant Cardinal & les Infantes voir ces illuminations. Le 13 jour destiné à la fête des Taureaux, il n'y eut point de Cour le matin. Leurs Majestés sortirent du Retiro à deux heures après-midi pour se rendre à la grande Place ; il y avoit quatre Cavaliers qui devoient combattre à cheval, & qui étoient Gentilshommes, ils avoient chacun un Parein qui étoient le Duc d'Offone, le Duc d'Arcos, le Duc de Medina Sidonia, & le Marquis de Solera, fils du Duc de San Estevan, ils entrerent dans la Place, dont ils firent le tour en carosse, chacun ayant avec soi son *cavallero en plaça* ; c'est ainsi qu'on les appelle, le Parein dans le fond du carosse, & le *cavallero* à la portiere qui salua tout le monde en passant sous chaque balcon. Cette premiere entrée des *cavalleros en placa* & de leurs Pareins, fut à peine finie que leurs Majestés entrerent. On procéda d'abord à l'arrosement de la Place, ce qui se fit au moyen d'un grand nombre de tombereaux destinés pour cela qui étoient faits en forme de Dauphins, dont la tête étoit tournée au derriere du tombereau, & qui jettoient de l'eau par la bouche. Il y avoit deux mules attelées à chaque tombereau : elles étoient conduites par des hommes habillés en Fleuves & en Neptunes, chacun ayant son trident avec de grandes barbes de mousse verte ; les Hallebardiers firent ensuite sortir tout le peuple qui étoit au milieu de la Place, & ne cessoit de crier *Viva*. Il ne resta plus que ceux qui étoient placés dans les amphitéatres qu'on avoit dressés autour de la Place,

excepté sous les balcons de l'Hôtel de Ville où étoient leurs Majestés, la famille Royale & la Cour. La Compagnie des Hallebardiers se posta selon la coûtume dans la Place même en haye sous le balcon du Roi; si quelque taureau vient à eux, ils présentent leurs hallebardes, & s'en deffendent, & s'ils tuent le taureau, il est à eux, mais ils n'en tuerent pas ce jour-là. Le Roi étoit dans le balcon principal avec la Reine qui étoit à sa droite, politesse que le Roi lui fait seulement, lorsqu'ils assistent ensemble à une fête de taureaux. Le Duc de San Estevan, qui comme Grand Ecuyer du Roi présidoit à la fête, & y donnoit les ordres qu'il recevoit du Roi, étoit dans le même balcon que sa Majesté sur le devant, pour être à portée de donner les ordres à quatre Alguasils qui étoient sous le balcon pour faire sortir le taureau avertir celui qui devoit le combattre, &c. ils portoient tous ces differens ordres en courant à toutes jambes, & se sauvant par ce moyen lorsque le taureau approchoit d'eux. Les Infants & Infantes étoient dans les balcons qui étoient à côté de celui de leurs Majestés, & du côté de la Reine. Ensuite les Dames de la Reine & le *Senoras d'honor*; dès qu'il n'y eut plus d'embarras dans la Place, les *cavalleros* sortirent l'un après l'autre accompagnés chacun de cent hommes à pied vétus differemment & de diverses couleurs. Les premiers en espéce d'Eduques, d'autres en Andaluces & d'autres avec des habillemens extraordinaires. C'est la Ville qui paye ces quatre cent hommes & qui les habille, les Pareins fournissent leurs *cavalleros* de chevaux & de grandes plumes de differentes couleurs, pour en garnir leurs chapeaux: leurs femmes, c'est-à-dire, celles des Pareins fournissent ces *cavalleros* de rubans; ils

ſont habillés à l'Eſpagnolle en manteau court & golille. Chacun d'eux marchoit à la tête de ſa troupe, & un peu devant, ayant deux hommes à pied de chaque côté de leur cheval, leſquels on appelle chalos, qui ne doivent point les abandonner, & embraſſer les arçons pour les tenir fermes. Ces *cavalleros* allerent droit au balcon de leurs Majeſtés qu'ils ſaluerent trois fois profondément, de-là ſous ceux des Infant & Infantes qu'ils ſaluerent auſſi une fois ſeulement, & enſuite les Dames de la Reine qui leur rendent le ſalut ; mais il faut pour cela que le Parein les ſoit venû prier chez elles d'aſſiſter à la fête, & y ait conduit ſon *cavallero*, ſans quoi, ſelon l'étiquette, les Dames ne lui rendroient point ſa révérence. Après ces cérémonies le cortége des *cavalleros* ſe retira, & ils demeurerent dans la place avec leurs *chulos*, & ceux qui devoient combattre les taureaux à pied, & les tuer à coups d'épées, car on tue tous ceux qui ſortent. On donna alors le ſignal pour faire ſortir le premier, & la fête commença. Il y eut quinze taureaux de tués, il en reſtoit encore dix, mais comme il n'y avoit plus de jour, il fallut finir ; il y eut deux chevaux de tués & deux ou trois de bleſſés, mais point d'hommes, deux des *cavalleros* furent pourtant culbutés avec leurs montures, mais ils en furent quittes pour quelques meurtriſſures. Après cela la Place fut illuminée comme elle l'avoit été les jours précédens.

Le Roi a nommé le Duc d'Alburquerque & le Marquis de Montalegte Chevaliers de l'Ordre de la Toiſon d'Or, & le 9 ſa Majeſté, fit la cérémonie de les revêtir des marques de cet Ordre. Le Comte de Seyve, Lieutenant Général, & Don Joſeph de Sobremonte, premier Lieutenant du Régiment des Gardes Eſpagnoles, ont

obtenu, le premier la Commanderie d'Ares dans l'Ordre de Montesa, & le second celle d'Avelino dans l'Ordre de saint Jacque:.

Sa Majesté a accordé le Régiment d'Infanterie des Asturies à Don Joseph Carabée de Grimaldi, Colonel Réformé ; celui de Cavalerie de la Reine à Don Leon de Cabriada, Lieutenant Colonel de ce Régiment ; celui d'Estramadoure à Don Nicolas Bucarelli y Ursoa, Capitaine d'une des Brigades des Carabiniers ; celui de Montesa à Don Juan de Brotetal, qui en étoit Lieutenant Colonel ; le Régiment de Dragons de Merida à Don Melchior de Figueroa de Blanes, Lieutenant Colonel de celui de Dragons d'Edimbourg ; un Brevet de Colonel & le Gouvernement du Fort Pio de Barcelone à Don Antoine de Briciani, Lieutenant dans le Régiment des Gardes Espagnoles. Le onze du même mois les Députés de la Biscaye Espagnole, accompagnés de plusieurs Grands & autres personnes de distinction, qui possédent des terres dans cette Province, eurent l'honneur de complimenter le Roi sur son avénement au Trône. La députation étoit composée du Marquis d'Olias y Mortara, du Marquis de Legarda & du Comte de Cancelada, & le premier porta la parole. Don Manuel de Puerta y Perosio & Don Basile de Villarraso y Anaya, Députés de l'Université de Grenade, s'acquitterent le jour suivant du même devoir, étant présentés par le Duc de Montellano. Les Gentilshommes Pensionnaires du Collége des Nobles, ayant à leur tête le Pere Févre, Confesseur du Roi, & le Pere Antoine Espinosa, Recteur du Collége, furent aussi admis le 16 Octobre à l'audience de sa Majesté, que Don Fauste de Corral, l'un de ces jeunes Gentilshommes complimenta en leur nom.

Suivant les lettres écrites de Lisbonne, on a reçû avis de Caldas, où le Roi de Portugal est depuis quelque-tems, que sa Majesté Portugaise y prenoit pour la troisiéme fois les bains. Ces lettres ajoutent que le Duc de Soto-Mayor, Ambassadeur Extraordinaire du Roi auprès du Roi de Portugal, étoit arrivé à Lisbonne, & que sa Majesté Portugaise avoit envoyé au-devant de lui à quelque distance de la Ville, Don François da Silva Telo de Vagos, Conseiller de son Conseil Privé, qui l'avoit conduit au Palais des Ducs d'Aveiro, que le Roi de Portugal a fait meubler pour cet Ambassadeur. Le Duc de Soto-Mayor ayant donné part de son arrivée aux Ministres Etrangers, a été complimenté de leur part, ainsi que de celle des Ministres d'Etat & de la principale Noblesse.

L'anniversaire de la naissance du Roi de Portugal fut célébrée le 22 du mois d'Octobre en la maniere accoûtumée, & leurs Majestés admirent à cette occasion les Grands à leur baiser la main. Le 18 Octobre la Reine alla visiter le Monastére des Carmélites, & en retournant au Palais, elle trouva toutes les rues par lesquelles elle passa illuminées. Il est arrivé un courier dépêché au Roi par le Duc de Huescar, pour informer sa Majesté que le 11 Octobre l'armée Françoise, commandée par le Maréchal Comte de Saxe, avoit remportée à Raucoux près de Liege une victoire sur les troupes des Alliés. On a appris par d'autres lettres du même Ambassadeur que le Corps de troupes Angloises qui avoit fait une descente sur les côtes de Bretagne dans les environs de la Ville de l'Orient, s'étoit rembarqué sans avoir pû causer aucun dommage à la Place ni au Port, & après avoir perdu cinq cent hommes, quatre canons & un mortier. Le *Te Deum* a été chanté

à Madrid en action de graces de ces heureuses nouvelles, & il y a eu des réjouissances publiques pendant trois jours. Sa Majesté a accordé au Bailly de Frias Haro, Ambassadeur de la Religion de Malthe les mêmes honneurs dont jouissent les Ambassadeurs des têtes Couronnées. Elle a nommé Ministre de Cape & d'Epée du Conseil des Finances Don Sébastien Fernand de Helices, Ministre de la Chambre des Comptes, & Sécretaire de l'Infant Cardinal, & elle a disposé d'un Titre de Castille en faveur des Religieux du Prieuré de Ste Marie de Sar, pour les aider à rebâtir leur maison. Le 22 du même mois le Roi donna audience au Marquis de Campo Sagrado & au Vicomte de las Quintanas, Députés de la Principauté des Asturies, lesquels eurent l'honneur de le complimenter sur son avénement au Trône, & qui furent présentés à sa Majesté par le Comte de Maceda. Les Députés de l'Université de Salamanque ayant à leur tête le Docteur Don Juan Prieto qui porta la parole, s'acquitterent le lendemain du même devoir, ainsi que les Députés de l'Université de Valladolid avoient fait le 12. Le Comte de Grajal, Marquis d'Alcanizes Grand d'Espagne, mourut à Valladolid le 18 âgé de soixante & treize ans. Don Pedre Rosales de Medrano, Conseiller du Conseil des Ordres, & ci-devant Ministre de la Chancellerie de Valladolid, est mort le 13 dans la cinquantiéme-neuviéme année de son âge.

GRANDE-BRETAGNE.

Il arriva à Londres le 12 Octobre un courier qui apporta des dépêches du Comte de Sandwych, Ministre Plenipotentiaire du Roi aux conférences de Breda.

M. Guastaldi chargé des affaires de la République de Génes à la Cour de Londres, a écrit au Duc de Newcastle, Sécretaire d'Etat, que cette République imploroit la protection de sa Majesté auprès de la Reine de Hongrie; que ce n'étoit point par un esprit d'ambition ni par l'effet d'un pur caprice que cette République avoit accepté les offres qui lui avoient été faites par la France & par l'Espagne; que toutes les Puissances de l'Europe étoient instruites du danger auquel sa liberté & son commerce avoient été exposés; que ce n'avoit été que pour des objets si interessans, & après avoir vû l'inutilité de ses représentations à la Cour de Vienne, qu'elle s'étoit déterminée à fournir un Corps de troupes auxiliaires à leurs Majestés Très-Chrétienne & Catholique; que l'exemple de plusieurs autres Etats l'autorisoit à croire qu'une pareille démarche n'étoit point incompatible avec la neutralité, qui dans tous les tems a été une des maximes fondamentales de son Gouvernement; que les Etats Généraux des Provinces-Unies ont bien voulu envoyer ordre à leurs Ministres de s'employer en faveur de la République, & qu'elle espére que le Roi consentira de joindre ses bons offices aux leurs, pour engager la Reine de Hongrie à modérer ses prétentions.

L'équipage d'un vaisseau dépêché par l'Amiral Lestock a rapporté que les troupes commandées par le Général Sinclair, lesquelles avoient fait une descente sur les côtes de Bretagne, avoient été obligées de se rembarquer le 9 Octobre, sans avoir pû exécuter l'entreprise projettée contre la Ville de l'Orient. On a sçû par le même équipage que l'Amiral Lestock n'avoit point repris la route de l'Angleterre, & qu'il y avoit apparence

qu'il méditoit quelque nouveau projet.

Les Vaisseaux de guerre *le Hamptoncourt*, *le Namur* & *le Prince Fréderic*, feront incessamment voile de Plymouth avec un nouveau renfort de troupes, qu'on prétend devoir aller joindre cet Amiral.

On équipe à Spithead le Vaisseau de guerre *le Colchester*, dont les Commissaires de l'Amirauté ont donné le commandement au Capitaine Obrian.

Le huit on fit à Wolwich l'épreuve de plusieurs canons & mortiers en présence du Duc de Montagu, Grand Maître de l'artillerie.

Un Armateur de Saint Malo a pris le navire *le Duc d'Orleans*, qui revenoit de Gibraltar.

Les François se sont emparés de dix autres bâtimens, dont trois ont été rançonnés.

Le jugement de l'Amiral Mathews lui fut prononcé le 21, & l'on a commencé le 15 à instruire le procès du Ma or Général Ogléthorpe.

La place de Gentilhomme de la Chambre du Roi, vacante par la démission de M Robert Hewer, a été donnée à M. Ambroise Rhodes.

Le Roi tint le 26 Octobre un Conseil, après lequel sa Majesté envoya ordre aux Magistrats d'Yorck & de Carlisle, de faire exécuter dans chacune de ces deux Villes dix des Partisans de la Maison de Stuard, qui y ont été condamnés à mort. Le même jour le Roi reçût les complimens des Ministres Etrangers, des Ministres d'Etat & de la principale Noblesse, à l'occasion de l'anniversaire de son Couronnement.

Le Comte de Czernicheff. Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice de Russie, eut le 16 sa premiere audience du Prince de Galles, dont le Prince de Scherbatow prit congé le même jour.

On compte que le Duc de Cumberland partira

inceſſamment pour aller chercher à Bath la Princeſſe de Heſſe qui eſt attendue à Londres le 9. M. Macdonald, Officier dans le Régiment de Marine de Churchill, eſt arrivé des côtes de France, d'où il a été dépêché par l'Amiral Leſtock, pour rendre compte au Roi des raiſons qui ont déterminé le Général Sinclair à renoncer à ſon entrepriſe contre la Ville de l'Orient.

Un détachement des trois Régimens des Gardes à pied & le Régiment de Fuſiliers de la Province de Galles s'étant embarqués à Plymouth à bord de pluſieurs bâtimens de tranſport, ces navires mirent le 21 à la voile ſous l'eſcorte de quelques vaiſſeaux de guerre pour aller joindre l'Eſcadre que commande l'Amiral Leſtock.

Les vaiſſeaux de guerre *le Namur*, *le Prince Fréderic* & *le Hamptoncourt* ont relâché dans le même Port, afin de réparer les dommages que leur a cauſés la derniere tempête.

Il eſt entré dans le Port de Spithead une frégate, dont l'équipage a rapporté qu'une galere de l'Iſle de la Providence y avoit conduit le vaiſſeau de Regiſtre Eſpagnol *la Notre-Dame de Lumiere* de deux cent tonneaux, ſur lequel il y avoit quatre cent caiſſes de vif argent & pluſieurs balles d'autres marchandiſes. Il eſt arrivé un courier chargé de dépêches de M. Benjamin Keene, Miniſtre Plénipotentiaire de ſa Majeſté auprès du Roi de Portugal.

Le Général Folliot a été fait Gouverneur de Gibraltar, à la place du Général Hargrave, & M. François Charlton a obtenu la charge de Receveur Général de la Ferme de la Poſte.

Le tems pendant lequel le Chevalier Richard Hoare devoit exercer les fonctions de Lord Maire de cette Ville étant expiré, le Commun Conſeil

lui a envoyé une Députation pour le remercier de sa prudente administration.

On tira le 20 le canon du Parc & de la Tour, & il y eut des illuminations dans les rues en rejouissance de ce que la tranquillité paroît être entierement rétablie en Ecosse.

Il doit paroître une Proclamation par laquelle le Roi ordonnera au Parlement de s'assembler le 29 du mois prochain.

Le Conseil de guerre chargé d'examiner les accusations intentées contre M. Ogléthorpe, Major Général, a achevé d'instruire le procès de cet Officier dont le jugement sera prononcé incessamment.

Le Comte de Hatley que le Capitaine d'un vaisseau de guerre du Roi a arrêté sur la côte de Hollande, ayant été conduit à Londres & renfermé dans la Tour, le Comte de Flemming, Ambassadeur du Roi de Pologne Electeur de Saxe, l'a reclamé une seconde fois, & plusieurs autres Ministres Etrangers ont joint leurs instances à celles de cet Ambassadeur, pour faire remette en liberté ce Colonel qui est au service de la République de Pologne, mais jusqu'à présent toutes leurs démarches ont été inutiles. Les parens du Comte de Hatley espérent que les Etats Généraux des Provinces-Unies s'interesseront en sa faveur, & qu'ils représenteront à sa Majesté qu'on a violé le droit des gens, en se saisissant d'un Etranger dans une de leurs rades sans leur permission.

Les Actions de la Compagnie des Indes Orientales n'ont point de prix fixe; celles de la Mer du Sud sont à cent deux, trois quarts; celles de la Banque à cent trente-quatre & demi, & les Annuitez à cent quatre, trois huitiémes.

PROVINCES-UNIES.

On apprit à la Haye le 12 Octobre dernier qu'il s'étoit passé la veille entre l'armée que commande le Maréchal Comte de Saxe & celle des Alliés une action très-sanglante, dans laquelle la premiere a remporté un avantage considérable, & les Etats Généraux en reçurent le 17 par un courier du Prince de Waldeck une Relation circonstanciée, qui contient les particularités suivantes.

Plusieurs dispositions faites par le Maréchal Comte de Saxe avoient donné lieu de croire qu'il ne pensoit point à engager une bataille, lorsque le onze à la pointe du jour l'armée Françoise s'avança à la hauteur du Village de Lontain. Le projet des ennemis n'étant plus douteux, le Prince Charles de Lorraine fit mettre l'armée en bataille sur trois lignes, les troupes de la Reine de Hongrie formant l'aîle droite, celles de la Grande-Bretagne occupant le centre, & celles de la République étant à l'aîle gauche avec les troupes de Baviere & de Hesse. L'extrêmité de cette derniere aîle étoit appuyée au Fauxbourg de Sainte Valburge, qui dépend de la Ville de Liége, & dans lequel on avoit posté un Corps considérable pour le deffendre. Le front de l'armée étoit couvert par les Villages de Raucoux, de Liers & de Varoux qu'on avoit fortifiés, & où il y avoit beaucoup de troupes. A midi l'artillerie placée à l'aîle droite de l'armée ennemie commença à tirer, & elle fit un feu si vif, que plusieurs de nos batteries furent démontées. Cinq Brigades d'Infanterie de cette armée attaquerent sur les deux heures le Fauxbourg de Sainte Valburge, & s'en emparerent, ainsi que du Village d'Ance qui en est voi-

fin. Les troupes qui gardoient les Villages de Raucoux & de Varoux ne purent non plus résister à l'impétuosité de huit autres Brigades d'Infanterie Françoise. Ces Villages ayant été forcés par les ennemis la bayonnette au bout du fusil, les troupes Hollandoises étant chargées de fr nt & en flanc par les ennemis, & le Prince Charles de Lorraine n'ayant pû faire passer de troupes de l'aîle droite à la gauche, parce qu'il craignoit, s'il affoiblissoit la premiere, que le Maréchal Comte de Saxe n'en profitât pour lui couper la communication avec Maëstricht, on fût dans la nécessité de penser à la retraite. Il étoit difficile qu'elle ne se fit avec beaucoup de précipitation & de désordre, & l'on a été obligé d'abandonner la plus grande partie de l'artillerie. On n'a point encore de liste exacte des morts & des blessés, mais l'on fait monter à deux mille hommes la perte des seuls Hollandois. Leurs principaux Officiers tués sont M. de Veldtman, Major Général; M. Vander-Duyn, Capitaine Lieutenant des Gardes à cheval; le Comte d'Aumale & M. Kayne, Colonels. On compte parmi les blessés le Comte de la Lippe & M. de Smissaart, Lieutenans Généraux; Messieurs de Glinstra & Van Wrybergen, Brigadiers. Le Baron de Swiewel, Major Général au service de l'Electeur de Baviere, est du nombre de ces derniers. Les Régimens de Waldeck, de Dort & de Saxe Gotha, des troupes de la République, ont le plus souffert. Ceux de Moedel & de Boeselager, des troupes de Hanover, & les Régimens Hessois de Donop & de Manbach sont presque entierement détruits. Pendant la nuit qui a suivi la bataille, l'armée des Alliés, que la Cavalerie ennemie n'a pû poursuivre long-tems à cause des divers ravins dont

les chemins sont coupés, se retira sous Maëstricht, & le 12 elle repassa la Meuse sous le Canon de cette Place. Cette armée est restée campée le long de ce fleuve, & le Prince Charles de Lorraine a établi son quartier général à Severen.

On a reçu avis de Hellevoët-Sluys, que le Comte de Hatley, Anglois, & Colonel de Dragons dans les troupes de la République de Pologne, lequel a été détenu prisonnier à Londres pendant un an, comme suspect au Gouvernement d'Angleterre, ayant été mis en liberté sur les instances du Comte de Flemming, Ambassadeur du Roi de Pologne Electeur de Saxe, & ayant passé en Hollange, il a été arrêté sur la côte contre le Droit des Gens, par le Capitaine d'un vaisseau de guerre du Roi de la Grande-Bretagne. Le Général de Debrosse l'a reclamé, & M. Trevor en ayant écrit au Capitaine, celui-ci a répondu qu'il avoit envoyé les papiers du Comte de Hatley au Lord Harrington, & qu'ainsi il ne pouvoit relâcher ce prisonnier sans un ordre de sa Majesté Britannique.

Par les arrangemens pris pour les quartiers d'hyver qui doivent être distribués aux troupes des Alliés, elles seront réparties le long de la Meuse, celles d'Angleterre dans la Baronie de Breda, celles de Hanover dans le Pays de Cuyk, & les Hessoises dans la Gueldre.

Le bruit court que huit Bataillons de celles de la Reine de Hongrie seront mis en garnison dans Maëstricht, & que le reste des troupes de cette Princesse se rendra dans les Duchés de Limbourg & de Luxembourg. Le Régiment des Gardes à cheval de la République viendra à la Haye passer l'hyver.

On a expédié des ordres pour rendre incessamment complets les onze Régimens d'Infanterie &

celui de Cavalerie qui ont deffendu Tournay & Dendermonde, & dont l'engagement de ne point servir contre la France expire le premier du mois de Janvier prochain.

Le courier qui avoit été arrêté le 7 par un Parti, sans commission, de l'Armée des Alliés, a été renvoyé par le Prince Charles de Lorraine avec ses dépêches au Marquis de Puysieulx, lesquelles n'ont point été ouvertes.

Le Feldt-Maréchal de Bathiani a écrit en même-tems, que si l'on découvroit les auteurs de cette violence, ils seroient punis avec toute la sévérité qu'ils méritoient, & il a fait remettre au Marquis de Puysieulx des passeports pour la sûreté des couriers que ce Ministre dépêchera dans la suite à sa Cour.

PAYS-BAS.

Les troupes qui doivent demeurer en garnison dans Bruxelles, commencerent à y entrer le 25 du mois d'Octobre dernier. Elles sont composées des quatre Bataillons du Régiment de Normandie, des trois Bataillons du Régiment de Montmorin, du Régiment Suisse de Bettens, d'un Bataillon de Royal Artillerie, & des Régimens de Cavalerie de Royal Allemand & de Royal Roussillon. Des quatre Bataillons de Milices qui ont passé l'été à la Haye, deux sont allés à Namur, & l'on a envoyé les autres à Charleroy & à Vilvorden, où le Régiment de Beausobre s'est aussi rendu par ordre du Maréchal Comte de Saxe. Le Régiment d'Uhlans restera pendant l'hyver à Courtray, & la Garnison d'Ostende a été renforcée des Bataillons de Grenadiers Royaux. Le Maréchal Comte de Saxe a posté des troupes à Tervuren, à Wel-

senbeck & dans divers autres endroits, situés entre cette Ville & celle de Louvain, afin de s'opposer aux courses des Hussards de la Reine de Hongrie. Ce Général a fait conduire à Douay toute l'artillerie qui a été enlevée aux Alliés dans la bataille de Raucoux, & il a ordonné de tenir prête toute celle qui est dans Namur. On a transporté à Mons une grande quantité de vivres & de munitions de guerre.

Les lettres de Liége marquent que le Prince Charles de Lorraine paroissant persister dans la résolution de faire prendre des quartiers dans cet Evêché à une partie des troupes de la Reine de Hongrie, le Cardinal Prince & Evêque de Liége a fait publier une Ordonnance, par laquelle il déclare qu'il proteste contre une entreprise de cette nature, qu'il deffend à tous ses Officiers, ainsi qu'à tous Bourguemestres & à toutes Communautés de sa domination de recevoir aucunes troupes étrangéres; qu'il enjoint à tous les Magistrats des Villes de l'Evêché d'en tenir les portes exactement fermées, & en cas de violence d'en faire dresser sur le champ des Procès-verbaux qu'ils envoyeront à son Conseil Privé.

EXTRAIT d'une Lettre de Constantinople du 15 Juillet 1746.

IL y a eu quelques changemens parmi les Ministres de la Porte. Le Kyaia du Grand Visir a été fait Pacha à trois queuës, & a eu le Gouvernement d'Aydiin. L'Intendant de l'Arsénal a été fait Kyaia, & on a mis à sa place le Tefderdar ou Trésorier de l'Empire. Celui-ci a été relevé par le premier Commis des Finances. Voici à ce

ſujet une anédocte. Le Grand Seigneur qui fit réparer l'année paſſée les magaſins de l'Aſénal qui avoient été brûlés, fort ſatisfait de ce nouvel édifice, plus ſolide que le précédent, a trouvé convenable de faire un autre aîle de magaſin qui figurera avec celle-ci. Le Teſſena Emini ou Intendant de l'Arſénal qui en fit faire le Devis par d'habiles Entrepreneurs trouva ſur leur rapport que cette dépenſe iroit à 500 * bourſes, & comme les ordres du Grand Seigneur étoient preſſans, il fut voir le Teſderdar ou Tréſorier de l'Empire pour lui demander cette ſomme, ou des à compte pour commencer l'ouvrage. Le Tréſorier fort ſcandaliſé de cette propoſition, dit au Teſſena Emini, qu'il le trouvoit bien nouveau dans les choſes de ce monde, que depuis tant d'années qu'il étoit Intendant de l'Arſénal, il avoit eu bien peu d'eſprit, s'il n'avoit épargné de quoi faire cette galanterie au Grand Seigneur, de lui bâtir à ſes dépens un édifice que Sa Hauteſſe paroiſſoit avoir tant à cœur. L'Intendant de l'Arſénal, peu touché de cette exhortation, lui dit que ſa Charge étoit de diriger l'ouvrage, & celle de lui, Tréſorier, d'en fournir les fonds, & que lorſqu'ils ſeroient comptés, il poſeroit la premiere pierre. Cependant le Grand Seigneur a voulu ſçavoir pourquoi l'ouvrage n'avançoit point. Le Grand Viſir répondit qu'il en avoit donné l'ordre, & manda l'Intendant, lequel dit qu'il avoit donné le Plan & les Devis, mais que le Tréſorier refuſoit les fonds, & le Tréſorier dit de ſon côté que l'Intendant en avoit de reſte, & que c'étoit à lui à faire cette dépenſe. Le Grand Viſir, la choſe bien compriſe, les a mis d'accord, & ayant fait

* *Une Bourſe vaut 1500 livres.*

tenir le Tefdedar de l'Empire, de Grand Tréforier, lui a-t'il dit, le Grand Seigneur vous fait Intendant de l'Arſénal, & comme vous avez très-équitablement ſoutenu que c'étoit à l'Intendant de l'Arſénal à faire la dépenſe de l'édifice dont il s'agit, c'eſt vous aujourd'hui M. l'Intendant, qui aurez la bonté de la faire, & Sa Hauteſſe met l'Intendant à votre place, perſuadée que vous ne ſerez pas ſi impoli ni ſi mal aviſé que de lui demander de l'argent pour une dépenſe qui vous regarde, ainſi que vous l'avez très-ſagement décidé.

NAISSANCE, MARIAGE ET MORTS.

FRançoiſe *de Bethune Charoſt*, épouſe du Comte de la Vauguyon, Ménin de Monſeigneur le Dauphin, Maréchal des Camps & Armées du Roi, actuellement employé à l'Armée de Sa Majeſté en Flandre, accoucha le 30 Juillet d'un fils qui fut baptiſé le même jour, & tenu ſur les Fonts par M. le Duc de Bethune, Pair de France, Chef du Conſeil Royal, ſon grand-pere maternel, & Madame la Ducheſſe d'Ancenis ſa tante maternelle.

Le Comte de la Vauguyon, dont la Maiſon eſt originaire de Bretagne, porte le nom de Quelen, l'un des plus nobles & des plus anciens de cette Province, il a prouvé par la poſſeſſion conſtante des mêmes terres, par titres originaux, contrats de mariage, teſtamens & partages nobles, ſelon

l'assise au Comte Geoffroy, qui n'avoit lieu que pour les neuf Barons de Bretagne, & les plus nobles d'après eux, une filiation de cinq cent ans, & qu'il est sorti des anciens Seigneurs de la Chatellenie de Quelen en Haute-Bretagne, Juveneurs des premiers Comtes de Porhouet, puisnés des Comtes de Rennes, & de même nom que les Sires de Quelen en Basse-Bretagne, qui font remonter leur ascendance jusqu'à Commore Sire de Quelen, marié en 1110 à Aliette de Leon, & qualifié cousin de Conan second Duc de Bretagne : la Maison de Quelen est dite dans une Sentence de Ploermel de l'an 1502, grande & antique, d'ancienne Chevalerie, alliée & issue des hauts & grands Barons du Pays & Duché de Bretagne. Il est prouvé par un Necrologue des Cordeliers de Quimper qu'Yvon Sire de Quelen mort en 1476, fut le quinziéme de ses ayeuls & prédécesseurs Sires de Quelen, enterré dans leur Eglise, qui tous avoient été faits Chevaliers en la Terre-Sainte, dans un acte de l'an 1480. Hervé de Quelen y est dit : *Nobilis nobilissimus ex nobili stipite Militum, Baronum Clarissimorum virorum procreatus*. Et le Voyer de la Ville de Carhaix doit de toute ancienneté un hommage au Sire de Quelen, sous le devoir d'un dîner pour lui & vingt-quatre Chevaliers de sa suite, & le conduire avec torches allumées.

Le Comte de la Vauguyon a l'honneur d'appartenir à presque toutes les Maisons Souveraines de l'Europe, & de très-près à ce qu'il y a de plus élevé à la Cour : avant le quinziéme siécle, il étoit entré dans sa Maison paternelle trois Princesses du Sang Royal & Ducal de Bretagne ; l'une fille du Souverain de Leon ; l'autre Catherine de Quintin, fille de Geoffroy, dit le beau Comte de Quintin, frere de Henri Comte de Penthievre, Duc de

Bretagne, tous deux fils d'Alain Comte ou Duc de Bretagne & de Penthievre, & d'Alix fille d'Alphonse Roi d'Arragon, & de Sanche de Castille, & la troisiéme fille du Vicomte de Coezmen-François Quelen, Seigneur du Broutay, épousa Jeanne de Stuer ou Stuart, fille de Thomas, Grand-Maître de l'Artillerie de Louis XII. & d'Isabeau d'Avaucourt, Princesse du Sang des Ducs & anciens Rois de Bretagne, & issue par les femmes de la Maison Royale de France. Le feu Comte de la Vauguyon, pere de celui d'aujourd'hui, se trouva par sa mere, unique héritier des illustres Maisons de la Vauguyon & de Stuart Saint Megrin, du fameux Poton de Xaintrailles, Grand Ecuyer, premier Maréchal de France, & des Princes de Bourbon Carency, Princes du Sang par Isabeau de Bourbon, Princesse du Sang, & de Carency, Dame de la Vauguyon, sa Bisayeule directe, & pour mémorial de cet honneur singulier, il prit le titre ainsi que ses ancêtres de Prince de Carency, le fit porter à l'aîné de ses enfans, du consentement du feu Roi, & y fut maintenu par permission expresse de feu M. le Duc d'Orleans Régent, qui après avoir examiné en plein Conseil les raisons sur lesquels ce titre étoit fondé, & oui le Rapport qu'en fit M. le Garde des Sceaux d'Armenonville, pour lors Sécrétaire d'Etat, Son Altesse Royale lui ordonna d'écrire au Comte de la Vauguyon qu'elle avoit trouvé le titre de Principauté établi dans sa Maison, très-bien fondé; qu'il pouvoit se qualifier Prince de Carency, & faire porter ce nom à l'aîné de ses enfans, ainsi que l'avoient toujours fait ses ancêtres.

Enfin la mere du Comte de la Vauguyon, fille du Comte de Bourbon Busset, portoit le nom & les armes de Bourbon, & étoit arriere petite-fille

& héritiere de Louise Borgia, fille unique du fameux César de Borgia, Duc de Valentinois, Souverain de la Romagne, & de Charlotte d'Albret sœur de Jean, Roi de Navarre, & grande tante d'Henri IV Roi de France.

Les Sires de Quelen & les Seigneurs de Quelen du Broutay, ancêtres paternels du Comte de la Vauguyon, ont possedé les plus grands emplois de la Cour, des Armées & du Conseil des Ducs de Bretagne leurs Souverains, qui les traitoient de cousin, tels que ceux de Grand Chambellan, héréditaires de Bretagne, & de Grand Maître de l'Artillerie, &c. Depuis la réunion de la Bretagne à la Couronne, François de Quelen, Seigneur du Broutay, fut honoré de l'Ordre de Saint Michel, lors encore dans toute sa splendeur, & la plus éminente distinction de plus la haute noblesse; & il est dit dans un Arrêt du Parlement de Paris, Chevalier de l'Ordre, & qualifié, s'il y en avoit en Bretagne. Grégoire de Quelen, Vicomte du Broutay, bisayeul du Comte de la Vauguyon, fut nommé à l'Ordre du Saint-Esprit par Henri IV. Le feu Comte du Broutay, grand pere du Comte de la Vauguyon, fut Colonel du Régiment de Navarre à 18 ans, dans la suite Capitaine des Chevaux-Legers de la Garde de la Reine-Mere, Lieutenant Général des Armées, commandant plusieurs fois en Chef, & fut tué à 38 ans au siége de Tournay aux yeux du feu Roi, qui le regretta comme un des meilleurs Officiers qu'il eut, & le Marquis de Saint Megrin son grand oncle paternel, Général des Armées, Viceroi de Catalogne, Capitaine des Chevaux-Legers de la Garde du Roi, fut aussi tué à la bataille du Fauxbourg Saint Antoine, aux yeux du même Prince, & après de tels services il fut inhumé avec pompe à Saint Denis, dans

dans le tombeau de la Maison Royale par ordre exprès du feu Roi, après un Service solemnel que Sa Majesté lui fit faire à ses dépens.

Le 22 René *Mans de Froullay, Sire de Froullay, Comte de Tessé*, Marquis de Lavardin, Baron d'Ambrieres, de Châteauneuf & d'Aunay, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, & au Gouvernement des Provinces du Maine, Perche & Comté de Laval, ci-devant Premier & Grand Ecuyer de la Reine, mourut au Mans âgé de 65 ans, étant né le 11 Novembre 1681; il étoit fils de René de Froullay, Sire de Froullay, Comte de Tessé, Marquis de Lavardin, & Grand d'Espagne de la premiere Classe, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi & de l'Ordre de la Toison d'Or, Lieutenant Général au Gouvernement des Provinces du Maine, Perche & Comté de Laval, & avant Colonel Général des Dragons, Général des Galeres de France, & Premier Grand Ecuyer de la Dauphine mere de Louis XV, mort le 30 Mai 1725; & de Damoiselle Marie-Françoise Auber, Baronne d'Aunay près de Caën, morte le 30 Mars 1709; il avoit épousé le 13 Avril 1706 Marie-Elisabeth-Claude-Petronille Bouchu, Dame de Lessart, morte le 9 Décembre 1733, fille de Jean-Etienne Bouchu, Marquis de Lessart, Conseiller d'Etat ordinaire, & de Damoiselle Rouillé de Meslay, duquel mariage il avoit eu, 1°. René-Marie de Froullay qui suit: 2°. Elisabeth-René de Froullay Tessé, Chevalier de Saint Jean de Jérusalem, Lieutenant de Vaisseaux du Roi, né le 17 Août 1711, mort le 28 Mai 1734. 3°. René-François de Froullay Tessé, Chevalier non-Profès de l'Ordre de Saint Jean

de Jérusalem, Seigneur de Pluviers, &c. Co
du Régiment de la Reine Infanterie, aprè
frere, mort le 3 Juillet 1746 des blessures
avoit reçûes le même jour à la Bataille de
sance, & 4°. Anne-Angélique-Renée de Fro
Tessé, mariée le 4 Avril 1738 avec Gilles-
ry-Louis-Clair de Chavagnac, Marquis de C
vagnac, &c. depuis Capitaine des Vaisseaux du

René-Marie de Froullay, né le Décem
1707, Sire de Froullay, Marquis de Tessé &
Lavardin, &c. Grand d'Espagne de la prem
Classe, Premier & Grand Ecuyer de la R
sur la démission de son pere le Septembre 17
Colonel du Régiment de la Reine Infanterie
1734, & avant Colonel d'un Régiment d'Infan
rie de son nom, fait Brigadier d'Armée le pr
mier Janvier 1740, mort de ses blessures à Pra
gue le 23 Août 1742, laissant de Damoiselle Ma
rie-Charlotte de Bethune Charost qu'il avoit épou
sée le 26 Octobre 1735, fille de Paul-Franco
Duc de Bethune Charost, Pair de France,
&c. & de Dame Julie Christine-Regine-Gorge
d'Antraigues, 1. Anonime de Froullay, Comte de
Tessé, Marquis de Lavardin, Grand d'Espagne de
la premiere Classe, Lieutenant Général au Gou-
vernement des Provinces du Maine, Perche &
Comté de Laval, Premier & Grand Ecuyer de la
Reine, âgé de 10 ans, 2°. Armand-Elisabeth de
Froullay, Comte de Froullay, aujourd'hui âgé de
8 ans & 7 mois. Voyez la Généalogie de la Mai-
son de Froullay dans l'Histoire des Grands Offi-
ciers de la Couronne, vol. 7. fol. 668, le Dic-
tionnaire de Morery, édition de 1732. vol. 3. f.
750. & le Supplément, vol. 1. fol. 496.

Le 24 Dame Marie-Marguerite *du Temple*, veu-

puis le vingt-neuf Août 1736 de Barthelemilas Huault, Chevalier, Seigneur de Bernayrie, de Richebourg & d'Arcy, &c. ci-devant seiller au Parlement de Paris, où il avoit été le 9 Juillet 1717, & avec lequel elle avoit mariée le 15 Septembre 1732, mourut à Pagée de 40 ans ou environ, n'ayant eu de son age que deux filles, Marie-Catherine Huault Bernay, née le 9 Mai 1728, morte depuis être mariée, & Anne Huault, née le 11 Jan- 1732, actuellement dans la Communauté des s Damoiselles de Saint Cyr, où elle a été re- il y a quelques années, après avoir fait ses ves de Noblesse devant le sieur d'Hozier. Par ort du frere de cette Demoiselle, l'ancienne lle de Huault, connue à Paris vers la fin du ziéme siécle, où elle s'est alliée avec les pretes familles de la Robe, & continuée sous les s des Seigneurs de Vaires, de Bernay & de tmagny, se trouve entieremens éteinte, à ception de la fille que laisse la défunte, & t les armes sont d'or à une fasse d'azur char- de trois molettes d'or, & accompagnée de ois bouquets de cocquerelles de gueules posés ux en chef & un en pointe. On peut voir la énéalogie de cette famille fort bien détaillée ans le Dictionnaire de Morery, éditions de 1725 1732.

Le vingt-cinq Charles-Louis-Alexandre *de Beauffort, Chevalier, Marquis de Beauffort & de Mondicourt, &c.* Fils de feu Charles-Antoine de Beauffort, Chevalier, Marquis de Beauffort & de Mondicourt, &c Capitaine de Dragons, & de Dame Clotilde-Radegonde de Cupere fut marié dan la Chapelle du Château de Moulle en Artois avec

Damoiselle Florence-Louise-Josephe de Beauffort de Croix sa cousine au quatriéme dégré, fille de Christophe-Louis de Beauffort, Chevalier, Comte de Beauffort & de Croix, Vicomte de Houlle & de Beaulieu, Baron de Grincourt, Seigneur de Moulle, &c. & de feue Dame Marie-Anne-Françoise Josephe de Croix de Malanoy.

Le Marquis de Beauffort qui donne lieu à cet article est aujourd'hui chef de la maison de Beauffort une des plus grandes & illustres de la Province d'Artois où elle est connue dès le douziéme siécle. La Terre de Beauffort d'où elle tire son nom est située près d'Avesnes-le-Comte en la Province d'Artois, & est tombée en 1582 dans la Maison de Croy par le mariage d'Anne de Beauffort héritiere de la branche aînée de cette Maison avec Philippes de Croy, Comte de Solre & Chevalier de la Toison d'or.

Joseph-Marie *de Gonzague, Duc de Guastalla*, est mort à Guastalla dans le Mantouan le 15 Août dernier, dans la cinquante-sixiéme année de son âge étant né le 20 Avril 1690. Il avoit succédé en 1729 au Duc Antoine Ferdinand son frere, & avoit épousé le 28 Avril 1731 Marie-Eléonore, fille de Leopold, Duc de Holstein Wiessenbourg, & de Marie Elizabeth, Princesse de Lichtenstein. Par la mort de ce Prince arrivée sans enfans, la branche des Ducs de Guastalla se trouve éteinte, & l'illustre Maison de Gonzague réduite à deux branches; sçavoir celle de *Vescovato*, & celle de *Castiglione*, subdivisées chacune en deux rameaux, desorte que les Fiefs masculins que possédoit le Duc de Guastalla, sont légitimement dévolus avec tous les droits à la succession du Duché de Mantoue au Prince Sigismond de Gonzague, son légitime héritier, comme son plus proche Agnat, en vertu des dip-

lômes d'investiture du Mantouan, accordés par l'Empereur Sigismond le 22 Septembre 1433, qui établit pour la succession à cet Etat une substitution graduelle & perpétuelle de mâle en mâle & de branche en branche, en gardant l'ordre de primogéniture, & de la proximité de la ligne, comme il s'observe en Allemagne pour les Electorats.

Le 16 Septembre Louis-Joachim *de Montaigu*, *Vicomte de Beaune*, *Marquis de Bouzols*, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, & de la Basse-Auvergne, dans laquelle il commandoit pour le Roi, & Gouverneur de Brouage, mourut dans son Château de Planzac en Auvergne dans la quatre-vingt-quatriéme année de son âge, étant né le 22 Décembre 1662. Il fut fait Enseigne des Gendarmes Dauphins en 1682, Mestre de Camp du Régiment Royal Piémont Cavalerie en 1690, fut fait Brigadier d'Armée en 1702, Maréchal de Camp en 1704, Lieutenant Général des Armées du Roi le 19 Juin 1708; il fut pourvû le 4 Mars 1719 de la charge de Lieutenant Général au Gouvernement du Bas Pays d'Auvergne, & Pays de Coumbrailles; fut reçu Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit le 3 Juin 1724. & pourvû du Gouvernement des Pays, Ville & Citadelle de Brouage en 1732.

Il étoit fils d'Antoine Henri de Montaigu de Fromigentes, Chevalier, Seigneur & Marquis de Bouzols au Diocèse du Puy, & de Dame Anne-Gabrielle de Beaufort de Montboissier Canillac; il avoit été marié, 1°. le 13 Mai 1696 avec Damoiselle Marie-Françoise Colbert de Croissy, morte le 28 Septembre 1724. 2°. Le 4 Décembre 1726 avec Damoiselle Marie-Charlotte de Montmorency Fosseux, & il ne laisse point d'enfans de ces deux

mariages; il avoit pour frere puîné Joseph de Montaigu, Comte de Bouzols, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie de son nom, & Brigadier d'Armées en 1710, lequel de son mariage avec Damoiselle Jeanne-Henriette d'Aureille de Colombines a laissé Joachim-Louis de Montaigu, Marquis de Bouzols, Lieutenant-Général au Gouvernement de la Basse-Auvergne & Pays de Combrailles, Maréchal de Camp du premier Mai 1745, ci-devant Colonel du Régiment de la Ferre; marié depuis le 11 Mars 1732 avec Damoiselle Laure-Anne de Fitz-James, Dame du Palais de la Reine, fille du feu Maréchal Duc de Berwick, & de laquelle il a Joachim-Charles Laure de Montaigu Bouzols, né le 18 Août 1734 & Anne-Joachim de Montaigu de Beaune né le 16 Août 1737.

La Maison de Montaigu ou de Montagu ainsi que le nom se trouve diversement écrit dans les titres, est connue dans le Vivarais depuis l'an 1276, avec des qualifiations de Chevaliers, ayant les premiers dégrés, de même que par la possession des Terres considérables, par des alliances distinguées & des services militaires sur chaque dégrés, comme on le peut voir par les preuves de Noblesse faites l'an 1724 par feu M. le Vicomte de Beaune lors de sa réception dans l'Ordre du Saint-Esprit, &c.

Le même jour Dame Grace-Angelique-Françoise d'*Arazola d'Ognate*, veuve de Marc-Antoine Bosc du Bouchet mourut à Paris dans la soixante & dixiéme année de son âge, étant née au mois de Décembre 1676; elle étoit fille de Jean Arazola d'Ognate Seigneur de Gaumont & d'Isabelle de Cordes. Elle avoit épousé en premiere noces au mois de Mai 1696 Armand Nompart de Caumont la Force

Marquis de Montpouilan, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi d'Angleterre Guillaume III, Lieutenant Général des armées des Etats Généraux & Gouverneur d'Arnheim, en secondes noces le premier Juin 1702 Marc-Antoine Bosc du Bouchet fils de Messire Laurent Bosc Conseiller au Parlement de Toulouse, & de Dame Elisabeth de Marc de la Calmette, d'une très-ancienne noblesse originaire d'Italie établie en Provence depuis plusieurs siécles, mort le 18 Avril 1734. M. Bosc avoit d'abord été reçu Procureur Généra aux Requêtes de l'Hôtel de 16 Juin 1695, puis Maitre des Requêtes le 16 Septembre 1696, Surintendant de la Maison de Madame la Dauphine, mere du Roi à la création de la Maison, charge qu'il la possedée jusqu'à la mort de cette Princesse; il fut nommé à l'Intendance de Limoges au mois de Mars 1710, & obtint des Lettres de Maître des Requêtes honoraire le 23 Décembre 1711.

Il avoit deux sœurs mariées qui sont encore vivantes, l'une a M. le Marquis du Quesne, fils de M. du Quesne Lieutenant Général des Armées Navales de Sa Majesté, l'autre à M. de Vernassal Marquis de Chalvet.

La maison d'Arazola d'Ognate* dont étoit issue Madame Bosc du Bouchet est d'une très-ancienne noblesse d'Espagne établie en Flandres depuis l'Archiduc Albert à la suite duquel un de ses ayeux y passa. Ils y sont toujours entrés depuis dans tous les grands Chapitres.

Cette maison porte les Armes en plein de la Province de Biscaye qui sont d'argent à un Arbre de sinople, deux loups de sable passans l'un sur l'autre.

* *La façon d'écrire Espagnole est de Oñate.*

La devise ou le cri de la Maison d'Arozala d'Ognate est : *Ara soli Deo.*

Mdme. du Bouchet laisse deux filles de son mariage avec M. Bosc du Bouchet, l'ainée mariée le 2 Mars 1737. l'autre fille avec M. de Ferriole d'Argental, Conseiller d'honneur au Parlement.

Le 29 Charles-François *d'Estaing*, *Marquis d'Estaing & de Saillans*, Vicomte de Ravel, Lieutenant Général des Armées du Roi depuis le 18 Octobre 1734., mourut à Plombieres âgé de 63 ans ; il étoit fils de Gaspard d'Estaing, Marquis de Saillans & du Terrail en Auvergne, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, & Brigadier des Armées du Roi, & de Philberte de la Tour Saint Vidal ; il avoit épousé, 1°. le Mars 1721, étant alors Colonel du Régiment de Saillans Infanterie, & Brigadier d'Armée, Dame Charlotte-Marguerite-Catherine du Bellay, morte depuis sans enfans 2° le 22 Août 1722 Dlle Marie-Henriette Colbert de Maulévrier, morte le 23 Décembre 1737, fille de François-Edouard Colbert, Marquis de Maulévrier, Colonel du Régiment de Navarre & Brigadier des Armées du Roi, & de Dame Marthe-Henriette de Froullay Tessé, fille du Maréchal de Tessé duquel mariage est sorti Jean-Baptiste-Charles d'Estaing, Comte d'Estaing, fils unique, marié à l'âge de seize ans le 14 Avril dernier avec Damoiselle Marie-Sophie de Rousselet de Chateaurenaut, petite-fille du Maréchal de ce nom, comme on le peut voir dans le Mercure de ce mois fol. 200. La Maison d'Estaing est de Rouergue, une des quatre Baronies de cette Province, & elle est une des grandes Maisons du

Royaume par son ancienneté, par ses alliances & par les services que ceux qui en sont sortis ont rendus dans tous les tems aux Rois & à la Couronne. Ses armes sont d'azur à trois Fleurs-de-Lys d'or, posées deux & une, & un chef aussi d'or, qui sont une concession faite à Pierre d'Estaing pour un service signalé par lui rendu au Roi Philippe Auguste à la Bataille de Bouvines l'an 1214, depuis lequel tems lui & ses descendans ont toujours porté ces armes, en réduisant les Fleurs-de-Lys au nombre de trois, de même qu'elles ont été réduites dans les armes de nos Rois. Voyez pour la Généalogie de cette Maison le Dictionaire Historique de Morery, vol. III. fol. 485, & une Généalogie qui en a été dressée par le Sr Charles d'Hozier, Généalogiste de la Maison du Roi, & imprimée en 1679, &c.

Le même jour François *de Briqueville*, *Comte de la Luzerne & Montfreville*, Chevalier des Ordres du Roi, & Vice-Amiral du Ponent; mourut à Paris âgé de 83 ans, étant né le 20 Janvier 1662. Il étoit Capitaine de Vaisseaux dès l'an 1699, il fut fait Chef d'Escadre en 1715, Lieutenant Général le premier Mars 1727, Commandeur de l'Ordre de Saint Louis le premier Mars 1728, fut reçu Chevalier des Ordres du Roi le 17 Mai 1749, & nommé Vice-Amiral de France le Mai 1731. Il étoit fils de Gabriel de Briqueville, Seigneur & Marquis de la Luzerne & de Montfreville, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Lieutenant pour Sa Majesté en Basse-Normandie, Chevalier de son Ordre, Gouverneur du Mont-Saint-Michel, & avant Gouverneur de la Personne de Louis légitimé de France, Comte de Vermandois, mort le Juillet 1684, & de Dame

I v

Marguerite de Bonvoust morte le 18 Septembre 1724. Il étoit veuf depuis plusieurs années de Dame N..... Poyer de Drumare qu'il avoit épousée en 1700, & il en laisse pour fils unique N..... de Briqueville, Marquis de la Luzerne, Enseigne des Gardes du Corps, fait Maréchal de Camp le premier Mai 1745, & qui n'est pas marié.

La Maison de Briqueville est d'une ancienne Chevalerie de Normandie, où elle est connue dès l'an 1200 par ses alliances & ses emplois militaires*; l'Histoire de cette Province & les Registres de la Chambre des Comptes, nous apprennent que ceux de ce nom étoient Bannerets dès le Régne de Philippe Auguste. Leurs armes sont pallé d'or & de gueules de six piéces. Voyez pour cette Généalogie le Dictionnaire Historique de Morery, édition de 1732, vol. II fol. 337. l'Histoire de la Maison d'Harcourt, par M. de la Roque, &c.

Le onze de ce mois Gabriel *de Salignac*, *Marquis de Fenelon*, Chevalier des Ordres du Roi depuis le 2 Février 1740, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté depuis le premier Mars 1738, Conseiller d'Etat d'Epée du.... Septembre 1738, & Gouverneur du Quesnoy du.... Avril 1735, ci-devant Ambassadeur Ordinaire en Hollande, nommé au mois de Mai 1724, & Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire au Congrès de Soissons, nommé le 31 Août 1727, mourut à l'âge de 58 ans ou environ de la blessure qu'il avoit reçûe le même jour à la bataille de Raucoux; laissant plusieurs enfans du mariage qu'il avoit contracté le ... Décembre 1721, avec Dame Louise-Françoise le *Peletier*, fille de Louis le

Peletier, Seigneur de Villeneuve-le-Roi, Premier Président du Parlement, & de Dame Charlotte-Henriette le Mairat, sa seconde femme. Il étoit fils de François de Salignac, Comte de Fénelon, & de Dame Elisabeth de Saint-Aulaire; il étoit petit-neveu de François de Salignac de la Mothe Fénelon, Archevêque Duc de Cambray, si connu par ses Ouvrages, mort le 7 Janvier 1715; il étoit arriere-petit-neveu d'Antoine de Salignac, Marquis de Maignac, Lieutenant Général au Gouvernement de la Haute & Basse-Marche, nommé à l'Ordre du Saint-Esprit, & mort en 1683, & il avoit pour cinquiéme Ayeul Armand de Salignac, Seigneur de Fénelon, Chelier de l'Ordre du Roi, & Gentilhomme Ordinaire de sa Chambre, lequel mourut en 1579, & avoit pour frere puîné Bertrand de Salignac, Seigneur de la Mothe Fénelon, fait Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit à la Promotion du 31 Décembre 1579, Conseiller d'Etat, Capitaine de cinquante hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, Ambassadeur en Angleterre, puis en Espagne, mort le 13 Août 1599. La Maison de Salignac, dont le nom se trouve écrit dans les anciens titres Salagnac, Salanhac, & Salignac, est connue avant l'an 1000 dans le Périgord, où est située la Terre de Salanhac à deux lieues de Sarlat, par ses alliances & par les grands hommes qui en sont sortis; les Marquis de Fénelon en sont les aînés, & leurs armes sont d'or à trois bandes de sinople.

ARRESTS NOTABLES.

ARREST contradictoire de la Cour des Aydes du 22 Juillet, qui confirme avec amende & dépens une Sentence du Grenier à Sel de Langres du 10 Janvier précédent, par laquelle le nommé Jean Jacquemard a été condamné par corps à payer une somme de 80 livres à laquelle il s'étoit obligé envers le Fermier pour raison d'un accommodement, à l'occasion d'une saisie domiciliaire de faux sel faite chés Claude Lagasse laboureur de la paroisse de Bourbonne, quoiqu'il n'y eût point eu de jugement rendu sur ladite saisie, sauf audit Jacquemard son recours contre ledit Lagasse.

ORDONNANCE du Roi du premier Septembre, pour régler le nombre des Officiers de ses Troupes de Cavalerie & de Dragons, qui auront congé par Semestre. Sa Majesté voulant régler le nombre d'Officiers de ses troupes de Cavalerie & de Dragons, qui pourront s'absenter de leurs charges pendant l'hyver prochain, pour aller vaquer à leurs affaires particulieres, & travailler en même-tems au rétablissement de leurs compagnies, a ordonné & ordonne.

ARTICLE I. Que dans les quinze derniers jours du présent mois de Septembre les Officiers de chaque régiment de Cavalerie & de Dragons s'assembleront, lorsque le Général de l'armée ou le Commandant de ses troupes le prescrira, chés le Commandant ou Mestre-de-camp du régiment;

& s'ils se trouvent dans une place, chés le Commissaire des guerres, suivant les ordres qu'ils en recevront des Gouverneurs Généraux ou Commandans des provinces, ou des Gouverneurs ou Commandans des places, pour convenir du nombre des Capitaines qui, pendant les mois d'Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars prochains, pourront s'absenter par semestre, Sa Majesté se réservant de donner des congés aux Capitaines réformés de Cavalerie & de Dragons, qu'Elle a rappellez à la suite de ses régimens, ainsi qu'aux Lieutenans & Cornettes de Cavalerie & de Dragons, s'il est besoin, de même qu'aux Souslieutenans qui sont dans les régimens des Colonels généraux de la Cavalerie & des Dragons, & dans celui du Mestre-de-camp Général des Dragons.

II. Sa Majesté entend que les Officiers des régimens de l'armée d'Italie, qui tireront le semestre en conformité de ce qui est prescrit par la présente Ordonnance, ne puissent s'absenter qu'après en avoir reçu la permission du Général.

III. Veut Sa Majesté que les Lieutenans-Colonels, ou Capitaines qui, en leur absence, commanderont les régimens, chargent les Lieutenans & Cornettes, tant en pied que réformés, qui resteront aux compagnies de Cavalerie & de Dragons dont les Capitaines seront absens par congé ou semestre, de veiller à tout ce qui concerne le détail des compagnies, soit pour l'habillement, l'armement & l'équipage des Cavaliers ou Dragons, soit pour la nourriture & pansement de leur chevaux; qu'ils prennent connoissance de la qualité des fourages, & si la ration d'avoine leur est régulierement donnée en entier, ainsi qu'il est prescrit par les Ordonnances des 16 Octobre 1670

25 septembre 1680 & 22 Juin 1688 ; qu'ils fassent connoître aux Marêchaux-des-Logis, Cavaliers & Dragons, les peines portées par lesdites Ordonnances contre ceux qui y contreviendront, pour du tout rendre compte au Commandant du régiment, qui en informera le Secretaire d'Etat & des Commandemens de Sa Majesté, ayant le département de la guerre, & envera ses ordres pour l'exécution desdites Ordonnances : Enjoint Sa Majesté aux Commissaires des guerres, de les lire & publier tous les ans à leur revûe en entrant en garnison ou en quartier d'hyver, à la tête des troupes de Cavalerie & de Dragons dont ils ont la police, afin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

IV. L'intention de Sa Majesté est que dans les régimens de Cavalerie de quatre escadrons huit Capitaines puissent s'absenter par seméstre, & s'il se trouve un Capitaine qui soit Brigadier, sept Capitaine seulement profitent du semestre. A l'égard du régiment de Filftzjames de quatre escadrons formant douze compagnies, cinq Capitaines s'absenteront par semestre.

V. Que dans les régimens de Royal-Allemand & de Rosen, qui se trouvent portez de seize comcompagnies à dix-huit, faisant six escadrons, neuf Capitaines puissent s'absenter par semestre : à l'égard des brigades du régiment Royal-des-Carabiniers, composées de deux escadrons chacune, le semestre n'aura lieu que pour trois Capitaines.

VI. Dans les régimens de Dragons sept Capitaines en pied pourront s'absenter, & six Capitaines y demeureront pendant l'hyver.

VII. Quant aux régimens de Hussards qui ne sont que de douze compagnes chacun, cinq Capitaines seulement profiteront du semestre, & deux dans le régiment de Ferary qui n'est que de six Compagnies.

VIII. Si quelques régimens se trouvoient en marche avant la réception de la présente Ordonnance, sans avoir pu tirer leur semestre, l'intention de Sa Majesté est que les Officiers le different jusqu'à ce qu'il se trouve dans l'une des villes ou lieux de leur passage un Commissaire des guerres pour dresser & signer les procès-verbaux de leur semestre, conformément à ce qui est porté par la présente Ordonnance.

IX. Sa Majesté trouve bon, pour donner aux Officiers une plus grande facilité de vaquer à leurs affaires, qu'ils puissent s'accommoder entr'eux après que le semestre aura été réglé, de maniere qu'un Officier à qui il sera échû, non-seulement puisse le céder en entier à un autre de même grade, mais le partager : Entend sa Majesté que ceux qui l'auront partagé, ne s'absentent que l'un après l'autre, ensorte que l'Officier qui sera demeuré pendant l'absence de celui avec lequel il aura partagé le semestre, ne puisse en partir qu'après le retour de l'autre.

X. Sa Majesté déclarant qu'au moyen de cette permission, Elle n'accordera plus aucun congé, si ce n'est pour des cas imprévûs & indispensables.

XI. Sa Majesté permet aux Officiers qui auront été nommez pour aller en semestre, de partir desdits régimens après qu'ils auront signé le procès-verbal de leur nomination, pourvû néanmoins qu'il reste au moins le nombre de Capitaines prescrit par la présente Ordonnance, son intention étant que s'il s'en trouvoit quelques-uns d'absens, par congé ou autrement, les moins anciens de ceux auxquels le semestre seroit échû, ne puissent en partir qu'après leur retour, afin qu'il y ait toujours à chaque régiment un nombre d'Officiers suffisant pour faire le service : déclarant Sa Majesté qu'elle

sçaura gré à ceux qui étant de semestre, préfereront de demeurer à leur troupe.

XII. L'intention de Sa Majesté est, que les Officiers actuellement absens, de quelque maniere que ce soit, ou qui ont eu congé ou semestre l'hyver précédent, ne puissent être compris dans le semestre, & que s'il arrive qu'aucun des Officiers parte pour aller en semestre, avant la signature du procès-verbal il en soit exclus, & qu'un autre soit mis en sa place, sans neantmoins pouvoir s'absenter qu'après le retour de celui que Sa Majesté aura fait rejoindre sa troupe, à peine d'être privé de sa charge.

XIII. Les Officiers de semestre se trouvant de retour à leur troupe à la revûe du mois d'Avril prochain, & qui y passeront présens, toucheront leurs appointemens pour le tems qu'ils auront été absens, & ceux qui ne se seront absentés que pendant la premiere partie du semestre, par accommodement avec d'autres, seront payés de leurs appointemens à leur arrivée, en rapportant au Trésorier un certificat du Commissaire, qui justifie leur retour à leur troupe.

XIV. L'intention de Sa Majesté est que ceux qui n'auront pas rejoint leur compagnie, & passés présens à la revûe du mois d'Avril, soit qu'ils ayent eu le semestre en entier ou pour une partie, soient mis en prison pour autant de jours qu'ils l'auront outrepassé, & privés de leurs appointemens pendant tout le tems de leur absence.

XV. A l'égard des Officiers de semestre qui n'auroient pû rejoindre leur troupe à la garnison ou au quartier, parce qu'elle auroit eu ordre d'en partir avant l'expiration du semestre, Sa Majesté veut bien en ce cas les relever des peines portées par les Ordonnances, & les faire jouir des ap-

pointemens de leur semustre, y compris les jours pendant lesquels ils auront été en marche pour la rejoindre, pourvû qu'ils se trouvent présens à la premiere revûe qui sera faite du régiment, soit pendant sa route, soit à son arrivée au nouveau quartier, passé lequel tems ils seront privés de leurs appointemens, & assujetis aux peines portées par l'Ordonnance.

XVI. Sa Majesté désirant être informée des Officiers qui auront été nommés pour aller en semestre, Elle ordonne aux Commissaires des guerres d'en dresser des procez-verbaux, dans lesquels ils feront mention des Officiers qui profiteront du semestre échû à d'autres, & du tems dans lequel ils seront convenus de revenir, y faisant mention des Officiers qui seront obligés de rester a leurs charges pendant l'hyver, lesquels procez-verbaux seront signez de tous les Officiers qui auront le semestre en entier ou en partie, & par les Mestres-de-camp, Chefs ou Commandans des corps, aussi-bien que par les Commendans des places où le semestre sera tiré en présence des Directeur & Inspecteurs généraux, s'ils se trouvent sur les lieux.

XVII. Les Mestres-de-camp, Chefs ou Commandans des corps, & les Commissaires des guerres seront tenus de certifier toutes les signatures veritables à peine d'en répondre en leur nom : l'intention de Sa Majesté étant que s'il arrive qu'un Officier ait été compris sur l'état des semestres, sans y avoir été présent & avoir signé lui-même au procès-verbal, non-seulement il soit privé de tous ses appointemens pendant ledit semestre, mais Elle entend de plus que les appointemens des Commandans des corps, ou desdits Commissaires qui l'auront souffert, soient aussi retenus pendant ledit tems, & que l'Officier qui auroit signé pour

l'abſent, ſoit caſſé & privé de ſa charge. Ordonne auſſi Sa Majeſté auxdits Commiſſaires des guerres d'envoyer ſur le champ le double deſdits procez-verbaux, ſigné pareillement des Officiers auxquels le ſemeſtre ſera échû en tout ou partie, au Secretaire d'Etat ayant le département de la guerre, & d'en délivrer des copies aux Gouverneurs & Commandans des places où les troupes ſeront en garniſon, & aux Intendans dans le département deſquels ils ſe trouveront, dans leſquels procez-verbaux leſdits Commiſſaires des guerres auront ſoin de marquer le lieu où chaque Officier ſe propoſera d'aller demeurer pendant le tems de ſon ſemeſtre.

XVIII. A l'égard des Officiers-majors des régimens de Cavalerie & de Dragons, Sa Majeſté ſe réſerve de faire donner ſes ordres aux Meſtres-de-camp des régimens ſur ce qu'ils auront à faire pendant l'hyver : Elle entend que les Meſtres-de-camp qui ont levé des Compagnies de Cavalerie, & les Capitaines de Dragons qui ont des commiſſions de Meſtre-de-camp, tirent le ſemeſtre comme les autres Capitaines.

XIX. Sa Majeſté trouve bon que les Lieutenans-colonels & les majors, tant de Cavalerie que de Dragons, conviennent enſemble de celui des deux qui devra s'abſenter pour tout ou en partie du ſemeſtre, & ils ſeront compris dans leſdits procez-verbaux, pour le temps qu'ils devront être abſens.

XX. Les deux Lieutenans-colonels & les deux majors du régiment Royal-Allemand, en conviendront pareillement entr'eux ſuivant leur grade.

XXI. Les Aydes-majors de Cavalerie & de Dragons n'étant pas compris dans le ſemeſtre, il ſera accordé des congés à ceux qui ſeront dans la né-

ceffité de s'abfenter, & pendant le tems feulement que les majors feront préfens.

XXII. Sa Majefté veut bien que les Commandans des provinces & des places continuent d'accorder des permiffions de s'abfenter entre deux revûes aux Capitaines & autres Officiers des régimens qui y feront en garnifon ou en quartier d'hyver, pour quinze jours feulement, à condition de revenir à l'expiration, en l'informant du lieu où ils fe propofent d'aller, & à un Capitaine de chaque régiment à la fois feulement, de maniere qu'un autre Capitaine du même régiment n'en puiffe partir qu'après le retour de celui qui s'en fera abfenté : qu'il en foit ufé de même pour les autres Officiers des compagnies; & que tout Officier qui outrepaffera le tems qui lui fera prefcrit, telle raifon ou excufe qu'il en donne, foit mis en prifon, fans qu'on le puiffe mettre en liberté que par un ordre de Sa Majefté; laquelle veut que lorfque les Commiffaires feront leurs revûes, ils fe conforment exactement à ce qui eft porté par l'Ordonnance du premier Août 1714 & qu'ils marquent l'endroit où chaque Officier à dû fe rendre.

XXIII. Ordonne Sa Majefté aux Commiffaires des guerres qui feront tirer le femeftre dans les régimens de Cavalerie, Huffards & Dragons, d'accompagner les procès-verbaux qu'ils doivent en envoyer au Secretaire d'Etat ayant le département de la guerre, d'un état où il fera marqué le nombre d'hommes & de chevaux qu'il faudra remettre à chaque compagnie, lequel état fera figné d'eux & des majors defdits régimens, auxquel Sa Majefté ordonne, conformément à ce qui leur eft prefcrit par l'article XXXIX de l'Ordonnance du 23 Juillet 1727 portant rétabliffement des étapes,

d'envoyer au commencement de l'hyver les mémoires des routes dont chaque Capitaine aura besoin, soit pour les recrues d'hommes, ou les chevaux de remonte, désignant bien précisément dans lesdits mémoires la compagnie pour laquelle chaque route sera destinée, & le premier lieu d'étape où elle devra commencer, qui sera toujours, autant qu'il se pourra, une Ville ou un chef-lieu d'élection, & d'avertir les Capitaines ou autres Officiers qui seront chargés de faire des recrues ou des remontes, que lesdites routes seront adressées aux Intendans des provinces ou généralités, pour être remises & remplies par les Subdélégués des villes ou lieux les plus à portée de ceux où se feront les recrues & remontes, que les Officiers seront tenus de leur faire voir : déclarant Sa Majesté qu'il ne sera expédiée aucune route, sous quelque prétexte que ce soit, soit pour les recrues ou pour les remontes, que sur les mémoires signés & envoyés par les majors ou autres Officiers chargés du détail desdits régimens, & ce dans le courant du mois de Janvier au plus tard. Entend Sa Majesté que les routes sur lesquelles lesdites recrues ou remontes auront joint les Corps auxquels elles seront destinées, soient remises à mesure par les Officiers majors aux Commissaires des guerres, qui seront tenus, lors de leurs revûes, de vérifier le nombre desdites recrues ou remontes qui auront joint, dont ils enveront avec lesdites routes, un état au Sécretaire d'Etat ayant le département de la guerre.

Mandant Sa Majesté à M. le Comte d'Evreux Colonel général de sa Cavalerie, au sieur Marquis de Clermont-Tonnerre Mestre-de-camp général de ladite Cavalerie, au sieur Comte de Coigny Colonel général de ses Dragons, & au sieur Duc de

Chevreuse Mestre-de-Camp général desdits Dragons, de tenir la main à l'execution de la présente.

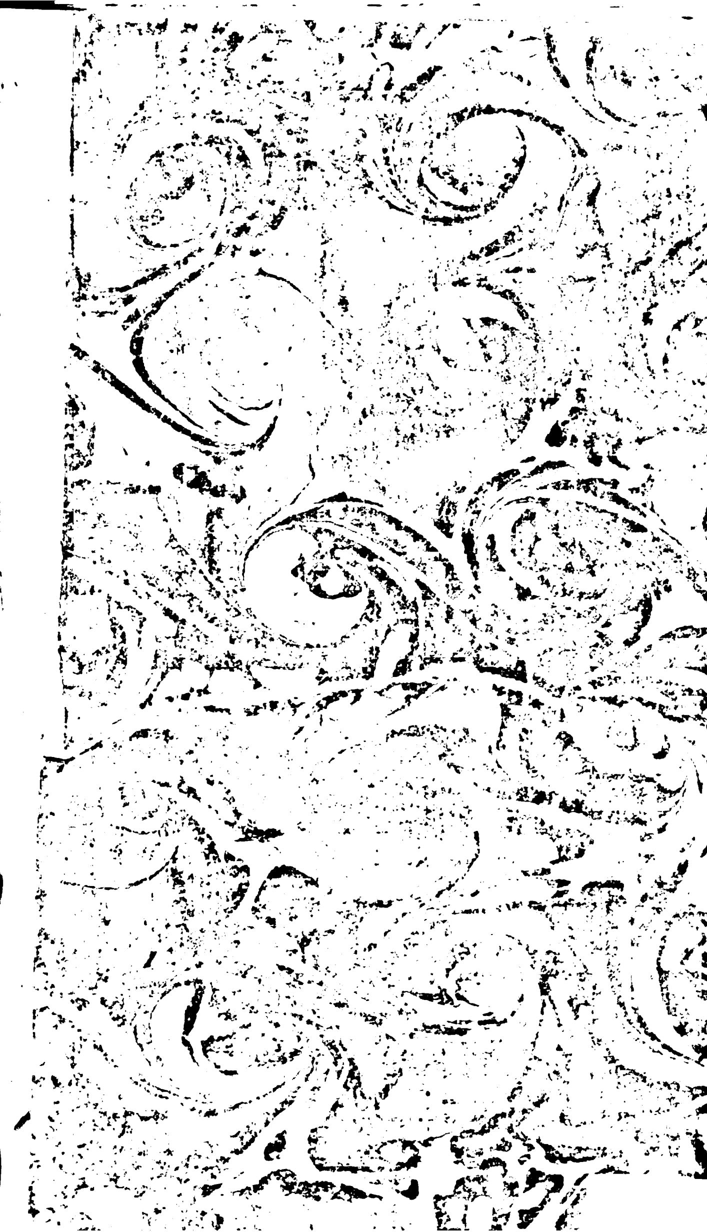
Mande & ordonne Sa Majesté aux Généraux commandans ses armées, aux Gouverneurs & ses Lieutenans Généraux en ses provinces & armées, aux Officiers Généraux ayans commandement sur ses troupes, aux Gouverneurs ou Commandans de ses villes & places, aux Intendans en sesdites province & armées, aux Directeur & Inspecteurs Généraux de sa Cavalerie, aux Commissaires des guerres, & à tous autres ses Officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution de la présente. Fait à Versailles, le premier Septembre mil sept cent quarante-six. *Signé* LOUIS. *Et plus bas* M. P. de Voyer d'Argenson.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 8, qui nomme des Commissaires pour juger les contraventions à l'Arrêt du Conseil du 29 Mai 1736, portant réglement pour le commerce des Caffés provenant des Isles & Colonies Françoises de l'Amérique.

AUTRE du Conseil d'Etat du Roi du 10, qui permet de tirer indifferemment des provinces du Royaume les matieres propres à la fabrication du papier.

AUTRE du Conseil d'Etat du Roi du même jour concernant l'entrée des Harengs saurès & Morues séches venant de Hollande.

TABLE.



Éclaircissements sur les mummies d'égipte, m: le comte de Caylus. P. 68.



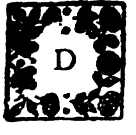
MERCURE DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI.

PIECES FUGITIVES en Vers & en Prose.

L'AMOUR CONSTANT.

CANTATE.



Ans des lieux fortunés, ou le fidéle
Amour
Fait ressentir son aimable puissance
Mille Bergers celebrent tour à tour
Les charmes de la constance.

Trop heureux sous les loix de la persévérance,

qui détruit tout n'affoiblit point leurs
feux ;
Les doux fruits de leur espérance
.gmentent leurs désirs en les rendant heureux,

Mais parmi ces fêtes brillantes
Un Berger téméraire ose se présenter,
Et sa voix par ces mots entreprend de vanter
Le prix des chaînes inconstantes
Où le volage amour a trop sçû l'arrêter.

Un même objet n'a point ensemble
Tous les differens attraits ;
La seule inconstance rassemble
Ce qui peut combler nos souhaits.

L'attrait que n'a point une belle,
Une autre l'offre à nos vœux,
Mais à quelque beauté nouvelle
Qu'elle ne ferme point nos yeux.

Un même objet &c.

L'amour est irrité de ces chants indiscrets.
Montrons, dit-il, à cet amant volage
Une vive & fidelle image
Des maux que l'inconstance assûre à ses sujets.

Aussitôt à la voix de ce Dieu dont l'empire
S'étend sur tout ce qui respire,
Qui porte son pouvoir jusqu'aux bords ténébreux

La Terre tremble, l'Enfer s'ouvre,
Le Tartare effrayé découvre
Ses rivages affreux.

Entre les fieres Euménides,
Ardentes à venger mille forfaits divers,
Les malheureuſes Danaïdes
Par leur ſupplice étonnent les Enfers.

Le cruel tourment qui les preſſe
Ne ſçauroit trouver de ſecours ;
Leurs foibles mains verſent ſans ceſſe
Des flots qui s'écoulent toujours;
Leurs vains efforts ni leur adreſſe
Ne peuvent arrêter leur cours.

Nuit & jour l'infernale rive
Répond à leur gémiſſement,
Mais leur voix touchante & plaintive
Ne ſçauroit fixer un moment
L'onde legere & fugitive
Qui leur échappe inceſſamment.

Le cruel tourment &c.

C'eſt ainſi, dit l'Amour, que la folle inconſtance
A remplir vos déſirs travaille vainement :
On ne connoît un bien charmant
Que par ſa douce jouiſſance,

Mais dès qu'on commence à goûter
Le ſort heureux, le bien ſuprême
D'être aimé de l'objet qu'on aime,
La cruelle qu'elle eſt vous force à le quitter.

C'eſt envain qu'un volage eſpere
Que l'Amour comble ſes déſirs :
Pour lui les plus charmans plaiſirs
Coulent comme une onde legere.

La beauté qu'il ne connoît pas
Eſt celle qu'il cherche ſans ceſſe;
Dès qu'il eſt ſûr de ſa tendreſſe
Elle n'a plus pour lui d'appas.
C'eſt envain &c.



MERVEILLEUX ET CHARMANTE.

CONTE.

DAns le tems que les Fées ſe mêloient des affaires des hommes il y avoit à la Chine un Roi que les charmes de ſa perſonne, les graces de ſon eſprit, l'élévation de ſon ame & l'étendue de ſes lumieres avoient fait nommer Merveilleux : il

étoit rare dans ce tems-là, comme dans le notre, de voir tant de qualités éminentes rassemblées dans un seul sujet.

Merveilleux n'avoit que quinze ans lorsqu'il perdit ses parens, il monta sur le trône, & la sagesse de son gouvernement ne trompa point les espérances de ses sujets, ils étoient heureux & ne désiroient autre chose que de voir regner long-tems un Prince si aimable & de voir naître de lui des enfans qui lui ressemblassent. Merveilleux n'étoit point encore marié, & tous les Princes voisins jaloux d'une alliance si désirable à tous égards, avoient envoyé pour Ambassadeurs à la Cour de Merveilleux leurs plus adroits Négociateurs. Il seroit difficile de décrire le manége, l'adresse, la politique qu'ils mirent tous en usage pour attendre à leur bût; il arriva alors ce qui arrive, sur-tout dans les grandes affaires, on se donna beaucoup de peine & de tourment pour une chose qu'un simple hazard décida.

Merveilleux réunissoit trop de vertus & de grandes qualités pour n'avoir pas le cœur sensible; sans avoir encore de goût décidé pour aucune femme, il portoit dans son ame un germe de passion qui cherchoit à se dévoloper: au milieu des plaisirs d'une Cour charmante il sentoit qu'il lui manquoit quelque chose, & soupiroit après un

...nheur plus pur & plus vif, dont il avoit le ſentiment, plûtôt que l'idée.

Un jour que Merveilleux chaſſoit dans une vaſte Forêt qui touchoit à ſa Capitale, il s'égara, perdit la chaſſe, & vit arriver la nuit, ſans ſçavoir quel chemin il devoit prendre, il ſuivit au hazard la premiére route qu'il rencontra, ſûr qu'elle le conduiroit à quelque habitation où il pouroit demander ſon chemin. Il y avoit environ une heure qu'il marchoit, lorſqu'il entendit des cris perçans ; il jetta les yeux du côté d'où le bruit ſembloit partir, & vit qu'une petite cabane qui étoit à vingt pas dans le bois retentiſſoit de ces cris lamentables, il y alla ſans balancer, mais quelle fut ſa ſurpriſe lorſqu'il vit un vieux Mandarin qui paſſoit pour l'homme le plus reglé de ſon Royaume, tout couvert du ſang qui ruiſſeloit des égratignures qu'il venoit de recevoir, & occupé à panſer ces ridicules playes, tandis qu'un Payſan qui avoit l'air d'un bucheron aſſommoit à coups de bâtons une creature plus belle que l'imagination ne peut ſe la repréſenter : malheureuſe diſoit le Bucheron indigné, il te convient bien de refuſer l'honneur que Monſeigneur veut te faire; une vieille femme qui paroiſſoit la mere aidoit Monſeigneur à ſe panſer, & l'exhortoit à ne ſe pas décourager en lui diſant que ſa

fille n'étoit encore qu'un enfant & qu'on lui feroit entendre raiſon. Le déſordre des habits de la jeune perſonne, les diſcours du pere & de la mere inſtruiſirent aſſés Merveilleux de la violence que l'on vouloit faire à la jeune fille, mais il n'en pût douter lorſqu'elle s'écria en le voyant, Ah! Seigneur ſauvés moi, ſauvés mon honneur. Le Roi jetta à ces mots un regard terrible ſur le Mandarin, que ſa confuſion ſeule auroit décelé pour coupable; déja Merveilleux levoit ſon cimeterre pour punir cet infame, mais les pleurs de la jeune perſonne que le Bucheron frappoit toujours, le déterminerent à voler vers elle, d'un revers il abattit la tête du malheureux qui la frappoit, le Mandarin vouloit fuir, mais le Roi s'élança ſur lui & du tranchant de ſon ſabre l'arrêta pour jamais à la porte de la cabane; il alloit faire le même traitement à la vieille, mais la jeune perſonne embraſſa ſes genoux, c'eſt ma mere, lui dit elle, n'ajoutés point à mes douleurs le chagrin de la voir périr, elle prononçoit ces paroles d'un ton auquel il étoit difficile de rien refuſer; elle vivra puiſque vous le voulés, dit le Roi, mais pour prix de ſa grace, apprenés moi par quelle ſinguliere aventure un pareil miracle de beauté ſe trouve dans une Forêt ſauvage, la jeune fille rougit à ces paroles flateuſes, elle

baissa les yeux & fut un moment sans parler, enfin elle apprit au Prince qu'elle étoit fille de cette malheureuse vieille & du bucheron auquel il avoit donné la mort, que son pere & sa mere étant pauvres avoient résolu de faire servir les charmes de leur fille à leur fortune, que le Mandarin qui l'avoit vue au temple étoit devenu amoureux d'elle, & avoit eu bientôt fait son marché avec le pere & la mere auxquels il avoit donné une grosse somme d'argent, leur en prômettant encore davantage; ma mere, continua t'elle, m'apprit cette nouvelle avec les transports de la joye la plus vive & m'exagera la douceur de la vie que j'allois mener. Quelque soumission que j'eusse toujours eu pour elle, je ne pûs m'empêcher de sentir la honte & l'infamie du désordre dans lequel elle vouloit me plonger, & je ne repondis que par des pleurs; mon pere qui arriva alors me chargea d'injures & de coups; ma mere plus douce & plus humaine essayoit de me persuader par ses caresses, on m'apporta de la part de mon amant prétendu des étoffes, des diamans, des bijoux; ma mere me paroît malgré moi de ces riches habillemens, & se recrioit sur l'air de beauté qu'ils me donnoient, mais je me disois à moi même que si ces habits me rendoient plus belle aux yeux des autres, le vice me

rendroit bien plus laide à mes yeux; ce qui me faisoit le plus de peine étoit leur pauvreté qu'ils me reprochoient sans cesse, que je pouvois faire finir. Depuis quelques jours ils m'ont amené un homme qui a essayé de me prouver que je pouvois, que je devois même me prêter à ce qu'on exigeoit de moi, il me dit que le plus grand des vices étoit la pauvreté, que je tenois à des préjugés d'enfans, proscrits depuis long-tems à la Cour, qui a enfin donné le ton à la Ville, mais j'ai entendu dire tant de fois le contraire, je le sens si bien, que les autorités qu'il m'a alleguées & queje n'ai pas comprises, ne m'ont point ébranlée, enfin voyant qu'il n'étoit pas facile de me persuader, ils ont resolu d'employer la force. J'ai vû ce soir entrer le Mandarin dans notre cabane, & mon pere m'a dit d'un ton terrible que si je ne contentois Monseigneur il me tueroit, je me suis jettée à ses pieds & l'ai prié d'avoir pitié de moi, mais leur parti étoit pris; après que le Mandarin a essayé quelques caresses que j'ai repoussées, mon pere & ma mere m'ont saisie, j'ai trouvé dans ce moment des forces & un courage que je n'attendois pas, vous avez vû en quel état étoit l'infame qui vouloit me deshonorer, mais je crois que tôt ou tard j'aurois été la victime de ce complot, si le Ciel ne vous eut envoyé

a mon ſecours; vous étes mon libérateur, c'eſt à vous que je dois l'honneur qui m'eſt plus cher que la vie, & je ſens que ma reconnoiſſance ne finira jamais. Pendant que la jeune perſonne parloit, Merveilleux les yeux fixés ſur elle, éprouvoit tour à tour mille ſentimens, il s'attendriſſoit ſur ſon ſort, & admiroit ſa vertu, mais la fin du recit lui avoit cauſé les plus vives allarmes, il avoit pâli, en apprenant l'attentat du Mandarin, & lorſqu'il apprit que ſon entrepriſe avoit été ſans ſuccès, il ſe ſentit auſſi ſoulagé qu'un homme qu'on délivre d'un fardeau conſidérable. Quel péril vous avez couru diſoit-il ? j'en tremble encore; quoi! tant de charmes ont penſé être la proye d'un.... pendant qu'il diſoit ces mots, il prenoit ſans ſçavoir pourquoi les mains de la jeune perſonne qui le laiſſoit faire ſans s'en appercevoir, elle rencontra les yeux du Prince & baiſſa auſſi tôt les ſiens en rougiſſant & retirant ſes mains. Merveilleux rougit auſſi, & commença à la regarder avec moins d'aſſûrance, il ne croyoit pas l'aimer, mais il craignoit qu'elle ne le crût & qu'elle n'en fut allarmée, il ſe paſſoit dans l'ame de ces deux perſonnes mille mouvemens confus. Enfin Merveilleux apprit à la jeune fille, qu'il étoit le Roi de la Chine, & qu'il vouloit la mener à ſa Cour, où il lui feroit un ſort

digne d'elle; elle ſoupira en apprenant que ſon Liberatenr étoit un grand Roi, & Merveilleux à qui ſes moindres geſtes n'étoient plus indifferens, lui prodiguoit pour la raſſûrer, les proteſtations du reſpect le plus ſincere, quand ſa ſuite qui le cherchoit arriva.

Il raconta ſur le champ cette aventure aux courtiſans qui n'en crurent rien & s'imaginerent que c'étoit une galanterie du Roi. La jeune fille fut conduite à la Cour & la mere reſta dans la cabane. Le Prince confia la petite perſonne à ſa tante, Princeſſe de la vertu la plus haute, mais auſſi la plus affichée; on la nomma Charmante; cette avanture fit un grand bruit à la Cour où l'on s'occupe des plus petits événemens; les prudes triomphoient & faiſoient ſur la vertu de Charmante les commentaires les plus aigres & les plus déſobligeans pour les autres femmes: les femmes galantes forgeoient ſur cette Hiſtoire mille contes plus ridicules les uns que les autres dont le dénouement étoit toujours que le Roi étoit amoureux de Charmante; les Courtiſans les croyoient ou du moins les repetoient, le Roi alloit chés ſa tante beaucoup plus aſſiduement qu'il n'y avoit jamais été, & donnoit par là plus de crédit à toutes ces idées.

Il y avoit déja quelque tems que Char-

mante demeuroit auprès de la Princesse, lorsque l'Intendant de sa Maison, homme très riche, la demanda en mariage ; la Princesse la lui promit sans hésiter, & en parla le soir au Roi comme d'une affaire faite. Merveilleux pâlit en apprenant cette nouvelle & se récria que Charmante n'étoit point faite pour un pareil homme, il fut aisé de lui repondre que si le mariage étoit inégal, c'étoit plûtôt du côté de Charmante : cette réflexion fut un trait de lumiere qui éclaira le Prince sur l'état de son cœur, il connut avec douleur combien il s'étoit engagé, il essaya envain de se vaincre, il ne tira d'autre fruit de ses combats que de connoître que son amour étoit insurmontable, il n'y avoit cependant pas moyen dépouser la fille d'un Bucheron ; une autre pensée le tourmentoit encore ; comment se persuader qu'il sera véritablement aimé de Charmante? est-ce une chose que les Rois puissent sçavoir? cependant une occasion bien singuliere ne lui laissa rien à désirer à cet égard.

Charmante paroissoit depuis quelques jours si triste & si réveuse que le Prince inquiet sur tout ce qui la regardoit, lui en demanda la cause avec empressement, elle ne voulut parler qu'après avoir tiré parole du Roi, qu'il lui accorderoit ce qu'elle lui demanderoit, rassurée par cette promesse elle s'expliqua ainsi.

Nous ne sommes pas toujours maîtres de nos sentimens, ils naissent malgré nous, souvent à notre inscû; il n'y a que peu de jours que je connois au juste l'état de mon cœur & du votre, vous m'aimez, Prince, quoique vous ne me l'ayés pas dit, je ne puis en douter, il n'y a pas long tems que je sçais moi-même que je vous aime, je me suis apperçue avec effroi de votre amour & du mien. Voilà le sujet de ma tristesse, je n'ai sur cela qu'un seul parti à prendre, c'est de m'éloigner de vous & d'aller pleurer dans la solitude une passion malheureuse, c'est la grace que je vous demande, vous avez juré de me l'accorder, vous n'êtes plus maître de me réfuser. Le Roi tomba à ses pieds qu'il arrosa de ses larmes; vous m'aimez, lui dit-il, & vous voulez me quitter? vous prononcez l'arret de ma mort en m'apprenant mon bonheur. Charmant pleuroit aussi bien que son amant, mais elle demeuroit inflexible & vouloit toujours s'éloigner; le Prince épuisa vainement ce que l'amour le plus tendre peut suggerer d'insinuations; si vous m'aimez lui disoit Charmante, vous devez m'exhorter vous même à prendre le parti que je prens; Finissons une scene trop triste, n'ajoutez pas à l'horreur de ma situation le regret de voir vos pleurs, croyez moi, vos efforts sont inutiles, vous m'attendrissez sans me séduire.

Non vous ne partirez pas, dit le Prince en élevant la voix, votre vertu est digne du trône & vous y monterés avec moi ; venés, venés annoncer aux peuples leur bonheur & le mien. Charmante n'hésita pas à repondre, je n'ai jamais, dit-elle, été affligée de la bassesse de ma naissance, que depuis que je vous aime, & mon bonheur le plus doux seroit de me voir votre épouse, mais ne croyés pas que ce désir quelque ardent qu'il soit, puisse m'aveugler sur mes devoirs, & que je puisse oublier & ce que je vous dois & ce que je me dois à moi-meme, nous ne sommes pas faits pour être unis, nous ne le pouvons jamais être, & si l'amour vous fascine les yeux pour un moment, je ne dois pas profiter de votre aveuglement. Je vous donne, Prince, la plus grande marque d'amour que vous puissiés recevoir, & si vous l'estimés autant qu'elle me coute, vous ne la comparerés à rien ; pendant que Charmante parloit, le Prince observoit un silence stupide & paroissoit comme un homme frappé de la foudre : son ame étonnée, accablée de ce qu'il sentoit & qu'il entendoit, sembloit avoir perdu tout sentiment. Il resta dans cette situation longtems après que sa maîtresse eut parlé ; il n'étoit pas encore revenu à lui-même, quand la Princesse sa tante entra. Je viens, dit elle, vous apprendre une grande nouvelle

qui intéresse Charmante. Au nom de Charmante le Prince revint comme d'un songe, la Princesse lui apprit que la vieille femme qu'il avoit cru la mere de Charmante étoit morte, qu'elle avoit déclaré en mourant que Charmante n'étoit point sa fille, qu'elle l'avoit trouvée dans un bois, dans un berceau dont la richesse faisoit connoître qu'elle appartenoit à des parens considérables, qu'un anneau qu'elle avoit au doigt confirmoit ces présomptions, & sembloit destiné à faire connoître un jour les auteurs de sa naissance. On n'avoit point fait attention à cet anneau, qui n'étoit que d'argent, mais sur lequel étoient gravés quelques caractéres. Merveilleux le demanda avec empressement, il examina long-tems les caracteres sans pouvoir y rien comprendre, mais il n'en conclut pas moins que Charmante étoit fille d'un grand Prince. Il redoubla ses instances; il est bien difficile de résister à ce qu'on aime, & il est bien rare de résister aux Rois. Charmante vaincue par les instances de son amant, déterminée par ce dernier événement, motif peu important, mais exageré par l'amour le plus tendre, se détermina enfin à épouser le Roi.

Les apprêts de ce mariage furent ordonnés à l'instant, & le jour pris pour la solemnité; ce jour arriva enfin & parut à Mer-

veilleux le plus beau de sa vie. Le peuple partageoit la joye de son Roi, les rues étoient jonchées de fleurs, les murs des maisons ornés de tapis superbes, de tous côtés les parfums les plus exquis repandoient une odeur délicieuse, le Prince tenant Charmante par la main sortit de son Palais pour la conduire au Temple, toute sa Cour superbement parée faisoit le cortége des nouveaux époux, cent jeunes enfans habillés en amours, & aussi beaux qu'on les suppose, chantoient devant eux les hymnes de l'hymen, les attraits de Charmante, & le bonheur de son amant, tout présentoit dans la Ville l'image de la volupté, il sembloit que l'on y respiràt un air plus pur. L'amour & la joye éclatoient dans les yeux du Prince, une douce sérénité regnoit sur le visage de Charmante; elle baissoit ses regards modestes, craignant d'y laisser paroître trop de tendresse, & cet aimable embarras la rendoit plus belle encore.

Les nouveaux époux arriverent au Temple, ils se prosternerent aux pieds des Autels, & jamais les Dieux n'avoient reçû de vœux plus sinceres; le Grand Sacrificateur leur fit prononcer le serment de s'aimer toujours; déja le Temple rétentissoit du son des instrumens, mêlés aux acclamations du peuple, lorsque tout-à-coup on entendit un

bruit ſemblable à celui du tonnerre, une nuit épaiſſe ſucceda à la lumiere, la voute du Temple s'entrouvrit, on vit ſix Dragons aîlés qui jettoient des flâmes & train ient un char d'argent, on voyoit dans ce char un Magicien d'une taille giganteſque & d'une phyſionomie terrible, le char deſcendit juſqu'à terre, & le Magicien s'adreſſant au Roi, Prince audacieux, lui dit-il, qui veux épouſer l'objet de mon indignation, connois quelle eſt ma puiſſance, à ces mots il étendit ſa baguette, & les deux amans ſe ſentirent tranſportés à ſes côtés, le char s'éleva auſſi tôt & alla s'abaiſſer avec la rapidité d'un éclair à mille lieues delà ſur le bord de la mer. Scachés dit le Magicien, que je ſuis le Génie Chevrefeuille, tant que ma puiſſance ſubſiſtera, Charmante ne peut être heureuſe, & vous, malheureux époux. qui partagés ſon ſort, partagés auſſi les effets de ma vengeance. Les deux amans furent tranſportés à ces mots, chacun dans un petit bâteau d'argent qui étoit ſur le rivage, & à peine y avoient ils mis le pied, que les deux bâteaux s'éloignerent l'un de l'autre à toutes voiles, & tirerent, l'un vers l'Orient & l'autre vers l'Occident, tandis que les Dragons de Chevrefeui le le remenerent chés lui.

La ſuite dans le prochain Mercure.

LA PUISSANCE DE L'ART.

ODE.

C'Eſt ton éloge que je trace,
Art puiſſant, daigne m'inſpirer ;
Dans le beau deſſein que j'embraſſe,
Sans toi je pourrois m'égarer.
M'élevant ſur mes propres aîles,
Je veux par des routes nouvelles
T'éterniſer dans mes accords ;
Senſible à ma premiere attente, (a)
Fais qu'aujourd'hui ma lyre enfante
Des ſons dignes de mes tranſports.

Qu'apperçois-je ! quel beau mélange !
N'habitons nous plus les déſerts ?
Merveille ! changement étrange !
Les Graces parent l'univers.
Les plaines deviennent fertiles :
Déja ſous des fardeaux utiles
Se courbent les humbles rameaux.
Art, je reconnois ta puiſſance ;
C'eſt toi qui contrains l'abondance
De ſe livrer à nos travaux.

(a) *L'Auteur à l'âge de 17 ans avoit concouru pour les Prix de l'Académie des Jeux Floraux.*

Que par sa flâme dévorante
Phœbus attriste les climats,
Que la nature languissante
Céde à la rigueur des frimats,
Nous craignons peu leurs vains outrages;
L'Art sçait réparer les ravages
De la glace & de tous les feux,
Et malgré la nature avare
Il fait sortir d'un lieu barbare (*a*)
Les plantes de differens lieux.

Enfans de l'humaine science,
Paroissez ouvrages vantés;
Faites revivre l'éloquence
De ceux qui vous ont enfantés;
A la faveur des caractéres (*b*)
Déja sur des feuilles legéres
L'Art nous a transmis ces écrits:
Sources de beautés fugitives,
Cet Art ne vous retient captives
Que pour enrichir nos esprits.

Ne craignez pas, héros célébres,
Artisans de faits inouis,
Que vos noms au sein des ténébres
Soient à jamais ensevelis.

(a) *Le terroir des Landes seroit très-infructueux sans le secours des amandemens qui le rend très-fertile.*

(b) *L'Imprimerie inventée en* 1400.

Par le ſecours de l'Art utile,
Le marbre, la toile docile,
Vous repréſentent à nos yeux :
Sur l'argent, ſur l'or, ſur le cuivre,
L'empreinte vous fera revivre
De l'immortalité des Dieux.

Quelle eſt cette heureuſe machine, (a)
Qui regle & meſure le tems ?
Art merveilleux, ta main divine
Y reſſerre tous les inſtans. (b)
Le rouage marche, il entraîne
Le balancier qui ſe promene,
D'un pas hardi, mais compaſſé.
Prodige ! en ce petit eſpace
J'entends ſonner l'heure qui paſſe, (c)
Pour m'avertir du tems paſſé.

Mais pourſuivons ; quelles merveilles,
Art divin, viens tu m'étaler ?
Mille ſons frappent mes oreilles,
Je ſens mon ame ſe troubler.
A ton gré la ſombre triſteſſe,
La terreur, la vive allegreſſe
M'enchantent ſous ces trois rapports ;

(a) *Les horloges, les pendules, les montres.*
(b) *Les pendules à ſecondes.*
(c) *Les montres à répetition.*

Et sur ce clavier que j'embrasse, (a)
Je fais parler dessus & basse;
Ta main conduit tous les accords.

Quelle image affreuse & sanglante
Frappe mes timides regards?
Par tout se répand l'épouvante;
La mort vôle de toutes parts.
Sous l'effort de coups invincibles,
Tombent les murs inaccessibles,
Quel ravage affreux! quel enfer!
On diroit que l'Art téméraire
A fait l'homme dépositaire
De la foudre de Jupiter.

De Berthold la subtile poudre (b)
Elance au loin le plomb fatal;
Nul fort à couvert de la foudre
Que l'Art renferme en ce métal. (c)
Les boulets, le fracas des bombes,
Entrouvrent des milliers de tombes
Sous les pas même des Césars.
De ce creux (d) dont l'effroi s'empare,
Je vois fondre dans le Tartare
Les Guerriers & les boulevards.

(a) *Le clavecin, l'orgue.*
(b) *Berthold surnommé le Noir, Cordelier Allemand, inventa la poudre en* 1300.
(c) *Le canon.*
(d) *Les mines.*

C'eſt peu ; l'Art force la Nature
De ſe dévoiler à nos yeux.
Il nous découvre la ſtructure
Des plantes, de l'homme & des Cieux. (a)
Tributaires de ſa puiſſance
La Poëſie & l'Eloquence
Lui doivent leurs effets vainqueurs,
Et par un charme inexplicable,
Il ſçaît encor nous rendre aimable
Le voile qui couvre ces fleurs.

*Par M. D*** Curé de Noneres en Marſan.*

(a) *La botanique, l'anatomie, l'aſtronomie.*

REPONSE à la Lettre d'un Anonyme inſerée dans le premier vol. du Mercure de Juin 1746, au ſujet d'une action héroïque de charité de Jean Hennuyer Evêque & Comte de Liſieux en faveur des Huguenots de ſon Diocéſe.

VOus commencez, M. votre Lettre par une découverte, que pour votre interêt & celui de M. l'Abbé le Beuf, vous auriés dû paſſer ſous ſilence ; vous apprenez au public que le manuſcrit de feu M. *de la Roque* l'aîné décédé à Paris le 28 No-

vembre 1745, sur son Traité du Voyage de Normandie, ayant été confié à cet Abbé, il vous l'a communiqué. *Vous me permites*, dites vous, *de voir ce qu'il disoit de Jean Hennuyer*, & par là il vous a facilité le moyen d'y répondre avant que l'ouvrage paroisse. Agréez que je vous dise que sa complaisance a eu une suite fâcheuse, dont le Clergé séculier & régulier ne lui sçaura pas bon gré; elle a réveillé vos idées par rapport à une action héroique d'Hennuyer rapportée par M. de la Roque, & a fait que fondé sur une pure prévention vous avez composé une lettre qui tend à vous efforcer d'effacer le plus beau trait de la vie de ce Prélat, & à lui enlever, au grand regret des fidéles, le plus brillant fleuron de sa couronne, en niant qu'il ait sauvé la vie aux Huguenots de son Diocèse à la journée de S. Barthelemi.

Prévenu contre le P. *Mallet* Dominicain que vous supposez sans le moindre fondement être l'Auteur de ce que *Claude Hemeré* natif & Chanoine de S.Quentin en rapporte, vous proscrivez le tout comme inventé, après l'avoir reconnu comme certain dans le Mercure d'Octobre 1742 p. 2162, & sacrifiant à votre idée l'intérêt & l'honneur qui reviennent à toute l'Eglise, principalement au Diocèse de Lisieux, d'une action si édifiante, vous vous êtes porté jusqu'à cette extrê-

mité que de dire, de même que la fausse mere de l'enfant vivant devant le trône de Salomon, Mallet l'a écrit & cela suffit, ce n'est qu'une fable dont personne n'a lieu de se glorifier, *nec mihi nec tibi sit*.

Au bout de 73 ans, dites-vous d'un air un peu cavalier, *il vint un P. Mallet apprendre sans nommer les Auteurs, que l'Evêque Hennuyer s'est signalé en sauvant du massacre de la S. Barthelemi ses brebis égarées.* M. relisez Mallet, & vous trouverez qu'il cite à la marge Hemeré, & son ouvrage AUGUSTA, &c. Vous ajoûtez que *ceux de Lisieux ne citent que Mallet sans nulle autre trace dans leurs archives*, & p. 216 du Mercure d'Octobre 1742 vous avez mis *que M. l'Abbé Prevôt* apparemment un de Mrs vos parens *vous répondit* qu'ayant fondé les Regiftres du Chapitre de Lisieux ils ne parloient d'Hennuyer qu'après Mrs. de Ste. Marthe & Mallet. Ce dernier par vous même n'est donc pas le seul qui soit cité dans les Registres, Est-il permis de tronquer ainsi les manuscrits ? si leurs noms y sont écrits c'est pour autoriser *une tradition* déja, selon vous, *généralement reçûe à Lisieux qu'on ne sçauroit trop respecter*.

Maintenant si je vous fais voir qu'Heneré est l'Auteur de la narration du fait de Lisieux, n'avourez vous pas que vous aye

tort de l'attribuer à Mallet en vous récriant contre lui d'une maniere peu honnête ?

Ma preuve eſt ſans replique. Hemeré bien plus âgé que Mallet a donné cette narration de la charité de notre Prélat en 1643, deux ans avant Mallet., qui le cite à la marge entre & pour les deux ſujets Guiencourt & Hennuyer, qu'Hemeré, comme vous allez voir renferme dans un ſeul article, celui-ci ne cite perſonne, il eſt conſtant que celui qui eſt cité eſt l'Auteur, & celui qui le cite le copiſte.

Vous répondez à cela dans le Journal de Trévoux Avril 1744. *Mallet pouvoit avoir communiqué ſon manuſcrit à Hemeré*, triſte défaite ! pouvez vous bien ſeulement penſer que ce vénérable Chanoine & célébre Auteur ait voulu s'avilir juſques-là que de paſſer pour un plagiaire en donnant au public, en ſon nom, deux ans avant Mallet, dans Paris, l'école des Belles-Lettres, tout un article de l'ouvrage de ce Pere ? Et moi je vous demande quand, en quelle année, quel jour, en quelle occaſion lui a-t'il communiqué ſon manuſcrit ? Qui vous l'a dit ? Où l'avez vous trouvé ? Quelle liaiſon ſi étroite peut il y avoir eu entre un Religieux Breton, Licencié ſeulement en 1624, & un Chanoine Picard, Docteur de Paris depuis 1614 ? Concluez donc qu'étant dans l'im-

possibilité de me répondre, ma preuve étant positive, & votre supposition vaine, vous ne vous aviserez plus à l'avenir de dire que Mallet est l'Auteur d'un fait dont vous venez d'être convaincu qu'il n'est que le copiste.

Vous même découvrez les sources d'où Hemeré peut avoir puisé les propres termes de ce qu'il en rapporte, en disant dans votre lettre adressée aux RR. PP. Auteurs des Mémoires de Trévoux Avril, 1744, *Hemeré fut fait en 1637 Bibliothécaire de Sorbonne, il garda cette place six ans, après lesquels il fut prié de prendre la notice des manuscrits du feu Cardinal de Richelieu*; deux époques de sa vie qui donnent une grande idée de son mérite & lieu de croire que s'il sçavoit le fait de Lisieux par la tradition & par sa conversation avec ceux de ce tems là, il peut avoir trouvé les propres termes de ce qu'il en dit parmi un si grand nombre de manuscrits qu'il a eus en main,

Hemeré reconnu l'Auteur de la narration, vous n'avez qu'à la bien examiner, & vous serez également persuadé qu'elle est véritable; le titre de son ouvrage est *Augusta Viro-manduorum vindicata*, liv. II. pag. 347, c'est la Ville de Saint Quentin en Picardie. *In aulâ claruere viri pietate doctrinâque conspicui J. Hennuyerius & Jo. Guiencurtius .. Hennuyerius factus est Episcopus Lexoviensis*

an 1559?*sedemcùm ille regeret &c.*(version du Latin) Hennuyer étant Evêque de Lisieux dès 1559, le Gouverneur de la Ville reçût un ordre du Roi Charles IX. de faire main-basse sur tous les Calvinistes qui y étoient, de même qu'on vit dans celle de Paris la capitale du Royaume couler le sang des personnes de cette secte. L'Officier ayant communiqué son ordre au Prélat, je ne sçaurois me résoudre à souffrir, dit-il, que mes brebis quoi qu'égarées & que j'espere de ramener soient ainsi égorgées; le Gouverneur représentant que l'ordre de la Cour étoit si pressant qu'il y iroit de sa tête, s'il manquoit de l'exécuter; je réponds pour vous, lui répliqua le Prélat, & lui donna une obligation écrite de sa main, par laquelle il confirmoit sa promesse, & le public informé d'un si héroïque acte de charité l'admira, & les hérétiques qui étoient à Lisieux, touchés sensiblement de la charité de leur Evêque à leur conserver la vie, rentrerent peu à peu dans le sein de l'Église, si bien qu'il n'en resta plus aucun vestige; ce Prélat mourut en 1578; plusieurs de ses parens du même nom & des premiers de la Ville y ont été distingués pendant long-tems par leur pieté & par leurs grands biens.

Tel est le témoignage d'Hemeré, contemporain & compatriote de plusieurs pa-

rens du Prélat. Une rélation si bien détaillée où se trouvent toutes les circonstances du fait, ne peut avoir été que copiée par Hemeré ou lui avoir été rapportée, & ce seroit contre toutes les lumieres de la raison de supposer qu'il l'ait inventée.

Ce fut, M., l'Edit dont vous parlez du 17 Janvier 1561, par lequel il étoit deffendu d'inquiéter personne pour fait de Religion, qui fit que notre Prélat douta si ce dernier si opposé inoui & tragique ne seroit pas subreptice, & ce doute le faisant pencher du côté de la clemence, il crut que cette inclination ne donneroit aucune atteinte à sa soumission aux ordres d'un Prince qui l'estimoit; obligé par sa charge de Premier Aumônier du Roi de fréquenter la Cour, il n'ignoroit pas quel étoit le bon cœur de Sa Majesté, & les intrigues du parti sanguinaire, & il conclut de même que M. Claude de Savoïe Comte de Tende, Gouverneur de Provence, que cet Edit venoit plûtôt des ennemis du repos public que du Roi, lequel bien loin de le blâmer, dissimulant son ressentiment contre les conjurés, lui en sçauroit bon gré.

Le raisonnement de Claude de Savoïe & d'Hennuyer étoit juste, car le Roi étoit si opposé à cet Edit violent que M. de Thou instruit par son pere, favori du Roi a

„ écrit tome II. pag. 842„ *hist. sui temp. Re*
„ *demùm patratâ Regem, cùm aliter non posset,*
„ *id quasi suâ sponte ac jussu suo factum pro-*
„ *basse aut probare simulasse*, le Roi fit sem-
„ blant d'approuver des meurtres qu'il détes-
„ toit, *certe in Delphinatu & Provinciâ res ali-*
„ *ter administrata sunt*, ajoûte-t'il page
„ 826, *nam Claudius Sabaudus Tenda Co-*
„ *mes, cùm ei allata essent eâ de re litteræ, ille*
„ *ingenuè respondit non se existimare id Regem*
„ *velle, sed quosdam erga publicam tranquil-*
„ *litatem malè affectos illius nomen ementiri,*
„ *quando ante paucos dies longè diversa ab his*
„ *acceperit, malle ergò se prioribus ut Regis fide*
„ *& clementia magis dignis parere.*

Au reste Si M. de Thou ne parle pas de notre Prélat, il n'a pas non plus mis *que Jacques de Matignon Lieutenant de Roi en Basse Normandie sauva du massacre S. Lo & Alençon, & vous ne laissez pas de nous donner ce fait pour certain*, pag. 64, sans même citer d'Auteur; convenez que chaque Ecrivain a rapporté sur ce sujet ce dont il avoit connoissance, comme l'a fait Hemeré compatriote des parens d'Hennuyer Bibliothécaire de Sorbonne qui avoit eu en main les manuscrits du Cardinal de Richèlieu, & qu'un seul ne sçauroit avoir été informé de tous les faits.

Mrs. Jean & Antoine de la Roque freres,

afin d'être solidement informés de ce fait, écrivirent, le premier à Lisieux, & le second à S. Quentin. Voici la réponse faite à l'aîné.

Mémoire de Lisieux du 30 Septembre 1742.

» M. pour répondre à la question pro-
» posée, il est vrai que Jean Hennuyer s'op-
» posa au massacre de la S. Barthelemi ; le
» fait rapporté par Dom Baunier est aussi
» vrai ; les habitans de cette ville n'ont ja-
» mais pû souffrir aucun Religionaire par-
» mi eux . . . . . il est de tradition constan-
» te que les Calvinistes touchés de la ten-
» dresse de leur Pasteur rentrerent presque
» tous dans le bercail par l'abjuration qu'ils
» firent, peu de tems après le massacre de la
» S. Barthelemi.

Réponse faite à M. Antoine de la Roque Chevalier de l'Ordre de S. Louis.

» Je satisfais un peu trop tard à votre
» lettre pour ne pas vous rien mander que
» de positif. On ne fait aucun doute ici que
» M. Hemeré ne doive être regardé com-
» me très-veridique dans le fait de Jean
» Hennuyer Evêque de Lisieux en 1572,
» dont il peut avoir eu une connoissance
» entiere, par les contemporains communs
» de cet Evêque & de cet Auteur ; la rai-

» son en est évidente : Hemeré a fait im-
» primer son *Augusta &c.* en 1643, il est dé-
» cédé peu de tems après âgé d'environ 75
» ans, il est sensible qu'il avoit vêcu avec des
» personnes qui avoient connu parfaitement
» ce Jean Hennuyer, & avoient eu une con-
» noissance entiere du fait de 1572. On
» trouve un Hennuyer Echevin, ou Juré
» de cette ville. Voilà M. ce que j'ai pû dé-
» couvrir sur cela après en avoir conféré
» avec mes amis, & ce qu'il y a de mieux ;
» j'ai l'honneur d'être, &c. de Renveshue
» Président à S. Quentin, ce 30 Mars 1734.

Mais, M. pourquoi aller chercher d'autre témoignage que le vôtre pour constater cette action de charité ? il ne vous doit pas être suspect ; j'avoue, avez-vous dit dans le Mercure d'Oct. 1742 qu'il est surprenant ,, qu'un
» trait si Episcopal & si digne des premiers sié-
» cles ait échapé aux écrivains du tems & aux
» modernes de quelque réputation. Hemeré,
» M. né avant le décès du Prélat & Doc-
» teur de Paris en 1614, peut être dit de ce
» tems-là & moderne puisqu'il a écrit en
» 1643. Cependant, ajoûtez-vous, c'est une
» tradition si généralement reçue à Lisieux
» qu'on ne sçauroit trop la respecter, d'ail-
» leurs le zêle appostolique dont étoit a-
» nimé le Saint Evêque avoit déja paru.

Est-ce-vous, M. qui êtes l'Auteur de ce que

je viens de dire, ou quelqu'autre qui l'a inséré furtivement dans votre piéce? que voulez-vous qu'on pense de votre variation, vous voyant aujourd'hui d'un sentiment opposé? vous répondez que *le silence des Ecrivains du tems & des modernes de quelque réputation vous y engagent.* N'aviés vous pas alors la même raison? En avez-vous trouvé depuis un seul qui dise le contraire, ou quelque tradition, du nombre des familles éteintes? du lieu ou leurs corps furent enterrés? tout nous prêche que le calme régna dans Lisieux; montrez-nous quelque débris du naufrage pour nous prouver qu'on y essuya la tempête: vous demandez un Auteur moderne, de réputation. Le P. Echard Dominicain decédé en 1724 duquel vous avez dit pag. 2165 du Mercure d'Octobre 1742. *Cet homme si éclairé, si respectable qui avoit pris pour devise la verité, qui lui consacra ses veilles*, soutient le fait de Lisieux; pouvez vous vous refuser à son témoignage & à celui du P. Alexandre? *Le Clergé en sauva plusieurs* dit le Continuateur de M. Fleury *Hist. Eccl.* & il rapporte le même fait.

Les motifs de reconnoissance envers les illustres Maisons de B. & G. que vous nous donnez, p. 74, comme capables de corrompre Hennuyer & de les lui faire préferer à la vie & au salut de ses brebis, sont si odieux qu'ils

vous font tort. » Quand même, dites-vous, » quelqu'un des Evêques, se seroit distingué » par des démarches déclat, il n'y a nulle » apparence que l'Evêque de Lisieux eût été » du nombre. On sçait que le Duc de Guise » étoit l'ame du complot; que le Cardinal de » Lorraine son oncle avoit protegé dans » tous les tems Hennuyer, il l'avoit fait » nommer Confesseur & Premier Aumônier » du Roi, &c. Enfin c'étoit par sa médiation » qu'il avoit été nommé Evêque de Lodéve » où il n'alla pas, puis Evêque & Comte de » Lisieux. Voilà donc un homme qui dans » la situation où il étoit, avoit des engage » mens personnels & qui de plus étoient » conformes à ses sentimens. Est-il possible » que d'un si bon Pasteur vous en fassiés un » mercenaire, *qui devoit craindre*, selon » vous, *de rompre en visiere à son neveu & de déplaire au Cardinal. de L. duquel il avoit été le Docteur*, » (& un Fanatique, en ajoutant *le moins qu'on peut présumer du discours fanatique d'Hangart son neveu dans le tems du massacre, c'est qu'il étoit conforme à la façon de penser de son oncle.* Peu s'en faut que vous ne l'accusiés d'avoir conspiré contre la vie de ceux qu'il a si charitablement préservés de la mort. Quoi de plus injurieux à un Evêque & de moins vraisemblable pour Hennuyer !

» Vous voilà réduit à chercher des *alibi*
» & à demander du secours en adreſſant ces
» mots, p. 78 à M. l'Abbé le Bœuf, c'eſt à
» vous, M. qui avez la ſagacité néceſſaire
» pour déterrer les Anecdoctes, à trouver
» ſi Hennuyer n'étoit point alors abſent de
» Liſieux, je ſuis ſur le déclin, je vous établis
» mon ſubſtitut pour cette découverte; *au-*
» *tre ſimplicité*, cet *alibi* bien prouvé ſap-
» peroit juſqu'aux fondemens le trophée éri-
» gé par le P. Mallet.

Serez-vous, M. convaincu pour une bonne fois, après ce que j'ai dit, que vous êtes dans l'erreur & que Mallet n'eſt que le copiſte de la narration rapportée par votre confrere Hemeré Chanoine de S. Quentin, comme vous à qui j'ai eu l'honneur de parler quelquefois au ſujet de vos diſputes, l'êtes dans une Egliſe de Paris, après avoir rempli dignement les premieres chaires des Egliſes de cette capitale? Vous ajoutez, pag. 60. *qu'il ne vous ſied pas de parler du bon accueil que fit le public à votre écrit de* 1742. ce fut ſans doute, M. à la lecture des trois mépriſes dans vos citations, dont vous ne vous êtes pas juſtifié, & de l'anachroniſme des Bulles d'Hennuyer données par Pie IV. avant l'Election de ce Pape, faute que vous avez reconnue & réparée. Mais il vous ſied bien moins, étant Eccléſiaſtique, de regar-

der comme un triomphe de pouvoir dépouiller un Evêque, & en même tems le Clergé si respectable de Lisieux, après une tradition constante, de la gloire que notre Prélat s'est acquise. On tient, M. à S. Quentin & à Lisieux ce fait certain. Une nûe d'Ecrivains, parmi lesquels se trouve le P. Fontana, & que vous exprimez par le terme *de foule*, en ont été convaincus. Vous avouez même que *malgré vos fréquentes & importunes sollicitations, vous avez trouvé le sçavant feu M. de la Roque l'aîné que vous continuez de poursuivre après sa mort, inflexible dans son sentiment*; sera-t-il dit que vous seul vous y opposerez dans votre déclin, *époque à remarquer*, sans le moindre fondement, après que moins âgé vous y avez applaudi ?

Pour ce qui est de la profession de Dominicain du Prélat, ce n'est ni à vous ni à moi d'en décider ; vos écrits & ceux de votre adversaire sont entre les mains du public pour en juger. Je suis, M. avec respect votre très-humble serviteur, &c. A Paris ce 20 Septembre.



A MADAME ***.

POurroit-elle douter de ma sincére ardeur?
Mes Vers plus d'une fois ont célébré sa gloire ;
Hélas ! je suis dans sa mémoire
Et ne suis jamais dans son cœur.

Pour pouvoir lui conter l'excès de mon martyre
A peine obtiens-je d'elle un instant d'entretien,
Et lors qu'en ma faveur son cœur ne lui dit rien,
* Mon esprit a toujours quelque chose à lui dire.

Ainsi d'un feu naissant trop funeste victime
Pour .... je soupire & la nuit & le jour :
Grands Dieux ! que la simple estime
Console mal de l'amour !

* *Allusion à differentes petites piéces faites pour cette Dame.*



EPIGRAMME pour la même qui avoit fait beaucoup de complimens à l'Auteur au sujet des Vers qu'il a composés à sa louange.

MEs Vers ont chanté ses attraits
Elle exagere leur mérite,
Ses éloges me sont suspects :
Envers moi l'inhumaine adroitement s'acquitte
Par un ingénieux détour,
Mais de m'aimer je ne la tiens pas quitte;
Je ferai parler mon amour :
Sans cesse il se plaindra de son indifference,
Lui vantera mes feux, l'excès de ma constance,
Jusqu'à ce qu'un tendre retour
M'oblige à garder le silence.

MADRIGAL à la même.

DE vos attraits qui pourroit se défendre ?
Quand vous voulez assujettir un cœur
Vous l'engagez avec un air si tendre
Que le vaincu croit être le vainqueur.

PETITE ODE ANACREONTIQUE au ſujet de pluſieurs éloges qui ont été adreſſes à l'Auteur au ſujet du Madrigal précédent.

J'Etois las de chanter envain
Le beauté qui m'inſpire ;
Apollon arrêta ma main
Prête à briſer ma lyre :
Encor que cet objet vainqueur,
Dit-il. te ſoit rebelle,
Ne laiſſe pas en ſa faveur
De ſignaler ton zéle.

Ta Muſe pour tes derniers Vers,
Fruits de ſa réſiſtance,
Reçoit cent éloges divers ;
Voila ta récompenſe :
Placé par les mains des neuf ſœurs
Au temple de mémoire,
Ceſſe d'accuſer des rigueurs
Qui ſervent à ta gloire.

SEANCE publique de l'Académie Royale de Chirurgie, à laquelle présida M. Puzos Directeur, en l'absence de M. de la Peyronnie, Premier Chirurgien & Medecin Consultant du Roi, le 7 Juin 1746.

MOnsieur Hevin Sécrétaire pour les Correspondances fit en l'absence de M. Quesnay Sécrétaire l'ouverture de la Séance : il lût un précis sur les Remédes suppuratifs qui étoient le sujet du Prix proposé pour cette année, & il déclara que le Mémoire qui avoit paru entrer le plus dans les vûes de l'Académie, & à qui elle avoit crû devoir adjuger le Prix, étoit le Mémoire Latin, n°. premier, qui avoit pour Devise : *Involuta veritas in alto latet.* Ce Mémoire est de M. Jean Grashuis, Docteur en Médecine à Amsterdam, & Associé de l'Académie Impériale de Léopolde, dite des Curieux de la Nature : l'Académie lui a aussi accordé des Lettres d'Associé Etranger.

Elle a trouvé que des autres ouvrages qui ont mérité d'être admis au concours, le Mémoire Latin n°. septiéme, a le plus approché de celui qui a remporté le Prix. L'Auteur de ce Mémoire est M. Chrétien Eschen-

bach, Docteur en Médecine à Rostock, Ville de la mer Baltique dans la Poméranie, près celle de Hamburg.

M. Hevin annonça la mort de M. Collin de la Croix, Ancien Chirurgien Major des Dragons d'Orleans, Chirurgien Major de l'Hôpital Royal & Militaire de Phalsbourg, & Médecin du même Hôpital, Associé Correspondant de l'Académie de Chirurgie, arrivée depuis la Séance publique de l'année derniere.

L'Académie a nommé Associé Correspondant M. Louis, Maître ès Arts, Ancien Chirurgien Aide-Major des Camps & Armées du Roi, Ancien Chirurgien Major du Régiment du Commissaire Genéral de la Cavalerie, & gagnant Maîtrise en Chirurgie à l'Hôpital Genéral de Paris en la Maison de la Salpêtriere. M. Louis avoit eu en 1744 un *Accessit* au Prix des Remédes émolliens, & il remporta en 1745 le Prix des Remédes anodins.

Le premier Mémoire qui a été lû est de M. Belloq. Son objet est d'examiner les principaux moyens qui ont été employés pour arrêter le sang de l'artére intercostale ouverte, & de proposer un instrument nouveau qui en renferme les avantages, sans être sujet aux inconvéniens que l'on y a observés.

» L'accident le plus effrayant & le plus à » craindre, dit M. Belloq, est l'effusion du

» ſang ; il conduit néceſſairement à la mort, » ſi l'on n'y remédie promptement. » Toute hémorragie ceſſe d'être dangereuſe ſi on vient à bout de l'arrêter aſſés à tems, mais outre la force qu'il faut oppoſer vîte au ſang, il eſt bien important de n'être pas troublé pendant que le vaiſſeau tend à ſe conſolider : ſouvent au moindre mouvement du corps le ſang donne de nouveau ; il faut à diverſes repriſes ſe dépêcher de donner du ſecours ; & chaque fois le bleſſé eſt plus foible. D'ailleurs les diverſes manieres de ſe rendre maître du ſang, ne ſont pas également ſûres ou exemptes d'accidens ; il eſt donc eſſentiel de faire un choix ou de trouver mieux que ce qui a été pratiqué, & M. Belloq paroît avoir réuſſi.

Il y a une reſſource puiſſante dans les cas où il eſt de la derniere néceſſité de fermer le paſſage au ſang qui ſe perd par une artére conſidérable ; c'eſt la ligature. Elle eſt dûe aux recherches & à l'expérience d'un illuſtre Premier Chirurgien, Ambroiſe Paré (vers 1560) qui à l'aide des Lettres, réuniſſoit la ſcience de la Médecine à ſon génie pour la Chirurgie. Belle & difficile Profeſſion dont il a deffendu avec ſincérité la vraie étendue, & l'indiſpenſable liberté pour l'interêt de la vie des hommes; après tant d'autres raports, par-là ſpécialement, il a été le la Peyronnie de ſon

ſiécle. Cette grande découverte de la ligature appliquée aux amputations & beaucoup d'autres ſi conſtantes lui attirerent néanmoins tout un corps d'adverſaires-nés, dont il s'eſt vû vainqueur, & dont il l'eſt plus glorieuſement par le tems. Voici donc comme s'exprime M. Belloq à l'égard de la ligature.

» On employe la ligature pour arrêter » le ſang dans tous les cas où il eſt poſſible » de la mettre en uſage ; cette poſſibilité dé» pend pour l'ordinaire de la poſition du » vaiſſeau ouvert, car s'il eſt placé entre les » os, le Chirurgien ne peut que très-diffici» lement la pratiquer. » Auſſi cette voye (la ligature) ne s'étoit point préſentée pour l'artére intercoſtale ; ſa ſituation derriere une côte au-dedans de la poitrine en avoit été ſans doute la cauſe ; on ne trouvoit pas cette artére ſaiſiſſable faute d'expédient, mais l'art de la lier, & par-là de s'aſſûrer de la vie des bleſſés, étoit reſervé à nos jours où les perfections de la Chirurgie ſe ſont comme accumulées tout-à-coup. M. Belloq ne manque pas de parler avec éloge de l'entrepriſe & de ſon Auteur. » Feu M. Gerard qui a » été l'un des nôtres, ſi diſtingué par une » heureuſe dextérité, eſt le premier qui a » imaginé de paſſer une éguille courbe dans » la poitrine, pour faire autour de la côte une » ligature, qui conjointement avec un bour-

» donet assujetti en dedans, arrêtât le sang » de l'artére intercostale ouverte, &c. Ce qui fait le procédé d'une opération hardie, dont il seroit trop long de donner le détail, d'ailleurs assés connu.

Cette nouvelle méthode a donné lieu à differens changemens. D'abord M. Goulard très-habile Chirurgien de Montpellier a imaginé une nouvelle aiguille courbe, canellée sur sa courbure, ayant à une petite distance de sa pointe un trou, & à l'autre extrêmité un manche : cette éguille ne change rien au fond de l'opération; elle en rend seulement l'exécution plus aisée.

Ensuite un Chirurgien étranger émule de la Chirurgie Françoise communiqua à l'Académie de Chirurgie un instrument qui arrête le sang de l'artére intercostale ouverte, sans faire de ligature. » Ce moyen dans sa » simplicité, dit M. Belloq, semble remplir » toutes les intentions du Chirurgien. » La matiere de cet instrument est d'acier, faisant ressort; sa grandeur est proportionnée au lieu où on l'applique; sa figure est triangulaire; l'angle supérieur, qui est le plus aigu, est replié de maniere que le repli forme un appui qui comprime l'endroit du vaisseau ouvert; cet instrument est tenu en situation par une bande autour du corps, passée par

deux fentes pratiquées entre les deux angles inférieurs.

M. Belloq qui a fenti le mérite de ces diverses tentatives en a examiné les effets selon les loix de la pratique, & il en porte un modefte jugement, ou plutôt il laiffe décider les autres. » On voit affés, dit-il, par la multiplicité de ces moyens que les Chirurgiens » s'appliquent à tout ce qui tend à la perfec- » tion de leur Art.

» Animé du même zéle j'ai réfléchi aux in- » convéniens fâcheux de l'ufage des éguilles » pour lier l'artére intercoftale, foit qu'on » le faffe avec l'éguille courbe ordinaire, ou » avec celle de M. Goulard; ces éguilles en » faifant à la pleure une ou plufieurs playes, » peuvent caufer à cette membrane une in- » flammation dangereufe.

» Cette membrane irritée par le paffage » douloureux du fil qui doit affujettir le » bourdonet fur le vaiffeau ouvert, peut » s'enflammer & produire de facheux acci- » dens. De plus, que doit-on efpérer d'une » ligature, qui pendant plufieurs jours ferre » durement fur la côte une membrane dé- » licate & extremement fenfible ?

» Le danger de ces inconvéniens déter- » mine à donner la préférence à l'inftrument » qui exclut les éguilles, mais lui-même n'eft » pas exempt de défauts.

„ Le premier de ces défauts eſt l'inſuffi„ ſance de la compreſſion ſur le vaiſſeau ou„ vert, ce qui n'eſt pas étonnant, puiſqu'il „ n'a pour point d'appui qu'une bande qui „ le tient ſimplement appliqué ſur les côtes, „ Le deuxiéme défaut que je remarque à cet „ inſtrument, c'eſt qu'il bouche la playe, „ dont l'ouverture eſt abſolument néceſſaire, „ tant pour vuider le ſang fluide qui ſeroit „ épanché dans la poitrine, qu'afin de por„ ter dans cette capacité des injections con„ venables pour délayer un ſang qui pourroit „ être grumelé, & dont la dureté feroit ob„ ſtacle à ſon expulſion.

Après l'expoſé exact des motifs d'inquiétude ſur ce qui a été pratiqué, M. Belloq propoſe ce qu'il croit y avoir à réformer, Tous les moyens connus qu'il a bien peſés lui ont fourni l'idée de ce qui étoit à conſerver ou à rejetter, & il en a réſulté un nouvel inſtrument fort ingénieux dont il faut lui laiſſer faire la deſcription.

„ Ayant fait attention, dit-il, à tous ces in„ conveniens ci-deſſus marqués, j'ai imaginé „ un inſtrument qui réunit tous les avantages „ des méthodes dont ont s'eſt ſervi juſqu'à préſent pour arrêter le ſang de l'artére intercoſtale.

„ Cet inſtrument eſt compoſé de pluſieurs „ piéces : celle qui ſert d'appui aux autres a

» dans sa proposition ordinaire deux pouces » 4 lignes de longueur, 3 lignes d'épaisseur & cinq de largeur. La partie antérieure » de cet appui est terminée par une petite » plaque triangulaire & à demeure, destinée » à être appliquée sur l'intérieur de la côte » où le vaisseau se trouve ouvert : elle est » soutenue dans cette position par une plaque de même figure, que l'on assujettit contre l'extérieur de la côte par le moyen d'une vis rivée ; cette plaque extérieure a une » coulisse dans sa partie inférieure, qui lui » donne la liberté d'être poussée ou ramenée » pour graduer la compression.

» La vis rivée dans le milieu de cette plaque, & qui la fait marcher, passe par le » taraud d'un appui qui est rivé sur l'extrémité postérieure du support principal : le » support principal est brisé par une charniere » dont l'usage est de renverser la plaque antérieure pour l'introduire facilement dans » la poitrine. La côte se trouvant ainsi exactement embrassée par les deux plaques, la » compression peut se continuer au dégré » que l'on veut à l'aide de la vis.

» Mais, continue M. Belloq, si nous n'avions que l'avantage de comprimer la côte, la compression essentielle, qui est celle » du vaisseau ouvert, seroit insuffisante, comme celle du petit instrument, dont nous » avons parlé.

» Pour

» Pour ne pas tomber dans un pareil dé-
» faut, j'ai ajouté une petite baſcule qui ſe
» trouve en partie cachée dans une couliſſe,
» que renferme l'épaiſſeur de la partie anté-
» rieure du ſupport de deſſous. Cette baſcu-
» le agit par le moyen d'une vis à tête plate,
» qui paſſe par le taraud d'une piéce cou-
» dée, & ſoudée à l'exterieur de l'angle ſu-
» périeur de la plaque mouvante; la vis eſt
» rivée dans le centre ſupérieur d'une couliſ-
» ſe; cette couliſſe donne paſſage à la vis qui
» dirige le mouvement de la piéce triangu-
» laire deſtinée à comprimer ſur l'extérieur
» de la côte; du centre inférieur de cette
» couliſſe part une pointe mouſſe, qui ap-
» puyant ſur l'extrêmité de la baſcule par le
» moyen de la vis, l'abbaiſſe autant qu'il faut
» pour appuyer ſur le vaiſſeau ouvert.

» Le premier avantage de cet inſtrument,
» c'eſt d'arrêter le ſang ſans faire playe.

» Le ſecond eſt de faciliter l'uſage des in-
» jections & l'iſſue du ſang épanché, en laiſ-
» ſant l'ouverture de la playe aſſés libre.

» Un troiſiéme avantage de cet inſtrument,
» c'eſt d'empêcher que les éclats d'une côte
» faits par un coup d'épée ne puiſſent piquer
» le poulmon.

Tant de combinaiſons délicates pour parvenir à une conſtruction ſimple & extrêmement favorable, ſont le fruit de beaucoup

de sçavoir, & le public doit sentir la préférence des instrumens bien perfectionnés pour les cas difficiles, à cause de leur plus grande sûreté.

L'extrait de ce Mémoire rappelle naturellement une réflexion qui a été faite; elle répondra tout-à-fait à la candeur connue de M. Belloq. » Ce n'est pas, (dit un Auteur » sensé) après avoir proposé un nouvel ins-» trument, qu'il faille dédaigner ces moyens » comme à la main que l'on dispose avec sa-» gacité sur le champ, qui ne sentent rien » moins que les machines, dont ils sont sou-» vent les substituts heureux; ces moyens » d'une subite invention des modéles dans » leur maniere, méritent au contraire d'être » cultivés & transmis par tradition; ils sont » de tous les momens, mais l'attribut parti-» culier d'un trop petit nombre de Chirur-» giens. »

On n'est pas, en effet, toujours à portée de faire commodément la Chirurgie, & on peut aussi ne pas avoir tous les instrumens; c'est être alors le plus habile d'imaginer ou de profiter d'un expédient qui remplace en quelque sorte un instrument. On sçait, il y a du tems, que par une voye aussi douce, & sans embarras, M. Quesnay, l'un de ces hommes rares, supérieurs aux talens en Médecine, sauva la vie dans l'Hôpital de Mantes à un Soldat qui perdoit son sang par *l'artére in-*

tercostale : il tenta aussitôt de se servir d'un jetton d'yvoire, diminué suffisamment, enveloppé d'un linge, & percé en deux endroits pour le passage d'un ruban fort étroit; il l'introduisit dans la poitrine, comme il convenoit; emplit ensuite l'espece de sac que faisoient le linge & le jetton avec de la charpie, & le ruban ensuite bien tiré, il sçût le fixer & l'attacher en dehors: par là il y eut une compression intérieure suffisante, suivie du plus prompt succès.

M. Levret lût après un Mémoire sur une nouvelle méthode de faire l'extraction de la tête de l'enfant séparée du corps, & restée dans la matrice. Il rapporte dans ce Mémoire les differentes causes qui peuvent, soit du côté de la mere, soit de la part de l'enfant, donner lieu à cet accident, qu'il regarde néanmoins comme rare, & qui encore est le plus souvent le produit de l'impéritie, malgré les causes peu favorables qui peuvent y donner occasion; l'Auteur détaille ensuite les differens moyens que les Praticiens, tant anciens que modernes, ont donnés pour y remédier; il en fait connoître le peu d'avantage & les grands inconvéniens: les reflexions qu'il a faites sur ces differens moyens, l'ont conduit à la construction d'un instrument qui a tous les avantages possibles dans le cas dont il s'agit. Ce sont trois lames ob-

tuſes d'acier poli, poſées les unes ſur les autres; elles ont ſix lignes de largeur ſur un pied de long, & ſont courbées ſuivant des lignes avantageuſes pour leur introduction & pour le volume qu'elles doivent contenir en les mettant en uſage ; ces trois piéces ſont jointes enſemble à une de leurs extrêmités par un axe commun, & attachées par l'autre à un manche, autour duquel elles peuvent tourner juſqu'à un certain dégré, par le moyen des viroles ſur leſquelles elles ſont fixées, afin de s'éloigner à des diſtances égales entre elles pour entourer la tête qu'on auroit à ſaiſir, & qu'on n'aye plus qu'à l'extraire en tirant tout doucement à ſoi, & en donnant des petits tours de poignet, combinés ſuivant la réſiſtance des parties.

Cet Auteur a expliqué ſa méthode pour faire cette opération, & l'a appuyée partout de ſolides réflexions ſur la ſtructure des parties.

Pour en faire la démonſtration à l'Académie, M. Levret fit faire une matrice méchanique, elle contenoit un œuf d'Autruche du volume d'une très-groſſe tête d'enfant qui naît à terme, pour en éviter l'aſpect.

Cette démonſtration, précédée de ce que l'Auteur venoit de dire, a dû réunir les ſuffrages de toute l'Aſſemblée par le coup-d'œil avantageux qu'elle préſente; & depuis les habiles & ſçavans Démonſtrateurs qui ſont dans

l'Amphithéatre des Ecoles de Chirurgie le Cours des accouchemens, ont prié M. Levret de leur prêter & l'instrument & la matrice artificielle, pour en faire part au grand nombre d'Eléves qui assistent à ces leçons, & qui y viennent puiser les connoissances nécessaires pour être utiles à leur Patrie.

M. Levret fait les remarques suivantes sur les avantages de sa méthode.

1°. Que cet instrument n'étant ni piquant ni tranchant, peut être introduit sans aucun danger.

2°. Qu'il n'ajoute aucun volume à celui de la tête qu'il a saisi, parce qu'en s'affaissant dessus il s'y enchasse, pour ainsi dire.

3°. Qu'en enveloppant très-aisément un œuf d'Autruche, dont le volume surpasse celui d'une des plus grosses têtes d'enfant qui naît, il ne sera pas possible de la manquer.

4°. Que si la tête n'est pas d'un gros volume, elle n'en sera pas moins exactement saisie & extraite par l'instrument, à cause de la flexibilité des lames.

5°. Que son manuel n'est point difficile ni douloureux.

6°. Qu'étant d'une forme oblongue il procure la dilatation nécessaire par des dégrés successifs & presque insensibles.

7°. Que si les parties résistent au volume de la tête, cet instrument tend à l'affaisser, & à

lui donner une forme avantageuse pour être extraite plus aisément.

8°. Enfin avec cette méthode on peut opérer promptement & sûrement. Conditions judicieusement recommandées dans toutes les opérations de Chirurgie.

M. Levret ajoute à toutes ces remarques que l'idée méchanique sur laquelle cet instrument est construit, est applicable à plusieurs autres opérations; (c'est à quoi il se propose de faire travailler incessamment) & que l'instrument lui-même peut servir dans certains accouchemens laborieux, sans être précisément dans le cas pour lequel il a été principalement construit. En effet M. Levret depuis peu en vient de faire l'épreuve dans un travail des plus difficiles; un enfant mort, dont il a saisi la tête avec cet instrument, a été tiré en présence de M. Sarreau de l'Académie de Chirurgie, avec une promptitude qui a surpris.

M. Bruyere fit la lecture d'une observation sur la cure d'une tumeur au genouil, dont on lui cachoit avec beaucoup d'obstination la cause qu'il sçût découvrir. Le sujet de cette observation, est une Dame de 36 ans qui fut attaquée un mois après ses couches d'une douleur très-vive au genouil droit, que plusieurs personnes lui assûrerent venir d'un lait répandu. Elle prit en conséquence beaucoup de remédes de toutes mains sans suc-

cès : elle se confia enfin à un Médecin qui avec des fomentations émollientes sur la partie, & deux grains *d'opium* pris intérieurement, de deux jours l'un, ne parvint pas, quoi qu'il se le proposât, à appaiser les douleurs, qui au contraire devinrent si violentes, malgré l'usage des calmans, que la malade ne pût supporter sur son mal l'application d'une simple compresse. Il y avoit trois mois qu'elle étoit dans cet état, lorsque *M. Bruyere* fut appellé ; il examina la maladie ; & trouva la partie affectée d'un tiers plus grosse que dans l'état naturel ; il remarqua en même tems que l'excès du volume venoit du gonflement des parties osseuses : (les condiles du *fémur* & la partie supérieure du *tibia*.) Il s'informa de toutes les circonstances qui avoient précédé cette maladie, & il apprit que la douleur avoit commencé dans le tems que les lochies couloient encore, que vingt-quatre heures après il étoit survenu une suppression totale de cette évacuation, & que depuis quatre mois la malade n'avoit point été réglée : cette instruction décida *M. Bruyere*, & il jugea que la premiere indication consistoit à rétablir le cours des menstrues, ce qui se fit à souhait au bout de huit jours par l'administration des moyens convenables. Il dougea pendant cet intervale la partie avec une fomentation émolliente ; la

douleur diminua un peu, & tout le fruit qui en résulta, fut de pouvoir appliquer des cataplasmes sur la partie ; ces topiques furent continués pendant trois semaines, sans autre succès que cette légére diminution de la douleur.

M. Bruyere se méfia alors d'un vice particulier ; il questionna la malade, & lui demanda si elle n'avoit point eû quelque maladie antérieure ; il lui dit qu'il soupçonnoit une cause particuliere : enfin, obligé de s'expliquer, il nomma plusieurs virus, & le vénérien en forme d'exemple, mais ces détours furent inutiles ; la question fut entendue, & l'importance de la solution bien démontrée, sans pouvoir tirer le moindre aveu. *M. Bruyere* eut alors recours à un moyen dont M. Levret avoit parlé à l'Académie, au sujet de la coagulation du lait, & de l'épaississement de la lymphe : cet Auteur expose dans un Mémoire les vertus d'un médicament qui convient dans ces sortes de cas, pourvû, dit-il, que l'humeur arrêtée ne soit pas tombée en fonte putride, ou que l'épaississement ne dépende point d'un virus vénérien, car dans le premier cas, le médicament accélére la putréfaction, & dans le dernier il augmente les accidens, ce que M. Bruyere a reconnu depuis par plusieurs observations.

Il convenoit donc de faire usage de ce

remède, pour guérir la maladie, si elle étoit laiteuse ou lymphatique, ou la caractériser, si elle étoit vénérienne : c'est aussi le parti que prit *M. Bruyere*; il en dougea la partie pendant quinze jours. La douleur & la tumeur augmenterent au genouil; de nouvelles douleurs se firent sentir dans l'articulation du pied, & la jambe devint œdémateuse; *M. Bruyere* cessa alors l'usage de ce médicament: » Je ne crus cependant pas, dit-il, » avoir une certitude physique de l'existence » du virus vénérien, à l'exemple de M. *Levret* » qui ne décide pas sur quelques faits, qui » méritent, selon lui, d'être confirmés par » un plus grand nombre dans différentes » circonstances.

M. Bruyere pensa néanmoins que l'administration du spécifique anti-vénérien pourroit être utile, mais comme la méthode ordinaire lui étoit interdite; entre plusieurs autres moyens accessoires, quoique moins sûrs, & souvent inefficaces, il se détermina en faveur des fumigations : dès la troisiéme administrée, selon l'art, sur la partie malade, il s'apperçût que le génouil, dont il avoit eû soin de prendre la mesure, étoit un peu diminué, & que la jambe, qui auparavant avoit toujours été plus qu'à demi fléchie, s'étendoit un peu plus. Ces premiers succès, quoique petits, donnerent quelque espé-

rance: les fumigations furent continuées; elles procurerent une salivation très-médiocre, mais beaucoup d'évacuation par les selles, les sueurs&les urines; la tumeur & la douleur diminuerent de jour en jour, & enfin la malade parut parfaitement rétablie au bout de 12 mois au moyen de vingt fumigations, des purgatifs,& de l'usage du lait. Elle jouit depuis dix ans d'une bonne santé, & a eu un enfant depuis qui se porte pareillement bien.

On ne peut pas douter, dit l'Auteur, après ce qui a été dit, que cette maladie ne fut vénérienne, & quoique la fumigation ne doive pas être regardée comme un moyen absolument sûr pour la guérison de cette maladie, on peut cependant l'employer avec succès dans certains cas, comme on vient de le voir: la réserve mal placée de cette Dame pensa néanmoins lui coûter la vie.

Il est des cas tout opposés, où les malades confessent beaucoup sans qu'il y ait des apparences suffisantes. Ces cas équivoques sont embarrassans; le même moyen peut être essayé pour en découvrir la vraie cause.

M. Bruyere rapporte à ce sujet une observation qui confirme ce qu'il avance.

» M. Louis, à qui j'avois fait, dit-il, le » récit de l'observation précédente, trouva » quelqu'un qui ressentoit de violentes dou- » leurs dans tous les membres, & qui avoit

» été traité méthodiquement par un sçavant » Médecin, comme d'une affection rhumatisante, mais sans aucun succès : le malade » en accusoit un principe vénérien ; cette » simple déposition ne fût pas capable de » décider M. Louis : ne trouvant aucun signe » démonstratif, il représenta au malade » qu'il avoit pû échapper avec un peu de » bonheur des périls ausquels il s'étoit ex» posé : il lui proposa l'usage intérieur du » médicament de M. Levret : les douleurs » augmenterent pendant les quatre premiers » jours ; elles diminuerent un peu le cin» quiéme & le sixiéme, & il sortit une gran» de quantité de pustules, qui par leur si» tuation & leur nature manifesterent la » cause, qui fut combattue ensuite suivant » les régles de l'art.

Le reste de ce qui concerne la Séance publique sera inséré dans le Mercure suivant.



HYMNE à BACCHUS, par M. de l'Ab.

BAcchus, je vouë à ta gloire
Le reſte de mes jours :
Bannis de ma mémoire
L'objet de mes amours :
Après un long martyre
Enfin j'ai briſé mes nœuds ;
Ce n'eſt que ſous ton empire
Qu'on eſt vraiment heureux.

Sous la plus aimable chaine
Un cœur eſt-il conſtant ?
Lui-même de ſa peine
N'eſt il pas l'inſtrument ?
La crainte le déchire,
Les ſoins, les ſoupçons affreux ;
Bacchus, c'eſt ſous ton empire
Qu'on eſt vraiment heureux.

L'amant veut comme un ſauvage
Jouir ſeul de ſon bien,
Mais un bûveur partage
Avec plaiſir le ſien :
L'amant rêve & ſoupire

Et le bûveur est joyeux :
Bacchus, c'est sous ton empire
Qu'on est vraiment heureux.

D'une insensible Lucrece
Pour fléchir les rigueurs
Combien faut-il d'adresse
Et de sermens trompeurs ?
Bacchus, dès qu'on desire,
S'empresse à remplir nos voeux :
Ce n'est que sous son empire
Qu'on est vraiment heureux.

Lorsqu'une ingrate maîtresse
Nous preféré un rival,
Au tourment qui nous presse
Quel suplice est égal ?
Bacchus jamais n'inspire
Des transports si furieux :
Ce n'est que sous son empire
Qu'on est vraiment heureux.

L'amant aimé doit se taire
Et ne rien reveler :
L'amour veut du mystére ;
Bacchus nous fait parler :
A table on peut tout dire ;
Le vin rend ingénieux ;

Bacchus, c'eſt ſous ton empire
Qu'on eſt vraiment heureux.

Si quelquefois dans l'yvreſſe
Notre raiſon s'endort,
Cet inſtant de foibleſſe
Se repare d'abord,
Mais l'amoureux delire
Eſt plus long, plus dangereux;
Bacchus, c'eſt ſous ton empire
Qu'on eſt vraiment heureux.

NOUVELLES traduites de l'Italien de Lôdovico Demenichi.

PIrrinicolo Gaſcon étoit entré dans une Hôtellerie, & la table étant apprêtée il avoit devant lui dans un plat un caneton gras bien aſſaiſonné & bien cuit. Dans cet inſtant entra dans la ſale un Eſpagnol qui ayant jetté les yeux ſur le caneton, lui dit, Seigneur vous pourrez bien recevoir à table un ami avec vous? Alors Pirrinicolo lui demanda comment il avoit nom. Celui-ci répondit hardiment & bravement, je m'appelle Alopantio Auſimarchide Hiberne Atorchide. Pirrinicolo réva un moment comme étant étonné. Un ſi

petit oiſeau pour quatre Barons Eſpagnols ? A Dieu ne plaiſe. Celui-ci ſuffira pour Pirrinicolo tout ſeul, parce qu'aux petits perſonnages conviennent les petites choſes.

Un homme extrêmement borné & qui ſe connoiſſoit lui-même pour n'avoir pas d'eſprit, voyageoit un jour à cheval avec un de ſes amis, & avoit en croupe ſon fils âgé de 12 à 13 ans. Etant dans un chemin difficile, il recommanda à ſon fils de ſe bien tenir. Le jeune homme qui ſe trouvoit mal à ſon aiſe, lui dit mon pere, n'eſt-il pas vrai que quand vous ſerez mort j'irai ſur la ſelle ? Ah ! malheureux que je ſuis ! dit le pere à ſon ami, mon fils ſera auſſi bête que moi.

Meſſire Marc écrivit un jour une lettre à un de ſes amis qui étoit à Ferrare, & ne trouvant perſonne pour la lui envoyer, il lui vint en idée de la porter lui même, & étant arrivé à Ferrare & ayant donné la lettre à ſon ami, il partit ſur le champ ſans lui dire autre choſe, & s'en revint à Trévige où il demeuroit.

Éſ p ade de Mantouë ayant peur qu'un ennemi qu'il avoit ne l'inſultât, fut plus d'un an à garder la maiſon. Enfin étant ſorti un ſoir il reçut de lui pluſieurs coups de bâton.

Ah! dit-il, Dieu soit loué de ce que je suis quitte de cette maudite affaire.

Gaspard étant devant le Podestat qui lui paroissoit avoir peu de respect pour lui, lui dit, Monsieur le Podestat, ne me traitez pas de cette maniere, je suis Docteur. Le Podestat lui répondit à l'instant, en quoi avez vous été reçû ? Gaspard lui repliqua, je ne m'en souviens pas, mais j'ai mes lettres à la maison & je vous les montrerai quand vous voudrez.

Les Imans d'une Mosquée étant fort déreglés dans leurs mœurs & faisant parler de leurs mauvaises habitudes dans toute la Ville de Constantinople, le Mufti chargea le Cadi de les assembler & de leur faire peur afin de les corriger. Le Cadi les manda & les fit venir dans une grande salle. Après cela il mit à l'envers une robe fourée, & se cachant le visage avec les mains il couroit après eux en criant *Hou Hou*, comme lorsque l'on fait peur aux petits enfans; les Imans couroient aussi çà & là en riant, après quoi il les congedia. Quelques jours après le Mufti dit au Cadi que ces gens faisoient pis que jamais & qu'il eut à leur faire peur tout de bon. Le Cadi les manda une seconde fois. Il en vint deux fois autant

que la premiere, dans l'idée de voir encore quelque bouffonnerie. Le Cadi après les avoir fait enfermer dans la salle & les faisant prendre l'un après l'autre, leur fit donner à chacun deux tours de corde passée dans une poulie en maniere d'estrapade, & ensuite les renvoya. Le Mufti ayant appris cela envoya chercher le Cadi, & le reprit très-fort d'avoir traité les Imans de cette maniere contre le respect que l'on devoit à leur Ordre. Par Mahomet, dit le Juge, je ne sçavois que ces deux moyens là de faire peur aux gens, si vous en aviés un autre vous m'auriés fait plaisir de me l'enseigner.

Marcello de Scopette ayant été consulter sur sa maladie Maître Cochetto de Trevi, le Medecin lui donna une recette écrite sur un papier & lui dit de prendre cela en trois fois. Le bon Marcello ayant partagé le papier en trois morceaux en avala un chaque matin & fut guéri.

Cochinno extrêmement pauvre demeuroit dans une petite maison où il n'y avoit rien du tout, & par conséquent il ne s'embarrassoit pas trop d'en fermer la porte. Une nuit entra un voleur & dans la chambre même où étoit Cochinno, il alloit grattant avec les mains pour voir s'il ne trouveroit

rien à dérober Le voleur ayant touché Cochinno, resta quelque tems à écouter. Cochinno lui dit, va, va, cherche toujours sans t'inquiéter. Je voudrois bien voir que tu rencontrasses ici quelque chose à tatons, tandis que je n'y puis rien trouver en plein jour.

ELOGE DE L'AMOUR, sur l'air *de l'Hymne à Bacchus.*

TOi qui sûr de ta victoire
Soumets jusques aux Dieux,
Amour, qui fais la gloire
De la terre & des Cieux;
Après un long martyre
Toujours objet de nos voeux,
Ce n'est que sous ton empire
Qu'on est vraiment heureux.
Sous la plus pesante chaine
Un cœur a beau gémir:
Lui même de sa peine
Il se fait un plaisir:
D'une belle un sourire
Chasse les soupçons affreux:
Amour, c'est sous ton empire
Qu'on est vraiment heureux.

L'amant délicat & ſage
Jouit ſeul de ſon bien,
Lorſqu'un bûveur partage
Et prodigue le ſien :
Un amoureux délire
Eſt un ſort digne des Dieux :
Amour, c'eſt ſous ton empire
Qu'on eſt vraiment heureux.

L'amant aimé doit ſe taire
Et ne rien reveler :
Quand on s'arme d'un verre
On ne peut rien celer :
On s'expoſe à tout dire ;
Le vin rend audacieux :
Amour, c'eſt ſous ton empire
Qu'on eſt vraiment heureux.

Lorſqu'un excès de tendreſſe
Endort notre raiſon,
L'on en chérit l'yvreſſe,
L'on hait ſa guériſon :
Bacchus ne peut produire
Qu'un ſouvenir odieux ;
Amour, c'eſt ſous ton empire
Qu'on eſt vraiment heureux.



SEANCE PUBLIQUE DE L'ACADEMIE DES SCIENCES.

L'Académie des Sciences rentra selon la coûtume le Samedi 12 Novembre.

MOnsieur Duhamel lût un Mémoire qui a pour titre : *Recherches sur la réunion des playes des arbres, sur la façon dont la greffe s'unit au sujet sur lequel on l'applique, sur la réunion des playes des animaux, & quelques exemples de greffes pratiquées sur les animaux.*

Les amateurs d'Agriculture n'ignorent pas que M. Duhamel à qui l'Histoire naturelle est redevable de plusieurs découvertes utiles & curieuses, a déja choisi plusieurs fois la greffe pour l'objet de ses recherches. On trouve dans le volume de l'Académie de 1728 un Mémoire, dans lequel il prouve que la greffe ne change point les especes de fruits. Dans le volume de 1730 il établit que les greffes ne peuvent réussir, quand elles n'ont pas un certain dégré d'analogie avec les arbres sur lesquels on les applique. Enfin dans le volume de 1731 il propose, pour avoir plûtôt du fruit, d'appliquer les

greffes sur des arbres qui n'ayent pas avec elles une analogie bien parfaite.

L'union de la greffe avec l'arbre greffé est actuellement le seul objet des recherches de M. D., comment deux arbres très-differens du moins en apparence, tels que le Prunier & le Pêcher, n'en font-ils, pour ainsi dire, qu'un après avoir été greffés l'un sur l'autre? C'est la question qu'il se propose d'examiner.

Si l'on considére la position de certains pieds de Guy sur les branches des arbres, si l'on fait attention que ces plantes parasites se nourrissent de la séve des arbres qui les portent, on inclinera à penser qu'il y a quelque ressemblance entre les greffes & les plantes parasites. Mais par l'examen que M. D. a fait du Guy en 1739 il a reconnu que cette plante jette des racines dans l'écorce des arbres pour en tirer sa nourriture, comme les autres plantes en jettent en terre, & par les dissection qu'il a faite de la greffe du Pêcher sur Prunier, il a vû à l'aide de la differente couleur de ces deux bois, que l'union de la greffe avec le sujet étoit bien plus intime que celle des plantes parasites, puisqu'il y a une union immédiate de fibres à fibres, & rien qui ressemble à des racines.

La dissection de quantité d'arbres que M. D. avoit rompus & ensuite remis dans

leur premiere situation pour les laisser se rétablir, lui ayant fait connoître que la partie ligneuse des arbres, quand elle est bien endurcie, ne se réunit pas, & que la réparation des arbres rompus se fait par les écorces, comme la réunion des os des animaux par le perioste, il crut devoir porter toute son attention sur la regénération des écorces. Dans cette intention il enleva des morceaux d'écorces à plusieurs arbres, & le bois découvert d'écorce étant resté exposé à l'air, il remarqua qu'il sortoit d'entre le liber & le bois un bourrelet d'écorce, qui après plusieurs années fermoit enfin la playe sans que le bois découvert d'écorce y contribuât en aucune façon. Nous supprimons quantité d'observations singulieres & utiles que M. D. a faites à cet occasion, mais il soupçonna que le tissu cellulaire ou le paranchisme qui est interposé entre les fibres longitudinales de l'aubier découvert d'écorce, seroit capable de se dilater, & de concourir à la guérison de la playe si on empêchoit son desséchement.

Cette réflexion le détermina à enlever des anneaux d'écorce de trois à quatre pouces de largeur tout au tour de la tige de plusieurs jeunes arbres, & de couvrir les endroits où l'on avoit emporté l'écorce, avec des tuyaux de verre qui étoient exactement

joints à la tige avec de la vessie mouillée & du mastic.

Ces tuyaux empêchoient le contact de l'air & la trop grande transpiration des playes, & M. D. eût la satisfaction de voir transuder d'entre l'écorce & le bois, & de plusieurs endroits de la playe, une matiere presque transparente qui ensuite devint grisâtre, puis verdâtre, & enfin l'intérieur se convertit en bois, qui étoit recouvert d'écorce presque comme le reste de la tige.

M. D. a enlevé l'écorce à de grands arbres depuis les racines jusqu'aux branches, & en employant des moyens équivalents à ceux qu'on vient de rapporter, ils ne sont pas morts & ont beaucoup donné de fruit.

Nous supprimons le détail de plusieurs expériences, qui tendent à prouver que la substance transparente, dont on vient de parler, n'est pas une matiere gélatineuse non organisée, mais un tissu cellulaire ou vésiculaire, très-rempli de seve & très-dilaté; voilà un moyen de beaucoup accélérer la guérison des playes des arbres, & il convient de remarquer avec l'Auteur que c'est en employant les mêmes moyens qui conviennent pour la guérison des playes des animaux. Effectivement pour guérir les playes récentes des animaux il ne faut que les défendre du contact de l'air, arrêter la

trop grande déperdition de substance, & prendre garde à ne rien déranger à ce que la Nature opere pour la formation de la cicatrice; les tuyaux de verre que M. D. a employés ont rempli toutes ces vûes à l'égard de ses arbres.

Cette réflexion a engagé M. D. à essayer ce que produiroient sur les playes des arbres les differens emplâtres qu'on a coûtume d'appliquer sur les playes des animaux. Le détail de toutes les expériences qu'il a faites à ce sujet, seroit trop long pour cet Extrait, ainsi nous nous contenterons d'avertir qu'il y en a qui ont beaucoup accéleré la guérison des playes, pendant que d'autres l'ont non-seulement suspendu, mais même ont porté un dommage considérable aux arbres sur lesquels on les avoit appliqués.

Les recherches de M. D. sur la guérison des playes des arbres ayant pour objet de connoître comment la greffe s'unit au sujet, il décrit toutes les façons de greffer, & il rapporte ce que la dissection de quantité de greffes lui a fait appercevoir. Nous ne pouvons pas le suivre dans ces détails, mais comme il a toujours remarqué qu'il y avoit à l'endroit où se fait l'union de la greffe, un amas de substance herbacée pareille à celle qu'il a apperçue sur les playes des arbres, il

il en conclut que l'union de la greffe se fait au moyen d'un tissu cellulaire très-dilaté, qui d'abord semble être gélatineux, qui ensuite devient herbacé, & prend enfin sa consistance de bois.

La formation des cicatrices à l'égard des animaux, a fait naître une question qui partage les Anatomistes. Les uns pensent que les vaisseaux qui forment les cicatrices, s'abouchent & deviennent après la guérison des playes, des vaisseaux continus comme dans l'état naturel; d'autres ayant remarqué que la liqueur des injections ne se distribuë point dans les cicatrices, & ayant peine à concevoir comment se pouvoit operer cet abouchement de vaisseaux, ont prétendu qu'il n'y avoit dans les parties molles réunies par les cicatrices qu'un engrainement de vaisseaux, à peu près semblable à celui des sutures du crane; si, dit M. D. l'analogie des vegétaux avec les animaux avoit ici plus de poids, la question qui partage les Anatomistes seroit décidée en faveur de ceux qui soutiennent l'abouchement des vaisseaux, puisque certainement la greffe tire sa nourriture de l'arbre auquel elle s'est unie; mais comme il n'est pas aisé de prouver que la texture des chairs est la même que celle des écorces, il faudroit pour décider la question parvenir à pratiquer la

greffe fur les animaux. M. D. a ofé l'entreprendre, & le fuccès de quelques-unes de ces tentatives le met en état de décider pleinement la queftion. Voici comme s'explique M. D,

„ Pour fçavoir à quoi m'en tenir fur l'a„ bouchement des vaiffeaux dans les cica„ trices, & fur la poffibilité des greffes ani„ males, j'ai coupé entierement la jambe „ d'un poulet, & je me fuis propofé de la „ réunir; l'entreprife étoit hardie, elle m'a „ cependant réuffi; le détail de cette ex„ perience fera évanouir tout le merveilleux „ de cette grande opération, mais ce qu'il „ y a d'inftructif fubfiftera, l'abouchement „ des vaiffeaux & la poffibilité des greffes „ animales fera inconteftablement établie; „ d'ailleurs cette experience a été accom„ pagnée de circonftances particulieres.

„ Dans l'expérience que je vais rappor„ ter je me fuis propofé d'exécuter fur les „ animaux les greffes par approche qui con„ tinuent à tirer de la nourriture de leur „ propre tronc, pendant quelles forment „ une nouvelle union avec le fujet qui leur „ eft étranger.

„ Plufieurs poulets étant deftinés à fouf„ frir la grande operation dont j'ai parlé, „ je commençai par leur faire rompre l'os „ de la jambe vers la partie moyenne, la

» réduction en fut faite, & on laissa le cal » se former ; quand l'os fut bien réuni, on » coupa les chairs vis-à-vis le calus seulement, dans le tiers de la circonference de » la jambe, mais jusques sur l'os qu'on grattoit même un peu avec le bistouri. Cette » playe étant guérie, on coupa un autre tiers » de chairs, entamant un peu sur la premiere cicatrice, & allant comme la premiere » fois jusqu'à l'os, sans épargner ni vaisseaux » sanguins, ni tendons, ni nerfs.

» Enfin quand ces deux playes furent » fermées, on acheva de couper le reste des » chairs toujours jusqu'à l'os, & en entamant un peu sur les deux premieres cicatrices. »

Nous supprimons le détail des accidens qui sont arrivés à la plûpart de ces poulets, mais un fut conduit à une guérison si parfaite, que M. D. a été obligé de le tuer pour injecter & dissequer sa jambe.

En injectant l'artére au haut de la cuisse, l'injection se distribua jusqu'au bas de la jambe ; en injectant la veine au bas de la jambe, l'injection passa jusqu'au haut de la cuisse, l'une & l'autre injection s'étant distribuées à merveille dans les chairs.

M. D. avoue qu'il ne peut décider si les gros vaisseaux que l'injection remplissoit, étoient des vaisseaux capillaires dilatés ou les

gros vaisseaux qui s'étoient réunis, mais voilà l'abouchement des vaisseaux qui étoit contesté par plusieurs bons Anatomistes, incontestablement établi par cette greffe animale.

La dissection de cette jambe a fait appercevoir à M. D. plusieurs choses singulieres, que nous sommes obligés de supprimer pour ne point trop allonger cet Extrait, mais nous ne pouvons pas nous dispenser de dire quelque chose d'un autre exemple de greffe animale qui est pratiqué très-fréquemment dans les basses-cours, & qui devient extrêmement singulier, étant executé & examiné par un bon Observateur & avec des yeux anatomiques. Voici le fait, On coupe la crête à un jeune coq, & dans une duplicature qu'on trouve à la base de la crête on place un petit morceau de l'argot d'un coq qui n'est alors pas plus gros qu'un grain de chenevi. Cet argot se greffe sur la tête du coq, & s'y unit assés intimement pour y croître & y former une corne, quelquefois de plus de trois pouces de longueur. Voilà une vraie greffe animale. Mais par la dissection M. Duhamel a découvert qu'il se forme quelquefois à l'insertion de ces cornes sur la tête des coqs des éminences & des cavités articulaires, des bandes ligamenteuses, un ligament capsulaire, en un mot

une vraie articulation dans un endroit où naturellement il ne devroit point y en avoir, & où on n'apperçoit aucun vestige des organes qu'on vient de nommer, ni sous la crête des coqs, ni aux environs de leurs argots, comme le dit M. Duhamel.

La Nature sçait subvenir à ses besoins par le développement de nouveaux organes; c'est un fait bien singulier, mais qui se trouvera confirmé par beaucoup d'observations sur les monstres si cette idée se présente à ceux qui en feront la dissection.

Quand on disseque attentivement les greffes, on remarque aussi que suivant des circonstances particulieres les fibres de la greffe & celles du sujet prennent differentes inflexions pour se mieux ajuster les unes aux autres, ainsi il paroît que dans les végétaux, comme dans les animaux, il se fait de petits changements dans leur organisation, qui suppléent du moins en partie à des défauts de conformation.

Nous terminerons cet Extrait par ces réflexions générales, n'étant pas possible d'y inserer les détails anatomiques, tant de la crête dans son état naturel, que des argots inserés sur la tête des coqs, qui méritent d'être lûs dans le Mémoire.

EXTRAIT du Mémoire de M. Maraldi.

MOnsieur Maraldi lut ensuite les observations d'une Comete qui a paru au mois d'Août de cette année, & qu'on continuë de voir; elle a été apperçue pour la premiere fois le 13 Août à Lausanne par M. de Chezeaux, déja connu par plusieurs ouvrages & observations Astronomiques, qui en donna avis à M. Cassini. Cette Comete est fort petite & d'une lumiere fort foible; vûë avec des Lunettes de 7 & de 16 pieds de longueur, elle n'a paru en France pendant le mois de Septembre & d'Octobre, que comme un nuage blanchâtre, mal terminé, qui occupoit 6 ou 7 minutes de degré, & dans lequel on ne distinguoit aucune partie plus claire l'une que l'autre; au commencement de Novembre elle a paru un peu plus brillante, & un peu mieux terminée, mais on n'y a jamais apperçu de queuë, ce qui a donné lieu à quelques réflexions de M. Maraldi, car M. de Chezeaux lui en a vû une longue de 24 minutes environ, & large de 12 minutes par le bas, c'est-à-dire du côté de la tête, dans laquelle il a découvert aussi un petit noyau dès le commencement de son apparition.

Sur les observations que M. Maraldi a faites pendant le mois de Septembre & d'Octobre, il a calculé la théorie de cette Comete, cherché les circonstances particulieres de son mouvement, & il a trouvé sa plus petite distance au Soleil, ou la distance du foyer au sommet de la parabole, que cette Comete parcourt par un mouvement retrograde de 22580 parties, dont la distance moyenne de la terre au Soleil est de 10000, l'inclination du plande son orbite au plan de l'écliptique de 78 degrés $\frac{1}{3}$; l'intersection de ces 2 plans, ou le nœud descendant au 27e. degré du Verseau, par où la Comete a passé le 19 Octobre; enfin le lieu du perihelie au 9e. degré du Capricorne, où la Comete arrivera vers le commencement de Mars de l'année prochaine; elle ne sera plus visible alors à Paris, parce que sa déclinaison meridionale sera devenuë plus grande que la hauteur de l'équateur, par cette même raison elle ne se lévera plus sur notre horison dès le commencement de Février, mais les Pays Méridionaux pourront la voir encore pendant long-tems; ceux surtout dont la hauteur du pole austral excedera 15 ou 20 degrés la verront au commencement de Juin en opposition avec le Soleil pendant toute la nuit, car elle passera à minuit au Meridien dans la partie inférieure de son cercle, & ne

se couchera pas, sa distance au pole étant de 13 degrés ou environ.

Cette Comete qui le 13 Août, premier jour de son apparition, étoit éloignée du Soleil de 31600 parties dont la distance moyenne de la terre au Soleil est de 10000, ne l'est aujourd'hui 12 Novembre que de 25740 mais sa distance à la terre est de 26650 des mêmes parties, aulieu que le 13 Août elle n'étoit que de 22250.

De trente-quatre Cometes qui ont été calculées par differents Astronomes, il n'y en a que quatre dont la distance perihelie soit plus grande que la distance de la terre au Soleil, celle-ci est la cinquiéme, cependant M. Maraldi ne pense pas que le nombre des Cometes, qui dans leur perihelie sont plus proches du Soleil que la terre, soit réellement plus grand, que le nombre de celles qui en sont plus éloignées, il paroît plûtôt porté à croire que le nombre de celles-ci pourroit-être plus grand, & attribue leur rareté à l'affoiblissement de leur lumiere & à la diminution de leur diametre apparent, qui résulte de leur grand éloignement, & il apporte l'exemple de la Comete de 1743, qui est la plus remarquable de toutes celles qui ont été observées* depuis 1680. Lorsquelle étoit à la même distance du Soleil que la terre, elle ne paroissoit que comme une

une étoile de la deuxiéme grandeur, elle auroit dû à une distance pareille à celle de la Comete de cette année, paroître neuf-fois moins claire & neuf-fois moins grande, & elle auroit été peut-être imperceptible.

M. le Monnier lut ensuite un Mémoire sur l'Electricité ; nous avons essayé de donner au public une idée des differens Phénomenes de l'Electricité dans le Mercure de Février dernier, ainsi nous nous dispenserons de mettre ici des réflexions préliminaires, pour mettre les lecteurs au fait.

On connoît en général deux manieres d'exciter la vertu électrique dans les differens corps, sçavoir en les frottant pendant quelque tems, après les avoir bien séchés, & il n'y a que certains corps qui puissent acquérir de l'électricité de cette maniere, c'est pourquoi on les appelle *Corps électriques par eux-mêmes.* L'autre méthode consiste a approcher un de ces corps nouvellement frotté de celui qui n'a pas la vertu par lui-même, & qu'on veut électriser; dans l'instant il devient électrique *par communication*,

Le Phénomene de la communication fait l'objet du Mémoire de M. L. il se propose d'examiner ces trois Questions. Que faut-il pour communiquer de la vertu électrique à un corps qui n'en a pas ? Comment

la matiere de l'Electricité se repand-elle dans toutes les parties du corps à qui on la communique ? Enfin dans quelle proportion la quantité de matiere électrique se distribuë-t-elle ?

Quant à la premiere questiont Mrs Gray & duFay avoient établi deux conditions absolument nécessaires, sçavoir l'approche d'un corps actuellement électrique, l'autre que le corps qu'on veut électriser fut porté sur des corps électriques par eux-mêmes. M. L. M. prétend que cette seconde condition n'est pas essentielle, & fait voir que non-seulement quelques corps peuvent recevoir de l'électricité, même lorsqu'ils sont posés sur des corps qui ne sont pas électriques, mais encore qu'il y a de ces corps qui ne reçoivent pas d'électricité, à moins qu'ils ne soient posés sur des corps de cette nature, C. A. D. sur ceux qui ne peuvent jamais acquérir d'électricité par le frottement. M. L. cite pour preuve de la premiere exception la fameuse expérience de M. Muschenbroek, dans laquelle la bouteille pleine d'eau s'électrise par communication, même tandis qu'on la tient dans la main. L'expérience d'une chaîne de 200 personnes qui ont les pieds par terre, & qui reçoivent chacune un grand coup dans les deux bras, lorsque le dernier de la chaîne touche au fil de la bouteille pleine

d'eau que le premier tient dans sa main, est encore une autre exception à la regle de Mrs Dufay & Gray. M. L. a encore fait passer l'électricité au travers d'un fil de fer d'une lieuë de long, qui traînoit dans de l'herbe mouillée dans une terre labourable sur une charmille, & qui étoit entortillé autour de plusieurs arbres : il a aussi électrisé l'eau des bassins du Jardin du Roi & de celui des Thuilleries dont le surface est d'un arpent exactement. Enfin M. L. s'est assûré par des expériences qu'il a faites exprès, que tous les corps qu'il électrise avec la bouteille, ne partagent pas le moindrement l'électricité qu'ils ont recuë avec les corps qui les supportent, parce que ces corps sont partie d'une courbe quelconque qu'on imagine aller d'un point pris à volonté dans le fil de fer exterieur de la bouteille, à un autre point pris aussi à volonté dans la partie de la bouteille qui est au-dessous de la surface de l'eau.

Cette bouteille pleine d'eau qui reçoit si abondamment l'électricité lorsquelle est portée dans la main, n'en reçoit pas du tout lorsqu'on la présente au globe, tandis qu'elle est portée sur un guéridon de verre bien sec; mais si-tôt qu'on la touche seulement du bout du doigt, elle en reçoit beaucoup, ce qui est absolument contraire à la regle établie : enfin M. L. M. fait voir que cette même bou-

teille qui a acquis de l'électricité tandis qu'elle étoit portée dans la main, la perd aussi-tôt qu'elle est sur un guéridon de verre, ou suspenduë à de la soye : elle ne la perd pas entierement, mais elle reste comme assoupie & ne se revivifie que lorsqu'on lui touche avec quelque corps non électrique.

La seconde question regarde la propagation de l'électricité. M. L. fait voir que la matiere électrique parcourt un espace de 950 toises en un instant insensible, qu'il n'a pas seulement pû appercevoir un quart de seconde entre l'instant de la communication, & celui où l'électricité frappoit un Observateur placé à cette distance, & qui tenoit le fil de fer dont il détermine la vitesse de l'électricité trente fois plus grande que celle du son. Il s'est assûré par des méthodes très convainquantes que la matiere électrique parcourt réellement un double fil de fer de cette longueur, & qu'elle le parcourt successivement. Les differentes expériences qu'il rapporte à ce sujet sont tout a fait singulieres ; il avouë ingenuëment que le petit systême qu'il s'étoit fait pour expliquer cette prodigieuse vitesse de la propagation de l'électricité, a été renversé par une expérience fort simple & très-curieuse ; il avoit imaginé que la matiere étoit élancée avec tant de vitesse dans le fil de fer par l'explosion de l'é-

tincelle, qui se fait en approchant la bouteille du fil de fer, mais ayant mis un fil de fer de 1314 pieds sur des fils de soye, il a vû que la matiere électrique revenoit sur ses pas avec autant de vitesse qu'elle étoit passée, & qu'elle revenoit au contraire vers l'endroit où se fait cette explosion.

Les expériences que M. L. a faites pour déterminer dans quelle proportion la quantité de matiere électrique se distribuë dans les corps, ne sont pas moins curieuses. Il établit d'abord que cette quantité n'est pas comme les masses, comme quelques uns le prétendent, puisqu'une balle de plomb de 3 pouces de diametre ne reçoit pas plus d'électricité qu'une lame de plomb mince d'une surface égale à celle de la balle, quoique celle-ci pese quarante fois moins que la balle; il remarque que plus un corps à de surface, plus il reçoit d'électricité, mais un Phénomene bien singulier, c'est que les surfaces égales ne reçoivent pas également l'électricité, celle-là en reçoit davantage qui a le plus d'étenduë en longueur, ensorte qu'une laniere étroite de plomb reçoit vingt fois plus d'électricité qu'une lame vingt fois plus large, mais aussi vingt fois moins longue.

PARAPHRASE DU PSEAUME LXXXII.

Deus quis similis erit tibi ? &c.

ROI des Rois, Dieu des Dieux, éternelle puissance,
C'est trop dissimuler, c'est trop dans le silence
Tenir ton immortelle voix.
C'est trop fermer l'oreille ; écoute les tempêtes
Qu'excitent contre-toi les orgueilleuses têtes
Que tu confondis tant de fois.

Entends l'Iduméen, entends l'Amalécite,
Le descendant d'Agar, l'insolent Moabite,
Qui réunissent leurs fureurs.
Léve toi, viens & vois leur troupe sacrilége,
Qui croit dans ton repos trouver le privilége
De perdre tes adorateurs.

De Solyme, ont-ils dit, détruisons la mémoire ;
Que la postérité cherche envain dans l'Histoire
Des traces du nom d'Israël ;
Jusqu'en son Sanctuaire étendons le ravage
Dépouillons ses enfans, formons notre héritage
Du domaine de l'Eternel.

Déconcerte, Grand Dieu, leur criminelle audace ;

Que la confusion annonce sur leur face
L'impuissance de leurs projets ;
Sous leurs pas forcenés ouvre le précipice ,
Où ta main avec eux à jamais engloutisse
Le souvenir de leurs forfaits.

Descends du haut des Cieux , & dissipe leur brigue
Ainsi que l'on te vit anéantir la ligue ,
De Zeb , Zébée & Salmana ,
Ou lorsque le Cisson de sang grossit ses ondes ,
Et qu'Endor s'engraissa des cadavres immondes
De Jabin & de Sisara.

Comme les Aquilons ravagent les campagnes ,
Comme un feu dévorant embrase les montagnes ,
Réduit en cendres les forêts ;
Qu'ainsi de ton courroux sur eux fonde l'orage ;
Confonds tes ennemis , & que leur vain courage
Se change en impuissans regrets.

C'est alors qu'on verra leur troupe confonduë
Demander d'une voix interdite , éperduë ;
Qui dissipe ainsi leur complôt ;
Qu'ils sachent que celui qui tonne sur leurs têtes ,
Est le maître absolu du calme & des tempêtes ,
Et que son nom est le Très-Haut.



SEANCE Publique de l'Académie des Belles-Lettres.

L'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres tint ſon aſſemblée publique pour la rentrée de la Saint Martin le 15 Novembre.

La Séance commença par l'annonce du ſujet propoſé pour le Prix qui doit être diſtribué à Pâques 1748 ; on diſtribua le programe ſuivant.

L'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres deſirant que les Auteurs qui compoſent pour le Prix, ayent tout le tems d'approfondir les matieres, & de travailler les ſujets qu'elle leur donne à traiter, a réſolu de les publier beaucoup plûtôt, & elle annonce dès-à-préſent que le ſujet qu'elle a arrêté pour le concours au Prix qu'elle diſtribuera à Pâques 1748, conſiſte à examiner & à déterminer, *Quelles étoient les differentes acceptions des titres de* ΑΣΥΛΟΣ *&* ΙΕΡΑΑΣΥΛΟΣ, *que pluſieurs villes prennent ſur les Médailles? Le droit d'Aſyle devoit-il toujours ſon origine à la Religion, ſon étendue étoit-elle par-tout la même? A qui étoit confié le ſoin de le maintenir? Quels ſont les Aſyles qui ont ſubſiſté ſous la domination des Romains & quand ont-ils été abolis?*

Le Prix ſera toujours une Médaille d'Or, de la valeur de quatre cent livres.

Toutes perſonnes, de quelque pays & condition qu'elles ſoient, excepté celles qui compoſent ladite Académie, ſeront admiſes à concourir pour ce Prix, & leurs ouvrages pourront être écrits en François ou en Latin, à leur choix. Il faudra ſeulement les borner à une heure de lecture au plus.

Les Auteurs mettront ſimplement une Deviſe à leurs ouvrages, mais pour ſe faire connoître ils y joindront, dans un papier cacheté, & écrit de leur propre main, leurs nom, demeure & qualités, & ce papier ne ſera ouvert qu'après l'adjudication du Prix.

Les Piéces, affranchies de tous ports, ſeront remiſes entre les mains du Secrétaire de l'Académie, avant le premier de Décembre 1747.

Le Secrétaire lut enſuite les éloges de M. l'Abbé *Souchai*, aſſocié, & de M. l'Abbé *Montgault*, aſſocié vétéran, morts l'un & l'autre ſur la fin de l'été.

M. *de Sainte Palaye* lut enſuite un Mémoire concernant l'utilité de l'ancienne Chevalerie : l'objet de M. de S. P. n'eſt pas de demêler l'origine obſcure de la Chevalerie, de la ſuivre dans ſes progrès, d'expliquer les diverſes formes qu'elle a reçûes, mais il ſe propoſe de conſidérer l'ancienne Chevalerie Militaire comme un établiſſement politique conſacré au bien & à la gloire des Nations qui l'ont miſe en vigueur ; ce ſera l'objet de

plusieurs Mémoires, & c'est le résultat d'un travail long & opiniâtre, & d'une lecture immense, dont on doit sçavoir d'autant plus de gré au Sçavant Académicien, qu'il n'acable point le lecteur de l'étalage fastueux de son érudition, & se contente de donner les résultats de ses recherches, sans se mettre en peine de faire connoître ce qu'elles lui ont couté, ce qui ne peut-être bien senti que par les gens un peu versés dans la connoissance de ces antiquités. Mais c'est à nous de réveler au public le secret de l'Auteur, afin que tout le monde soit à portée de lui rendre la justice qui lui est duë.

On verra dans les differens Mémoires que M. de S. P. a composés à ce sujet, 1o. l'éducation qui préparoit les jeunes gens à la Chevalerie, 2o. les exercices des Tournois qui en faisoient des hommes propres à la guerre. 3o. l'usage qu'on faisoit dans les Armées de la valeur, de l'adresse, & de l'expérience des Chevaliers: enfin les récompenses promises à ceux qui se distingueroient dans les combats, & les peines dont ils étoient menacés s'ils manquoient à leur devoir. Tel est l'objet des recherches du sçavant Académicien, objet interressant pour tout le monde, & aussi utile que curieux, puisqu'en nous retraçant la mémoire des vertus de nos peres, il peut nous fournir des motifs d'émulation,

dont il faut malheureusement avouer que notre siécle a grand besoin.

¶ C'est de la premiere partie, c'est-à-dire de l'éducation qui préparoit les jeunes gens à la Chevalerie que traite le Mémoire dont nous rendons compte. A l'âge de 7 ans, dès que les enfans sortoient des mains des femmes une éducarion plus mâle,&plus robuste les préparoit de bonne heure aux travaux de la guerre dontlaprofessionétoitla même que celle de laChevalerie.Siles secours paternelsleur manqupient, les Cours des Seigneurs particuliers leur offroient des écoles toujours ouvertes, où ils étoient élevés au métîer des armes, & où la générosité de leurs maîtres suppleoit abondamment à leurs besoins.

La Noblesse ne croyoit point s'avilir en s'attachant à quelque illustre Chevalier, c'étoit rendre service pour service, & l'Auteur remarque ingénieusement que c'eut été une délicatesse peu judicieuse de refaser de rendre à cel uiquivouloit bientenir lieude pere,les mê mes services qu'un fils rendroit à son pere.

Les premieres places qu'occupoient les jeunes gens en sortant de l'enfance, étoient celles *de Pages, Varlets ou Damoiseaux*, noms qui étoient quelquefois communs aux Ecuyers. Les Pages s'appelloient encore *Nourris*, c'est à-dire éleves, par rapport à ceux ui leur avoient donné la nourriture & l'èeation.

Les premieres leçons qu'ils recevoient, regardoient l'amour de Dieu & des Dames, c'est-à-dire, la Religion & la galanterie; qu'on nous permette de ne pas séparer ici deux objets si éloignés qu'alors on mêloit souvent ensemble. Si l'on en croit la chronique de Saintré, c'étoient ordinairement les Dames qui enseignoient à ces jeunes éleves le catéchisme & l'art d'aimer. Mais autant la dévotion qu'on leur inspiroit étoit accompagnée de puerilités & de superstitions, autant l'amour des Dames qu'on leur recommandoit, étoit-il rempli de rafinemens extraordinaires & de fanatisme, Il semble qu'on ne pouvoit dans ces siécles ignorans & grossiers présenter aux hommes la Religion sous une forme assés matérielle pour la mettre à leur portée, & en même temps on ne pouvoit donner de l'amour une idée assés pure & assés métaphysique pour contrebalancer les désordres & les excès auxquels se seroit portée une Nation qui conservoit par-tout le caractére impétueux qu'elle portoit à la guerre.

Le jeune éleve faisoit de bonne heure choix d'une belle & vertueuse Dame, qui devenoit l'objet auquel il rapportoit toutes ses actions. Du reste, les jeux de cette jeunesse étoient une imitation de tous les exercices de la guerre, & le désir de passer au service d'un Seigneur de dignité plus éminente, ou de s'é-

lever au grade d'Ecuyer, entretenoit l'émulation si nécessaire dans tous les âges & dans tous les états.

L'usage métaphorique que l'on a fait de ce terme d'Ecuyer pourra servir à en donner une idée ; il a été transporté dans l'agriculture pour exprimer le rejetton qui pousse au pied d'un sep de vigne, & ce rejetton, dit élégament M. de S. P. eut été réciproquement un emblême parfaitement juste, pour figurer cette nouvelle race qui s'élevoit d'une tige plus précieuse, qui devoit l'égaler un jour, & qui étoit déstinée à reproduire & à multiplier son espece.

Il paroît qu'il y avoit differentes classes d'Ecuyers. L'Ecuyer du corps, l'Ecuyer d'échansonnerie, l'Ecuyer de panneterie, l'Ecuyer de la chambre, ou chambellan, l'Ecuyer d'écurie &c. Il seroit difficile de dire quel rang ils tenoient entr'eux, ce qu'il y a de plus sur c'est que d'un dégré on montoit à l'autre, & que dans les maisons moins opulentes un seul Ecuyer réunissoit differentes fonctions.

Ce service approchant les Ecuyers de la personne de leurs Maîtres leur donnoit de grands secours pour se former à la politesse, aux graces de la personne, en un mot à regler leur extérieur. M. de S.P. remarque que l'office d'Ecuyer tranchant étoit quelquefois occupé dans la maison des Souverains par

leurs propres enfans. Le jeune Comte de Foix *tranchoit* à la table du Comte de Foix son pere : c'étoient aussi les Ecuyers qui avoient soin de préparer la table, de donner à laver, d'apporter les mêts de chaque service, de veiller à la panneterie & à l'Echansonnerie, en un mot à tout ce qui étoit nécessaire. Ils enlevoient les tables lorsque le repas étoit fini, ils disposoient tout pour les bals & les autres amusemens auxquels ils prenoient part eux-mêmes avec les Demoiselles de la suite des Dames de haut état; puis ils servoient le clairé, le vin cuit; l'hipocras, & les autres rafraichissemens usités alors après le repas, & qu'on prenoit encore en se mettant au lit, c'est ce qu'on appelloit le vin du coucher.

Froissart qui a mieux réussi qu'aucun de nos Historiens à peindre les mœurs de son siécle, nous a donné un tableau naïf & fidele de la Cour du Comte de Foix qu'il avoit fréquentée. Après avoir fait la description des repas de ce Seigneur. * *Briévement tout considéré & avisé*, dit-il, *avant que je vinsse à sa Court j'avois été en moult de Cours de Rois, de Ducs, de Princes, de Comtes, & de hautes Dames, mais je ne fus oncques en nulle qui mieux me plût, ne vis aucuns qui fussent sur le fait d'armes plus réjouis que celui Comte de Foix étoit, on veoit en*

* L. 3. ch. 8.

la salle, en la chambre, en la court, Chevaliers & Escuyers d'honneur aller & marcher, & les oyoit on parler d'armes & d'amour, tout honneur étoit là-dedans trouvé. Toute nouvelle de quelque pays, ne de quelque Royaume que ce fut, la-dedans on y apprenoit, car de tous pays pour la vaillance du Seigneur, elles y venoient.

De ce service on passoit à celui de l'écurie, des Ecuyers habiles dressoient les chevaux à tous les usages de la guerre, & ils avoient sous eux d'autres Ecuyers plus jeunes qu'ils instruisoient, d'autres étoient chargés du soin des armes, & tous ces differens services étoient mélés de service militaire, tel qu'il est à peu-près dans les places de guerre. Un Ecuyer alloit à minuit faire sa ronde dans toutes les chambres & les cours du Château.

Ils portoient les differentes piéces de l'armure du Chevalier, si l'on en excepte la cuirasse, le haubergeon, ou plastron, qu'il devoit quitter encore moins que le soldat Grec & Romain ne devoit quitter son bouclier; lorsque le Chevalier étoit seulement en route, ses chevaux de bataille étoient menés par des Ecuyers, pour lui il ne montoit qu'un Cheval d'une allure aisée & commode, roussin, courtaut, cheval amblant, ou d'amble, coursier, palefroi, hacquenée,

car les jumens étoient une monture dérogeante affectée aux roturiers, & aux Chevaliers dégradés. M. de S. P. remarque avec beaucoup de justesse que sans doute elles furent reservées pour la culture des terres, & pour multiplier leur espece; c'étoit dans cette vuë qu'on avoit imprimé une tache aux Nobles qui voudroient s'en servir, politique bien sage pour assujettir des François à l'observation d'un reglement, & semblable à celle d'un de nos Rois qui voulant supprimer le luxe permit les dorures aux femmes de mauvaise vie.

Les chevaux de bataille étoient d'une taille plus élevée que les autres, les Ecuyers qui les menoient, ainsi que nous venons de dire, les tenoient à leur droite, ce qui les fit appeller *destriers*, nom que les Italiens ont conservé: ils les donnoient à leurs maîtres lorsque l'ennemi paroissoit, ou que l'occasion de combattre sembloit prochaine; c'étoit ce qu'on appelloit *monter sur ses grands chevaux*, expression qui est restée dans notre langage, aussi bien que celle de *haut à la main*, venue de la continence fiere avec la quelle l'Ecuyer portoit le heaume de son Maître, élevé sur le pommeau de la selle. L'Ecuyer en aidant son Maître apprenoit lui-même à s'armer un jour avec toutes les précautions nécessaires pour la sûreté de sa personne.

C'étoit

C'étoit un art qui demandoit beaucoup d'adresse & d'habitude, & le succès des combats, & la vie des Chevaliers dépendoient souvent de l'attention qu'ils avoient eue à s'armer.

Les mêmes qui étoient chargés du Heaume, de la Lance, & de l'Epée, les gardoient aussi lorsque le Chevalier s'en desaisissoit pour entrer dans une Eglise ou dans un autre lieu respectable. Ne pourroit t-on pas croire que cet usage d'ôter son heaume a donné la premiere origine à l'usage de se découvrir dans les lieux, & pour les personnes à qui on doit de la considération.

M. de S. P. ne s'arrête point à discuter cette conjecture, & nous l'imiterons, mais on nous permettra de remarquer en passant, que si l'on veut examiner l'origine de plusieurs de nos usages, & de grand nombre de façons de parler proverbiales ou métaphoriques, on trouvera qu'elle vient ou des exercices de la guerre, ou des tournois, ou de la chasse, ou des jeux de la course, qui étoient les occupations favorites de nos peres.

M. de S. P. nous apprend ensuite la place & les fonctions de l'Ecuyer, lorsque les Chevaliers en venoient aux mains : chaque Ecuyer rangé derriere son maître à qu'il avoit remis l'épée, demeuroit en quelque façon spectateur oisif du combat, & cet usage pouvoit aisément s'accommoder à la façon dont

les troupes de Cavalerie se rangoient en bataille sur une ligne, suivie de celle des Ecuyers, l'une & l'autre étant rangée en haye, selon la maniere de parler usitée alors, car à peine commençoit-on dans le siécle des Capitaines la Noüe & Montluc à combattre en escadron. Pendant ce tems-là l'Ecuyer spectateur oisif en un sens ne l'étoit point dans un autre, & ce spectacle utile à la conservation du Maître, ne l'étoit pas moins à l'instruction de l'Ecuyer. Dans le choc terrible de deux hayes de Chevaliers qui fondoient les uns sur les autres les lances baissées, dont les uns blessés ou renversés se relevoient, saisissoient leurs épées, leurs haches, leurs masses, ou ce qu'on appelloit leurs plombées, & dont les autres cherchoient à profiter de leur avantage, chaque Ecuyer étoit attentif à tous les mouvemens de son Maître, pour lui donner en cas d'accident de nouvelles armes, parer les coups qu'on lui portoit, le relever, & lui donner un cheval frais, tandis que l'Ecuyer de celui qui avoit le dessus l'aidoit à profiter de son avantage, & à remporter une victoire complette, sans sortir cependant des bornes étroites de la défensive. C'étoit aux Ecuyers que les Chevaliers confioient les prisonniers dans la chaleur du combat.

C'étoit par ces differens exercices qu'on formoit les jeunes gens au métier de la guer-

guerre. Les premiers tems de la jeunesse étoient employés à des jeux pénibles, où le corps acqueroit la souplesse, l'agilité & la vigueur nécessaires dans les combats. Des courses de bagues, de chevaux & de lance les disposoient aux tournois qui les exerçoient au défaut de la guerre. Il seroit à souhaiter qu'on ramenât parmi nous une partie de ces usages si propres à rendre les hommes robustes & capables de supporter de grandes fatigues.

L'homme le plus fort du Royaume succomberoit aujourd'hui sous le poids d'une armure avec laquelle un Chevalier ordinaire combattoit & faisoit toutes les évolutions nécessaires dans un combat. M. de S. P. cite un passage curieux de l'Historien de la vie de Boucicaut; nous l'avons été chercher dans le livre, & nous croyons faire plaisir à nos lecteurs de l'insérer ici. *Maintenant*, dit l'Historien en parlant du jeune Boucicaut, *il s'essayoit à saillir sur un coursier tout armé, puis autrefois couroit & alloit longuement à pied, pour s'accoûtumer à avoir longue haleine, & souffrir longuement travail; autrefois férissoit d'une coignée ou d'un mail grand piéce & grandement, pour bien se duire au harnois, & endurcir ses mains & ses bras à longuement ferir ... il faisoit le soubresaut armé de toutes pieces, fors le bassi-*

net, & en dansant le faisoit armé d'une cotte d'acier . . sailloit sans mettre le pied à l'étrier sur un coursier, armé de toutes pièces; à un grand homme monté sur un grand cheval, sailloit de derriere à chevauchon sur ses épaules, en prenant ledit homme par la manche à une main sans autre avantage; en mettant une main sur l'arçon de la selle d'un grand coursier, & l'autre emprés les oreilles, le prenoit par les crins en pleine terre, & sailloit entre ses bras de l'autre part du coursier . . . . si deux parois de plâtre fussent à une brasse l'un près de l'autre, qui fussent de la hauteur d'une Tour, à force de bras & de jambes sans autre aide montoit tout au plus haut, sans cheoir au monter ne au dévaler. Il montoit au revers d'une grande échelle dressée contre un mur tout au plus haut sans toucher des pieds, mais seulement sautant des deux mains ensemble d'échelon en échelon, armé d'une cotte d'acier, & ôtée la cotte à une main sans plus montoit à plusieurs échelons.

Ne seroit-on pas tenté en lisant ce recit, de croire que les hommes de ces tems étoient d'une autre nature que ceux de ce siécle: celui qui aspiroit à la Chevalerie étoit obligé d'unir la force & l'adresse aux talens d'un excellent homme de cheval. L'éducation étant ainsi générale & nécessaire, le titre d'Ecuyer par lequel il falloit nécessairement

passer n'étoit dédaigné par personne. Aussi voyons nous dans plusieurs lettres de Charles VIII. de la Reine Anne de Bretagne, épouse de ce Prince, & de M. & Mad. de Beaujeu que le Dauphin alors vivant est appellé seulement *M. l'Ecuyer*. (*)

L'attention que l'on avoit à l'éducation faisoit que les peres se défioient de la tendresse paternelle; un pere mettoit son fils en qualité d'Ecuyer dans la maison d'un autre Chevalier, afin de le former, & de lui faire acquérir Chevalerie; on les appelloit aussi *poursuivans d'armes*, parce qu'ils suivoient leurs Maîtres à la guerre; en tems de paix ils alloient faire des voyages ou des messages dans les Pays éloignés pour connoître les mœurs étrangeres. Admis après avoir passé par differens dégrés à être gens d'armes, ils faisoient encore pendant huit ou dix ans l'apprentissage de la Chevalerie, avant que de la recevoir.

La veille des Tournois étoit solemnisée par des especes de joûtes, appellées plus particulierement *Escremies ou Escrimes*, dans lesquelles les Ecuyers s'essayoient les uns contre les autres avec des armes plus legeres que celles des Chevaliers, plus faciles à rompre, & moins dangereuses pour ceux qu'elles blessoient, car il n'étoit point permis à un Ecu-

(*) V. les M. de Beth. à la Bibl. du Roi.

yer de porter les armes de Chevalier. Ces *Escrimes* étoient le prélude du spectacle que les Chevaliers devoient donner le lendemain. Ceux d'entre les Ecuyers qui s'étoient le plus distingués dans ces premiers Tournois, & qui en avoient remporté le prix, acquéroient quelquefois le droit de figurer dans les seconds parmi l'ordre illustre des Chevaliers, en obtenant eux-mêmes la Chevalerie, car c'étoit un des dégrés entre beaucoup d'autres, par lesquels les Ecuyers montoient à ce temple d'honneur, pour parler le langage figuré de ce tems là.

C'étoit le prix le plus insigne que l'on pût proposer dans les occasions importantes & périlleuses ; elle se donnoit quelquefois d'avance comme un caractére qui redoubloit le courage, & imprimoit des sentimens élevés au-dessus de l'humanité, & il est vrai de dire que quoique l'intérêt paroisse & soit le mobile de la plus grande partie des hommes, l'attrait de la gloire & les recompenses purement honorifiques, sont bien plus capables d'exciter ces mêmes hommes à des actions héroiques, & de redoubler leur courage ordinaire. C'est ce que l'expérience a prouvé dans tous les siécles & chés tous les Peuples. Ce Mémoire de M. de S. P. fut écouté avec beaucoup de plaisir par l'Assemblée, & fait attendre avec impatience la suite de

ces Dissertations intéressantes & curieuses, où l'Auteur a fait disparoître l'immense amas d'érudition qui fait la base de son discours, pour ne laisser voir que la méthode, la clarté, l'élégance d'un écrivain qui sçait approfondir sa matiere sans s'appesantir, & trouve le moyen de plaire & d'intéresser dans un sujet qui ne sembloit destiné qu'à instruire.

ODE *Anacréontique.*

PEUT-ON vous voir sans vous aimer,
Disoit Tircis à Silvarette
Vos beaux yeux sçavent tout charmer;
J'en crois l'épreuve que j'ai faite.

Envain voudrois-je déguiser;
Votre victoire est trop complette;
Oui, vous avez sçu m'embraser;
Je vous confesse ma défaite;

Que mon sort seroit envié,
Si vous daigniez, belle brunette,
Répondre à ma tendre amitié!
Mon ame seroit satisfaite.

V[illegible] l[illegible]b[illegible],
Ce n'est pas que je la regrette ;
On doit hommage à la beauté,
Et je veux acquitter la dette.

Chacun aime la nouveauté ;
On eſt jaloux d'une conquête ;
La belle oublia ſa fierté,
Et repondit à la requête.

Deux mots conclurent le traité
Qu'on ratifia tête à tête ;
L'amour qui l'avoit cimenté,
Vint ſe mettre auſſi de la fête,

EPITRE à Damis.

POURQUOI du plus riche appanage
Deſirer d'être poſſeſſeur ?
Pourquoi d'une vaine clameur
S'élever contre le partage
Que fait la Fortune volage
Des biens, des rangs, de la grandeur ?
Pourquoi lui rendre un vil hommage,
Et l'encenſer avec ardeur,
Pour être admis à ſa faveur ?
Victime d'un vil eſclavage,
Au plus tumultueux orage,

L'ambitieux ouvre son cœur,
Mais l'indifferent en partage
A dans un sort tranquile & sage
Moins de désirs, plus de bonheur ;
De ce judicieux systême,
Toi, qui connois la vérité,
Toi qui sçais que le bien suprême
D'une douce tranquillité
Ne git point dans la vanité,
Et qu'en s'affranchissant soi même
Des désirs d'une erreur extrême,
Dans une sage liberté
L'on goûte la félicité,
Cher ami, dont la vertu pure
File les jours toujours serains,
Voici la fidelle peinture
Des biens que cherchent les humains.
De leurs ridicules chiméres,
De leurs grandeurs imaginaires
Ma Muse d'un hardi pinceau
Va te crayoner le tableau.
Du sein d'une mer orageuse,
Par mille naufrages fameuse,
Sur un rocher, fatal écueil,
S'éleve un pompeux édifice,
Temple que construisit l'Orgueil,
Dont la prêtresse est l'Avarice ;
Une aveugle Divinité
Sur un thrône d'or y préside ;

Des vices la troupe perfide
Heurle sans cesse à son côté ;
Des traits d'une fausse lumiere
Elle éblouit la terre entiere ;
Son culte par-tout respecté,
Pour offrandes n'a que les crimes,
Et du sang de mille victimes
Son sanctuaire est infecté.
Des Sirenes enchanteresses,
Au pied de ces sanglans autels
Attirent les foibles mortels ;
Leurs vains appas sont les richesses :
Les biens trompeurs & passagers,
Sur les aîles des vents légers
Portés au gré de ses caprices,
Fixent les voeux de l'Univers,
Et sous l'amorce des délices,
Lui donnent mille maux divers.
Jamais sur ce triste rivage
Le Ciel ne parut sans nuage :
Autour des dangereux rochers,
Dont toute l'Isle est entourée,
On voit les imprudens nochers,
Lutter envain contre Borée,
Et portant leurs cris jusqu'aux Cieux,
D'injustice accuser les Dieux :
Tantôt contre un écueil brisée
Leur nef est le jouet des flots,
Tantôt par la foudre écrasée,

Elle s'abîme au fond des eaux;
Souvent d'une courſe rapide
Volans ſur la plaine liquide,
Favoriſés par les Zéphirs,
Ils abordent enfin dans l'Iſle,
Seul objet de tous leurs ſoupirs;
Mais à peine de cet azile
Les détours leur ſont-ils connus,
A peine au Temple de Plutus
Ont ils préſenté leur offrande,
A peine au gré de leur demande
De mille biens ſont-ils comblés,
Que leurs yeux confus & troublés
Dans cette déité frivole,
Dont la faveur fit leurs déſirs,
Découvrent une vaine idole,
Qui ne donne que faux plaiſirs.
Errans dans ce triſte D'édale,
Ils cherchent envain le repos;
Leur ame inquiette & vénale
Se livre à des déſirs nouveaux,
Tel dans la demeure infernale
L'Antiquité nous peint Tantale,
Brulant de ſoif au ſein des eaux.
A cette peinture fidelle
J'entends déja maint faux eſprit
S'élever contre cet écrit,
Oſer le traiter de libelle,
Dont le fiel & les traits mordans

Nés [illegible]
Dans des accès de jalousie,
Frappent les riches, & les grands,
Connoissez le fond de mon ame,
Vous, dont les murmures confus,
Armés de mensonge, & de blâme,
S'épuisent en cris superflus;
Si des biens que le hazard donne,
Je méprise l'appas trompeur,
Si les titres de la grandeur,
Et la pompe qui l'environne,
N'ont jamais pû toucher mon cœur,
Si de la raison qui m'éclaire
Je suis le flambeau salutaire,
Si de ces douces loix épris,
De toute ambitieuse envie,
Je sauve les jours de ma vie,
Irois-je par d'injustes cris
De la plus volage Déesse
Attaquer les enfans chéris,
Et dans une stoïque yvresse
Regarder d'un égal mépris
La Fortune & ses favoris.
Non, la saine Philosophie
Inspire d'autres sentimens,
Et loin des vains égaremens
Du préjugé, qui déifie
Un Crésus qui dans ses thrésors

[illegible],
Et traîne toujours à sa suite
L'ennui, les soucis, les remords;
Elle sçait respecter tout homme
Dont la vertu fait les attraits,
Soit qu'il habite sous le chaume
Ou sous les lambris d'un Palais;
Avec justice elle révére,
Celui de qui le caractére
De candeur & de probité
Fait honneur à l'humanité,
Qui dans la plus haute fortune,
Par une vertu peu commune,
D'orgueil n'enyvrant point son cœur,
Voit un néant dans la richesse,
Un fantôme dans la grandeur,
Et le vrai bien dans la sagesse;
Elle se rit de ce mortel
Qui dans le sein de l'opulence,
Se plaint que le destin cruel
Le laisse encor dans l'indigence,
Dont l'ame avide nuit & jour
Par des désirs est agitée,
Et qui semblable à Prométhée,
Est la victime d'un vautour:
Loin d'une splendeur inutile,
Elle goute une paix tranquille,
Et voit, malgré l'éclat pompeux

Des biens, des titres fastueux,
Dont les Grands sont insatiables,
Que pour un qui sçait être heureux,
Il en est cent de misérables;
Elle fuit les soucis fâcheux,
Ces monstres qui les tyrannisent,
Et du doux repos qu'ils méprisent
Elle fait l'objet de ses vœux;
Aux charmes d'une douce étude,
Elle consacre ses loisirs;
Une cruelle inquiétude,
N'en trouble jamais les plaisirs;
Pour elle dans son cours rapide
Le tems se couronne de fleurs;
L'amour du vrai lui sert de guide,
Dans le commerce des neuf Sœurs,
Des siécles fameux dans l'Histoire
Elle lui trace les tableaux,
Et lui montre de ses Héros
La véritable ou fausse gloire;
L'ambition des Conquérans,
La rage aveugle des Tyrans,
Le regne des Rois équitables,
Leurs Loix, leurs vertus mémorables,
Leurs exploits, leurs faits éclatants,
Ces titres de justes, de sages,
Qui respectés dans tous les âges
Les sauvent des fureurs du tems.

D[illegible]ie
Echauffe, & guide son génie ;
Plus rapide que les éclairs,
Elle l'éleve dans les airs,
Lui montre ces globes immenses,
Leurs mouvemens & leurs distances,
Dans le centre l'astre du jour
Qui les éclaire tour à tour,
Et par des torrens de lumiére
Lancés sur des mondes divers,
Donne la vie à la matiére,
Les jours, les ans à l'Univers.
Par son art divin, Melpomene
La ravit, fait couler ses pleurs,
Thalie à ses leçons l'entraîne
L'égaye, & corrige ses mœurs ;
De la plus sublime harmonie,
Et Calliope, & Polymnie,
Lui font entendre les doux sons ;
A leur voix brillante & sonore,
Euterpe, Erato, Terpsicore,
Mêlent de légeres chansons.
Ainsi dans l'heureuse innocence,
Dans la paix & dans le silence,
Ses jours, filés par les plaisirs,
Coulent sans crainte, sans désirs ;
Contente elle passe la vie
Dans une pure volupté ;

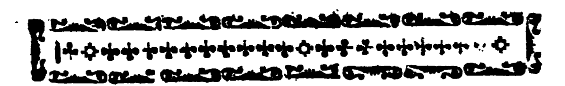
Jamais l'erreur & la folie
N'en troublent la tranquillité ;
Jamais son cœur n'est agité ;
Rien ne l'abbat, rien ne l'altere ;
Un destin heureux, ou contraire
N'en bannit pas l'égalité ;
Son seul astre est la vérité ;
La sagesse, sa souveraine,
Le vice, l'objet de sa haine,
Et la vertu, sa Deité.

Toi qu'aucun préjugé n'enchaîne,
Qui vis content de tes destins,
Toi, qui sçais s'affranchir, sans peine,
Des tristes erreurs des humains,
De Minerve charmant Eléve,
Cher Damis, dont l'ame s'éléve
Au-dessus des illusions,
Et du cahos des passions,
Si des biens que cherche un cœur sage
J'ai tracé, par des traits divers,
L'unique, & solide avantage,
C'est toi que j'ai peint dans ces vers,
C'est ton ame, ton caractére,
Dont tu m'as fait dépositaire,
Dans ces délicieux momens,
Où l'amitié tendre & sincere
Faisoit parler les sentiments ;
Bientôt pour nous ils vont renaître,

Ces moments voués au plaisir ;
Bientôt tu me verras paroître,
Au gré de mon plus cher désir.
Dès que le volage Zépir
Avec son amante éplorée
S'enfuira loin de ces climats,
Et que l'impétueux Borée
Dans cette agréable contrée
Viendra répandre les frimats,
De retour encor à la Ville,
Cher ami tu me reverras,
Voler à ton charmant azyle ;
Mon cœur y guidera mes pas ;
J'irai dans ce séjour paisible
T'arracher au travail pénible
Auquel le destin t'a soumis,
Et te dérober, pour les Muses,
Malgré tes frivoles excuses,
Des momens trop chers à Thémis ;
Là goutant une paix profonde,
Loin du triste fracas du monde,
Des soins, des ennuis, des soucis,
Je te verrai toujours sincére,
A la sagesse qui sçait plaire
Unir l'enjoument, & les ris :
Là dans sa brillante carriére
Le Dieu qui porte la lumiére,
Sur son Char d'or & de rubis,

Par sa clarté toujours nouvelle
Embellira ces doux instans,
Et malgré la saison cruelle;
Y fera regner le Printems.

d'Aix ce 15 Octobre 1745.



NOUVELLES LITTERAIRES

ET DES BEAUX ARTS, &c.

HISTOIRE du Théatre François depuis son origine jusqu'à présent, avec la vie des plus célebres Poëtes dramatiques, un catalogue exact de leurs piéces & des notes historiques & critiques, Paris 1746 *in*-12 t. 8. chés le Mercier rue S. Jacques, & de Saint, rue S. Jean de Beauvais.

Ce huitiéme volume commence par l'extrait du Pedant joué, Comédie d'un genre singulier, & qui porte l'empreinte de l'imagination dereglée de son Auteur (Cyranq de Bergerac) dans cette piéce, où tout est original, se trouventdes scenes fort comiques, dont Moliere a depuis fait un usage

heureux, que personne n'ignore, dans les fourberies de Scapin. On voit bien que nous voulons parler de la scene de la Galere, & de celle où la maîtresse du jeune homme qui a attrapé par cette subtilité l'argent de son pere, conte à ce vieillard sans le connoître, la scene dans laquelle il a joué un rôle si ridicule. Moliere ne rougissoit point de ce plagiat & disoit qu'il prenoit son bien où il le trouvoit. Un tel discours convenoit bien dans la bouche de cet homme inimitable, qui sans le secours de personne avoit trouvé beaucoup mieux & crée, pour ainsi dire, la Comédie, il pouvoit regarder tous les bons fonds de scene comme lui appartenans, & se dire ce que le Chevalier de Cailly dit dans une de ses Epigrammes sur l'Antiquité.

Que ne venoit-elle après moi,
Et je l'aurois dit avant elle.

Mais cet exemple illustre ne justifieroit pas des Auteurs d'une classe inférieure, qui chercheroient à étayer leur imagination chancelante du secours d'autrui, & mettroient à contribution des ouvrages ignorés, où il se trouve souvent des choses neuves & estimables. Alors on crieroit avec raison au plagiat, & on dépouilleroit le Geai revêtu des plumes du Paon.

Cette Comédie du Pedant joué est la premiere piece que l'on ait hazardé en prose depuis que Hardi & ses contemporains on établi un spectacle régulier à Paris.

Dans le volume dont nous parlons, lequel commence en 1654 & finit en 1660, on voit le nom de la Fontaine, au sujet de la Comédie de l'Eunuque, cet écrivain inimitable dans ses contes &dans ses fables n'a plus été le même dès qu'il a voulu travailler pour la scene. On peut alors le confondre sans injustice avec la foule des plus mauvais Auteurs; il n'arrive point, du moins on ne l'a point vû encore que la Nature ait donné tous les talens à un même homme, & souvent plus un écrivain est doué de génie pour un certain genre, plus il est inhabile à traiter les autres, un homme qui avec beaucoup d'esprit n'aura de talent décidé pour aucune partie, se trouvera plutôt propre à tout sans être bon à rien, & aura des succès dans tous les genres sans avoir de réputation dans aucun.

Mrs. P. ont rassemblé ici tout ce qu'on a dit de plus curieux sur la personne de la Fontaine & sur ses ouvrages, & en ont composé une vie qu'il est agréable de trouver ici. Sa personne étoit, comme ses ouvrages, simple & naïve, né avec un esprit juste & un cœur droit, il ne déshonora point ses talens

par ses mœurs ; il acquit sans intrigue la réputation la plus brillante, & il en jouit sans orgueil ; ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur les détails de la vie de ce grand homme ; les lecteurs peuvent recourir au livre de Mrs. P.

Parmi les Auteurs qui figurent dans ce volume nous avons été fatigués de l'inépuisable fécondité de l'Abbé de Boisrobert, ce favori du Cardinal de Richelieu trouva souvent que le public étoit plus difficile que son maître ; né sans talent pour le Théatre, mais aidé des Comédies Espagnoles dans lesquelles il prénoit les intrigues de ses piéces, il s'échauffoit ainsi de l'enthousiasme d'autrui, & rimant malgré Minerve, sans génie & sans succès, il trouvoit dans ce fonds étranger de quoi entretenir sa sterile abondance, & dans son amour propre de quoi le consoler des dédains du public. Il n'étoit pas le seul qui eût recours aux Espagnols ; comme tout est soumis aux caprices de la mode, la mode étoit alors d'aller chercher dans les Comédies Espagnoles les sujets que l'on vouloit mettre au Théatre. Thomas Corneille a pris d'eux les sujets de la plûpart de ses Comédies, & chacun allant glaner dans ce fonds commun, il n'est pas étonnant que ce même Corneille, l'Abbé de Boisrobert & Scarron ayent traité tous trois

en même tems le sujet que le premier a donné au Théatre sous le nom *des Illustres Ennemis.* (*a*) Cette rencontre excita une querelle assés vive entre Scarron & l'Abbé de Boisrobert ; le premier se vengea par des Epigrammes sanglantes: le public spectateur indifférent de cette querelle, ne le fut point des deux piéces & n'alla qu'à celle de Corneille, qui est beaucoup plus raisonnablement traitée que celle de ses concurrens.

C'est dans ce volume que l'on voit Timocrate, cette fameuse Tragedie, dont le succès ne peut être comparé à celui d'aucune autre piéce. Personne n'ignore que les Comédiens las de jouer toujours la même piéce, & craignans d'oublier leurs autres rôles, firent au public leurs représentations, & le supplierent de leur permettre de retirer cette piéce, permission qu'il ne donne que trop souvent à des gens qui ne la demandent pas. Cette même piéce est aujourd'hui oubliée, on ne la joue plus. C'est que Thomas Corneille qui possédoit dans un haut degré l'art d'arranger le canevas d'un Drame, d'y préparer des coups de Théatre frappans, & de tenir toujours le Spectateur en

(*a*) La Comédie de l'Abbé de Boisrobert parut sous le nom des *Généreux Ennemis*, & celle de Scarron sous le titre de l'*Ecolier de Salamanque*.

ſuſpens, ne poſſédoit pas de même l'art de faire dialoguer ſes Acteurs ; non ſeulement ſa verſification eſt ſouvent foible, plus chargée de paroles que de penſées, ce qui ſeul ſeroit un grand défaut, car la Poëſie de ſtyle eſt eſſentielle au Théatre, mais il ne s'attache guéres à peindre les caractéres ni les ſituations. Exceptons pourtant de ce jugement Elizabeth & Ariane ; dans les autres il excite plutôt la curioſité que l'attendriſſement des Spectateurs & occupe l'eſprit plus qu'il ne remue le cœur, ce qui eſt pourtant le premier & le principal but que doit ſe propoſer un Auteur Dramatique.

Ces défauts qui ont empêché ſes piéces, ſi ſi l'on en excepte quelques-unes, de paſſer à la poſterité, ne l'ont pas empêché d'avoir les plus brillans ſuccès ; il les méritoit par l'art extrême avec lequel ſes piéces ſont conduites. Timocrate, Darius, Stilicon, Camma, les Illuſtres Ennemis, n'auroient beſoin qne d'être écrites d'un autre ſtyle pour être au rang des plus dignes ornemens de la ſcéne françoiſe, & c'eſt ſous ce point de vûe ſans doute que les conſideroit le grand Corneille, lorſqu'il faiſoit à ſon cadet l'honneur d'en être jaloux, & de le lui avouer ; en effet Racine n'étant pas encor venu, & le grand Corneille ne travaillant plus, ſon

frere étoit à la tête des Auteurs dramatiques, & les laissoit bien loin derriere lui dans la carriere.

On verra dans ce volume une vie de cet Ecrivain, que ses succès brillans & merités, ses travaux innombrables dans plusieurs genres differens qui prouvoient l'étendue de ses connoissances, doivent placer parmi les grands Hommes de ce tems, dans un rang honorable, digne du frere du grand Corneille, & de l'oncle de l'illustre M. de Fontenelle.

Ce fut en 1659 que le grand Corneille après six ans d'interruption recommença à la priere de M. Fouquet ses travaux dramatiques, & donna son Oedipe. On ne peut assez s'étonner ni trop regretter que ce grand homme, qui s'étoit nourri toute sa vie de la lecture des Tragédies de Sophocle, qui les sçavoit par cœur, & les admiroit autant quelles méritent d'être admirées, ait négligé de faire usage de ces scénes si intéressantes que tous les sçavans admirent dans l'Oedipe de Sophocle, & que M. de V... a si heureusement imitées dans le sien. M. Corneille se crut obligé de faire dans le sujet d'Oedipe des changemens qui l'empêcherent de pouvoir suivre Sophocle; le succès de cet ouvrage répondit d'abord à la réputation de son illustre

Auteur,

Auteur, mais depuis il ne s'eſt pas auſſi bien ſoutenu au Théatre que les chefs-d'œuvres de ce maître de la ſcene françoiſe.

Nous dirons encore un mot d'une Comédie en vers de huit ſyllables de Montfleury, intitulée *le mariage de rien*. (*)

Le Docteur ne veut point marier ſa fille Iſabelle ſous prétexte que tous les hommes ſont remplis de défauts ; il ſe préſente ſucceſſivement un Poëte, un Peintre, un Capitaine, un Aſtrologue & un Médecin ; le Docteur les refuſe tous, & fait la critique de chacun d'eux. Enfin paroît Liſandre amant d'Iſabelle ; celui-ci embaraſſe le Docteur en lui diſant qu'il n'eſt rien.

Et n'étant rien, ſans injuſtice
On ne peut m'imputer de vice ;

Le Docteur convient avec peine qu'on ne peut rien dire ſur rien, & Liſandre pourſuit,

Je vous dis de moi plus de bien
Que je ne pourrois vous en dire,
Si j'étois maître d'un empire,
En vous diſant mes faits divers,
Puiſque l'Auteur de l'univers
De rien produiſit chaque choſe.

(*) Elle fut jouée en 1660.

Ainsi quoique l'on se propose,
On ne peut dire que du bien
D'un homme qui dit qu'il n'est rien.

Cette plaisanterie a depuis été répétée plus d'une fois, c'est ce qui nous a engagés à en faire mention ici. On voit dans ce volume les commencemens de Moliere, mais comme nous aurons assés à parler de ce restaurateur de la Comédie à l'occasion des volumes suivans, nous remettrons à une autre fois à rendre compte de ses premiers succès.

Ce volume n'est ni moins curieux ni moins estimable que les précedens; on y voit plusieurs extraits faits avec beaucoup d'art & de soin. MM. P. ont rassemblé tout ce qu'il étoit possible de sçavoir sur les Auteurs & sur les Comédiens dont il est question dans leur Livre. Ce sera un grand agrément de trouver ici rassemblés des matériaux épars dans plusieurs endroits. Nous voyons avec plaisir que le public est de cet avis & donne aux travaux de MM. P. les éloges qu'ils méritent.

ALMANACH Généalogique, Chronologique & Historique, contenant la succession des principaux Souverains du monde, tant anciens que modernes; celle des

Princes, Ducs & Pairs de France avec les charges dont ils sont revêtus; les noms & familles de toutes les Princesses & Duchesses vivantes; les Doges de Venise, & de Génes, les Grands Maîtres de Malthe; les Conciles Généraux & Œcuméniques; les Batailles & les Traités de paix mémorables depuis 1600 jusqu'à présent, *à Paris* chés *Ballard*, fils Imprimeur Libraire, ruë saint Jean de Beauvais, à Sainte Cécile, & chés *Laguette*, ruë S. Jacques à la Fontaine d'or. On en trouvera de toutes sortes de reliûres.

TRAITE de la perfection & confection des Papiers Terriers généraux du Roi, des appanages des Princes, Seigneurs patrimoniaux, Engagistes Domaniaux, Seigneurs Ecclésiastiques, gens de main-morte & autres particuliers, qui ont des Terres titrées ou de simples Fiefs sans Justice dans toute l'étenduë du Royaume.

On y donne des principes généraux & particuliers qui déterminent la nécessité absoluë & indispensable de cet Ouvrage, & qui prouvent en même tems l'utilité & les avantages que cette opération apporte, non-seulement au Domaine de Sa Majesté, mais encore à celui des Princes, des Seigneurs, & au Public.

Le tout enrichi de plusieurs Sommaires

instructifs sur l'institution des Fiefs, & du Franc-aleu, & analitiques sur les differentes manieres de posseder, des sentimens ordinaires sur la féodalité, des maximes & usages pour la confection des Terriers, d'un ordre méthodique pour la distribution de cet Ouvrage, & la procédure qui doit l'accompagner, avec un recueil des anciens Edit, Déclarations du Roi, Lettres Patentes, Arrêts & Reglemens du Conseil & des Cours superieures du Royaume, rendus au sujet desdits Terriers.

Par Me. *Bellami*, ancien Avocat Fiscal au Bailliage & Marquisat Pairie d'Herbault *à Paris*, au Palais, chés *Paulus du Mesnil*, Imprimeur Libraire, Grande Sale au Pilier des Consultations, au Lion d'or, & chés *de Nully*, Libraire Grand'-Sale, à l'Ecu de France & à la Palme prés la Cour des Aides 1746, vol. *in quarto* 8 liv. relié.

RECUEIL de Jurisprudence Civile du Pays de Droit écrit & Coûtumier par ordre Alphabétique. Nouvelle édition corrigée & considérablement augmentée par Me. *Guy du Rousseaud de la Combe*, Avocat au Parlement, *à Paris*, au Palais, chés de *Nully*, Libraire, Grand'-Sale, à l'Ecu de France & à la Palme, volume *inquarto* 10 liv. relié.

RESOLUTIONS des plus importantes questions de la Coûtume & du Barreau, & de plusieurs cas de conscience, touchant les droits & devoirs réciproques des Seigneurs & des Vassaux, des Patrons & des Curés, & sur d'autres matiéres, tant pour le for extérieur que pour le for intérieur par Messire Roger-André *de la Paluelle*, Licentié en Théologie & en Droit, &c. 3e. Edition revûë, corrigée & augmentée. Volume *in-octavo* imprimé *à Rouen* chés *le Boucher*, & se vend *à Paris* chés *de Nully*, Libraire, grande-Sale du Palais, à l'Ecu de France & à la Palme, 1746.

HISTOIRE générale des Voyages, &c. 4 vol. *in* 12. seconde édition.

Nous avons annoncé le mois passé cet Ouvrage dont le Public a enlevé le premier v. *in*-4°. avec tant d'empressement que peu de mois après les Libraires ont fait une édition *in*-12 qui est déja aussi presque épuisée; de façon que cette Histoire, où l'on voit la découverte des Indes qui ont enrichi les Nations commercantes, sera pour les Libraires un nouveau monde, qui les enrichira sans leur faire essuyer les fatigues & les dangers que les navigateurs dont il est ici question ont eu à surmonter. C'est aux Anglois que l'on est re-

devable de l'idée de cette entreprise utile, & il auroit été bien difficile de confier le soin de la traduction à un écrivain plus capable de remplir les espérances du Public, que M. l'Abbé Prevost dont le style élégant & facile est si propre à embellir toutes les matiéres qu'il traite.

Le commerce a été pendant long-temps entre les mains des Génois & des Vénitiens qui enfin étoient devenus fort supérieurs aux premiers; le reste de l'Europe mettant la gloire & la Noblesse dans les armes, méprisoit les arts & le commerce qu'elle regardoit comme roturiers, & nos peres achetant fort cherement les denrées que les Venitiens leur raportoient du Levant, leur payoient, pour ainsi-dire, le tribut de leur orgueil imprudent. Si quelqu'un pouvoit douter de l'importance du commerce, on pourroit lui dire regardez les effets qu'il a produits; les quatre plus considérables puissances d'Europe se liguerent contre Venise qui resista à cet orage par les ressources puissantes que le commerce lui fournissoit alors.

Quand les marchandises que les Vénitiens tiroient des Indes faisoient un si long circuit pour arriver par terre, par la navigation de la Mer-Rouge, par celle du Nil, des Indes à Alexandrie où ils les alloient chercher, combien de Villes florissantes subsis-

toient par ce commerce ; la plûpart ne sont plus depuis qu'il a cessé, & que la découverte du Cap de bonne espérance a rendu inutiles tous les entrepôts qui nous transmettoient ces denrées, lesquelles revenoient alors à un prix dix fois plus haut que celui d'aujourd'hui.

C'est à l'invention de la Boussole que l'on est redevable de ces découvertes, qui ont enrichi l'Europe, on n'osoit auparavant voyager que le long des côtes ; les Pilotes à l'approche d'un gros tems se retiroient dans le Port le plus prochain, la construction & le pilotage ne faisoient que de fort foibles progrès dans un tems où on en sçavoit assés pour ce qu'on entreprenoit, & où uneplus grande perfection dans ces deux arts n'eut mené à rien.

Ce fut Christophe Colomb qui le premier eut le courage de s'eloigner de la terre, & de s'élancer dans l'immensité de l'Océan avec une aiguille aimantée pour guide. Le Prince Henri troisiéme Fils de Jean I. Roi de Portugal, sentit l'importance des découvertes que l'on pouvoit faire, & ce soin devint son objet favori. Nous n'avons pas le tems de parler de tous les progrès successifs que les Navigateurs firent sous ses auspices. C'est la découverte du Cap de bonne espérance qui ouvrit la route aux Indes Orientales par

l'Océan. Barthelemi Diaz le trouva le premier, mais il y fut accueilli par une tempête si furieuse qu'il n'osa le doubler, & lui donna le nom *de Promontoire des tempêtes*, en 1486. Jean II. qui regnoit alors changea un nom qui pouvoit être regardé comme de mauvais augure, & l'appella *Cap de bonne espérance.*

Vasco de Gama le doubla en 1487, & après diverses avantures il arriva à Calecut sur la côte de Malabar.

Le Souverain de ce Royaume étoit le plus puissant de la côte. Les Portugais furent d'abord bien reçûs, mais les Maures qui étoient en possession de faire seuls ce commerce, jaloux de voir ces nouveaux venus s'établir sur leurs ruines susciterent bien des embarras aux Portugais. Cependant Gama après plusieurs discussions obtint par sa fermeté un traité qui subsista peu. Dans ce tems de paix le Samorin, c'est le titre du Roi de Calecut écrivit cette lettre au Roi de Portugal. *Vasco de Gama Gentilhomme de ta maison est venu dans mon Pays. Son arrivée m'a fait plaisir. Mon Pays est rempli de Canelle, de Girofle, de Poivre & de pierres précieuses; ce que je souhaite d'avoir, c'est de l'or, de l'argent, du corail & de l'écarlate.*

Les successeurs de Gama, & Gama lui-même dans un second voyage qu'il fit aux

Indes, eurent de fréquens démêlés avec ce Samorin, dont ils ravagerent plusieurs fois la Ville. Les combats que les Portugais rendirent contre les Maures dont ils attaquoient les Vaisseaux sur la mer, & contre les Souverains des Indes qui leur refusoient l'entrée de leurs Etats, sont remplis de prodiges de valeur dont on ne peut donner une plus juste idée, qu'en les comparant aux faits d'armes si celebres de nos Flibustiers. On ne peut assés s'étonner de voir une poignée de Portugais mettre en fuite plusieurs milliers d'Indiens qui, si l'on en croit les Auteurs de ces relations, avoient une quantité prodigieuse d'artillerie, mal servie à la vérité, mais toujours redoutable par le nombre & l'énormité des piéces. Osera-t-on repeter que dans la Ville de Malaca qu'Albuquerque emporta en 1511, il y avoit huit mille piéces de canon & qu'on y en prit 3000, c'est en se préparant à l'attaque de cette Ville, qu'il vit sur un Vaisseau qu'il prit, un Indien percé de plusieurs coups mortels sans que le sang sortit de ses blessures; on lui ôta un bracelet d'os qu'il portoit & le sang commença à couler. Les Indiens raconterent que c'étoit l'os d'un animal qui se trouvoit dans l'Isle de Java.

L'Historien Faria, écrivain Portugais, dit que les trois principaux Capitaines auxquels

le Portugal dut ſon établiſſement dans les Indes Orientales, furent Edouard Pacheco, Françoisd'Almeyde &Alphonſed'Albuquerque, trois Héros dont les ſucceſſeurs, dit le même Hiſtorien, ne ſe piquerent pas de les imiter, ce qui tourna dans la ſuite au grand déſavantage du Portugal; nous verrons cependant dans la ſuite les Portugais faire des actions auſſi courageuſes qu'ils en firent ſous ces trois Capitaines, & nous les verrons commandés par quelques Chefs qui ne ſont pas inférieurs àceux-ci, Albuquerque attaqua deux fois Goa, deux fois Ormuz, deux fois Malaca, il en triompha glorieuſement & le Portugal en reſta maître, perſonne n'ignore que Goa eſt aujourdhui le principal établiſſement, & la Capitale des poſſeſſions des Portugais dans l'Inde. La premiere fois qu'Albuquerque s'en renditmaître, ſa victoire lui couta peu de peine, les habitans vinrent volontairement ſe rendre, à condition qu'on leur aſſûreroit la vie& la liberté. Cette ſoumiſſion imprévuëvenoit non ſeulement de la terreur qui les avoit ſaiſis, mais encore plus de la prédiction d'un de leurs devins, qui leur avoit annoncé l'arrivée d'unè Flotte étrangere, à laquelle ils ſeroient obligés de céder. Ce n'eſt pas là le ſeul trait de ſuperſtition aveugle que les Lecteurs trouveront dans cette Hiſtoire, Alameyde arrivant à Quilloa, ſalua de quel-

ques coups de canon sans recevoir de réponse, & pour se venger de cet affront, il prit la Ville, & détrôna le Roi. La seule raison qui avoit empêché ce malheureux Prince d'envoyer au-devant d'Almeyde étoit la rencontre d'un chat noir qui avoit traversé le chemin de ceux qu'il avoit chargés de cet ordre.

Les Historiens Portugais avouent eux-mêmes que leurs compatriotes ternirent souvent l'éclat de leurs grandes actions par des excès de cruauté; la perfidie qu'ils éprouvoient si souvent de la part de leurs ennemis étoit bien capable d'exciter leur colere qui est toujours un mauvais conseiller, en combattant contre des barbares ils devinrent barbares eux-mêmes, mais c'est là une justification bien foible. Le tableau des barbaries qui se sont comises dans cette partie du monde est afligeant pour l'humanité, loin d'arrêter nos yeux sur ces tristes objets, nous aimons mieux entretenu nos Lecteurs d'un trait arrivé à la prise de Doya, lequel est plus analogue au caractére de cette Nation généreuse.

Dans la confusion du carnage, Georges Silveira découvrant un Maure de fort bonne mine, qui se deroboit par un sentier avec une femme d'une béauté extraordinaire, courut vers eux pour les arrêter. Le Maure ne

parut point allarmé pour lui même, mais après avoir tourné le visage pour se défendre, il fit signe à sa compagne de fuir tandis qu'il alloit combatre; elle s'obstina à demeurer près de lui, en l'assûrant qu'elle aimoit mieux mourir, ou demeurer prisonniere, que de s'échaper sans lui. Silveira touché de ce spectacle leur laissa la liberté de se retirer, en disant à ceux qui les suivoient, *à Dieu ne plaise que mon épée coupe des liens si tendres.* La Ville fut pillée & brûlée ensuite avec tant de précipitation qu'il périt quelques Portugais dans les flâmes.

ELEMENS d'Algebre de M. *Clairaut de l'Académie Royale des Sciences.* Le nom de M. *Clairaut* est si illustre parmi les Sçavans que son nom étant à la tête d'un Ouvrage en fait par cela seul un grand éloge; dès l'âge de 16 ans M. Clairaut avoit déja un nom connu dans toute l'Europe Litteraire, & qu'on plaçoit au rang de ceux des plus célebres Mathématiciens, il a marché depuis de succès en succès, & on doit lui sçavoir d'autant plus de gré de ce travail qu'il l'entreprend aujourd'hui pour faciliter l'étude de la science dans laquelle il excelle. Ce seroit aux grands Maîtres de toutes les sciences & de tous les arts qu'il devroit appartenir de les enseigner, mais souvent ils dédai-

gnent ces travaux, plus touchés des ſuccès que leurs talens leur procurent que de l'avantage moins brillant d'être utile. On craint quelquefois de dire ſon ſecret, & de ſe faire des rivaux, mais les gens vraiment ſuperieurs ſuffiſent à tout. M. Clairaut ſans ſe détourner de ſa carriere, ſans interrompre ſes travaux Académiques, & ſes ſublimes recherches, trouve encore du tems pour nous donner ces élemens; il fait ſervir dans cet ouvrage la ſuperiorité de ſes connoiſſances à faciliter aux commençans l'étude de l'Algébre, il y ſuit une méthode dont la ſûreté lui a été prouvée par le grand ſuccès de ſes élemens de Géométrie; c'eſt en tenant la route que les premiers Inventeurs ont pû ſuivre qu'il rend les commençans inventeurs eux-mêmes, & qu'il les conduit juſqu'aux vérités de l'Algébre les plus embaraſſées; toute vérité naît dans ces élemens d'un problême réſolu. Aucune n'eſt préſentée ſous la forme de Theoreme; c'eſt là un principe dont l'Auteur ne s'écarte point.

La premiere partie de l'ouvrage traite des Equations du premier dégré à une ou pluſieurs inconnues, & de toutes les préparations qu'il faut leur donner; nous avertiſſons qu'il y a des choſes abſolument neuves ſur l'invention du plus grand com-

commun diviſeur des quantités Algébriques.

La ſeconde partie a pour objet toutes les Equations du ſecond dégré ; on y fait l'application des regles à pluſieurs problêmes intereſſans, elle eſt terminée par un problême qui demande que l'on employe pour ſa ſolution pluſieurs Equations du ſecond dégré, l'Auteur après avoir donné la méthode ordinaire fait ſentir l'avantage qu'a ſur elle la méthode de M. Newton applicable à tous les dégrés, qui fait diſparoître ſucceſſivement les dimenſions d'une meſure inconnue.

Dans la troiſiéme partie on trouve ce qui regarde les Equations de tous les dégrés en général ; l'Auteur y donne la regle de Deſcartes pour trouver les racines commenſurables qui ſont dans une équation quelconque, mais comme cette méthode engage dans de prodigieux calculs il explique celle de Newton, & il la démontre avant que d'élever par une ſuite de pluſieurs exemples les commençans à des problêmes aſſés compoſés ; il y a des cas où l'Auteur indique des méthodes particulieres, plus courtes que la générale ; ce ſont là de ces adreſſes de calcul que l'on n'atrappe guéres qu'après l'avoir beaucoup manié, & que les commençans auront d'abord ſous les yeux.

La quatriéme partie traite des Equations à deux termes de tous les dégrés, ou bien lorsque ces Equations ayant trois termes sont réductibles par la transformation à la méthode des Equations du deuxiéme dégré ; c'est dans cette partie que l'Auteur après avoir parlé du nombre des racines, tant vraies qu'imaginaires de ces Equations, traite de toutes les réductions & opérations que l'on peut faire sur les radicaux, & il démontre ensuite la méthode dûe à M. Newton, par laquelle on connoît si une quantité en partie radicale, & en partie commensurable, est une puissance quelconque ; comme ce n'est qu'aux quantités numériques qu'est applicable la méthode que M. Newton a donnée pour les racines dont les exposans passent le second dégré, M. Clairaut démontre ce qu'il faut faire lorsque l'on a des quantités litterales, il démontre aussi que cette méthode de Newton est fautive dans un cas qui a échappé à M. s'Gravesande Commentateur de l'Arithmétique universelle, c'est lorsque la racine d'une quantité peut contenir des fractions, quoique cette quantité n'en contienne point, telle est par exemple, la quantité $2 + \sqrt{5}$ dont la racine cube est $\frac{1}{2} + \frac{1}{2}\sqrt{5}$ & il donne ce qu'il faut faire dans ces cas ; la démonstration de cette méthode supposant celle du Binome, il

en donne une fort ſimple & fort nouvelle.

Entre beaucoup de choſes que contient la cinquiéme partie ſur la ſolution des Equations du troiſiéme & du quatriéme dégrés, qui ont tous leurs termes, & dont nous ne parlerons pas, nous nous contenterons de remarquer que M. Clairaut montre quelles ſont les Equations du troiſiéme dégré, qui ſe trouvent dans le fameux cas que l'on appelle irréductible ; la méthode qu'il donne d'avoir la racine de ces Equations par approximation paroîtra aux connoiſſeurs fort nouvelle & infiniment ſimple ; une premiere opération lui donne la racine à un milliéme près, la ſeconde opération la lui donne à un millionieme près, & ainſi de ſuite. Nous ne ſuivrons pas plus loin l'Auteur, il nous ſuffit d'avoir donné un léger crayon de cet ouvrage, qui en même tems qu'il peut être infiniment utile par ſa clarté aux commençans qui ſe deſtinent à des états où le calcul eſt néceſſaire, ne laiſſe pas de contenir des choſes fort inſtructives pour ceux mêmes qui ont déja une forte teinture d'Algébre & de calcul.

comme elle ; pour n'être point trompé il faut s'adresser chés elle rue Pavée S. Sauveur, au bout de celle du Petit Lion à l'image S. Nicolas, une Porte-cochere presque vis-à-vis la rue Françoise, quartier de la Comédie Italienne.

Les personnes de Province qui n'ont point de connoissance à Paris, ou qui en ayant ne voudront point les charger de leurs affaires ; sont avertis qu'ils peuvent s'adresser pour toutes les affaires qu'ils auront à Paris, au sieur *Delagrange*, demeurant rue des Fossés près la grande Poste, au-dessus d'un Menuisier vis-à-vis un Cabaretier ; la diligence qui sera apportée dans leurs affaires, jointe à l'exactitude les satisfera de l'en avoir chargé. On affranchira les ports de lettres

---

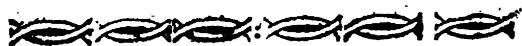
ESTAMPE NOUVELLE.

Il paroît une Estampe représentant le Portrait de DON PHILIPPE INFANT D'ESPAGNE, peint par Louis René *de Vialy*, éleve de l'illustre M. Rigaud, gravée par J. *Balechou* de la Ville d'Arles, dédiée à la Reine. Cette Estampe est approuvée des connoisseurs. Elle se vend chés *Gautrot* & *Joullain*, Quai de la Mégisserie à la Ville de Rome ; on y trouve aussi toutes sortes d'Estampes anciennes & modernes.

Les mots des Enigmes & des Logogryphes de Novembre sont *la pelotte à épingles, le sommeil*, campana, *chapeau* & *porte-manteau*. On trouve dans le premier Logogryphe *chape, cape, cap, apeau, peau, eau, ecu Pau, hupe* & *puce*. On trouve dans le second *eau, port, mante, manteau* & *porte*.

CHANSON.

EN vain je fais mille fermens
Que je sens un plaisir extrême
Lorsque Tircis me dit qu'il m'aime,
L'indiscret soûtient que je mens.
Dans la vive ardeur qu'il m'inspire,
Helas ! que ne ferois-je pas ?
Mais le devoir me dit tout bas,
C'est faire trop que de le dire.

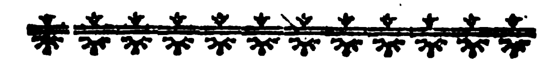


VERS à Madame du B..., sur son Poëme qui a remporté le prix de Poësie à l'Académie de Roüen.

CElui qui porte un nom que des Princes, des Rois,
Par de nobles travaux ont illustré cent fois.

P..., qui n'étant ni Héros ni Monarque,
Peut comme eux toutefois s'affranchir de la Parque,
Si le goût, la vertu, l'esprit, la probité,
Ont des droits pour passer à la postérité,
P..., dis-je, épris d'une plume immortelle
M'a fait lire les vers d'une Sapho nouvelle.
Dieux! quelle ardeur subite a passé dans mon sein!
C'est la sage Pallas qui traça ce dessein.
Quels sublimes accords! que de feu! de génie!
Tous les dons d'Apollon, tout ce qu'il me dénie,
Dans ce Poëme heureux brille de toutes parts:
C'est le sublime essor des talens & des arts,
C'est le plus beau laurier dont jamais la Patrie
Ait couronné le front des sçavans de Neustrie.
La Déesse aux cent voix jusques aux sombres bords
En porte la nouvelle à ces paisibles morts;
Ils s'éveillent au bruit que fait la Renommée.
Votre cendre là haut, dit-elle, est ranimée,
Vous respirez encor, vous charmez tous les yeux,
Grace aux magiques traits d'un crayon précieux;
Les voici; jugez-en; joignez votre suffrage
A ceux que vos neveux donnent à cet ouvrage.
Elle dit: on les voit sous des ombrages verds
Accourir triomphans au recit de ces vers,
Les entendre à l'envi. les chanter sur leur Lyre,
Celebrer les talens qui sçûrent les produire,
Et pleins d'un doux transport dans leur ame excité,

Sentir croître leur gloire & leur félicité.
Mais n'apperçois-je pas dans ces mêmes retraites,
Des ombres à l'écart un peu moins satisfaites ?
Deshoulieres, la Suse, & l'antique Sapho,
Ont entendu ces vers que répete l'écho.
D'où vient que de leurs voix sa voix n'est point suivie ?
Le sexe est plus que nous susceptible d'envie.
O vous qu'un digne prix avoué d'Apollon,
Fait briller comme un Astre au sommet d'Helicon,
Vous des neuf doctes Soeurs la plus parfaite image,
Du sein de votre gloire agréez mon hommage.
Si jamais mon encens ne s'adressa qu'aux Dieux,
Vous pouvez aujourd'hui le partager comme eux.



ENIGME.

Cadedis, Messieurs les Poëtes,
Vos Muses pour moi sont muettes.
Cependant sans entrer dans nul transport jaloux
Je ne crois pas être indigne de vous.
J'ai quelques soeurs qu'on met en Poësie,
Et vous me laissez là sans faire attention,
Que des vers les plus beaux quand vous m'avez bannie,
Vous ne pouvez chanter nulle grande action;
Qu'à la société je suis si nécessaire,

Que l'on ne peut sans moi contracter d'amitié ;
Que je brille à la Cour, non parmi le vulgaire
Dont les soucis, les soins ou la misére
Ne m'ont jamais fait entrer en pitié.
Il n'est pourtant sans moi point de reconnoissance,
De grace ni de récompense,
Point de sincérité, de consolation,
De candeur ni d'affection.
A ces éloges vrais qu'en ces vers je me donne,
Ne conviendrez vous pas, Lecteur,
De l'injustice d'un Auteur,
Qui seul dans un coin m'abandonne ?

Par M. Bruyere, Notaire & Directeur du Bureau des Postes aux Lettres, à Tartas en Gascogne.

LOGOGRYPHE.

MA nature est universelle,
Et dans tous les objets que l'on voit sous les cieux;
Il est certain, Lecteur, je parois à tes yeux
Indifferemment belle ou laide.
Regarde maintenant ce que mon tout produit;
De six le cinq ôté, tu trouveras un fruit;

Remis dans mon entier, clairement je m'explique,
Mes deux derniers font voir un ton de la musique,
Et mes deux premiers font un terme de dédain;
Si ces deux mêmes tu combines;
Peut-être me vois tu dans ton vaste jardin;
C'en est assés je crois pour que tu me devines.

Par Mlle. Balieu de Tonneins.

AUTRE.

Je suis d'un certain corps l'instrument principal,
Souvent je fais du bien & quelquefois du mal,
Mainte & mainte beautés me mettent en usage.
Pour conserver long-tems l'éclat de leur visage:
Sur huit pieds bien comptés je marche doucement,
Desquels, mon cher lecteur, faisant l'anatome
Tu trouveras facilement
Du corps humain une utile partie:
Un habitant de Canarie;
Un horrible tourment:
D'une pauvre noblesse un transparent ouvrage;
Ce qui presque toujours nous annonce un orage;
Un péché capital:
Un malin animal;

D'Amérique un esclave :
La charmante liqueur
Que l'on met dans la cave,
Combine encore un peu ; tu trouveras, lecteur,
De cet aimable jus l'origine & la source.
Ne te repose pas au milieu de ta course,
Rassemble de nouveau mes membres dispersés,
Que par toi dans l'instant ils soient tous renversés,
Pour prix de ton travail je t'offre en récompense
Feuille médécinale : une utile semence ;
De Musique une note ; un fameux Chancelier ;
Un oiseau de passage
D'un fort vilain ramage :
Ce qui fait travailler un mauvais écolier.
A qui n'a point d'habit je lui donne une étoffe,
Dont se couvrit jadis un fameux Philosophe.
Ce n'est le tout ; je présente un poisson,
Dont le plus fin des Grecs craignit la trahison.
Des Normands une Ville
En procès très-fertile :
D'une femme adultére un malheureux époux ;
Ce qui mal à propos fâche un mari jaloux :
Ce qu'à l'homme en naissant la nourrice présente ;
Enfin le nom d'une adroite suivante.



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique continue les représentations de *Persée* avec un succès soutenu.

L'aimable Gorgone y brille toujours, & l'on ne trouve pas que la perte de ses *beaux cheveux* ait affoibli le pouvoir de ses charmes.

Le Mercredi 7 Décembre on a représenté pour la capitation des Acteurs un ambigu lyrique qui a attiré une foule curieuse de spectateurs. On a débuté par *le Prologue des amours des Dieux*. Les paroles sont de M. *Fuzelier* l'un des Auteurs du Mercure, & la Musique de M. *Mouret*. Pour premier acte on a donné la Provençale; les paroles sont de M. *de la Fond*, la Musique de M. *Mouret*. Pour deuziéme acte *Amphion* tiré du Ballet du Triomphe de l'Harmonie, les paroles sont de l'ingenieux Auteur de Didon Tragédie toujours applaudie, la Musique de M. *Grenet* Directeur de l'Opéra & du Concert de la Ville de Lyon. Pour troisiéme Acte *Zélindor* piéce de Férie d'un acte, qui a mérité les suffrages unanimes de la Cour aux der-

nieres

mieres fêtes qui l'ont occupée. Les paroles sont de M. Moncrif, Lecteur de la Reine, de l'Académie Françoise, la Musique de Mrs. *Rebel & Francœur*, Surintendans de la Musique du Roi & Inspecteurs de l'Académie Royale de Musique.

L'Opera continue de donner pour ses représentations des Jeudis d'hyver le Ballet des *Amours des Dieux*.

Le Mercredi 14 on a redonné encore pour la capitation des Acteurs les mêmes actes représentés le Mercredi précédent. Mle. Fel y a joint une Cantate de la composition de M. Mouret; on n'a pas manqué d'applaudir à l'ordinaire les graces & la légéreté de sa voix.

Le Concert Spirituel du Louvre a donné le Jeudi 8 Décembre l'*Exaltabo te Domine* de M. de Lalande. M. Blavet a ensuite joué un Concerto. On a exécuté *Quare fremuerunt gentes* de M. de Lalande, qui a été suivi d'un Concerto de M. Aubert, joué par M. de Mondonville. La composition étoit digne de l'exécution. On a fini par le *Jubilate* de M. de Mondonville. On voit bien que les auditeurs sont sortis contens.

La Comédie Françoise a donné pour la

·fois le Jeudi 5 Décembre une Tra-
...uvelle intitulée *Venise sauvée*; elle
. *de la Place* à qui nous devons la
: des belles piéces du Théatre
l'Auteur aussi modeste qu'ha-
...fficher son ouvrage comme une
...ement Angloise, mais les lec-
te... capables de consulter l'original ver-
ront bien que la copie ne lui doit pas toutes ses beautés, & qu'un pareil traducteur peut être regardé comme un génie; nous donnerons l'extrait de *Venise sauvée* dans le second volume de Décembre. Nous nous contenterons de dire ici que M. de la Place a trouvé le secret de faire triompher l'amour conjugal dans ce siécle coquet, & dans la bonne Ville de Paris, où l'on n'est pas ordinairement fort tendre pour les époux infortunés.

La premiere représentation de *Venise sauvée* a été précédée par un discours très-bien débité par M. *Roseli* Acteur François. Le voici,

DISCOURS pour la Tragédie de Venise sauvée.

LE Théatre François asservi à des régles fondées sur la nature, sur la raison & sur les bienséances, est sans doute le seul Théatre de l'Europe où l'on voit revivre le vrai goût d'Athènes & de Rome. Conquerans aussi dans ce genre, nous avons vû nos Auteurs célebres, quoiqu'assés riches de leur fonds, ajouter à l'éclat de notre scéne les richesses dramatiques des autres Nations, & se les rendre propres en les embellissant.

Le Théatre des Anglois seul, peut-être trop peu connu en France jusqu'aujourd'hui, est échapé aux recherches de ces grands hommes. Nous avons crû, Messieurs, qu'une idée de leur Tragédie, dépouillée des licences qui souvent la dégradent, & ramenée, autant qu'il est possible, aux loix de la vraisemblance, pourroit en piquant votre curiosité, nous offrir un moyen de vous prouver le zéle qui nous anime, & notre attention à diversifier vos amusemens. Nous ne sentons pas moins, ainsi que le traducteur de cet ouvrage, tout ce que cette entreprise a de hazardeux pour peu que l'on

perde de vûe l'extrême difficulté de reserrer la liberté Angloise dans des bornes assés étroites pour ne point blesser la juste délicatesse du goût françois, si l'on oublie enfin que l'Auteur n'a pû sans dénaturer le genre du tragique Anglois, l'assujettir absolument aux régles que notre Théatre exige.

Daignez, Messieurs, écouter un foible essai, qui sans tirer à conséquence par rapport au vrai goût de la Tragédie Françoise, peut en se perfectionnant par dégrés, vous procurer un genre d'amusement de plus, & à nous la satisfaction de vous donner plus souvent de nouveaux plaisirs.

La Tragédie a reçu les plus grands applaudissemens.

Les Comédiens Italiens continuent les nombreuses représentations du *Prince de Salerne*; ce succès éclatant fait l'éloge des lazzis comiques des Acteurs, de l'invention & de l'éxécution du Spectacle, plaisirs dûs au génie& aux soins de M. Veronese pere de la charmante Coraline & de l'aimable Camille, qu'on est charmé de voir dans le Ballet sous trois habits différens.



JOURNAL DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 26 du mois dernier leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France arriverent à Versailles.

Le Roi a déclaré que le mariage de Monseigneur le Dauphin avec la Princesse Marie-Josephe, troisiéme fille du Roi de Pologne Electeur de Saxe, étoit conclu.

Le 27 le Comte de Loos Envoyé Extraordinaire du Roi de Pologne Electeur de Saxe, eut une audience particuliere de Sa Majesté, à l'occasion du mariage de Monseigneur le Dauphin avec la Princesse fille du Roi son Maître. Il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celles qu'il eût pour le même sujet, de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de Madame, & de Mesdames de France, par le Chevalier de Sainctot Introducteur des Ambassadeurs.

Le 29 les Ambassadeurs & les Ministres Etrangers qui sont à Versailles, eurent l'honneur de complimenter le Roi sur le mariage de Monseigneur le Dauphin. Ils firent aussi leurs complimens sur le même sujet à

...e, à Monseigneur le Dauphin, à Ma... à Mesdames de France. Le Nonce ... porta la parole au nom des Am... ...urs & des Ministres étrangers; les ... urent présentés par le même Intro...

... de ce mois second Dimanche de l'Avent, le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique. L'après midi la Reine accompagnée de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, assista à la prédication du Pere Imbert Théatin.

Le 8 fête de la Conception de la Sainte Vierge, le Roi & la Reine entendirent la Messe dans la même Chapelle, & l'après midi leurs Majestés assisterent au Sermon du même Prédicateur & ensuite aux Vêpres.

Le même jour la Reine communia par les mains de l'Archevêque de Rouen son Grand Aumônier.

Le 6 M. Durini Archevêque de Rhodes, Nonce ordinaire du Pape, eut une audience particuliere du Roi dans laquelle il remit un Bref à Sa Majesté. Il fut conduit à cette audience par le Chevalier de Sainctot Introducteur des Ambassadeurs.

Le Duc de Richelieu que le Roi a nommé son Ambassadeur Extraordinaire auprès

du Roi de Pologne Electeur de Saxe, pour faire la demande de la Princesse Marie-Josephe sa troisiéme fille pour Monseigneur le Dauphin, a pris congé de S. M. & il est parti pour se rendre à Dresde.

Le Roi a accordé le Gouvernement de la Ville & de la Citadelle de Valenciennes, vacant par la mort du Maréchal de Montmorency, au Prince de Tingry son fils Maréchal des Camps & Armées de S. M.

PRISES DE VAISSEAUX.

LE Navire *la Demoiselle*, de Corck, chargé de sucre a été pris par le Corsaire *la Marquise de Tourny*, du Havre, que commande le Capitaine le Terrier, & il a été conduit à Brest. Le même Corsaire s'est emparé du Vaisseau *le Benjamin*, de Londres, dont la charge est composée de sucre & de Taffia, & qui est arrivé à Benaudet.

Le Capitaine Dupré Hugon qui monte le Corsaire *la Revanche*, a amené à Granville le Corsaire Anglois *le Postillon* armé de huit canons & de dix pierriers, & il s'est rendu maître d'un Navire de 300 tonneaux de la même Nation.

On mande de Nantes que le Corsaire *le Tavignon* de saint Malo, a enlevé le Bâtiment *la Reine de Hongrie*, qui portoit du sel à Boston.

Les Vaisseaux *l'Etranger* de Bristol, de 200 tonneaux, & *le Thevvorty*, de Liverpool, à bord desquels il y avoit une grande quantité d'huile & de vin de Malaga, ont été conduits à Morlaix par le Corsaire *le Cerf*, de saint Malo.

Le Corsaire *le Fortuné* de Honfleur, commandé par le Capitaine Gilles, y a envoyé le Navire Anglois *l'Union*, chargé de vin, d'eau de vie & d'autres marchandises.

Il est entré dans le Port du Havre deux Bâtimens nommés *le Samuel* & *le Jean Marie*, qui ont été pris par le Corsaire *l'Alexandre*, de Calais.

Les Lettres d'Ostende marquent qu'il y est arrivé un Navire Ecossois avec un chargement de vin & d'eau de vie. Cette prise a été faite par le Capitaine Cheyné commandant le Corsaire *le Comte de Maurepas*, de Dunkerque, qui a rançonné deux autres Bâtimens ennemis pour 550 livres sterlings.

Le Capitaine Duval qui commande le Corsaire *le Charron*, aussi de Dunkerque, en a exigé 540 pour la rançon des Navires *l'Isabelle*, de Leith, *la Providence*, de Kingsot, *la Jeanne Barbe*, de Harwick, & *la Bonne Espérance* de Londres.

On a appris de la Rochelle que le Corsaire *le Conquerant*, de Granville, monté par le Capitaine Thomas Hugon, avoit repris sur un Corsaire Anglois le Navire *la Jeanne Marie*, de Bayonne.

Le Vaisseau *le Lion* armé en course dans ce dernier Port, a relâché au passage avec un Bâtiment ennemi de 14 canons. Le Capitaine du Fourcq a fait aussi conduire au passage le Navire *le Jean Thomas*, de Liverpool, & il a tiré d'un autre Bâtiment une rançon de 10800 livres.

Le Navire *le Terreneuve*, de Jersey, a été conduit à saint Malo par le Capitaine Brisselaine Collin, commandant le Corsaire *le Loup* de ce Port. Le même Corsaire a envoyé à Brest le Navire *la Marthe*, de Londres, qui portoit diverses marchandises à la Jamaïque.

Les Capitaines de Ferne & Desvre, qui montent les Corsaires *l'Aimable*, de Raye, & *le Charron*, de Boulogne, sont entrés dans le premier de ces Ports avec une patache du Roi de la Grande Bretagne, nommée *le Duc de Cornouailles*, & avec le Bâtiment Anglois *l'Elisabeth*. Le premier de ces Capitaines a rançonné un autre Navire, & le second a mené à Cherbourg le Navire *le Couronnement*.

Le Corsaire *le Tigre*, de saint Malo, com-

mandé par le Capitaine Emeric, s'est emparé du Navire *la Marie* de 130 tonneaux.

On apprend de Granville que le Capitaine Dupré Hugon qui commande le Corsaire *la Revanche* de ce Port, y a conduit le Navire *le Postillon*, & qu'il s'est aussi rendu maître de deux autres Bâtimens, l'un de 300 tonneaux, armé de douze canons, l'autre de 130 tonneaux, chargé de tabac,

Le Capitaine Bachelier commandant le Corsaire *l'Etendart*, de Calais, est arrivé au Havre avec un Navire ennemi.

Le Bâtiment Anglois *l'Industrie*, dont s'est emparé le Corsaire *le Harang Couronné*, est entré dans le Port de Dunkerque.

Deux Bâtimens de la même Nation ont été rançonnés par le Corsaire *le Hardi Mendiant*, de Calais.

Les Corsaires *le Louis XV*. de ce Port, & *le Hazard*, de St. Valery, montés par les Capitaines Lamy & Faillant, ont amené à Dunkerqne le Navire *le Jean & Guillaume*.

Suivant les avis reçûs de Brest il y est arrivé un Navire appellé *le Paquetbot de la Barbade*, qui a été pris par le Corsaire *le Comte de Lovvendalh*, que commande le Capitaine le Fevre, dit Juin.

Le Capitaine le Terrier commandant le Corsaire *la Marquise de Tourny*, du Havre, a enlevé les bâtimens *le Fanni* de Liverpool,

& *le Charleton.* Ces deux prises ont relâché, l'une au Port-Louis, l'autre à St. Sebastien.

On mande de Bayonne que les Capitaines la Borde & Saboulin, qui montent les Corsaires *le Léopard* & *le Lion*, y ont conduit les Navires ennemis l'*Ane Noir* & *le Landanhoppe*, dont le premier est chargé de sucre. Les bâtimens *la Charmante Nansy* & *le Duc de Cumberland*, dont le chargement consiste aussi en sucre, & qui ont été pris par le Corsaire *le Lion*, sont entrés dans le Port du Passage.

Le Corsaire *la Junon*, que commande le Capitaine Vigoureux, s'est rendu maître des Navires l'*Esperance*, chargé de taffia : *le Cheval Marin*, chargé de sucre, de sel & de cotton; *le Lion*, chargé de tabac & de fer, & *le St. Georges*, chargé de tabac. Le Navire *la Catherine* a été rançonné pour 500 livres sterlings par le même Corsaire.

Les Navires *le Risingsun*, chargé de sucre & *les Trois Freres*, sur lequel il y a diverses marchandises, ont été envoyés à Ribadeo par le Corsaire *le Temeraire* que monte le Capitaine Garalong.

Le Capitaine Souhaignet qui monte le Corsaire *le Basque*, a pris les Navires *la Galere Marie*, de Londres, & *le Walpool* de Tompsham.

Deux Navires Anglois chargés de sucre, ont été enlevés par le Corsaire *la Victoire*, de Bayonne, que commande le Capitaine du Creabon.

Le Corsaire *la Basquoise* monté par le Capitaine Samson du Fourcq, s'est emparé des Navires *le Baumont*, de Dumbar, & *le Frere*, de la Barbade, & la cargaison de ce dernier bâtiment est composée de sucre.

L'Almanach & Calendrier Journalier, Perpétuel & Universel, que nous avons annoncé dans le Mercure de Novembre page 114, se vend à Paris chés Pierre *Debats* au Palais dans la grand Sale, au septiéme pilier vis-à-vis la Cour des Aydes à Saint François.



NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

LE Comte de Fitzdhum, Envoyé Extraordinaire du Roi de Pologne Electeur de Saxe, a reçu un courier de Warsovie, avec des lettres sur le contenu desquelles il a été en conférence avec les Ministres de l'Impératrice. Il leur a annoncé que la Diette générale du Royaume de Pologne ayant résolu de prendre en considération l'affaire du Duché de Curlande, Sa Majesté Polonoise espéroit que l'Imperatrice voudroit bien concourir aux mesures, qui seroient prises pour mettre les choses sur un pied stable dans ce Duché. Sur le rapport que le Comte de Bestuchef, Grand Chancelier, a fait de cette conférence à Sa Majesté Impériale, elle a fait assûrer le Comte de Fitzdhum que prenant beaucoup d'intérêt à ce qui regardoit les habitans de la Curlande, elle désiroit qu'on pût assûrer leur tranquillité, & que dès qu'elle seroit instruite des moyens que la Diette de Pologne jugeroit les plus propres pour parvenir à ce but, elle ne manqueroit pas de donner à ses Ministres les instructions convenables. Le Comte Ernest Biron est toujours à Jaroslow, en attendant qu'on sçache si les arrangemens qui seront concertés par rapport au Duché dont il avoit été élu Souverain, produiront quelque changement dans sa situation. L'Impératrice a renvoyé à M de Nepluef, son Résident à Constantinople le courier

qu'elle en avoit reçu, & elle lui mande par ce courier de rendre à M. de Penckler, Ministre de la Reine de Hongrie à la Porte, dans l'affaire qui retarde l'audience de ce Ministre, tous les bons offices que M. de Penckler pourra exiger. Le Comte Rosamowsky, Grand Veneur, doit épouser la fille du Comte de Nariskin, & l'Impératrice fera la dépense de leurs nôces, qui seront célébrées avec beaucoup de magnificence. On a reçu avis qu'il n'y avoit encore que des articles préliminaires d'accommodement signés entre le Grand Seigneur & Thamas-Kouli Kan, & que Sa Hautesse ne vouloit conclure un Traité définitif de paix, qu'après qu'elle auroit obtenu toutes les sûretés qu'elle demande pour l'exécution de ce Traité.

Les lettres de Petersbourg portent que l'Impératrice de Russie a ordonné de faire quelques changemens dans la distribution des quartiers d'hyver assignés aux troupes qui ont été assemblées l'Eté dernier en Livonie, & que plusieurs Régimens de ces Troupes doivent revenir dans les Provinces de l'intérieur de la Russie.

SUEDE.

On a sçu par des lettres de Stockholm, que les Etats du Royaume de Suéde avoient été fort divisés au sujet de l'affaire des trois Senateurs privés de leurs dignités en 1738; que le Commité secret avoit prétendu que cette affaire devoit être renvoyée à sa décision, & qu'un grand nombre de Deputés s'y étant opposé, le Maréchal de la Diette avoit fait long-temps des efforts inutiles pour rétablir le calme dans l'assemblée, mais qu'enfin on étoit convenu dans la séance du 28 du mois

d'Oct. dernier que le Committé secret seroit requis de communiquer à la Chambre de la Noblesse les raisons qui ont obligé de prononcer une peine si grave contre les Senateurs dont il s'agit. Ces lettres ajoutent que l'admission de l'Ordre des Païsans dans le Committé secret continuoit de rencontrer de grandes difficultés. M. de Wyck Lieutenant Colonel, a ordre du Roi de Suéde de conduire de l'artillerie en Finlande, pour garnir les postes que l'Impératrice de Russie a remis à la Suede par le dernier Reglement de Limites, dont sont convenuës les deux Puissances.

Les lettres de Stockholm marquent que les trois autres Ordres du Royaume de Suéde avoient envoyé une Deputation à l'Ordre des Païsans, pour lui représenter que le Committé secret s'étant réservé la connoissance particuliere des affaires qui faisoient l'objet de ses délibérations, on espéroit que l'Ordre des Païsans ne continueroit pas d'insister pour être admis dans ce Committé; qu'au reste les Païsans pouvoient être assûrés qu'on n'y prendroit aucune résolution qui fût contraire à leurs privileges, & qu'on auroit la plus grande attention à leur en conserver la possession. Les Païsans ont paru satisfaits des dispositions que leur marquent la Noblesse, le Clergé & les Députés des Villes.

Le 10 on examina dans la Diette générale du Royaume de Suéde les moyens d'augmenter les revenus de l'Etat, sans trop charger le peuple. On proposa dans la même Séance d'autoriser le Roi & le Sénat à conclure de nouvelles alliances & à renouveller les anciennes avec les Puissances Etrangeres, selon ce que Sa Majesté & cette Assemblée jugeroient le plus convenable aux intérêts de la Couronne, & la Diette doit délibérer in-

cessamment sur ce dernier article. La Noblesse a envoyé une Députation aux trois autres Ordres, pour leur réprésenter la nécessité dont il est d'engager le Committé secret à leur communiquer les raisons pour lesquelles plusieurs Senateurs ont été privés de leurs dignités en 1738. Après plusieurs débats sur la proposition de la Noblesse, le Clergé est convenu de se joindre à elle, & de demander que le Committé secret rendît publiques les accusations sur lesquelles les Seigneurs dont il s'agit ont été condamnés. Il y a lieu de conjecturer que les Députés des Villes & l'Ordre des Paysans prendront la même résolution. Quoique ce dernier Ordre eut paru être satisfait dès assûrances qu'il a reçuës des trois autres Ordres sur l'attention qu'on auroit à la conservation de ses priviléges, il a protesté contre le refus qu'on lui a fait de l'admettre dans le Committé secret. En attendant que les quatre Ordres puissent s'assembler en Corps, on travaille avec beaucoup de diligence dans les Chambres respectives à terminer les affaires qui restent à régler, & l'on espere que cette Diette durera beaucoup moins que les deux précédentes.

POLOGNE.

On mande de Warsovie que le Maréchal de la Diette ayant informé la Chambre des Députés des Palatinats que le Marquis des Issars, Ambassadeur du Roi de France, lui avoit remis une lettre écrite à la Diette par Sa Majesté Très-Chrétienne, la Chambre demanda d'en entendre la lecture. Tous les Députés parurent extrêmement sensibles aux assûrances que le Roi de France donne dans cette lettre de son amitié pour la République, &

l'on chargea le Maréchal de la Diette de concerter avec le Senat & avec les Ministres du Roi la reponse que la Diette feroit à Sa Majesté Très-Chrétienne. Les Députés des Palatinats, ont examiné les moyens d'abréger les procédures, & d'en diminuer les frais; de rendre les marchés des principales Villes plus fréquentés par les négocians étrangers; d'empêcher les sujets de la République de vendre leurs bestiaux ailleurs que dans le Royaume, & de faire exécuter rigoureusement l'ordonnance par laquelle le Roi Sigismond en 1556 a deffendu la sortie des chevaux de Pologne. M. Strutinsky, Député du Palatinat de Brackław, ayant voulu donner son avis, un Député de Lithuanie prétendit être autorisé à lui imposer silence, en produisant une condamnation pour dettes contre ce Député. M. Strutinsky après avoir montré la fausseté de cette allégation, demanda une satisfaction éclatante, & il déclara qu'il suspendroit l'activité de la Chambre, s'il n'obtenoit pas ce qu'il désiroit. Sa demande étant appuyée par plusieurs Députés, qui proposerent de s'adresser au Marêchal de la Diette suivant l'usage pratiqué en pareil cas, le Gentilhomme Lithuanien, dans la crainte que cette affaire n'eut pour lui des suites fâcheuses, prit le parti de se retirer secrettement de la Chambre. On continua ensuite l'examen des projets sur lesquels elle avoit commencé à déliberer, & l'on en lut un pour faire une repartition plus exacte des impositions, & pour employer à l'augmentation des troupes de la Couronne une partie des revenus qu'elles produisent. Il fut décidé dans la même Séance qu'on feroit incessamment l'ouverture des Sessions Provinciales. Le Grand Chancelier de la Couronne a représenté à la Diette la nécéssité de restraindre à de

certaines bornes le droit que chaque Député a d'arrêter lui seul les délibérations de la Diette. Après avoir assûré l'assemblée qu'il étoit fort éloigné de vouloir gêner la liberté des suffrages, & attaquer les prérogatives des Députés, il a exposé avec beaucoup d'éloquence les inconvéniens qu'il y avoit à laisser subsister dans toute son étenduë une loi, à la faveur de laquelle une personne mal-intentionnée pouvoit rendre inutile une assemblée générale des Etats du Royaume.

Aussi-tôt après l'arrivée d'un courier que le Marquis des Issars reçut le 8 Oc. de Fontainebleau, cet Ambassadeur se rendit chés le Comte de Bruhl, Ministre du Cabinet, pour lui annoncer l'ordre qu'il venoit de recevoir de proposer le mariage de Monseigneur le Dauphin avec la Princesse Marie Josephe, troisiéme fille de leurs Majestés. Le Comte de Bruhl en ayant informé le Roi, le Marquis des Issars fut conduit à l'audience de sa Majesté, & il l'assûra du désir que le Roi de France avoit de voir cette Princesse épouser Monseigneur le Dauphin. Le même Ambassadeur eut ensuite audience de la Reine & de la Princesse, & leurs Majestés ont été complimentées le 9 Octob. sur cet événement par les Ministres Etrangers, les Sénateurs, les Grands Officiers de la Couronne & les autres personnes de distinction.

Le 28 Oct. les Députés des Palatinats continuerent l'examen des moyens de remédier aux abus, qui se sont introduits dans l'administration de la justice. Le Maréchal de la Diette ayant déclaré qu'il avoit dressé un projet tendant à cette fin, il s'éleva de grands debats dans l'assemblée, & plusieurs personnes s'opposerent à la lecture de ce projet, mais le plus grand nombre des Députés voulut être instruit des réglements que le Baron d'Ungern

Sternberg avoit résolu de proposer. On reprit aussi le même jour la délibération sur ce qui regarde la sortie des chevaux de la Pologne. Il n'y eut pas moins de contestations à ce sujet, & ce ne fut qu'après avoir long-tems disputé, qu'il fut décidé qu'on permettroit seulement la sortie des chevaux qui auroient été achetés par des Etrangers dans les Foires de quelques-unes des principales Villes du Royaume. Les Sessions Provinciales ont duré trois jours, & pendant qu'elles se sont tenuës, la Chambre des Députés de la Grande Pologne a envoyé une Députation aux Députés de la petite Pologne pour leur faire sçavoir qu'elle avoit donné son consentement à l'augmentation des troupes de la Couronne, ainsi qu'à l'établissement des nouvelles impositions, qu'il étoit à propos de lever, si l'on vouloit s'engager dans cette dépense. Elle a invité en même tems ces Députés à suivre son exemple, & à contribuer de leur part à des arrangements, qui ne pouvoient être qu'avantageux à la République. La démarche de cette Chambre n'a pas eu le succès qu'on en attendoit, & les Députés de la Petite Pologne n'ont pris aucune résolution sur la proposition dont il s'agissoit. Plusieurs ont persisté à soûtenir qu'il étoit inutile d'augmenter les troupes, & parmi ceux qui étoient d'avis contraire, les uns ont refusé de consentir qu'on levât de nouvelles impositions, les autres n'ont pu s'accorder sur le choix de celles qu'on devoit établir. Ils ont rejetté sur-tout presque unanimement le projet d'exiger des droits plus considérables sur les boissons. Sa Majesté, ayant fait attention aux plaintes que la Diette lui a portées touchant les dommages causés dans quelques Provinces par les troupes legeres, a promis d'envoyer des Commissaires pour prendre à ce sujet les informations nécessaires.

Les lettres de Warsovie marquent que la Diette du Royaume de Pologne n'avoit pas eu un meilleur succès que celles des années dernieres, & que cette assemblée s'étoit séparée, sans que les Députés eussent pu s'accorder sur la nature des nouvelles impositions qu'on devoit établir.

ALLEMAGNE.

On mande de Berlin qu'il y est arrivé un courier de Londres chargé de remettre au Roi de Prusse l'acte par lequel le Roi de la Grande Bretagne garantit à Sa Majesté la possession du Duché de Silésie & du Comté de Glatz. Cet acte porte que par les articles préliminaires signés à Breslau le 11 Juin 1742, entre Sa Majeste & la Reine de Hongrie, cette Princesse ayant cédé a perpétuité au Roi ces deux Provinces, & cette cession ayant été confirmée par le Traité de paix, conclu dans la même Ville le 28 du mois suivant, Sa Majesté Britannique s'étoit rendue garante de l'éxécution de ce Traité, mais que peu de tems après il étoit survenu entre cette Cour & celle de Vienne une nouvelle mesintelligence, qui avoit été suivie d'une rupture ouverte; que pour faciliter le rétablissement de la paix entre les deux Puissances, le Roi de la Grande-Bretagne par une convention du 26 Août de l'année derniere s'étoit engagé de renouveller sa garantie en faveur du Roi, & que les differends de Sa Majesté & de la Reine de Hongrie ayant été terminés par le Traité de Dresde, le Roi a demandé que Sa M. Britan. s'acquittât de sa promesse; que le Roi de la Grande-Bretagne désirant de donner au Roi des marques de son amitié, ne veut pas differer d'avantage de satisfaire aux instances de Sa Majesté, & qu'il s'oblige de

la maniere la plus solemnelle lui & ses successeurs, d'employer tout son pouvoir, pour que le Roi, & les Princes qui monteront après lui sur le Trône, ne soient jamais troublés dans la possession des Pays cedés à Sa Majesté par la Reine de Hongrie. Le Roi de la Grande-Bretagne promet par le même acte de faire en sorte que les Etats Généraux des Provinces Unies garantissent aussi au Roi le Duché de Silésie & le Comté de Glatz.

L'ouverture de l'assemblée des Etats de la Basse Autriche se fit le 7 Novembre à Vienne, & la Reine après avoir entendu la Messe du Saint Esprit, célébrée par le Prieur du Convent de Closter Neubourg, s'étant renduë dans la Sale des Etats, où elle prit place sur son trône, le Comte de Seylern témoigna aux Députés que Sa Majesté malgré les avantages remportés par ses troupes en Italie, ne pouvoit se flater de conclure une paix honorable, qu'en redoublant ses efforts pour soûtenir la guerre avec succès. Il entra ensuite dans le détail des differents secours dont la Reine avoit besoin ; & il dit en finissant, que les Etats étoient suffisamment persuadés du chagrin que Sa Majesté ressentoit de ne pouvoir encore procurer à ses sujets les soulagements qu'ils avoient droit d'espérer après avoir tant souffert, mais qu'ils devoient sentir que dans la conjoncture présente tous menagements seroient deplacés, & tourneroient au desavantage de la patrie ; qu'ainsi la Reine se promettoit de leur zéle, qu'ils peseroient avec toute l'attention possible l'importance des demandes qu'elle leur faisoit, & qu'ils n'hesiteroient pas de lui donner de nouvelles preuves de leur soumission & de leur fidélité. Lorsque le Comte de Seylern eut cessé de parler, la Reine prononça elle-même un discours trèс-pathétique sur les pertes

qu'elle avoit faites, & le Comte Frederic de Harrach, qui en l'absence du Comte Ferdinand son frere exerce les fonctions de Maréchal de la Basse Autriche, répondit au nom des Etats qu'ils souhaiteroient de pouvoir faire tout ce que leur inspiroit leur devouement pour le service de Sa Majesté; qu'ils ne rappelleroient point à cette Princesse la triste peinture de l'épuisement dans lequel étoient ses Pays Héréditaires, & de la disette causée par la longue sécheresse qui a regné pendant l'été dernier; qu'ils se contentoient de supplier respectueusement la Reine de profiter des premieres occasions favorables qui se présenteroient, pour diminuer les taxes imposées à la Province; qu'ils comptoient d'autant plus sur cette grace, que par la conduite invariable qu'ils avoient tenuë, ils avoient merité que Sa Majesté ne doutât point de leur empressement à tout sacrifier pour la défense de ses intérêts. *Le 8* les Etats délibererent sur les propositions de la Reine, & ils résolurent de lui accorder pour l'année prochaine un subside de neuf cent mille florins, & quatre mille six cent hommes de recruës. Les Etats de Hongrie out donné ordre de readre incessamment complettes les troupes qu'ils entretiennent pour le service de la Reine, & qui consistent en neuf Regiments d'Infanterie de trois mille hommes chacun, & treize de Cavalerie, chacun de mille hommes. Le Prince de Saxe Hilburghausen se dispose à retourner en Croacie, pour faire marcher en Italie trois des Bataillons, qui ont été levés depuis peu dans la Lycanie. On parle d'envoyer des troupes en Bohême, ce qui donne lieu de présumer que Sa Majesté a quelque inquiétude de ce côté-là. Malgré l'ordre envoyé de Vienne de forcer par exécution militaire la Répu-

blique de Génes à payer le reste des contributions qui lui ont été demandées, on commence à croire que les instances faites par diverses Puissances en faveur de cette République, détermineront la Reine à lui accorder une diminution sur ces contributions. Le Comte de Kaunitz s'est excusé d'accepter la charge de Sénéchal de Moravie, & l'on croit qu'elle sera donnée au Comte de Dietrichstein.

On public a Vienne que l'Impératrice de Russie a renouvellé à la Reine la promesse de faire marcher un Corps de troupes Russiennes au secours de sa Majesté, si ses Etats Héréditaires d'Allemagne étoient attaqués. La Reine fait travailler avec diligence à réparer les fortifications de Brinn & d'Olmutz. Suivant les nouvelles d'Inspruck, le Regiment de Cuirassiers de Cordoüe, celui de Dragons de Darmstadt & celui de Hussards de Festetitz, y ont passé en allant en Italie.

Selon les nouvelles de Munich l'Electeur de Baviere a résolu de faire une reforme dans sa Cavalerie, & d'en réduire les Compagnies à trente hommes, dont quinze seront à pied. Le Baron d'Aylva, Ministre Plénipotentiaire de la Republique des Provinces Unies, a démandé à ce Prince qu'on arrêtât en Baviere tous les déserteurs du Corps de troupes Bavaroises, qui est à la solde des Etats Généraux. Le bruit court que le Roi de Pologne Electeur de Saxe, doit envoyer aux Comtes de Tettenbach & de Sintzheim les marques de l'Ordre de l'Aigle Blanc.

Les troupes que le Cercle de Franconie avoit fait assembler près de Neckers-Ulm, se sont separées, & celles du Haut Rhin se préparent à suivre cet exemple. On vient d'apprendre que le Prince Jean Louis d'Anhalt Zerbst, pere de la

: Ducheſſe de Ruſſie, étoit mort dans le au où il faiſoit ſa réſidence.

Nouvelles de Munich aſſûrent que par le Traité clu le 21 du mois de Juillet dernier entre la eine de Hongrie & l'Electeur de Baviere, il a étépulé qu'en conſidération de l'engagement ris par cet Electeur de permettre à un Corps de ſes troupes de paſſer à la ſolde des Etats Généraux des Provinces Unies, la Reine de Hongrie lui remettroit trois cent mille florins de la ſomme quelle lui a prêtée, & que pour le payement des cent mille florins reſtans, elle recevroit pendant quatre années conſécutives vingt-cinq mille florins par an ſur le ſubſide accordé à ce Prince par la Grande Bretagne ; que la Reine de Hongrie ſe déſiſteroit de toutes les prétentions qu'elle pouvoit faire valoir au ſujet des contributions qui n'avoient pas été acquittées par les ſujets de l'Electeur, & que ce Prince de ſon côté renonceroit aux indemnités qu'il avoit demandées pour les dommages cauſés dans ſes Etats ; qu'il concoureroit à l'exécution des réſolutions qui ſeroient priſes pour la ſûreté de l'Allemagne, & qu'il fourniroit ſon contingent de troupes, s'il y avoit un *conclusum* général de l'Empire qui l'ordonnât. Selon les lettres de Berlin, le Comte de Bernes, Miniſtre Plénipotentiaire de la Reine de Hongrie, n'aura audience du Roi de Pruſſe, qu'après que ce Prince ſera de retour de Potſdam.

On a été informé par celles de Coppenhague que le Roi de Dannemarck a aboli la Chambre des Finances, qui avoit été établie il y a quelques années à Sleſwick.

ITALIE.

On mande de Génes du 5 Nov. qu'on n'a aucune nouvelle particuliere de la côte Occidentale de cet Etat, & l'on sçait seulement qu'il défile de ce côté beaucoup de troupes de la Reine de Hongrie. Le mauvais tems qu'il a fait, & le débordement des rivieres, causé par les pluyes continuelles, doît retarder considérablement leur marche. La Reine de Hongrie a fait proposer au Gouvernement une alliance offensive & défensive, s'engageant de garantir à la République moyennant cette condition la possession de tous ses Etats, mais le Gouvernement à répondu qu'une telle démarche, indépendamment de ce qu'elle étoit trop dangereuse pour la République à cause du voisinage de la France, ne pouvoit s'accorder avec l'intérêt que cette Ville a de conserver son commerce avec l'Espagne, & qu'ainsi l'on ne pouvoit se conformer aux désirs de la Cour de Vienne, sans s'exposer à de nouveaux malheurs. Cette réponse a extrêmement mécontenté la Reine de Hongrie, qui a envoyé des ordres précis au Marquis de Botta de presser le payement du reste des contributions qu'elle a exigées de ce Pays, & ce Général ayant menacé, si l'on différoit ce payement, de faire entrer dans Génes dix Bataillons, on s'est déterminé à lui donner un nouvel à compte de deux cent mille Genuines.

Il s'étoit élevé quelques differends entre le Petit & le Grand Conseil, & l'on craignoit que cette division n'eût des suites, mais la tranquillité paroît être rétablie, depuis que le Gouvernement a fait arrêter deux des Nobles, dont le Grand Conseil est composé. On a publié un Décret

ar lequel il est ordonné à tous les Nobles du etit Conseil, de revenir à Génes, ceuxqui sont ur les terres de la Réqublique dans 8 jours, & ceux qui en sont sortis, dans quinze, sous peine d'être rélégués pour dix ans dans l'Etat Ecclésiastique. Le bruit court que les instances faites auprès de la Reine de Hongrie par le Pape, le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux des Provinces Unies, en faveur de cette République, ont engagé cette Princesse à lui remettre six cent mille Genuines sur les contributions qu'elle en avoit exigées. On assûre aussi, que la Reine de Hongrie s'est désistée de la prétention qu'elle avoit formée touchant la cession de Gabelles, & qu'elle a révoqué l'ordre envoyé au Marquis de Botta de faire entrer dans cette Ville une partie des troupes qu'il commande. Au reste la Cour de Vienne persiste dans la résolution de faire passer l'hyver à ces troupes dans les Etats de la République, & pour fournir non-seulement à la subsistance de ces mêmes troupes, mais encore à leur payement, elle demande aux Communautés des deux Rivieres des sommes exorbitantes. On a lieu d'apprehender que la République ne soit exposée encore à de plus grandes vexations, si les troupes, qui sous les ordres du Comte de Brown sont allées joindre le Roi de Sardaigne dans le Comté de Nice, sont obligées de revenir dans ce Pays. Selon les avis qu'on reçoit de ce Comté, elles y souffrent beaucoup par la disette des vivres, & elles diminuent tous les jours par la désertion. Plusieurs Bâtiments ont fait voile de ce Port sous l'escorte de deux Vaisseaux de guerre Anglois, pour leur porter des munitions de bouche & de guerre & quarante pieces de canon de campagne, à l'exception de quatre Navires Hollandois & Suédois, le Marquis de Botta a fait a

rêter tous ceux qui étoient dans ce Port, & il les destine au même usage. Il est arrivé à Génes un Officier que le Comte de Brown a dépêché à ce Général pour l'informer que la Citadelle de Villefranche avoit capitulé. On a trouvé le moyen d'introduire encore depuis peu des provisions & quelques troupes dans le Château de Savone dont le Roi de Sardaigne se dispose à entreprendre le siége dans les formes, ce Prince faisant amasser une grande quantité de fascines & de sacs à terre par les troupes qui bloquent cette Fortéresse. Le Pape a accordé un Jubilé, qui durera quinze jours, pour implorer l'assistance du Ciel dans les malheurs dont les Sujets de la République sont accablés. Le Comte Christiani, Chancelier du Milanez, est retourné à Milan, après avoir établi à Génes par ordre de la Reine de Hongrie, à l'exemple des Cours de France & d'Espagne, un Bureau de la Poste, où toutes les lettres, qui viendront de Lombardie, seront distribuées sans passer par celui qui dépend du Gouvernement.

Il n'y a encore rien de décidé au sujet du différend survenu entre la Reine de Hongrie & le Roi de Sardaigne, tant pour le partage des contributions exigées des Génois, que pour l'exécution de l'article du Traité de Worms concernant la cession de Plaisance, mais cette Princesse a promis de travailler incessamment à prendre un arrangement définitif sur ces deux articles. En attendant, la Citadelle de Plaisance est toujours occupée par des troupes Allemandes, qui y gardent l'artillerie & les magasins qu'on a trouvés dans la Ville lorsqu'elle s'est rendue. L'Officier qui commande dans cette Citadelle pour la Reine de Hongrie, ayant voulu faire conduire à Mantoue une partie des munitions de guerre,

renfermées dans ces magasins, le Commandant de la Garnison Piedmontoise, qui est dans la Ville, s'y est opposé, & il lui a déclaré que le Roi de Sardaigne ne consentiroit point qu'on transportât ailleurs aucun des effets pris sur les Espagnols, avant que la Reine de Hongrie l'eût satisfait sur ses prétentions. Sur le peu d'égard que le Commandant de la Citadelle témoigna pour cette déclaration, celui de la Ville se prépara à empêcher qu'on ne fît sortir des munitions de la Citadelle, & pour cet effet il renforça les gardes des Portes par lesquelles elles auroient pu passer. Sa résistance a déterminé les Allemands à ne plus différer la vente des magasins enlevés aux troupes Espagnoles, & l'argent qu'elle a produit a été mis en dépôt, jusqu'à la décision des articles qui sont en contestation entre la Cour de Vienne & celle de Turin.

On mande de Nice que les troupes que le Roi de Sardaigne doit fournir à la Reine de Hongrie pour agir conjointement avec celles du Comte de Brown, sont composées des Regiments de Montferrat, de Saluces, de la Marine, de Bourgsdorff, des Fusiliers, de Schulembourg, de Huttinger, de Kalhermatten, de Bade, de Montfort, de Salis, de Chablais, de Turin, d'Aost, de Casal & de Nice, d'un Bataillon du Régiment des Gardes Piédmontoises, & d'un du Régiment de Savoye, & ce Corps forme dix-huit Bataillons. Le Général Leutrum s'étant excusé d'en accepter le commandement, le Roi de Sardaigne l'a donné au Marquis de Balbian, qui a défendu Valence lorsque cette Place a été assiégée par les Espagnols. La précaution qu'ils ont prise de tirer de ce Comté tous les grains & les fourages, avant que de l'abandonner, est cause que les troupes n'y subsi-

tent qu'avec beaucoup de peine, & elles sont obligées de faire venir de Génes par mer toutes les munitions de bouche. Jusqu'à présent il n'y a eu que quelques détachements de l'armée combinée de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne, qui ayent tenté de passer le Var, & aucun n'a pu se maintenir de l'autre côté de cette riviere.

La Citadelle de Villefranche a été obligée de se rendre, & l'on est convenu par la Capitulation que la Garnison seroit conduite en France, & qu'elle ne pourroit servir pendant dix-huit mois contre la Reine de Hongrie ni contre ses Alliés. On a reçu avis que l'Officier Général, qui commande dans Tortone pour le Roi d'Espagne, avoit demandé aussi à capituler, mais qu'il exigeoit pour la Garnison tous les honneurs militaires. Le Comte de Marte, Général des troupes Piédmontoises qui ont formé le blocus de cette Place, n'ayant point osé prendre sur lui d'accorder des conditions si avantageuses, a dépêché un courier au Roi de Sardaigne, pour sçavoir ses intentions à ce sujet. Il est entré dans ce Port de Villefranche plusieurs Bâtiments, qui y ont apporté de Génes des munitions de guerre & de bouche pour l'armée combinée de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne. Cette armée avoit un extrême besoin de ce secours, & elle commençoit à manquer absolument de vivres, un convoi de six cent mulets qu'on y attendoit, n'ayant pu passer les défilés à cause de la grande quantité de neige qui est tombée depuis quelque temps dans les montagnes. On apprend de Provence que les Bataillons Espagnols, qui devoient se rendre dans la Savoye, ont reçu ordre de Sa Majesté Catholique de retourner join-

dre les troupes Françoises commandées par le Maréchal Duc de Belle-Isle. Selon les mêmes nouvelles il est arrivé à cette derniere armée plus de huit mille hommes de recruës, tant François qu'Espagnols, & lorsqu'elle aura reçu tous les renforts qui viennent de Flandres & de Franche-Comté, les seules troupes Françoises seront composées de soixante dix-huit Bataillons & de cinquante Escadrons. Outre les troupes réglées, il y a quinze mille hommes de milices, employés à la garde des côtes, & la Ville de Marseille a levé avec la permission du Roi Très-Chretien deux Regiments qu'elle entretient à ses dépens. Celle d'Aix n'a pas donné des preuves moins éclatantes de son zéle, deux Régiments ayant été mis sur pieds l'un par le Parlement, & l'autre par la Bourgeoisie de cette Capitale de la Province. Afin de prévenir la destruction des oliviers & des muriers, qui sont la principale richesse du Pays, le Chevalier de Belle-Isle, qui en attendant l'arrivée du Maréchal son frere, avoit pris le commandement des troupes Françoises après le départ du Maréchal de Maillebois, a fait publier une défense à tout soldat sous peine de la vie de causer le moindre dommage à ces arbres. Les Etats de Provence par reconnoissance se sont engagés à faire conduire à l'armée tout le bois dont elle auroit besoin, & à le lui fournir gratuitement. L'Infant Don Philippe s'est rendu d'Antibes à Aix avec le Duc de Modéne.

On mande de Naples qu'on travaille toujours avec beaucoup de diligence à augmenter & à réparer les fortifications des Places, ainsi qu'à établir des magasins, pour être en état de faire assembler une armée sur la frontiere de l'Abruzze Ulterieure. Toutes les troupes qui ont reçu ordre de s'y rendre, y seront ar-

rivées avant la fin de l'année, cette armée indépendamment des garnisons des Villes fortifiées sera de 30 mille hommes. Les levées de soldats, pour recruter les Regiments qui sont revenus de Lombardie, se font avec tout le succés désiré, & en conséquence des ordres donnés par le Gouvernement chaque Province doit fournir dans un terme prescrit un certain nombre de chevaux pour la remonte de la Cavalerie. Le Duc de la Viesville, qui a commandé en Lombardie les troupes Napolitaines, en est revenu, & il a été reçu très-favorablement de Sa Majesté. Le bruit court qu'elle nommera Capitaine Général M. de Leone, qui s'est infiniment distingué dans toutes les occasions où il a été employé.

GRANDE-BRETAGNE.

On mande de Londres que sur les plaintes faites par les Etats Généraux des Provinces Unies touchant diverses vexations commises par les vaisseaux du Roi & par les Armateurs contre plusieurs navires Hollandois, les Commissaires de l'Amirauté ont envoyé depuis peu de nouveaux ordres à l'Amiral Medley de faire observer avec la plus scrupuleuse exactitude les Traités qui subsistent entre le Roi & les Etats Généraux, relativement au commerce & à la navigation des sujets respectifs des deux Puissances. Ils ont écrit en même tems aux Officiers de l'Amirauté de Port-Mahon d'en informer M. Desaguliers, Consul de la Nation Hollandoise, & de veiller conjointement avec l'Amiral Medley à empêcher que les Négocians de cette Nation n'ayent aucun sujet de se plaindre. Les mêmes Commissaires ont ordonné de

restituer le Vaisseau *le Temple de Salomon*, qui avoit été arrêté & conduit à Gibraltar.

Divers symptômes ayant donné lieu de craindre que le Roi, s'il ne prenoit des précautions, ne fût attaqué de la fistule, Sa Majesté sur les représentations de ses Médecins & de ses Chirurgiens s'est determinée à souffrir une opération, dont les suites ont été aussi heureuses qu'on pouvoit le désirer. Le Roi, ayant reparu en public le 17 du mois passé pour la premiere fois depuis sa maladie, reçut les compliments des Ministres Etrangers & de la principale Noblesse sur sa convalescence, & Sa Majesté revint le 22 à Londres.

Le Duc de Cumberland s'est rendu à Wolwich pour voir l'epreuve de quelques canons de nouvelle invention. Sa Majesté lui a fait présent de l'Hôtel de Buckingham, qu'elle a acheté vingt-mille livres sterlings. Les infirmitez du Comte de Harrington l'ayant obligé de se démettre de sa charge de Sécretaire d'Etat, le Roi lui a accordé une pension de quatre mille livres sterlings, & a disposé de cette charge en faveur du Comte de Chesterfield, auquel le Comte de Harington succede dans la Viceroyauté d'Irlande.

L'Amiral Lestock, de l'Escadre duquel on n'avoit point de nouvelles depuis qu'il avoit abandonné les côtes de Bretagne, rentra le 5 dans le Port de Spithead avec sept Vaisseaux de guerre. Le reste des Vaisseaux de son Escadre & la plûpart des Bâtiments de transport qu'il escortoit, ont été dispersez par la tempête: plusieurs ont relâché dans divers Ports d'Irlande, mais on est encore très-inquiet de quelques-uns. Selon le rapport fait aux Commissaires de l'Amirauté par l'Amiral Lestock, l'expédition, dont le Général Sainclair avoit été

chargé, n'a pu réussir, parce que la maladie s'étant mise parmi les troupes de débarquement, on n'en avoit pu faire descendre à terre que la moitié, & que ce nombre n'avoit point suffi pour attaquer dans les formes la Ville de l'Orient. On parle d'établir un Conseil de guerre pour examiner la conduite de ces deux Officiers, & il paroît qu'en particulier on est fort mécontent de ce que le premier n'ayant point assigné une certaine hauteur pour point de réunion aux Bâtimens de sa Flotte, plusieurs qui ont été separez par des coups de vent, ont été obligez de revenir en Angleterre. Les Détachements des Regiments des Gardes à pied, le Régiment de Fusiliers de Galles, qu'on avoit fait embarquer, sont de retour. Il y a apparence que les autres troupes de débarquement, qui étoient à bord des Navires de cette Flotte arrivez en Irlande, prendront des quartiers d'hyver dans les environs de Corck & de Kengsale. Les Commissaires de l'Amirauté ont envoyé ordre à l'Amiral Anson, qui estoit rentré le neuf Novembre à Plymouth avec son Escadre, de remettre à la voile avec dix Vaisseaux de Ligne, & l'on compte qu'il a dû exécuter cet ordre. On prétend qu'il va attendre à la hauteur des Isles Canaries une Flotte Espagnole, qu'on sçait être partie de la Havane sous l'escorte de sept Vaisseaux de sa Majesté Catholique. On a reçu la fâcheuse nouvelle, que le Chevalier de Conflans, Capitaine de Vaisseaux au service de Sa Majesté Trés-Chrestienne, avoit attaqué avec les Vaisseaux de guerre *le Terible* & *le Neptune* la Flotte de la Barbade, & qu'il s'estoit emparé d'un des Vaisseaux de guerre qui escortoient cette Flotte. Les Navires marchands, dont elle estoit composée, ayant esté dispersez pendant le combat, il n'en est arrivé

jusqu'à present que cinq à Plymouth, cinq à Spithead, & deux à Douvres. Le Vaisseau *le Nottingham* a conduit à Plymouth le Vaisseau de guerre François *le Mars*, lequel a fait une longue resistance, malgré le mauvais état dans lequel il estoit, la moitié de l'equipage estant obligée de pomper continuellement l'eau que faisoit ce Vaisseau.

Dans la derniere assemblée des Commissaires de l'Amirauté, il a été résolu de rappeller l'Amiral Thownsend, & de donner à l'Amiral Beng le commandement de l'Escadre qui est dans la Méditerranée. L'Amiral Matthews, que le Conseil de guerre tenu à Deptford a déclaré incapable de servir le Roy, se propose d'appeller de ce Jugement au Parlement. Le Maréchal Wade, & les Lieutenans Généraux Cadogan, Folliot, Lenox, Guise & d'Aubigny, nommés Commissaires pour instruire le procès du Chevalier Cope, Lieutenant Général, du sieur Fowke Brigadier, & du Colonel Peregrine Lascelles, ont jugé que la conduite de ces Officiers étoit irréprochable. On assure que le Parlement portera un Bill contre les Officiers & les Soldats, qui serviront dans les troupes des Puissances étrangeres sans la permission du Gouvernement. Le Chancelier de l'Echiquier, le Duc de Dorset, l'Orateur de la Chambre des Communes, & les Grands Juges, s'assemblerent le 14 à Westminster, pour élire les Gentilshommes parmi lesquels le Roy doit choisir les Scheriffs de chaque Comté. Le 8, le sieur Guillaume Benn, nouveau Lord Maire, prêta serment en cette qualité à la Maison de Ville. Le sieur Fitzgerald, Capitaine dans les troupes du Roy d'Espagne, & qui avoit été pris il y a quelques mois à bord d'un Navire chargé d'armes & de munitions pour les Partisans de la Maison de Stuard, s'est sauvé de la prison où il étoit détenu.

Le 15 du mois passé le Comte de Chestérfield prêta serment à Witehal devant le Conseil Privé, pour la charge de Sécrétaire d'Etat. On assûre qu'il pourroit y avoir encore dans peu quelques autres changemens dans le ministére, & que le Duc de Malborough s'est excusé d'accepter la Viceroyauté d'Irlande. Il y a beaucoup d'agitation dans Londres au sujet de l'élection des Députés qui doivent assister de sa part à la Chambre des Communes, & il paroît que celles des Députés de quelques autres Villes ne se feront pas avec plus de tranquillité. On ne doute point que le Parlement dans sa prochaine assemblée ne révoque l'Acte par lequel la loi de *l'Habeas Corpus* a été suspendue. Il doit aussi porter un Bill, pour punir de mort les personnes qui se battront en duel. Le 20 l'Amiral Anson fit voile de Plymouth avec l'Escadre qu'il commande, & l'on continue de publier qu'il va croiser à la hauteur des Isles de Canaries, pour tâcher de s'emparer des Gallions qni sont attendus de la Havanne. Suivant les avis reçus de Spithead, on y équipe avec toute la diligence possible une nouvelle Escadre, & les Vaisseaux de guerre *la Princesse* & *l'Edimbourg* en sont partis le 17 sous les ordres du Chef d'Escadre Coates, pour se rendre à Plymouth. Les Vaisseaux de guerre *l'Turc*, *le Superbe*, *le Saphir* & *le Rubis*, de l'Escadre que commandoit l'Amiral l'Estock, sont arrivés à Corck en Irlande, avec vingt-cinq des Bâtiments de transport, qui avoient suivi cette Escadre sur les côtes de Bretagne. On a appris que le Vaisseau *le Wolwich*, qui conjointement avec le Vaisseau *le Severn*, pris depuis peu par les François, a escorté le Convoi de la Barbade, a relâché dans un autre Port du même Royaume, ainsi que plusieurs Navires de ce convoi.

Les Actions de la Compagnie de la Mer du Sud, sont à cent deux, celles de la Banque à cent vingt-neuf trois-quarts ; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent quatre-vingt, & les Annuités à cent un.

LA HAYE.

On mande de la Haye que le Prince de Nassau a écrit aux Etats Géneraux pour les informer que le 17 du mois passé, la Princesse son épouse étoit accouchée d'une Princesse, & il a été résolu de complimenter ce Prince à ce sujet. Le 18, il se tint une conférence à Breda entre les Ministres Plénipotentiaires qui y sont assemblés, & on fit partir des Couriers pour Paris & pour Londres. Le Comte de Sandwich, qui y est en cette qualité de la part du Roi de la Grande Bretagne, se rendit le 22 à la Haye, pour annoncer aux Etats que sa Majesté Britannique lui avoit envoyé ordre de prendre le caractére de son Ministre Plénipotentiaire auprès de cette République. On assure que le Roi de la Grande Bretagne rappelle à sa Cour le Sr Trevor pour l'employer dans quelque charge importante. Le même jour, le Baron de Reischach, Envoyé Extraordinaire de la Reine de Hongrie, communiqua au Président de l'Assemblée des Etats Géneraux quelques dépêches qu'il avoit reçues de Vienne par un courier extraordinaire.

Le Comte de Sandwich remit le 24 au Comte de Bintinck, Président de l'Assemblée des Etats Généraux, les Lettres de Créance, par lesquelles le Roi de la Grande Bretagne l'a nommé son Ministre Plénipotentiaire auprès de la République. Le Comte Ferdinand de Harrach eut une longue conférence avec le même Président, à qui il commu

niqua quelques dépêches qu'il avoit reçues de Vienne. Le Baron de Reischach, Envoyé Extraordinaire de la Reine de Hongrie, a dépêché un courier à M. de Wasner, Ministre Plénipotentiaire de cette Princesse auprès du Roi de la Grande Bretagne. On écrit de Leuwarde que la Princesse, dont la Princesse de Nassau est accouchée depuis peu, a été baptisée le 27, & qu'elle a été nommée *Anne Marie*.

NAISSANCES, MARIAGES ET MORTS.

Le 16 Novembre a été baptisé à S. Roch Hyacinthe-Huges-Timoleon *de Cossé*, né & ondoyé le 8 précédent, fils de René-Hugues de Cossé, Comte de Brissac, Seigneur de Richebourg, Maréchal de Camp, Gouverneur de Salces, & de De. Marie-Anne Hocquart de Montfermeil, mariés le 10 Février 1744. Voyez la Généalogie de la Maison de Cossé dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 4, fol. 320.

Le 24 a été baptisé en la Paroisse de S. Roch Henri-Georges de *Chastelus*, né & ondoyé le 15 Octobre dernier, fils premier né de César-François de Chastelus, Comte de Chastelus, Vicomte d'Avalom, Baron de Quarré, Seigneur de Marigny, Colonel du Régiment d'Auvergne, Gouverneur des Ville & Château de Sene, premier Chanoine héréditaire de l'Eglise Cathédrale de S Etienne d'Auxerre, & de De. Elisabeth-Rebert du

hil. M. le Comte de Chaſtelus eſt fils de feu M. le Comte de Chaſtelus, Lieutenant Général des armées du Roi, & de De. d'Agueſſeau, fille de M. le Chancelier. Voyez la Généalogie de la Maiſon de Chaſtelus dans l'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 7. fol. 1.

Le 17 Novembre Charles-Yves *le Vicomte Comte du Rumain, Marquis de Coetanfaô*, Comte de Penhoet, Seigneur Châtelain de Coetcodû, &c. Brigadier des armées du Roi du 1 Mai 1745, Meſtre de Camp d'un Régiment de Cavalerie de ſon nom du 15 Mars 1740; Gouverneur de la Ville de Morlaix, & du Pays circonvoiſin, veuf de De. Reine-Marie-Marguerite Butault de Marzan, ſœur de Mad. la Comteſſe de Lorge, qu'il avoit épouſé le 20 Mai 1739, fut marié avec De. Conſtance-Simonne-Flore-Gabrielle *Rouault Gamaches*, fille de Jean-Joachim Rouault, Marquis de Gamaches & de Pomponne, Seigneur & Gouverneur pour le Roi des Ville & Comté de S. Valery-ſur-Somme, & du Pays & Roc de Cayeu, Maréchal de Camp, & de feue De. Catherine-Conſtance-Emilie Arnauld, Marquiſe de Pomponne.

M. le Comte de Rumain eſt fils d'Yves-Charles le Vicomte, Comte de Rumain, Seigneur Châtelain de Coetcodû & de feue De. Julienne de Querhoent de Coetantfaô, morte le 21 Décembre 1734. Le nom de le Vicomte eſt diſtingué en Bretagne il y a plus de 400 ans, & c'eſt depuis ce tems que les Seigneurs de Rumain, dans l'Evêché de S. Brieux, ſont en poſſeſſion de cette Terre. Leurs armes ſont d'azur à un croiſſant d'argent.

Pour Mad. la Comteſſe de Rumain, il ſuffit de dire ici qu'elle a pour biſayeul Nicolas-Joachim

Rouault, Marquis de Gamaches, Lieutenant Général des Armées du Roi, fait Chevalier de l'Ordre du S. Esprit à la promotion du 31 Décembre 1661; & pour VII. ayeul, Joachim Rouault, Seigneur de Gamaches, & de Boismenart, lequel fut honoré de la dignité de Maréchal de France le 3 Août 1461, en considération des grands services par lui rendus aux Rois & à l'Etat. Voyez la Généalogie de cette Maison dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. VII. fol. 95 & 97.

La nuit du Lundi au Mardi 13 de ce mois a été fait à S. André des Arcs, le mariage de Mre. Cardin François-Xavier *le Bret de Flacourt*, Avocat Général au Grand Conseil depuis 1741, né le 12 Décembre 1719, fils de feu Mre. Cardin le Bret de Flacourt, Comte de Selles, Seigneur de Pantin, Premier Président au Parlement de Provence, Commandant pour le Roi, & Intendant de Justice de cette Généralité & du Commerce du Levant, & Conseiller d'Etat, mort la nuit du 13 au 14 Octobre 1734, & de De. Marguerite-Henriette de la Briffe, morte le 17 Mars 1724, avec De. Anne-Louise Charlotte-Felix *le Pelletier de la Houssaye*, fille de M. le Pelletier Seigneur de la Houssaye & de Signy, Conseiller d'Etat, & Intendant des Finances, & de De. Charlotte-Marie Lallemant de Levignen.

M. le Bret est frere puîné de M. le Comte de Selles, Officier de Gendarmerie, & de De. Marie-Geneviéve-Rosalie le Bret, femme de Mre Jean Baptiste-Paulin d'Aguesseau de Fresne, Comte de Compan-la-Ville, Conseiler d'Etat. Feu M. le Bret étoit fils de Pierre Cardin le Bret, Seigneur de Flacourt, aussi Premier Président du

arlement de Provence, Commandant pour le Roi & Intendant de Justice de cette Province, mort le 25 Février 1710, & de De. Marie-Françoise Vedeau de Grammont, petit-fils de Julien le Bret, Seigneur de Flacourt, Conseiller au Parlement, mort Conseiller d'Etat en 1688; & de De. Marie Sublet, & arriere petit-fils de Cardin le Bret, Seigneur de Flacourt, Avocat Général au Parlement en 1604, & Conseiller d'Etat, mort Doyen du Conseil le 15 Janvier 1655, & de De. Marguerite le Pelletier. Mad. le Bret qui donne lieu à cet article, est petite-fille de Felix le Pelletier, Chevalier, Seigneur de la Houssaye, Contrôleur Général des Finances, Chancelier, Garde des Sceaux de feu M. le Régent, Prevôt, Maître des Cérémonies, & Commandeur des Ordres du Roi, reçu le 25 Mai 1721 sur ses preuves de noblesse, mort le 20 Septembre 1723, & de De. Marie-Magdeleine du Bois de Guedreville, morte le 21 Août 1746. Les Généalogies des Familles de le Bret & de le Pelletier de la Houssaye, seront rapportées dans la nouvelle Histoire des Maîtres des Requêtes ci-devant annoncée.

Le 28 Septembre dernier mourut Louis-Henri *de Baudean, Chevalier de Parabere*, Lieutenant des Vaisseaux du Roi, & Major Général de l'Escadre de M. le Duc d'Anville; il étoit né le 15 Mars 1715, & fils puîné de César de Baudean, Marquis de Parabere, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, mort le 13 Février 1716, & de De. Marie-Magdelaine de la Vieuville, qu'il avoit épousé le 8 Juin 1711; il avoit pour frere aîné N. . . . . de Baudean, Marquis de Parabere, né le 14 Mars 1714, ci-devant Capitaine dans le Régiment Royal de Carabiniers, & Chevalier de

l'Ordre de S. Louis, non marié ; & De. Gabrielle-Anne de Baudean, née en 1716, mariée le 18 Juillet 1735 avec Fréderic-Rodolphe de Rottembourg, Comte de Rottembourg, Mestre de Camp, & il avoit pour bisayeul Henri de Baudean, Comte de Parabere, Marquis de la Motte-Sainte-Heraye, Conseiller d'Etat, Capitaine de 100 hommes d'armes des Ordonnances du Roi, Gouverneur du Haut & Bas Poitou, fait Chev. de l'Ordre du S. Esprit à la promotion du 14 Mai 1633, mort le 11 Janvier 1653, & pour trisayeul Jean de Baudean, Seigneur de Parabere, Baron de la Motte Sainte-Heraye, Lieutenant Général au Gouvernement de Poitou, & Gouverneur de la Ville de Niort, lequel en considération de ses services, fut fait Maréchal de France le 14 Septembre 1622, & nommé à l'Ordre du S. Esprit, mais non reçu à cause de sa mort arrivée en 1631. La Maison de Baudean est une des plus anciennes du Comté de Bigorre, où est situé le Château de Baudean, qui lui a donné son nom. Voyez le vol. IX. des Grands Officiers de la Couronne, fol. 178.

Le même jour mourut Jean-Baptiste-Louis-Fréderic *de Roye de la Rochefoucaud*, *Duc d'Anville*, Lieutenant Général des Galeres de France, Charge dans laquelle il avoit été reçu en survivance de son pere le 7 Decembre 1710. Il étoit né le 17 Août 1709, & avoit été marié le 28 Mai 1732 avec De. Louise-Elisabeth de la Rochefoucaud, fille aînée d'Alexandre de la Rochefoucaud, Duc de la Rochefoucaud & de la Rocheguyon, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Grand Maître de sa Garderobe, & de De. Elisabeth-Marie-Louise-Nicole de Bermond de Caylus, d'Amboise d'Aubijoux ; & ce fut lors de ce ma-

riage que le Roi lui accorda un Brevet de Duc. Il laisse pour enfans N..... de la Rochefoucaud, Prince de Marcillac, âgé de quatre ans; N.... de la Rochefoucaud, âgée de sept ans, & N.... de la Rochefoucaud d'Aubijoux, âgée de 15 mois en 1746. Il étoit fils de Louis de Roye de la Rochefoucaud de Roucy, Marquis de Roye, Lieutenant Général des Galeres de France, & de De. Marthe du Casse. Il étoit neveu de Charles de Roye, Comte de Blanzac, qui a eu pour fils de De. Marie-Henriette d'Aloigny de Rochefort, Louis-François-Armand de Roye de la Rochefoucaud, à présent Duc d'Estissac, de François de Roye de la Rochefoucaud, Comte de Roucy, pere de M. l'Archevêque de Bourges, Prélat Commandeur des Ordres du Roi, & ayeul des Duchesses d'Ancenis & de Biron. Il étoit aussi neveu de De. Eleonore-Christine de Roye & de la Rochefoucaud, mariée le 28 Février 1697 avec Jerôme Phelypeaux, Comte de Pontchartrain, Sécretaire d'Etat, Commandeur des Ordres du Roi, morte le 13 Janvier 1708, dont elle a été la premiere femme, & mere de M. le Comte de Maurepas, aujourd'hui Ministre & Sécretaire d'Etat, & le dixiéme de son nom, & de M. le Marquis de Pontcharttain, Lieutenant Général des armées du Roi. Voyez la Généalogie de l'illustre Maison de la Rochefoucaud dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 4. fol. 434.

Jacques-Louis-Georges *de Clermont d'Amboise, Marquis de Reynel*, Colonel du Régiment de Bretagne Infanterie, mourut le 18 Octobre à Tongres dans l'Evêché de Liége, âgé d'environ 20 ans, & ne laissant qu'une fille du mariage qu'il avoit contracté le 2 Mars 1745 avec De. Marie-Hen-

riette Racine du Jonquoy, fille de Jean-Baptiste Racine du Jonquoy, Receveur Général des Finances, & de De Marie-Marthe-Françoise Lemonnier. Il avoit un frere qui étoit pourvû de la Domerie d'Aubrac, & auquel le Roi vient de donner son Régiment. Il étoit fils aîné de Jean-Baptiste-Louis de Clermont d'Amboise, dit à présent le Marquis de Clermont d'Amboise, & ci-devant le Marquis de Reynel & de Montglos, Comte de Chivery, Baron de Rupt, Prince de Delin, & Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur & grand Bailli de Provins, Lieutenant Général pour le Roi du Blaisois, Vendomois & Dunois, & de feue De. Henriette Fitz-James de Berwick, Dame du Palais de la Reine. Voyez la Généalogie de cette Maison, également distinguée par son ancienneté, par ses alliances, & ses services militaires, dans le Dictionnaire Historique de Morery, édition derniere, & dans les Mémoires de Castelnau par le Laboureur.

François *de Galliffet*, Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, ci-devant Lieutenant de Roi de la Ville de Montreal, & Gouverneur des trois Rivieres en Canada, mourut à Avignon le premier Novembre âgé de 83 ans.

La famille de Galliffet tire son origine du Dauphiné, où elle tenoit déja suivant les Généalogistes de cette Province un rang considérable parmi la Noblesse dans le quinziéme siécle, elle s'est divisée en bien des branches. François de Galliffet dont nous annonçons la mort, étoit le chef de celle qui réside dans le Comtat d'Avignon, il laisse un fils qui est Chevalier de Saint Louis, & Capitaine au Régiment des Gardes-Françoises. Louis de Galliffet, Seigneur de Marcilly sur Seine, de Villers aux Corneilles, de Lavaux en Cham-

agne, de Derci en Picardie, Baron de Preuilly, (premiere Baronnie de Touraine,) est le chef de la branche qui réside à Paris. Alexandre Philippe, dit le Comte de Galliffet, & Seig. de Granςay, Chevalier de l'Ordre de saint Louis, Mestre de Camp du Régiment de la Reine Cavalerie, est le chef d'une branche établie à la Rochelle, il a pour frere Mre Louis Gabriel de Galliffet, Prêtre, nommé par le Roi en 1742 à l'Abbaye de saint Chéron lès Chartres, Docteur de Sorbonne en 1743. & la même année grand Vicaire de M. l'Archevêque d'Aix. Simon Alexandre Jean de Galiffet, Seigneur du Tolonet, & Président au Parlement de Provence, fils de Nicolas de Galliffet, chef d'Escadre des Armées Navales dont nous annonçames la mort l'année derniére, est le chef de la branche de Provence, il a pour frére M. Louis de Galliffet, Capitaine de Cavalerie au Régiment de la Reine. Il y a aussi une branche en Savoye. Mrs de Galliffet ont dans leur famille un Conseiller d'Etat au commencement du Siécle passé, 4 Présidens au Parlement de Provence, des Chevaliers de Malthe, plusieurs gouverneurs de places, & un nombre considérable d'Officiers sur Terre & sur Mer.

Le 14 Novembre, Mre Nicolas Guillaume *de Bautru, de Vaubrun, Comte de Serrant Baron du Plessis Massé & de Segré*, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, reçû le 28 Mars 1714, Abbé de Cormery, O. S. B. Diocése de Tours, depuis 1687. & de saint Georges sur Loire, O. S. A. Diocése d'Angers, depuis 1732. ancien Lecteur de la Chambre & du Cabinet du Roi, mourut à Paris, âgé de 84 ans. Il étoit fils de Nicolas Beautru Marquis de Vaubrun, Lieutenant Général

des Armées du Roi, Gouverneur de Philippeville, & des Ville, Cour & Château de Pont-de-Cé, tué en Allemagne le 11 Juillet 1675, en réputation d'un des plus braves hommes de son tems, & d'un grand mérite, & de Marguerite Bautru Serrant. M. l'Abbé de Vaubrun étoit frére de Magdeleine Diane de Bautru Vaubrun premiere Douairiere Duchesse d'Estrées, veuve de François Annibal d'Estrées, Duc d'Estrées, Pair de France, & cette Dame, & la Marquise de Melun sa niéce, à la mode de Bretagne, sont les seules qui restent de cette famille de Bautru, qui avoit produit plusieurs personnes marquées par leurs services Militaires, & par leurs alliances avec les Maisons de Rohan, Montauban, Caumont-Lauzun, Rambures, d'Argouges, Gontaux-Biron, Aydie Riberac, d'Estrées, Melun, &c.

Le 23. Christian Louis *de Montmorency-Luxembourg* Prince de Tingry, Souverain de Luxem. Marquis de Breval, Comte de Beaumont, Baron d[e] Lantabat, d'Ostabat & Aaxe, Vicomte de Pledran Seigneur de Dollot, de la Ville-Heliot, du Ter tre-jouan, Maréchal de France, Chevalier de[s] Ordres du Roi, gouverneur des Ville & Citadell[e] de Valenciennes, & aussi Gouverneur & gran[d] Bailly des Villes de Mantes & de Meulan, & c[i] devant Lieutenant général au gouvernement d[e] Flandres & de Hainault, appellé le Maréchal d[e] Montmorenci, mourut à Paris âgé de 70 ans 9 mo[is] & 4 jours, étant né le 9 Février 1676. & le 2[...] du même mois de Novembre, son corps fut tran[s]porté de l'Eglise de saint Sulpice sa Parroisse, [à] celle de Beaumont en Gatinois, lieu de sa sépu[l]ture. Les grands services qu'il avoit rendus [au] Roi & à l'Etat depuis l'an 1692. qu'il avoit com[]mencé à servir sous le nom de Chevalier de Luxem[bourg]

bourg, puis sous celui de Prince de Tingry, tant en Flandre qu'en Italie, en qualité de Colonel du Régiment de Provence en 1693. de celui de Piedmont en 1700 de Brigadier d'Armée en 1702. Maréchal de Camp en 1704. Lieutenant Général en 1708. lui avoient mérité la Lieutenance générale au Gouvernement de Flandres & de Hainault, la même année, le gouvernement des Ville & Citadelle de Valanciennes en 1711. & celui des Villes de Mantes & de Meulan en 1719. Il fut fait Chevalier des Ordres le 2 Février 1731. & enfin Maréchal de France le 14 Juin 1734. pour lequel Office il prêta serment entre les mains du Roi le 26 Janvier 1735 & prit alors le titre de Maréchal de Montmorency, il se trouvoit le dixiéme de cette illustre Maison honoré de cette dignité; il étoit frére puîné de M. le Duc de Luxembourg, Pere de M. le Duc de Luxembourg, aujourd'hui Lieutenant général des Armées du Roi, & de feu M. le Duc de Châtillon, Pere de M. le Duc de Bouteville aussi Lieutenant général, & ayeul de M. le Duc d'Olonne Brigadier d'Armée, il étoit fils de François Henry de Montmorency, Duc de Piney Luxembourg Pair & Ma[illegible]chal de France, Gouverneur de la Province de [illegible]nandie, Capitaine des Gardes du Corps de S[illegible]sté, & Chevalier de ses Ordres, mort le 4 J[illegible] 1695. & de D. Magdeleine-Charlotte-Bonne [illegible]se de Clermont Tallard-Luxembourg, Du[illegible]e de Piney Luxembourg, Princesse de Tingry, morte le 21 Août 1701. Il avoit été marié le 7 Décembre 171[illegible]. avec D. Louise Magdelaine de Harlay Comtesse de Beaumont, &c. fille unique d'Achilles de Harlay Comte de Beaumont, Conseiller d'Etat ordinaire, & de D. Louise de Renée de Louet de Coetjenval. & de ce mariage sont sortis Charles François Christian de Montmorency

mbourg, Comte de Luxe, puis Prince
ngry, né le 30 Novembre 1713. à présent Ma-
l des Camps & Armées du Roy, depuis le 2
1744. Lieutenant général pour le Roy au
vernement de Flandres & de Hainault, & auf-
uverneur des Ville & Citadelle de Valencien-
depuis la mort du Maréchal son pere, veuf de-
le 19 Septembre 1741. de D. Anne Sabine Oli-
Sgr. de Sénozan, avec laquelle il avoit été ma-
e 4 Octobre 1730. fille de François Olivier de
ozan, de Rôny & de Magny, Chevalier de l'Or-
du Roi, & de Dame Anne-Magdeleine de
lée de Vireville, & de laquelle il a une fille uni-
nommée Pauline-Anne de Montmorency Luxem-
urg, âgée de 13 ans; Joseph-Maurice-Annibal de
ntmorency Luxembourg, né le 15 Novembre
7 dit le Chevalier, puis le Comte de Montmoren-
cy, Colonel du Régiment de Monseigneur le Dau-
phin, infanterie, Brigadier d'Armée du 1 Mai 1744. & marié depuis le 12 Juin 1741. avec Dame Françoise Thérese le Pélетier, fille de Louis le Péletier Seigneur de Rosambo, alors premier Président du Parlement de Paris, & de Dame Thérese Hennequin d'Ecquevilly. 3 Eléonore-Marie de Montmorency-Luxembourg, née le 9 Mars 1715. mariée avec Louis-Léon-Potier Comte de Trême, & Lieutenant Général des Armées du Roi, duquel elle n'a qu'un fils; & 4 Marie-Louise Cunegonde de Montmorency-Luxembourg, née le 30 Septembre 1716. mariée le 6 Janvier 1736. avec Louis-Ferdinand-Joseph de Croy, Duc d'Havreh & de Croy, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Prince du saint Empire & Maréchal de camp, dont elle a des enfans. Voyez l'Histoire généalogique de cette Maison, dressée par le célébre André du Chêne, & l'Histoire des grands Officiers de la Couronne, vol. 3.

Le 20. Dame Renée Magdeleine *de Rambouillet, Dame de la Sabliere, de Lalen & de la Jarie*, veuve depuis le 21 Juillet 1721. de Charles de Trudaine, Chevalier Seigneur de Montigny & de Champigny, Conseiller d'Etat ordinaire, ci-devant Prevôt des Marchands de la Ville de Paris, & avant Maître des Requêtes, Intendant de justice à Lyon, puis en Bourgogne, avec lequel elle avoit été mariée le 4 Février 1701. mourut à Paris dans la 70e année de son âge, elle étoit fille de Nicolas de Rambouillet, Seigneur de la Sabliere, du Plessis, de l'Aleu, de Cheuse & de la Jarie, & de Dame Magdeleine *Henri* de Cheusse, petite fille d'Antoine de Rambouillet, Seigneur de la Sabliere, & du Plessis, Ecuyer Conseiller Sécretaire du Roi, & de Dame Margueritte Hessein, & arriére petite fille de Nicolas de Rambouillet, Conseiller Sécretaire du Roi, & de Dame Anne Gangnot. Elle avoit eu de son mariage Daniel-Charles-Trudaine, Chevalier Seigneur de Montigny & de Champigny, Conseiller d'Etat, Intendant des Finances, & ci-devant Maître des Requêtes & Intendant de Justice en Auvergne, veuf depuis le 21 Mars 1734. de D. Marie-Marguerite - Chauvin, de laquelle il a deux fils. 2 Fréderic Charles-Trudaine de Lausiére, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-légers d'Orleans, mort à 29 ans le 15 Décembre 1731. 3. Elisabeth-Marguerite-Trudaine, mariée le 5 Janvier 1723. avec Anne - César-François de Paris, Marquis de Ponceaux, Président de la Chambre des Comptes de Paris, morte le 4 Juin 1729. & 4 Agnès Magdeleine Trudaine, mariée le 15 Août 1731. avec Jean-Hector du Fay, Marquis de la Tour-Maubourg, & a présent Lieutenant Général des Armées du Roi. Voyez pour la Généalogie de la Famille de Trudaine en attendant celle qui sera amplement déduite dans

la

la nouvelle Histoire des Maîtres des Requêtes, ce qui en est rapporté dans le mobilier de Picardie, par le sieur de Rousseville-Villers Procureur du Roi, de la recherche de la Noblesse de cette Province, sous les ordres de M. Bignon, Intendant de Justice à Amiens ès années 1668. 1669 & 1701.

ARRESTS NOTABLES.

ORdonnance du Roi du premier Septembre pour régler le nombre des Officiers de ses Troupes d'Infanterie Françoise, qui auront congé par Semestre. Sa Majesté voulant régler le nombre des Officiers de ses troupes d'Infanterie Françoise, qui pourront s'absenter de leurs charges pendant l'hyver prochain, pour aller vaquer à leurs affaires particulieres, & travailler en même tems au rétablissement de leur compagnies, a ordonné & ordonne, &c.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 11, qui ordonne que les Fabriquans de la ville de Reims seront tenus de tisser a la tête & à la queue des Marocs & Croisés qu'ils fabriquement en blanc, les mots de *premiere*, *seconde* & *troisiéme qualité*, sous peine de confiscation & de cent livres d'amende.

EDIT du Roi, donné à Versailles au mois de Juillet 1746, regîstré en Parlement le 11 Octobre 1746. Portant création de seize Places ou Charges héréditaires de Barbiers-Perruquiers, Baigneurs-Etuvistes de la Ville & Fauxbourgs de Paris.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 24 cernant les Polices d'assurance passées avant claration de la présente guerre.

Sur ce qui a été représenté au Roi étant son Conseil, au sujet des contestations venues entre les Armateurs & les Assureu quelques Ports du Royaume, & notamment de de Bordeaux & la Rochelle, par rapport à l'a tion & à l'éxécution de la clause de l'augment de prime en cas de guerre, stipulée dans les ces d'assurance passées entr'eux pour les vai destinés pour les Isles Françoises de l'Améri & sortis desdits Ports avant la déclaration de la guerre contre l'Angleterre : Sa Majesté auroit par Arrêt du 3 Juin 1745, & pour les motifs y contenus, évoqué à Elle & à son Conseil lesdites contestations, & icelles renvoyées devant les sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces Maritimes du Royaume, à l'effet par eux ou leurs Subdélégués d'entendre les parties contradictoirement, & de dresser des Procès verbaux de leurs dires & réquisitions. pour, iceux vûs & rapportés au Conseil avec l'avis desdits sieurs Intendans, être par Sa Majesté statué ainsi qu'il appartiendra, avec défenses aux Parties de se pourvoir, ni faire aucunes poursuites ailleurs que devant lesdits sieurs Intendans, à peine de nullité, cassation de Procédures, mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & intérêts. Sa Majesté auroit été depuis informée qu'il ne s'est élevé des procès sur cette matiére, qu'entre un certain nombre d'assureurs & d'armateurs de Bordeaux, les autres de la même Ville, ainsi que tous ceux des autres Ports, s'étant conciliés amiablement & sans procédures, sur l'application & l'éxécution de ladite clause. Par le compte que Sa Majesté se seroit fait rendre, conformément &

en éxécution de l'Arrêt dudit jour 23 Juin 1745, Elle auroit reconnu que l'objet des contestations d'entre lesdits armateurs & assureurs de Bordeaux, est de sçavoir si la clause de l'augmentation de prime d'assurance, stipulée dans le cas de guerre ou d'hostilités commises pendant le cours du voyage des navires assurés, est applicable aux navires partis des Ports du Royaume pour les colonies de l'Amérique avant la déclaration de guerre contre l'Angleterre, & arrivés aux lieux de leur destination avant que ladite déclaration de la guerre y fut connue, les assureurs éxigeant l'augmentation de prime pour lesdits Navires, & les armateurs prétendant au contraire qu'elle n'est point dûe: Sa Majesté étant informée d'ailleurs que la déclaration de la guerre n'a été connue aux colonies de l'Amérique, que dans le commencement du mois de Juin 1744, mais qu'il y a eu néanmoins des hostilités commises de la part des Anglois contre des navires François avant la fin du mois de Mai précédent, & voulant donner en cette occasion une nouvelle marque de la protection qu'Elle accorde au commerce de tous ses Sujets, & expliquer ses intentions par un réglement, qui, en fixant les cas auxquels doit être appliquée ladite clause relativement à ce qui s'est passé en Amérique à l'occasion de ladite déclaration de guerre, mettre fin auxdites contestations, & empêche qu'il ne s'en éléve de semblables. Vû ledit Arrêt, les piéces respectivement produites en conséquence devant le sieur Aubert de Tourny, Intendant à Bordeaux, par lesdits armateurs & assureurs, ensemble l'avis dudit sieur de Tourny & celui du sieur de Barentin Intendant à la Rochelle: Oui le rapport, & tout considéré, LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné &

rdonne, veut & entend que l'augmentation . -
›rime en cas de guerre, stipulée dans les polic
d'assurance passées avant la déclaration de guer: :
contre l'Angleterre, pour des vaisseaux destin
pour les colonies Françoises de l'Amérique, i
puisse être exigée que pour les navires qui étai
partis des Ports de France avant la déclaratic -
de guerre, ne sont arrivés aux lieux de ler
destination dans lesdites colonies, qu'après le 1 ?
Mai 1744, & que ceux qui s'y seront rendus jusqu'audit jour inclusivement, ne puissent être assujettis au payement de ladite augmentation de prime. Veut Sa Majesté que le présent Arrêt soit éxécuté sans avoir égard à tous autres Arrêts & Jugemens à ce contraires qui pourroient avoir été rendus, & lesquels demeureront nuls & comme nón avènus. N'entend néanmoins Sa Majesté donner audit présent Arrêt aucun effet rétroactif à l'égard de ce qui se trouvera, lors de sa publication, avoir été consommé amiablement & sans procès entre les armateurs & assureurs, pour raison des stipulations de ladite augmentation de prime, voulant au contraire qu'ils ne puissent reclamer de part ni d'autre contre les arrangemens qui auront été ainsi faits entr'eux. Et sera le présent Arrêt lû, publié & affiché par tout où besoin sera, & exécuté nonobstant opposition ou autres empêchemens quelconques, pour lesquels ne sera différé, & dont, si aucuns interviennent, Sa Majesté s'en est réservé la connoissance à Elle & à son Conseil. Fait au Conseil d'état du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 24 Septembre 1746. *Signé*, Phelypeaux.

AUTRE du premier Octobre 1746 pour la rectification d'erreurs de noms, d'état des personnes, & de conditions des constitutions dans plusieurs

parties de Rentes purement viagéres, & de Tontine, créées par Edits des mois de Janvier & Février 1743, pour les Loteries Royales établies par lesdits Edits.

AUTRE du même jour pour la rectification de différentes erreurs dans les Classes & leurs subdivisions des deux Tontines créées par Edits des mois de Janvier & Février 1743, en faveur des billets perdans des Loteries Royales établies par lesdits Edits.

ORDONNANCE du Roi du premier Décembre pour augmenter le Régiment de la Morliére de trois cent Fusiliers & de deux cent Dragons.

AUTRE du 3 pour augmenter d'un bataillon le Régiment de la Marine.

AUTRE du 8 pour augmenter d'un bataillon le régiment de Champagne.

EDIT du Roi du même mois, portant création de cinq cent mille livres de rentes héréditaires au denier vingt sur la Ferme générale des Postes.

AUTRE qui ordonne la levée pendant dix années des deux sols pour livre en sus du Dixiéme, à compter du premier Janvier 1747, & porte création de douze cent mille livres de rentes héréditaires au denier vingt.

Nous finirons ce volume par une I que nous a adressée en forme d'étr poëtiques M. Des-Forges Maillard, a de l'Académie de la Rochelle, si avant sement connu par ses talens & ses aimables, & qui sous le nom de Mlle. *crais de la Vigne* a si long-tems enlevé le plaudissemens du public, & les hommag premiers de nos beaux esprits. Au reste n'aurions jamais osé imprimer une Epitr donne à notre Journal des éloges si flat si nous n'étions persuadés que ces loua sont dûes sur tout à la forme du Livre & productions de ceux qui ont la compla ce de l'embellir, bien plus qu'aux ef que nous faisons pour le rendre digne du public, & pour répondre à la confiance dont on nous a honorés, en nous chargeant de cet emploi. Ainsi ce compliment de M. Des-Forges Maillard est moins adressé à nous, qu'à tous ceux qui figurent dans ce Journal ; puisse-t'il exciter encore plus l'émulation, & engager les Poëtes & les Littérateurs à nous enrichir du fruit de leurs veilles !

EPITRE A MERCURE

Pour le premier jour de l'année 1747

Par Monsieur DesForges Maillard, associé de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle.

Bretagne au Croisic, ce 20 Décembre 1746.

A Vous, Seigneur Mercure, à vous,
Bon jour, beau Messager à la verge dorée,
Bon jour, le plus subtil des célestes filoux,
Bon jour, fin discoureur au langage si doux,
Dont la politesse admirée
Engagea les humains à sortir de leurs trous,
Où seuls au fond des bois ils vivoient en hiboux.
Eh bien, courier aîlé, qui tout d'une haleinée,
Laissant d'astres nombreux la voute illuminée,
Volez jusqu'aux manoirs où Cerbére en courroux
Epouvante des morts la troupe infortunée.
Quelle nouvelle apprendrons nous
En ce commencement d'année?
Minos, Rhadamante, Eacus,
Font-ils toujours horrible mine
Aux Manes là bas descendus?

Du tyran des enfers comment va la cuisine
Cet époux misantrope, au teint de ramone
Vit-il bien avec Proserpine ?
Quelque Pirithous à l'esprit suborneur,
A-t-il encor voulu sur sa tête divine
Planter la commune racine ?
Et là haut dans les Cieux que fait-on ? que
Votre papa Jupin & Madame Junon
Font-ils à la fin bon ménage ?
Car quand il tonne dans ces lieux
Le peuple superstitieux,
Qui s'effraye au premier nuage,
S'imagine que ce sont eux
Qui font en chamaillant ce terrible tapage.
Et Mars, ce garçon vigoureux,
En dépit du Dieu qui clopine,
Cajole-t-il toujours Cyprine ?
A propos, dans les champs plantés des mains des Dieux,
La douce récolte d'Automne
L'an dernier a t'elle été bonne ?
A t'on bien vendangé du nectar dans les Cieux ?
Pour nous, qu'en ces tristes contrées,
A de cruels revers le sort a condamnés,
Tous nos côteaux ont été ruinés.
Des eaux toujours immodérées
Ont en tombant des airs fait couler nos raisins,
Et de nos vignerons chagrins

Les troupes pâles, égarées,
Dans leur paniers n'ont ramassé
Que des grapes au loin, rarement parsemées,
Courtes, claires & mal formées.
C'est ainsi qu'ils ont vû leur soin récompensé.
A ce fatal malheur plus d'un peuple est sensible,
Mais sur tout les pauvres Bretons,
A qui le Ciel donna des gosiers si profonds,
Dont la soif est inéxtinguible,
Ces bonnes gens frappés de ce désastre horrible,
Ne trouvent à leurs maux aucun soulagement;
Ah! cesse, disent-ils, au fort de leur tourment,
Cesse, brillant soleil, de luire sur nos côtes;
Il n'est pour nous plus d'espoir de guérir,
Et si le Ciel fâché nous veut rendre *hidropotes*,
Il nous vaudroit autant mourir.

Cependant dites moi, noble progeniture
De l'aimable fille d'Atlas,
Le Soleil & Bachus, Dieux à bonne aventure,
Cachés en quelque coin prenoient ils leurs ébats?
Le premier de Climéne étoit-il dans les bras?
Et le gros fils à rouge trogne,
N'avoit-il point aussi quelque tendre embarras?
Car par quel accident, & pour quelle besogne,
Du soin de nos côteaux n'ont-ils fait aucun cas?
Mais, galand Messager, ma muse y pense-t-elle
De demander que des divins Etats

Vous me contiez mainte nouvelle,
Comme si je ne sçavois pas
Que depuis fort long-tems tout entier à la France,
Vous exercez ici votre céleste emploi?
Ah! souverain de l'éloquence,
Que pour faire ici résidence
Vous prênez un bon tems! nous vivons sous un Roi
Qui dès sa tendre adolescence,
Joignit à mille autres vertus
Le sage amour de la science:
Et, si ce n'étoit pas termes trop rebattus,
Je dirois qu'il rassemble Alexandre & Titus.
Car n'est-ce point assés qu'ingénu, véritable,
Charmé de ses faits inoüis,
Sans aller m'enfoncer dans l'histoire & la fable,
Je dise simplement & sans fard, que Loüis
A Loüis seul est comparable?

Mais, divin Messager des Dieux,
Inventeur de la Lyre, apprenez-nous l'usage
De ses accords mélodieux,
Et comme on adoucit l'instrument gracieux
Qui du Gardien d'Io, sous un épais feuillage,
Par ses tons ravissans endormit tous les yeux,

Que les Arts de votre présence
Ressentent les puissans attraits!
Mais vous comblez notre espérance;

Oui, nous reconnoiſſons vos traits.
Avec combien de diligence
Des lieux toujours brûlans, & des lieux toujours froids,
Vous nous apportez des nouvelles
Intéreſſantes & fidelles !
Dans tous les bouts du monde on croit être à la fois.
De Paris à Quimper rien n'échappe aux François ;
Au vrai ſeul vous prêtez le ſecours de vos aîles.
Combien dans vos extraits on voit d'ordre & de choix !
Que de bon ſens & de juſteſſe !
Quel vernis de délicateſſe !
Vous nous développez les tems & les endroits
Les plus embrouillés dans l'Hiſtoire,
Et dans quelques feuillets utilement remplis
De gros volumes ſont compris,
Dont ſans s'embarraſſer vainement la mémoire ;
On peut facilement retenir le précis.
La Médecine & la Philoſophie,
La prévoyante Aſtrologie,
Ces Arts audacieux, qui cherchent les replis
Qu'entrelaſſe en ſon ſein la Nature infinie,
Y viennent ſous nos yeux étaler leurs ſecrets,
Et Thémis, des méchans capitale ennemie,
Y dépoſe ſes ſaints Arrêts.
Enfin pour délaſſer l'eſprit qui s'étudie

A des Traités sçavans & sérieux,
elpoméne y paroît, sur ses pas vient Thalie,
Au ris feint & malicieux.
a Muse qui préside à la noble harmonie,
Animant ses aimables Soeurs,
De son pathétique génie
Y répand aussi les douceurs.
Ainsi par un talent, qu'en tous lieux on admire,
Mercure, en nous plaisant, vous sçavez nous instruire ;
Ainsi vous réchauffez l'ardeur des nourrissons,
Que les neuf doctes Soeurs sur le Parnasse élevent.
Pour avoir votre aveû, tous nos Cignes achevent
De polir avec soin leurs diverses chansons,
Que les Nymphes de Seine à leurs voix attentives,
Font redire aux Echos de leurs charmantes rives.
Tous les Arts cultivés font un pareil progrès.
Si vous continuez vos agréables peines,
Dont on voit chaque jour s'étendre le succès,
De toutes nos Cités vous ferez des Athénes.

APOSTILLE.

Fils de Maya, recevrez-vous les Vers
Qu'un des suivans d'Apollon vous envoye?
Jà long-tems est, qu'au bout de l'Univers
Il vit tapi, dont n'a beaucoup de joye.

C'eſt bien raiſon, a-t'il dit, qu'une fois
Il ſçache au moins vous donner vos Etrennes,
Puiſqu'attentif à ſoulager le poids
De ſes ennuis, gentiment tous les mois,
Juſqu'au Croiſic vous lui donnez les ſiennes,



TABLE.



[illegible]

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
DECEMBRE II. VOL.



A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, rue S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE générale du Mercure est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, *rue du Champ-Fleuri, dans la Maison de M. Lourdet, Correcteur des Comptes, au premier étage sur le derrière, entre un Perruquier & un Serrurier, à côté de l'Hôtel d'Enguien. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs ouvrages.*

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au Mercure de France, rue du Champ-Fleuri, pour rendre à M. de la Bruere.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI.

PIECES FUGITIVES en Vers & en Prose.

*EPITRE à M.****

CHer ami, que la destinée
Place au milieu des grands Festins ;
Et qui ne finis la journée
Qu'en entamant les meilleurs vins ;
Permets qu'ici je te dépeigne
Un repas modeste & frugal
Dont j'ai pris part, sans que je craigne

Qu'il me faſſe le moindre mal
Pour le reſte du Carnaval.
Le Couvert mis dans l'antichambre
On nous conduit dans ce ſéjour.
Je croyois qu'au mois de Décembre
On laiſſât le vent dans la cour,
Mais je m'apperçois que le traître
De notre aiſe un peu trop jaloux,
Se gliſſe par porte & fenêtre
Pour ſe réchauffer près de nous.
Quatre femelles, peu jolies,
Avec cinq hommes raſſemblés,
Après quelques cérémonies
Enfin nous ſommes attablés.
On a déployé les ſerviettes,
Et d'abord un grand godiveau
Plein d'un quarteron d'allouettes,
Avec ſon frere fricandeau
Accompagnent un alloyau;
Ce qui de ſon vivant fut vache,
Après ſa mort paſſa pour bœuf,
Que le maître du logis hache
En nous vantant ſon couteau neuf.
Tout ſe mange en bûvant raſade;
Paroît alors une ſalade;

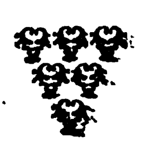
Ayant d'un côté deux perdrix,
Que sans avoir jamais mirées,
Un homme adroit avoit tirées
Des environs de Saint Denis;
De l'autre un grand poltron de liévre
Qui n'avoit jamais vû le feu,
Mais mort sûrement depuis peu
De la colique ou de la fiévre.
Du repas nous touchons au centre;
Mais tu peux bien augurer, qu'*entre*
L'assemblage de pareils *mets*
Ne brille pas grand *entremets.*
Une crême en lait abondante,
Pieds de cochon poudrés de pain,
Bignets brûlés par la servante,
Faisoient le milieu du festin.
C'est alors que le propos grave
Eût pu disparoître un moment,
Si quelque bouteille de Grave
Eût fourni du raisonnement:
Mais vin de Grave ou vin d'Espagne
Ne vinrent pas même au dessert.
Un Officier qui le Roi sert
Dans son Régiment de Champagne
Auroit bien bu dans ce moment

Du vin du nom du Régiment :
L'Officier étoit là présent,
Mais le bon vin étoit absent.
Tout se passe sans bruit, ni noise,
Puis vers une heure fort bourgeoise,
Sçavoir onze heures & le quart,
Chacun est dans son lit à part.

Pour moi qui t'écris ces folies,
Peut-être aussi peu jolies
Que les femmes de ce repas,
Tu le vois bien, je n'y suis pas.
Tu me diras pourtant, *tu rêves*,
Je baille en lisant tout ceci ;
Tant mieux mon cher, j'ai réussi,
Désoles-toi, jures, endêves.

(a) Puis-je causer jamais des ennuis assés grands
Au gré du noir souci qui de mon cœur s'empare?
C'est des ennuyeux que j'apprens
A devenir barbare.

(a) Persée Acte III. Scene II.



SUITE & conclusion de l'Histoire de Merveilleux & de Charmante.

CHARMANTE & Merveilleux voguoient sur une mer orageuse dans un leger esquif sans cordages & sans avirons, emportés par un vent impétueux qui paroissoit à tout moment prêt à renverser leurs frêles barques, & ils songeoient seulement que ce vent funeste les séparoit. Chacun d'eux, uniquement occupé du péril de ce qu'il aimoit, oublioit le danger qu'il couroit lui-même. Charmante avant ce temps auroit frémi en voguant sur le plus petit canal, & à peine alors faisoit-elle attention aux vagues immenses qui menaçoient d'engloutir son petit bâteau. L'ame la plus foible, quand elle est sensible, a des ressources infinies qui lui sont inconnues à elle-même, & que l'occasion seule manifeste. Un coup de vent fit enfin échouer le bâteau de Charmante. La Princesse prit terre sans accident, mais comme son péril étoit ce qui l'occupoit le moins, ses allarmes ne finirent pas lorsqu'elle se vit en sûreté. La tempête continuoit toujours, & Charmante resta sur le rivage, considérant avec une inquiétude attentive les on-

des irritées ; elle se représentoit le bâteau d'argent qui portoit son amant, élevé sur le sommet des vagues terribles qu'elle avoit devant les yeux, & bientôt précipité avec la vague qui s'abaissoit. Elle trembloit, elle se rassuroit à mesure que l'agitation de la mer lui sembloit plus ou moins violente ; elle étoit depuis plusieurs heures dans cette cruelle perpléxité, lorsqu'elle vit un vaisseau assés considérable battu par la tempête, s'abîmer tout-à-coup dans les eaux. A ce triste spectacle elle ne douta plus du malheur de Merveilleux. L'accident qui l'avoit fait échouer lui parut un hazard unique qu'il n'étoit pas raisonnable de supposer, & la destinée du vaisseau abîmé lui parut le sort nécessaire de tout ce qui voguoit sur ces mers. On craint plus aisément qu'on n'espére, peut-être parce que l'espérance n'embrasse jamais qu'un objet, celui que le cœur désire, au lieu que la crainte s'occupant des moyens qui peuvent écarter du but désiré, saisit autant d'objets que l'imagination en peut embrasser, & s'ouvre une carriére infinie. Charmante, sur ce qu'elle imaginoit de la mort de son Amant, vouloit le suivre & se précipiter dans les ondes, mais une Tourterelle blanche vint se poser devant elle, & lui dit : pourquoi vous livrer au désespoir, belle Princesse ? Rassu-

rez-vous ; Merveilleux vit encore, & vous le reverrez un jour. La Tourterelle parloit d'un ton si doux ; le son de sa voix étoit si tendre & si insinuant, qu'il pénétra le cœur de Charmante, & y fit naître ce calme délicieux qu'on éprouve quand on se voit délivré des grandes douleurs ; charmant oiseau, dit la Princesse, ce que vous me promettez me paroîtroit incroyable si tout autre que vous me l'annonçoit ; je ne sçais par quel charme vous me persuadez : mettez le comble à ce que je vous dois ; achevez de m'éclaircir sur le sort de mon amant & sur le mien ; nos maux sont-ils prêts à finir ? Envain me faites vous espérer que le Ciel nous rejoindra quelque jour ; s'il tarde trop à faire ce miracle, sa bonté sera inutile ; je ne puis vivre sans l'amant que j'aime ; & je sens que je mourrai bientôt si je ne le retrouve. Qu'il m'est douloureux, répondit la Tourterelle, de ne pouvoir remplir vos désirs ! Le bien qu'on fait aux cœurs sensibles, est celui qui flate le plus, car ce sont ceux qui le sentent le plus vivement. Je ne puis faire qu'une chose pour vous, j'irai trouver votre amant, je lui dirai de vos nouvelles, & je vous rapporterai des siennes. Charmante étoit si transportée qu'elle ne trouvoit point d'expressions assés fortes pour sa reconnoissance ; elle auroit bien

voulu écrire à Merveilleux ; elle avoit, à ce qu'il lui ſembloit, tant de choſes ſi eſſentielles à lui dire, tant de conſeils importans à lui donner, ſur les précautions qu'il devoit obſerver pour ſe garantir de tous les dangers, mais par malheur, elle n'avoit ni plume ni papier, & l'oiſeau ne pouvoit lui en faire trouver ; venez à notre Ville, dit la Tourterelle, j'y prendrai mon compagnon, ſans lequel il me ſéroit trop dur de m'éloigner ; vous nous direz tout ce que vous voulez faire ſçavoir à votre amant ; & comme je prévois que cela ſera bien tendre, nous n'en n'oublierons pas un mot ; la Princeſſe ſuivit la Tourterelle ; & lui conta en chemin ſes avantures, ou plutôt lui parla de l'amour extrême que Merveilleux lui avoit inſpiré, du mérite extraordinaire de ce Prince, du plaiſir qu'elle avoit d'en être aimée. Ce que je vois par votre récit, belle Princeſſe, dit la Tourterelle, c'eſt que vous êtes aimée autant que vous méritez de l'être, & que vous n'aimez pas moins. A chaque moment que je vous écoute, l'intérêt que je prends à votre ſituation, devient plus vif ; j'aime comme vous, & je voudrois que tous les cœurs tendres fuſſent auſſi heureux que moi ; la Princeſſe & la Tourterelle apperçurent alors la Ville des Tourterelles : on y voyoit au lieu de maiſons des feuillées,

de Myrthes couronnés de rose qui servoient d'habitations à chaque petit ménage de cette République ; la Tourterelle mena la Princesse à une feuillée plus grande que les autres ; ce sera là, dit-elle, votre habitation pendant que j'irai trouver votre amant ; je vais chercher mon compagnon & nous viendrons ensemble prendre vos ordres. L'oiseau partit, & Charmante considérant sa nouvelle demeure, détacha l'écorce d'un Myrthe & avec une éguille à tête essaya d'y tracer quelques caractéres ; l'éguille gravoit sur cette écorce avec autant de facilité que la plume court sur le papier, & Charmante eut le plaisir d'écrire à son amant une très-longue lettre qui lui parut cent fois trop courte. Les deux Tourterelles arriverent lorsque la Princesse finissoit d'écrire, ou plutôt lorsqu'elle étoit à la fin de son écorce ; ils se becquetoient amoureusement ; & ce spectacle fit soupirer Charmante ; elle les retint encore longtemps ; & les chargea de dire à Merveilleux mille choses qui toutes revenoient à la même ; vous ne pourrez jamais, disoit-elle, lui exprimer à quel point je l'aime ; il est impossible que vous soyez aussi tendres que moi. A ce discours les deux oiseaux se regardoient tendrement ; & sembloient se dire en souriant que la Princesse les connoissoit

bien mal ; enfin ils s'envôlerent quoique Charmante, qui croyoit avoir encore quelque chose à leur dire, leur criât de s'arrêter.

Le voyage des Tourterelles ne fut pas long ; elles apporterent bientôt la réponse de Merveilleux. Ce Prince se plaignoit tendrement dans sa lettre de ce que Charmante avoit négligé de l'instruire du détail de sa situation & de ses avantures ; en effet la Princesse avoit rempli sa lettre de sentimens tendres & passionnés, de l'expression vive & naturelle de ses inquiétudes sur le sort de son amant, & avoit négligé de l'instruire de l'état où elle se trouvoit, & de tout ce qui lui étoit arrivé. Par un effet semblable du même sentiment, le Prince qui se plaignoit de cette négligence tomboit aussi dans le même défaut, & sa lettre n'apprenoit rien de lui-même, sinon qu'il pensoit toujours à Charmante & qu'il l'adoroit, c'étoit tout ce qui résultoit de sa lettre qui étoit pourtant fort longue : les Tourterelles suppléérent à l'oubli du Prince ; elles avoient appris son histoire des habitans du pays où il étoit, car pour lui il n'avoit répondu à leurs questions qu'en les interrogeant sur le sujet de Charmante. Des Bergers habitoient ce rivage, ils avoient vû le bâteau d'argent échoüer à peu près de la même façon que celui de Charmante. Mer-

veilleux étoit si beau ; son air étoit si majestueux, qu'ils l'avoient élû pour leur Roi; celui qui les gouvernoit étant mort, peu de jours avant l'arrivée du Prince. Merveilleux passoit dans ce séjour, où la nature avoit prodigué tous ses trésors, des jours aussi tranquilles qu'il pouvoit en trouver sans voir Charmante; il pensoit toujours à elle, il gravoit son nom sur tous les arbres; tous les moutons de la contrée étoient marqués du chiffre de Charmante & du sien entrelassés. Les Bergers & les Bergeres mêloient toujours son nom dans leurs chansons, les meres souhaitoient à leurs filles d'être belles comme Charmante: enfin dans ce petit coin du monde tout parloit de Charmante, & son amant si malheureusement séparé d'elle avoit au moins la consolation de voir que tout lui rappelloit le souvenir de ce qu'il aimoit. Tel fut le récit que les oiseaux firent à la Princesse; elle les renvoya avec une nouvelle lettre, ils revinrent aussi promptement que la premiére fois; les messages ne finissoient pas, & Charmante auroit voulu, s'il eut été possible, envoyer toute la colonie des Tourterelles chargée de lettres à son amant. Il y avoit déja quelque temps que cela duroit, lorsqu'un jour les petits couriers de Charmante ne revinrent point à l'heure accoû-

tomée; la nuit arriva & redoubla l'inquiétude de la Princesse qui étoit déja excessive; plusieurs jours se passerent sans qu'elle eut de leurs nouvelles; elle n'auroit pas attendu si long-temps à aller elle-même chercher Merveilleux, mais ils habitoient dans une Isle, & ne trouvant aucun bâteau sur le rivage, Charmante n'avoit jamais pû en sortir. Il seroit difficile d'exprimer sa désolation lorsqu'elle eut vû écouler un mois entier sans avoir des nouvelles de ses Tourterelles; les idées les plus funestes s'emparerent de son esprit; elle ne douta point que Chévrefeuille n'eût enfin attenté à la vie de son amant. L'Isle des Tourterelles retentissoit de ses gémissemens. Charmante avoit crû être au comble du malheur quand elle avoit été séparée de ce qu'elle aimoit, & dans les circonstances affreuses où elle se trouvoit, elle auroit regardé cette premiére situation comme le dernier période du bonheur. Enfin après un mois d'absence les Tourterelles arriverent; Charmante vôla vers elles remplie d'impatience, d'espoir & de crainte, mais voyant qu'elles avoient l'air affligé, elle ne douta plus de son malheur; nous avons fait de vaines recherches, dirent-elles, Princesse infortunée; nous n'avons pû trouver votre époux : à ces mots funestes Charmante tomba évanouie; les Tourte-

relles secourables firent de vains efforts pour la secourir ; cette amante infortunée ne donna pendant plusieurs heures aucun signe de vie. Les Tourterelles commençoient à desesperer de ses jours, lorsqu'elles virent un bâteau dont les voiles étoient bleues aborder au rivage ; à peine l'eut-il touché qu'une lumiére brillante éclata sur la poupe, & fut comme le signal du réveil de la Princesse ; elle ouvrit les yeux, & appercevant le vaisseau, elle s'élança dedans avec précipitation ; elle trouva au pied du mât une lance, un cimeterre & une armure d'or ; cette inscription étoit à côté des armes. *Si l'amour donne les plus grands biens, on ne peut les acheter trop cher ; s'il expose à de grands périls, il n'en est point qu'il ne fasse surmonter : voyage, cherche, combats, triomphe.*

Non, s'écria la Princesse ; non rien ne pourra m'épouvanter ; elle se revêtit des armes, dit adieu à ses cheres Tourterelles, & frappant le rivage avec la lance, elle fit éloigner le bâteau qui voguant avec rapidité aborda au bout de deux jours à un rivage fort éloigné.

Seule, dans un lieu désert, armée, mais n'ayant pour se défendre qu'une main foible & sans expérience, Charmante auroit été en proie à la terreur la plus forte,

si l'Oracle qu'elle avoit lû sur les armes ; le désespoir d'avoir tout perdu, & l'impossibilité de devenir plus malheureuse ne l'avoient rassurée. Absorbée dans sa douleur, occupée de ses regrets, elle ne voyoit rien, n'entendoit rien : triste solitude, désert affreux, disoit-elle, seroit-ce ici que je pourrois rencontrer ce que j'aime ? Plût au Ciel que nous fûssions condamnés à passer nos jours dans cette retraite sauvage ! Nous serions trop heureux:

Elle avoit déja marché quelques jours, occupée de ses tristes pensées, & n'avoit rencontré aucune avanture ; la confiance qu'elle avoit eue en l'Oracle commençoit à se changer en desespoir ; il ne faut rien pour donner de l'espérance aux amans, mais l'impatience la détruit bientôt & change un doux espoir en de plus cruelles allarmes. Tel étoit l'état de Charmante, lorsqu'au milieu d'une sombre forêt où elle étoit entrée, elle apperçut un Château ; une femme en pleurs en sortit, & accourant vers la Princesse qu'à ses armes elle prit pour un Chevalier, généreux Chevalier, lui dit-elle, daignez vous arrêter un moment pour secourir la Princesse la plus belle & la plus infortunée qui soit dans l'Univers. Charmante se laissa conduire au Château par cette femme ; elle traversa toute ar-

mée plusieurs chambres tendues de noir, & arriva enfin à celle où on lui disoit que se tenoit la Reine : elle vit en effet une femme assés jolie qui paroissoit attenuée par la douleur ; elle étoit auprès d'une urne de marbre noir haute d'environ six pieds, & ne cessoit de l'arroser de ses larmes. Chevalier invincible, dit la Reine en embrassant les genoux de Charmante, qui la releva aussitôt, serez-vous insensible aux pleurs d'une infortunée qu'un barbare à livrée aux plus cruéls malheurs ? Cette urne que vous voyez, dit-elle, contient tout mon bien ; mon amant y est enchanté, & quel amant ! C'est le Prince le plus aimable, le plus accompli qui soit sur la terre ; il avoit vaincu mes armées, il étoit maître de mes Etats, il me les avoit rendus, & j'allois pour prix de tant de bienfaits lui abandonner ma personne & l'épouser, lorsqu'un enchanteur cruel indigné de ce que je lui préférois un rival, l'a renfermé dans cette urne magique. Mais que vois-je, s'écria la Reine ? En effet le marbre de l'urne qui étoit noir étoit devenu tout-à-coup du blanc le plus éclatant. Que vois-je ? Cet événement est le signe que c'est à vous qu'est réservé le dénouement de cette avanture. Puisse le Ciel seconder votre valeur ! Alors elle instruisit le faux

Chevalier qu'il n'avoit qu'à appuyer la pointe de son cimeterre contre l'urne, & qu'il en sortiroit les monstres qu'il falloit combattre, que la fin de l'enchantement dépendoit de la victoire. Charmante crut avoir rencontré une occasion favorable de mourir; elle tira son cimeterre; à peine en eut-elle appuyé la pointe contre l'urne, qu'il en sortit douze dragons volans qui s'élancerent sur elle. La Princesse cessa de souhaiter la mort dès qu'elle la vit arriver avec ce terrible cortége, & desesperant de se défendre avec ses armes, elle se souvint du talisman qu'elle portoit dans son anneau, & le jetta à tout hazard au milieu des dragons; à l'instant ces redoutables ennemis tournerent leur rage les uns contre les autres, & tomberent morts au pied de la Princesse. L'urne se brisa & laissa voir l'amant de la Reine infortunée, mais à peine Charmante l'eut-elle vû, qu'elle tomba sans connoissance; c'étoit Merveilleux lui-même qu'elle venoit de desenchanter. Il voloit au secours de sa Princesse quand il vît paroître le Géant qui l'avoit si fort maltraité; l'enchantement détruit avoit réduit à rien le pouvoir magique de ce monstre, mais il étoit encore redoutable par l'énormité de sa taille & par l'excès de sa force; il accouroit pour se venger; Mer-

veilleux étoit sans armes ; il saisit le cimeterre de Charmante, vôla vers le Géant, & après un combat d'un quart-d'heure le coupa en deux d'un coup d'estramaçon qu'il lui donna dans les reins. Charmante alors étoit revenue de son évanouissement par les secours de la Reine, mais dès qu'elle ouvrit les yeux elle la repoussa avec horreur : laissez moi mourir, lui-dit-elle ; est-ce à vous de me secourir ? Merveilleux arriva dans ce moment & ne sçavoit que penser des discours de la Princesse & de l'air irrité dont elle le recevoit. Ce ne fut qu'après bien des explications qu'il comprit que la Reine avoit fait une tracasserie dont il ne pouvoit se douter ; il eut peu de peine à se justifier ; la vérité étoit que cette Reine ambitieuse avoit voulu s'emparer des Etats des Bergers ; Merveilleux l'avoit vaincue & l'avoit prise elle-même dans sa Capitale, mais en Héros il lui avoit rendu la liberté & son Royaume. La Reine, moitié par vanité, moitié par goût pour le Prince, avoit attribué à l'amour qu'elle s'imaginoit lui avoir inspiré, ce qui n'étoit l'effet que de la générosité de Merveilleux. Ce Prince naturellement poli l'avoit traitée avec d'autant plus de déférence, qu'étant vainqueur & maître, on le pouvoit plus aisément soupçonner d'en manquer, & toutes

ses façons avoient confirmé la Reine dans son idée; elle avoit formé le projet de l'épouser, mais ne lui en avoit point parlé. Sur ces entrefaites le Géant Chèvrefeuille qui étoit amoureux de cette Reine, étoit accouru pour prévenir ses desseins, & il avoit enchanté le Prince ainsi qu'on l'a vû. On a tant de penchant à pardonner à ce qu'on aime, que Merveilleux se seroit justifié, même sans avoir raison. Charmante soupiroit, versoit des larmes, & ne trouvoit pas une parole à dire son amant, elle qui lorsqu'elle étoit éloignée de lui & lui écrivoit, croyoit toujours avoir oublié mille choses essentielles; leur réconciliation fut l'arrêt de mort de la Reine. Cette Princesse accablée de honte & du dépit de connoître son erreur, se frappa d'un poignard & expira dans le moment. Les deux amans virent alors un char lumineux qui descendoit par la voute du salon où ils étoient. Ce char portoit un vieillard respectable qui courut les bras ouverts vers Charmante. Ma fille, lui dit-il, enfin nos maux sont finis, nous allons tous être heureux. La Princesse sans connoître le vieillard, sans comprendre pourquoi il l'appelloit sa fille, partageoit ses transports, & par un penchant inconnu elle avoit volé dans ses bras dès qu'il étoit accouru vers elle. Après avoir satisfait les pre-

miers mouvemens de sa tendresse, le vieillard apprit au Prince & à sa fille, qu'il avoit épousé autrefois une Princesse aimable dont Chévrefeuille étoit aussi amoureux; que ce magicien outré de fureur d'avoir vû son rival préféré, avoit juré de s'en venger; qu'en effet il avoit enlevé au berceau Charmante qui étoit le premier fruit de cet hymen; qu'il l'avoit exposée & qu'il l'auroit beaucoup plus maltraitée sans un talisman qu'on lui avoit mis au doigt en naissant, & qui garantissoit son honneur & sa vie de tous les périls & de tous les enchantemens; que le vieillard trop foible pour détruire les opérations magiques de Chévrefeuille, avoit langui depuis ce temps dans la douleur la plus vive; qu'il n'avoit pû donner aucun secours à sa fille, sinon lorsque Chévrefeuille ayant enchanté le Prince, il s'étoit trouvé en pouvoir de faire en opposition l'enchantement des armes d'or; qu'il avoit gémi cent fois de ce qu'il ne lui étoit pas permis de paroître & de guider sa fille, mais que sa présence eut rompu l'enchantement. Après tant d'allarmes, continua-t-il, enfin le sort le plus tranquille & le plus doux nous est préparé: venez ma fille, venez Prince aimable & généreux, venez dans mon Palais, vous y trouverez une tendre mere qui augmentera votre bonheur en le

partageant ; au milieu des transports de sa joie Charmante n'oublia pas ses cheres Tourterelles ; son pere lui dit que c'étoient des Princes que Chévrefeuille avoit ainsi métamorphosés pour s'emparer de leurs Etats ; que peu jaloux de leurs maîtresses, il les leur avoit laissées dans leurs métamorphoses, mais que depuis sa mort, ils avoient repris leur forme, & qu'ils étoient tous dans son Palais. Charmante & Merveilleux monterent dans le char du génie, & furent transportés dans son Palais où la mere de Charmante versa bien des larmes de joie en revoyant la Princesse & son époux. L'un & l'autre y resterent deux mois, plus occupés de leur amour que des fêtes superbes & galantes que leurs parens leur donnoient chaque jour. Au bout de ce tems Merveilleux leur fit entendre que des devoirs indispensables le rappelloient dans ses Etats ; les parens de Charmante étoient trop sensés pour ne pas déférer aux désirs du Prince, mais pour accorder tous les sentimens & ne pas quitter leur fille, ils voulurent suivre le Prince : les Amans Tourterelles retournerent chacun dans leurs Etats. La joie fut inexprimable lorsque le Prince reparut dans les siens ; aimé d'une épouse adorable, faisant les délices de ses parens & le bonheur de ses sujets, il vit

son amour augmenter chaque jour & redoubler celui de Charmante, & ils furent les plus heureux comme les plus tendres des amans.

REMERCIEMENT de M. du R... J.... à Madame de M... R... qui lui avoit envoyé du Thé.

DE votre Thé merveilleux & divin
J'ai fait l'épreuve ce matin.
Pour le Monarque de la Chine,
Pour un gozier de Mandarin,
Je ne crois pas qu'on en destine
Qui soit plus exquis & plus fin.
C'est un parfum qui vous enchante,
Et dont la vapeur bienfaisante
Ebranlant sans effort les fibres du cerveau,
Donne à l'ame un ressort nouveau,
Eclaircit la raison, épure sa lumiére,
Et ranime le jeu de la machine entiere.
Oüi, contre mille maux cette douce liqueur
Est un excellent spécifique;
Le sang circule-t-il avec trop de lenteur?
Elle hâte aussitôt sa course léthargique,

Et lui rend sa fluidité :
L'Estomach sent-il l'acreté
D'un épais levain qui l'accable,
Et dont le poids insupportable
Rallentit son activité ?
Sans les soins de Boüillac & de la Faculté,
De ce reméde secourable
L'infaillible propriété
Chasse le poison détesté.
A présent, grace à ma jeunesse ;
Je ne suis point réduit à la nécessité
D'employer sa vertu pour hâter la paresse
D'un sang tardif & sans vivacité,
Mais si votre nectar guérit la vanité
Qu'inspirent justement cent bontés précieuses,
Cent attentions généreuses
Dont on n'a jamais mérité
De recevoir le moindre gage ;
Est-il un homme qui de Thé
Doive plus que moi faire usage ?

A Lutece le 2 Nov. 1746.

EPIGRAMME

VERS

Pour le prem[illegible] jour de l'An

VOUS, respectable auteur à qui je dois la vie,
Vous, mon espoir, ma mere, & ma meilleure
amie,
D'une muse novice agréez les essais,
S'ils ont vôtre suffrage, ils ont un plein succès...
Ma raison oubliant son extrême foiblesse
S'efforce à vous marquer jusqu'où va la tendresse
D'un fils à tout moment l'objet de vos bontés,
Et de vos soins divers qu'il a peu mérités.
Mon style informe encor façonné par l'usage
Deviendra plus nerveux, mais ni le tems ni l'âge
A mes vifs sentimens ne sçauroient prêter rien,
Quoique je parle mal, déja je pense bien.
Asservi vainement aux loix de la coûtume,
Chacun en vains souhaits aujourd'hui se consume,
Et de faux complimens l'on charge le courier:
Pour moi, ce que ma main trace sur le papier
Je le porte gravé dans le fond de mon ame:
Mon cœur brûle pour vous de la plus pure
flamme;

s jours seront rians, vos jours seront nombreux,
l'Arbitre du Ciel dédaignera mes vœux.

Le Chevalier Petit

EMOIRE sur les Compagnies des Indes établies en France.

'EST le principe le plus certain & le plus connu en l'art de régner, qu'un at n'est jamais si florissant que quand il in grand commerce, non seulement dans n' interieur, mais encore avec les Pays rangers, car plus le commerce est éten-ı, plus on a le secret de se rendre pré-nt & familier l'usage des choses les plus oignées, & qui souvent nous sont les plus iles.

Cet esprit de communication avec les rangers, & le desir des richesses si natu-l à l'homme, l'engagent dans les entrepri-s les plus difficiles, & lui fait hazarder les écutions les plus périlleuses pour acqué-r des trésors & se rendre digne des dons u nouveau monde.

C'est pour le cœur humain une espece e gloire & d'émulation qui le rend ingé-ieux, vigilant, infatigable, qui lui fait imer le travail & surmonter le péril.

De tous les commerces il n'en eſt point qui ſoit plus capable de rendre un Etat riche & ſuperbe que celui de la Mer ; elle eſt le lien de la ſocieté des hommes, & la ligne de communication qui les attache ſi utilement les uns aux autres.

Elle nous fournit abondamment bien des choſes les plus néceſſaires, même les plus ſuperflues, & ſans elle nous ne connoitrions jamais bien ce que c'eſt qu'un certain état brillant.

Rien ne contribue mieux à la grandeur & au bonheur d'un Etat, que les richeſſes & les commodités que nous produiſent les élemens.

Un Souverain ne ſe diſtingue jamais par un plus bel endroit, que quand il s'applique au négoce maritime pour tirer des parties du monde les plus éloignées ce qui peut contribuer à l'ornement de ſon pays & au bonheur de ſes ſujets : une telle attention remplit dignement ce qu'il y a de plus beau & de plus grand dans la politique.

Cette occupation ſi loüable tire l'homme de l'oiſiveté ; elle lui rend le travail familier, & le comble en même tems de biens & d'honneurs, mais de toutes les differentes eſpeces de commerce maritime, il n'en eſt point de plus avantageux que celui qui ſe fait dans les Indes.

C'est de ces pays devenus si féconds par les influences prochaines du soleil qu'on rapporte ce qu'il y a de plus beau & de plus précieux parmi les hommes, & ce qui contribue le plus soit à la douceur de la vie, soit à la pompe & à la magnificence.

Nous sommes à présent si accoûtumés à l'usage des choses inestimables que les Indes nous fournissent, que ce qui n'étoit autrefois qu'une simple bienséance, s'est changé en nécessité, de maniére que nous ne sçaurions plus nous en passer, & il seroit bien honteux à la nation françoise (celle sans doute qui est la plus estimée dans le monde) d'emprunter des étrangers ce qu'elle peut acquerir par elle-même.

On a prétendu autrefois par une fausse idée que le commerce de la mer ne convenoit pas aux François ; incapables (disoit-on) de chercher un profit où l'on commence presque toujours par des pertes, auquel on ne parvient que par un travail assidû, & par une persévérance à l'épreuve de tous les malheurs.

Mais une heureuse expérience a fait cesser cette ancienne & mauvaise prévention.

La premiére découverte des Indes Orien-

tales est attribuée aux Portugais; leurs Rois même se sont fait gloire de se dire les auteurs de cette invention, car leur histoire nous apprend qu'en l'année 1420 Henri Duc de Visco, fils du Roi Don Jean I, étant persuadé, par la grande connoissance qu'il avoit de l'astronomie, qu'il devoit y avoir plusieurs Isles dans l'Océan où l'on pourroit pénétrer, fit partir quelques vaisseaux pour s'en éclaircir, & qu'en effet ils découvrirent d'abord l'Isle de Madere, ce qui fut suivi de plusieurs autres découvertes en faisant voile le long des côtes d'Afrique.

La parfaite exécution d'un si beau dessein fut interrompue par les guerres qui survinrent en Portugal sous les regnes d'Edouard I. & d'Alphonse, mais Jean II, successeur d'Alphonse reprit le projet, & envoya en 1487 Barthelemi Dias, pour courir toute la côte d'Afrique, & ce fut lui qui le premier doubla le Cap de Bonne Espérance.

La mort de Jean II étant survenue, Emanuel qui lui succeda consomma ce grand ouvrage; il fit partir de Lisbonne au mois de Juillet 1497 quatre vaisseaux sous la conduite de Vasco de Gama, lequel arriva heureusement devant Calécut au mois de Mai suivant, & après deux années de tra-

jet, il vint lui-même apporter les nouvelles de son heureuse navigation, & jetter les fondemens des grandes espérances que l'on devoit en concevoir.

L'année suivante le même Roi Emanuel y renvoya 14 vaisseaux conduits par Don Pedro Alvarez, & ne discontinua pas de faire équiper des flottes pour s'établir & se fortifier dans un Pays si rempli de richesses.

Il arriva qu'en même tems que le Roi de Castille s'emparoit de toutes les terres nouvellement découvertes en Occident, les Portugais faisoient la même chose du côté de l'Orient, ce qui donna lieu au Pape Alexandre VI. d'imaginer le fameux partage par lequel en tirant une ligne chimérique d'un Pôle à l'autre, & la faisant passer par les Açores, il adjugeoit au Roi de Castille ce qui étoit à l'Occident de cette ligne, & à celui de Portugal ce qui étoit à l'Orient.

C'est à ces hardies & heureuses entreprises que les Portugais sont redevables de cette opulence qui les met de pair avec les plus grands Potentats de l'Europe pour les richesses, quoique le Portugal soit renfermé dans un terrein stérile & peu étendu.

C'est de cette même navigation que les Hollandois (qui s'étoient d'abord défendus

contre les Espagnols avec des forces si inégales) ont tiré des avantages qui les rendent riches & puissans.

La Compagnie des Indes Orientales qu'ils ont parmi eux est le principal soutien de leur République, & la cause la plus sensible de sa grandeur & de sa puissance.

Cependant (qui auroit pu le croire ?) que l'union de quelques Marchands qui s'aviserent de voyager aux Indes en 1505, & qui ne formerent leur grande Compagnie que six ou sept ans après, eût été capable d'élever cette République au degré d'opulence & de grandeur où nous voyons qu'elle est parvenue.

On sçait les profits immenses que les intéressés ont faits, & que déduction faite de toutes leurs dépenses, on fit en 1661 un état général des biens de la Compagnie, & un inventaire tant de l'argent comptant que des marchandises & autres effets, dont la valeur se trouva monter à des sommes si considérables, que depuis ç'a été un fond inépuisable de richesses : en un mot une fortune si élevée a eu de si petits commencemens, qu'elle passeroit pour fabuleuse si nous n'étions convaincus par l'expérience, que depuis ces temps heureux pour la Hollande, elle a été le Pays le plus abondant en argent & en marchandises précieuses.

Les Anglois s'aviserent du même dessein presque en même temps ; ils formérent aussi une Compagnie pour percer dans les Indes Orientales en l'année 1600, qu'elle y fit aller quatre vaisseaux avec un tel succès, qu'en peu de temps on compta plus de 200 voiles qu'elle y avoit envoyées ; & qui ne revenoient jamais sans être richement chargées ; le Roi d'Angleterre la protégea puissamment, & il envoya Guillaume Hocius en qualité d'Ambassadeur vers le grand Mogol, pour la faire jouir dans ses Etats de la liberté du commerce malgré les obstacles que les Portugais & les Hollandois tâchoient d'y apporter ; il envoya aussi aux Rois de Perse & du Japon des Ambassadeurs qui obtinrent pour cette Compagnie de grands priviléges dont les avantages subsistent encore aujourd'hui.

Les Danois ont aussi voulu prendre part à ces voyages célébres, & quoique leur commerce dans les Indes ne soit pas fort étendu, ils n'ont pas laissé d'y établir quelques habitations, dont ils ont retiré de grands profits.

Enfin le fameux Gustave Adolphe, Roi de Suéde, crut avec raison qu'il étoit de sa grandeur & du bonheur de ses peuples qu'ils visitassent aussi les Indes Orientales. Il établit à cet effet une Compagnie par

ſes Lettres patentes du 4 Juin 1626, mais ſa mort précipitée ne lui ayant pas permis de voir ce beau deſſein exécuté, il l'a été dans la ſuite avec plus de ſuccès par les ſoins de ſes ſucceſſeurs.

Il auroit manqué quelque choſe à la gloire de LOUIS LE GRAND & au bonheur de la France, ſi ſous un ſi beau régne on n'eût pas fait le ſemblable établiſſement d'une Compagnie qui fît commerce dans les Indes Orientales, ce qui a été exécuté heureuſement, & en 1719, ſous le régne de LOUIS XV. s'eſt fait le nouvel établiſſement de la fameuſe Compagnie des Indes Occidentales, ce qui ne forme à préſent que la même Compagnie.

Notre Nation avoit déja acquis beaucoup de gloire dans la découverte de pluſieurs Iſles étrangeres, & on peut dire qu'en cela elle avoit plus qu'égalé ſes voiſins, mais celle qui a été faite depuis quelques années dans les Indes Occidentales, les Colonies qu'on y envoye, les travaux qu'on y fait & les marchandiſes qu'on en tire nous font égaler & même ſurpaſſer les entrepriſes des autres Nations, & nous en reſſentons de fort heureux effets.

DE RHINS, Doyen des Avocats de S. Etienne en Foreſt.

PLAINTE.

PLEUREZ, mes yeux, pleurez & fondez vous en
eau.
Soupirs, ennuis, je vous livre mon ame;
L'inflexible Atropos vient de metre au tombeau
Le charmant objet de ma flamme.
Qui pourra desormais murmurer d'un tel sort?
Philis n'est plus..... Philis a passé le cocite;
Et ses chastes appas & son rare merite
N'ont pû la garantir des horreurs de la mort.
O parque! ô fatale puissance!
Pourquoi me ravir en un jour
La moitié de moi même avec tout mon amour?
Tu devois de nos feux reverer l'innocence.....!
Quelle source pour moi d'eternelles douleurs!
Helas! depuis cette perte infinie,
Deplorant toujours mes malheurs;
Je prolonge à regret ma languissante vie.
Hâte toi, destin trop cruel,
D'en detruire le cours; après ce coup funeste
Tu ne me laisses plus pour tout ce qui me reste
Qu'un degout éternel.

L... Arband Etudiant en Medecine à Aix.

L'HERMITE DU MONT D'OR,

NOUVELLE.

A M. Vague de Marseille, par L. R. P. Boudet C. R. D. S. A.

AMI, dont l'esprit, les talens,
La Religion, la sagesse,
La douceur & la politesse
Mériteront dans tous les tems
L'estime des honnêtes gens ;
Toi, qui sur le ton pathétique
Nous récitas le trait comique
De ce Curé demi Normand,
Dont la matoise politique
Sçut éluder si plaisamment
La loi d'un exil tyrannique,
Et préserver sa barbe antique
Des horreurs du défrichement.

Pour le prix de ce Conte aimable
Qu'Apollon lui même a dicté,

Reçois l'histoire véritable
D'un autre Barbon vénérable,
Chés qui l'humble docilité
Triomphant des ruses du Diable;
Au fil d'un tranchant redouté
Soumit son menton respectable.

Si l'adresse de mon pinceau
Pouvoit ici fixer la grace
Que j'admire dans ton tableau,
Mon original tout nouveau
Obtiendroit bientôt une place
Dans les replis de ton cerveau.
Mais je renonce à cette gloire,
Le pendant n'est point assés beau.
Ton Curé, sûr de la victoire,
Ne doit occuper ta mémoire
Qu'avec quelque brillant morceau
De la Fontaine, ou de Boileau.

Après cet ample préambule,
Dont le lecteur peut se lasser,
Je passerois pour ridicule
Si je tardois à commencer.

Près de cette fameuse ville,
Où le Rhône majestueux

Aux eaux de la Saône tranquille
Mêle ses flots impétueux ;
Sur l'appui d'un côteau fertile
S'éleve un mont audacieux,
D'où les Titans auroient sans doute,
S'ils l'avoient trouvé sur leur route,
Tenté l'escalade des Cieux.

Du sommet de cette montagne
L'œil agréablement surpris,
De la plus riante campagne
Embrasse le vaste pourpris,
Et s'égarant dans les bruyeres,
Les prés, les bois & les rivieres
Qui couvrent maint & maint vallon ;
Parcourt des Provinces entieres
Avant que de voir l'horison.
Quand Lyon de l'Aigle Romaine
Observoit les Loix & les Us,
Ce beau canton fut le domaine
Du Gouverneur Licinius,
Qui lui donna son nom en *us*.
Là, cet avare Capitaine
Dans une grotte souterraine
Renferma plus d'un million,
Qu'il sçut extorquer de Lyon.

Auguste, instruit de l'aventure,
En fit la confiscation.
Mais peut-être que l'on murmure
De ma longue digression.
On a grand tort, je vous le jure;
Et jamais explication
Ne mérita moins la censure,
Puisque l'histoire nous assûre
Que la montagne en question
A changé d'appellation.
Depuis cette belle capture
La découverte du trésor
L'ayant fait nommer le Mont d'or.
Aujourd'hui ce terrein rapporte
Des richesses d'une autre sorte:
On en tire d'excellent vin,
Et de la pierre d'un beau grain.

C'est en ce lieu qu'un saint Hermite
Autrefois fixa son séjour.
Ce n'étoit point un hypocrite,
Tel que l'on en voit chaque jour,
Qui portent un coeur de vautour
Sous des dehors de chattemitte,
Et qui sçavans dans l'art de cour
Dupent les manans d'alentour.

Et ne font bouillir leur marmite
Qu'à l'aide de quelque bon tour.

Il s'appelloit le Frere Claude:
Humble & modeste en son maintien,
Jamais il n'alloit en maraude,
Jamais il ne demandoit rien.
Et sa main exempte de fraude,
Attendoit que les gens de bien
Visitassent son hermitage,
Pour exercer leur charité.
Comme il étoit dans le bel âge,
Et qu'il avoit de la santé,
Après avoir prié, chanté,
Et repété souvent l'hommage
Qu'on doit à la Divinité,
Il s'occupoit dans la carriere
A tirer, ou tailler la pierre.
Sur le produit de ses travaux,
Content d'un mince nécessaire,
Il soulageoit encor les maux
Des pauvres de son voisinage.
Il s'étoit fait un logement
Petit, étroit, de bas étage,
Dénué de tout ornement.
C'est là qu'il dormoit sur la dure

Trois à quatre heures ſeulement,
N'accordant rien à la nature
Au-delà du délaſſement
Qu'elle demande abſolument.
Une Chapelle aſſés jolie,
Sous le vocable de Marie
Etoit proche de ſon *réduit*.
De ſes mains il avoit conſtruit
Les murailles de l'édifice;
Il y paſſoit ſouvent la nuit,
Pour ſe rendre le Ciel propice.
Sa vertu fit bientôt du bruit;
Chacun veut le voir & l'entendre;
Il parloit peu, mais avec fruit,
Et paroiſſoit très-bien inſtruit
Des Myſteres, qu'un amour tendre
Ne manquera jamais d'apprendre
A l'Ecole de Jeſus-Chriſt.
On le comparoit aux Pacômes,
Aux Pauls, Antoines, ou Jérômes;
Et l'on étoit à ſon aſpect
Pénétré d'un profond reſpect.
Une barbe noire & friſée
Comme la laine d'un mouton,
En deux boulingrins diviſée

Ombrageoit fon large menton,
Et dûement fymmétrifée
Augmentoit l'admiration
Qu'infpiroit fa dévotion.

Tel étoit notre Solitaire,
Lorfque certain Miffionnaire
Trouvant de l'affectation
Dans le foin que prenoit le Frere
De fa barbe triangulaire,
Par ces propos pleins d'onction.
Un jour lui rompit en vifiere,

En vérité, lui dit ce Pere,
Vous me faites compaffion.
C'eft donc par le fentier auftere
De la mortification
Que vous voulez courre grand' erre
Tout droit à la perdition ?
Quoi ! Vous jeunez toute l'année,
Vous priez toute la journée,
Vous travaillez comme un forçat,
Vous vivez dans le célibat,
Vous fuyez toutes les délices
Que le mondain goûte ici bas,
Et vous cédez aux artifices

D'un ennnemi, qui sous vos pas
A creusé d'affreux précipices,
Que vos yeux n'apperçoivent pas ?
Par le plus grand de tous les vices
Le Démon de la vanité
Sçait infecter les sacrifices,
Qu'à la divine Majesté
Offre une aveugle piété.
Frere, vous m'entendez sans doute ;
Vous devez, quoiqu'il vous en coûte,
Retrancher l'ornement fatal
Par qui le serpent infernal
Veut vous écarter de la route
Qui méne à la céleste voûte.

Il n'est Poëte si disert,
Il n'est Orateur tant expert,
Qui peignît dignement la honte
Dont l'Hermite alors fut couvert :
A ce discours, qui le démonte,
Confus, tremblant, décoloré,
Frere Claude n'a rien à dire,
Mais il s'incline, & se retire,
Le cœur de soucis dévoré:
Bientôt la nuit étend ses voiles,
Et la lumiére des étoiles

Succéde aux rayons du soleil.
On jugé bien que le sommeil
Ne put de son ame inquiette
Calmer les violens transports.
Pour me remettre en mon assiette,
Et chasser ma peine secrette,
Je fais, dit-il, de vains efforts.
C'est toi, c'est toi, barbe chérie,
Qui causes mes cuisans remords.
Mais si ma conscience crie,
Ses cris seront-ils les plus forts....
Après t'avoir si bien nourrie,
On veut que je te sacrifie ....
J'aime mieux souffrir mille morts,
Que de deshonorer ma vie
Par une semblable infamie...
Ce Prêtre qui fait l'entendu,
Est de ces gens trop rigoristes;
Le monde entier seroit perdu,
S'il suivoit leurs maximes tristes.
Quel est mon crime prétendu?
Pourront-ils, ces durs Casuistes,
Me prouver qu'il soit défendu
Par le droit, ou par la nature,
Par les Saints, ou par l'Ecriture,

De porter un menton barbu. . . .

Mais pourquoi me mettre en colere,
Et former d'indignes soupçons
Contre ce saint Missionnaire ?
Je ferois bien mieux de me taire,
Et profiter de ses leçons . . . .
Porter barbe est chose arbitraire,
Et de soi n'est pas un péché.
Mais si mon cœur, trop attaché
A ce meuble peu nécessaire,
D'un fol orgueil est entiché,
Est-il besoin de commentaire,
Pour voir que Satan s'est niché
Dans la barbe qui m'a sçu plaire,
Et qu'il en doit être arraché ? . .
La remontrance de ce Pere
Est un avis qui vient d'enhaut ;
Obéissons, puisqu'il le faut.
Nous lisons dans l'Histoire sainte
Que sans former la moindre plainte,
Le vieil Abraham fut jadis
Prêt d'immoler son propre fils. . .
Bannissons une vaine crainte,
Et malgré la cruelle atteinte
Dont je sens mon cœur déchiré,

Coupons cette barbe perfide,
Qui nourrit l'orgueil homicide
Dont mon esprit est enyvré.

Il dit, & d'un bras intrepide
Saisissant les fatals ciseaux,
Il détruisit avec courage
De son menton à triple étage
Le taillis & les baliveaux.
Après cet exploit héroïque.
Le calme rentra dans son cœur.
Le lendemain de la critique
Il essuya le ris mocqueur.
Mais lorsqu'on eut appris la cause
De sa prompte métamorphose,
Loin qu'on osât le censurer,
On fut contraint de l'admirer.

L'histoire de ce bon Hermite
Prouve une double vérité ;
Qu'à vaincre un grain de vanité
La victoire n'est pas petite,
Et qu'un rien ternit le mérite
De l'éminente sainteté.

A Saint Antoine en Dauphiné, le 13 Octobre 1746.

NOTICE D'UN MANUSCRIT.

Mr. *Antonio Cocchi*, célébre Litterateur de Florence, avec qui nous entretenons une correspondance litteraire, vient de nous faire part d'un manuscrit qu'il a découvert, & qui peut intéresser l'Histoire de France. Ce manuscrit est écrit d'écriture Gothique, & paroît être & est en effet d'environ 1300.

Le Livre est composé de quatorze Tablettes de bois enduites de cire, & les caractéres ont été tracés sur la cire avec un stile. Il y a 26 des pages qui sont remplies. Au haut de la premiere on lit ce titre :

Tabule q. incepunt Ven' post S. Marcũ CCCI. & duravi'ent usq. Dmine F. S. Apl. Sym. & Jude CCCI.

On voit par ce titre que le Livre qui est un registre, a commencé le Vendredi depuis S. Marc de l'an 1301, & a continué jusqu'à la S. Simon S. Jude de la même année.

On voit à chaque page le nom des jours dans une petite colonne, & à chaque jour 6 lignes qui commencent chacune par ces mots : *Pan*, *Vinu*, *Coq. Cer. Av. Cam*, pour indiquer qu'elles sont faites pour marquer

la dépenſe du pain, du vin, de la cuiſine, de la cave, de l'avoine & de la chambre, & en effet la ſomme de cette dépenſe eſt marquée au bout de chacune de ces lignes par livres, ſols & deniers, & à chaque ſomme on voit une de ces abbréviations, *Ra. Val. M. Va. Gr.* trois deſquelles veulent dire, *Regina*, *Valeti*, *Milites*, ou *Miniſterium*, la Reine, les valets, les Chevaliers, ou le cortége; nous n'entendons pas les deux autres. On voit quelquefois *Rex & Regina*, & à chaques 20 ou 25 jours, il y a une récapitulation totale de la dépenſe,

On voit par là que ce Livre eſt le Regiſtre de la dépenſe d'un Roi qui fait un voyage, & le temps dans lequel il ſe paſſe eſt le même que celui ou Philippe le Bel alla en Flandre, & les lieux d'où il eſt parti & où il eſt allé, ſe rapportent fort bien à ceux qui ſont marqués dans ce Regiſtre. On ne peut douter que ce ne ſoit un Regiſtre de la dépenſe de ce Prince pendant ſon voyage.

Le Pere Mabillon avoit déja parlé p. 192 de ſon *Muſeum Italicum*, de ce manuſcrit, qu'il avoit vû en Italie, mais il n'en avoit donné qu'une idée très-ſuperficielle, n'ayant pas apparemment eu le tems de le bien examiner.

On peut tirer cependant de ce manuſcrit quelque profit pour l'Hiſtoire Ci-

vile, Généalogique ou Géographique de France : il faudroit transcrire ici tout le manuscrit pour mettre les lecteurs à portée d'en tirer toutes les inductions possibles, mais si notre soin à cet égard pouvoit faire plaisir à quelques-uns, il déplairoit au plus grand nombre, qui n'aimant que les lectures agréables, ou l'érudition *facile*, n'aiment point à s'enfoncer dans ces recherches toujours ténébreuses, souvent inutiles, & que l'on peut appeller les brouffailles de l'antiquité.

Nous remarquerons seulement que dans le Registre de la dépense, l'eau rose tient une place tous les jours, & les melons aussi; c'est qu'alors on mangeoit des melons par régime, ils étoient ordonnés comme *digestifs* par les Médecins, qui depuis les ont condamnés comme indigestes; étrange effet de la vicissitude des choses humaines : l'eau rose depuis releguée aux darioles du Pont-neuf, étoit alors un cordial très-précieux, ce qui prouve que le Médecin malgré lui n'avoit pas tant de tort qu'on croit.

Au reste pour donner une idée plus distincte de ce manuscrit, nous allons transcrire un article qui est la récapitulation de la dépense des Chevaliers. Cet article, qui peut intéresser l'Histoire Généalogique, sera celui dont on tirera le plus d'utilité, quand quelque

quelque érudit aura enrichi le public de l'impreſſion de ce manuſcrit. On en jugera par l'eſſai que l'on va voir.

MILITES.

Amfredus STRABO *pro* XXXVII. *diebus uſq. Mercur. ante Aſcenſionem qua recepit* VII. *l.* VIII. *ſ. habuit ſuper burellum. Henr. de S.* AUDŒNO *&c.* YTERIUS *de* MOLLICURIA *hoſtris de* HERCERUZ. *Petrus* DE S. CRUCE, *Joh. de* GONESSIA, *Gobertus de* HOLLEVILLE, *Euſtachius de* FLAVARCOUR, *Jo. de* IGNARNIACO, *Henr. de* CHAMPIGNIACO, *Elyas* FLAMENC, *uſque Ven. poſt S. Barn. qua obiit habuit formontus riber exequtor ejus teſtament. D. Steph. de* COMPENDIO *pro* XV *dieb.* LX *ſ. Petrus de* HEDOUVILLA, *Guill. de* MOTA, *Petrus de* VALLIBUS, *Jo. de* MANSIGNIACO, *Robertus de* HOCQUEREL, *Reginaldus de* ROBORETO, *Philippus de* CASTEILLAR, *Reginaldus de* MONTE, *Jo.* FORCHIŨ, *Joan. de* BUCIACO, *Guill. de* ROBORETO, *Dom.* DE INSULA *pro* LXIX *diebus per partes in Curia & XI diebus in Parlamento* XIX *l.* VI *ſ. habuit ad computum ſuum. Anſellus de* MOLLA *habuit vianctus de Chadon, Jo. de* INSULA, *Dominus de Ton. habuit galterotus bure. Baldoynus de* AMBROCHICOURT, *Joa. de S.* MARTINO, *Petrus de* REBERCOURT, *Jo. de* YSEMBOURG *novus. Jo. de* VILLAPETRO-

SA, *Jo.* LIBACLES, *Gaufrid. de* MAHOMET *Guill. de* FLAVARET, *Jo. de* CANNAS, *Ernandus* BAREZ, *pro* XXXV *diebus ante viam. Flandria*, *Guill. de* RUPE, *Petrus de* LAUDUNO, *Petrus de* BLENESCO *in curia & in Parlamento Paris. habuit per cedulam cum* .II *pall. Egidius de* ROBORETO, *Guill. de* FOUIZ. *Picardus de* SALIC. *Joan.* FOYNON *de veteri. Habuit Rex Robertus super burellum*, *Henr. de* ERCHIAC. *habuit Elias Vassalli ejus Clericus per cedulam. Petrus de* FLAAILLIACO, *Guido de* COURCEL, *Matheus de Kabien*, *Petrus* HOMBLES, *Robertus de* VETERI PONTE, *Jo. de* SASIACO, *Galth. de* MUTRIACO, *habuit Huetus Barberius Valetus eleemosinarii Regine. Phil. de* MANIGNIACO, *Castellanus* BELVACI *habuit mag. Guill. de* RINO, *Bernardus de* FARNECHON, *usq. ad diem obitus sui habuit Briguardus supra bur. Robert de* HOCOURT, *Alanus de* MANSIGNIACO, *Jo. de* MANSIGNIACO, *Simon de* TRAGNELLO, *Henr.* LEVERNER. *Petrus* LIBACLES *Dom. de* CASTELLIONE *pro* XIII *dieb. dat. Rob. Barberio* X *l.* VIII. *s. habuit id. Rob. super burell. Symon de* HEMERIACO *Marescallus campanie*, *Hugo de* CONFLUENT. *pro* XXXIII *dieb. usq. ad vad. per partes* XIII *l.* IIII *s. habuit huetus ejus nepos sup. bur. Petr. de* HEILLIACO, *Guill.* BELLE, *à Vigilia Apostolorum Sym. & Jud.* CCC. *&c. Dominus*

de GIONVILLA, *Senescallus campanie pro* XXV *diebus per partes* XX *l. habuit Galterius de baerna ejus scutarius per Jo. Britonem. Odardus de* MALEDUNIO, *Raymundus* BRUNI. *Dom.* AE' MONTES, *Gaufr. de* MONTE CYARDI, *Almaricus de* NARBONA, *Guido de* CROMENIO, *Baldoinus de* HERNACHUGHEN, *Guill. de* FLAVARETA, *Jo. de* BRABANCIA, *Philippus de* VIANA, *Symon. de* CHANDEN, *Henricus de* MOTA, *Odardus* POSTEL, *Symon de* TA'GNELLO *pro* CCCLXV *diebus pro toto anno* LXXIII *l. habuit per cedulam*, *Hugo de* FERTATE BERNARDI, *Nicolaus de* BORSEO RONCINI, *Jo. de* VERSILL. *Gaufridus de* BANIC. *Guill. de* VILTAR, *Guill.* LE BONIC, *Guido de* GENVILLA, *Rob. de* RUPE. *Rad. de* JANNARO, *Gobertus de* HELLEVILLA, *Jo. de* VORSE, *Jo.* PORRE, *Jo. de* BECOVILLE, *Guill. de* CENTORGNOUVILLE *habuit Robinus de* CAUDREVILLE *sup. bur. Guill.* LONGA SPADA, *Jo. de* DONAPETRA, *Nicolaus de* BOSCO RUFINI, *Jo. de* LANDOMES, *Jo. de* LUSARCH. *Habuit Petrus Fason draperius de* SILV. *Jo. de* ROQUEROL. *Rod. de* SANCTIS *habuit David de sancto Samsone*, *Gaufredus de* MONTRART, *Baldoinus de* NOICLE.

Summa totalis militum VI. XX *l.* C. *s. computi nempe septimi qui habitus fuit apud vicenas* VIII *Octobris de* XXV *diebus.*

*BOUQUET d'un Enfant à Madame L** R*** sa bonne maman, qu'il appelle Ménone.*

DANS ma pauvre petite tête
Je formois projets sur projets,
Et je voulois pour votre Fête
Vous offrir ou vers ou bouquets ;
Point n'ai d'argent, & Dame Flore
Vend les dons qu'elle fait éclore.
Faire des vers, autre embarras.
Inutilement je m'escrime ;
J'allois venir sans fleurs ni rime,
Quand pour me tirer de cè pas
Un petit Dieu, qu'Amour on nomme,
M'aborde & me dit : tiens, Fanfan ;
Présente de ma part la pomme
Qu'autrefois remporta maman ;
Le Berger amoureux d'Œnone
A ma mere en donna les gands ;
Mais il n'avoit pas vû Ménone,
Et c'est un don que je lui rends.

LETTRE du R. P. N. Prieur de Coulombs aux Auteurs du Mercure de France.

MEssieurs, en lisant l'endroit de votre Mercure du mois d'Août dernier, où vous dites p. 77 que les Quatrains pour les douze mois de l'année, qui vous ont été envoyés par M. Fauquette de Lille, ont été tirés d'un Livre de velin, sans aucune date, je me suis souvenu qu'il y en a un ici dans le même goût. Il est vrai que les Quatrains en question ne s'y trouvent point, quoiqu'il y ait un Calendrier à la tête de ce livre, mais il y a des traits qui ne le rendent peut-être pas moins curieux que l'autre. En voici quelques-uns, du mérite desquels vous jugerez, s'il vous plaît. D'abord j'aurai l'honneur de vous dire que ce livre est du plus beau vélin. Chaque feuillet au nombre de 92 est enrichi de chaque côté dans le pourtour de vignettes, ornemens & figures d'une très-grande finesse. Il y a 22 représentations de Mystéres de la grandeur de la page, c'est-à-dire d'environ 8 pouces, dans le goût des plus belles tailledouces. Au bas de la premiere page, qui est remplie par une représentation ou ima-

ge d'un ſujet prophane, à ce que je crois ; il n'y a point de date non plus qu'au livre de velin de Lille, mais ſeulement ces mots :

Heures à l'uſaige de Romme tout au long ſans riens requerir. Avec les figures de la vie de l'homme ; & la deſtruction de Hieruſalem.

Tout pour le mieulx.

On voit dans la ſeconde page une figure en ſquelette, & autour le nom des differentes Planettes & des principales parties du corps de l'homme qu'elles gouvernent. A ſes pieds eſt une eſpéce de berger un genou en terre, regardant de côté la Lune, qui y eſt auſſi avec quelques étoiles. Et aux quatre coins ſont en petit quatre figures repréſentant *le Sanguin*, *le Colérique*, *le Mélancolique & le Flegmatique*, avec leurs ſymboles, & des notes qui marquent le tems où la Lune paſſant dans certains Signes du Zodiaque, il fait bon les ſaigner. On lit au bas de la page.

Le follatique Mapellon.
Le quart de la Lune ay mengie
Checun tient de moi peu ou non
J'ai grande généalogie.

Après la table qui est à la fin du livre, on lit ce qui suit :

Jesus soit en ma teste & mon entendement.
Jesus soit en mes yeulx & mon regardement.
Jesus soit en ma bouche & en mon parlement.
Jesus soit en mon cueur & en mon pensement.
Jesus soit en ma vie & mon trespassement.

Amen.

Qui du tout son cueur met en Dieu.
Il a son cueur & si a Dieu.
Et qui le met en autre lieu.
Il pert son cueur & si per Dieu.

Tout pour le mieulx.

Enfin, Mrs. au bas de la derniere page, où se trouve la même image ou représentation qu'à la premiere, il y a

Les présentes heures à l'usaige de Romme tout au long sans rien requerir. Ont este achevees a Paris le huitiesme jour de Mars. lan mil cinq cens & neuf. Par Gillet Hardouyn Imprimeur demourant au bout du pont au change a l'enseige de la Rose au dessoubz de la belle image.

Si vous croyez, Mrs, que ces fragmens

méritent d'être insérés dans votre Mercure ; principalement à cause de la date, qui ne se trouve point au livre de M. Fauquette, je vous prie de le faire. Je suis, &c.

En l'Abbaye de Coulombs près Maintenon, le 22 Octobre 1746.



*VERS à Madlle ****

Il me faut rompre le silence.
Assés long-tems ma patience
De ma juste indignation
A retenu la violence,
Et des reproches la licence
Doit, sans plus de rémission,
Montrer & mettre en évidence
Votre peu de reconnoissance.
Je ne ferai pas mention
Des vertus qu'en vous on encense,
Non plus que de l'affection
Qu'une trop foible résistance
Ne put chasser dans sa naissance ;
Quoiqu'elle fût par son essence
Capable d'altération,

Et par très-juste conséquence,
Bien moins, quand par mon imprudence,
Elle eut atteint perfection.
Car cette révolution
Que fit en moi votre présence,
Est, malgré cette indifference
Que vous affectez sans prudence,
En tout tems toute occasion,
Venue à votre connoissance.
Vous n'étes pas dans l'ignorance
Qu'avez fait pancher la balance,
Non du côté de la raison,
Mais de la folie, & je pense
Que j'eus mieux fait en conscience
D'aller chercher condition,
Que de brûler sans esperance.
Mais il me faut changer de ton,
Et vous dire un peu sans façon,
Et sans nulle restriction,
Tout ce que mon impatience,
Peut-être ma présomption,
Exigent par précaution,
Que je vous dise en confidence.
Voici ce qui me mét en transe,
Et cause mon affliction.

Cette Philis, qui d'un Caton
Confondroit toute l'éloquence,
Philis, que pas un homme en France,
Mais pas un, sans exception,
Ne verroit sans émotion :
Philis, qui sans distinction
Met tous les cœurs sous sa puissance ;
Et qu'une maligne influence
M'a je crois pour ma pénitence
Fait voir en cette région :
Philis, que j'aime à toute outrance ;
Que j'aime à l'adoration,
En qui j'ai mis ma confiance ;
Philis enfin pour récompense
A pour un rival qui m'offense,
Et dont j'ai quelque notion,
Une certaine complaisance,
Une certaine attention,
Certaine prédilection
Qui fait certaine impression,
Et qui me porte à la vengeance
Avec précipitation.
Si c'est dissimulation
Pour éprouver mon inconstance ;
C'est un soin dont je vous dispense

Connoiſſant mon extravagance,
Et ma fòlle obſtination,
Vous pouvez être en aſſûrance
Que ſi forte eſt ma paſſion,
Qu'elle ne peut par défiance
Recevoir d'augmentation.

Amand.

EPITRE.

NON, plus long-tems enfin je ne puis me contraindre,
Je ne puis plus me taire, & je ſuis las de feindre.
Votre extrême folie allume mon courroux ;
Je n'y puis réſiſter, & ſoit dit entre nous,
L'amour que vous avez conçu pour votre belle
Vous a terriblement dérangé la cervelle.
Oh ! oui, riez bien fort, vous en avez ſujet.
Mais pourroit-on ſçavoir quel eſt ce bel objet,
Quel eſt ce beau lutin qui tourmente votre ame ?
Répondez-moi de grace ; une ſi belle flâme
Eſt ſans doute cauſée... Eh ! ne raillez pas tant.
Ecoutez, je vous veux faire voir à l'inſtant
Que la jeune beauté à qui je rends les armes
Poſſéde tant d'appas, eſt ſi pleine de charmes;

Que..... Bon, voilà-t-il pas notre héros d'amour !
Finiſſez, je vous prie, un ſi fade diſcours.
Songez qu'il eſt honteux à tout homme un peu
ſage,
Et qui de la raiſon veut ſuivre en tout l'uſage,
De ſe livrer ſans crainte & ſans réflexions
Au torrent effrené de folles paſſions.
Réprimez au plutôt cette ardeur amoureuſe ;
Faites plus, étouffez d'une ame généreuſe
Ces ſentimens que ſuit votre trop foible cœur.
Ceſſez enfin, ceſſez de ſervir un vainqueur
Qui ſur vous exerçant toute ſa tyrannie,
Voit la tranquillité de votre ame bannie
Avec des yeux contens, & qui diſent tout bas,
» Vous étes amoureux, & je ne la ſuis pas ;
» Enragez, quant à moi j'aurai toujours la gloire
» D'avoir ſçû vous lier à mon char de victoire.
Voilà, j'en ſuis certain, ce que dit la beauté
Dont, malgré la raiſon, vous étes enchanté.
Car enfin penſez-vous être fait d'un modele,
D'une taille à fléchir une jeune cruelle ?
Avez-vous les yeux vifs, égrillards & malins ?
Sçavez-vous à propos lancer quelques traits fins ?
Avez-vous la main belle, & la jambe bien faite ?
Avez-vous en eſprit de celui qu'on ſouhaite,

Un esprit à la mode, enjoué, pétulant,
Délicat, agréable, & de plus amusant,
Dont tout le mérite est de dire une Epigramme;
De conter des douceurs à la premiere femme,
De lâcher un bon mot que l'on donne pour sien;
De toujours folâtrer, & parlant dire rien?
Avez-vous, dites-moi, ces qualités aimables?
Hélas! non, je l'avoue. Eh! de par tous les diables,
Pourquoi, s'il est ainsi, vous aviser d'aimer,
Puisque vous n'avez pas ce qu'il faut pour charmer?
Sans doute vous direz que votre cœur trop tendre
Fut après mille eforts obligé de se rendre,
Que vous avez long-tems, mais en vain combattu;
Mais ne sçavez-vous pas que la seule vertu
Doit avoir sur nos cœurs un pouvoir despotique;
Qu'elle est notre boussole, & notre guide unique;
Qu'elle doit nous conduire, & que d'un seul moment
Nous ne devons agir sans son consentement;
Que l'on se pare à tort du beau titre de sage,
Si d'ailleurs la vertu n'est de notre appanage;
Qu'elle devroit par tout accompagner nos pas;

Qu'enfin aux gens sensés elle offre mille appas?
Et de plus la raison ne peut-elle suffire
Pour vaincre absolument, pour chasser & détruire
Des sentimens honteux que vous pourriez dompter,
Si votre indigne coeur vouloit leur resister,
Peut-être mon discours vous chagrine & vous lasse,
J'ai fait ce que j'ai du, je vous quitte la place.

Par le même.

LETTRE aux Auteurs du Mercure.

MEssieurs, on a vû avec plaisir les réponses qui ont été faites à la question proposée dans votre Recueil sur l'origine du Proverbe par lequel on dit les *Anes* ou les *Armes* de Bourges, &c... On ne seroit pas moins curieux de sçavoir pourquoi on dit aussi les *Anes* de *Mirebeau*, petite Ville dans le Haut Poitou. Le Proverbe & la question sont à peu près les mêmes, mais l'explication en sera sans doute differente. Quelques-uns prétendent que ce dicton tire sa source de la quantité prodigieuse des plus beaux Anes de la France, dont ce Pays abonde; d'autres veulent que ce soit d'une famille de *Mirebeau*, assés étendue, qui portoit le nom d'*Ane* ou *Anne*, & qui y a occupé avec dignité plusieurs Charges considérables dans la Robe. Le mérite de

cette famille a pû donner occasion à ce Proverbe, pour relever par là celui de la Ville. Quoiqu'il en soit, cela ne peut venir de la stupidité des habitans parmi lesquels on a compté & l'on compte encore aujourd'hui quelques génies heureux qui feroient honneur aux plus célebres Villes du Royaume. Le peuple même y est assés fin & spirituel pour n'avoir pas donné lieu à ce Proverbe. Il se trouvera peut-être quelque zélé naturel du Pays qui entreprendra de débrouiller cette question. On le prie de croire que ce n'est point par malignité qu'on la propose, étant très éloigné de déplaire à personne. On vous prie aussi, Messieurs, de vouloir bien accorder une place à cette lettre dans votre Journal, si vous jugez qu'elle en mérite la peine. J'ai l'honneur d'être, &c.

CORNESSE.

A Thouars le 25 Septembre 1746.

ODE à un Esprit inquiet de l'avenir.

POUR fléchir en ces lieux la parque dévorante ;
Un Autel en ton nom d'offrandes est chargé :
J'entends l'agneau pousser une voix expirante,
Par le Prêtre égorgé.

A quoi bon tant de soins, d'encens & de prieres ?
Veux-tu que Lachésis ajoute à ses fuseaux ?
Peux-tu donc espérer que ses mains meurtriéres
Te ferment les tombeaux ?
Le fil de notre vie en tout temps se dévide
Sous les yeux du destin qu'on ne sçauroit tromper ;
Déja je vois s'ouvrir le ciseau parricide,
Tout prêt à le couper.
Rien, rien ne nous soustrait à cette Loi commune ;
Amis, parens, sujets, ni crédit ni thrésors :
On ne reconnoît plus les loix de la fortune
Dans l'empire des morts.
Reveille toi, mets fin à tes voeux imbéciles,
Et laisse en paix des Dieux qui ne peuvent t'ouir.
Les momens d'aujourd'hui sont les momens utiles,
Tu vis, pense à jouir.

Baillet de S. Julien.

EPIGRAMME Pour Mademoiselle **.

Quelle est, Amour, cette gente Déesse
Qui tient fixés tous nos regards surpris ?
Quel vif éclat, quelle délicatesse
Je vois briller en ses yeux attendris !
Ah ! j'en suis sûr ; c'est ta mere Cypris,

Non, car Cypris n'a pas tant de jeunesse ;
C'est donc, Amour, c'est Psyché ta maîtresse;
Non, ma Psyché n'a pas tant de beauté.
Qui donc est-elle ? Ah! qui ? C'est la sagesse.
Elle ! Ah ! Messieurs, qui s'en seroit douté ?

Par le même.

SUITE de la séance publique de l'Académie Royale de Chirurgie.

APrès M. Bruyere il y eut une Dissertation de M. Martin : il y traite de plusieurs perfections aussi industrieuses que nécessaires qu'il a ajoutées, principalement aux Bandages ou Brayers que l'on applique à l'occasion des differentes hernies du bas ventre, vulgairement appellées Descentes.

Les Bandages, espéces de Machines en Chirurgie, n'exigent pas un soin si borné ni si vulgaire que l'on pourroit se l'imaginer. Tout y est digne de l'attention des habiles Chirurgiens. On les voit aussi très-fréquemment faire exécuter des Bandages sur les plans qu'ils en donnent, non seulement pour les descentes, mais dans bien d'autres cas de maladies, comme pour arrêter le sang, contenir & empêcher le progrès de tumeurs, soutenir & réformer des

ıembres foibles & viciés, &c. C'eſt ainſi
ı'à l'aide de leurs lumieres & de leur ex-
érience il s'en fait de nouveaux, qui
eviennent plus commodes & plus ſurs.
ette branche de l'Art, comme toutes
s autres, tient à beaucoup de connoiſ-
nces Anatomiques & Chirurgicales fort
élicates, & éloignées ſeulement en appa-
nce: la Chirurgie ne ſouffre pas au fond de
urtage dans ſon exercice; elle demande,
our un vrai ſuccès, l'enſemble de toutes
s théories & pratiques particulieres qui
éclairent par un commerce de rapports tou-
urs à faire.

M. Martin, qui eſt dans le cas à juſte titre
ſe mêler de toute la Chirurgie, vient à
n tour donner des preuves de ſes ſolides
flexions à l'égard des Bandages qui de-
andent plus que des yeux & des mains
ur y réuſſir. Il examine par ordre ces
ſtrumens que l'on oppoſe aux diverſes
ernies, & fait voir que tels qu'ils ſont ils
t encore des défauts aſſés marqués.

» De tous les Bandages, dit M. Martin,
dont on s'eſt ſervi juſqu'à préſent, c'eſt
ſans contredit celui de l'aine qui ſemble
e plus approcher de la perfection qu'il
peut recevoir, néanmoins la pratique m'a
fait remarquer que quelque bien fait &
appliqué qu'il ſoit, il ne retient pas ſûre-

» ment les espéces de Hernies appellées
» coulantes ou complettes. «

Un défaut assés grand des Bandages ordinaires, est de ne pas comprimer également dans toutes les attitudes, & les diferens mouvemens ausquels on est exposé, parce que la demi-ceinture d'acier peut n'avoir pas assés de ressort ou en perdre; c'est à quoi il est fort possible de remédier en rendant la pelotte même élastique, comme l'a fait M. Martin : par là le Bandage devient un double ressort, l'un fixé sur l'autre ayant une force mutuelle. Voici comme s'exprime à ce sujet l'Auteur de la Dissertation. » Dans les Hernies complettes
» les parties ressortent aisément à la moin-
» dre occasion, soit parce que l'ouverture
» du muscle oblique externe est très dila-
» tée, soit parce que l'Epiploon qui com-
» plique d'ordinaire la descente, en favorise
» l'issuë à cause de son onctuosité : il arrive
» dans ce cas que le Bandage ne faisant pas
» une compression toûjours égale par rap-
» port aux divers mouvemens du corps ou
» à sa situation, qui en écartent plus ou
» moins la pelotte, les parties glissent faci-
» lement par dessous & tombent dans le
» scrotum. On sçait aussi que lorsque l'on est
» couché sur le dos, les viscéres se portent
» vers la poitrine & sur les côtés ; le ventre

» est pour ainsi dire étalé & applati, & par » cette raison la pelotte du Bandage se trou- » vant éloignée du point où avant elle fai- » soit compression, laisse la liberté aux par- » ties de sortir lorsqu'il survient de la toux, » de l'éternuëment, ou même en faisant » effort sur le bassin. « Il est aisé de juger si avec de pareilles circonstances on sçauroit prendre trop de précautions.

» Pour remédier à cet inconvénient, ajou- » te M. Martin, j'ai imaginé un Bandage » dont la pelotte renferme deux platines, » l'une est continue au demi cercle d'acier, » & l'autre placée en dedans tient supérieu- » rement à la précédente par une charniére » qui en fait le point fixe, pendant que la » partie inférieure reste béante & mobile » au moyen d'un ressort mis entre les deux » plaques qui tend toujours à rapprocher » celle du dedans vers le ventre, dans le » tems que la premiere pourroit s'en éloi- » gner avec le demi cercle d'acier par quel- » que mouvement particulier du corps ou » quelque changement de situation. Ainsi » cette seconde platine qui est continuelle- » ment poussée vers l'anneau, fait une com- » pression d'autant plus avantageuse qu'elle » est déterminée de bas en haut, & demeu- » re toujours égale dans quelque attitude » que se trouve le corps, même quand le

» Bandage ne ſeroit que médiocrement » ſerré,

M. *Martin* paſſe enſuite à une autre eſpece de Hernie bien commune encore, & ce qu'il propoſe à ce ſujet ne paroîtra pas indifferent. La Hernie de l'Ombilic eſt de celles qui donnent le plus de peine à retenir; le plus ou moins de plénitude ou de vacuité du ventre y apporte un obſtacle & fait que le Bandage eſt tantôt trop, & quelquefois pas aſſés ſerré. Celui dont alors on ſe ſert fait boſſe dans ſon milieu, & le ventre ſur lequel on l'applique repréſente une figure demi-ſphérique; cela fait deux corps ronds, dont l'un, comme on ſçait, roule aiſément ſur l'autre, enſorte que dans les differens mouvemens auſquels on eſt expoſé, le Bandage monte ou deſcend. La pelotte pour lors au-deſſus ou au-deſſous de l'Ombilic fatigue la perſonne incommodée, & la Hernie ſort très-aiſément ne trouvant rien qui s'oppoſe à ſon iſſuë: on va voir comme s'y prend M. *Martin*, pour éluder cet embarraſſant état; l'idée méchanique qu'il a fait exécuter eſt heureuſement imaginée. C'eſt un Bandage dont la plaque concave eſt fenêtrée pour y engager un peu de l'épaiſſeur de la pelotte en forme de boule, & fermée d'un petit volet cambré retenu par un crochet.

» Ce Bandage, dit M. *Martin*, dont la » pelotte qui remplit l'enfoncement de » l'Ombilic, reste fixe dans cette cavité, » malgré le déplacement que peut souffrir » la plaque, en haussant & baissant ou » d'autre maniére selon les diverses posi- » tions du corps, comme ce Bandage a sa » plaque un peu enfoncée, il arrive que » plus il monte ou descend, plus la pression » qu'il fait sur la pelotte est forte, & par » conséquent la Hernie demeure plus sûre- » ment retenue. « Il donne ensuite le manuel ou la maniére circonstanciée de poser ce Bandage.

» Pour placer méthodiquement ce Ban- » dage, ajoute-t-il, il est nécessaire d'ouvrir » la petite fenêtre, la mettre de façon que » la Hernie se présente à travers, passer la » ceinture autour du corps & l'arrêter au » moyen d'une boucle, ensuite on réduit » la Hernie, on tient un ou deux doigts » dans l'enfoncement qu'elle laisse, pendant » que l'autre main fait glisser la pelotte sur » les doigts qui retiennent la descente, & » à mesure que l'on les retire, le volet de » fenêtre doit se fermer sur la pelotte qui » prend leur place. « De là il est tout à fait aisé de juger, & l'expérience en a été faite, que le Bandage peut se porter vers des points opposés, sans qu'il arrive à la pelotte de se déranger de son emplacement.

L'objet de la Dissertation de M. *Martin* ne se borne pas à chercher des secours contre les descentes de la circonférence du bas ; on voit amplement qu'il a porté à l'égard des Bandages, ses vûës d'autres infirmités. Sur la fistule par où l'urine s'écoule, au lieu compression à l'aide d'une vis, aussi dure que gênante pour s'asseoir, même avec un boulet, il lui destine un simple ressort postérieurement placé, qui porte une pelotte que l'on peut écarter selon ses besoins en fléchissant les cuisses & qui reprend en la replaçant une situation immuable malgré les mouvemens ordinaires : d'ailleurs il n'y a presque plus à craindre, comme auparavant, d'augmenter la dureté de la fistule ou d'y attirer une inflammation quelquefois suivie de pourriture.

Ce même Bandage à ressort, avec quelques legers changemens, devient un secours sûr contre la chute de l'intestin rectum par l'anus ; empêche les suites à charge de l'incontinence d'urine qui arrive aux enfans, aux vieillards, &c. Il peut même être d'une grande ressource lorsque le vagin sujet à tomber n'est pas, par quelque cause particuliére, dans le cas d'etre retenu à l'aide du Pessaire : la pelotte longuette & recourbée s'applique exactement sur l'extérieur de la

partie, y fait une compression douce & suffisante pour retenir le vagin, ce qui n'empêche pas la personne incommodée de porter ses cuisses à droite & à gauche sans que le Bandage cesse de presser & de s'opposer à la sortie de la Hernie vaginale.

La curiosité de l'Assemblée dut être satisfaite en voyant la composition & les mouvemens de tous ces Bandages, que M. *Martin* démontra ensuite sur une espéce de Fantôme.

Après la démonstration des bandages, M. *Louis* lut un Mémoire sur la taille des Femmes; c'est un parallele des differentes méthodes qu'on à proposées ou mises en usage en leur faveur; l'Auteur en expose les avantages & les inconvéniens, soit qu'il les ait reconnus dans la pratique, soit qu'il les ait observés par les épreuves réitérées qu'il a fait sur des cadavres feminins en examinant avec la plus scrupuleuse attention tout ce qui se passe dans chaque maniére de tailler; il est dans le cas de pouvoir faire ces sortes de vérifications par la pluralité des sujets dont il peut disposer à l'Hôpital de la Salpetriére.

L'extraction de la pierre de la vessie se fait aux femmes par dilatation ou par incision. M. *Louis* en examinant les méthodes qu'on attribuë à la dilatation, pose d'abord

bord pour principe que le canal de l'urethre étant aponécrotique, ne peut que fort peu prêter, & que ce qu'on nomme dilatation n'eſt autre choſe qu'un déchirement ; il fait connoître les inconvéniens du petit appareil, & de la méthode par laquelle on conſeille de mettre dans l'urethre des tentes faites de racines de Gentiane ou d'éponge préparée, & il expoſe enſuite ceux qui lui paroiſſent réſulter du grand appareil : comme c'eſt à cette opération que la plûpart des Chirurgiens ſe ſont fixés, nous allons rapporter ce qu'en dit l'Auteur du Mémoire.
» Pour pratiquer cette opération (le grand » appareil) on place la malade de même que » les hommes, un aide écarte les lévres & » les nymphes ; l'Opérateur introduit en» ſuite, au moyen d'une ſonde canelée le » conducteur mâle dans la veſſie, puis un » conducteur femelle, & à l'aide de ces deux » inſtrumens on y paſſe les tenettes ; on char» ge la pierre & l'on en fait l'extraction.
» Pour juger du mérite de cette métho» de, continue M. Louis, il faut obſerver » ce qui ſe paſſe dans les différens tems de » l'opération. Les conducteurs ſe placent » aſſés commodément, mais l'introduction » des tenettes n'eſt pas à beaucoup près ſi » facile ; c'eſt un coin que l'on pouſſe, & » qui ne peut paſſer qu'aux dépens du ca-

» nal de l'urethre dont le déchirement est
» fort douloureux : en forçant ainsi tout le
» trajet on meurtrit le col de la vessie, & il
» faut avoir grand soin de retenir les croix
» des conducteurs avec la main gauche, de
» les tirer même un peu à soi, pendant que
» par une action contraire on pousse les te-
» nettes avec la main droite; faute de cette
» précaution on pourroit par l'effort de
» l'impulsion, percer le fond de la vessie
» avec l'extrémité des conducteurs. Lorsque
» les tenettes sont introduites & qu'on a
» chargé la pierre le plus avantageusement
» qu'il est possible, il faut en venir à l'ex-
» traction qui ne se fait qu'avec beaucoup
» de désordre & de difficulté, car en tirant
» du dedans au dehors, on étend forcé-
» ment le corps de la vessie à la circonféren-
» ce de son orifice, on meurtrit & déchire
» le col de cet organe, & l'on en détache
» entiérement le canal de l'urethre, ce qui
» est la suite d'un effort considérable, par-
» ce que les parties forment, en se rappro-
» chant, un obstacle commun très difficile à
» surmonter. Le délabrement que cette opé-
» ration occasionne est plus ou moins grand
» selon le volume des pierres, il ne laisse
» pas que d'être de conséquence dans le cas
» des petites : je l'ai remarqué dans toutes
» les épreuves que j'ai faites avec attention

» pour m'assûrer de l'effet de cette métho-
» de dans les differentes circonstances. «

M. Louis ajoute que » c'est à ces exten-
» sions forcées & à ces déchiremens inévita-
» bles que l'on doit attribuer les inconti-
» nences d'urine que tous les praticiens
» conviennent être fréquemment la suite
» de cette opération ; maladie facheuse dont
» il n'est pas possible d'espérer le moindre
» soulagement, lorsque la pierre est grosse ;
» & qu'en conséquence le délabrement a
» été considérable, en supposant même,
» comme le dit M. le Dran, que la malade
» ne périsse pas de l'inflammation, ce que
» plusieurs personnes préféreroient, s'il étoit
» permis, à une guérison qui leur laisse une
» infirmité aussi désagréable que l'est une
» incontinence d'urine. «

Les opérations qui se font par incision ouvrent un passage plus libre aux pierres : l'Auteur divise ces opérations en celles qui se pratiquent au corps de la vessie sans toucher au col ni à l'urethre, & en celles qui interessent l'urethre & le col de la vessie sans toucher à son corps. De la premiére espéce sont l'appareil lateral, la taille vaginale & le haut appareil : la méthode de M. le Dran & celle de l'Auteur sont de la seconde.

L'appareil lateral n'a été pratiqué sur les femmes que par frere Jacques, & il opé-

roit à peu près comme ſur les hommes, malgré la difference qu'il y a dans la conformation des organes ; cette méthode à été parfaitement réfutée par M. Mery, & M. Louis en rapporte ſommairement les raiſons, qui ſont trop ſenſibles pour n'être pas adoptées de tout le monde. Mais M. Mery s'apperçut en réfutant l'opération de Frere Jacques, & en la comparant au grand appareil, qu'il manquoit quelque choſe à cette derniére méthode ; il propoſa à ce ſujet une maniére de tailler les femmes qu'il crut d'abord plus parfaite, qu'il n'oſa néanmoins pratiquer ſur le vivant, c'eſt la taille par le vagin qu'on pourroit appeller le bas appareil. Pour faire cette opération, il faut introduire dans la veſſie une ſonde canelée ſemblable à celle dont on ſe ſert pour les hommes, & ouvrir par le vagin ſur cette canelure : M. Mery trouvoit beaucoup de facilité à tirer les pierres par cette voie, mais il craignoit la fiſtule & en conſéquence l'écoulement involontaire des urines. Si M. Mery avoit pratiqué cette opération ſur le vivant, il n'en auroit été, ſelon M. Louis que le rénovateur, car *Fabricius Hildanus* la mit en uſage près de cent ans avânt les réflexions de M. Mery. Celui-ci ne la propoſa qu'en 1697, & celui-là guérit en 1598 une femme dont la pierre avoit cauſé par

ses aspérités & par son poids un ulcére dans le fond de la vessie, qui pénétroit dans le vagin. *Fabricius Hildames*, dilata suffisamment l'ulcére, & tira une pierre du volume d'un œuf de poule. Ce même praticien fit à Fribourg en Suisse en 1608 une pareille opération dans un cas à peu près semblable, & il guérit parfaitement la malade: malgré le succès de ces deux opérations *Fabricius Hildames* se décida pour le grand appareil, & il cherche à s'excuser de la conduite qu'il a tenu dans ces deux cas, en disant qu'il a suivi la route que la Nature lui a montrée: » mais » pouvoit-il, dit M. Louis, suivre un meil» leur guide ? Les inégalités de la pierre » ayant usé le fond de la vessie & la por» tion du vagin qui lui répond, il étoit na» turel de faire l'extraction de la pierre par » cet endroit, parce que l'incision qu'il a fal» lu faire sur l'ulcére, étoit en même temps » un moyen de le cicatriser parfaitement: « le grand appareil n'offre en effet aucune ressource de ce côté. M. Louis est étonné que la taille vaginale n'ait pas eu d'apologistes pendant que la taille au haut appareil a été regardée comme une ressource pour les femmes dans le cas d'une grosse pierre, » car quand cette derniére méthode que » nous examinerons à l'instant, dit l'Au» teur, pourroit entrer en concurrence

» avec les autres maniéres de tailler les fem-
» mes, je lui préférerois la taille vaginale,
» par rapport aux parties que l'on incise
» dans l'une & dans l'autre, & parce que
» l'on peut par celle-ci nettoyer facilement
» une vessie malade, & tirer des sables &
» graviers qui peuvent rester après l'extra-
» ction d'une pierre principale, ce qui n'est
» point facile dans le haut appareil. «

On examine ensuite la taille au haut appareil qui se pratique au-dessus des os pubis en ouvrant la vessie dans sa partie antérieure après avoir incisé les tegumens & la ligne blanche : cette méthode a beaucoup d'inconveniens, même pour les hommes, & M. Louis dit qu'elle est impraticable aux femmes ; entre plusieurs raisons qu'il allégue contre cette méthode la principale est qu'il n'est pas possible de distendre la vessie des femmes par l'injection qui regorge à mesure que l'on pousse le piston de la seringue, & qu'ainsi le péritoine ne peut pas être mis hors des atteintes du bistouri : l'Auteur appuie tout ce qu'il avance contre cette méthode par la raison, l'expérience, l'observation, l'autorité d'habiles praticiens & de Sociétés sçavantes : toutes ces preuves réunies doivent faire regarder ce point comme décidé.

La méthode de M. le Dran rapportée

dans son Traité d'opérations n'interesse pas le corps de la vessie, mais son col & l'urethre que l'on incise au moyen d'une sonde canelée inclinée du côté gauche. M. Louis renvoye à ce sujet à un excellent ouvrage de M. le Dran, intitulé parallele des differentes méthodes de tailler (les hommes) à l'article des inconvéniens de la taille de M. Cheselden, parce que c'est la même méthode d'opérer, quoique sur un sexe different, car il faut dans l'une & dans l'autre opération qu'un aide tienne la sonde, & ce sont les mêmes parties qui sont interessées. M. Louis qui a fait des épreuves de la méthode de M. le Dran trouve qu'elle donne beaucoup de facilité à l'introduction des tenettes, mais qu'on ne tire pas la pierre sans effort, parce que le passage n'est point proportionné au corps qui doit sortir, ce qui occasionne des déchiremens, bien differens néanmoins de ceux qui sont la suite du grand appareil, mais qui ne laissent pas d'être suivis de suppurations auxquelles ce grand praticien (M. le Dran) a remédié par des pansemens méthodiques, comme on peut le voir par les observations qu'il rapporte à ce sujet. M. Louis qui a examiné d'où pouvoient venir les désordres, pour chercher les moyens de les éviter s'exprime ainsi ...., » Je me suis apperçu que l'ou-

» verture intérieure étoit dans cette mé-
» thode plus étendue que l'extérieure, &
» qu'ainsi toutes les parties, à travers des-
» quelles la pierre doit passer, se rassem-
» blant pendant l'extraction, formoient une
» résistance commune qu'il falloit vaincre
» en froissant, meurtrissant, & déchirant,
» comme dans le grand appareil. « Il est facile de s'appercevoir de ces difficultés dans la taille des hommes lorsque l'incision des tégumens n'est pas assés grande, quoi qu'elle le soit beaucoup plus que l'ouverture intérieure. Si au contraire on a eu soin de donner beaucoup d'étendue à la coupe externe, la pierre passe toujours d'un endroit étroit dans un plus large; » alors, dit l'Auteur, la
» résistance des fibres n'est point commune,
» & leur rupture est successive ce qui est
» beaucoup plus avantageux.

M. Louis parle ensuite du projet de sa méthode par laquelle il fait deux sections latérales, & en même temps il fit faire une sonde fendue des deux côtés dans laquelle il étoit aisé de poser des lithotomes proportionnés aux differens volumes des pierres, & à l'écartement des os à raison de l'âge, de la grandeur & de la conformation des differens sujets: après plusieurs tentatives de cette nouvelle opération, pour en assûrer & déterminer la méthode, M. Louis y

trouva des avantages essentiels ; 1°. de pouvoir tirer de grosses pierres fort facilement, l'urethre & le bourrelet musculeux de l'orifice de la vessie étant coupés latéralement des deux côtés ; » & j'ouvre, dit » l'Auteur, par cette double incision une » voye d'autant plus libre à la sortie des » pierres, que l'ouverture est toujours plus » grande à l'extérieur que dans le fond, » parce que l'instrument tranchant qui en- » tre horisontalement fait son effet en pous- » sant vers l'intérieur les parties externes qui » sont les premiéres divisées, de façon qu'en » retirant du dedans au dehors les tenettes » chargées de la pierre, elles passent succes- » sivement par une voye plus large. « Un second avantage essentiel qui résulte de la méthode de l'Auteur, est de pouvoir mettre les malades à l'abri de l'incontinence d'urine, parce que les parties étant divisées par un instrument bien tranchant elles se réunissent très-facilement.

Lorsqu'après un grand nombre d'épreuves l'Auteur fut certain de l'effet qu'il s'étoit proposé, il fit faire un instrument qui rend son opération plus promte, plus sûre & plus facile à pratiquer. Cet instrument est un lithotome caché dans une chappe dont l'extrémité forme un bec ouvert latéralement, & qui fait l'office de la sonde fendue

dont on vient de parler. Il y a une crête sur cette chappe pour la conduite des tenettes, ensorte que ce seul instrument réunit les avantages de la sonde, du lithotome & du gorgeret. M. Louis en a fait la démonstration, & a dit qu'il avoit été construit par le sieur Lequint Orfêvre, dont l'on connoît les talens pour l'exécution des instrumens de Chirurgie. L'Auteur décrit enfin le manuel de son opération. Pour la pratiquer il faut faire tenir la malade les cuisses & les jambes fléchies & qu'un aide écarte les nymphes; on introduit alors le bec de l'instrument jusques dans la vessie, dans une direction un peu oblique, en sorte que l'extrémité de la sonde regarde le fond de cet organe: on pousse le lithotome qui fait invariablement d'un seul coup les deux sections latérales; on le retire dans la *chappe* où un petit ressort le fixe, & on introduit les tenettes sur la crête, pour saisir & tirer la pierre. » Cette opération est faite si promptement, dit l'Auteur, & l'on est tellement sûr des parties qu'on coupe qu'il ne me paroît pas nécessaire de mettre la malade sur une table, comme dans toutes les autres méthodes, & de l'y contenir avec des liens. C'est un avantage dont l'on sentira tout le prix, lorsqu'on voudra bien faire attention aux accidens funestes que

» la frayeur peut occasionner à l'aspect de » ces differens moyens & desquels les fem» mes doivent être plus susceptibles. «

M. Louis avoit soumis sa méthode au jugement des personnes les plus versées dans l'opération de la taille. MM. de la Peyronie, Hevin, Foubert, &c. en ont vû les essais & y ont trouvé tous les avantages qu'on vient de détailler : il se présenta une occasion de faire cette opération le 27 Avril dernier : M. Louis y invita MM. Foubert, Soumain, Bassuel & Levret, membres de l'Académie, & il tira en leur presence une pierre du volume d'un très-gros œuf de poule, qui au sentiment de ces MM. n'auroit pu sortir par une autre méthode qu'en causant beaucoup de désordres.

La Séance fut terminée par une Dissertation Anatomico-Physique de M. Bassuel ; sur un cas des plus singuliers dont il avoit donné un précis, nombre d'années auparavant dans une Société composée de gens habiles en tout genre. Son dessein est de faire voir qu'une liqueur filtrée selon les loix du méchanisme naturel par des glandes, a pû prendre en grande partie des routes détournées & fort étrangeres.

M. Bassuel eut occasion de remarquer que la femme d'un Orfévre, convalescente d'une légere maladie, avoit en mangeant

les deux joues couvertes d'humidité. La trace de cette espèce de rosée occupoit de chaque côté, principalement l'espace qui est depuis la moitié du devant de l'oreille, jusques proche l'angle de la machoire, & se continuoit vers le menton. Cette liqueur étoit salée, & si acre qu'elle échauffoit & rougissoit la peau.

Par les questions que fit M. Bassuel, il apprit que l'on avoit appliqué pendant longtems, & depuis la plus tendre jeunesse de la personne, des vessicatoires à l'occasion de maux d'yeux rebelles : les vessicatoires étoient de ces racines mordicantes assés connues. Sans suivre tout le détail où il entre concernant les particularités relatives à cette sorte de phénomene dont il s'agit, il suffira de rapporter les motifs principaux qui l'ont déterminé à croire que c'est de la salive qui s'échappe des joues pendant la mastication ; ainsi ce sera une sueur salivale. » J'ai donc consideré, dit M. Bassuel, » 1°. que les glandes parotides sont voi» sines des endroits mouillés ; 2°. que » l'action des médicamens extrêmement » acres que l'on a appliqués s'est passée » proche ces glandes salivaires pendant long» tems ; 3°. l'époque de l'apparition de » cette singuliere issue, qui est du tems envi» ron ou l'on a cessé l'usage de ces topi-

» ques : or aussitot j'ai soupçonné que ces
» glandes sont les véritables sources de ce
» qui s'extravase. De plus le dégorgement
» qui n'occupe qu'une partie de la surface
» des joues qui a toujours été la même, &
» fixé comme il l'est au seul tems du man-
» ger, au commencement du quel la bouche
» éprouve de la secheresse, m'a paru écar-
» ter l'obscurité, & avec les trois circonstan-
» ces précedentes constater en quelque ma-
» niere mon opinion. «

M. Bassuel appuie son sentiment de l'effet indispensable des vessicatoires surtout aussi mal employés, & de la longue durée de leur application, à quoi il ajoute d'après une anatomie des mieux connues l'explication assés delicate de la destruction arrivée dans la texture des parties, principalement les plus exterieures, tombées pour ainsi dire en souffrance par cet écoulement à charge. Il avoue dans un endroit de la dissertation que sa maniere de rendre raison de ce fait ne plut pas à un Medecin d'une haute reputation, feu M. Chirac, qui lui nia absolument la possibilité du passage de la salive sous cette nouvelle forme ; » ce qui
» m'auroit ébranlé, dit-il, si cela eut été
» aisé après une combinaison exacte de cir-
» constances scrupuleusement meditées. «
M. Chirac substituoit à la place de la saliva-

une pure sueur, la simple serosité du sang forcément poussé au-dehors par un mouvement convulsif des nerfs de la face, ce qui ne satisfaisoit pas aux objections : d'ailleurs la conseqüence pour la salive rendue si visible étoit assés généralement approuvée de ceux à qui il appartenoit de décider.

Mais une nouvelle preuve qui paroit victorieuse est venue depuis fort à propos ; elle a été procurée par une blessure au visage d'un piqueur : l'Auteur de la dissertation s'en sert comme d'une autorité & en parle ainsi pour son sujet avec la confiance qu'elle lui a dû inspirer. » Si néanmoins les » raisons que j'ai apportées en faveur de *la* » salive avoient encore laissé quelque pri- » se au doute pour moi, & encore plus » pour les autres, rien n'étoit plus propre » à en écarter l'idée qu'un fait posterieur » qui ne peut guéres être surpassé ni être » plus favorable dans le cas actuel. « Cette observation probatoire est une issue abondante de salive par les pores de la joue d'un côté, pour y avoir avec un instrument comprimé l'embouchure d'une fistule, d'où la salive s'écouloit en quantité pendant les repas : cette fistule étoit la suite d'une plaïe qui en se cicatrisant avoit fermé la route du conduit salivaire par le dedans de la bouche.

Le curieux Physique ne remplit pas seul le plan de la dissertation; elle finit par montrer de quelle utilité doit être la consideration de cet évenement dans la pratique de l'une & de l'autre profession, la Medecine externe & l'interne. M. Bassuel indique 1°, les précautions qui sont à prendre contre cet incident désagréable : 2°. il propose les cas où il seroit possible d'y apporter du changement, en rétablissant la pente naturelle de la salive au dedans de la bouche. Ceci meritera particuliérement d'être lu dans la dissertation par ceux que ces matieres interessent par état.

EPITRE

A M. d'A... de S. F... Conseiller au Parlement de Paris sur la naissance de sa Fille, par M. DES-FORGES MAILLARD, *associé de l'Académie Royale des Belles-Lettres de la Rochelle.*

COUSIN, dont la vertu sçait faire
D'un beau pere un ayeul, un oncle d'un beaufrere,
Ami, reçois mon compliment
Sur les fruits de ton mariage.

Par le flambeau d'Hymen ç'eût été grand dommage
Que tendre & jeune Epouse, en qui tout est charmant,
Esprit, maintien, discours, corsage;
Ne laissât point de son lignage.

Mais croirai-je ce qu'on m'a dit?
On m'a raconté que ta fille
Est si refaite, si gentille,
Et marque déja tant d'esprit,
Que ses cris sont de la musique,
Et que dans son berceau dégoisant son jargon;
Elle paroît begayer la raison
D'un goût joliment laconique.

Déja dans ses beaux yeux modestes & mutins
Que de traits de subtile flame!
Quelle foule de dons va couler dans son ame!
Et que pour être instruite elle est en bonnes mains!

Ta mere en qui la joye aujourd'hui fait revivre
Les roses & les lis de son jeune printems,
Fidelle à ses devoirs qu'elle aima toujours suivre,
Prendra soin de ses premiers ans.

Ouvriroit-il encor les yeux à la lumiere,
Ce rare Perroquet, que mes Vers ont chanté,

Quand je passai chés toi les beaux jours d'un Eté
Au Château de la Maillardiere ? *

Ta mere se faisoit un plaisir singulier
D'élever cet oiseau, qui sous sa main sçavante
Fit de si grands progrès, qu'un Bachelier de Nante
N'eût été près de lui qu'un petit écolier.

Or s'il est vrai qu'en son école
Un oiseau, qui ne peut d'ordinaire imiter
Que quelques sons tronqués de l'humaine parole,
Y sçût à tel point profiter,

Que sera-ce donc de ta fille,
Qui l'esprit éclairé des rayons les plus purs,
Et portant ses regards sur toute sa famille,
N'y verra que talens, mérite, exemples sûrs ?

Je disois l'an dernier, dans mon humeur chagrine,
S. F...... n'aura-t-il point de postérité ?
Sa femme & lui pourtant sont de fort bonne mine ;
Quelqu'un me répondit, tai-toi, pauvre hébété ;
Qu'il ait de moins une cousine,

* *Maison & Terre Seigneuriale, fort belle & fort bien paisagée, appartenante à M. d'A.... pere du Conseiller, située à une lieue & demie de Nantes, où l'Auteur son neveu à la mode de Bretagne fit la piéce suivante sur un Perroquet.*

La fiévre quelque jour à son hérédité
Peut t'appeller en compagnie
De maints collatéraux d'appetit affilé.

Vade retrò, mauvais genie,
Répondis-je en courroux à cet ensorcelé,
Je donnerois mon patrimoine,
Quoique simple, sans fard, & me laissant leurer;
Le Ciel ne m'ait point fait fort apre & fort idoine,
Quelque mince qu'il soit, à le récupérer;
Oüi je le donnerois (prude & chaste Lucine,
Ecoute, ô Matrône divine,
Un parent, un ami qui te vient implorer)
Pourvû que par tes soins dans la prochaine année,
L'aimable S. F...... pût se régénérer.
Enfin l'affaire est terminée,
Dont grammerci soit dit à la haute bonté,
Qui rend à mes désirs les effets si conformes;
Te voilà pere dans les formes,
Et sans qu'il m'en ait rien coûté,
Que quelques voeux formés avec sincérité.
Je me flate du moins que le pouvoir céléste,
Satisfait de mon coeur, m'exemptera du reste,
Et se contentera d'un cierge présenté.
Adieu, très-cher cousin; que toujours favorable
Il ajoûte en neuf mois à la fille un garçon,

Qui puiſſe tel que toi, noble, honnête, équitable,
Etre l'appui de ta maiſon !

Puiſſe s'éterniſant ta vertu prolifique,
Tromper *nunc & in ſæcula*,
Mille ans & bien loin par de-là,
Des vains collatéraux l'attente chimérique !

Réjoui-toi, promene, étudie ; au ſurplus,
Ut tu fortunam, dit Horace, *
Sic nos te, Celſe, feremus.

Les Dieux pour des ſecrets qui nous ſont inconnus ;
Aux uns rendent juſtice, aux autres ils font grace.
Reſpectons-les partout ; bon ſoir, & ſouviens-toi
D'avoir dans tous les tems le même cœur pour
moi.

* *Hor. Liv.* 1. *Epiſt.* 8.



AUTRE EPITRE faite en 1740.

A M. Gresset, sur le Perroquet de Madame d'A.... par le même Auteur.*

DISCIPLE ingénieux du tendre Anacréon,
O vous, dont les pinceaux fidéles
Rassemblent avec choix les graces naturelles
De Chapelle, Chaulieu, la Fare, Pavillon.
Doux chantre de Vertvèrt, j'habite près de Nantes
Une aimable campagne, & dont il est trop long
De peindre dans mes vers les beautés differentes.

C'est là que de ses dons Flore étale l'éclat,
Dont l'Amante d'Atys se pare & se couronne,
Tandis que s'ebattant avec un vin muscat,
Bacchus garde du froid la vigne qui bourgeonne,
C'est là que Vertumne & Pomone
Réjouissent les yeux, le goût & l'odorat,
Pendant que dans les bois la fauvette fredonne.

* Nota. *L'Auteur fit cette piéce au Château de la Meillardiere. Elle étoit demeurée depuis confondue & oubliée dans son porte-feuille, & n'a pas même été envoyée à M. Gresset. C'est autant qu'on s'en souvient, en 1740, que cette Epitre a été composée.*

C'est là qu'en s'amusant d'un spectacle nouveau
On voit plonger & reparoître
Entre les flots d'une belle eau,
Qui circule autour du Château,
Le froid poisson, qu'on peut pêcher de la fenêtre;
Quand la chaleur défend de se mettre en bâteau.

Pour épargner la modestie
Du maître de cette maison,
Qui par amour pour sa Patrie,
Voulut bien de sa barque accepter le timon,
Mes vers n'en diront rien, malgré la juste envie
Que j'ai de le louer sur le plus noble ton,
Ainsi que sa moitié chérie;
Observez seulement que celle-ci marie
La beauté, la vertu, l'esprit & la raison.

Je me borne au panégyrique
Du gentil Perroquet, l'ouvrage de ses soins,
Et vous nous avouerez, je m'en flate du moins,
Que dans son cours de rhétorique
Votre discoureur mirifique,
Quoique connu depuis Paris
Jusqu'aux climats de l'Amérique,
Ne fut jamais si bien appris.

Le riant plumage du vôtre

Le fit nommer *Ververt*; le notre
Peut à cause du sien être appellé *Grisgris*.

S. F..... c'est le nom du fils de cette Dame,
S. F.... dit l'oiseau mignon,
Qui s'interroge & se répond,
Sans manquer d'un seul mot sa game,
Venez-vous de Paris? Oui ma mere. Mon fils.
Avez-vous vû le Roi? Vraiment j'ai vû Louis.
Est-il beau? Comment beau? C'est le Dieu de Cithére.
Et Mars, quand il est en colére.

Ne croyez pas, Gresset, que j'en impose ici,
Le fait est vrai, foi de Poëte,
Et Poëte d'honneur. Eh bien après ceci,
Des éloquens oiseaux éloquent interprête,
Que direz-vous de celui-ci?
Un Perroquet qui parle, & d'un Etre qui pense
Témoignant toute la raison,
Dans ses discours naïfs s'accorde avec la France,
N'est-il pas sans comparaison?
Le Perroquet d'Ovide, & cet autre dont Rome,
Parce qu'il dit bonjour, César,
Hautement encor se renomme,
Ne sont près du Nantois dignes d'aucun égard.

Le vôtre vint en cette ville,
Et dans le voyage qu'il fit,
Oublia ses leçons, & prit un mauvais style,
N'importe à quel propos, jurant comme un proscrit.
Pourquoi? c'est qu'il avoit, quoiqu'il parût habile,
Plus de mémoire que d'esprit.
Grisgris qui comprend ce qu'il dit,
Ne changera point de langage
En quelque lieu qu'il soit conduit.
Sa maîtresse, dès son jeune âge
A sçu trop bien l'instruire & lui faire goûter
Des leçons que sans cesse elle aime à répéter.
Mais toi passe le styx, rare & vaste génie
Célébre Descartes, viens voir
Un Perroquet dont le sçavoir
Renverse ta Philosophie.

SEANCE *publique de l'Académie de la Rochelle.*

LE 27 Avril dernier l'Académie tint sa Séance publique à la maniére accoûtumée. M. Bourgeois Directeur ouvrit la Séance par quelques détails qui regardoient particuliérement l'Académie, & auxquels

ublic.parut néanmoins s'intéresser. Tels
nt entr'autres les sentimens que l'Ora-
fit paroître sur la perte que l'Acadé-
venoit de faire d'un de ses associés, &
l'acquisition d'un autre ; » Nous avons
le malheur, dit M. Bourgeois, de per-
e un associé aussi estimable par les ta-
ıs de l'esprit que par les sentimens du
ur. Objet des regrets de tous ceux qui
nt connu, sa mémoire leur sera tou-
ùrs chere, parce que la vertu laisse des
ıces encore plus profondes que l'ami-
. Né à Angoulême d'une famille no-
e & distinguée, M. de Boisragon y pos-
loit l'une des Dignités du *Présidial*,
ıarge difficile dans les circonstances où
'a exercée, mais qui lui a donné lieu
faire briller les qualités du véritable
agistrat. Il avoit sçû profiter d'une ex-
lente éducation, & tandis que son es-
it s'ornoit des plus belles connoissan-
, la Religion dévelopoit en lui le
rme des plus pures vertus. Quoiqu'à
fleur de l'âge, tems où les passions ar-
hent presque toujours l'homme à ses
voirs, M. de Boisragon se faisoit ai-
r des gens de bien par une piété solide,
respecter des autres par des mœurs
uces & sociables. Doué d'un génie vif
acile, il s'étoit tourné du côté de la
Poësie

» poëſie qu'il cultivoit avec ſuccès, mais ſa
» muſe ne s'eſt jamais exercée que ſur des
» ſujets pieux. Quelques-uns des Pſeaumes
» traduits ou imités, ſont ſincérement re-
» gretter qu'il n'ait pas travaillé ſur un plus
» grand nombre. Pénétré de ces vérités éter-
» nelles qui éclatent dans le Prophête Roi,
» il en rendoit le ſens avec une expreſſion
» vraiment digne de la majeſté de l'original.
» Sa traduction du Cantique de Moyſe, ſur
» le paſſage de la mer Rouge, eſt un morceau
» excellent, au jugement des connoiſſeurs.
» Ces piéces ſeront imprimées dans le re-
» ceuil que l'Académie fera paroître inceſ-
» ſamment.

» Cette perte a été réparée par l'acqui-
» ſition d'un nouvel aſſocié, dont le nom
» eſt fameux dans la République des Let-
» tres. M. des-Forges Maillard n'a rien per-
» du à ſe faire connoître : le public éclai-
» ré lui a prodigué les mêmes éloges qu'il
» donnoit à Mademoiſelle Malcrais de la
» Vigne, célébrée par de grands Poëtes. Per-
» ſonne n'ignore aujourd'hui que notre nou-
» veau Confrére s'étoit caché ſous ce nom.
» Un recueil de poëſies diverſes portera
» à la poſtérité la mémoire de cette inno-
» cente & ingénieuſe ſuperchérie, car les
» hommes veulent être trompés. Leur ad-
» miration, qu'on a ſouvent tant de pei-

» ne à obtenir, vient quelquefois se pré-
» senter d'elle-même aux objets placés dans
» un certain point de vue. Je voudrois qu'il
» me fut permis, Mrs, de vous lire une Ode
» que M. des-Forges Maillard nous a adres-
» sée, mais elle roule sur un sujet qui
» me l'interdit; l'un de nos principaux Sta-
» tuts est de supprimer tout ce qui à l'air
» de compliment ou d'éloge, nous nous
» faisons un devoir de l'observer avec une
» scrupuleuse exactitude. J'en extrairai seu-
» lement trois strophes, dans lesquelles le
» Poëte exprime ses sentimens, qui sont
» aussi les nôtres, pour l'auguste Protecteur
» de cette Académie.

» Conty, le Grand Conty nous aime & nous
» protége;
» Sous ses lauriers féconds notre sort *est divin.*
» Conserve nous, ô Ciel! un si cher privilége,
» Et que ce Marcellus remplisse son destin!

» Le Soleil brilla moins que sa premiére aurore;
» Mars le reçût des mains de la docte Pallas.
» C'est l'émule des Dieux; le soldat qui l'adore;
» Sçait qu'il vole à la gloire, en courant sur ses pas.

» Sur le pinde à l'envi cueillons les fleurs nouvelles
» Dont la main des neuf sœurs fait choix pour le
parer;

» Formons en pour Conty des guirlandes si belles,
» Que nos derniers neveux les puissent admirer.

M. Bourgeois lût ensuite un mémoire sur l'origine des Poitevins, & sur la position de l'*Augustoritum* & du *Limonum* de Ptolemée. » Chercher l'origine des peuples, dit-il, » c'est s'embarquer sur une mer immense » de difficultés ; c'est en quelque sorte ten- » ter l'impossible, comme ne l'éprouvent » que trop souvent ceux qui se livrent à ce » genre de travail. Toutes les nations sem- » blent s'être entendues pour en imposer » à la postérité sur leur véritable origine. » Il est peu d'anciennes Villes qui n'en four- » nissent des exemples ; en cela plus judi- » cieux que nos peres, nous voudrions ra- » mener les choses à une juste valeur, dans » un siécle où l'esprit est accoûtumé à dis- » cerner le vrai d'avec le faux ; & à ne se » point repaître de chiméres, mais obligés » de suivre des guides qui s'égarent, nous » sommes continuellement en danger d'er- » rer avec eux, & l'unique ressource qui » nous reste est de les abandonner à leurs » opinions après en avoir démontré l'ab- » surdité, &c.

L'Auteur suit ce plan dans la premiére partie de sa dissertation. Il y passe en revûe les diverses opinions sur l'origine des

peuples du Poitou, les apprécie ce qu'elles valent, & se détermine par le sentiment d'Isidore de Séville, qui semble dire qu'ils étoient *Indigénes*.

M. Bourgeois réfute sans replique l'opinion qui les fait descendre des Agathyrses, nation de Scythie, & ne combat pas moins solidement les autres contes débités au sujet de ces peuples. Mais le plus curieux de son Ouvrage est, sans contredit, *la* seconde partie, dans laquelle il discute un un point important de la Géographie ancienne.

» Il s'agit d'examiner, dit-il, si *Augustoritum* & *Limonum*, sont deux differentes » villes, où si les deux mots ne désignent » que la même ville, *Poitiers*.

» Ptolemée, l'un des plus anciens Géo» graphes, les rapporte tous deux comme » des noms de villes distinctes, mais tou» jours placées dans l'étendue du pays ap» pellé *Pictones*. Or cela auroit dû retenir » les Sçavans, qui ont imaginé qu'un de ces » noms signifioit *Limoges*; une autre raison » qui auroit encore dû les arrêter, c'est que » le même Géographe nomme *Ratiastum*, » comme la ville Capitale des Limousins; il » a fallu faire de ce *Ratiastum*, Angoulê» me Capitale des peuples appellés *Anagnutes*, par Pline le naturaliste, & *Agno-*

» *tes*, par Artémidore dans Etienne de By-
» zance, afin de pouvoir appliquer à *Li-*
» *moges l'Auguſtoritum* de Ptolemée. Mais
» comment n'a-t-on point ſenti l'inconvé-
» nient de cette opération? Car premiére-
» ment c'eſt aller contre le texte de Pto-
» lemée Géographe des plus eſtimés, qui
» dit poſitivement que les villes des Poi-
» tevins, *Pictones*, ſont *Auguſtoritum* & *Li-*
» *monum* : ſecondement l'erreur eſt d'au-
» tant plus ſenſible, que l'on n'a point pris
» garde que ce Géographe mettant d'abord
» *Auguſtoritum*, en fait par-là la Capitale
» des peuples *Pictones*. Cette rémarque a été
» faite par Hadrien de Vallois, dans ſa notice
» des Gaules: (*not. Gall. pag.* 448.) Voici
» ſes termes; *Capita igitur Pictonum duo,*
» *Auguſteritum & Limonum : ſed Auguſtori-*
» *tum ut primo loco memoratur à Ptolemeo,*
» *ita primas tenet, ac ſemper tenuit* ; com-
» ment n'a-t-on point fait la même atten-
» tion? On s'eſt laiſſé tromper par l'itiné-
» taire d'Antonin, qu'il ne s'agiroit que de
» concilier avec le texte de Ptolémée; ce
» qui ne ſeroit peut être pas ſi difficile
» qu'on le penſe: nous y viendrons tout-
» à-l'heure.

L'Auteur avoit dit auparavant que la même choſe avoit été obſervée par Auteſſere dans l'excellent ouvrage que nous

avons de lui ſur l'Aquitaine. M. Bourgeois fait voir qu'il n'y a rien de dérangé dans ce que marque Ptolémée ſur les Poitevins : rien, ſelon lui, de plus clair, de plus aiſé à entendre, de plus conforme à la poſition actuelle où l'on voit les mêmes lieux.

» Cet ancien Géographe, continue M. » Bourgeois, après avoir parlé de *la* Gau» le Méridionale, vient à la partie Septen» trionale de l'Aquitaine : il en commence » la deſcription par les Poitevins, *quorum* » *Civitates*, dit-il, *Augustoritum*, *Limonum* ; » voilà aſſûrément deux villes. Il nomme » enſuite les Saintongeois, les Gaſcons, & » ceux de Dax proche les Pirénées. Puis » revenant ſur ſes pas, il fait mention des » Limouſins en ces termes : *in Mediterraneâ* » *autem regione Pictonibus ſubjacent Lemo-* » *vici, & civitas Raſtiaſtum.* Qui ne com» prend que *Raſtiaſtum* eſt là, la ville Ca» pitale des Limouſins? La méthode de l'Au» teur en convainc. Sa coûtume eſt en effet » de nommer les peuples & les principales » villes qu'ils habitent..... ç'a donc été » mal à propos qu'on a pris *Rutiaſtum* pour » la ville d'Angoulême ; après quoi par une » petition de principe on s'eſt crû auto» riſé à conclure qu'il falloit qu'*Augustori-* » *tum* fut la Ville des Limouſins. L'eſpéce » d'analogie qu'il y a entre *Limonum* & *Li-*

» *moges*, auroit dû faire préférer ce nom
» plutôt que l'autre : quelques-uns l'ont mê-
» me fait, sans avoir été suivis, parce qu'on
» s'est apperçû que les deux routes de l'iti-
» néraire d'Antonin y répugnoient, passant
» la premiére par *Limonum*, & la seconde
» par *Augustoritum*.

» Ces deux routes, l'une de Bordeaux à
» Autun, & l'autre de Bordeaux à Argenton
» ont à la vérité quelque chose d'embar-
» rassant, & semblent au premier coup d'œil
» contrarier le texte de Ptolemée. Si nous
» les concilions, & que nous puissions mon-
» trer qu'on a abusé de l'itinéraire, tout
» rentre dans l'ordre, les contradictions
» disparoissent, &c.

M. Bourgeois fait une remarque qui paroît juste ; c'est que suivant le Géographe qu'il cite, s'il est vrai qu'*Augustoritum* & *Limonum* sont deux villes differentes & dependantes des Poitevins, comme il est évident, puisqu'il seroit impossible de prouver le contraire, il faut donc par une conséquence toute naturelle, que la premiére soit la Capitale, & par conséquent Poitiers. Le Géographe les distingue visiblement ;
» & pour pouvoir en donner une aux Poi-
» tevins & l'autre aux Limousins, il fau-
» droit être en état de prouver que ceux-
» ci faisoient corps avec les peuples du Poi-

» tou, ce qui seroit de toute impossibilité, » & contredit même par la distinction que » l'on voit par-tout de ces deux peuples, » qui n'ont jamais été confondus. Quand » ils n'en auroient formé qu'un seul, sur » quoi pourroit-on juger qu'*Augustoritum* » étoit la ville des Limousins? Elle tient » la premiére place dans le Géographe, d'où » il s'ensuit qu'elle auroit eu le pas sur cel- » le des Poitevins: chose inconcevable, eu » égard à la difference essentielle qu'il y » auroit entre ces peuples. Ces difficultés » cesseront en convenant que la Capitale » des Poitevins avoit nom *Augustoritum*, » & que *Limonum* étoit une autre ville du » même peuple.

Le Dissertateur examine l'itinéraire d'Antonin, & soutient qu'il n'y est point opposé: il va même jusqu'à en affoiblir le témoignage, quand il seroit contre lui. La table ou carte de Peutinger lui sert en ce cas à le corriger, quoiqu'il ne fasse guéres plus de fond sur cette fameuse carte, qu'il croit aussi peu correcte. Cependant il s'y arrête, en remarquant que les mêmes noms y sont quelquefois répétés. Tel est *Mediolano*, qui se lit jusqu'à trois fois, sans aucun autre mot qui les differencie. Le premier est évidemment *Mediolanum Santonum*, *Saintes*; le second, placé entre *Ar-*

gantomago & *aquis Neri*, est inconnu, comme le troisiéme qui se lit au dessus *d'Aquis Segete*. Ne peut-il pas être arrivé de même qu'il y ait eu plus d'un *Augustoritum?* La carte de Peutinger en fournit encore la preuve. On voit au-dessous de *Rarauna*, qui est *Rom* en Poitou, & à côté de *Beturiges*, le mot barbare d'*Ausrito*: qui n'entrevoit que c'est là une corruption ou une abbréviation d'*Augustorito*? Seroit-ce une conjecture si mal fondée d'indiquer ce lieu pour l'*Augustoritum* de l'itinéraire? La route y conduit précisément & sans le moindre détour, &c.

» Convaincu, dit M. Bourgeois, que la » table Théodosienne, ou de Peutinger est » défèctueuse, ne suis-je pas en droit d'imaginer que l'*Augustoritum* des Poitevins y » a été oublié comme tant d'autres, & qu'au » lieu des deux villes qu'ils ont dans Pto- » lemée, on ne leur en a donné qu'une par » erreur? Voilà toujours mon guide, je ne » l'abandonnerai certainement pas, pour » une autorité aussi douteuse. Il ne faut » même que jetter les yeux sur cette par- » tie de la carte, où on lit *Lemum* pour » *Limonum*, afin de se convaincre qu'il y » manque quelque chose: on est en effet » étonné du vuide immense qui se rencon- » tre en cet endroit, mais c'est ce qu'on ne

» sçauroit guéres faire sentir que la carte
» à la main. « L'Auteur ajoute à cela une réflexion selon lui importante : » Il
» paroît, dit-il, absurde, qu'une voye Ro-
» maine pour aller de Bordeaux à Argen-
» ton, & à Autun, ait été passer à Poitiers,
» tandis qu'il devroit y avoir un chemin
» beaucoup plus court.

M. Bourgeois l'indique de la sorte, d'après la route marquée dans l'itineraire d'Antonin : *Mediolanum Santonum*, *Saintes*; *Aunedonnacum*, *Aunay*; *Rauranum*, *Rom*; *Limonum* ..... *Fines* les confins du Poitou avec le Berry ; *Argentomagum*, Argenton. En plaçant, dit-il *Limonum* sur une ligne droite & égale à *Rom* qui le précéde, & à *Argenton* qui est le point de l'arrivée, on évite l'inconvénient de la route par Poitiers. » Je compte même avoir découvert,
» ajoute-t-il, le lieu où a dû être le *Limo-*
» *num* en question, & peut être l'a t'on en-
» core sous les yeux, sans y faire l'attention
» qu'il mérite :

» Montmorillon, petite Ville qui a tou-
» jours été du haut Poitou, est située sur
» la Gardempe, riviere qui vient de la Mar-
» che, & se jette dans la Creuse autre rivié-
» re qui traverse le Berry & passe à Argen-
» ton. Que l'on prenne la premiére de nos
» cartes modernes, & qu'on y considére

» la poſition de Montmorillon & d'Argen-
» ton, on ſe convaincra ſans peine de la ju-
» ſteſſe de mon obſervation, &c.

» Ce qui achéve d'appuyer ma conjecture
» & de la rendre démonſtrative, c'eſt que
» Montmorillon eſt une ville ancienne,
» ainſi que le témoignent des veſtiges pré-
» cieux. Tels ſont entr'autres monumens
» dûs aux Romains, les débris d'un Temple
» que l'on croit avoir été conſacré à Jupiter,
» & qui ſe voient dans l'Egliſe des RR. PP.
» Auguſtins.

» Les commentaires de Céſar n'offrent
» rien qui contrediſe ce ſentiment. Il y eſt
» parlé d'un ſiége de *Limonum* ..... *Hirtius*,
» à qui on ſçait qu'appartient le 8e. Livre
» des commentaires qu'il a continués, dit
» expreſſément que l'*Oppidum Limonum*
» étoit ſur les confins du Poitou, *in fines*
» *Pictonum*. Or cela répand un nouveau jour
» ſur l'opinion que j'ai embraſſée.

M. Bourgeois termina la lecture de cette Diſſertation qui eſt beaucoup plus étendue, par une eſpéce d'excuſe de l'avoir deſtinée à être lûe en public. Tout le monde n'entre pas dans les vûes de ces ſortes d'ouvrages, & ne ſent pas toujours quelle utilité il en revient à l'Hiſtoire.

Je crois vous devoir ſauver, Meſſieurs,
» dit l'Auteur en finiſſant, l'ennui d'un plus

„ long détail ; une pareille matiére, quoi-
„ que utile pour l'Histoire a quelque chose
„ de si sec & de si rebutant, qu'elle est ca-
„ pable de fatiguer l'attention de quicon-
„ que n'a point encore un goût décidé pour
„ les discussions géographiques. Je renvoye
„ ceux qui pourroient s'y plaire, & qui se-
„ roient peut-être bien aises de péser toutes
„ les autres preuves sur lesquelles je me fon-
„ de, au tems ou je donnerai ce mémoi-
„ re accompagné des cartes nécessaires pour
„ son intelligence. «

Cette Dissertation fut suivie d'un Dialogue des morts, intitulé Démocrite & Héraclite, que lut le Pere Senémaud de la Compagnie de Jesus, associé à l'Académie. Comme il n'est pas possible de juger sur un extrait du mérite de ces sortes d'ouvrages, on donne ici le Dialogue en entier.

DIALOGUE DES MORTS.

DEMOCRITE. HERACLITE.

HERACLITE.

POur peu que j'eusse été sur le ton railleur, j'aurois ri très-sérieusement de voir un grave Philosophe rire, comme les enfans, pour la moindre chose.

DEMOCRITE.

Je le pense : vû votre tempérament, vous auriés ri très-sérieusement si vous eussiés ri, mais vous n'aviés garde. Et moi si j'avois eu comme vous les larmes à commandement, j'aurois pleuré sur un homme qui mettoit sa Philosophie à s'affliger, & à se rendre malheureux par ces dons mêmes de la sagesse que les Dieux n'accordent aux mortels que pour les rendre heureux.

HERACLITE.

Qui vous a dit que j'ai vécu malheureux ?

DEMOCRITE.

Personne : il n'y avoit que vos larmes qui le faisoient croire ; pleuriés vous sans douleur ?

HERACLITE.

J'étois véritablement affligé de voir les maux dont la race humaine est assiégée : la briéveté de la vie, traversée par tant de miséres inévitables & multipliées par les hommes même, qui se livrent à des passions dont l'effet ordinaire est de porter le trouble dans l'ame, & d'empoisonner toutes les douceurs de la société.....

DEMOCRITE.

C'est très-bien pensé : l'esclavage des passions est ce qu'il y a dans l'homme de plus ridicule, ou, si vous voulez, de plus déplorable ; ces passions sont à peu près comme vos réflexions sombres. *Elles ravissent* à l'homme cette joie innocente dont il pourroit jouir ; pour goûter de vrais plaisirs, il faut que l'esprit soit dans une assiette tranquille, & il ne peut s'y maintenir qu'autant qu'il sçait calmer les flots de ses passions.

HERACLITE.

Ce sont des principes admis par tous les Sages. Si les hommes usoient de ces connoissances pour régler leur conduite, mais non ; ils sont malheureux, parce qu'ils veulent l'être.

DEMOCRITE.

Héraclite sçût se démêler de la foule, il eût sur tous les humains un avantage......

HERACLITE.

Celui que donne l'étude de la sagesse....

DEMOCRITE.

Ce n'est pas ce que je veux dire. J'entends

que vous vous etes rendu plus malheureux que tous, & d'une maniere qui vous fut propre. Le commun des hommes suivant le penchant de leurs desirs, cherchent des plaisirs où ils ne trouvent que des peines; voilà leur erreur, & la source de leurs miséres. Mais vous par un rafinement de sagesse, vous vous rendîtes malheureux de gayeté du cœur, non en suivant vos passions, mais en considérant celles des autres; vous deviés comme moi vous en amuser & rire.

HERACLITE.

Je pourrois vous dire que je trouvois de la douceur dans mes larmes; n'en trouve-t-on pas dans la représentation d'un événement tragique?

DEMOCRITE.

On le dit: mais dans ma Philosophie je n'ai pû envisager les hommes que comme des Acteurs comiques, & vous sçavez qu'à la Comédie on ne pleure pas.

HERACLITE.

Quoi! des freres qui s'entretuent! des peuples entiers qui courent à la mort! ambition, intérêts, jalousie, la vertu rebutée, le vice en honneur! tel étoit le monde; tels étoient les événements que la sçéne représentoit, & vous trouviés là de quoi rire?

DEMOCRITE.

Assûrément : je ne regardois ces événemens que dans les ressorts qui les conduisent, & j'y trouvois tant de ridicule que je ne comprenois pas qu'un homme sage pût s'en occuper que pour en rire. *Le siége de Troye*, & ses opérations décrites avec tant d'emphase, quand j'en considérois les motifs frivoles, m'ont fait rire jusqu'aux larmes.

HERACLITE.

C'est être bien peu sensible aux maux du genre humain ! se faire un amusement de ce qui afflige des peuples entiers !

DEMOCRITE.

Que faire ? La Philosophie détache beaucoup, & les hommes, quand on les connoît, inspirent plus de mépris que de compassion. Dans leurs paroles tout est vertu, raison, bonne foi, dans leurs actions rien de semblable : ils se haissent & se caressent en même tems : ils n'aiment qu'eux-mêmes & ne sçavent pas s'aimer : des espérances folles leur ravissent le present, leur inconstance perpétuelle les écarte sans cesse de leur route, ils n'achévent rien ; ils ne parviennent à rien.

HERACLITE.

C'est une maladie, cher Démocrite; on les doit plaindre.

DEMOCRITE.

Mais cette maladie est accompagnée de symptômes si plaisans qu'il est difficile de n'en pas rire. Malgré tout votre sérieux, ne rites vous jamais des extravagances d'un fou?

HERACLITE.

Ah! un pareil spectacle n'avoit rien pour moi que d'affligeant. Je n'y voyois que l'avilissement de l'humanité, & la populace qui en faisoit son jouet, excitoit en moi une indignation que je témoignois par de nouvelles larmes.

DEMOCRITE.

Vous étiés bien bon; la folie des uns doit faire le divertissement des autres; pour moi j'en profitai, & ma Philosophie avoit sûrement quelque chose de plus amusant que la votre; dites moi, ne vous repentites vous pas des engagemens que vous aviés pris avec le public?

HERACLITE.

Quels engagemens ?

DEMOCRITE.

Ceux d'un *pleureur* de profession : encore est-il des momens ou l'on voudroit pouvoir avec bienséance se dérider ; un deüil si long est trop à charge, & je pense que si vous aviés à recommencer vous aimeriés à prendre de mes principes, ce seroit un joli spectacle de voir le sombre Héraclite devenu rieur.

HERACLITE.

On a vû des changemens aussi surprenants, car à le bien prendre ce ne fut que dans la maniére d'agir que nous étions opposés. L'un & l'autre nous condamnions la conduite insensée des hommes, mais vous, vous n'examiniés que leurs extravagances ; moi je considérois leurs égaremens & je plaignois leurs miséres.

DEMOCRITE.

Il est vrai qu'ils sont à plaindre, mais ne l'étiés vous pas vous même, & vos pleurs ridicules ? .....

HERACLITES.

Oh! si je me relache sur vos avis, il faudra bien me passer mes pleurs.

DEMOCRITE.

Point du tout; quand un objet a plusieurs faces, c'est sous la plus favorable qu'il faut l'envisager. Si j'eusse regardé les hommes dans un certain point de vûë il y auroit eu en effet dequoi m'affliger, mais ce n'étoit pas là mon compte; je voulois me réjouir de tout; c'étoit ma Philosophie, & je trouvois dans ces mêmes hommes pris sous un autre jour, tout ce qu'il falloit pour entretenir mon humeur enjouée.

HERACLITE.

Votre Philosophie étoit trop resserrée dans vous même, & vôtre mépris insultant pour tout le genre humain ne peut être le fruit de la sagesse: se faire un divertissement de voir tous les hommes s'éloigner de la vertu, c'est montrer pour la vertu trop d'indifference, & vos plaisanteries sur le vice n'étoient pas ce qu'il falloit pour le faire abhorrer.

DEMOCRITE.

Je n'en sçais rien. Je ne me proposai point l'ouvrage chimérique de réformer le

monde. Je sentois trop l'impuissance de notre Philosophie, mais si j'avois formé un pareil dessein, je crois que j'aurois mieux réussi en relevant les bêtises des hommes, par un ris méprisant, que vous en épuisant vos yeux par tant de larmes; croyez moi, le ton chagrin des lamentations est moins efficace pour corriger que le sel piquant de la satyre : on souffre d'être appellé vicieux, on ne souffre pas d'être traduit en ridicule.

Ridiculum acri
Fortiùs & meliùs magnas plerumque secat res.

Horace.

M. Jaillot de l'Oratoire lût ensuite une Relation abregée du siége de la Rochelle en 1572, & M. Arcére aussi de l'Oratoire associé à l'Académie termina la Séance par la lecture d'une Ode sur le passage des Alpes en 1744; ces deux piéces seront imprimées dans le recueil que l'Académie va donner incessamment au public.

ODE TIRÉE DU PSEAUME CXVIII.

Confiance en Dieu dans le tems de l'affliction : desirs sincéres du Juste de lui être toujours fidéle.

BRISE, Grand Dieu, dans ta colére
Les ennemis de tes Autels,
Mais du haut de ton Sanctuaire
Prens pitié des humbles mortels.
Déja la mort épouventable
Présente sa nuit redoutable
A tous mes sens glacés d'effroi.
Regarde moi d'un œil propice !
Sauve mes jours du précipice !
Et je suivrai ta sainte Loi.

Dans l'adversité qui m'accable,
Je vois mes maux s'accumuler ;
Sans ta promesse irrevocable
Rien ne pourroit me consoler.
Grand Dieu, l'imposture & l'envie
Sur les plus beaux jours de ma vie

Ont soufflé leur cruel poison ;
Suprême appui de l'nnocence,
J'implore aujourd'hui ta puissance
Contre leur lâche trahison.

Qui peut envisager sans crainte
Le sort terrible du pécheur ?
Sur son front la mort est empreinte ;
Ses yeux sont voilés par l'erreur.
C'est devant ton Trône adorable
Que ta justice inéxorable
Fait tomber le fatal bandeau ;
Tu dis un mot, & ta Victime
Disparoît, & du sein du crime
Descend dans l'éternel tombeau.

Au milieu de mon esclavage ;
Où tout m'inspiroit de l'horreur ;
Mes lévres te rendoient hommage
Même au plus fort de ma douleur ;
Dès qu'à la fin de sa carriére
L'Astre qui répand la lumiére

Cessoit de briller sur nos bords,
Vers toi, son unique ressource,
Mon cœur vôloit comme à sa source;
Pour te chanter dans ses transports.

Dieu d'Israël, ton indulgence;
Quand nous désirons dêtre à toi,
Fournit à tous son assistance
Dans la pratique de ta Loi.
Aux premiers rayons de ta grace
Le crime fuit, & dans sa place
Ta main nous forme un nouveau cœur;
C'est toi qui des voutes célestes
As brisé les liens funestes,
Qui s'opposoient à mon bonheur.

Loin des routes de la justice;
Dans des sentiers pernicieux,
Les mechans par leur artifice,
Vouloient m'entrainer avec eux;
Tel qu'un rocher inébranlable
Offre sa tête formidable

Aux vains efforts des vents fougueux ;
Ainsi mon ame toujours prête
A resister à la tempête,
Repoussa leurs traits dangereux.

***

Superbes tyrans de la terre,
Vous dont l'orgueil ne connoît pas
Celui qui lance le tonnerre,
Craignez la force de son bras ;
Ouvrez les yeux, & sous la cendre
Reconnoissez un pere tendre,
Qui préviendra tous vos souhaits ;
Grand Dieu, vois l'ardeur qui m'enflâme ;
Imprime à jamais dans mon ame
Le souvenir de tes bienfaits.



NOUVELLES

NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX ARTS, &c.

VIE de Mecenas avec des notes historiques & critiques par M. Richer. Paris, in-12. 1746. chés Chaubert.

LA prétention favorite des Poëtes est de dispenser l'immortalité aux grands hommes ; ce privilége pourroit souffrir bien des restrictions. En effet Alexandre n'est pas moins célebre qu'Achille; c'est l'Histoire des grandes actions & non les éloges des Poëtes qui immortalise les Héros, cependant voici un homme dont le nom est passé avec honneur à la postérité, & qui doit la plus grande partie de sa réputation aux Poëtes qui l'ont chanté. La vie tranquille de Mecenas, son peu d'ambition ne lui font pas jouer un grand rolle dans l'Histoire, & l'on connoîtroit peu le Favori d'Auguste sans le Protecteur de Virgile & d'Horace.

Meibonius, sçavant Allemand, avoit déja donné une vie de Mecenas en latin, mais on conçoit aisément qu'un Compilateur érudit, occupé d'accumuler des citations, & de restituer des passages, a fait un ouvrage plus utile qu'agréable ; en effet Meibo-

nius a ramassé tout ce qu'il avoit lû dans sa vie sur Mecenas, & c'est d'un amas informe de citations grecques & latines qu'il a essayé de former le tableau des mœurs d'un homme qui avoit poussé au plus haut point l'urbanité Romaine. M.. Richer a profité du travail du docte Allémand comme d'une collection utile, où il trouvoit les matériaux rassemblés, & il a suivi un plan plus convenable. Ainsi l'ouvrage de Meibonius peut être regardé comme une vaste carriere où étoient dispersés sans ordre des marbres informes qu'un habile Architecte en a tirés pour en former un Palais.

Le nom de ce Favori d'Auguste est devenu l'appellation distinctive des Protecteurs des Lettres ; aimé du Maître des Romains, placé dans des tems de troubles où les talens ont plus que jamais occasion de se développer, où l'on se trouve souvent agité du mouvement des autres, & où l'ambition entre dans les ames les plus tranquilles, Mecene n'aspira jamais aux honneurs ; content de la confiance d'Auguste, que ce désintéressement affermissoit peut-être, il voulut rester dans l'ordre des Chevaliers où il étoit né : quoiqu'il se soit trouvé à plusieurs actions, la foiblesse de sa constitution peut seule faire douter qu'il eût jamais été un grand homme de guerre, mais la maniere

dont il exerça deux fois la Préfecture de Rome, dont il fut chargé en l'absence d'Auguste, les conseils sages qu'il lui donna, & la docilité avec laquelle ce Maître de Rome les écoutoit, prouvent suffisamment que Mecene avoit un esprit sage, éclairé, profond, & qu'il possedoit tous les talens du Gouvernement. Nous souhaiterions que M. Richer nous eût fait sentir avec quelle adresse Mecene sçut toujours se soutenir en concurrence avec Agrippa, dont le mérite étoit bien plus brillant & plus fait pour frapper les Romains. Mecene souvent mis en parallele avec lui, lorsqu'on parloit des deux amis d'Auguste, n'étoit point effacé par cet éclat, parce que renonçant à toutes prétentions sur le genre de mérite d'Agrippa, il avoit eu l'adresse de se frayer une autre route, & de briller par des côtés qui n'avoient rien de commun avec lui. Ainsi ne paroissant attaché qu'à la personne d'Auguste, occupé d'une Philosophie tranquille, de l'amour des Lettres, il sembloit avoir renoncé à la réputation brillante d'Agrippa, plutôt que n'avoir pû y atteindre. Peut-être eut-il la premiere place dans la confiance d'Auguste qui ne put se défendre de concevoir quelques ombrages des services trop éclatans d'Agrippa.

M. Richer n'a pas oublié le fameux trait

qui montre avec quelle liberté Mecene s'étoit acquis le droit de parler à Auguste ; ce Prince assis sur son Tribunal dans la Place publique, se laissant aller à son penchant sanguinaire, étoit prêt à condamner à mort plusieurs accusés. Mecene ne pouvant l'aborder à cause de la foule, lui envoya ses tablettes où étoient ces mots : *Leve-toi, Bourreau.* Personne n'ignore que ce fût Mecene qui engagea Auguste à garder l'Empire. M. Richer n'est point du tout disposé à déférer aux raisons que l'Abbé de Saint-Réal donne de la difference des deux avis d'Agrippa & de Mecene : sans entrer dans une discussion qui meneroit trop loin, ne pourroit-on pas dire qu'Agrippa crut avec la franchise d'un Soldat qu'Auguste parloit sincerement, & lui dit son avis, qui bon ou mauvais devoit être celui de tous les Romains, au lieu que Mecene plus versé dans la connoissance des hommes, & d'Auguste en particulier, vit du premier coup d'œil le vrai but de cette délibération, & répondit ce qu'il voyoit que l'Empereur vouloit qu'on lui répondit. Ainsi sans aller chercher les raisons de cette difference d'avis, dans les motifs d'interêt que l'un & l'autre pouvoient avoir de desirer ou de craindre la révolution, ne pourroit-il pas suffire de dire qu'Agrippa dans cette occasion se conduisit avec la fran-

chiſe d'un Soldat peu fait aux intrigues de la Cour, & Mecene avec la ſoupleſſe d'un Courtiſan conſommé dans l'étude des hommes.

Les Poëtes que Mecene protegea, occupés de célébrer leur reconnoiſſance, & plus affectés de ce qui les touchoit perſonnellement que de tout autre objet, ſe ſont plus attachés à nous le peindre comme ami & Protecteur des Muſes, que comme Courtiſan adroit, politique, ſubtil, homme d'Etat éclairé, talens que Mecene poſſedoit dans un dégré éminent, ainſi que le prouve toute ſa conduite.

A l'exemple des plus illuſtres Romains, il donnoit à l'étude des Lettres le tems que lui laiſſoient des occupations plus ſérieuſes. Sa maiſon étoit le rendez-vous des plus célébres Litterateurs. La peinture que fait Horace de cette ſociété eſt bien capable de faire deſirer d'en voir une ſemblable. Un importun prie Horace de l'introduire chés Mecene; je vous y ſervirai, lui dit-il, à ſupplanter vos concurrens, & à devenir le premier dans ſa faveur, mais Horace répond :

Non iſto vivimus illic,
Quo tu rere modo; domus hâc nec purior ulla eſt,
Nec magis his aliena malis. Nil mi officit unquam,

Ditior hic, aut est quia doctior, est locus uni
Cuique suus. Lib. 1. Sat. 9.

M. Richer remarque & loue avec raison l'attention que Mecene apportoit dans le choix de ses amis. *L'esprit sans mœurs & sans sentimens ne suffisoit point; peu ébloui de l'éclat des richesses & des grands noms, il leur préféroit les talens, le sçavoir, la probité.* S'il y a encore dans ce siecle quelques gens vertueux qui pensent ainsi, on peut dire d'eux que

Apparent rari nantes in gurgite vasto.

Cet Epicurien tranquille, ce Philosophe superieur à l'ambition, ne le fut pas assés pour mépriser les galanteries de sa femme. L'amour d'Auguste pour Terentia fut supporté par Mecene avec plus d'impatience qu'on n'auroit pû en attendre d'un Courtisan, & l'humeur que ce commerce lui donna, refroidit quelquefois l'étroite amitié du Prince & du Favori. Tacite nous apprend que sur la fin de sa vie Mecene n'avoit plus le même credit, & quoique M. Richer traite de conjecture trop subtile ce fait que Tacite étoit à portée d'avoir appris, la seule inconstance des choses humaines ne suffit-elle pas pour nous porter à le croire?

Mecene suivit la Secte d'Epicure qui s'accommodoit mieux avec ses mœurs douces

& son penchant pour le plaisir, que l'âpre férocité des Stoïciens. Actif & vigilant quand les affaires l'exigeoient, prudent dans ses conseils, fertile en ressources, joignant à ces talens solides un esprit insinuant, un soin continuel de plaire, qui en est le secret presqu'assûré, il joignit au mérite d'un Ministre éclairé tout l'art d'un Courtisan. Généreux, empressé à rendre service, il mérita d'avoir des amis dans une place ou un autre n'auroit eu que des créatures; il aima les femmes & toutes les voluptés avec excès, c'étoit une suite de la morale d'Epicure, dont il faisoit profession. Seneque lui en a fait de graves reproches, aussi bien que de son attachement si connu pour la vie: c'est la consolation des hommes ordinaires de voir que dans le portrait des grands hommes il y a si souvent des ombres au tableau, & de grands vices mêlés aux grandes vertus.

La Géographie universelle, où l'on donne une idée abrégée des quatre Parties du Monde & des differens lieux qu'elles renferment, par Jean *Hubner* Licentié en Droit, à Hambourg, & traduite de l'Allemand en six volumes *in*-12. 1746. *Basle*, & se vend *à Paris*, chés la Veuve *Valleyre*.

Le célebre Jean Hubner Auteur de cet ouvrage vient de mourir à Hambourg. Il

avoit professé la Géographie pendant plus de trente ans à Leipsick & à Hambourg, avec la plus grande réputation ; on a vû souvent à ses leçons plus de deux cent écoliers, & il tient un rang considérable parmi les Sçavans d'Allemagne. Il a publié dans sa Langue des tables généalogiques en quatre volumes *in-folio*, dont la moitié contient le Nobiliaire complet de l'Empire, c'en est sans doute la partie la plus exacte. Il a paru il y a onze ans une traduction françoise de sa Géographie universelle, faite sur la cinquiéme édition de l'original imprimé chez *Josué Ottens* Libraire à Amsterdam, en deux Volumes *in* 8°. mais cette nouvelle traduction l'emporte de beaucoup sur la premiere à toutes sortes d'égards. A l'égard de l'ouvrage même de M. Hubner, les éditions multipliées qui s'en sont faites, sont des preuves du mérite & de l'utilité de ce Livre, la méthode de l'Auteur est claire & facile, & l'ordre avec lequel il distribue les matieres est tel que celui qui veut s'instruire range aisément dans sa mémoire les choses qu'il a lûës, & les retient sans peine. M. Hubner a aussi le mérite de l'exactitude, du moins quant aux positions Géographiques qui sont la partie essentielle du Livre.

Les Cartes dressées par le Docteur Hotman sur les principes de M. Hubner se

trouveront aussi chés le même Libraire qui vend le Livre.

EDUCATION DES ENFANS, traduction Angloise de M. Loke par M. Coste, Membre de la Société Royale de Londres, huitiéme édition revûë & corrigée *in*-12. 2 vol. 1746. Paris, chés *David le jeune.*

Les talens de M. Coste sont avantageusement connus par plusieurs Traductions estimées de bons Livres Anglois. Celui dont nous annonçons la traduction a déja obtenu tant de suffrages qu'il est presque inutile de le louer. Quelque connu que soit ce Livre, nous en parlerons le mois prochain, dans la persuasion où nous sommes que travaillant pour des Lecteurs éclairés, nous ne pouvons les entretenir trop souvent de matieres utiles, & de principes vertueux.

HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES, &c. *Tome II.*

NOus n'avons encore rendu compte au public que du premier volume de l'Histoire générale des Voyages, & nous manquerions à ce que nous devons à nos Lecteurs, si nous négligions de les entretenir sommairement de plusieurs choses intéressantes qui sont dans les volumes suivans.

Les ſuccès des Portugais les avoient enorgueillis ; la découverte qu'ils firent de la Chine en 1517 enfla encore leurs eſpérances ; en 1521 Simon d'Andrada eut permiſſion de faire voile à Canton avec cinq vaiſſeaux, mais il s'y conduiſit avec tant d'inſolence & de tyrannie, que le bruit de ſes excès étant venu aux oreilles de l'Empereur de la Chine, Thomas Perez qui étoit à la Cour de ce Prince pour regler les interêts du Commerce entre les deux Nations, fut arrêté avec toute ſa ſuite & condamné à la mort ; les violences & les cruautés qu'ils avoient commiſes avoient tellement animé contr'eux les peuples de l'Inde, que les habitans de *Chakario* ſur la côte de Bengale jurerent de ſacrifier à leurs Idoles le plus beau Portugais qui tomberoit entre leurs mains, ce qu'ils exécuterent ſur un nommé Gonzale Vaz de Melo.

Les Lecteurs François croiront-ils ce que Faria raconte ſans aucune marque de doute, qu'il ſe trouva à Bengale un more, lequel, ſuivant des informations authentiques, étoit âgé de trois cent ans ? Il avoit deux fils, l'un de quatre-vingt-dix ans, l'autre de douze. Ses cheveux & ſes dents s'étoient renouvellés cinq ou ſix fois, & on ne lui auroit pas donné plus de ſoixante ans.

Les conjectures de D. Jean de Caſtro ſur

l'origine du nôm de Mer Rouge donné au Golfe Arabique, ont un air plus vraiſemblable. Les Anciens ont cru que cette Mer avoit ainſi été nommée du Roi *Erythros*, dont le nom ſignifie *rouge* en Grec; les Arabes n'ont aucune connoiſſance de ce nom, & le Golfe n'eſt connu parmi eux que ſous la dénomination de *Mer de la Mecque*; l'eau en quelques endroits paroît rouge, & en d'autres verte & blanche. Caſtro donne une explication plauſible de ce phénomène : depuis Suaquen juſqu'à Koſſir, c'eſt-à-dire pendant l'eſpace de cent trente-ſix lieuës, la Mer eſt remplie de bancs & de rocs de *Corail*, on leur donne ce nom parce que leur forme & leur couleur les rend ſi ſemblables au Corail qu'on s'y trompe aiſément. Ils croiſſent comme des arbres, & leurs branches prennent la forme de celles du Corail. On en diſtingue deux ſortes, l'une blanche, l'autre fort rouge. Ils ſont couverts en pluſieurs endroits d'une eſpece de gomme ou de gluë verte, & dans d'autres lieux d'un orangé foncé. Or l'eau de cette Mer étant plus claire qu'aucune eau du monde, de ſorte qu'à vingt braſſes de profondeur l'œil pénétre juſqu'au fond, il arrive qu'elle paroît prendre la couleur des choſes qu'elle couvre. Lorſque les rocs ſont comme enduits de gluë verte la Mer paroît plus verte que les

rocs même ; quand le fond est de sable, l'eau est blanche, & lorsque les rocs sont de *Corail* dans le sens qu'on a donné à ce terme, & que la gluë qui les environne est rouge, l'eau paroît rouge ; & comme les rocs de cette couleur sont plus fréquens que les blancs & les verts, Don Jean a conclu avec assés de raison qu'ils ont dû faire donner au Golfe Arabique le nom de *Mer Rouge*.

La partie la plus intéressante de ce second volume est la Relation des deux Siéges du Fort de Diu, Siéges mémorables où les Portugais montrerent combien la valeur & la constance peuvent rendre des hommes supérieurs à d'autres hommes. Diu appartenoit au Roi de Cambaye, & ils y avoient bâti un Fort avec la permission de ce Prince, qui depuis se brouilla avec eux, & envoya solliciter le secours de l'Empereur des Turcs. L'éclat qu'il avoit donné à son Ambassade fit ouvrir les yeux au Sultan sur les richesses de l'Inde, & lui inspira le desir de s'emparer d'un si beau Pays ; il s'imagina qu'avec les forces Ottomanes qui depuis le régne de Mahomet II. avoient conquis tant d'Etats, il chasseroit facilement les Portugais & s'établiroit sur leurs ruines. Solyman Bacha d'Egypte fut chargé de l'entreprise, & tandis que le Roi de Cambaye marchoit aux Portugais avec une armée de dix mille hommes

de pied & de cinq mille chevaux, que Koja Zeffar son Ministre s'avançoit de son côté avec quatre mille hommes d'Infanterie & trois mille chevaux, Solyman arriva devant Diu avec une flotte de soixante-dix grands bâtimens qui avoit à bord sept mille soldats Turcs & Mammelus, sans compter dans ce nombre les matelots & les esclaves. Les Portugais étoient environ six cent dans leur petit Fort, où ils se voyoient assiégés par une armée nombreuse, composée non de Nations mal disciplinées & mal armées, mais bien pourvûë d'artillerie & de toutes sortes de munitions, & où l'on voyoit ces mêmes Turcs qui avoient renversé tant de Thrônes dans l'Asie & qui venoient récemment de subjuguer l'Egypte. Le Bacha débarqua cent trente piéces de canon, dont neuf étoient d'une si prodigieuse grosseur qu'elles portoient quatre-vingt-dix livres de balle. Le Lecteur n'attend pas que nous lui fassions le détail de toutes les actions générales & particulieres de ce Siége ; nous citerons l'avanture singuliere de Fernand *Pentendo* ; ayant quitté les murs pour se faire panser, tandis qu'on lui mettoit le premier appareil, il entendit le bruit d'une nouvelle attaque, il s'échapa des mains du Chirurgien pour retourner au combat, où il reçut une nouvelle blessure ; la même chose lui arriva une

troisiéme fois, enfin l'ennemi s'étant retiré; il vint se faire panser à la fois de ses trois blessures. Les Portugais étoient dans une situation où il falloit vaincre ou mourir, il n'y avoit point de capitulation à attendre de Solyman prêt à tout promettre, mais sûr de ne rien tenir, & qui avoit fait mourir cruellement 140 Portugais qui s'étoient rendus dans un ouvrage avancé, sur la foi d'une capitulation. Aussi le désespoir suppléoit à leurs forces épuisées par les blessures, la fatigue continuelle & le défaut de nourriture; un soldat qui manquoit de balles se servit de ses dents pour charger son mousquet. Jean Rodriguez prit un baril de poudre entre ses bras en criant à ses compagnons: *Gare, je porte ma mort & celle d'autrui.* Il se jetta au milieu des ennemis avec une méche allumée si juste, que le baril crevant aussi-tôt fit sauter en l'air plus de cent Turcs. Rodriguez ne périt point: enfin après deux mois d'assauts inutiles, Solyman fut obligé de lever le Siége dans la crainte d'une flotte qu'armoit le Viceroi des Indes à Goa. Le Siége avoit duré deux mois, & il avoit perdu plusieurs vaisseaux, & trois mille Turcs, sans compter les pertes des Indiens qui montoient au double.

A l'égard des assiégés rien n'étoit plus terrible que leur état; après la derniere atta-

que où les Turcs & les Indiens furent repoussés, il ne restoit que quarante hommes en état de se servir de leurs armes, & en comptant les blessés ils n'étoient pas plus de deux cent. La poudre & les balles leur manquoient, les lances & les épées étoient la plûpart brisées en pieces, les murs ouverts de tous côtés; malgré ce déplorable état Silveira ignorant que les ennemis alloient se retirer, se préparoit à la défense, il disposa ses quarante hommes sur les murs, les blessés s'y firent transporter pour en imposer par l'apparence, les femmes même qui donnerent dans ce Siége plusieurs preuves de courage se revêtirent d'armes, & vinrent comme les soldats passer la nuit sur les ouvrages. Telle fut la fin du premier Siége de Diu qui augmenta beaucoup la réputation des Portugais dans les Indes, & qui mérite d'immortaliser à jamais Silveira qui le soutint. Ceci arriva en 1538.

En 1545 le Roi de Cambaye mit sur pied une armée plus forte que la premiere pour assiéger encore ce Fort où les Portugais étoient beaucoup plus foibles. Mascarenhas qui y commandoit n'avoit que deux cent douze hommes pour toute garde, il en mit trente à chacun des quatre bastions, vingt à la porte, en prit cinquante pour se porter avec lui à tous les lieux où il seroit né-

ceſſaire, & diſpoſa le reſte à d'autres poſtes. Malgré ſa foibleſſe Maſcarenhas ſuppléant au nombre par ſa vigilance & par le courage inépuiſable de ſes ſoldats, ſe ſoutint huit mois, ne recevant que de très-foibles ſecours, & donna le tems au Viceroi Don Jean de Caſtro de venir à ſon ſecours avec une flotte puiſſante.

Attaqués ſans relâche par une multitude de Mores aguerris, & voyant toujours des troupes fraîches ſucceder aux bataillons qu'ils avoient repouſſés, les Portugais défendirent leurs foibles murs contre une armée nombreuſe & une artillerie conſidérable. Croira-t'on que cinq d'entr'eux ſoutinrent l'effort de treize mille Mores qui montoient à un baſtion, & donnerent le tems à Maſcarenhas de s'avancer avec ſa petite eſcorte qui leur parut un ſecours conſidérable, & chaſſa les Mores? Les femmes animées par la néceſſité & par les exemples d'intrépidité qu'elles avoient ſous les yeux, s'armoient & combattoient avec courage.

La Relation de ce Siége nous a conſervé avec raiſon le ſouvenir d'une action de Diegue de *Anava Coutiho*. Maſcarenhas ſentoit le beſoin d'être mieux informé de ce qui ſe paſſoit dans le camp ennemi. Sur le déſir qu'il en marqua, *Contino* ſe couvrit la tête d'un caſque, & ſans autres armes qu'une

épée & une lance, il se laissa glisser pendant la nuit le long de la muraille, & découvrant deux Mores qui s'avançoient vers lui, il en tua un d'un coup de lance, prit l'autre entre ses bras, & courut avec cette charge jusqu'à la porte du Château que sa voix fit ouvrir, & l'on fut fort surpris de lui voir jetter son prisonnier au milieu de ceux qui étoient venus le recevoir, en disant, *tenez, voilà de quoi satisfaire la curiosité du Commandant.* Ce n'est pas tout: *Coutino* s'étoit servi d'un casque d'emprunt, & il l'avoit perdu dans la chaleur de la course; il n'hésita pas dès qu'il s'apperçut de sa perte, & se laissant glisser une seconde fois le long du mur, il alla chercher le casque, le trouva, & le rapporta sans accident.

Enfin Don Jean de Castro arriva après huit mois avec une flotte de quatre-vingt-dix voiles qui signala sa route par plusieurs expéditions sur la côte. Le Roi de Cambaye avoit reçu depuis peu de jours un renfort de troupes, mais après avoir vû une poignée de soldats résister pendant huit mois à tous ses efforts, on ne sera pas surpris qu'à l'arrivée du Viceroi, Capitaine d'une grande réputation, on ait formé le projet d'aller avec deux mille cinq cent hommes forcer la nombreuse armée des ennemis dans ses retranchemens bordés d'artil-

lerie. L'attaque fut suivie avec une bravoure extrême, mais ce ne fut pas sans peine que l'on força les ennemis qui se rallierent plusieurs fois & revinrent à la charge avec plus de furie. Castro étoit présent par-tout & animoit ses soldats par ses exhortations & par son exemple. Un Religieux Portugais nommé Antoine *Del Cazal* étoit à la tête des rangs un Crucifix dans une main & la lance dans l'autre. Il arriva que dans le plus fort de l'action, le Crucifix de *Del Cazal* eut le bras cassé d'une balle ou d'une pierre. Ce brave Religieux demanda vengeance du sacrilége aux Portugais qui combattoient près de lui, & ce spectacle les fit tomber avec tant de furie sur les Mores, qu'ils les pousserent jusqu'aux portes de la Ville. On y entra avec les fuyards, la Ville fut livrée au pillage, & on prit tant dans la ville que dans le camp quarante piéces de canon d'une grosseur extraordinaire, & plus de deux cent de differentes grandeurs. Cette victoire coûta cent trente hommes aux Portugais, & la perte des ennemis monta à cinq mille, parmi lesquels on comptoit leurs principaux Officiers.

Après cette expédition Castro ayant besoin d'une somme considérable pour l'entretien de sa flotte, voulut l'emprunter de la ville de Goa, & envoya aux habitans ses

mouſtaches pour caution. La ville les lui renvoya ſur le champ avec la ſomme demandée. Lorſqu'il revint dans cette ville, la réception qu'on lui fit ne peut être comparée qu'aux anciens triomphes des Romains, on le couronna de Laurier, les Dames de la ville jettoient des fleurs & des parfums ſur le Vainqueur, & ſix cent Priſonniers chargés de chaînes, à la tête deſquels étoit leur Général captif, fermoient le cortege brillant du Triomphateur; la Cour de Portugal donna auſſi à Caſtro des récompenſes dignes de ſes exploits; mais il mourut au moment qu'on le combloit de ces honneurs; quelques éloges que méritent ſes talens militaires, ſon déſintereſſement eſt encore plus ſingulier. Il jura en mourant qu'il n'avoit jamais employé à ſon uſage l'argent du Roi, ni celui d'autrui, & qu'il ne s'étoit jamais mêlé du commerce dans la vûë d'acquerir du bien, & on le crut aiſément lorſqu'après ſa mort on trouva dans ſes coffres trois reaux pour toutes richeſſes.

AVIS au ſujet du troiſiéme volume du Dictionnaire de Medecine, traduit de l'Anglois, qui s'imprime à Paris.

Les Souſcripteurs du DICTIONNAIRE DE MEDECINE ayant paru déſirer qu'on leur en livrât le troiſiéme volume auſſi-tôt

qu'il feroit imprimé, fans attendre le quatriéme, les Libraires *Briaffon*, *David l'aîné* & *Durand*, avertiffent qu'ils fourniront ledit troifiéme volume le premier Janvier 1747. en leur demeure rue Saint Jacques à Paris.

On trouvera auffi chés Briaffon, l'un des Libraires ci-deffus, rue Saint Jacques à la Science, auffi au premier Janvier 1747.

Une nouvelle édition des Œuvres de Dufrefny, mieux imprimée que la précédente, & augmentée, en 4 vol. *in*-12. avec les airs gravés.

Les Tomes 4, 5, 6 du Commentaire de M. de la Mettrie, fur les Inftitutions de Medecine de M. Hermann Boerhaave.

Le Traité des Fiévres traduit du Latin de M. Fred. Hoffmann, premier Medecin du Roi de Pruffe, &c. par M. Eidouz, fuivi de plufieurs Differtations fur la même matiere, traduites du Latin du même Auteur, par M. Bruhyer Medecin, pour fervir de fuite à la Medecine raifonnée, *in*-12. 3 vol.

Les Libraires Guill. *Defprez* & Pierre *Cavelier*, ayant préfenté il y a deux ans au public un projet de Soufcription de cinq cent exemplaires pour la Bible de M. de Sacy en 32 Vol. *in*-8°. & plufieurs perfonnes fe plaignant de n'avoir pas eu connoiffance de ce projet & de n'en avoir pû profi-

ier, donneront encore cent exemplaires au prix de la Souscription qui est de quatre-vingt-dix livres en feuilles; cette condition n'aura lieu que jusqu'à la fin d'Avril, & ce terme expiré, la Bible sera vendue son prix ordinaire qui est de cent cinquante livres.

Les mémes Libraires viennent de réimprimer une petite Brochure *in* 8°. intitulée *Nouvelle disposition de l'Ecriture Sainte mise dans un ordre perpetuel, pour la lire toute entiere chaque année commodément & avec fruit, à laquelle on a ajouté une Table des semaines errantes avec les Fêtes Mobiles qui commence en l'année* 1745, *& ne finit qu'en* 1776. Cette Brochure se vend 10 sols.

Ils viennent aussi d'imprimer deux volumes *in*-12. l'un intitulé, *Instructions Historiques, Dogmatiques & Morales en faveur des Laboureurs & autres habitans de la Campagne, où ils apprendront tout ce qu'il faut qu'ils sçachent, qu'ils croyent, qu'ils pratiquent, & qu'ils évitent pour être sauvés.* Ce Livre se vend 2 liv. 10 s. relié.

L'autre est intitulé: *La Science du Salut, ou principes solides sur les devoirs les plus importans de la Religion, tirés des Essais de Morale de M. Nicole*, même prix que le précédent.

PIECES diverses avec quelques lettres

de Morale & d'amuſemens, *à Paris* chés *Briaſſon*, 1746, *in*-12.

AVIS au ſujet de l'Hiſtoire des Voyages.

Pour répondre d'avance à l'Avertiſſement de la Gazette de Berne du . . & du . . Novembre, il ſuffit de rappeller que l'ouvrage Anglois n'eſt point une *Hiſtoire* des voyages & n'en a point le titre. C'eſt ſeulement une ſuite d'extraits des Relations de voyages ſans aucune liaiſon mutuelle. Il y a donc peu de bonne foi dans un Avertiſſement où l'on prétend que les François y ont changé quelque choſe, de faire entendre que c'eſt pour le défigurer, lorſqu'au contraire ils ont tâché de l'enrichir en l'élevant à la qualité d'Hiſtoire.

En un mot s'ils ont fait quelques ſuppreſſions dans les extraits, c'eſt par le même droit que les Anglois ont exercé ſur les originaux. Elles regardent, ou des détails inutiles, ou des répétitions fatigantes, ou quelques notes, les unes ſuperfluës, les autres indécentes. 2°. S'ils ont fait quelques additions, elles conſiſtent dans les tranſitions hiſtoriques, qui manquent à l'Anglois, ou dans quelques faits tirés des Voyageurs mêmes, & omis dans les extraits, comme d'autres y étoient trop allongés. 3°. S'ils s'écartent quelquefois du ſens Anglois, c'eſt

qu'ils en ont de justes raisons. 4°. A l'égard des cartes & des figures, ceux qui sçavent l'état de la gravûre en France & en Hollande, n'ont pas besoin de préservatif contre les insinuations de l'Avertissement. Les essais Hollandois qu'on a fait passer en France y ont mal réussi, sur-tout le portrait du traducteur, qui ne conserve pas un seul trait de ressemblance.

Au reste la vérité de ces quatre articles sera prouvée dans l'Avertissement du Tome III, car on ne s'attribuë pas comme le sieur Dehondt le droit d'être cru sur sa parole. On promet même, si son édition a quelque chose d'utile, d'en profiter pour la perfection de l'ouvrage.

On donne avis au public que l'on travaille actuellement à une *nouvelle édition de l'Etat de la France*; ainsi on prie tous ceux qui s'y trouvent intéressés, soit par leur naissance, ou par leurs charges ou emplois, de vouloir bien relire ce qui les regarde dans la derniere édition de 1735, & de faire part de ce qu'ils y trouveront à propos de changer, ajouter ou diminuer, afin que l'on puisse rendre cet ouvrage le moins défectueux qu'il se pourra; on aura la bonté d'adresser les lettres franches de port aux sieurs *David* pere, Libraire, Quai des Augustins, ou *Ganeau*, Libraire, rue Saint Jacques vis-à-vis Saint Yves.

LETTRE PREMIERE à Madame D... sur ses inquiétudes au sujet de la mort de son époux, & sur l'envie qu'elle a que son ombre lui apparoisse, pour l'instruire de l'autre vie, *à Paris*, chés Claude *Herissant* fils, à la Croix d'Or & aux trois Vertus 1746. Brochure de 55 pages.

REFLEXIONS sur la cause générale des vents *in*-4°. par M. *Dalemberg* des Académies des Sciences de Paris & de Berlin, ouvrage qui a remporté le Prix proposé par l'Académie de Berlin pour 1746.

LETTRES sur les Anglois & les François, par *Muralt*, nouvelle édition *in*-12. Ces deux derniers ouvrages se vendent *à Paris* chés *David* fils, Libraire rue Saint Jacques.

ESSAI sur l'Electricité des corps par M. l'Abbé *Nollet*, de l'Académie Royale des Sciences & de la Société Royale de Londres, avec figures, vol. *in*-12. *à Paris*, chés Hyppolite-Louis *Guerin*, Libraire rue Saint Jacques, 1747.

L'ORAISON FUNEBRE de Madame la Dauphine, prononcée à Nancy par le Pere *Cuny* Jésuite, avec la description de la Pompe Funebre *in*-4° chés le même Libraire

L'ANNE'E

L'ANNE'E DU CHRETIEN, contenant des Instructions sur les Mystéres & les Fêtes, l'explication des Epîtres & Evangiles avec l'abrégé de la Vie d'un Saint pour chaque jour de l'année par le R. P. Henri *Griffet* de la Compagnie de Jesus, dix-huit Volumes *in*-12. *à Paris* chés J. B. *Coignard*, rue Saint Jacques à la Bible d'or, & H. L. Guerin, même rue, 1747.

Ce dernier Libraire vient de réimprimer *le Traité de l'Amour de Dieu* de Saint François de Sales, mis en un meilleur François par le Pere *Fellon* de la Compagnie de Jesus en quatre Volumes *in*-12. La premiere édition de ce Livre a été débitée rapidement.

On trouve chés le même Libraire *les Entretiens de l'Ame* avec Dieu, tirés des Méditations & Soliloques de Saint Augustin par M. l'Abbé *Clement*, Prédicateur du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar. Volume *in*-8°.

LES ŒUVRES de *Regnier*, deux Volumes *in*-12. petite forme, à *Londres*, & se trouvent à Paris chés *David* fils, rue Saint Jacques, & chés *la veuve Ganeau*, même rue, aux Armes de Dombes, 1746.

CATALOGUE des Livres de feu M. l'Abbé *Souchay* Chanoine de Rhodez, de

l'Académie des Belles Lettres, & Professeur Royal d'Eloquence, *à Paris* chez G. *Martin* Libraire, rue Saint Jacques à l'Etoile, 1747.

OUVERTURE *du Collége Royal.*

LEs Professeurs du Collége Royal de France, fondé à Paris par le Roi François I. le Pere & le Restaurateur des Lettres reprirent leurs exercices le 23 Novembre. Voici les noms des Sçavans qui remplissent aujourd'hui les Chaires de ce fameux Collége sous l'Inspection de M. l'Abbé Vatry, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, Professeur Royal en Langue Grecque.

Pour la Langue Hébraique.

MM. Sallier & Henry.

Pour la Langue Grecque.

MM, Vatry & Capperonnier.

Pour les Mathématiques.

MM. Lemonnier & de Montcarville.

Pour la Philosophie.

MM. Terrasson & de Gua de Malves.

Pour l'Eloquence Latine.

MM. Piat & N . . . .

Pour la Medecine.

MM. Burette, Aſtruc, Ferrein & Poiſſonnier.

Pour la Langue Arabe.

MM. Petis de la Croix & Otter.

Pour le Droit Canon.

MM. Lemerre & Delaverdy.

Pour la Langue Syriaque.

M. Jault.

LE Sieur *Janvier*, Eleve de M. *Nolin*, donne avis au Public qu'il a dreſſé une Carte du Gouvernement Militaire de l'Iſle de France qu'il a fait graver avec ſoin; elle ſe vend chés le ſieur Nolin, Géographe, rue S. Jacques, à l'Enſeigne de la Place des Victoires, à Paris.

PLANS & Décorations intérieures de la Galerie de l'Hôtel de Villars, ſis rue de Grenelle Fauxbourg Saint-Germain à Paris, bâtie en 1732 & 1733 ſur les Plans & deſſeins du ſieur *Leroux* Architecte, gravés par Jacques-François *Blondel*, en neuf Planches ſur le papier de Grand Jeſus, ſe vendent *à Paris* chés le ſieur *Belleret*, Maître Maſſon, rue

Montmartre, près S. Joseph chés le sieur Piton, Limonadier, & chés le sieur Blondel, Professeur d'Architecture, rue des Cordeliers. Le prix est de deux livres dix sols.

Le Sieur *Rousselot Clerisseau*, Marchand Gantier, rue Tirechape, débite avec privilége & permission du Roi l'*Eau de Beauté*, qui a la propriété d'ôter les boutons, rougeurs & rousseurs, de tenir le teint frais & uni, de conserver la blancheur de la peau, de garantir & empêcher d'être marqué de la petite vérole; & l'*Eau de Perse*, qui a la propriété de teindre les cheveux roux & blancs en noir, sans qu'ils se déteignent jamais.

DESCRIPTION du Service solemnel fait par le Corps de la Nation Françoise établi à Cadix, pour le feu Roi d'Espagne Philippe V. dans l'Eglise des Peres de S. François où est la Chapelle Nationale de S. Louis, les 18 & 19 Octobre 1746.

LE Corps des Négocians François établis à Cadix, ayant délibéré de faire un Service solemnel avec une Oraison Funébre, au feu Roi d'Espagne Philippe V, de glorieuse Mémoire, afin de donner des témoignages publics de leur respect pour la mémoire de ce grand Prince, & de leur reconnoissance de la protection que S. M. C. avoit toujours daigné leur accorder, il ont

prié M. le Consul & M^rs^. les Députés, de vouloir bien se charger de l'exécution. Ces M^rs^. ayant accepté la commission, ont fait décorer l'Eglise du Convent de S. François, où la Nation a sa Chapelle, d'une façon convenable à cette cérémonie.

Cette Eglise étoit entiérement tendue de noir depuis la corniche, autour de laquelle régnoit un cordon de lumiére, & on avoit disposé à distance égale, à 15 pieds de hauteur, de grandes Armes d'Espagne entourées des coliers du S. Esprit & de la Toison relevées en or, & des tableaux en camayeu, le tout avec des inscriptions à la gloire du Roi Philippe V.

La coupole sous laquelle on avoit placé le Catafalque, est séparée de la voute par un arc surbaissé de 18 pieds de haut, sur 28 de large; cet arc étoit tendu jusqu'à la voute & orné dans le milieu d'une grande inscription de onze pieds de haut en lettres proportionnées, enfermée dans un riche cartouche surmonté d'une tête de mort couronnée de lauriers d'or & soutenue par des aîles de chauvesouris. Aux deux côtés un peu plus bas étoient des Armes de six pieds de haut avec leurs inscriptions. Le bas de l'arc étoit décoré de draperies noires galonnées d'or, relevées en festons attachés avec des cordons d'or garnis de leurs glands,

formans une espéce de pavillon sur la principale face du Catafalque au pied de laquelle on avoit placé l'Autel suivant l'usage du pays.

Inscription qui étoit au milieu de l'arc.

Philippo quinto
Hispaniarum & Indiarum
Regi potentissimo,
Pio, Justo, Forti,
Omni denique virtutum genere
Spectatissimo,
Gallorum Natio
Monumentum hoc
Observantia, amoris & desiderii
Lugens posuit.

Au bas de l'Arme à droite.

Utrâque fortunâ major.

Au bas de l'Arme à gauche.

Justitiâ & Consilio potens.

De chaque côté de l'Eglise il y avoit quatre grandes Armes & trois tableaux avec les inscriptions suivantes.

A droite vis-à-vis de l'Autel une Arme avec cet inscription:

Animo, clementiâ & munificentiâ magnus.

Un tableau repréſentant la Religion, qui conduit le Roi dans toutes ſes démarches avec cette inſcription :

Omnibus Religionem antepoſuit.

Une Arme avec cette inſcription :

Legiones inſtauravit ad tutelam Imperii.

Un tableau où l'Eſpagne à genoux préſente au Roi la Couronne vacante par la mort de Louis I, & le ſupplie de la reprendre pour le bonheur de ſes ſujets, & cette inſcription au pied :

Sceptrum quod pietate abdicaverat

Amore ſuorum invitus reſumit.

Une Arme avec cette inſcription :

Templa vetuſtate collapſa reſici curavit.

Un tableau repréſentant une maſſue entortillée de deux ſerpens, au bas des globes, des inſtrumens de Mathématique, des plans de fortifications & autres hyérogliphes relatifs aux Arts & aux Sciences, & cette inſcription :

Artium cultor & protector.

Une derniere Arme avec cette inſcription :

Ædificia Regia ſumptuosè conſtruxit.

A gauche vis-à-vis l'Autel, une Arme avec cette inſcription :

Coronam jure ſibi debitam virtute vindicavit.

Un tableau où le Roi victorieux ſur le Champ de bataille, après avoir défait ſes ennemis, pardonne aux Rebelles qui implorent ſa clémence, avec cette inſcription :

Hoſte triumphato parcit Rebellibus
Optimus Princeps.

Une Arme avec cette inſcription :

Diſciplinam militarem reſtituit.

Un tableau où le Roi ſur ſon Trône donne des récompenſes à ſes Officiers, dont l'un à genoux reçoit la Toiſon, à côté du Trône une table ſur laquelle il y avoit des Coliers de la Toiſon & des Ordres d'Eſpagne, des bâtons de Commandement, &c. avec cette inſcription :

Militum ſocius & remunerator.

Une Arme avec cette inſcription :

Familiis virorum qui pro Patriâ ceciderunt
Auxilia ſuppeditavit.

Un tableau repréſentant le ſiége d'Oran:

Oranum capit ad propagationem fidei

Et utilitatem gentis.

Une Arme avec cette inſcription :

Res maritimas providentiſſimè compoſuit.

Le bas de l'Egliſe eſt terminé dans ſa largeur par une tribune qui ſert de Chœur aux Moines, & forme un cintre qu'on avoit auſſi tendu & décoré de trois grandes Armes dont celle du milieu un peu plus haute que les autres, repréſentoit les Armes de feue Madame la Dauphine Infante d'Eſpagne, dont la perte a ſuivi de ſi près celle du Roi ſon pere. Cet ecuſſon avoit ces deux Vers pour inſcription :

Heu! ſævâ cum falce Patrem Natamque ſecat mors!
Ambo quanta trahunt merito ſuſpiria gentes!

DESCRIPTION DU CATAFALQUE.

Sur une baſe en marbre noir de 21 pieds en quarré & de 5 pieds de haut, dont les moulures étoient dorées, & qu'on avoit ornée d'Armes & de cartouches en reliefs avec les attributs de la mort, s'élevoient huit colonnes ioniques de marbre blanc hautes de 17 pieds & demi, y compris les baſes & les chapiteaux de bronze doré, & les piédeſtaux de marbre noir enbordurés de blanc. Ces colonnes portoient un corps

d'Architecture de forme octogone. L'architrave étoit de marbre noir, la frise & la corniche de marbre blanc, décorées de festons noirs attachés avec des rubans d'or & garnis de franges. Ce corps étoit terminé par un dôme surmonté de deux globes qui avoient au-dessus une couronne d'or, le tout ayant depuis le sol jusqu'au haut de la couronne, 37 pieds & demi de hauteur, le plafond de la coupole du chevet de l'Eglise n'ayant pas permis qu'on lui en donnât davantage. Sur le pourtour de cette base de marbre noir régnoit une balustrade de marbre blanc haute de deux pieds & demi, qui portoit des bobêches ornées de feuillages dorés, desquelles sortoient 84 grands flambeaux de cire blanche de 8 & 4 livres, & sur trois gradins de marbre noir semés de fleurs de Lys, de tours & de lions d'or posés autour du dôme étoient rangés 120 flambeaux de deux livres disposés de façon qu'ils laissoient voir à découvert les globes & la couronne. En dedans de la balustrade étoient placées aux quatre coins quatre statuës de marbre blanc de six pieds, représentans en pleurs la Religion, la Justice, la Valeur & la Prudence, chacune sur un piédestal.

Le ciel du Catafalque étoit noir avec des Armes brodées au milieu; le reste du fond

étoit semé de tours, de lions, de fleurs de Lys d'or, & terminé par des pentes ornées de galons.

Sous ce ciel on avoit élevé une estrade de 3 degrés fort hauts, garnis de noir, relevés de fleurs de Lys, de tours & de lions d'or; & la face principale étoit ornée d'un trophée surmonté d'une tête de mort couronnée de laurier d'or; ces degrés étoient garnis de 120 chandeliers d'argent. Au-dessus de cette estrade étoit placée la représentation couverte d'un poële de velours noir avec une croix de toile d'or, quatre Armes brodées aux côtes & de gros glands d'or aux quatre coins. La couronne & le sceptre étoient posés sur deux coussins de velours noir, galonnés d'or & garnis de leurs glands.

L'Eglise avoit quatre rangs de bancs à dos des deux côtés; ils s'étendoient depuis l'Autel jusqu'au bas de la nef, qui étoit fermée par quatre autres rangs, le tout couvert de noir, ainsi que le parquet où se placerent les principales Dames de la Ville.

L'Eglise Cathédrale & le corps de Ville, devant lesquels la Nation n'a pas cru devoir faire son service, ayant fixé le leur au Jeudi & Vendredi six & sept Octobre, les François avoient déterminé leur cérémonie

pour les Mercredi douze & Jeudi treize ; mais la proclamation du Roi Ferdinand devant se faire au Port Sainte Marie le 12, & les Fêtes qui se donnoient à ce sujet durer jusqu'au 17, on ne crut pas convenable qu'il y eut en même tems dans ces deux Villes si voisines deux cérémonies si differentes ; ensorte que le service des François fut fixé de concert avec M. l'Evêque & M. le Gouverneur de Cadix au Mardi 18, & Mercredi 19 Octobre.

Le 18 à midi la Cathédrale commença à sonner, ainsi que toutes les Paroisses & Convents de Cadix ; le vaisseau du Roi le S. Michel tira 21 coups de canon, & ayant traversé ses vergues & mis sa flamme & son pavillon à mi-mast, ainsi que tous les autres Bâtimens François, il continua de tirer de quart d'heure en quart d'heure jusqu'au lendemain à midi, qu'il fit une autre décharge de 21 coups de canon, ensorte que pendant 24 heures le bruit du canon & le son de toutes les cloches se sont fait entendre alternativement. A cinq heures du soir les Vigiles furent chantées par la Musique de la Cathédrale accompagnée de plusieurs autres Voix & d'une nombreuse symphonie.

Le 19 dès cinq heures du matin les Communautés de la Ville vinrent chanter leurs

Vigiles & célébrer leur service aux Autels des Chapelles des bas côtés de l'Eglise de S. François, & le Clergé de toutes les Paroisses à la Chapelle de Lorette, qui est une Eglise séparée dans la cour du Convent.

A 9 heures du matin tous ces Offices étant finis, M. l'Evêque, M. le Gouverneur & tous les autres Chefs du pays, tant Ecclésiastiques que Militaires & Civils, s'étant rendus à S. François, la grande Messe fut chantée par la même Musique, & l'Oraison Funébre prononcée par le R. P. Jean del Pino, qui passe pour un des meilleurs Prédicateurs de l'Ordre, & qu'on avoit fait venir exprès de Séville. Il termina son discours par les nouveaux regrets que causoit aux deux Nations la perte qu'elles venoient de faire en la personne de Madame la Dauphine, après quoi il s'étendit sur les motifs de consolation qu'elles avoient lieu de trouver dans les grandes espérances que donnoient les vertus du nouveau Roi Ferdinand.

Mrs. l'Evêque, le Lieutenant Général Ladron, de Guevara, Gouverneur de la Place, de Vicaria autre Lieutenant Général, le Commandeur de Liano, Chef d'Escadre, Commandant la Marine, avec tous les Officiers du Corps, de Salas, Maréchal

de Camp & Directeur Général des Fortifications de la Province, le Commandant de l'Artillerie, tous les Colonels avec leurs Officiers, de Varas, Camariste du Conseil des Indes, les Dignités & le Chapitre de la Cathédrale, les Prieurs des Maisons Religieuses, le Corps de Ville, les *Oidores* de la Contractation, les autres Chefs du pays, tant Ecclésiastiques que Militaires & Civils, les personnes titrées & autres de quelque considération, qu'on avoit invitées au nombre de plus de 500, ont assisté à ces cérémonies, ainsi que toute la Nation.

Il y a eu de plus un concours extraordinaire de peuple répandu dans le bas de l'Eglise, qu'on avoit séparé par une forte barriere à hauteur d'appui, dans les Chapelles collatérales & dans la cour, qui étoit couverte d'une voile, les portes de l'Eglise ayant été laissées ouvertes pour la satisfaction du peuple.

La décoration du Catafalque & celle de l'Eglise ont paru avoir l'approbation générale, ainsi que le bon ordre qui a régné pendant la cérémonie, par les précautions qu'on avoit prises de placer, tant dans l'Eglise que dans la cour, trente Grenadiers du Régiment de Naples, que le Colonel Marquis de Pignatelli avoit mis aux ordres du Consul, & le tout a fait beaucoup

l'honneur au zéle de la Nation & de ses Chefs.

On a dû expliquer l'Enigme & les Logogryphes du premier Volume de Decembre par *la lettre C*, *Figure* & *Seringue*. On trouve dans le premier Logogryphe *figue*, *re*, *fi*, *If*. Dans le second *reins*, *serin*, *gesne*, *vere*, *nuée*, *ire*, *singe*, *négre*, *vin*, *vigne*, *sené*, *ris*, *si*, *Seguier*, *grue*, *verges*, *serge*, *sirene*, *vire*, *Vrie*, *rien*, *sein* & *Neries*.

ENIGME

Par M. Desforges Maillard, Associé de l'Académie des Belles Lettres de la Rochelle.

AMI, je vais partir & m'éloigner de toi ;
Accablé de chagrins, je m'évite moi-même ;
Je ne sçais où je suis, je me cache d'effroi ;
Ecoute mes malheurs, plains mon sort, & conçoi
Combien sa rigueur est extrême.
On me chasse, & pour fuir on m'a défendu même
De monter sur mon palefroi.
Dans la France honoré du droit de bourgeoisie ;

J'aidois, digne assesseur, à publier sa loi
Jusqu'à ce que par fantaisie,
De subtils novateurs une troupe choisie,
Assurant qu'il falloit que je fusse sans foi,
S'efforça de concert de me priver d'emploi ;
Quoiqu'exempt jusqu'alors du poison de l'envie,
J'eusse toujours servi Garde du Corps du Roi,
On m'arracha de l'Abbaie
Où j'étois impatronisé.
Que de durs traitemens ! je fus martirisé ;
On me rendit aveugle, & je perdis l'ouïe.
Cela fondé sur quoi ? sur une rêverie ;
J'avois eu, disoit-on, commerce avec Laïs,
Et j'étois né dans son Païs.

Quelques sains Docteurs s'inscrivirent
Contre l'affreux projet de mon bannissement,
Et par bonnes raisons devant tous établirent
Que bien qu'on convint franchement
Que je fusse anciennement
Venu d'ailleurs dans le Royaume,
Ce défaut étoit réparé,
Par mon long domicile étant régéneré ;
Qu'on pouvoit dans le Code en trouver l'axiome ;
En effet pouvoit-on nier la vérité
Des Lettres que j'avois de naturalité ?

Des hardis Novateurs la cohorte ennemie
Leur répondit avec furie,
Tolle, presto, tolle, puiſqu'on ne peut enfin
Le ſupporter en Italie,
Tolle, ſans aller au ſcrutin.

Le réſultat pourtant de leur ergoterie
Fut de me voir banni tout enſemble & ſouffert,
Mais pourvû qu'il me plût d'aller ſans compagnie.
Un Jeſuite ſçavant, Traducteur qui ſe perd
Dans ſon ſiſtême ſur Horace,
Avec ſes partiſans voulut
Qu'enſuite au lieu d'un Subſtitut
Doublement acrêté qu'on mettoit en ma place,
On en mit par tout deux dont chacun eût été
De ſon panache noir ſimplement ſurmonté.
Biſarre invention d'un bel eſprit qui s'aime,
Qui rend un objet louche en croyant l'embellir!
Tel eſt l'effort de l'Art qui revient ſur lui-même,
De gâter quelquefois à force de polir.
Orgueil qu'enfante la ſcience!
Erreur que produit la licence!
Pourquoi multiplier de ſon autorité
Les êtres ſans néceſſité,
Et faire vainement une double dépenſe?
Mais de ma triſte expulſion,

Prononcer d'un ton un peu tendre
Par une Allemande aux yeux doux ?
Otez mon cœur, je suis Arabe,
Mais ne sortons pas de chés nous ;
A plus d'un mot François je prête une syllabe
Celebre chés les faiseurs d'or.
Renversez-la : je chante ou je deviens femelle.
Je ne suis pas lui, je suis elle,
Otez mon chef, il reste encor.



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique représente toujours avec un succès égal la Tragédie de *Persée*, qui occupe agréablement les auditeurs par un détail interessant & par un spectacle varié. On est toujours charmé quand on revoit l'aimable Meduse, & ses serpens sont accompagnés de tant de charmes que sa tête inspire plus de plaisir que d'effroi.

On continue les Jeudis le Ballet *des Amours des Dieux*, & plus on l'entend, plus on regrette son charmant Compositeur qui ne doit pas sa réputation à des chants hétéroclites & à des dissonances bizarrement placées; la nature conduisoit ses ouvrages & l'art les embellissoit seulement. Il ne les barbouilloit jamais. On est toujours très-satisfait de revoir l'aimable petite Puvignée dans l'acte de Coronis, & Apollon y remue les cœurs comme dans la Tragédie la plus touchante.

Le Lundi 26 Decembre on a donné pour la Capitation le charmant *Zelindor* & la *Provençale*, avec le Prologue & l'acte du Bal des amusantes *Fêtes de Thalie*.

Le Concert du Château des Thuilleries a débuté le Dimanche 25 Decembre par *Cantate Domino canticum novum*, Motet à grand chœur de M. de la Lande; Mlle Romainville en a chanté le premier récit, & Mlle Chevalier a chanté le grand récit *Viderunt*. Ce Motet a été couronné par le *Gloria Patri* du *Dixit* du même Auteur, chanté par M. Poirier. Ces morceaux & leur parfaite exécution ont été également applaudis.

La symphonie excellente de ce beau Concert a donné une suite de Noëls, airs anciens qui plaisent

toujours aux oreilles sensibles aux agrémens simples de la nature, & qui ne sont point esclaves du préjugé dominant. La mode contrarie quelquefois la verité, mais elle ne la proscrit jamais. On en pourroit citer plus d'un exemple dans plus d'un genre. On pourra se dégoûter du charivari des Sonates, on aimera toujours les jolis Vaudevilles & les gracieuses Brunettes.

Un ouvrage singulier & inattendu a surpris & charmé l'Auditoire; c'est l'Ode à la *Fortune* de M. *Rousseau*, mise en Musique par M. Royer Auteur du galant Opera de *Zaïde*, & qui a l'honneur d'enseigner la Musique aux Enfans de France. C'est M. Benoît Pensionnaire du Roi qui a chanté cette Ode avec le goût qu'on lui connoît.

Ensuite le celebre M. de Mondonville a joué seul & a terminé le Concert par le *Dominus regnavit*, Motet à grand Chœur, toujours écouté avec la même attention & le même applaudissement. Mlle Fel & M. l'Abbé Malines ont aussi chanté; on se doute bien qu'ils ont plû.

CONCERTS DE LA COUR.

Le Lundi 28 Novembre on chanta chés la Reine le cinquiéme Acte du Ballet *des Sens* de M. Mouret, dont les paroles sont de M. Roy Chevalier de Saint Michel. Les rolles ont été distribués à Mlles Mathieu, Fél, Deschamps & Lener, & à Mrs Benoît & Poirier.

Le Mardi 29 les Comédiens François ont joué l'*Ecole des Femmes* & l'*Avocat Patelin* : l'aimable & jeune Mélanie nouvelle Actrice remplit parfaitement le rolle d'*Agnès*.

Le Jeudi premier Decembre les mêmes Comédiens ont représenté *Britannicus* & *les Précieuses Ridicules*.

Le Samedi 3 Decembre le Concert de la Reine a été occupé par la Tragédie de *Scanderberg*. Les paroles sont de M. de la Motte; la Musique de Mrs Rebel & Francœur Sur-Intendans de la Musique du Roi, & Inspecteurs de l'Académie Royale de Musique. Les rolles ont été donnés à Mlles Mathieu, Fel, Romainville, Lalande & Godonesche, & à Mrs Jeliote, Poirier, Benoît & la Garde.

Le Mardi les Comédiens François jouerent *la Surprise de l'Amour* de M. de Marivaux de l'Académie Françoise, & *les Fourberies de Scapin*.

Le Mercredi 7 les Italiens donnerent *la Dame invisible*, suivie d'un joli Ballet.

Le Lundi 12 & le Samedi 17 Decembre on exécuta le Ballet *des Amours des Dieux*, que l'Opera représente les Jeudis. Les paroles sont de M. Fuzelier l'un des Auteurs du Mercure de France, & la Musique de M. Mouret. Les rolles furent chantés par Mlles Chevalier & Fel, & par Mrs. Jeliote, Benoît & le Page.

Le Mardi 13 les François jouerent l'*Ecole des Maris, & le Medecin malgré lui*, Comedies du Plaute & du Terence moderne, & le Mardi 14 les Italiens jouerent *Arlequin cru Prince*, suivi d'un Ballet.

Le Lundi 19 le Concert de la Reine fut rempli par le Sylphe; les paroles sont de M. Moncrif, Lecteur de la Reine, & l'un des Quarante de l'Académie Françoise, la Musique des Auteurs de Scanderberg. On y a entendu avec plaisir Mlles Chevalier & Fel & Mrs Jeliote & la Garde.

Le Mardi 20 les François jouerent *Heraclius* & *Colin-Maillard*.

Les mêmes Comédiens continuent à Paris les nombreuses représentations de *Venise sauvée*, & l'ont donné à Versailles, où la Cour en a jugé comme la Ville. Nous attendons l'impression pour en donner un extrait.

La Comédie Italienne donne toujours *le Prince de Salerne* : la constance de ce succès prouve l'agrément du spectacle bien imaginé & bien exécuté, & le merite du Ballet Pittoresque. Ce goût ingenieux n'ira-t'il jamais plus loin ?

JOURNAL DE LA COUR, DE PARIS; &c.

Le onze de ce mois troisiéme Dimanche de l'Avent le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique. L'après midi la Reine accompagnée de Madame Adélaide assista à la Prédication du Pere Imbert Théatin.

Le Roi a choisi pour former la Maison de Madame la Dauphine les mêmes personnes qui l'avoient été pour remplir les charges de celle de feue Madame la Dauphine, & les Dames nommées pour accompagner cette Princesse ont été conservées dans leurs places.

L'ancien Evêque de Mirepoix, Premier Aumônier de Madame la Dauphine, ayant supplié le Roi de lui permettre de se démettre de cette Charge, S. M. en a disposé en faveur de l Evêque de Bayeux.

L'escadre du Roi que commandoit le Duc d'Enville est rentrée dans les Ports de ce Royaume. Elle avoit été séparée plusieurs fois par divers coups de vent, & il y a encore quelques-uns des bâtimens de transport dont on attend le retour.

Le 18 de ce mois quatriéme Dimanche de l'Avent le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du

Château

Château de Versailles la Messe chantée par la Musique, & l'après midi le Roi accompagné de Mesdames de France assista à la Prédication du Pere Imbert, Théatin.

SERVICE DE MADAME LA DAUPHINE.

Le 24 du mois dernier on célébra dans l'Eglise Metropolitaine de cette Ville un Service solemnel pour le repos de l'ame de Madame la Dauphine. On avoit élevé au milieu du Choeur un Catafalque, lequel étoit éclairé par un grand nombre de lumieres, ainsi que l'Eglise, dans laquelle on avoit formé une Décoration funebre & magnifique. Lorsque Mesdames, Filles du Roi, & la Duchesse de Chartres, Princesses du deuil ; le Duc de Chartres, le Comte de Clermont & le Comte de la Marche, qui devoient conduire les Princesses à l'Offrande, eurent pris leurs places, l'Archevêque de Paris celebra pontificalement la Messe. A l'Offertoire, & après les révérences faites par le Marquis de Dreux, Grand Maistre des Ceremonies, & par M. de Gisseux, Maître des Ceremonies en survivance de M. Desgranges, les Princesses allerent à l'Offrande. Madame y fut menée par le Duc de Chartres, la queue de sa Mante étant portée par le Marquis de Meuze Choiseul, par le Marquis de Montmorin & par le Comte de Jonsac. Madame Adelaide y fut menée par le Comte de Clermont, & la queue de sa Mante fut portée par le Marquis de Clermont d'Amboise, par le Comte de la Marck & par le Comte de Beuvron. La Duchesse de Chartres fut conduite par le Comte de la Marche, la queue de sa Mante étant portée par le Marquis de Montauban & par le Chevalier de Pons. Après cette ceremonie, l'Evêque du Puy prononça l'Oraison

Funebre, & la Messe étant finie, l'Archevêque de Paris fit les Absoutes avec les ceremonies ordinaires, Plusieurs Archevêques & Evêques, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, l'Université & le Corps de Ville, qui avoient été invités de la part du Roi à ce Service, y assisterent, ainsi que la Maison de feue Madame la Dauphine, & ses Dames.

Description du Catafalque.

On avoit pratiqué dans la Nef de l'Eglise une enceinte en forme de chœur à commencer depuis la Croisée de l'Eglise jusqu'au bas, en reservant seulement une portion de ce lieu pour avant-chœur, cet interieur étoit distribué en plusieurs Arcades de chaque côté, dans lesquelles on avoit formé des Galeries pour placer les personnes invités, tout ce qui décoroit l'édifice de ce grand lieu étoit composé d'une architecture male regnant par-tout également, toutes ces parties étoient exécutées de differens marbres, dorures, armoiries, candelabres, hermines, lez de velours, & tous autres ornemens convenables à cette ceremonie.

Au fond du chœur étoit construit un Autel aussi remarquable par la noblesse & la *simplicité* de sa composition que par le goût de son exécution; les colonnes étoient portor, avec bazes & chapiteaux dorés, l'architecture de marbre blanc, les panneaux de vert d'Egypte; on voyoit au milieu une grande gloire en relief & dorée, accompagnée de groupes de Cherubins, & de nuées répandues le haut de cet Autel étoit terminé par un riche dais de velours noir avec armoiries & compartimens de moüere & galons d'argent.

Le Catafalque qui étoit placé au bas du chœur à certaine distance de l'entrée formoit une élevation

dans tout son ensemble d'environ quarante pieds de haut, élevé sur une estrade à cinq degrés; l'idée generale de ce morceau pouvoit représenter un caveau taillé & pratiqué dans le marbre dont l'exterieur étoit extrêmement orné d'architecture avec enroullemens, corps, arriere-corps, consolles, ainsi que dans l'interieur, le tout enrichi de bronze & dorures, & ouvert, par quatre endroits en forme d'arcades par lesquelles l'on découvroit dans ce même interieur un groupe isolé de marbre blanc composé de deux figures de six pieds de hauteur représentant la France & l'Espagne, se tenans par la main & exprimans par leurs attitudes la mutuelle douleur de la perte de la Princesse, elles étoient appuyées sur une grande urne sepulcrale d'agathe; au bas de la figure de la France étoit un genie tenant l'écusson des Armes de ce Royaume, au côté opposé on voyoit le lion qui fait les armes de l'Espagne.

Sur les quatre angles étoient de grandes piramides triangulaires de marbre bleu turquin élevé sur des piédestaux. Aux bazes de ces piramides l'on avoit placé des lampes sepulcrales en bronze antique qui portoient beaucoup de lumieres, vers leur milieu sur les faces des groupes d'enfans tenans des écussons où étoient des attributs designans differentes vertus, sur les côtés les chiffres de la Princesse avec des couronnes, ces piramides étoient terminées par des vases portans nombre de lumieres, au haut de l'édifice sur les faces l'on avoit placé en ronde bosse quatre figures d'hommes drapées en marbre blanc tenans des fallots à l'antique, entre ces figures s'élevoit un Socle qui portoit le Tombeau sur lequel étoit la représentation, le poële de la couronne, le manteau royal, le tout surmonté d'un grand pavillon suspendu & retroussé avec des nœuds, des cordons & des glands.

Aux faces sur les dégrés de l'estrade étoient des figures de six pieds de proportion en bronze antique représentans des vertus.

Tout ce lieu étoit richement décoré par la distribution des lumieres placées avec symetrie & avec abondance ce qui a produit un coup d'œil très-magnifique.

Cette pompe funebre a été ordonnée par M. le Duc d'Aumont Pair de France Premier Gentilhomme de la Chambre, conduite par M. de Cindré Intendant & Controlleur General des menus plaisirs & affaires de la Chambre de sa Majesté, executée par les sieurs Slodtz Sculpteurs du Roi.

SERVICE DU ROI D'ESPAGNE.

On fit le 15 de ce mois dans l'Eglise Metropolitaine de cette Ville un Service solemnel pour le repos de l'ame de Philippe V, Roi d'Espagne. Monseigneur le Dauphin, le Duc de Chartres & le Comte de Clermont, Princes du deuil, ayans pris leurs places, l'Archevêque de Paris celebra pontificalement la Messe. A l'Offertoire, & après les reverences faites par le Marquis de Brezé, Grand Maître des Ceremonies, & par M. Desgranges, Maître des Ceremonies, Monseigneur le Dauphin alla à l'Offrande avec le Duc de Chartres & le Comte de Clermont. La queue du manteau de Monseigneur le Dauphin fut portée par le Duc d'Aumont, le Duc de Gêsvres & le Duc de Fleury, Premiers Gentils-hommes de la Chambre du Roi; celle du manteau du Duc de Chartres par le Comte de la Chaux Montauban & par le Chevalier de Pons, & celle du manteau du Comte de Clermont par le Marquis de Polignac & par le Chevalier de Monlezun, Après cette ceremonie, l'Evêque de Sisteron

prononça l'Oraison funebre, & la Messe étant finie, l'Archevêque de Paris fit les Absoutes avec les ceremonies ordinaires. Plusieurs Archevêques & Evêques assisterent à ce Service, ainsi que le Parlement la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, l'Université & le Corps de Ville, qui y avoient été invités de la part du Roi. Ce Service a été celebré avec le plus grand appareil, & l'on avoit élevé dans l'Eglise un Catafalque extrêmement magnifique, dont voici la description :

L'entrée de la nef pour aller au choeur étoit décorée par un portique d'ordre dorique avec des colomnes, piédestaux & corniches, le tout en relief & surmonté d'une figure en marbre blanc de ronde bosse representant le tems avec sa faulx, aux pieds duquel étoient répandus des sceptres, des couronnes, des thiares, des casques, des houlettes, & autres instrumens designans toutes sortes d'états; sur la corniche & au bas des colomnes il y avoit de grands trophées d'armes à la Romaine en bronze doré, entre les colomnes sur des cartouches adaptés aux piédestaux étoient de fortes urnes à l'antique & fumantes, les architectures de cette entrée étoient en marbre blanc veiné, en brêche verte & autres, les côtés de cette nef étoient ornés de trois lez de velours, grandes & petites armoiries, chiffres, & de plusieurs groupes de lumieres.

En entrant dans le choeur se presentoit le Catafalque, formant une rotonde d'architecture rustique en marbre bleu turquin, élevé sur plan ovale & sur une estrade à six degrés, l'interieur de cette rotonde formoit une chambre ardente decorée de rideaux & d'étoffes fond noir avec une broderie en or & en argent semée de larmes, dans le milieu étoit élevé sur des consolles le tombeau & la becti-

que couverts du poële & du manteau royal; au pied de ce tombeau étoient couchés & abatus des Lions; sur les côtés de grands trophées d'armes composés de cuirasses, casques & autres attributs.

Au haut des faces de la rotonde partant de l'interieur & en retroussant les rideaux sortoient des renommées en bronze, dont l'attitude sembloit exprimer qu'elles alloient annoncer aux quatre parties du monde la perte du grand Prince dont on celebroit la pompe funebre, sur la corniche de la rotonde s'élevoient quatre consolles de marbre ornées de bronze, qui se reunissoient pour former un membre d'architecture qui portoit un globe couronné, lequel servoit d'amortissement à ce grand édifice; sur les enroullemens de cette corniche aux quatre faces étoient des groupes d'enfans en marbre blanc tenans des medaillons qui renfermoient les chiffres du Roi.

Aux angles de l'estrade partant de dessus les piédestaux & s'élevant le long des corps de la rotonde jusqu'à hauteur de corniche, étoient des ciprès en arbres de bronze doré, produisans nombre de lumieres; on voyoit aux pieds de ces ciprès des vertus en marbre blanc, ces figures isolées de six pieds de proportion représentoient la valeur, la justice, la prudence & la vertu.

Tout cet édifice étoit exécuté de differens marbres mêlés de dorure & de bronze antique, enrichis d'un très-grand nombre de lumieres distribuées avec art, ce morceau pouvoit avoir environ quarante-cinq pieds de haut sur une base proportionnée, & on a trouvé qu'il étoit d'un goût nouveau en ce genre.

La décoration du choeur a été des plus magnifiques, les pilastres du grand ordre étoient en marbre portor avec bazes & chapiteaux dorés, au bas

de chacun de ces pilastres étoit un trophée de guerre en relief & doré, composé de plusieurs attributs, comme cuirasses, corcelets, casques, boucliers, massues, arcs & autres instrumens tant à la Romaine qu'à l'Indienne, tous ces trophées étoient de differentes compositions, il y en avoit aux pans coupés de l'Autel & aux parties circulaires du Jubé de plus forts & de plus caracterisés.

Dans les milieux des pilastres il y avoit de grands cartouches en relief doré portans des groupes de lumieres; au haut & sur l'entablement du grand Ordre à l'aplomb des pilastres on voyoit de grands cartels très-enrichis, où étoient désignés les differens Royaumes & Provinces qui sont sous le pouvoir & la domination de la Monarchie Espagnole, avec tous les attributs convenables. Dans les milieux des arcades que formoient les archivoltes, on avoit placé à l'alternative les armes d'Espagne & les chiffres du Prince au-dessous, au niveau du premier filet de lumiere au lieu de balustrade servant d'appui aux amphitéâtres étoient des portiques dorés, au milieu desquels l'on avoit formé des groupes de genies representans des vertus, comme la paix, la clemence, la force, &c. de sorte que les milieux de chaque arcade étoient caracterisés par ces nouveaux objets relatifs au Monarque.

On avoit placé dans toute cette decoration trois lez de velours chargés d'armes, fleurs de lys, de tours, de larmes, & le premier étoit à hauteur de onze à 12 pieds, le second servoit à faire la frise du grand Ordre, le troisiéme & le plus élevé servoit à couronner l'Attique & étoit relatif à la composition generale, & produisoit un nouvel ornement en suivant toutes les differentes formes des pilastres & du corps de l'Attique.

L'Autel étoit extrêmement riche & exécuté en

ns marbres, les colomnes en vert campan
de dorures, soit en trophées, soit en autres
ens. Le tout étoit éclairé d'une trés-grande
té de lumieres. Cette decoration a surpassé de
up toutes celles que l'on a exécutées prece-
ent en de semblables occasions, & a formé un
& magnifique spectacle.
e pompe funebre a été ordonnée ainsi que la
re par M. le Duc d'Aumont Pair de France,
nier Gentilhomme de la Chambre, conduite
de Cindré, Intendant & Controlleur General
enus plaisirs & affaires de la Chambre de Sa
é, & exécutée par les sieurs Slodtz Sculp-
lu Roi.

PRISES DE VAISSEAUX.

vaisseau l'*Aimable* appartenant à la Compa-
nie des Indes s'est emparé à la côte du Bresil
rsaire Anglois *le Duc de Bedfort* de 22 canons
15 hommes d'équipage.
nande de Saint Malo que les Capitaines Gi-
s l'aîné & Deschesnais Trehouard Comman-
es Corsaires *la Biche* & *la Marie Magdeleine* de
t avoientpris les navires *le Renard* & *le Hume*,
ndres, dont le dernier de 260 tonneaux étoit
é de tabac; *la Brigide*, de Dublin, de 250 ton-
, sur lequel il y avoit du sucre & de la guil-
& l'*Union*, de Bedfort, qui a été rançonné
180 livres sterlings.
Corsaire *le Bacquencourt* monté par le Capitaine
r a repris sur le Corsaire Anglois *le Cumber-*
un navire de Noirmoutier dont la cargaison
toit en bled.
vant les avis reçus de Bayonne le Capitaine

Coutis qui commande le Corsaire *la Thétis* de ce Port y a fait conduire le navire *le Goodwin*, de Liverpool à bord duquel on a trouvé une grande quantité de tabac.

On écrit d'Aix du 6 de ce mois que les ennemis, que la difficulté de subsister avoit determinés à s'éloigner du Var, ayans reçu par Villefranche les convois qu'ils attendoient de Gênes, se sont rapprochés de cette riviére, & qu'ils la passérent la nuit du 29 au 30 du mois dernier. Ils se sont avancés jusqu'a la ville de Grace, & moyennant la contribution qu'elle a consenti de payer, ils n'y ont causé aucun dommage, mais ils ont brûlé le bourg de Saint Laurent, le village de Cagne & un autre village. On assûre que le Général Browne, qui commande cette armée, a fait publier, à la réquisition des differentes Communautés qui ont offert de fournir tous les bois dont elle auroit besoin, un Ban portant défense à tout soldat, sous peine de la vie, de couper aucun olivier. L'armée de Sa Majesté est campée actuellement près de Tournon, mais on comptoit qu'elle marcheroit le 7 du côté de Draguignan Le Maréchal Duc de Belle-Isle a reçu le 12 de ce mois la premiére division des nouveaux renforts qui doivent le joindre. Il est arrivé d'Afrique à Marseille trente mille sacs de grains pour la subsistance des troupes qui sont sous les ordres de ce Général. Les nouvelles de Nice portent que le Roi de Sardaigne avoit été attaqué de la petite vérole, mais que l'éruption s'étoit faite aussi heureusement qu'on pouvoit le desirer, & que ce Prince étoit regardé comme hors de danger.

Les lettres du 12 portoient que l'Infant D. Philippe est arrivé à Aix d'Arles avec quelques Officiers

Généraux des troupes Espagnoles, & que l'on y attendoit le lendemain le Maréchal Duc de Belle-Isle, qui y devoit venir, ainsi que le Marquis de la Mina, pour assister à un Conseil de guerre. Les troupes Espagnoles marchent avec diligence, & sans séjourner, pour joindre l'armée Françoise. La ville de Vence ayant été taxée par les ennemis à soixante mille livres de contribution, l'Evêque par une générosité vraiment digne d'un grand Prélat, s'est chargé de payer cette somme pour les habitans.

Les lettres du Camp du Luc du 12 portent que les ennemis ayant fait toutes leurs dispositions pour entrer en Provence, se mirent en mouvement le 30 du mois dernier sur six colonnes, pour se porter en-deçà du Var. Celle de la droite, composée de dix-huit Bataillons Piedmontois, passa la riviére au dessus de la Baronne, & trois autres, formées par l'Infanterie des troupes de la Reine de Hongrie, passerent au dessus & au dessous de l'ancien pont, & le long de la mer. La derniére de ces trois colonnes étoit flanquée de deux colonnes de Cavalerie, qui portoit en croupe une partie des troupes irrégulieres, & la flotte Angloise, postée en travers dans l'embouchure du Var, favorisa le débarquement d'un Corps de Hussards & de Croates. L'armée du Roi, commandée par le Maréchal Duc de Belle Isle, laquelle s'étoit retirée à Grasse le 14 du mois dernier, avoit laissé trois détachemens sur les bords du Var, & trois Brigades à Villeneuve, sous les ordres du Marquis de Mirepoix, disposées par échelons pour soutenir ces détachemens. Les plus grands efforts des ennemis se tournerent contre le Poste de Saint Laurent, occupé par le Marquis de Langeron, qui eut à soûtenir le feu d'une batterie de douze piéces de canon de vingt-quatre

livres de balle, & de toute l'artillerie des vaisseaux Anglois. Le Marquis de Langeron n'abandonna ce Poste qu'à l'extrémité, & après avoir été sommé plusieurs fois de se rendre, & quoiqu'étant poursuivi vivement par les ennemis, dont il amena treize prisonniers, il se retira en bon ordre, à la faveur d'un ravin qu'il avoit reconnu. Il trouva à Cagnes M. de Pereuze, qui y commandoit des Grenadiers & des Piquets des Brigades de Poitou & de la Reine, & y ayant tenu ferme pendant plus d'une heure, ils se replierent ensemble sur Villeneuve, où le Marquis de Mirepoix les attendoit avec ces deux Brigades. Ce Lieutenant Général leur fit repasser la riviére du Loup, & d'une hauteur il observa les mouvemens des ennemis jusqu'au soir, que ceux-ci ayant occupé Cagné, il marcha à Châteauneuf. S'étant porté le lendemain à la Napoule, il y fut joint par la Brigade d'Anjou & par le Régiment de Dragons de la Reine. Pendant que le Marquis de Langeron avoit défendu le Poste de S. Laurent, M. de Don-Germain de dessus les hauteurs du Château de la Gaude avoit contenu jusqu'à dix heures du matin la colonne droite des ennemis, qui avoit passé le Var à la pointe du jour. Il s'étoit retiré ensuite sur Saint Jannet, avoit repassé la Cagne, & étoit venu, ainsi que M. Bertelet qui commandoit les Postes de la Baronne, rejoindre à Vence le Marquis de Crussol, qui y étoit avec la Brigade de la Roche-Aymon. Tous les Postes ayant été repliés, l'armée du Roi marcha le premier de ce mois de Grasse à Tournon, & les ennemis camperent sur la hauteur du Pillon, endeçà de Saint Laurent, pour se donner le tems de construire leurs ponts. Le lendemain, après avoir passé la Cagne, ils firent avancer des Hussards & des Croates en deçà du Loup. Ils vinrent le 3 cam-

per au Biot sous Antibes, où, quoique la marche fut très-courte, ils ne purent à cause du mauvais tems arriver que fort avant dans la nuit, & ils envoyerent à Grasse dix huit Bataillons. Le 4 plusieurs détachemens de leur armée commencerent le blocus de la Ville d'Antibes. Le Corps de troupes de Sa Majesté, lequel est aux ordres du Marquis de Mirepoix, & qui tient la droite de l'armée du Roi, se retira le 7 sur Fréjus, & en même tems l'armée marcha à Saint Pons, sans être inquiétée par les ennemis, qui ne purent passer la Ciagne. Le 8 le Marquis de Mirepoix fit une seconde marche à Vidauban, laissant un détachement au Muy, & l'armée se porta à Lorgues derriere l'Argens, tenant Draguignan à la gauche de cette riviére avec une tête avancée au delà du Col de Calus. Les troupes du Roi s'étant reposées le 9, le Maréchal Duc de Belle Isle se rapprocha le 10 du Corps du Marquis de Mirepoix, & il fit camper l'armée au Carmet & au Luc, conservant toujours les mêmes Postes en avant. M. de Puisignieux, après avoir relevé tous les Postes de la montagne & du haut Var, s'est retiré à Castelane & à la Pallu, où il couvre la gauche de l'armée & les défilés le long du Verdon. Les Espagnols se sont avancés à Saint Maximin, & une tête de leurs troupes a dû arriver le 12 à Brignole.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

Les lettres de Constantinople marquent que les négociations d'accommodement entre le Grand Seigneur & Thamas Kouli-Kan étoient presque entiérement terminées ; que Sa Hautesse reconnoissoit ce Souverain pour légitime Roi de Perse, & qu'elle promettoit de ne fournir aucun secours contre lui ; que Thamas Kouli-Kan s'engageoit de son côté à ne former à l'avenir aucune entreprise, ni à entrer dans aucune alliance préjudiciable aux intérêts de la Porte ; que les limites des Etats des deux Puissances demeureroient sur le même pied qu'elles avoient été réglées pendant que la Perse étoit gouvernée par le Sultan Eschreff, & que les Persans auroient la liberté d'aller en pélerinage à la Mecque.

POLOGNE.

Nous avons dit dans le dernier Journal que malgré les apparences qui sembloient promettre un heureux succès à la Diette générale, cette assemblée s'étoit séparée sans avoir pris aucune résolution. On mande que le 14 du mois passé, jour auquel se tint la derniere séance, le Roi demeura au Sénat jusqu'à cinq heures du soir, dans l'espérance que la Chambre des Députés des Palatinats pourroit se joindre au Senat, & qu'il ne retourna au Palais, qu'après qu'il eut été informé que le Maréchl de la Diette ayant proposé de lire quelques nouveaux projets par lesquels il se flatoit de concilier les esprits, le plus grand nombre des Députés avoit re-

fusé de consentir à cette lecture ; que lorsque la nuit s'étoit approchée, les principaux d'entr'eux s'étoient levés, alléguans que suivant leurs constitutions la derniére séance devoit finir avant le coucher du Soleil ; que les autres avoient suivi bien ôt cet exemple, & que le Maréchal de la Diette n'avoit pu les empêcher de se retirer. Ce Maréchal, en prononçant le discours pour la séparation de l'Assemblée, plaignit la Pologne d'être ainsi privée, par les divisions d'une partie de la Noblesse, des avantages dont ce Royaume pourroit jouir, & il dit que les personnes qui étoient cause de ces dissensions, mériteroient d'en porter les premiéres la peine. Le départ du Roi pour Dresde a été fixé au 12 de ce mois, & il y a lieu de croire qu'il ne se tiendra point de *Senatus Consilium*, ni de Diettes particuliéres des Palatinats. Sa Majesté a accordé la charge de Grand Trésorier de Lithuanie au Comte de Flemming, qui payera quatre cent mille florins à son prédécesseur. On a reçu avis de Petersbourg que l'Impératrice de Russie avoit résolu de se rendre à Riga, aussi-tôt qu'on pourroit voyager en traineaux. Le 10 Novembre cette Princesse fit l'honneur au Comte de Rosamowsky son grand Veneur, de souper chés lui, & ce repas fut suivi d'un bal que le grand Duc de Russie ouvrit avec la Comtesse de Rosamowky.

SUEDE.

On a appris par les lettres de Stocxolm du 29 du mois dernier les nouvelles suivantes. Le 26 les quatre Ordres du Royaume de Suéde s'étant assemblés en corps, les Députés nommés pour examiner les Mémoires particuliers, firent leur rapport, & on lut un projet sur les moyens de percevoir les impositions avec plus de facilité & d'une

maniere moins onéreuse au peuple. Les Paysans dans la même séance renouvellerent leurs instances, pour que les Sénateurs privés de leurs dignités en 1738, y fussent rétablis. Quelques jours auparavant le même Ordre avoit fait signifier aux trois autres qu'il ne pouvoit regarder comme valides les raisons alléguées pour ne point admettre ses Députés dans le Commité secret ; que les conjonctures présentes étoient de la même importance que celles des tems précédens, puisqu'il s'agissoit de prendre des arrangemens propres à maintenir la tranquillité dans le Royaume, & à prévenir ce qui pourroit la troubler, qu'ainsi il persistoit dans sa prétention, & qu'il la croyoit entiérement conforme aux régles de la prudence & de l'équité. Cette déclaration embarrasse les autres Ordres, qui paroissent déterminés à ne point accorder aux Paysans la prérogative que ceux-ci exigent. Le Committé secret a tenu déja plusieurs Séances, ausquelles le Comte de Tessin, Sénateur & Vice Président de la Chancellerie, a assisté réguliérement, & dans lequel on a pris diverses résolutions importantes, dont les Députés de ce Committé ont rendu compte au Roi. Les Coléges de la Diette ont fait une Députation à Sa Majesté, ainsi qu'au Prince & à la Princesse Royale, pour leur annoncer que les Etats faisoient présent de cent mille écus au Prince Gustave. M. Jacob Levon de Plessen, Conseiller privé & Grand Maréchal de la Maison du Prince Royal, ayant obtenu des Lettres de Naturalisation, il a pris séance à la Diette dans le Collége de la Noblesse. Le 26 du mois dernier le Baron de Korff, Ambassadeur de l'Impératrice de Russie, remit une lettre de cette Princesse au Prince Royal. Les six Gentilshommes qu'elle a nommés pour demeurer auprès de cet Ambassadeur en

qualité de Gentilshommes d'Ambassade, sont arrivés de Petersbourg à Stockolm. Le Baron de Rock y est aussi arrivé, pour y résider avec caractére d'Envoyé du Roi de Prusse à la place du Comte de Finckenstein. Un navire chargé de bled pour cette ville a fait naufrage depuis peu à quelque distance du Port. Suivant les avis reçus de Petersbourg on n'y a encore aucunes nouvelles des galeres parties dernierement de Cronstadt. L'Impératrice de Russie vient de renouveller l'ordre de ne point accorder de congé aux Officiers de ses troupes, & elle a mandé au Général Keyth, qui se disposoit à se rendre à Revel, de ne point partir de Riga.

ALLEMAGNE.

M. de la Noüe, Ministre du Roi auprès de la Diette de l'Empire, a fait remettre à tous les Ministres, dont cette assemblée est composée, un Mémoire dans lequel il est dit que c'est dans les tems les plus malheureux d'une guerre générale que les sentimens réciproques des Princes voisins se manifestent davantage ; que c'est aussi dans ces tems que l'affection du Roi de France pour les Princes & Etats de l'Empire s'est fait principalement connoître ; que Sa Majesté Très-Chrétienne a vû avec plaisir le Corps Germanique embrasser en 1743 le parti de la neutralité, & qu'elle lui a donné de fréquentes assûrances de la disposition dans laquelle elle étoit de prévenir tout ce qui pourroit y être contraire ; que M. de la Noüe a eu ordre de renouveller au commencement de cette année les mêmes protestations, mais que les ennemis de la France n'ont pas cessé d'employer des moyens de toute espéce, soit en promettant, soit

en menaçant & même en usant de diverses vé-xations, pour engager plusieurs Etats de l'Empi-re à offenser un Monarque, qui se fait gloire de vivre avec eux comme leur Allié & comme le ga-rant de leurs droits les plus précieux ; que la sa-gesse de ceux qui gouvernent ces Etats, les a pré-servés de ces piéges, & qu'ils ont persisté dans leur louable résolution de demeurer neutres, que quelques-uns même des principaux Souverains d'Allemagne ont fait à ce sujet des déclarations expresses, tant aux Diettes particuliéres des Cercles qu'à la Diette générale, & que si d'autres ont mis leurs troupes en mouvement, on a pu croire qu'ils s'armoient plutôt contre les violences à craindre au dedans, que par l'apprehension d'une Puissan-ce dont toutes les démarches les invitoient à la paix & à l'amitié ; que le Roi Très-Chrétien vient d'envoyer de nouveaux ordres à M. de la Noue d'assûrer de la maniére la plus solemnelle l'Em-pire en général & les Cercles Antérieurs en par-ticulier, que sa Majesté n'a point changé de sen-timens à l'égard du Corps Germanique ; qu'elle désire de pouvoir toujours conserver avec lui une bonne intelligence, & de le laisser jouir des dou-ceurs de la paix, dont il n'a pas tenu à elle que toute l'Europe ne jouit depuis long-tems ; qu'elle compte que les Princes & Etats de l'Empire em-pêcheront de leur côté les troupes de la Reine de Hongrie de se prévaloir de la neutralité du ter-ritoire des Cercles, pour former de nouvelles en-treprises contre les frontiéres de la France, voi-sines du Rhin, & qu'afin de mieux assûrer la tran-quillité de l'Allemagne, elle consent de compren-dre dans la neutralité l'Autriche Antérieure & le Brisgaw ; qu'elle s'attend aussi que la Diette s'ex-pliquera sur les motifs qui ont déterminé quel-

ques Princes & Etats du Corps Germanique à vouloir assembler une armée de l'Empire, sous prétexte de pourvoir à la sûreté commune, qui n'étoit attaquée ni menacée.

Les avis reçus de Berlin portent que M. d'Ammon, Ministre du Roi de Prusse auprès des Etats Généraux, avoit obtenu une place de Chambellan de ce Prince.

On mande de Bonn, que l'Electeur de Cologne avoit reçu Chevalier de l'Ordre Teutonique le fils du Comte de Wurmbrand.

On mande de Vienne du 2 de ce mois que le Gouvernement fait marcher successivement beaucoup de troupes pour renforcer celles du Comte de Browne. Il est arrivé de Londres & de la Haye deux couriers, des dépêches desquels la Reine de Hongrie a paru fort satisfaite. L'ouverture de l'assemblée des Etats du Royaume de Bohême se fit à la fin du mois dernier avec les cérémonies ordinaires, & sa Majesté leur a demandé, outre les deux millions de florins qu'ils ont coûtume de payer, un subside extraordinaire de sept cent mille florins; six cent mille pour les troupes de la Reine qui sont en quartier dans ce Royaume, & vingt mille pour la réparation des fortifications de quelques Places. Ils seront obligés aussi de fournir un certain nombre de soldats de recrues & douze cent chevaux de remonte, & on les chargera du payement des appointemens des Officiers des Tribunaux.

On mande de Dusseldorp du 10 de ce mois que la Princesse de deux Ponts parut en public le 2 de ce mois pour la première fois depuis ses couches. Trois cent hommes ont été détachés de la garnison de cette ville, sous les ordres d'un Lieutenant Colonel, pour aller à Opladen, afin de prévenir les désordres que les troupes étrangeres pourroient

y commettre. Le Prince Georges de Hesse Darmstadt a été nommé Major Général par le Cercle du haut Rhin. Selon les nouvelles de Ratisbonne, la Cour de Vienne, à la sollicitation du Roi de la Grande-Bretagne, a pris enfin la résolution de procurer au Roi de Prusse la garantie du Corps Germanique pour le Duché de Silésie & pour le Comté de Glatz, & le Grand Duc de Toscane doit envoyer à la Diette de l'Empire un decret de commission à ce sujet.

Les lettres de Hanover marquent qu'on y attend des Pays-Bas les Régimens de Maydel & de Boëselager, qui ayant été presque entiérement détruits à la Bataille de Raucoux, ne sont pas en état de faire la prochaine campagne.

On mande de Dresde que le Roi & la Reine de Pologne Electeur & Electrice de Saxe y seront de retour de Warsovie le 17.

ESPAGNE.

Suivant les avis reçus de Galice, l'Armateur Don Barthelemy de Mendivil a pris à cent cinquante lieues du Cap Lezard après un long combat le vaisseau Anglois *le Bedford*, de vingt canons, commandé par le Capitaine Richard Draper. Ce bâtiment, qui étoit chargé de quatre cent soixante & cinq tonnes de sucre, de cent soixante sacs de gingembre, & de plusieurs barriques d'eau de vie, a été conduit au Port de la Corogne. Dona Emanuelle de Solar Martel Grimaldi, épouse du Marquis de Pennafuente, mourut à Madrid le 20 Novembre âgée de soixante & six ans. Don Raymond Fernand de Velasco y Pimentel, Marquis de Fresno, est mort le 8 dans la vingtiéme année de son âge. On écrit de Lisbonne que le Duc de

Soto-Mayor, Ambassadeur du Roi auprès du Roi de Portugal, avoit de fréquentes conférences avec le Cardinal de Motta & avec les autres Ministres de sa Majesté Portugaise. Il est arrivé dans la rade de Lisbonne un vaisseau de guerre du Roi de Portugal, qui revient de Rio de Janeïro, & qui a rapporté une somme considérable en cruzades. Le vaisseau de guerre Hollandois *le Maarssen*, commandé par le Capitaine Bost, est entré dans la même rade, d'où il devoit remettre incessamment à la voile pour la Méditerannée.

GENES.

L'espérance que le Gouvernement avoit d'obtenir une diminution d'un tiers sur les contributions exigées par la Cour de Vienne, a été trompée, & la Reine de Hongrie persistant à vouloir que la République paye trois millions de Genuines, le Gouvernement, qui ne peut autrement satisfaire cette Princesse, a résolu d'employer à cet usage les especes qu'on avoit frappées à la monnoye pour acquitter les billets de la Banque de Saint Georges. Indépendamment de la nécessité de faire remettre à Vienne des sommes si considérables, on est obligé de fournir cent mille livres par mois pour les cinq mille hommes de troupes Allemandes, qui sont restés dans ce pays, & la plus grande partie des subsistances nécessaires pour l'armée qui s'est avancée vers la Provence sous les ordres du Comte de Browne. Le 26 du mois dernier le Marquis de Botta s'empara à main armée du Fort de Saint Benigne, situé sur une hauteur près de cette ville à côté du Fanal, & il y a mis une nombreuse garnison. Paroissant craindre quelque entreprise de la part du peuple, il a renforcé considérablement les

Corps de Garde qu'il a posés aux portes de cette ville, & il a obligé la République d'envoyer ses principaux Officiers lui prêter serment de n'agir ni directement ni indirectement contre les intérêts de la Reine de Hongrie. La ville & la citadelle de Tortone, après avoir soûtenu un blocus de plus de trois mois, a capitulé. La garnison, réduite à moins de trois mille hommes, en est sortie avec les honneurs de la guerre, à condition de ne point servir d'un an contre la Reine de Hongrie, ni contre les Alliés de cette Princesse. Les troupes Piémontoises, qui ont formé le siége de la Citadelle de Savone, se préparent à l'attaquer avec cinquante piéces de canon & vingt-quatre mortiers. Deux barques ont encore depuis peu trouvé le moyen d'introduire des soldats & des canoniers avec des vivres & des munitions de guerre dans cette Forteresse.

On mande de Marseille qu'il y étoit arrivé un navire, par lequel on avoit reçu de Génes les nouvelles suivantes. Pendant que les Allemands étoient occupés à transporter de l'artillerie qu'ils avoient enlevée des remparts de la ville de Gênes, & qu'on croit que le Marquis de Botta devoit envoyer à l'armée du Général Browne, l'affût d'un mortier, qu'un de leurs détachemens conduisoit, se brisa dans une rue étroite, & plusieurs habitans se présenterent aussitôt pour aider à remedier à cet accident. Le travail n'allant pas aussi vîte que le desiroit l'Officier qui y présidoit, cet Officier frappa un Génois de sa canne. Celui-ci, indigné d'un traitement si dur, cria aux armes, & une grande multitude s'étant d'abord assemblée, elle envelopa & massacra la plûpart des soldats dont le détachement étoit composé. Quelque effort que fit le Gouvernement pour la contenir, elle courut à l'Arsenal,

en força les portes, s'y pourvût d'armes & de munitions, & fit main basse sur les Allemands, dont environ quinze cent ont été tués ou faits prisonniers. On ne sçait pas si le Marquis de Botta est du nombre des premiers, ou s'il a pris la fuite. Dès que les habitans de la campagne ont été informés de ce qui se passoit dans la ville, plusieurs ont pris aussi les armes, & ont tué ou pris prisonniers tous les Allemands qu'ils ont rencontrés. Le bruit court qu'un Corps de Paysans Génois, de son propre mouvement, est allé s'emparer du défilé de la Bochetta, pour fermer l'entrée de l'Etat de Génes aux troupes de la Reine de Hongrie, qui viennent d'Allemagne.

GRANDE-BRETAGNE.

Le 29 du mois dernier le Roi se rendit à la Chambre des Pairs, avec les cérémonies accoûtumées, & Sa Majesté ayant mandé la Chambre des Communes, fit l'ouverture du Parlement par le discours suivant.

MYLORDS ET MESSIEURS,

» Pendant que vous avez été séparés, j'ai employé tous mes soins à assûrer la tranquillité dans » l'intérieur de mes Etats, en éteignant les restes de » la révolte. J'ai tout lieu d'attendre de votre zèle » que par la prudence de vos délibérations vous supplérez à ce que je n'ai pu encore faire, & les mesures que vous avez déja prises dans votre séance » précédente, fondent solidement mes espérances. » Depuis l'année derniere les affaires au dehors ont » changé considérablement de face. Quoique la » France ait continué de faire quelques progrès dans » les Pays-Bas, les Provinces-Unies, dont les in-

» térêts sont liés si étroitement avec les nôtres, » ont été préservées du danger dont elles étoient » menacées au commencement de la campagne, » & il y reste encore une nombreuse armée pour » leur défense. Il a plû au Tout-Puissant de bé» nir par des succès signalés en Italie les armes » de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne, » mes Alliés. Nos ennemis ont abandonné les » conquêtes qu'ils y avoient faites, & leurs trou» pes ont été presque entiérement dissipées. On » est actuellement occupé à faire en France une » irruption, qui en augmentant les embarras de » ce Royaume, procurera une puissante diver» sion en faveur des Pays-Bas. Je vous ai souvent » déclaré qu'une paix solide & honorable a tou» jours été l'unique but que je me suis proposé. » Dans la vûë de prouver combien je suis. verita» blement disposé à donner les mains à la paci» fication générale, j'ai consenti à la tenue des » conférences de Breda. J'ai voulu essayer par-là » si nos ennemis étoient dans le dessein de se prê» ter à des conditions, qui pûssent s'accorder avec » l'honneur de ma Couronne, les intérêts de mes » sujets, & les engagemens que j'ai contractés avec » mes Alliés. Mais tandis qu'on traite de la paix, » la saine politique demande que nous nous pré» parions à continuer la guerre. Ainsi je travaille » à concerter avec mes Alliés les mésures qu'il » convient de prendre pour la prochaine campa» gne, supposé que l'opiniâtreté de nos ennemis » la rende nécessaire. Je souhaite que ces arran» gemens soient reglés le plûtôt qu'il sera possi» ble ; que nos préparatifs soient prompts ; que » l'armée confederée des Pays-Bas puisse être au» gmentée de bonne heure, & que les opérations » du côté de l'Italie soient poussées avec effica-

» cité. De mon côté je ne négligerai rien pour
» employer mes forces maritimes de la maniére
» la plus avantageuse à la défense de mes Royau-
» mes & à l'augmentation du commerce de mes
» sujets, & la plus nuisible à mes ennemis.

Messieurs de la Chambre des Communes.

» J'ai donné ordre qu'on remit devant vous les
» états de dépenses pour l'année prochaine, & je
» ne doute point que vous ne m'accordiez les sub-
» sides nécessaires pour votre propre sûreté & pour
» l'accomplissement des mésures qu'il conviendra
» de prendre dans cette importante conjoncture.
» C'est avec chagrin que je me trouve obligé de
» vous informer que par des incidens inévitables
» & par une suite de la guerre, les fonds, que
» vous m'avez accordez pour le soutien de mon
» Gouvernement, n'ont pas produit depuis quel-
» ques années les sommes desquelles le Parlement
» avoit prétendu me secourir. J'attends de l'affe-
» ction dont vous m'avez donné tant de preuves,
» que vous touverez quelque moyen de suppléer
» à ces non-valeurs.

MYLORDS ET MESSIEURS.

» Rien n'est si précieux ni si essentiel pour moi,
» que votre assistance. Je me repose entiérement
» sur cet appui, & je suis persuadé que vous ferez
» éclater votre zéle, votre unanimité & votre di-
» ligence dans l'expédition des affaires.

Le 30, les Seigneurs présenterent au Roi leur adresse, qui porte « qu'ils sont extrê-
» mement réconnoissans des efforts employés par
» sa Majesté pour faire cesser les troubles dans ses
» Royaumes;

» Royaumes, & que sa Majesté peut compter sur
» l'ardeur avec laquelle ils la seconderont pour
» prévenir dans la suite de pareils maux, & pour
» mieux assûrer le repos de la Grande-Bretagne;
» que les grands succès des armes de la Reine de
» Hongrie & du Roi de Sardaigne, & l'irruption,
» qu'on projette de faire dans la France, & dont
» il pourra résulter des avantages considérables pour
» pour le bien de la cause commune, leur causent
» une vive satisfaction; qu'on ne peut être plus
» sensible qu'ils le sont aux tendres égards que le
» Roi témoigne pour son peuple, en montrant
» des dispositions sincéres pour procurer la paci-
» fication générale moyennant des conditions sûres
» & honorables; qu'ils pensent au reste, comme
» sa Majesté, que la prudence exige qu'on se pré-
» pare de bonne heure pour une nouvelle cam-
» pagne, en cas qu'il n'y ait pas de moyen de
» l'éviter; qu'ils remercient le Roi des soins qu'il
» prend de regler d'avance avec ses Alliés tout
» ce qu'il convient de faire à cet égard, ainsi
» que de la résolution dans laquelle il est de faire
» de ses armées navales l'usage le plus efficace &
» le plus avantageux; qu'ils supplient sa Majesté
» d'être fermement persuadée qu'ils concourront
» avec empressement à la réussite de ses projets,
» & qu'ils regardent la conservation du Gouver-
» nement du Roi & de la succession dans la Mai-
» son Royale comme le fondement le plus solide
» du bonheur de ces Royaumes. « Le Roi répon-
dit à l'adresse des Seigneurs.

MYLORDS,

» Je vous suis obligé des assûrances que vous
» me donnez de votre fidélité & de votre affection.

» Les justes sentimens que vous marquez sur la
» situation présente des affaires, & les promesses
» que vous me faites de me seconder, ainsi que
» mes Alliés, soit pour obtenir une paix stable,
» soit pour continuer la guerre avec succès, me
» sont extrêmement agréables. Je ferai toujours
» usage de votre confiance pour l'intérêt de mon
» peuple.

La Chambre des Communes ne présenta que le 28 Novembre son adresse au Roi, & elle a assûré S. M. après lui avoir marqué la même reconnoissance & la même satisfaction que la Chambre des Pairs sur le rétablissement de la tranquillité en Ecosse & sur les avantages remportés en Italie par les troupes de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne, » qu'elle accorderoit, le plus promptement qu'il seroit possible, des subsides convenables qui conjointement avec les efforts des Alliés de la Grande-Bretagne, pûssent mettre le Roi en état de continuer la guerre avec succès, tant par terre que par mer, ou d'obtenir une paix compatible avec l'honneur de sa Couronne, & de remplir tous les engagemens qu'il a contractés avec ses Alliés. « Par la même adresse la Chambre des Communes a promis de pourvoir aux non-valeurs des fonds qui ont été destinés pour les dépenses de l'Etat, & de procéder dans cette affaire, aussi bien que dans toutes les autres sur lesquelles elles doit *déliberer*, avec une unanimité & une diligence, qui manifesteront à tout l'Univers son attachement pour la personne & pour le Gouvernement de sa Majesté. Le Roi a repondu à l'adresse de la Chambre,

MESSIEURS

» Je vous remercie du zéle que vous faites paroître. Il n'est point douteux que votre fermeté n'ait tout l'effet desiré. Soyez assûrés que les » secours, que vous jugerez à propos de me fournir, ne seront employés que pour l'avantage » de la Nation.

Le jour de l'ouverture du Parlement, les Seigneurs lurent trois fois de suite, & passerent le Bill, pour suspendre encore pendant quelque tems l'exécution de la loi, *Habeas Corpus*. Le premier de ce mois le même Bill fut approuvé par la Chambre des Communes à la pluralité de cent quarante-deux voix contre trente-quatre, & l'après-midi le Roi, étant retourné à la Chambre des Pairs, donna son consentement à ce Bill. La Chambre des Communes a résolu unanimement d'accorder un subside à sa Majesté. On parle de porter un Bill pour imposer une taxe aux personnes qui ont des carosses.

Le 5 de ce mois la Chambre des Communes approuva ce qui avoit été décidé le 2 par rapport au subside. Le Contrôleur de la Maison du Roi, remit le lendemain à cette Chambre les divers Etats & Comptes qu'elle avoit demandés, & dans la même séance elle ordonna de porter un Bill, pour naturaliser tous les Etrangers de la Religion Protestante, établis dans la Grande-Bretagne. On insérera dans ce Bill une clause, par laquelle ces Etrangers, quoique jouissant des autres droits de citoyens, seront exclus de certaines charges & de l'entrée au Parlement ; le 7 un Etat de la dépense des Gardes & Garnisons de la Grande-Bretagne, & des troupes qui doivent être employées dans les Païs-Bas,

fut présenté à la Chambre par le Sécrétaire de la Guerre. La Chambre interrogea ensuite quelques personnes qu'elle avoit fait amener à la Barre, au sujet d'un article scandaleux de l'Ecrit periodique, intitulé *le Dayli Avertißer*. S'étant assemblée le 9 en grand Commité, elle a déliberé sur le subside & elle a résolu d'accorder au Roi quarante mille matelots & cinquante-deux livres sterlings pour chacun, en comprenant dans cette somme les dépenses de l'artillerie de la Marine. Il a été proposé d'augmenter le nombre des matelots jusqu'à cinquante mille, mais cette proposition a été rejettée. On assûre que le Parlement, pour faire bon les non-valeurs de la Liste Civile, & pour acquitter les dépenses extraordinaires qu'ont causées divers évenemens imprévus, autorisera le Roi à emprunter cette année trois millons de livres sterlings. Le bruit court aussi que les personnes, ausquelles l'Etat ne doit que cent livres sterlings, seront remboursées d'ici à l'année 1748 ; que celles, à qui il est dû depuis cent livres sterlings jusqu'à trois cent, ne le seront qu'en trois payemens égaux dans le cours de trois ans, & que celles, qui ont de plus fortes créances, recevront des annuités à quatre pour cent. Les Lords Cathcart, Ancram & Barry, ont été faits Gentilshommes de la Chambre du Duc de Cumberland. Les trois Bataillons des Gardes à pied, les douze Régiments d'Infanterie & les trois de Dragons, destinés à passer dans les Païs-Bas pour renforcer l'armée des Alliés, ont reçu de nouveaux ordres de se tenir prêts à s'embarquer. Il a été résolu d'augmenter le nombre des troupes qui sont dans les Isles de Jersey & de Guernsey, & l'on doit faire pour cet effet deux détachements des Régimens de Murray & de Lascelles.

L'anniversaire de la naissance de la Princesse de Galles, qui est entrée dans la vingt-huitiéme année de son âge, fut célébré le dernier Novembre en la maniere accoutumée. Le Duc de Cumberland alla rendre visite à cette Princesse, qui fut complimentée par la plûpart des personnes de distinction, & le soir il y eut un bal au Palais de S. James. La Princesse de Hesse partit le 26, pour aller s'embarquer à Harwich sur le Yacht qui doit la transporter en Hollande. Sa Majesté ayant disposé de la Vice-royauté d'Irlande en faveur du Comte de Harrington, M. Edouard Weston, Sécrétaire de ce Seigneur, a été nommé Conseiller Privé du même Royaume. Il arriva le 11 de ce mois de Vienne un courier, dont M. de Wasner, Ministre Plénipotentiaire de la Reine de Hongrie, a communiqué les dépêches au Comte de Chesterfield, Sécrétaire d'Etat, & qu'on croit regarder les mesures que cette Princesse propose au Roi de prendre pour la campagne prochaine. On assûre que l'armée des Alliés dans les Pays-Bas doit être augmentée jusqu'à cent quarante mille hommes; qu'on y enverra dans peu un renfort des troupes de Sa Majesté, lequel sera composé de trois Bataillons des Régimens des Gardes à pied, de douze Régiments d'Infanterie, & de trois de Dragons, & que ce renfort sera encore suivi d'autres troupes. On a appris que le Capitaine Boscaven commandant le Vaisseau de guerre *le Namur*, s'étoit emparé d'un navire François qui revenoit d'Amérique en Europe. L'équipage de ce navire a rapporté que l'escadre, qui étoit sous les ordres du Duc d'Anville, étant arrivée le 27 du mois de Septembre dernier à la rade de Chihoctou sur la côte de l'Acadie, le Duc d'Anville y étoit mort le même jour. Cet équipage a ajouté que quatre vaisseaux de Ligne, une fregate & un brulot de cette escadre, ainsi que quelques bâ-

timens de transport dont elle étoit accompagnée, & sur lesquels il y a des troupes de débarquement, en avoient été séparés par la tempête. La nouvelle de l'arrivée du vaisseau de guerre *le Wolwich* dans un des Ports d'Irlande ne s'est pas confirmée. Le Corsaire l'*Aigle* a arrêté le Vaisseau Danois *la Providence*, parti de Frederichshall avec des munitions de guerre qu'on suppose avoir été destinées pour un pays ennemi. Les François se sont rendus maîtres de cinq bâtimens Anglois. Les lettres d'Edimbourg marquent que les Montagnards d'Ecosse continuoient de faire frequemment des courses dans le plat pays, & qu'ils avoient ravagé les terres de plusieurs des Gentilshommes attachés au parti du Roi. On a été informé par les mêmes lettres qu'il regnoit beaucoup de maladies parmi les troupes qui étoient dans ce Royaume, & qu'il étoit mort plus de deux cent soldats du Régiment de Houghton. La mortalité cause aussi de grands ravages parmi les bestiaux dans le Comté de Lincoln, & l'on s'est saisi à Warwich de quatre personnes accusées d'avoir répandu dans les prés une drogue venimeuse.

Les Commissaires de l'Amirauté ont reçu avis de Lisbonne que le vaisseau de guerre *le Wolwich*, qui conjointement avec *le Severn* a escorté la flotte de la Barbade, avoit relaché dans ce Port, ainsi que les vaisseaux *la Defiance* & *l'Amazone*, qui ont été separés de l'escadre de l'Amiral Anson par une tempête. Le vaisseau *le Windsort* a conduit au même Port une prise Espagnole, qui alloit de Cadix à Bilbao, & un Corsaire François de dix canons & de cent cinq hommes d'équipage. Un autre Corsaire de Nantes, un de Bayonne, & un troisiéme d'un Port de Flandres, ont été pris, le premier par le vaisseau *l'Aigle*, le second par le vaisseau *le Windsor*, & le dernier par la fregate *la Surprise*. Le

Corsaire *le Warren* s'est emparé d'un navire de la même nation, chargé de munitions de guerre pour la Martinique. Les ennemis de leur côté se sont rendus maîtres de six ou sept navires Anglois. Sur les dépositions de plusieurs témoins qui ont confirmé que M. Charles Ratcliffe, connu en France sous le nom de Comte de Derwenwater, étoit le même qui avoit été condamné à mort en 1715 pour avoir porté les armes en faveur de la maison de Stuard, la Cour du Banc du Roi a ordonné que ce prisonnier fût executé le 19 du mois dernier. Le Chevalier Jean Wedderburn, le Colonel Hamilton & Mrs. Alexandre Leigh, François Facqharson, Jacques Lindsey, Jacques Bradshaw, André Wood & Thomas Watson, l'ont été le 9 sur la Commune de Kensington. Les Actions de la Compagnie des Indes Orientales n'ont point de prix fixe; celles de la mer du Sud sont à cent un, cinq huitiémes; celles de la Banque à cent vingt-cinq & demi, & les Annuités à quatre-vingt-dix-neuf, un huitieme.

PROVINCES UNIES.

On mande de la Haye que le Duc de Cumberland étant debarqué le [illegible] de ce mois après midi à Hellevoët-Sluis, & s'étant rendu à la Haye le même jour au soir, ce Prince fit aussi-tôt donner part de son arrivée aux Etats Generaux, qui envoyérent le lendemain le Baron d'Utenhoven, President de leur assemblée, le complimenter. On assûre que ce Prince n'y demeurera que jusqu'à la fin de ce mois, & qu'il retournera ensuite en Angleterre, d'où il reviendra au Printems pour prendre le commandement de l'armée des Alliés. La Reine de Hongrie a promis au Roi de la Grande Bretagne

la Republique, d'avoir l'année prochaine ſ armée ſoixante mille hommes, & d'en metix mille dans Luxembourg pour la garde de place. Le 10 M. d'Ammon, Chambelu Roi de Pruſſe, & ſon Miniſtre auprès de la iblique, eut des Etats Generaux une audience, lequelle il leur remit ſes lettres de creance. :hiquet, chargé des affaires du Roi auprès des ; Generaux des Provinces Unies, leur a donné de la concluſion du Mariage de Monſeigneur)auphin avec la Princeſſe Marie-Joſephe de :. Le Baron de Reiſchach, Envoyé de la Reine Hongrie & le Comte de Sandwych, Miniſtre ipotentiaire de ſa Majeſté Britannique, ont eu, i que les Princes de Waldeck & de Birckenfeldt, ieurs conferences avec le Preſident & quelques utés de cette aſſemblée. Le Conſeil d'Etat doit endre inceſſamment à la même aſſemblée, pour preſenter l'état de guerre de l'année prochaine. Etats Generaux doivent nommer un Ambaſſar, pour aller reſider de leur part auprès du Roi ſpagne. M. Pierre Graafland, Conſeiller de la ır de Hollande, a été nommé Intendant Géal du territoire de Delftland, à la place du Conſeiller Fagel. Le Comte Maurice de ſſau Ouwerkerk eſt revenu d'Angleterre, où il aſſé quelque tems p[illegible] le retabliſſement de ſa té. On doit tranſporter à Anvers, pour y être umé, le corps du Comte Jean-Joſeph de Harh, qui eſt mort à la Haye le 8, & qui étoit neveu Comte Ferdinand de Harrach.

ARRETS NOTABLES.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 15 Août, qui permet aux sieur & Dame Mercier de continuer de tenir un Bac sur la riviére de Morin au lieu de Condé, & de percevoir pour le service du passage les droits y énoncés.

Lettres Patentes sur Arrêt, données à Versailles les 30 Août & 24 Septembre, concernant les nouveaux gages attribués aux Officiers des Bureaux des Finances par Edit du mois de Décembre 1743.

Autre du 25 Septembre, qui commet les sieurs Meny & Marchal au lieu & place des sieurs Marchal pere & fils, pour remplir les fonctions des Offices d'Economes-Séquestrés.

Autre du 4 Octobre, qui ordonne que celui du 7 Août 1725, rendu pour les Fayences des Manufactures de Nevers, sera exécuté pour les Fayences des autres Manufactures établies dans l'intérieur des cinq grosses Fermes.

Autre du 11, portant réglement pour la réparation de la route de Champagne par Meaux, à l'effet d'en convertir les cailloutis en pavés de grès.

Ordonnance du Roi du 20, pour augmenter d'un Bataillon le Régiment d'Infanterie de Nice.

Autre du 21, pour augmenter d'un Bataillon celui d'Auvergne.

Autre du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, du même jour, qui défend de construire aucunes Echoppes sur les rues, places & voies publiques, sans en avoir obtenu la permission, &c.

Autre du Roi du 22, pour augmenter d'un bataillon le Régiment de Bourbonnois.

Autre du 23, pour augmenter d'un Bataillon cel
de Bonnac.
Autre du 24, pour augmenter d'un Bataillon
ui de Laval.
utre du même jour, pour augmenter d'un Ba-
lon celui de Rouergue.
Autre du 25, pour augmenter d'un Bataillon
ui de Rohan-Rochefort.
Autre du même jour, pour augmenter d'un Ba-
lon celui de Royal Roussillon.
Autre du 26, portant Réglement sur les Décom-
s de l'Infanterie, du premier Novembre 1746
dernier Avril 1747.
utre du même jour, pour augmenter d'un Ba-
lon le Rég ment de Beauvoisis.
Autre du 27, pour augmenter d'un Bataillon
i de Vermandois.
Autre du même jour, pour augmenter d'un Ba-
on celui de Royal la-Marine.
rrêt du Conseil d'Etat du Roi du 28, qui révo-
la permission accordée par celui du 2 Avril
aux Négocians de Marseille, d'introduire pour
onsommation du Royaume des Caffés des Isles
nçoises de l'Amérique.
utre du même jour, portant reglement sur les
mptes de la Cavalerie Françoise & étrangere &
Dragons; du premier Novembre 1746 au der-
Avril 1747.
rdonnance du Roi du même jour, pour aug-
ter d'un Bataillon le Régiment de Haynault.
utre du 29, pour augmenter d'un Bataillon
de la Fère.
utre du 30, pour augmenter d'un Bataillon
de Monaco.
utre du même jour, portant création d'un Ré-
ent de Troupes légéres, tant à pied qu'à che-
sous le nom de Bretons-Volontaires.

Autre du 31, pour augmenter d'un Bataillon celui de Mailly.

Autre du premier Novembre, portant fixation des avances qui doivent être payées aux Officiers-Mariniers, Matelots & autres gens de mer engagés pour servir sur les navires armés pour la course dans les differens Ports de la Province de Bretagne, & dans celui de Grandville.

Autre du même jour, pour augmenter d'un Bataillon le Régiment de Bearn.

Autre du 4, pour augmenter d'un Bataillon celui de Trainel.

Autre du 6, pour augmenter d'un Bataillon celui de Lorraine.

Autre du 7, pour augmenter d'un Bataillon celui de Royal-Comtois.

Autre du 8, pour augmenter d'un Bataillon celui de Talaru.

Autre du 11, pour augmenter d'un Bataillon celui de Boulonois.

Autre du 12, pour augmenter d'un Bataillon celui de Royal-Suédois.

Autre du même jour, pour augmenter d'un Bataillon celui de Berry.

Autre du 13, pour augmenter d'un Bataillon celui de Languedoc.

Autre du 14 pour augmenter d'un Bataillon celui de Picardie.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 15, portant que les conducteurs des vins entrant & roulant dans l'étendue de la Douane de Lyon, qui prétendront jouir de l'exemption des droits de ladite Douane, sous prétexte qu'ils seroient destinés pour Lyon ou pour Paris, seront tenus de faire, au lieu de l'enlévement ou au Bureau le plus prochain, leur déclaration, & d'y prendre acquit à caution pour

Lyon, contenant la destination & le nombre des futailles, & la quantité de barraux ou ânées ; lequel acquit ils seront tenus de représenter aux premiers Bureaux d'Entrée de ladite Douane, pour y être visé.

Ordonnance du Roi du même jour, pour porter à cent hommes la Compagnie de Ferrand de l'Hôtel Royal des Invalides, qui est en garnison au Fort de l'Ecluse.

Autre du même jour, pour augmenter d'un Bataillon le Régiment de la Tour du Pin, ci-devant Crillon.

Autre du 16, pour augmenter d'un Bataillon celui de Navarre.

Autre du 17, pour augmenter d'un Bataillon celui de Piedmont.

Autre du 18, pour augmenter d'un Bataillon celui de Normandie.

Autre du 22, pour le remplacement des soldats qui manquent au complet des Bataillons de Milice.

Edit du Roi, donné à Versailles au mois de Décembre, portant création de Rentes au denier vingt, dont les principaux seront remboursables en dix années, & qui ordonne pour payement des arrérages & le remboursement des capitaux de ces Rentes, la levée pendant le même tems des deux sols pour livre en sus du Dixiéme, à compter du premier Janvier 1747.

LOUIS par la grace de Dieu, &c.

Art. I. Le Dixiéme que Nous avons ordonné être annuellement levé par notre Déclaration du 29 Août 1741, continuera de l'être pour cesser d'être perçu aussi-tôt après la publication de la Paix.

II. Voulons qu'à l'avenir & pendant dix années consécutives qui commenceront au premier Janvier de l'année prochaine 1747, & qui finiront au

dernier Décembre de l'année 1756, tous ceux qui par notre dite Déclaration sont sujets au payement du Dixiéme, soient tenus de Nous payer en sus les deux sols pour livre des sommes pour lesquelles ils ont été ou seront compris dans les Rôles du Dixiéme, & ce, entre les mains, de la même maniére, & dans les mêmes termes qu'ils sont tenus de Nous payer le Dixiéme.

III. Ceux ausquels il a été par Nous accordé des abonnemens pour ladite imposition du Dixiéme, payeront les deux sols pour livre en sus des sommes auxquelles Nous avons fixé lesdits abonnemens, à compter dudit jour premier Janvier 1747, & pendant lesdites dix années.

IV. L'imposition du Dixiéme venant à cesser, les deux sols pour livre de ladite imposition continueront d'être levés sur tous nos Sujets assujetis au Dixiéme par notredite Déclaration, & ce jusqu'au dit jour dernier Décembre de l'année 1756 inclusivement seulement, par les mêmes voyes & dans les mêmes termes du payement du Dixiéme.

V. Ceux qui conformément à notre dite Déclaration du 29 Août 1741 sont en droit de retenir le Dixiéme sur les arrérages des Rentes, Pensions & intérêts qu'ils peuvent devoir, retiendront aussi à leur profit, relativement aux articles VI & VII de notredite Déclaration, les deux sols pour livre en sus, pendant les dix années que cette imposition doit durer.

VI. Et de la même autorité que dessus, Nous avons créé & aliéné, créons & aliénons douze cent mille livres actuelles & effectives de Rentes héréditaires au Denier vingt, à les avoir & prendre par privilége & préférence, sur les deniers provenans de l'imposition des deux sols pour livre du Dixié-

lonnée par notre présent Edit, laquelle Nous
spécialement affectée, obligée & hypotéquée
payement desdites Rentes, qu'au rembour-
des capitaux d'icelles.
Les constitutions particuliéres desdites Ren-
pourront être moindres de cinquante livres
ssance annuelle au capital de mille livres, &
faites par les Commissaires de nôtre Con-
i seront par Nous nommés à cet effet, à ceux
auront fourni la valeur en deniers com-
ès mains du Garde de notre Trésor Royal en
ce.
le IXe. art. lesdites Rentes seront exemptes de
retenue de Dixiéme & des deux sols pour liv.
, & ne pourront être retranchées ni réduites
quelque cause & sous quelque prétexte que ce
être.
le XIVe. les capitaux desdites Rentes seront
ursés en deniers comptans dans le cours de
nées, à compter du premier Janvier de l'année
à raison de la somme de 185000 liv. pour
miere année, de pareille somme de cent
liv. pour chacune des neuf années suivan-
par augmentation de la somme à laquelle
iveront monter les arrérages des capitaux qui
été remboursés dans le cours de chacune
es neuf années.
re Edit donné à Versailles au même mois, por-
réation de cinq cent mille livres de Rentes
taires au Denier vingt sur la Ferme générale
ostes.
uis par la grace de Dieu; &c.
le second Art. les constitutions particuliéres
es Rentes ne pourront être moindres de cin-
livres de jouissance anuelle au capital de
livres.

Par le IV[e] Art. lesdites Rentes seront exemptes de toute retenue du Dixiéme ainsi que le sont celles créées par les Edits de Novembre 1735, & de Juin 1742, & ne pourront être retranchées ni réduites pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce puisse être.

Par le VI[e]. les arrérages desdites Rentes commenceront d'avoir cours du premier jour du quartier dans lequel les capitaux en auront été fournis entre les mains dudit Garde de notre Trésor Royal.

Par le IX[e]. Les capitaux desdites Rentes seront remboursées en deniers comptans dans le cours de quinze années, à compter du premier Janvier de l'année 1747, à raison de la somme de cinq cent mille livres pour la premiére année, de pareille somme de cinq cent mille livres pour chacune des quatorze années suivantes, & par augmentation de la somme à laquelle se trouveront monter les arrérages des capitaux qui auront été remboursés dans le cours de chacune desdites quatorze années.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 11 du même mois, qui accorde pendant un an l'exemption des Droits d'octrois de la riviére de Saône, sur tous les bleds, farines & légumes qui passeront sur ladite riviére pour être conduits en Provence, en observant les formalités y prescrites.



NAISSANCES, MARIAGE ET MORTS.

LE 23 Octobre est né & a été bâtisé Michel Palamede *de Forbin*, fils de Joseph de Forbin, Marquis de Janson, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Bretagne, & de Dame Magdeleine-Louise Aubery de Vatan. Voyez la Généalogie de la Maison de Forbin dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, Vol. 8 *fol.* 294.

Le 31 a été baptisée à Saint Roch Anne-Jacqueline-Louise *de Chastenet de Puysegur*, née le jour précédent, fille de Jacques-François-Maxime de Chastenet Marquis de Puysegur, Comte de Chessy &c Colonel du Régiment de Vexin Infanterie du 15 Avril 1738, & Brigadier d'Armée du premier Mai 1745, & de Dame Marie-Marguerite Masson, mariés le 26 Juin 1742. M. le Marquis de Puysegur est fils de feu M. le Marquis de Puysegur, Maréchal de France & Chevalier des Ordres du Roi; & de feue Dame Jeanne Henriette-Augustine de Fourcy, Dame de Chessy, morte le 17 Septembre 1737, & petit fils de Jacques de Chastenet Seigneur de Puysegur, Colonel du Régiment de Piedmont & Lieutenant Général des Armées des Rois Louis XIII & Louis XIV, mort le 4 Septembre 1682. Cette Généalogie sera rapportée dans le Supplément à l'Histoire des grands Officiers de la Couronne, article des Maréchaux de France, auquel on travaille.

Le 3 Décembre fut baptisé dans l'Eglise Royale

& Paroiffiale de la *Sainte* Chapelle du Palais à Paris René-Ange-Auguftin *de Maupeou*, né le même jour à 6 heures du foir, fils premier de René-Nicolas-Charles-Auguftin de Meaupeou, Grand Préfident au Parlement, & de Dame Anne-Marguerite-Therefe de Roncherolles, mariés le 21 Janvier 1744, & il fut tenu fur les Fonts par René Charles de Maupeou fon Ayeul paternel, Premier Préfident du Parlement, & par D. Marguerite-Angelique de Jaffaud Marquife de Canillac, fon Ayeule maternelle. M. le Préfident de Maupeou eft fils de René-Charles de Maupeou, Marquis de Morangles, Seigneur de Bruyeres, Premier Préfident du Parlement depuis le 12 Novembre 1743, & de D. Anne-Victoire de Lamoignon Courfon. Il eft petit fils de René de Maupeou, mort Préfident de la premiere Chambre des Enquêtes le 8 Février 1710, & de D. Génevieve-Charlotte le Noir : il a pour Bifayeul René de Maupeou Vicomte de Bruyeres fur Oife, Préfident de la premiere Chambre des Enquêtes, Confeiller d'Etat, mort le 22 Mai 1694, & pour Bifayeule D. Marie Doujat, morte le premier Février 1698. Son Trifayeul René de Maupeou, Seigneur de Bruyeres, Préfident de la Cour des Aides de Paris, reçu le 10 Janvier 1608, & mort le 29 Janvier 1648, fut marié le 19 Novembre 1608 avec D. Marguerite le Creil. Cette famille eft marquée depuis 200 ans par la poffeffion des premieres places de la Robe & de l'Eglife, & par le nombre d'Officiers Généraux qui en font fortis & qui fe font tous diftingués par leurs fervices militaires, & par les alliances, comme celles de Mailly, Coffé, Rohan-Chabot, Bethune-Charoft, d'Hautefort, Fouquet Belle-Ifle, Lamoignon, Phelypeaux & Roncherolles, &c. Pour Madame la Préfidente de Maupeou, elle eft fille de Charles-Michel-François

Anne-Thomas Sibille de Roncherolles, Marquis dudit lieu, mort le 21 Janvier 1728 ; & de D. Angélique Marguerite de Jassaud, remariée depuis le 14 Mars 1730 avec Pierre de Montboissier Beaufort Canillac, Vicomte de la Roche, dit le Marquis de Canillac, de la Maison de Montboissier, l'une des plus grandes de la Province d'Auvergne, & celle de Roncherolles est une des premieres & des plus illustres de Normandie où est située la Terre de Roncherolles qui lui a donné le nom ; il s'en trouve des Titres depuis plus de 700 ans dans le Cartulaire de l'Abbaye du Prieuré des deux Amans, près le Pont Saint Pare, dont les Seigneurs de Roncherolles sont reconnus depuis ce tems pour Fondateurs & Bienfaicteurs : elle s'est divisée en plusieurs branches. Celles des Marquis du Pont S. Pierre, premiers Barons de Normandie, Conseillers nés au Parlement de Rouen ; des Seigneurs de Maineville, & des Seigneurs & Marquis de Roncherolles, qui est celle de Madame de Maupeon, & elle s'est alliée avec les Maisons de Châtillon sur Marne, de Vieuxpont, de Halluyn, de Muy, d'Espinay Saint Luc, le Veneur de Tillieres, Lestendart Bully, de Mailly, &c.

Les Armes de Maupeou sont d'argent à un Porc-Epic de sable, & celles de Roncherolles à deux faces de gueules.

Le 13 fut baptisé à S. Sulpice Antoine-César *de la Roche Fontenilles*, né le jour précédent, fils de Louis-Antoine de la Roche Fontenilles, Marquis de Rambures & de Fontenilles, Maréchal des Camps & Armées du Roi depuis le 15 Mars 1740, & de Dame Elisabeth Marguerite de Saint Georges de Verac mariés le 12 Mai 1735. M. le Marquis de Rambures est frere de Messire Antoine-René de la Roche Fontenilles, Evêque de Meaux

depuis 1737, & ils sont fils de François de la Roche Montluc-Cazillac, Marquis de Fontenilles; Comte de Courtenay, Sire de Rambures, Baron de Cessac, mort en 1718, & de D. Marie-Therese de Mesmes sa veuve, sœur de feu M. de Mesmes, mort Premier Président du Parlement de Paris. Madame de Rambures est fille de M. le Marquis de Verac, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses Armées, & au Gouvernement de Poitou. La Maison de la Roche Fontenilles de laquelle M. le Marquis de Gensac, Lieutenant Général des Armées du Roi, est puîné, se trouve marquée entre les premieres de Guyenne par son ancienneté, ses grandes alliances & ses services militaires. Ses Armes sont d'azur à trois Rocs d'Echiquier d'or posés 2 & 1, que M. de Rambures met sur un écartelé au 1r de Rambures, au 2e de Cazillac, au 3e d'Amboise-Aubijoux, & au 4e de Montluc.

Le 17 est né Claude-Gédeon-Joseph *du Metz*, fils de Claude Gédeon Denis du Metz, Comte de Rosnay, Conseiller au Parlement de Paris en la premiere Chambre des Enquêtes depuis le 7 Août 1742, & de D. Genevieve Pouyvet de la Bliniere, mariés le 7 Février de cette année. Voyez la Généalogie de la Famille de Barbier du Metz, dans le Nobiliaire imprimé de Champagne, dressé par les ordres de M. de Caumartin, Intendant de cette Province par le feu sieur d'Ozier.

Le 28 Decembre a été fait le Mariage de Henri Edouard *Colbert Marquis de Maulevrier*, Mestre de Camp de Cavalerie Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Anglois, avec Damoiselle Anne-Esperance Chauvelin,

fille de Germain - Louis Chauvelin, Ministre d'Etat Commandeur des Ordres du Roi, ci-devant Garde des Sceaux de France & de Dame Anne Cahouet de Beauvais. M. le Marquis de Maulevrier est fils aîné de Louis-René Edouard Colbert Marquis de Maulevrier &c. Lieutenant General des Armées du Roi, ci-devant au Gouvernement d'Anjou & du Saumurois, & de Dame Marie-Catherine-Euphrosie d'Estaing, petit-fils de François Edouard Colbert Marquis de Maulevrier, *Colonel du Régiment* de Navarre & Brigadier des Armées du Roi, mort le 2 Avril 1706, & de Dame Marthe-Henriette de Froullay Tessé, aujourd'hui sa veuve, fille de feu M. le Marechal de Tessé, & arriere petit-fils d'Edouard Colbert Comte de Maulevrier, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant General de ses Armées, Gouverneur des ville & citadelle de Tournay, frere puîné de M. Colbert, & de Dame Marie-Magdelaine Bautru de Serrant.

gneur de *Saint Leu*, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, mourut dans la 49e année de son âge. Il étoit fils de Jean *Dufort*, aussi Maître des Comptes, & de Dlle. Elisabeth Poyves; il avoit épousé le 24 Février 1729 D. Agnès Françoise Soullet, fille de Nicolas Soullet, Conseiller au Parlement, & de D. Laurence-Françoise de Montarsy, & de ce mariage il laisse Jean-Nicolas Dufort, Seigneur de Saint Leu.

Le 22 du même mois a été célébré dans la Chapelle du Château de Blancmesnil le mariage de Charles *du Trousset d'Hericourt d'Obsonville*, Lieutenant au Régiment des Gardes Françoises, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis,

fils de défunt Benigne du Trousset d'Héricourt, Chevalier, Seigneur du Boulay, Poligny, Obsonville & autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, & de défunte Dame Marie-Marguerite Bouzitat de Courcelles, avec Demoiselle Angélique-Jeanne Camus Destouches, fille de défunt Michel Camus Destouches, Chevalier, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Contrôleur Général de l'Artillerie, & de Dame Jeanne Mirey sa veuve. La Bénédiction Nuptiale fut donnée par M. l'Evêque de Troyes, cousin germain de la Demoiselle. La famille du Trousset est originaire du Cambrésis, elle y étoit établie en 1529, y possédoit des Terres & y jouissoit de tous les honneurs & prérogatives accordées à la Noblesse; une grande partie de cette famille a suivi le parti des armes, & plusieurs ont été tués au service du Roi.

Le 28, Dame Louise *Piécourt*, femme de Louis-Henri Berthelot, Seigneur de Saint Laurent, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, & Président à mortier au Parlement de Mets, mourut à Paris âgée de 50 ans. Elle étoit fille de Noel Piécourt, Ecuyer, Député de la Ville de Dunkerque au Conseil du Commerce, & de Louise Porquet de Belledalle. Elle avoit eu de ce mariage Louis-Etienne Berthelot, reçu Conseiller au Parlement le 19 Juillet 1740, mort à l'âge de 21 ans le 14 Avril 1742 sans être marié, & deux filles, dont l'aînée est âgée de 18 ans. La Généalogie de Berthelot sera déduite dans l'Histoire des Maîtres des Requêtes.

SUITE

Des Nouvelles de Provence.

Le Maréchal Duc de Belle-Isle ayant gardé depuis le 8 jusqu'au 17 de ce mois sa position derriere la riviere d'Argents, ce General avoit laissé plusieurs Detachemens de l'autre côté de cette riviere. Le Detachement du centre, composé de onze cent hommes, étoit à Draguignan sous les ordres du Marquis de Crussol, qui avoit sur le col de Clavieres un Poste avancé de cent cinquante hommes, commandé par M. de Palmarole. La Cavalerie campoit au Muy, avec des détachemens par échelons jusqu'à Frejus & à Lesterel, & M. de Puisigneux étoit posté sur le Verdon entre Moutier & Castelane. Un détachement de cent cinquante hommes des ennemis s'étant avancé le 11, pour faire contribuer cette derniere ville, fut mis en fuite par M. d'Anfrenet, Capitaine dans le Regiment de Lyonnois. Le 14 le corps que commande le General Novati, & qui est composé de 18 bataillons, d'un Regiment de Cavalerie, d'un de Hussards, & de 2000 Esclavons, marcha vers Draguignan, & M. de Palmarole ayant été attaqué le lendemain à la pointe du jour, il se replia sur Saint Pons, où étoit le Comte de Choiseul. Les ennemis traverserent en colomne la plaine de Saint Pons, ayant sur leurs flancs leurs troupes legeres, & le Marquis de Crussol, qui s'étoit avancé pour soutenir le Comte de Choiseul, se retira avec lui à Draguignan, & de-là à Lorgues, que le Chevalier de Groslier occupoit avec huit compagnies de Grenadiers. Pendant cette retraite qui fut conduite par le Marquis de Crussol avec toute la sagesse & toute l'habileté possible, les troupes firent ferme à tous les défilés, & eurent des escarmouches continuelles & vives à soutenir avec les ennemis, qui y perdirent

beaucoup plus de monde que les François. Le 16 le Marquis de Crussol repassa l'Argentz, rompit les ponts de Lorgues & de Carces, & rejoignit l'armée au Luc. Les troupes du Roi s'étant mises le 17 en marche pour se porter à Gonfaron, le corps qui est aux ordres du Marquis de Mirepoix, vint occuper le camp du Luc, laissant son arriere-garde au Cannet. Le 18 l'armée se rendit au Puget, le Marquis de Mirepoix à la Carnoule, & l'arriere-garde du corps de ce Lieutenant General à Gonfaron,

Les lettres de Provence du 30 marquent que l'armée du Roi étoit toûjours dans la même position au camp du Puget, ainsi que la reserve du Marquis de Mirepoix a Carnoule & à Gonfaron. Les ennemis, dont le gros de l'armée étoit à Cannet, ont poussé en avant de la Ciagne trois Corps de troupes, dont l'un a marché à Draguignan sous les ordres de M. Magloire, le second a été conduit sur le Verdon par le Marquis d'Ormea, & le troisiéme, commandé par le Comte Andalne, s'est avancé vers Frejus. Un Détachement du premier de ces Corps s'étant porté sur l'Argentz vers Carces, le Maréchal Duc de Belle-Isle y envoya M. de Larnage, Maréchal de Camp, avec vingt Compagnies de Grenadiers, qui secondés de huit Escadrons que le Marquis de Mirepoix fit marcher en même tems empêcherent les Allemands de passer l'Argentz. M. de Garssin, qui commandoit un Détachement du Bataillon de Saint Tropez dans le village du Cannet, fut attaqué le 26 de ce mois à la pointe du jour, & par sa vigoureuse défense il donna le tems aux troupes des postes voisins, de lui fournir du secours. Quelques Piquets & deux Compagnies de Grenadiers, aux ordres de M. de Marseillas, Lieutenant Colonel du Régiment

des Vivarez, étant arrivés à propos pour soûtenir le poste du Cannet, ils mirent les ennemis en fuite, & les obligerent d'abandonner un Pont. M. d'Anfrenet, Capitaine dans le Régiment de Lyonnois, & qui occupe le Moutiers avec une Compagnie de volontaires, y a aussi soûtenu une attaque, dont les ennemis se sont retirés avec perte. Le 16, le sieur Audry, Commandant des Isles de Sainte Marguerite, en a remis le Fort aux Anglois par capitulation. Une Galiotte à bombes de l'Escadre du Roi de la Grande-Bretagne a bombardé la ville d'Antibes pendant toute la journée du 19.

On a appris par Geneve, que la ville de Genes & son territoire étoient entierement délivrés des troupes de la Reine de Hongrie ; & que le petit nombre d'Allemands, qui avoient pû se sauver, s'étoit réfugié à Gavi sous les ordres du Marquis de Botta. Ce General se propose de rassembler les troupes qui sont dans le Milanez & dans le Mantouan, & de tenter une nouvelle invasion dans l'Etat de Genes, mais on prétend qu'il lui sera difficile d'exécuter son dessein, vu la multitude de Genois qui sont armés pour défendre l'entrée du Païs, & vu les précautions qu'ils ont prises pour garder le défilé de la Bochetta. Suivant les mêmes avis, le bruit court que la Citadelle de Savone a capitulé le 15 de ce mois, mais on n'a point encore de confirmation de cette nouvelle, & l'on sçait seulement que des villes voisines on n'entend plus tirer le canon.

Quelques avis reçus d'Italie confirment que le 15 de ce mois les Genois, qui ont pris les armes pour chasser de leur païs les troupes de la Reine de Hon-[grie], étoient maîtres de toute la riviere du Levant.

Prault

Prault, pere, Imprimeur-Libraire à Paris, Quai de Gêvres, débite un Livre intitulé *la Conquête des Pays-Bas par le Roi dans la Campagne de 1745, avec la prise de Bruxelles en 1746*, par Z*** Cheveau-Leger de l'une des Compagnies d'Ordonnances de la Gendarmerie; imprimé à *la Haye* 1747.



TABLE.